



HAL
open science

La Ceinture verte d'Île-de-France à l'épreuve du Grand Paris : effacement ou renouveau ? Reconfigurations spatiales, territoriales et paysagères dans les marges de l'aire urbaine métropolitaine

Morgane Flégeau

► To cite this version:

Morgane Flégeau. La Ceinture verte d'Île-de-France à l'épreuve du Grand Paris : effacement ou renouveau ? Reconfigurations spatiales, territoriales et paysagères dans les marges de l'aire urbaine métropolitaine. Géographie. Université Paris 13 - Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : . tel-02120188

HAL Id: tel-02120188

<https://hal.science/tel-02120188>

Submitted on 5 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de Géographie et Aménagement
présentée pour l'obtention du grade de
Docteur de l'Université Paris 13 – Sorbonne-Paris-Cité

Morgane FLÉGEAU
le 30 novembre 2018

La Ceinture verte d'Île-de-France à l'épreuve du Grand Paris : effacement ou renouveau ?

Reconfigurations spatiales, territoriales et paysagères dans les marges de l'aire
urbaine métropolitaine



Sous la direction de :

Frédéric ALEXANDRE, Professeur, Université Paris 13 – Sorbonne-Paris-Cité

Membres du Jury :

Sophie DIDIER, Professeure, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée (présidente)

Monique POULOT, Professeure, Université Paris Nanterre (rapporteuse)

Éric CHARMES, Directeur de recherche, Université de Lyon – ENTPE (rapporteur)

Mayté BANZO, Professeure, Université Bordeaux-Montaigne (examinatrice)

Boris LEBEAU, Maître de conférence, Université Paris 13 (examineur)

*Page de couverture : Vue depuis Cergy sur l'Oise, les étangs de Cergy et, au loin, la Défense.
(Morgane Flégeau, juillet 2014)*

Remerciements

La thèse est une course de fond. Je tiens ici à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à ce travail et qui m'ont donné le souffle nécessaire pour aboutir.

Mes remerciements vont tout d'abord à Frédéric Alexandre qui a accepté d'encadrer ce travail. Ses conseils avisés, sa disponibilité et sa bienveillance tout au long de la thèse m'auront été particulièrement précieux.

Je remercie les membres du jury, Monique Poulot et Éric Charmes, mes rapporteurs, Sophie Didier, présidente du jury, ainsi que Mayté Banzo et Boris Lebeau, mes examinateurs, d'avoir accepté d'évaluer et de discuter ce travail.

Merci à la maison Paris 13, où je me suis si vite sentie accueillie et intégrée. Je pense d'abord bien sûr à Fabien Roussel, compagnon de route tout au long de la thèse, avec qui j'ai pu partager mes réflexions ainsi que mes interrogations et mes doutes. Je remercie chaleureusement l'équipe enseignante de Paris 13 : Sophie Didier, Marie Redon, Anaïs Marshall, Boris Lebeau, Francis Huguet et à Ababacar Fall, pour leur présence bienveillante, leur énergie et leur enthousiasme, ainsi que Flaminia Paddeu, nouvellement arrivée dans les murs de l'université. Vous avez rendu ces quelques années à Villetaneuse fort agréables et stimulantes. Un merci tout particulier à Boris Lebeau et Sophie Didier pour la richesse des échanges que nous avons pu avoir.

Je remercie ensuite les membres de l'équipe pédagogique de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, qui m'ont permis de connaître une expérience d'enseignement particulièrement riche en tant qu'attachée temporaire d'enseignement et de recherche. Un grand merci, donc, à Roelof Verhage, à Rachel Linossier, à Laurence Rocher ainsi qu'à Viviane Claude pour leur aide et leurs précieux conseils tant sur le plan pédagogique que scientifique. J'ai appris beaucoup de choses à vos côtés. Côté Lyon 2, je souhaite aussi témoigner ma reconnaissance à Christina Aschan-Leygonie qui m'a fourni une aide précieuse dans mes explorations statistiques.

Je remercie l'École Doctorale Érasme de l'Université Paris 13 qui m'a donné l'occasion d'effectuer un séjour de recherche à l'étranger lors de ma troisième année de thèse. L'aventure fut pour moi nordique. Un grand merci à l'équipe de Géosciences de l'Université de Copenhague, qui m'a accueillie pour ce séjour très riche. Je remercie chaleureusement Lone Sørderkvist Kristensen de m'avoir prise sous son aile. Merci aussi à Søren Præstholt d'avoir pris le temps de me faire découvrir le *Fingerplanen* en sillonnant les routes de la Sealand, à Jorgen Primdahl pour son intérêt sur mes thèmes de recherche, ses conseils et l'ensemble de nos discussions, et à Ole Caspersen. Lors de ce séjour j'ai aussi pu rencontrer Makuto Yokohari et échanger avec Marco Amati. Je les remercie tous deux ici pour nos échanges internationaux sur les ceintures vertes japonaises et australiennes. Merci aussi à Hélène qui a rendu ces trois mois plus ensoleillés.

J'adresse un grand merci à Didier Lesesvre, pour son enthousiasme à faire converger mathématiques et géographie, mais également à Antoine Houdard et Paul Riot qui m'ont épaulée dans le défrichage de ces recherches.

Merci à Jens Denissen et au Sentier Métropolitain du Grand Paris de m'avoir conviée aux balades sur les chemins de la Ceinture verte. Les temps d'échange qui ont ponctué ces promenades ont été pour moi particulièrement enrichissants.

J'exprime ici ma grande reconnaissance à mes relecteurs : Alizé, Claire, Jean, Lou et Marie. Vos remarques et vos conseils ont été indispensables à l'achèvement de ce travail. Merci à Françoise, dont les attentions et l'aide ont été tout au long de la thèse fort précieuses. Je remercie par ailleurs vivement Monique qui a relu de bout en bout ce travail, repérant avec une très grande efficacité les scories et fautes d'orthographe encore restantes.

Merci aux amis qui étaient là avant, ou à ceux que j'ai rencontré pendant ces années de thèse. Alizé pour les nombreuses discussions passionnées sur la géographie, la recherche, l'écologie, en terrasses des cafés ou à la BNF. Claire, merci pour ta joyeuse compagnie, en toutes situations. Lou et Stéphanie, vous avez rendu mes années lyonnaises plus douces et aidé à tenir le coup quand je m'essoufflais. Mes deux Marie, piliers depuis plus de dix ans maintenant, l'une pour ses rires et son énergie débordante qui m'ont donné de la force pour terminer, et l'autre pour sa générosité et sa finesse d'analyse dans nos discussions. Merci de m'avoir épaulée lorsque la fin approchait. Julia pour son amitié et son soutien, mais aussi ses conseils graphiques. Merci à Mathieu, pour son aide précieuse à différents moments de la thèse. Merci aussi à Stefan d'avoir grandement contribué à la composition de la bande originale de cette fin de thèse. J'ai bien sûr aussi une pensée pour mes compères villetaneusiens, Luc, Bruno et (à nouveau) Didier, de rencontres théâtrales en amitiés improbables. Et pour tous les autres.

Un remerciement tout spécial à Jean. Ton soutien, tes encouragements et ta présence à la fin de ce parcours m'ont été essentiels.

Je remercie mes parents, pour leur soutien inconditionnel et leur générosité. Merci d'avoir accepté de relire la thèse et d'y porter de l'intérêt, bien loin des enzymes et des chromosomes. Merci à mon frère aussi, qui a choisi cette même voie de la thèse.

Enfin mes derniers remerciements vont à toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder de leur temps pour répondre à mes questions : élus, services de l'aménagement et de l'environnement, responsables associatifs, universitaires et bien sûr aux habitants.

*« Par la suite, j'ai toujours gardé une tendresse pour les voyages de mon enfance, pour cette vie
bringuebalante et émerveillée, sans horaires ni impératifs. »*

Ivan Jablonka, *En camping-car*.

Liste des abréviations

AEV : Agence des Espaces Verts

AIGP : Atelier International du Grand Paris

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CDGT : Carte de Destination Générale des différentes parties du Territoire

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

IAU : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France

IGN : Institut Géographique National

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MGP : Métropole du Grand Paris

MOS : Mode d'Occupation du Sol

MOUS : Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale

ONF : Office National des Forêts

PADOG : Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale de la région parisienne

PEB : Plan d'Exposition au Bruit

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PRIF : Périmètre Régional d'Intervention Foncière

RER : Réseau Express Régional

SAFER Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGV : Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage

SDAURIF : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France

SDAURP : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne

SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France

SIG : Système d'Information Géographique

TVB : Trame Verte et Bleue

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	9
------------------------------------	----------

PARTIE 1 : LA CEINTURE VERTE FRANCILIENNE, UNE TRANSITION ENTRE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ET LES ESPACES RURAUX DU BASSIN PARISIEN	17
--	-----------

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	18
---	-----------

CHAPITRE I : LES CEINTURES VERTES : DE LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN A LA PLANIFICATION VERTE	21
---	-----------

I. Comment les premières ceintures vertes sont-elles advenues ?	22
---	----

II. Les ceintures vertes en Europe et dans le monde : une géopolitique.....	31
---	----

CHAPITRE II : LA CEINTURE VERTE FRANCILIENNE : UNE MISE EN PLACE TARDIVE ET EN DEMI- TEINTE	51
--	-----------

I. La Ceinture verte d'Île-de-France : histoire d'un projet inabouti	52
--	----

II. Sur quels éléments concrets la Ceinture verte s'appuie-t-elle ?.....	66
--	----

III. Des formes alternatives de planification des espaces non-bâties	72
--	----

CHAPITRE III : LES MARGES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE. ATTENTES URBAINES ET PERIURBAINES	81
---	-----------

I. Les transformations des paysages aux marges de l'urbain.....	81
---	----

II. L'entre-deux et l'espace végétalisé.....	85
--	----

III. Habiter l'espace intermédiaire.....	93
--	----

IV. Le territoire, l'habiter et l'aménagé.....	102
--	-----

V. La traduction des injonctions environnementales dans les politiques publiques de l'aménagement	105
--	-----

CHAPITRE IV : UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE MULTISCALAIRE.....	109
--	------------

I. L'échelle régionale : décrypter l'organisation socio-spatiale de l'espace de Ceinture verte	110
--	-----

II. Des transects pour appréhender les arrangements paysagers en Ceinture verte	115
---	-----

III. L'approche qualitative de quatre études de cas	126
---	-----

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	139
---	------------

PARTIE 2 : LA OU LA VILLE DEVIENT DISCONTINUE : MOSAÏQUE DE PAYSAGES ET ARCHIPEL D'ESPACES DE VIE.....	141
---	------------

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	142
---	------------

CHAPITRE V : LA TRANSFORMATION DES PERIPHERIES DE L'AGGLOMERATION DE PARIS DEPUIS LA NAISSANCE DE LA CEINTURE VERTE.....	145
---	------------

I. Les espaces végétalisés face à l'expansion de l'aire urbaine parisienne (1978-2011).....	145
---	-----

II. L'évolution de l'enveloppe urbaine de Paris	154
---	-----

III. Des logiques de peuplement superposées.....	164
--	-----

CHAPITRE VI : QUALIFIER LA CEINTURE VERTE SUR LE PLAN HUMAIN : HETEROGENEITE SOCIO- SPATIALE DANS LES MARGES DE LA METROPOLE.....	177
--	------------

I. Une géographie socio-spatiale de la Ceinture verte	178
---	-----

II. Diversité des profils socio-spatiaux en Ceinture verte.....	192
---	-----

III. Le vote aux élections présidentielles de 2017 en Ceinture verte : un éclairage sur les profils socio- spatiaux	202
--	-----

CHAPITRE VII : LES TRANSECTS PHOTOGRAPHIQUES : A LA RECHERCHE DES DISCONTINUITES DANS LE PAYSAGE	207
---	------------

I. Appréhender les paysages de la Ceinture verte par la photographie.....	208
---	-----

II. Les transects photographiques : un moyen de réflexion sur les discontinuités et sur l'appropriation... 221	
--	--

CHAPITRE VIII : HABITER L'ENTRE-DEUX. LE ROLE DES ESPACES DE NATURE EN CEINTURE VERTE	235
I. Pratiques et représentations paysagères des habitants de Ceinture verte	236
II. La valorisation de l'entre-deux	245
III. Regards habitants sur les projets des politiques publiques d'aménagement	256
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	261
PARTIE 3 : LA QUESTION DES TERRITOIRE(S) EN CEINTURE VERTE : RECOMPOSITION ET CONTRASTES D'UN ENTRE-DEUX	263
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE.....	264
CHAPITRE IX : LES ESPACES VEGETALISES EN CEINTURE VERTE : ENTRE DELAISSEMENT ET REGAIN D'INTERET	267
I. De la mise en valeur de la nature.....	268
II. La variété des degrés d'intervention : des trajectoires différenciées des espaces végétalisés	280
III. Vers un développement territorial durable : le primat d'une logique de conciliation dans la mise en valeur des espaces végétalisés	288
CHAPITRE X : LE PAYSAGE, OUTIL DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AMENAGEMENT	303
I. Accéder à un paysage, sortir d'une situation de marge : le projet de forêt en plaine de Pierrelaye.....	304
II. Préserver ou recréer un cadre de vie « rural » : les cas de la vallée de Chevreuse et de Marne-et-Gondoire	316
III. Quelle prise en compte des habitants pour quel paysage à l'échelle locale ?.....	324
CHAPITRE XI : DES MARGES SOCIALES ET SPATIALES DANS UN ESPACE INTERMEDIAIRE	335
I. Populations reléguées en Ceinture verte et espaces en végétation	337
II. Tentatives de dé-marginalisation par les politiques publiques de la nature	355
CHAPITRE XII : LE GRAND PARIS : FIN OU RENOUVEAU POUR LA CEINTURE VERTE ?.....	367
I. La Ceinture verte, un espace au cœur des contradictions de l'aménagement francilien.....	369
II. Un retour réussi de l'État dans l'aménagement francilien ?	382
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	393
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	395
BIBLIOGRAPHIE.....	403
TABLE DES FIGURES	420
TABLE DES CARTES	422
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	424
TABLE DES TABLEAUX	425
TABLE DES MATIÈRES.....	426
ANNEXES.....	433

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Lorsque l'on parcourt les lisières de la métropole parisienne, il est frappant de constater l'intrication des espaces agricoles, des lotissements, des zones d'activités, des zones boisées, des délaissés, des centres villes anciens, dans une apparente cacophonie. Cet espace d'entre-deux a été défini depuis 1983 comme étant la « Ceinture verte » de l'agglomération parisienne, suivant la dénomination donnée par le Conseil Régional d'Île-de-France, suivant en cela l'exemple de nombre de grandes agglomérations en Europe et dans le monde, en premier lieu Berlin et Londres. Sur ce modèle, elle a été, au départ, pensée comme un dispositif d'urbanisme destiné à contenir l'extension urbaine, là où l'agglomération s'étend et se dilue dans la campagne environnante, mouvement qui s'est accéléré depuis la « révolution des transports » qui a dissocié de plus en plus radicalement lieu de résidence et lieu de travail, en démultipliant les espaces périurbains. Dans le contexte propice de la montée de la question sociale de l'environnement, le qualificatif « vert » a, ensuite, été pris au sérieux pour les services paysagers et écosystémiques que peuvent rendre ces espaces où l'emprise de la végétation est prégnante. Cette thèse aborde le rapport aux espaces non bâtis et végétalisés – occupés par la végétation – qui constituent l'essentiel de la Ceinture verte francilienne et le rôle que joue cette prégnance des « espaces ouverts »¹ dans les recompositions territoriales en cours, notamment depuis le lancement du Grand Paris. Cette analyse prend en compte les nouvelles attentes dont la Ceinture verte est investie, quoique sans grands moyens, et les nouvelles formes de pression urbaine dont elle fait l'objet. Elle est appréhendée par une approche pluriscalaire, comme objet spatial.

Une marge aux arrangements spatiaux complexes

La Ceinture verte francilienne a d'emblée, - et paradoxalement, compte-tenu de son objectif initial de limitation de l'étalement urbain - été délimitée, par l'institution régionale, à cheval entre la zone dense urbaine et la couronne périurbaine de l'agglomération parisienne (cf. carte 1.). L'espace qu'elle recouvre coïncide avec les marges spatiales – internes et externes - de l'agglomération parisienne, dans sa conception classique, radioconcentrique, ce qui ne manque pas aujourd'hui de poser des questions, la perspective de transformer le Grand Paris en une métropole polycentrique étant régulièrement réitérée, ce qui amène à s'interroger à nouveaux frais sur la notion de *marges*, au cœur de notre interrogation, classiquement appuyée sur le couple centre/périphérie. Les rapports de domination du centre sur la périphérie possède un

¹ Suivant l'expression retenue par l'IAU (LEGENNE et LARUELLE *et al.*, 2004), expression qui s'est substituée à la notion « d'espaces libres [sous-entendu de toute urbanisation] » employée dans la première moitié du XIX^e siècle.

caractère social tout autant que spatial (RAYNAUD, 1981). Cependant, il y a bien des espaces et des populations marginalisés au centre et, s'il existe des liens de subordination ou de dépendance par rapport au centre, les marges possèdent une épaisseur et peuvent être dotées d'une autonomie vis-à-vis de l'espace central, voire d'une indépendance (DE RUFFRAY, 2000). Par ailleurs, la situation de marge peut être subie ou choisie.

Les marges de l'agglomération parisienne ont connu d'importants bouleversements au cours du XX^e siècle, comme dans l'ensemble des grandes villes européennes. Le processus de périurbanisation, surtout après les années 1960 a transformé les paysages franciliens, brouillant la séparation entre urbain et rural. La ville produite par la métropolisation s'étend et se fragmente, intègre ses marges spatiales ou marginalise socialement des parties internes de l'agglomération, créant un « patchwork », en pleins et en vides. La séparation entre ville et campagne s'estompe alors pour donner forme à un urbain généralisé et banalisé, aboutissant même, pour certains auteurs comme Françoise CHOAY (1994), à la « fin de la ville ». L'absence de cohérence qui caractérise particulièrement cet espace et sa forte hétérogénéité spatiale font l'objet de discours simplificateurs. La première hypothèse testée dans cette thèse est que ces espaces aux marges de l'agglomération urbaine centrale s'organisent de façon infiniment plus complexe, notamment dans leur caractère pluriscalaire, que ne le voudraient les interprétations en termes de gradient d'urbanité (évoqué par Jacques LEVY en 2003), ou de fracture entre les métropoles et des espaces « périphériques » peu définis (GUILLUY, 2010). La juxtaposition d'espaces périurbains s'étendant sans logique et sans sens autre que ceux de leur rapport d'infériorité apparaît comme une application trop simplifiée du modèle centre-périphérie. Ainsi la Ceinture verte francilienne fait-elle bien partie de l'aire urbaine métropolitaine parisienne et certains des espaces qu'elle recouvre sont parmi les plus fortement métropolisés qu'il s'agisse des villes nouvelles, du pôle de Roissy ou de la technopole Orsay-Saclay, mais la Ceinture verte est fragmentée et hétérogène, quoique non dépourvue d'arrangements spatiaux cohérents. A l'échelle régionale on discerne bien un gradient de densité dans l'urbanisation, mais cela ne préjuge pas de l'urbanité des territoires concernés et, à l'échelle locale, d'autres logiques prennent le pas. Le mode continu-discontinu se pense ainsi ici à plusieurs échelles.

Un dispositif d'aménagement oublié et redécouvert

Les ceintures vertes ont d'abord été conçues pour limiter la ville et son extension, en constituant un espace-tampon entre espace urbain et espace rural. Elles ont été imaginées dans le contexte de croissance de la population urbaine sans précédent suivant la Révolution Industrielle, qui fait craindre aux élites européennes l'étalement infini de la ville. Les ceintures vertes ont connu un grand succès dès la première moitié du XX^e siècle, lorsqu'elles ont été envisagées comme remède à la consommation de terres à la lisière de la ville (AMATI, 2008). Le cas de la *Green*

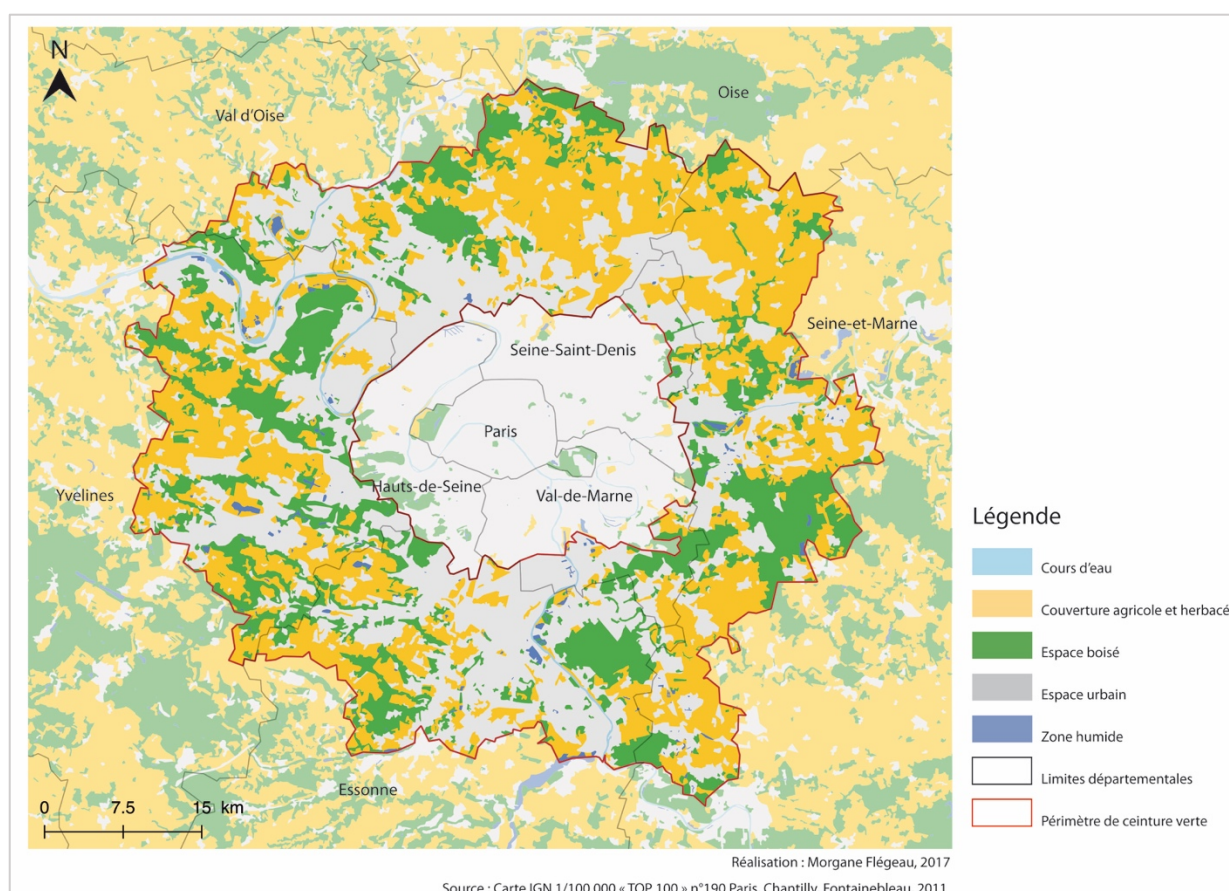
Belt londonienne est le plus connu. Proposée dans les années 1930 et mise en place après 1945, elle préfigure la popularité que va avoir cette forme d'aménagement qui va essaimer à l'échelle planétaire dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

En Île-de-France, l'application de cette forme de planification urbaine fut tardive et timide. La Ceinture verte a été proposée par le Conseil régional en 1983, à un moment où les premières lois de décentralisation donnent de nouvelles prérogatives à une institution régionale alors de création récente. Relayant la volonté de l'État exprimée dans le SDRIF de 1976, le Conseil régional tentait, à son tour, de penser de façon globale la croissance urbaine, tout en prenant en compte – ce qui était alors assez neuf – l'intérêt et les potentialités environnementales de ces franges de l'agglomération parisienne, marqués par un fort taux de végétalisation. En cherchant à saisir l'ensemble des espaces ouverts autour de la ville, en maintenant à ses limites une bande de territoires où dominent les espaces agricoles, prairiaux ou forestiers, mais également les friches et les délaissés (souvent provisoirement) par l'aménagement, on souhaitait attribuer de nouvelles fonctions à ces espaces. Une fois dessinée, la Ceinture verte a pourtant été faiblement reconnue et utilisée par les acteurs de l'aménagement francilien, à commencer par le Conseil régional qui l'avait créée, et a été peu à peu reléguée comme simple espace d'observation des transformations des franges de l'agglomération pour l'IAU-IF, jusqu'à manquer de disparaître dans le dernier SDRIF en 2013, où elle a été conservée plus comme une incantation que pour son contenu réel.

Dans le même temps, le nombre de fonctions auxquelles ces espaces doivent répondre n'a cessé d'augmenter : préservation des espaces agricoles, proposition d'une offre de loisirs ou de découverte pour les habitants et les touristes, venus du cœur de l'agglomération ou d'ailleurs, cadre de vie répondant à la demande de nature des urbains et des périurbains, maintien du patrimoine biologique mais aussi paysager (POULOT, 2013). Le sens du terme « vert » de la ceinture a donc largement évolué et l'on invoque à nouveau aujourd'hui la ceinture verte, investie d'une valeur écologique et socio-environnementale dépassant largement l'ambition initiale de limitation de l'étalement urbain. Cette nouvelle ambition se décline dans de multiples projets à l'échelle locale.

Les territoires qui la composent sont donc variés et l'on verra la diversité de leurs trajectoires, qu'ils soient espaces délaissés ou au contraire valorisés pour la qualité de leur paysage, espaces de projets, convergents ou concurrents ou, au contraire, fruit de processus involontaires. Dans tous les cas, ils sont l'objet d'une pression de l'urbain et objet de tensions pour la maîtrise de l'occupation du sol et ainsi d'importants enjeux d'aménagement mais aussi de gestion de l'environnement. Même lorsqu'ils comprennent encore des aspects et des fonctions des espaces ruraux (activités agricoles, forêt, etc.), on s'attachera à montrer qu'ils

sont dépendants des dynamiques métropolitaines et de l'action des acteurs du territoire (DARLY *et al.*, 2015).



Carte 1. Localisation de la Ceinture verte dans l'espace francilien

Le cas francilien a peu retenu l'attention des géographes, ce qui s'explique par la faible empreinte de la Ceinture verte et par le désintérêt manifesté par les politiques. Si certains travaux se sont rapportés à la dimension agricole de la Ceinture verte (CHARVET et POULOT, 2006) ou dans les jeux d'acteurs s'y déroulant (BREDIF et PUPIN, 2012), ils ne portent pas de regard sur le projet régional ni sur le concept d'aménagement en tant que tel. Son histoire et ses contradictions ont pu faire l'objet de publications (ALEXANDRE, 2013). Nous voudrions poursuivre cette réflexion en nous attachant à décrire l'organisation spatiale territoriale de la Ceinture verte et les attentes que formulent aujourd'hui acteurs et habitants autour des espaces non bâtis qu'elle comprend. La montée en puissance des préoccupations liées à l'environnement ouvre aussi la discussion sur cette forme particulière d'étalement urbain qu'est la dissémination périurbaine. Chercheurs, paysagistes (CLEMENT, 2004) et acteurs des politiques publiques (BANZO, 2009) montrent un intérêt nouveau pour ces espaces d'entre-deux et les marges. Ces espaces en creux, en forte proportion non imperméabilisés et non bâtis, reprennent de l'importance d'autre part dans le contexte des politiques ou des injonctions

environnementales qui imprègnent aujourd'hui l'ensemble des discours sur la ville. L'impératif de la ville durable qui s'est ainsi imposé dans les sphères médiatiques, scientifiques et politiques, interroge, par ailleurs, la place du végétal dans la ville. La Ceinture verte est un des moyens de répondre aux objectifs des aménageurs de construire une ville compacte, au sein de laquelle des réseaux verts – objectif des trames vertes et bleues - sont constitués et enserrée dans une couronne d'espaces végétalisés.

L'idée de ceinture verte réapparaît dans le cadre des projets du Grand Paris. Depuis son lancement, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, par l'État en 2008, le Grand Paris remet à l'ordre du jour la logique métropolitaine. Rompant avec cinquante années de décentralisation, l'État affiche la volonté de reprendre en main l'aménagement de la région parisienne et de renforcer le rayonnement international de Paris. L'objectif affiché est de construire une métropole polycentrique ce qui change la nature même de la Ceinture verte, classiquement conçue dans le cadre d'une organisation radioconcentrique de l'aire urbaine. Ville durable, polycentrisme : au regard de ces nouveaux paradigmes de l'aménagement, quelle place nouvelle la Ceinture verte occupe-t-elle dans les dynamiques territoriales régionales ?

Des rêves de campagne

A une échelle plus grande, loin des visées stratégiques des aménageurs, dans ce même espace, caractérisé par sa fragmentation, les citoyens viennent chercher un contact ou, du moins, la proximité avec la « campagne » et la « nature ». Déjà présentes dans l'entre-deux-guerres avec la multiplication des pavillons de banlieue Les attentes vis-à-vis des espaces végétalisés publics ou privés n'ont cessé de s'amplifier depuis la première vague de périurbanisation après la Seconde Guerre mondiale. De nombreux auteurs ont montré l'association faite par la population urbaine entre la nature et la campagne (DONADIEU, 2003a ; POULOT, 2013). Quelle est la représentation de la nature des habitants en Ceinture verte et quelles relations entretiennent-ils à elle dans un espace intermédiaire ? En habitant sur ses marges spatiales, les habitants résident dans la métropole mais ces marges sont aussi un espace où l'on travaille, qui produit des emplois, ou sont localisées des entreprises et des fonctions métropolitaines. On interroge ici le rôle que le cadre de vie constitué par la Ceinture verte avec la prégnance des espaces végétalisés a dans la vie quotidienne des habitants et en quoi la situation d'entre-deux constitue la spécificité de ces territoires.

On se propose ainsi d'explorer l'habiter en Ceinture verte, ce qui passe par une appréhension des rapports complexes aux divers espaces en végétation. Concept fondamental de la géographie, l'habiter englobe les « pratiques d'espace » (STOCK, 2007), mais aussi les circulations, le travail, la construction de sociabilités quotidiennes (LUSSAULT, 2009). L'hypothèse ici est que la part du végétal dans l'espace est une dimension essentielle de

l'habiter pour les résidents de la Ceinture verte. Sous quelle forme ce besoin de nature s'exprime-t-il et quelles fonctions les espaces végétalisés doivent-ils remplir ? Par ailleurs quelle perception les habitants ont-ils de l'hétérogénéité spatiale manifeste de cette entité ainsi que de sa situation géographique ?

Faire territoire(s) en Ceinture verte ?

La Ceinture verte avait été également conçue par la Région comme un moyen de donner du sens à un espace intermédiaire entre Paris et sa couronne rurale. L'absence de contrainte réglementaire, de cohérence et de projet global de la Ceinture verte expliquent son évanescence. Pourtant, il existe bien des dynamiques de territorialisation, tout comme de déterritorialisation en Ceinture verte, comme l'a montré Fabien ROUSSEL (2017), dans sa thèse complémentaire à la nôtre, sur les aspects biogéographiques de ce même espace.

Le besoin de contact avec la nature, le cadre de vie des habitants et la demande d'activités de pleine nature ou de découverte du paysage aux marges d'une agglomération de plus de 10 millions d'habitants, sont reprises par les politiques publiques d'aménagement² et par les schémas de la planification urbaine³ au niveau régional comme au niveau local. Toutefois, si la population urbaine exprime un désir de campagne et de nature, les aménageurs et les pouvoirs publics doivent composer avec les objectifs plus globaux de préservation de la biodiversité et des services écosystémiques, ce qui peut déboucher sur des contradictions. Nous nous pencherons aussi sur l'action des acteurs publics – élus locaux, administration -, afin de voir quels sont les ressorts et les logiques de cette action. Cependant, l'aménagement n'est pas seulement le fait des acteurs publics ; des acteurs privés (promoteurs, entreprises du bâtiment, des travaux publics, etc.), des citoyens regroupés en associations interviennent aussi. Pour une large part, les dynamiques qui affectent l'espace urbain et périurbain échappent aux volontés planificatrices voulues par les politiques publiques d'aménagement, car elles sont surdéterminées par les lois du marché, génératrices de fortes disparités sociales. En économie de marché, les dynamiques urbaines sont largement spontanées, dessinant, plus encore que les politiques publiques, la « ville libérale ». Ainsi, le rapport entre l'aménagé et l'habiter se joue-t-il de façon subtile au sein de l'espace de Ceinture verte dans des recompositions territoriales, dont beaucoup sont non voulues.

On mesure l'écart avec le discours très homogène des acteurs publics vers l'impératif de la ville durable. On formule ici l'hypothèse que l'argument environnemental, et au-delà, l'argument

² Après une forte intervention de l'État jusque dans les années 1970, ces politiques d'aménagement ont été réparties entre pouvoir local et pouvoir central, depuis les lois de décentralisation.

³ La planification, correspondant à l'ensemble des actions conduites par les pouvoirs publics pour organiser l'espace, est ainsi le fruit d'un compromis entre l'État et le Conseil Régional, les départements, les communes et depuis les années 1990, les intercommunalités.

paysager, sous-tend les discours des responsables des politiques publiques. Malgré l'homogénéisation des politiques publiques, le sens que recouvrent l'aménagement des espaces en végétation n'est pas le même pour l'ensemble des acteurs. Y a-t-il des conflits entre échelles pour la mise en valeur de ces espaces ? Une concurrence s'introduit alors entre les territoires pour attirer certains types de populations. Au contraire, certaines catégories d'habitants sont discréditées lorsque leurs usages de l'espace ne correspondent pas à ceux proposés par les décideurs.

La problématique générale de cette thèse peut ainsi être résumée en deux questions : **dans quelle mesure les caractéristiques de la Ceinture verte – et notamment l'emprise spatiale des espaces végétalisés - participent-elles à constituer des territoires originaux, répondant aux attentes environnementales des habitants et des acteurs des politiques publiques d'aménagement en quête de la « métropole durable » ? De quelle façon les dynamiques territoriales impulsées par le Grand Paris, en particulier la volonté de construire une métropole polycentrique –, viennent-elles se conforter dans les espaces périphériques d'une ville telle que Paris ?**

L'objet de ce travail de recherche est d'interroger d'une part l'organisation spatiale de la Ceinture verte d'Île-de-France, et d'autre part de déchiffrer à une échelle plus fine les recompositions territoriales de cet espace d'entre-deux. Nous nous inscrivons dans une démarche de géographie urbaine globale, à la fois politique - notamment autour de l'aménagement de l'espace-, sociale - autour de la notion d'habiter - et environnementale, avec pour ambition de décrypter les dynamiques spatiales et territoriales en Ceinture verte autour des espaces agricoles, boisés et naturels qui la composent.

Avant d'entrer dans le cœur de la démonstration, la première partie vise à poser le cadre de ce travail de recherche, en replaçant d'abord la Ceinture verte francilienne dans une histoire des outils de planification verte de limitation de l'urbanisation en Europe d'abord (**Chapitre I**) puis dans une histoire de l'aménagement francilien (**Chapitre II**). Dans un deuxième temps nous proposons un cadrage théorique (**Chapitre III**), en exposant les théories qu'interroge la Ceinture verte en tant qu'objet géographique et en tant qu'outil d'aménagement. Il s'agit dans un troisième temps de présenter l'approche méthodologique de notre travail (**Chapitre IV**). La deuxième partie propose une qualification socio-spatiale de la Ceinture verte et de l'insertion des espaces végétaux dans la métropole ainsi que leur place dans l'habiter. On se concentre d'abord sur une approche cartographique de ce périmètre et démographie, en appréhendant l'organisation spatiale de l'espace à l'échelle régionale et les dynamiques de peuplement qui

ont conduit à cette organisation (**Chapitre V**). On aborde ensuite ses caractéristiques et socio-économiques à l'échelle communale et infra-communale (**Chapitre VI**). On propose une méthodologie originale pour appréhender l'échelle paysagère par le biais de la photographie (**Chapitre VII**) afin d'appréhender la Ceinture verte à l'échelle du paysage et de voir les discontinuités. Dans le dernier chapitre de cette partie on étudie les pratiques et représentations des habitants des espaces végétalisés (**Chapitre VIII**). La troisième et dernière partie se penche sur l'aménagement porté par des acteurs publics en Ceinture verte. Ainsi ce sont d'abord les trajectoires de mise en valeur ou de délaissement des espaces végétaux de la Ceinture verte que l'on explore (**Chapitre IX**). On s'attachera ensuite à décrypter les attentes, les ressorts des discours et les actions des acteurs locaux et régionaux dans la mise en valeur des espaces en végétation afin d'en tirer des conclusions en matière de paradigmes de l'aménagement (**Chapitre X**). La mise en valeur, souvent paysagère, proposée par les politiques publiques d'aménagement exclut pourtant certaines catégories d'habitants (**Chapitre XI**). Enfin, le dernier chapitre de cette thèse prendra la forme d'un chapitre conclusif, mettant en perspective les dynamiques territoriales en Ceinture verte dans le contexte métropolitain du Grand Paris (**Chapitre XII**).

**PARTIE 1 : La Ceinture verte francilienne,
une transition entre l'agglomération
parisienne et les espaces ruraux du Bassin
parisien**

Introduction de la première partie

Cette thèse résulte de la réponse que nous avons envoyée suite à l'appel à projets pour un contrat doctoral « fléché » proposé par Frédéric Alexandre en 2013 sur « la Ceinture verte d'Île-de-France à l'épreuve du Grand Paris ». L'appel à projets mettait l'accent sur les espaces végétalisés, en tension entre les nouvelles préoccupations environnementales et les développements du projet du Grand Paris. Nous avons alors proposé un projet centré sur une étude des reconfigurations territoriales en Ceinture verte, se penchant sur le rôle des acteurs et les représentations des habitants. La proposition de Fabien ROUSSEL (thèse soutenue en 2017), qui partait de l'analyse de l'information biogéographique fournie par la végétation et la flore, pour la confronter aux attentes et aux actions de la société urbaine, plus proche des attendus de l'appel à projets, a dans un premier temps été retenue, mais, à la faveur d'un concours exceptionnel organisé par l'IDEX Sorbonne Paris Cité, un contrat doctoral nous a également été attribué, permettant de réaliser ces deux thèses complémentaires. Ce diptyque offre en effet, sous deux angles originaux, une vision complète de la Ceinture verte et de ses espaces ouverts végétalisés.

La réflexion menée dans cette thèse implique de poser un regard particulier sur les espaces non bâtis végétalisés, mais aussi de se placer à l'échelle de la Ceinture verte pour en éprouver la cohérence. D'abord pensée comme un outil de limitation de l'étalement urbain, la Ceinture verte a vu l'éventail de ses fonctions s'élargir, impliquant de prendre en compte les enjeux socio-environnementaux (biodiversité, services écosystémiques, préservation du caractère naturel ou culturel du paysage), les nouvelles attentes sociales vis-à-vis des espaces ouverts de proximité (pratiques récréatives, circuits courts agricoles, etc.). Elle est aujourd'hui concernée par le redéploiement métropolitain en termes de polycentrisme, puisque conçue dans le cadre classique d'une agglomération se développant par auréoles radioconcentriques autour d'un centre urbain (non sans contradictions car comprenant dans son périmètre les villes nouvelles).

Par ses caractéristiques morphologiques spécifiques, la Ceinture verte recouvre un espace qui apparaît comme une zone de flou se différenciant aussi bien de l'aire urbaine centrale de Paris que de la zone extérieure rurale. Cette forme d'aménagement, définie pour l'agglomération parisienne en 1983, mais née dans le contexte de la poussée urbaine liée à la Révolution industrielle à la fin du XIX^e siècle, peut-elle répondre aux enjeux et aux attentes plus nombreuses de ce début de XXI^e siècle vis-à-vis de cet espace, faisant suite à une phase de diffusion de l'urbain (d'ailleurs très au-delà des limites de la Ceinture verte), pour former cet entre-deux urbain-rural, beaucoup plus complexe à analyser ?

Cette première partie a pour objectif d'étudier les contextes politique, idéologique, économique et démographique dans lesquels émergent les ceintures vertes en Europe et dans le monde, pour bien mesurer la spécificité du cas francilien. Elle a aussi pour vocation de porter un éclairage nouveau sur les concepts qui structurent nos questions : le couple ville/campagne, la métropolisation à l'œuvre dans le cas parisien, la place des espaces végétaux en milieu urbain d'une part et, d'autre part, les notions d'habiter et de territoire. Ces notions permettent d'explorer le rapport aux espaces végétalisés dans cette configuration spatiale spécifique qu'est la Ceinture verte.

Ainsi, avant d'entrer dans le cœur de la démonstration, il importe de procéder au cadrage historique, théorique et méthodologique de cette recherche. Nous souhaitons d'abord entreprendre une géohistoire des ceintures vertes, dans le contexte, d'une part, de la planification européenne du début du XX^e siècle et de l'essaimage de cet outil à travers le monde (chapitre I), - en évoquant d'autres exemples de ceintures vertes -, d'autre part, de l'histoire de la planification francilienne (chapitre II).

Le cadrage est ensuite théorique (chapitre III), explicitant le contexte dans lequel s'implante la Ceinture verte francilienne et faisant le point sur les notions qui structurent nos hypothèses de recherche et notre raisonnement. Ce chapitre interroge cet entre-deux entre ville et campagne, où les citadins sont venus s'installer en attente d'un cadre de vie plus naturel. Il est enfin méthodologique (chapitre IV) en présentant la manière dont a été analysé l'espace de Ceinture verte et les choix effectués pour conduire vers la seconde partie où seront présentés les principaux résultats et les données originales recueillies.

CHAPITRE I : LES CEINTURES VERTES : DE LA LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN A LA PLANIFICATION VERTE

Suivant des rythmes variés au cours du XIX^e siècle, les grandes agglomérations européennes ont connu un changement d'échelle d'une envergure encore inédite. Ces villes se sont étendues de manière considérable, influant ainsi sur les discours relatifs des hommes de l'époque vis-à-vis de l'urbain. Dans le même temps, et alimentant le phénomène, les sociétés se sont de plus en plus urbanisées (PINOL *et al.*, 2012). En 2016, plus de 75 % des européens vivent en ville (BANQUE MONDIALE) et les modes de vie urbains débordent aujourd'hui largement hors des agglomérations, définissant des auroles péri-urbaines qui, si on les prend en compte, amènerait ce pourcentage bien au-delà du chiffre précédemment cité. La conception même de la nature et ce que l'on en attend, a beaucoup évolué (DESCOLA, 2005). En tant que « construction sociale » (LEVY et LUSSAULT, 2013), la « nature », est aujourd'hui de plus en plus sollicitée pour répondre aux attentes des acteurs et habitants de la ville. Le concept de ceinture verte, composée d'espaces non bâtis et végétalisés, a été appliqué dans de nombreuses agglomérations à l'échelle européenne et même mondiale.

Contrairement à ce que l'adjectif « vert » pourrait laisser penser, cette « forme d'aménagement urbain d'échelle régionale » (ALEXANDRE, 2013) n'a dans un premier temps pas eu de signification environnementale. C'est d'abord face à un phénomène nouveau de croissance urbaine que les décideurs s'interrogent sur la nécessité de donner une forme et des limites à la ville. La végétation a néanmoins tenu un rôle premier dans cette conception de l'aménagement. Avec le modèle de la cité-jardin proposé par Ebenezer Howard (1898), apparaissent les premiers concepts ayant pour ambition de maîtriser le développement urbain, en réaction à une poussée urbaine d'une ampleur jamais connue en Europe. À partir de cette époque, la nature est progressivement intégrée à l'urbain. Ainsi, l'utilisation des parcs et jardins dans l'urbanisme est largement mise en avant dans les travaux de l'américain Frederick Law Olmsted, repris ensuite par le paysagiste français Jean Claude Nicolas Forestier (LE DANTEC, 1996). Chez ces deux penseurs, on retrouve la volonté de construire un « système de parcs » cohérent. La consolidation d'une conception urbaine, dans laquelle le parc serait au centre de la vie sociale, inspire notamment les travaux d'Howard (DA CUNHA, 2009).

D'abord utilisée dans une optique de planification de l'extension de la ville, la ceinture verte est ensuite mise en avant par les politiques publiques afin de servir de support à des usages récréatifs et à la protection de la biodiversité. Progressivement, les espaces boisés, agricoles et naturels ont donc été sollicités pour répondre à une palette de fonctions de plus en plus étendue.

On s'intéressera dans ce chapitre au concept de ceinture verte en tant que dispositif d'aménagement de la ville. Après avoir présenté les bouleversements majeurs connus par les

villes européennes entre le XIX^e siècle et le XX^e siècle, on développera plusieurs cas de mise en œuvre de ceintures vertes, en choisissant de les présenter en fonction de leur date d'apparition des dispositifs de limitation de l'urbanisation. L'exemple de Berlin est d'abord mobilisé, car la ville a été la première à proposer un plan général dans lequel les espaces libres d'urbanisation ont une place majeure. Le cas de Londres que l'on présente ensuite est le résultat d'une politique volontariste, instaurée à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale (CLARK, 2006). Nous présenterons dans ce même contexte historique, l'échec de la mise en place d'une ceinture verte à Tokyo. Enfin, un autre type de planification verte peut être envisagé avec le plan d'aménagement de Copenhague au Danemark, le *Fingerplanen*.

Partout se pose la question du contexte politique dans laquelle la Ceinture verte a été proposée. C'est en effet la dimension politique de la volonté de maîtrise de la croissance urbaine qui éclaire chacune de ces propositions ou de ces réalisations. Ce cadre historique nous sera utile dans une perspective de comparaison de ces expériences au cas francilien, en montrant ses singularités, dont la première est d'avoir été conçue très tardivement.

I. Comment les premières ceintures vertes sont-elles advenues ?

Le contexte d'émergence des ceintures vertes est fondamental pour comprendre la décision de mettre en place de ces dispositifs dans de nombreux pays. Ainsi, les transformations affectant l'urbain, et les effets qu'elles ont eues sur les discours sur la ville et la nature, sont à l'origine d'une volonté de contraindre l'extension des agglomérations.

I.1. Des transformations radicales des grandes agglomérations européennes

Le XIX^e siècle a vu l'apparition d'un changement de dimension dans les grandes agglomérations urbaines qui s'est prolongé au XX^e siècle. Ces changements se sont accompagnés d'une urbanisation croissante des sociétés. Nous distinguons ici l'évolution en termes de population et l'évolution en termes d'extension spatiale de la ville. Ce phénomène est rendu complexe au XX^e siècle par la distorsion progressive entre le lieu de résidence et lieu d'habitat permise par la « révolution des transports », avec comme conséquence le passage de l'agglomération urbaine à l'aire urbaine incluant la couronne péri-urbaine. L'évolution spatiale de la ville sera celle qui nous intéressera en premier lieu dans le cadre de cette thèse.

1.1.1. L'explosion urbaine : XIX^e – début XX^e siècles

La population européenne a largement augmenté à partir du XIX^e siècle, mais la croissance des villes a été encore plus rapide. La croissance urbaine des pays européens a connu une explosion entre le début du XIX^e et la seconde moitié du XX^e siècle. Dans l'ensemble de ces pays, la Révolution Industrielle a été suivie d'une poussée démographique touchant les villes, au détriment des campagnes (CHOAY, 2014). Cette croissance des villes s'est produite avec des rythmes et des intensités différentes selon les pays. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la croissance urbaine se concentre en Grande-Bretagne (PINOL *et al.*, 2012). La France et l'Allemagne suivent ce mouvement, avec un peu de retard, à partir des années 1830. La comparaison de l'évolution de la population des trois agglomérations de Berlin, Londres et Paris est instructive du moment où est envisagé la ceinture verte.

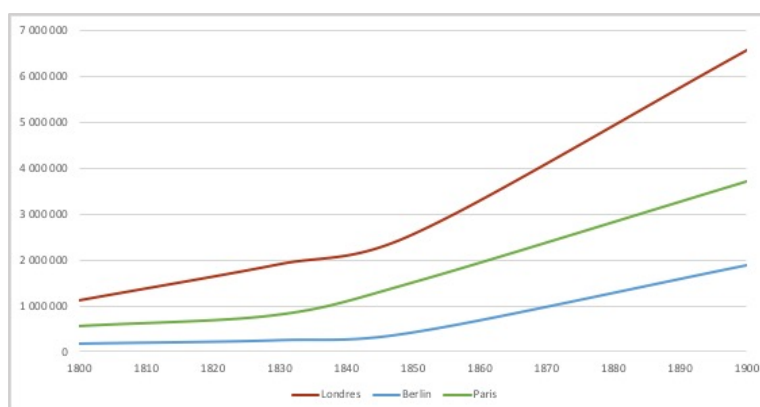


Figure 1.1. Évolution de la population de Londres, Berlin et Paris au cours du XIX^e siècle⁴

Pendant tout le XIX^e siècle, le système urbain britannique est largement dominé par sa capitale. Dans le même temps, le nombre de villes de plus de 100 000 habitants passe de deux à trente en Angleterre. Ce chiffre passe de deux à vingt-huit en Allemagne, tandis qu'en France, il passe seulement de trois à douze (CHOAY, 2014). La concentration de la population dans les plus grandes villes s'accompagne du phénomène de transition urbaine (PUMAIN *et al.*, 2007). Elle a accompagné la Révolution Industrielle dans les pays européens. En Grande Bretagne, la population vivant en ville passe de 19 à 67 % au cours du XIX^e siècle (BAIROCH et GOERTZ, 1986). En 1800, Londres compte déjà plus d'un million d'habitants et le double en 1920 (MORRIS et RODGER, 1993) (DAUNTON, 2001). A Berlin, la croissance est particulièrement importante entre les années 1910 et 1920, avant de marquer un fort coup d'arrêt pendant la

⁴ Les données présentées sont issues de plusieurs sources. Pour Berlin du site http://www.luise-berlin.de/stadtentwicklung/texte/4_13_bvoelent.htm (en combinant les chiffres de Berlin Ouest et Berlin Est pour la période de la partition de la ville). Pour Londres, le, site officiel : visionofbritain.org.uk, nous avons cumulé les chiffres des *Inner* et *Outer London* afin d'obtenir ceux du *Greater London*. Enfin pour Paris et son agglomération, il s'agit des estimations arrondies au million de Jean Bastié qu'il donne dans son ouvrage de 1984 puis pour les années 1980, 1990 et 2000 des chiffres de l'INSEE.

période de la guerre. A Londres, l'augmentation est très importante dans le premier quart de siècle. A cette période la croissance de l'agglomération parisienne est, elle moins rapide comme on peut le voir sur la figure I.2.

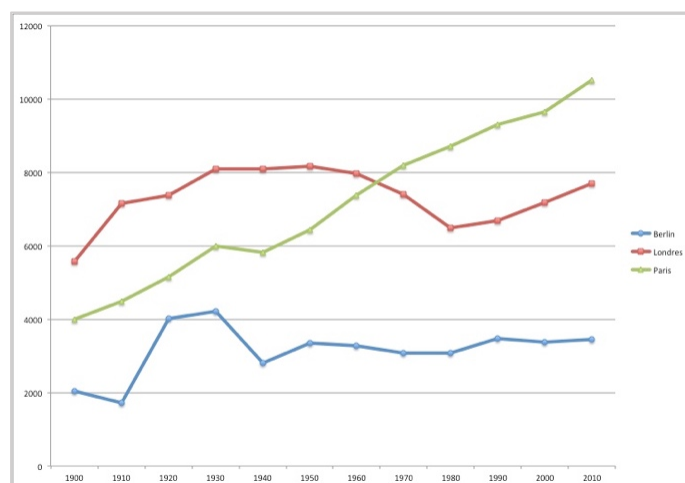


Figure I.2. Évolution démographique des agglomérations de Berlin, Londres et Paris au XX^e siècle et début du XXI^e siècle⁵

Gagnant en population, les villes se transforment aussi du point de vue structurel et cessent d'être des entités spatiales clairement délimitées, pour s'étendre sous forme de faubourgs et de banlieues autour du noyau urbain central. Avec l'explosion démographique, l'industrialisation et le développement des transports, la banlieue prend une nouvelle forme. A Londres, la surface bâtie passe de 65 à plus de 2 400 km² entre le milieu du XIX^e et 1900 (BARKER et ROBBINS, 1975). Martin MOGRIDGE et John PARR (1997) ont identifié trois périodes dans la formation d'une région urbaine discontinue. L'expansion se fait, selon les auteurs, essentiellement dans les périphéries jusqu'aux années 1870. Complétant cette urbanisation en continuité de la ville, une expansion discontinue commence à apparaître au-delà des limites de l'agglomération au tournant du XX^e siècle. Enfin, troisième temps de la constitution de la métropole, la croissance continue est supplantée par l'extension discontinue de l'agglomération à partir des années 1930.

Même si le phénomène y est plus tardif, l'agglomération parisienne a connu le même éclatement urbain, aussi bien d'un point de vue démographique que morphologique ; illustrée par le fait que les nouvelles limites de la commune de Paris au temps d'Haussmann ont été très vite outrepassées (COHEN *et al.*, 1994). La croissance très forte de la fin du XIX^e siècle, accuse un ralentissement avec la Grande Guerre. Ensuite, entre 1921 et 1946, la population de la banlieue parisienne augmente de 500 000 habitants, la phase de croissance étant la plus forte jusqu'en 1931, avant de stagner et de régresser au moment de la Seconde Guerre Mondiale. Entre le recensement de 1921 et celui de 1931 c'est la banlieue qui assure seule le dynamisme

⁵ Les données sont ici des mêmes sources que dans la figure précédente.

démographique de l'ensemble de l'agglomération parisienne. L'extension spatiale de l'urbain modifie très largement le paysage autour de Paris en couvrant les terres de zones pavillonnaires au développement anarchique. Liée à une croissance démographique forte, la crise du logement qui débute en France dans les années 1920 voit l'extension incontrôlée des premiers lotissements (FOURCAUT, 2000). Ces lotissements, souvent défectueux, absorbent une partie de la croissance démographique. Ce phénomène aboutit au scandale des « mal-lotis ». Ces familles ayant fui le manque de confort et la promiscuité du centre de la ville, trouvent en banlieue des habitats insalubres, construits à la hâte, souvent non raccordés aux réseaux communaux d'eau potable, d'eaux usées et de ramassage des ordures. Elles sont alors abusées par des vendeurs de terrains, les « lotisseurs », peu scrupuleux (FOURCAUT, 2000). Au milieu des années 1920, à la suite des pressions des milieux religieux et communistes, le « scandale » éclate et les journaux se font le relai des conditions de vie très difficiles des « lotis » (BELLANGER et FOURCAUT, 2007).

En réaction à ce scandale, un arsenal législatif va se développer dans le courant des années 1910-1920. Avant ces premières tentatives de la puissance publique, l'absence de régulation et de toute législation a laissé aux lotisseurs les mains libres pour faire ce qu'ils souhaitent (FOURCAUT, 2000). La loi Cornudet, en 1919, marque ainsi un début de prise en compte la question du logement. L'État français cherche pour la première fois, au travers de cette loi à organiser le développement de la ville. Il instaure entre autres dans les villes de plus de 10 000 habitants les projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) (CLAUDE et SAUNIER, 1999). Du fait de l'absence de contraintes réglementaires véritables, cette loi aura été suivie de peu d'effets (HERRMANN, 2017). Elle sera alors renforcée par la loi de 1924 qui instaure la généralisation du permis de construire dans les lotissements. La loi Loucheur en 1928, faisant suite à plusieurs textes de loi du même type, promeut l'accès à la maison individuelle, en donnant accès aux particuliers à des prêts à taux faible et favorisant ainsi l'accession à la propriété. Cette loi a permis des extensions urbaines, localisées pour une grande partie sur des communes appartenant au périmètre de la Ceinture verte, notamment au nord-est et au sud-est, comme à Tremblay-en-France.

1.1.2. Le ralentissement de la croissance des villes la seconde moitié du XX^e siècle

Après la seconde guerre mondiale, le rythme de croissance urbaine est moins élevé dans l'ensemble des pays européens (figure I.2). La reconstruction de la ville à la suite des bombardements de la capitale britannique de la Seconde Guerre Mondiale, et les premiers plans d'urbanisme pensés pour contrôler l'urbanisation de l'agglomération, entraînent une baisse de la population, qui se poursuit jusque dans les années 1980. Paris fait figure d'exception puisque durant la période de l'après-guerre, la croissance de la population parisienne est très importante.

L'agglomération parisienne se développe rapidement durant les années 1950. Son accroissement démographique dépasse les 150 000 personnes par an (WAKEMAN, 2009). Il est largement porté par celui de la banlieue tandis que la ville de Paris perd des habitants au profit de l'agglomération à partir des années 1960. A cette période, l'évolution de la population de l'agglomération parisienne est complexifiée par les premiers temps de l'éclatement péri-urbain. Cette forme urbaine inédite fut rendue possible par la révolution de l'automobile et le développement des infrastructures de transports en commun (BERGER, 2004). Dans les années 1980, la croissance urbaine a ralenti de manière notable. L'État concentre alors son action sur une politique d'aménagement visant au rééquilibrage du territoire national entre Paris et la Province. En réaction à la croissance de l'agglomération parisienne dans les précédentes décennies, jugée inquiétante par les pouvoirs publics, sont proposées les métropoles d'équilibre, pensée à l'échelle du territoire national (MERLIN, 2007). La croissance de l'agglomération parisienne marque alors un ralentissement et se déconnecte du rythme du taux d'urbanisation.

Ainsi, lorsque la Région Île-de-France commence à envisager l'idée d'une ceinture verte au début des années 1980, l'urbanisation est dans une phase d'important ralentissement. La question de la pression foncière, même si elle reste présente ne se pose plus dans les mêmes termes que dans la période de l'après-guerre. La question de l'étalement urbain change alors de sens. C'est à ce moment que se développe avec force la forme urbaine du périurbain. Morphologiquement, elle correspond à un desserrement de l'urbain et à un mitage de l'espace rural. Dans le même temps, le concept de Ceinture verte tente de résoudre la question de l'étalement urbain comme si l'urbanisation restait continue. C'est aussi à cette période, que la puissance publique impose une régulation beaucoup plus importante, avec la publication de documents de planification, régionaux et locaux. La loi d'orientation foncière (LOF), adoptée en 1967 marque une étape importante de l'évolution du droit de l'urbanisme en instaurant les plans d'occupations des sols (POS) et les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) encadrant ainsi l'urbanisation en France et en particulier en Région parisienne.

I.2. Des spécificités du « modèle français »

Pour comprendre les temporalités et les modalités de mise en place des ceintures vertes, il est également nécessaire de pointer la spécificité de l'organisation des systèmes de villes. En 1976, Étienne JUILLARD et Henry NONN proposent deux modèles opposés de structures régionales. Le modèle macrocéphale correspond à un espace dominé par une très grande ville, en général une capitale. En Europe, seules les agglomérations de Paris et Londres correspondent au modèle de la très grande ville isolée, dominant largement le territoire qui l'entoure. Toutefois au Royaume-Uni, l'existence d'autres parties du territoire avec une forte densité de villes proches

les unes des autres rend le modèle anglais hybride entre le type macrocéphale et le type rhénan. Paris possède une place prépondérante dans le système urbain français. Ce système de villes diffère très largement d'autres systèmes urbains nationaux comme le modèle rhénan. Dans ce dernier modèle, le semis urbain est beaucoup plus dense et les agglomérations, sont de taille plus restreinte. Cette place prépondérante de la capitale dans le système urbain français justifie l'attention portée par la puissance publique à la Région-capitale, spécialement dans un contexte de forte croissance. L'État a voulu tantôt créer un équilibre entre Paris et la province avant de chercher bien plus tard au contraire à renforcer son rôle dans la compétition à l'échelle mondiale. La politique d'aménagement du territoire menée en France a été largement inspirée par le modèle rhénan, comme objectif sinon à atteindre, au moins sur lequel tendre dans le rééquilibrage Paris-Province (BAUELLE ET PEYRONY, 2005), jusqu'au Grand Paris en 2009.

L'histoire urbaine européenne des XIX^e et du début du XX^e siècle conditionne la conception de la ceinture verte, pensé d'abord pour limiter l'expansion de l'urbanisation dans les plus grandes agglomérations. Les particularités de l'urbanisation du bassin parisien nous permettent de comprendre le contexte de la naissance de la Ceinture verte francilienne et ses spécificités. Mais c'est surtout la réponse politique choisie dans chacun des pays décrits qui forme le contexte décisif.

1.3. Le bouleversement des représentations de la ville et la place de la végétation à partir du XIX^e siècle

1.3.1. Idéalisations de la campagne et sentiments anti-urbains

L'explosion urbaine qu'ont connue les grandes villes européennes entre le XIX^e et le milieu du XX^e siècle a fortement marqué les hommes de ce temps. Elle a fait naître chez une partie des élites des pays européens un sentiment « anti-urbain » (PINOL *et al.*, 2012). La ville représente alors un lieu de perdition tant social que moral pour les penseurs de l'époque, aussi bien pédagogues qu'hygiénistes ou médecins (BAUBEROT et BOURILLON, 2009). Cette critique de la ville s'appuie sur un certain nombre de thèmes récurrents. Par son gigantisme, la grande ville apparaît comme source de chaos, un lieu démesuré et cause de rupture du lien social. La ville est vivement critiquée chez Rousseau dès la fin du XVIII^e siècle (BLANC, 1995). Dès les premières pages de l'*Émile*, il écrit ainsi « *Les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilière, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Plus ils se rassemblent plus ils se corrompent* »⁶. Pour l'auteur c'est dans la nature que se trouve la liberté. Les discours du XIX^e siècle associent également la ville à l'anti-nature, à un espace artificialisé, de destruction de

⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU, « L'Émile », 1876.

l'espace naturel, et qui plus est, consommateur des denrées de la campagne. La ville évoque alors l'image du laid par opposition à l'harmonie et à la beauté qu'incarnent les paysages « naturels ». Par un jeu de glissement, la campagne, par opposition à la ville, est associée à la nature. Les paysages « bucoliques » de la campagne sont célébrés dans les arts et la littérature. Au tournant du XX^e siècle, se popularise ainsi en Europe et en Amérique du Nord l'image de l'« idylle rurale » (WOODS, 2010). L'association entre la campagne et paysage et à la nature se fait de plus en plus étroite (BERQUE, 2008). C'est le cas dans la plupart des pays en Europe occidentale, tout particulièrement en Grande-Bretagne (ROUDAUT, 2003), pays précocement urbanisé. L'exode rural lié à la Révolution Industrielle, intervenant plus tôt que dans le reste de l'Europe, fait l'objet d'un très fort rejet par les penseurs politiques et écrivains qui élaborent un discours anti-urbain⁷. La dénonciation des conditions de vie des habitants se double d'un discours où la ville est décriée. Dans le même temps, dans le contexte de libéralisation de l'économie se constituent de grands domaines agricoles. L'exemple anglais éclaire ainsi cette perception d'une campagne bucolique.

A la fin du XVIII^e siècle, les jardiniers et paysagistes aménagent des espaces de campagnes pittoresques et bucoliques. La perception du paysage de la campagne anglaise se modifie en « réactivant le modèle paysager pastoral » (LUGINBÜHL, 2012), composés de prairies verdoyantes encloses par des haies où paissent les moutons. La Suède, pourtant bien moins urbanisée, construit à cette même époque son identité nationale autour de ses paysages de nature et de campagne (SGARD, 2008). En France, cette sensibilité aux paysages ruraux arrive plus tardivement mais elle marque son empreinte. La valorisation des paysages agricoles cultivés est aussi complétée aujourd'hui par la mise en valeur des prairies et vergers qui rappellent la mémoire et les anciens usages sociaux, que l'on maintient ou que l'on plante (DONADIEU, 2003). La quête d'une campagne-nature trouve une concrétisation dans les tableaux des peintres impressionnistes. Dès le début du XIX^e siècle, Camille Pissarro, Vincent Van Gogh et d'autres peignent les paysages champêtres proches de Paris. Sources d'inspiration à cette époque, ces paysages bucoliques, sont situés dans le périmètre de la Ceinture verte, ou sur ses bordures.

⁷ On peut par exemple penser à la description faite par Engels dans son ouvrage *Die Lage der arbeitenden Klasse in England* paru en 1845, traitant de la banlieue de Manchester où viennent s'entasser les populations dans de véritables taudis où règne la misère et le manque d'hygiène.

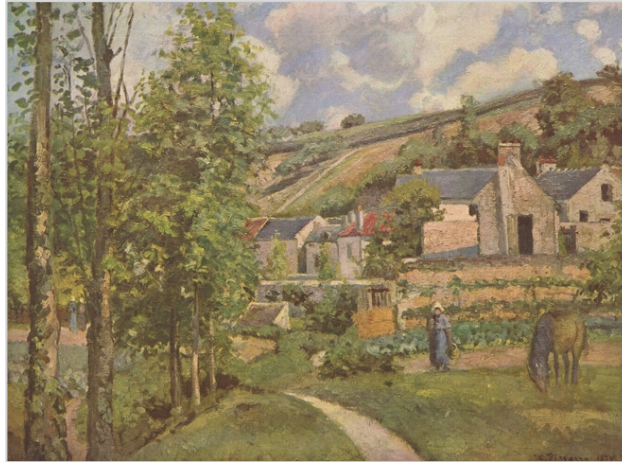


Figure I.3. Camille Pissarro, *Paysage près de Pontoise*, 1874

1.3.2. Une évolution de la place de la végétation en ville : pratiques et théories urbanistiques

La critique abstraite de la ville, idéalisant la campagne, nourrit en contrecoup une forte urbaphobie (WAKEMAN, 2016). Pour Françoise CHOAY (2014), les modèles de pensée préexistants à l'urbanisme prônent une ouverture de la ville sur des espaces de « vide » et de verdure, ces derniers permettant une meilleure hygiène. C'est donc une première conception d'hygiénisme social, attaché à la résolution « des fléaux sociaux, tous maux attribués à quelque zone inquiétante où la misère propagerait l'infection en affaiblissant les corps » (SEIGNAN, 2010), qui transparait dans les discours sur les ceintures vertes. Dans cette optique, les espaces verts doivent ainsi, en assurant la santé des populations laborieuses, participer à l'ordre social. Ces initiatives intégrant la végétation en ville s'inscrivent également dans la perspective hygiéniste, thème présent dans la réflexion des urbanistes depuis le XVIII^e siècle. L'hygiénisme affirme l'importance des éléments naturels, l'eau et l'air en particulier, pour assainir la ville (COUEDIC, 1998) (CORBIN, 2008). Son introduction doit purger la ville de son air vicié et de ses pollutions. Naît alors, dans la perspective hygiéniste, la métaphore des espaces végétalisés comme « poumons des villes ». Les parcs et jardins apparaissent ainsi comme des éléments importants des villes dans la pensée urbaine. Dans le mouvement fonctionnaliste du début du XX^e siècle, l'hygiène se polarise autour des notions de soleil et de verdure (CHOAY, 1965).

La place de la végétation dans la ville a fluctué au cours du XIX^e et XX^e siècle. Les premières réflexions sur le lien entre ville et espaces végétaux sont marquées par la parution de l'ouvrage d'Ebenezer Howard, en Angleterre sur les cités-jardins. Ces réflexions interviennent à un moment où une importante partie de la population britannique est encore rurale. Au seuil du XX^e siècle, la population des campagnes représente encore 45 % de la population totale. Les taux de croissance dans les villes européennes vont être ensuite très rapides. Le concept de cité-jardin émerge ainsi à la fin du XIX^e siècle, au moment où les villes anglaises sont confrontées,

avec la Révolution Industrielle à de profondes mutations économiques et sociales. Ces changements ont d'importantes conséquences sur les paysages. En contrepoint, la nature apparaît comme un véritable projet urbanistique et socio-économique pour certains penseurs de la ville. Les cités-jardins d'Howard sont une critique de la société britannique de l'époque (SADOUX, 2015). L'idée fondatrice de la cité-jardin est d'associer, - et même de réconcilier -, ville et campagne, « nature » et artifice. Une ceinture agricole entoure la ville pour l'alimenter en denrées agricoles et la densité du bâti y est relativement faible. Howard prévoit également la présence d'équipements publics au centre de la ville : parcs, galeries de commerce, lieux culturels, pour satisfaire les habitants. La cité-jardin doit ainsi être entière, totale, et autonome. Élysée RECLUS approuvait l'apparition des *garden-cities*, qui pouvaient selon lui faire des villes « *des corps organiques, parfaitement sains et beaux* »⁸. Les premières applications de ce modèle sont britanniques, Letchworth en 1902 et Welwyn en 1920, toutes deux situées à proximité de Londres. Le modèle de la cité-jardin a connu un certain succès ensuite, se diffusant dans le monde entier. Les exemples sont nombreux au Japon, en Espagne, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne. Des cités-jardins ont également été conçues en France, à Stains et Suresnes, en banlieue parisienne.

Même si ces réalisations ont été bien loin du modèle initial (POUVREAU, 2007), les idées d'Howard relayées par d'autres, imposent l'idée d'une dépendance entre la ville et la nature. Sa réflexion place au centre l'espace en végétation. La cité-jardin doit permettre à ses habitants le retour à la campagne tout en profitant des avantages de l'espace urbanisé. Dans l'imaginaire howardien, la végétation intègre l'ensemble des composantes urbaines (DA CUNHA, 2009) et elle devient un élément structurant majeur, par l'articulation des jardins, des voies plantées et des parcs centraux (MERLIN et CHOAY, 1988).

En cela, Howard s'inspire des travaux du paysagiste américain Olmsted, pour qui les parcs et les espaces libres d'urbanisation sont à la fois une composante fondamentale de la vie sociale et de la structure de la ville. La principale originalité des travaux d'Olmsted est d'avoir en quelque sorte inventé un « jardinisme paysagiste » (LE DANTEC, 1996), intégré à la planification urbaine démocratique. De grands espaces publics plantés permettant aussi bien l'activité économique que la détente et la promenade. Olmsted invente le concept de « *parkway* », avenue intégrant des jardins en bordure et/ou en mails, des plantations d'alignement, des circulations piétonnes. Les réalisations les plus connues se trouvent à New York, avec Central Park de Manhattan, aménagé à partir de 1853, ou le Prospect Park de Brooklyn, à partir de 1870. En France, J-C-N. Forestier, s'appuyant sur la notion d'« espace libre », reprend l'idée d'Olmsted au travers de ce qu'il appelle les « systèmes de parcs ». Dans

⁸ Élysée Reclus, « L'homme et la terre, Tome 1, Fayard, 1905 ; réédition, Fayard, Paris, 1990.

ces approches, le végétal est au cœur de la conception urbaine, présent pour ses fonctions esthétiques et hygiénistes (ALEXANDRE, 2013).

Le « mouvement moderniste », développé au début du XX^e siècle autour de Le Corbusier, ne donnera qu'une place limitée à l'espace végétalisé (DA CUNHA, 2009). Les recherches de Le Corbusier, puis celles des penseurs de l'urbanisme fonctionnaliste aboutissent à la charte d'Athènes en 1933, manifeste du mouvement moderne. La charte considère que la grande ville du XX^e siècle n'est pas adaptée à son temps. L'objectif est alors de lui permettre d'entrer dans la modernité. Pour ce faire, deux orientations sont privilégiées : l'efficacité et l'esthétique (CHOAY 1965). D'une manière synthétique, le mouvement moderne répartit les zones urbaines selon quatre fonctions prépondérantes : habiter, travailler, circuler et récréer, cadre de vie et loisirs étant au cœur de ce mode d'urbanisation. Le point 35 de la Charte d'Athènes, « exige » que « tout quartier d'habitation comporte désormais la surface verte nécessaire à l'aménagement rationnel des jeux et sports des enfants ». Françoise CHOAY (1965) estime ainsi que : « Au lieu que des morceaux d'espace libre jouent le rôle de figures sur le fond construit de la ville, l'espace devient fond, milieu sur quoi se développe l'agglomération nouvelle ». L'espace végétalisé se « meut en espace vert » selon l'expression de Mayté BANZO (2009) et endosse le rôle d'équipement public propre à embellir la ville et à répondre aux besoins de détente et de récréation (DA CUNHA, 2009). Les bâtiments verticaux, qui permettent une meilleure accessibilité aux rayons du soleil, s'installent sur une étendue verdoyante, la ville est pensée comme un grand parc. Ainsi, avec le mouvement moderne opère un changement dans la pensée de la nature dans la ville, en la reléguant au second plan.

Le concept de ceinture verte doit donc beaucoup à la manière dont est conçue la ville et sa croissance. La pensée urbaine est notamment marquée par la notion d'hygiénisme, cette dernière relevant des fonctions d'assainissement et d'embellissement au XIX^e siècle. Les théories urbaines du début du XX^e siècle, avec notamment le mouvement moderne, leur donne une fonction décorative, confortée ensuite par la pensée fonctionnaliste. Au moment de leur conception, les ceintures vertes se chargent d'une nouvelle fonction : celle de limiter l'extension incontrôlée des villes.

II. Les ceintures vertes en Europe et dans le monde : une géopolitique

Le concept de ceinture verte est intrinsèquement lié à l'avènement de la planification et de l'aménagement du territoire. A ce titre, ce dispositif a été approprié par les aménageurs. Il est même unes des premières formes prises par la planification et l'aménagement du territoire. A

ce titre, Marco AMATI (2008) a défendu l'idée que leur mise en place a participé à la constitution de l'urbanisme et à l'aménagement comme une discipline à part entière. La ceinture verte imaginée en Île-de-France dans les années 1980 fait référence à un mouvement, principalement antérieur, de mise en place de formes similaires autour des grandes agglomérations mondiales. C'est pourtant Paris qui aurait pu être pionnière en la matière lorsqu'est discuté, dans les années 1880, le sort des fortifications déclassées qui encerclent la ville. Cette option n'est finalement pas retenue.

Les ceintures vertes connaissent un grand succès dès le début du XX^e siècle, lorsqu'elles sont envisagées comme solution à l'expansion urbaine et à la consommation de terres à la lisière de la ville (FREY, 2000 ; AMATI, 2008). Ce concept émerge dans le sillage des réflexions et des applications des « systèmes de parcs » et « avenues-promenades » d'Olmsed et de Forestier, dans le courant du XIX^e siècle, qui eux aussi ont pu encadrer le développement des villes.

Quelles ont été les raisons de cet engouement pour les ceintures vertes ? Des tensions autour de la mise en place de la Ceinture verte à Paris, défendue par l'extrême droite à la fin du XIX^e siècle, souhaitant nettoyer la zone que nous évoquerons dans le chapitre II, aux accents de socialisme utopique des tentatives anglaises, il y a une grande diversité d'approches de la ceinture verte. Derrière l'objectif commun de limiter l'éclatement urbain, c'est en fait d'autres enjeux, politiques et sociétaux qui se font jour. A Berlin, une double ceinture d'espaces libres est mise en place au début du XX^e siècle. Elle est une des premières ceintures vertes à être imaginée et apparaît aujourd'hui comme un exemple abouti. A Tokyo, la tentative de mise en place de ce dispositif a été vite abandonnée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, laissant place à la recherche de nouvelles solutions pour préserver les périphéries de l'agglomération. C'est aussi la solution de la ceinture verte qui a été retenue dans le cas londonien, le plus connu. La *Green Belt* a été mise en place dans l'entre-deux-guerres, comme dans d'autres villes à travers le monde. A Londres, comme dans toute l'Angleterre, la ceinture verte a été un outil important d'aménagement et contraignant pour l'urbanisation.

Différentes façons d'appliquer ce modèle ont ainsi été adoptées dans différents pays. Nous nous arrêterons d'abord sur l'exemple berlinois, le plus précoce, de Tokyo puis de Londres. Avant de parler du cas francilien, il nous a semblé intéressant d'éclairer cette forme urbaine par une autre manière de planifier les espaces libres d'urbanisation avec le cas de Copenhague. Dans la capitale danoise, les autorités régionales ont décidé d'opter pour un tout autre modèle, selon un modèle en « doigts de gants », appelé le *Fingerplanen*. L'urbanisation en doigts de gants depuis le centre de la ville, permet l'accès facilité à de vastes espaces préservés. Ces exemples nous semblent illustrer les différents modes de planification verte en Europe et dans le monde. D'autres exemples auraient pu être développés, comme le cas de

Vienne, de Milan ou de Barcelone, puisque le concept ceinture verte y a aussi été appliqué. On insistera sur les aspects politiques voire idéologiques qui président à ces politiques d'aménagement. La question va véritablement se poser autour de la notion de planification, qui prend un sens totalement différent selon que l'on se situe dans des régimes forts ou dictatoriaux – avec une planification impérative –, ou dans des démocraties libérales.

I.1. Le cas berlinois : un exemple précoce de ville durable

A Berlin l'idée d'une armature d'espaces libres d'urbanisation autour de l'agglomération est portée depuis le XIX^e siècle. Si l'exemple britannique des *green belts* est le cas de ceintures vertes le plus connu, la ville de Berlin a développé un modèle de planification verte original, qui perdure depuis 1920. Cet aménagement est également largement lié à son histoire heurtée. L'Allemagne s'est inscrite dans une tradition de contrôle de l'étalement urbain (SIEDENTOP et al., 2016). La ville de Berlin, après avoir été désignée capitale du pays en 1871⁹, connaît une poussée démographique et un développement industriel majeur s'effectuant sur quelques décennies. La population, d'abord rassemblée dans le centre de la ville, se déplace dans les années 1920 à sa périphérie se concentrant le long des axes de transports radiaux et autour des gares (KÜHN et GAILING, 2008). Les espaces non-bâties ont été très tôt un élément majeur dans la pensée de l'aménagement berlinois (ALEXANDRE et GENIN, 2014). Les autorités municipales achètent au tournant du XX^e siècle, des propriétés agricoles au nord-est et au sud de Berlin¹⁰ afin de fournir la ville en denrées alimentaires, de préserver des terres menacées par l'urbanisation pour l'usage récréatif des citoyens (LACHMUND, 2013). Ces terres étaient également utilisées afin de servir de réceptacle pour les eaux usées d'une agglomération en cours d'extension. Des fermes étaient gérées par la municipalité berlinoise et ont perduré depuis lors. En complément, la ville fait l'acquisition à partir de l'année 1915 de grandes forêts dans et autour de Berlin (SUKOPP, 2003). Ces espaces boisés sont protégés par l'édiction d'une loi et leur usage réservé aux loisirs des habitants. D'après Manfred KÜHN et Ludger GAILING (2008), cette politique de protection des espaces boisés et agricoles a eu pour effet de limiter dans certaines parties de la ville l'étalement urbain et de limiter la spéculation foncière.

En 1840, Peter Joseph Lenné propose le plan appelé « *Schmuck - und Grenzzüge* » pour l'aménagement des parcs et jardins dans et autour de Berlin, dans une optique récréative, déjà teintée d'hygiénisme. Il propose de mettre en place un anneau vert autour de la ville. Il envisage une connexion entre ces différents espaces végétalisés nouveaux mais aussi existants, notamment le Tiergarten à l'ouest de Berlin. Ce parc, aujourd'hui central, se trouvait à l'ouest

⁹ Cela correspond à la date de la proclamation de l'Empire allemand, qui a eu lieu le 18 janvier 1871 à Versailles dans la galerie des Glaces.

¹⁰ La surface totale de ces acquisitions était de 25 000 hectares.

du Mitte sur le chemin de Charlottenburg. Anciennement propriété de chasse des rois de Prusse, le Tiergarten est transformé en grand parc en plein cœur de l'agglomération berlinoise dans les années 1830, pour des motifs paysagers et d'ouverture au public. Un système de parcs est créé également dans les quartiers ouvriers, les *Volkspark* dans une perspective hygiéniste dans la mouvance européenne de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Il faut rappeler que Berlin a connu un rythme de croissance extrêmement rapide durant la seconde moitié du XIX^e siècle, devenant le premier centre industriel d'Allemagne et voyant se multiplier un habitat populaire de faible qualité, les « casernes locatives » (*Mietskaserne*), loin des idéaux de l'hygiénisme naissant (BOCQUET, 2008). Le concept de ceinture verte a trouvé une forte popularité en Allemagne à la fin du XIX^e siècle. En 1874, est proposée dans l'ouvrage *Die Großstädte in ihrer Wohnungsnoth und die Grundlagen einer durchgreifenden Abhilfe*¹¹ une ceinture extérieure à la ville, dans le but de limiter l'expansion urbaine mais aussi de donner aux habitants la possibilité d'accéder à l'espace rural en une demi-heure depuis leur lieu de résidence (KÜHN et GAILING, 2008).

Au tournant du XX^e siècle, les aménageurs berlinois trouvent une influence notable dans les travaux d'Howard et de l'écrivain allemand Theodor Fritsch, qui publie en 1912 *Die Stadt der Zukunft*¹². Fritsch est aujourd'hui davantage connu pour ses écrits sur la nécessité d'un retour aux valeurs et coutumes paysannes traditionnelles du passé allemand, que pour son influence sur les travaux des premiers urbanistes. Dans cet ouvrage, il propose comme réaction aux conséquences, pour lui néfastes, de l'urbanisation et de l'industrialisation rapide, un modèle de ville proche de la « cité-jardin » imaginée par Howard. Si le modèle est proche, les objectifs poursuivis par Fritsch sont complètement différents. Il s'agissait pour lui de mettre en œuvre ses intérêts nationalistes, racistes et antisémites au sein de ces *Gartenstädte*¹³ (SCHUBERT, 1985). En Allemagne, l'idée de limiter le nombre d'habitants dans les villes, mais aussi d'y laisser une large part d'espaces en végétations, a été forte dans la constitution de l'aménagement du territoire sous l'Empire (ALEXANDRE et GENIN, 2014). A Berlin, un concours est lancé en 1909 dans le but d'élaborer un plan basé sur des prévisions démographiques en forte hausse et visant à maintenir une taille « raisonnable » à l'agglomération berlinoise. Ce concours est pensé au moment où la croissance urbaine de la ville est explosive (voir figure I.2). L'objectif était alors de limiter l'expansion urbaine à 6 millions d'habitants. Hermann Jansen remporte ce concours avec le plan qu'il publie en 1908 sous le nom de « Ceinture pour les forêts et prairies ». Jansen imagine un système complexe d'espaces libres d'urbanisation, constitué dans la première couronne d'une ceinture de forêts et d'espaces prairiaux et une deuxième ceinture plus

¹¹ Traduit par « Pénuries de logements en ville et principes pour des remèdes radicaux ». L'ouvrage est écrit par la Comtesse Adelheid Dohna-Poninski, sous le pseudonyme Arminius.

¹² Que l'on traduit par « La ville du futur ».

¹³ Cité-jardin.

importante et plus éloignée, avec entre les deux, un espace qui serait réservé à l'urbanisation nouvelle. Ce plan prospectif avait été conçu pour une ville qui devait atteindre les six millions d'habitants (KÜHN et GAILING, 2008).

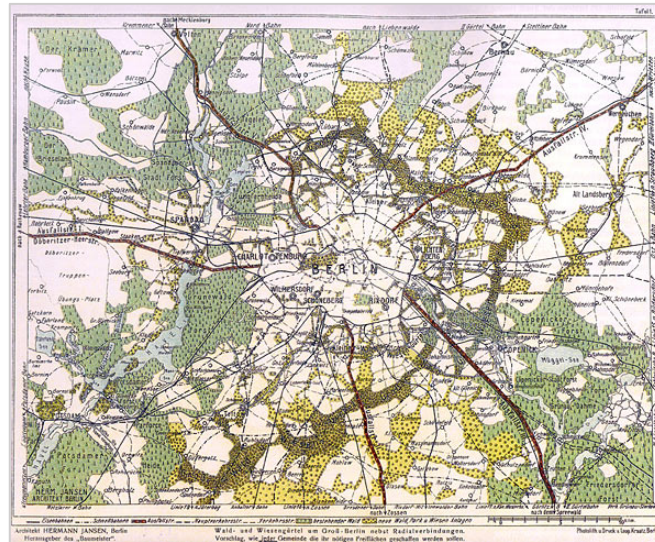


Figure 1.4. Le plan Jansen en 1908. Source :

https://www.berlin.de/senuvk/umwelt/stadtgruen/geschichte/en/stadtgruen/1870_1920/index.shtml

Les vicissitudes de l'histoire allemande, ont fait que la population de Berlin n'a pas dépassé les quatre millions escomptés dans le plan de 1908 après les années 1930 et 1940. La ville perd plus d'un million d'habitants entre le recensement de 1930 et celui de 1950. Les dégâts causés par la Seconde Guerre mondiale puis la séparation de la capitale entre Est et Ouest générèrent des formes d'urbanisation particulières. Les espaces en végétation furent relativement protégés du fait de ces transformations. Aujourd'hui, la structure de cette ceinture verte est composée de la manière suivante : deux espaces circulaires sont reliés par des radiales, constituées elles-mêmes d'espaces végétalisés, parcs ou chemins de promenades. Son principal objectif était d'arriver à un rééquilibrage territorial entre l'ouest de la capitale, bénéficiant de nombreux espaces verts et l'est, moins bien pourvu en la matière (KÜHN et GAILING, 2008). Ce modèle particulièrement abouti de planification verte ne fut pas appliqué dans sa forme initiale. Malgré cela, on retrouve dans les formes actuelles de la ville sont marquées par son organisation. Des auteurs se sont ensuite insurgés contre ce modèle, arguant qu'une ceinture verte autour de la ville aurait des effets négatifs sur le développement urbain. Ils lui préférèrent un modèle d'urbanisation en étoile, créant ainsi système d'espaces non urbanisés en radiales.

Le plan Jansen fut repris en 1929 par les autorités municipales de Berlin, sous l'appellation de Plan général des espaces libres. Le principe de la double couronnes d'espaces libres d'urbanisation autour de Berlin est alors appliqué (ALEXANDRE, 2013). Il comprend également des trames d'espaces végétaux reliant le centre de Berlin aux ceintures. Ce modèle

est issu de l'hésitation des aménageurs entre plusieurs façons de concevoir la ville : entre celui d'une ceinture verte, - avec un modèle concentrique - ou celle d'un modèle radial, avec des « coins verts ». Le plan combine finalement ces deux approches.

L'objectif affirmé est de fournir des espaces récréatifs pour les citoyens. Au centre de ce modèle d'une ceinture double, on trouve un système de grands parcs dont le Tiergarten. Une première ceinture d'espaces verts est dessinée, des couloirs d'urbanisation sont reliés au centre de la ville et enfin dans cette structure, se trouve la couronne rurale. La reconstruction d'une grande partie de Berlin après 1945 n'a été accompagnée que de quelques modifications du plan d'ensemble (ALEXANDRE et GENIN, 2014). La division politique de la ville à partir de 1948 entre Berlin Est et Berlin Ouest, avec la construction du Mur en 1961, a suspendu les concepts liés au plan d'ensemble pour l'agglomération berlinoise. Du fait de la partition de la ville, la croissance urbaine a aussi été largement ralentie jusqu'à la réunification allemande. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que la ville retrouva une croissance de sa population. La structure singulière de la ceinture verte berlinoise est reprise et pérennisée par les autorités dans les différents plans d'aménagements postérieurs de l'agglomération.

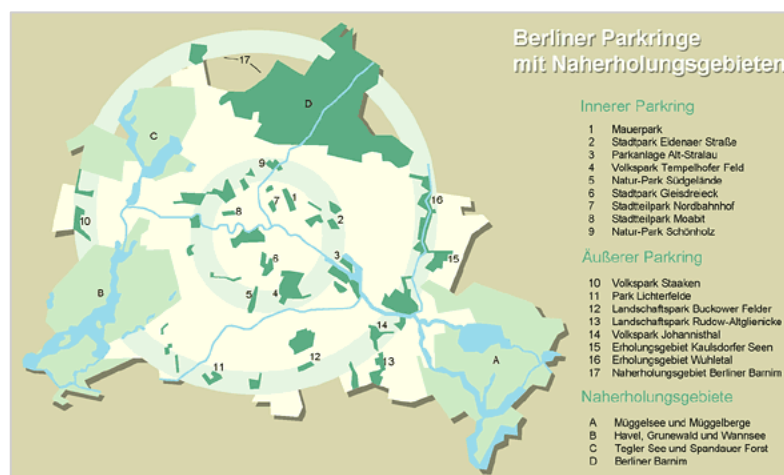


Figure I.5. Système de parcs de l'agglomération de Berlin. Source : https://www.berlin.de/senuvk/umwelt/stadtgruen/geschichte/en/stadtgruen/gesamtberlin_1990/1990_bis_1999/index.shtml

I.2. Tokyo : une ceinture verte envisagée dans le Japon militariste

L'histoire de la ceinture verte de Tokyo est singulière mais les aspects historiques de sa mise en place tendent à la rattacher à la situation qu'a connue l'agglomération berlinoise après la Seconde guerre mondiale. Cette forme avait été proposée en 1927 à Tokyo, s'inspirant des modèles de planification à l'échelle internationale et notamment de l'urbanisme fonctionnaliste (WATANABE *et al.*, 2008). Le pouvoir impérial, sous l'ère Meiji, tente de faire entrer le Japon dans la modernité. Le Japon cherche alors à être l'égal des grandes puissances européennes. La

modernisation du pays fut aussi une marche vers l'affirmation de l'État-Nation, le développement économique et le progrès technique (SORENSEN, 2002).

Les autorités japonaises se sont inspirées des exemples européens de planification urbaine. En 1924, une délégation japonaise participe à la conférence d'Amsterdam. Cette conférence sur l'aménagement promouvant les ceintures vertes comme modèle pour toutes les villes est organisée par la Fédération Internationale pour l'Habitat, l'Urbanisme et l'Aménagement des Territoires (FIHUAT), réseau professionnel rassemblant notamment architectes et urbanistes, fondée en Grande Bretagne en 1913 et issue du mouvement des *garden cities*. À la suite de cette conférence est promulgué en 1939, un plan d'ensemble ambitieux pour Tokyo. Ce plan prend en compte un réseau de différents types d'espaces non bâtis à différentes échelles, allant des parcs urbains aux jardins familiaux dans la partie la plus centrale, aux aires naturelles et aux parcs nationaux dans les franges externes (YOKOHARI *et al.*, 2000). Il est publié dans un contexte de contrôle croissant de l'armée sur le gouvernement japonais et correspond à la période d'apogée du Japon expansionniste. Son territoire s'étend alors sur une partie de la Chine, de la Corée et de Taïwan.

A cette période, l'affirmation de la modernité urbanistique de Tokyo apparaît comme un élément majeur. Une ceinture verte, composée d'espaces agricoles et boisés est prévue sur une quinzaine de kilomètres, dans les parties périphériques du cœur urbain de Tokyo (BUNKAKYOKU et INTANASHONARU, 1994). Son rôle premier est alors, comme dans le cas britannique, d'éviter un développement anarchique des espaces urbains. Cette ceinture verte fut surtout utilisée pendant la Seconde Guerre mondiale dans une optique défensive, afin de maintenir des routes d'évacuation en cas d'attaque. Après la Seconde guerre mondiale, les tentatives pour mettre en place cette ceinture d'espaces libres ont rencontré des oppositions. En 1947, un nouveau plan est proposé, créant une double ceinture d'espaces libres, reliés par des corridors verts autour de Tokyo. Il fut mis en place mais fut vite obsolète puisque des habitants s'étaient déjà installés dans cette aire et avaient acquis des terrains. Les municipalités entourant Tokyo se sont aussi levées contre cette ceinture verte (WATANABE *et al.*, 2008). Seuls quelques parcs dans la périphérie de Tokyo marquent encore les restes de cette tentative.

Le cas de Tokyo, s'il montre une mise en échec important de la ceinture verte, peut être comparé à l'exemple londonien par la taille considérable de son agglomération et des contraintes qui peuvent en découler. Le cas de la ceinture verte de Tokyo est envisagé au moment où la croissance démographique est au plus fort, et le cas suivant, celui de Londres, où elle s'est imposée après une période de forte croissance.



Figure 1.6. La ceinture verte tokyoïte conçue en 1946 et l'emplacement du parc Mizumoto. Source : WATANABE *et al.*, 2008)

1.3. La Green Belt de Londres : l'archétype des ceintures vertes

La *Green Belt* de Londres est la forme la plus connue de ceinture verte et a constitué une source d'inspiration pour de nombreuses villes. Cette politique de planification a aussi été appliquée dans le reste de la Grande Bretagne. La ceinture verte est un outil d'aménagement important des villes. Cette forme d'aménagement imaginée par les urbanistes britanniques émerge après la poussée urbaine très forte qu'a connu l'Angleterre. A Londres, elle couvre une superficie d'un peu plus de 5 000 km² autour des espaces urbains (AMATI et YOKOHARI, 2006).

1.3.1. Le tournant de l'entre-deux-guerres et l'héritage du socialisme utopique du XIX^e siècle

Après plus d'un siècle d'expansion urbaine incontrôlée, les autorités londoniennes ont cherché à fixer les limites de la ville. La ceinture verte s'inscrit dans un cadre très différent des cas japonais et allemands. La *Green Belt* a été imaginé dans une perspective d'abord esthétique, mêlée à des ambitions politiques. On peut lire dans l'extrait suivant, tiré d'un texte de Raymond Unwin, la révolusion causée par le développement urbain anarchique sur les franges de la ville :

« *That irregular fringe of half-developed suburb, and half-spoiled country which forms such a hideous and depressing girdle around modern growing towns.* »¹⁴.

Unwin est aussi l'urbaniste qui met en œuvre concrètement les idées proposés par Howard (SADOUX, 2015) puisqu'il est l'un des deux architectes ayant conçu la cité-jardin de Letchworth, la première cité-jardin réalisée (1903). Le contexte politique anglais au début du

¹⁴ Cité par John STURZAKER et Ian Mell (2017) : « Cette bordure faite de l'enchevêtrement irrégulier de banlieue à moitié développée et de campagne gâtée qui forme une ceinture tellement hideuse et déprimante autour des villes modernes en pleine croissance. » [Traduction personnelle]

XX^e siècle est marqué par une critique des excès du capitalisme industriel, inspiration qui sera portée, notamment après-guerre par les travaillistes. Dans ce même mouvement, au Royaume-Uni, le rapport au paysage et à la campagne se transforme profondément au cours du XIX^e siècle et la vision romantique d'une campagne bucolique gagne les élites politiques et intellectuelles (WOODS, 2010).

Les prémices de la mise en place de la *Green Belt* de Londres émergent avant la Seconde Guerre mondiale. En 1935, au travers du *London Green Belt Act*, que le comité préfigurant l'entité du Grand Londres prévoyait déjà de créer des coupures dans l'urbanisation et de conserver des espaces de loisirs pour les habitants proches de la ville. Ce plan envisageait deux moyens pour protéger cet espace. Il s'agissait, d'une part, d'acquérir des terres et d'autre part d'indemniser les propriétaires qui s'engageaient à ne pas construire. Le projet de plan Abercrombie en 1944, du nom de son initiateur donna naissance au Grand Londres et institua officiellement la *Green Belt* comme partie intégrante de l'aménagement de la ville. Ce plan prévoyait une couronne d'espaces libres d'urbanisations, boisés, agricoles ou de parcs de 6 à 8 kilomètres d'épaisseur. En parallèle, il met en place une dizaine de villes nouvelles, placées en limite externe de la Ceinture verte, devant accueillir les nouveaux flux de population (PAQUOT, 2010). Il était envisagé que ces zones puissent servir d'espaces de récréation aux habitants du Grand Londres. Patrick Abercrombie expose les fonctions de la *Green Belt* dans son plan (ABERCROMBIE, 1946, p. 131) :

“[...] (1) limitation, by the inner line of the Belt, for further expansion; (2) permission given to develop for natural growth outwith the outer line of the Belt; and (3) preservation of the Belt itself in its existing agricultural character, but with recreation the primary use”¹⁵.

Abercrombie attachait une grande importance à la préservation des espaces ruraux. David MATLESS (1998) cite ainsi ses intentions :

“*The essence of the aesthetic of Town and Country Planning consists in the frank recognition of these two opposites... Let Urbanism prevail and preponderate in the Town and let the Country remain rural. Keep the distinction clear.*”¹⁶ “

En 1947, le *Country Planning Act* va plus loin en prévoyant une ceinture d'espaces ouverts d'une trentaine de kilomètres de large. Ce modèle s'exportera ensuite dans treize autres villes britanniques. Cependant une véritable politique de planification verte n'a été mise en place qu'en 1955, après la période de reconstruction d'après-guerre et de regain démographique des villes. Les autorités ont voulu alors limiter l'étalement urbain. C'est le ministre du logement

¹⁵ « (1) limite de l'extension urbaine par la ligne intérieure de la ceinture ; (2) permission donnée de développements naturels au-delà de la ligne extérieure de la ceinture ; et (3) préservation de la ceinture elle-même par son caractère agricole, mais avec l'usage récréatif comme principal usage ». [Traduction personnelle]

¹⁶ « L'essence de l'esthétique du *Town and Country Planning* réside dans la reconnaissance franche de ces deux opposés... Que l'urbanisme prévale et prédomine dans la ville et que la campagne reste rurale. Gardons la distinction claire ». [Traduction personnelle]

Duncan Sandys qui établit la *Metropolitan Green Belt* autour de Londres. Sous l'ère thatchérienne, la réglementation autour des ceintures vertes est assouplie dans une tentative de dérégulation (AMATI, 2007). Dans les faits, certains chercheurs et observateurs ont montré les effets pervers induits par la politique de la *Green Belt*. A Londres, sa mise en œuvre a entraîné un embourgeoisement des villages et des villes du fait de l'impossibilité de construire dans le périmètre et de la hausse des coûts de l'immobilier (MOINDROT, 1961a). Elle a aussi amené au-delà, à la constitution de villes nouvelles dorts, à la multiplication de l'habitat temporaire, avec la multiplication du camping-caravaning.

I.3.2. Les principes

La *Green Belt* est l'application de concepts émanant des penseurs et d'aménageurs britanniques, d'obédience socialiste et réformiste, à savoir Howard, Abercrombie ou encore Unwin (AMATI, 2008). Sa fonction de limitation de l'expansion de l'urbanisation se révèle véritablement après la guerre. Elle reste la principale fonction de cet outil d'urbanisme et accompagnée d'une volonté esthétique et paysagère, en réaction à un étalement urbain jugé néfaste. Les aménageurs et politiques ont ajouté au cours des décennies d'autres utilités à la *Green Belt* : la nécessité pour les populations citadines d'avoir accès à des espaces récréatifs, de protéger les terres agricoles ou de donner aux franges urbaines des aménités paysagères ou du moins un aspect qualitatif. Ce dernier objectif ayant obtenu un succès important auprès des habitants pendant les années 1970 (MUNTON, 2007). Seuls les développements urbains en lien avec l'agriculture sont autorisés dans cet espace. Par ailleurs, la *Green Belt* s'adosse à la politique plus globale des villes nouvelles et est donc insérée dans un fonctionnement urbain pensé à une échelle régionale. Cette politique a été appliquée aux grandes agglomérations britanniques. Quatorze agglomérations, indiquées sur la figure I.7., en sont ainsi équipées au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle.

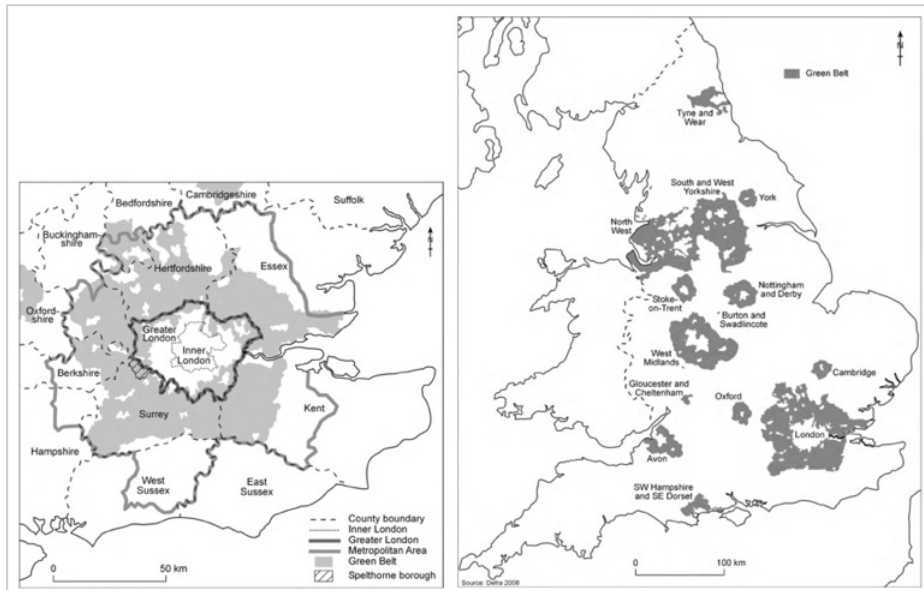


Figure 1.7. La mise en place de la Green Belt à Londres et en Angleterre. Source : Robert L. GANT, Guy M. ROBINSON et Shahab FAZAL, 2011

1.3.3. Un outil remis en cause

La mise en place très rigoureuse des ceintures vertes en Angleterre a amené des critiques. Elles se font entendre dès les années 1960. La ceinture verte aurait été selon ses détracteurs, à l'origine d'une plus grande pression foncière dans une région de fort développement urbain. L'autre reproche important est celui de l'éloignement. Depuis 1955, la *Green Belt* n'a pas subi de modifications dans la planification londonienne. Et ce malgré la crise du logement constatée depuis le début du XXI^e siècle (STURZAKER et MELL, 2017). Elle continue d'être considérée comme un instrument de planification et comme un moyen de limiter l'urbanisation de la métropole à l'échelle régionale (MUNTON, 2007). Dans les faits, des modifications à l'échelle locale ont pu avoir lieu et la ceinture verte londonienne s'est finalement maintenue sur un réseau d'espaces naturels protégés, sous la forme notamment des *country parks*. C'est par exemple le cas du *Lee Valley Regional Park* ou du *Colne Valley Regional Park* étudié par Frédéric ALEXANDRE et Alain GENIN (2014) qui montrent que cet espace, qui désigne une sorte d'espace-tampon à l'ouest de l'agglomération londonienne témoigne d'une « résistance relative de la ceinture verte ». Toutefois, les deux auteurs s'interrogent sur sa préservation et sur l'impact des processus métropolitains, questionnement que l'on posera aussi dans cette thèse à la Ceinture verte francilienne, dispositif bien plus évanescent.

1.3.4. Un modèle qui a essaimé dans le monde entier

Le succès de la politique de la *Green Belt* en Angleterre a été tel que cette forme d'aménagement de la ville a été implantée dans de nombreux pays dans le monde. Sous

l'influence de l'expérience britannique, le Canada, l'Australie ou encore la Nouvelle-Zélande, ont utilisé cette forme au cours des années 1960 et 1970 pour contenir l'étalement urbain de leurs grandes agglomérations (AMATI, 2008). En Asie aussi, le concept s'est exporté, au Japon comme on l'a vu, très tôt mais sans réel succès, tout comme à Hong Kong et en Corée du Sud. Les urbanistes britanniques ont vu dans cette forme un moyen rationnel d'aménager l'espace mais aussi un outil à vocation universelle, pouvant s'appliquer à toutes les villes et sur l'ensemble des continents. Toutefois, le caractère rationnel et normatif de ces projets a pu expliquer l'échec d'une partie de ces tentatives. Ils n'auraient ainsi pas assez pris en compte les spécificités des contextes locaux d'une part et la participation de l'ensemble des acteurs d'autre part¹⁷.

I. 4. Copenhague : un modèle radial de planification verte

L'exemple danois fournit un contrepoint à la logique circulaire portée par la ceinture verte pour concevoir l'intégration des espaces en végétation dans l'urbain. Si c'est le modèle en « doigts de gants » qui a été choisi par les autorités danoises, il existe d'autres types de planification verte. On peut notamment penser au « cœur vert » néerlandais, étroitement lié à la forme nébuleuse qu'a prise l'urbanisation hollandaise (KÜHN, 2003). Les éléments que l'on présente ici sont issus d'un séjour scientifique de trois mois dans le département de Géosciences de l'Université de Copenhague. Les résultats présentés ici sont issus d'un certain nombre d'entretiens et de séances d'observation menée sur le terrain entre octobre et décembre 2015. Le cas de Copenhague apparaît comme un exemple de réussite d'une planification de développement d'une agglomération (PRIMDAHL *et al.*, 2009). Copenhague n'a pas connu la même explosion urbaine que les agglomérations londonienne, berlinoise, française et tokyoïte. Toutefois, la longévité du plan régissant le développement de la ville est comparable à celle des ceintures vertes britanniques (STURZAKER et MELL, 2017). Le *Fingerplanen*, que l'on pourrait traduire en français par « plan en doigts de gants », est considéré comme le plan directeur à l'origine de l'aménagement de la capitale danoise. Il fut proposé pour donner accès aux espaces verts aux habitants de Copenhague, par le biais des « coins verts ». Cette expression correspondant aux parties non bâties de l'agglomération. Ce document de planification urbaine est, dès le départ, très explicite sur le développement urbain voulu par les autorités nationales d'abord, puis municipales ensuite (VEJRE *et al.*, 2007). Ces dernières ont privilégié un urbanisme de corridor. Le développement urbain de Copenhague s'est ainsi fait le long d'axes, combinant urbanisation et réseau de transport ferroviaire et routier. La définition de ces corridors au travers du *Fingerplanen* permettait ainsi de préserver des espaces de respiration,

¹⁷ Communication personnelle, Marco Amati, Université de Melbourne, 19 octobre 2015.

des intervalles entre chaque doigt. Il fut rapidement approprié par les acteurs et les habitants de l'agglomération en raison de sa forme de main¹⁸.

A l'ouest du Danemark, sur l'île de la Sealand, le Grand Copenhague compte actuellement 1,2 millions d'habitants, ce qui en fait une métropole européenne de taille modeste. L'émergence d'un premier plan d'ensemble de la ville de Copenhague incluant une structure végétale remonte au XIX^e siècle. L'abandon, et la destruction en 1856, d'une ceinture de défense de la ville donne lieu à sa transformation en anneau vert (CASPERSEN *et al.*, 2006). A la fin du XIX^e siècle, les franges de la ville se développent rapidement, quasiment sans intervention du public. Au tournant du XX^e siècle, la croissance urbaine est jugée incontrôlable par les autorités municipales au-delà de cette première ceinture d'urbanisation. Elle encourage alors les autorités municipales de Copenhague à imaginer un moyen de contrôler son expansion. Le plan directeur de la ville, adopté en 1909, propose un système de connexion des espaces de nature et des parcs. Il s'inspire de la tradition des « *greenways* » américaines du début du XX^e siècle et s'inscrit tout particulièrement dans l'esprit des réalisations états-uniennes d'Olmsted (VEJRE *et al.*, 2007). Ce plan est repris en 1936 et définit un réseau de ce qui est pensé comme des infrastructures vertes. Deux types d'espaces « ouverts » sont identifiés dans le plan, selon leurs fonctions et leurs localisations. Les espaces « ouverts » de la partie interne de l'agglomération répondent aux usages récréatifs quotidiens alors que ceux de l'extérieur, plus éloignés et généralement de plus grande superficie, ont, eux, pour rôle de satisfaire des usages agricoles et récréatifs moins réguliers. Ce premier plan global a marqué l'organisation spatiale et l'aménagement du territoire dans la région de Copenhague (CASPERSEN *et al.*, 2006).

Le *Fingerplanen* est proposé aux autorités en 1947 par deux architectes, Peter Bredsdorff et Sten Eiler Rasmussen, au sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Dans le cas danois, la fin de la guerre marque un tournant dans la réflexion sur la planification urbaine. Le pays est occupé par l'Allemagne de 1940 à 1945 et, au sortir de la guerre, le pays connaît un fort et rapide exode rural, la demande de logements explose à Copenhague. Le pays a en effet connu une urbanisation tardive par rapport à l'Allemagne, à la France ou à l'Angleterre, pays qui avaient amorcé une transition urbaine depuis bien longtemps. A mesure que la ville s'étend, les pouvoirs publics prennent conscience du manque d'accessibilité des espaces verts dans Copenhague. Le plan d'une ville en forme d'étoile est alors proposé comme solution face à ce problème. Le modèle urbain de 1947 est composé d'un centre dense et de corridors de développement urbain se diffusant dans l'espace rural. Les corridors sont eux-mêmes appuyés sur des réseaux de transport, et notamment sur un réseau de train desservant l'agglomération appelé le *S-tog*. S'il s'agit pour l'essentiel d'un plan de développement urbain, le *Fingerplanen* prévoit également de préserver, entre les doigts de la main, des espaces de récréation dans les

¹⁸ Entretien avec Lone Søderkvist Kristensen, Université de Copenhague, 25 novembre 2015.

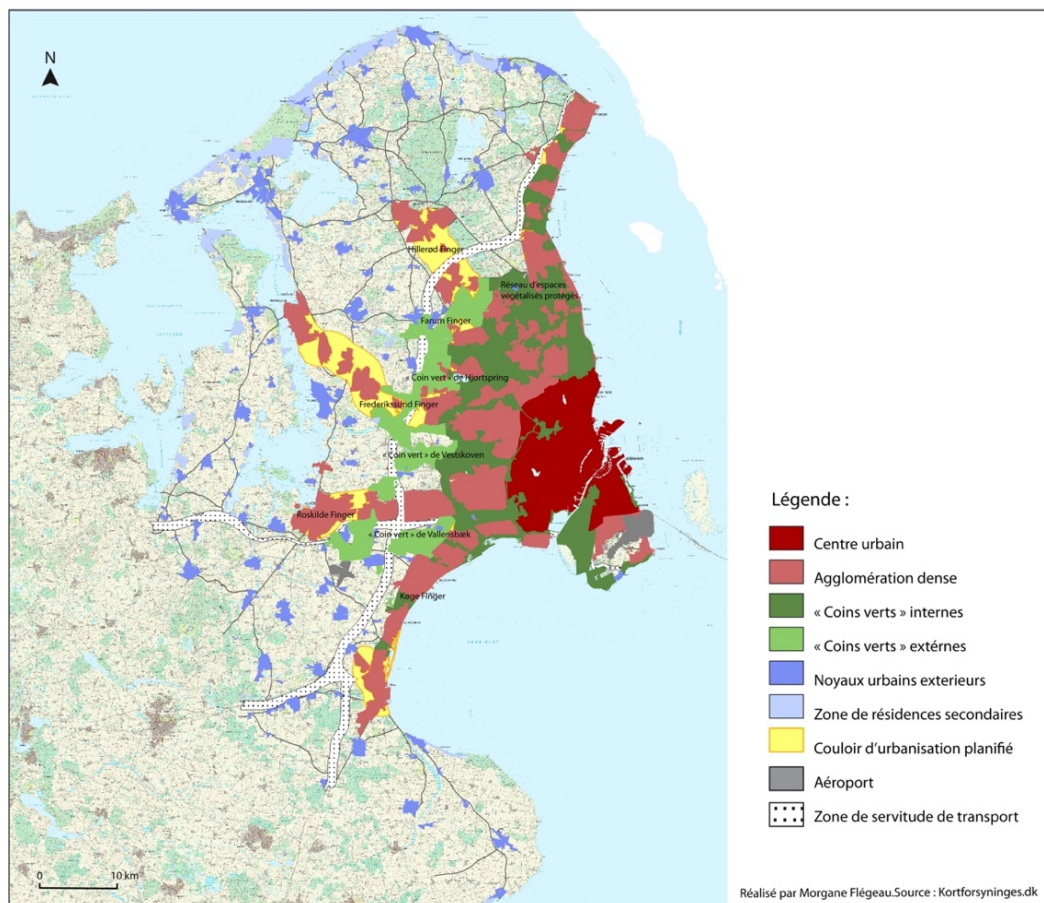
coins intérieurs pour les habitants de Copenhague ainsi que des espaces agricoles dans les coins extérieurs. Ces espaces ont plusieurs fonctions : ils doivent faire office d'espaces tampons, permettre de limiter les développements urbains anarchiques mais aussi maintenir une occupation agricole, et surtout répondre à une demande pour les loisirs des habitants. Enfin, ils ont pour rôle d'améliorer l'accès des urbains aux espaces naturels¹⁹.



Figure 1.8. Page de couverture du Fingerplanen, 1947

Pendant les années 1950 et 1960, l'urbanisation combinée à l'industrialisation a exercé une forte pression sur les « coins verts ». A cette période, l'extension urbaine se concentre en particulier sur les doigts de Roskilde et Køge, dans les parties ouest et sud de la région. Dans la partie nord de Copenhague, sur la côte caractérisée par la présence d'une population aisée, l'urbanisation a été limitée de manière à protéger les paysages. Un « bureau de conservation » créé en 1960, fut ainsi chargé de contrôler l'urbanisation dans le nord de Copenhague. Cependant cette structure n'avait pas de moyens réglementaires pour vérifier l'action des municipalités. Pour compenser la faiblesse des mesures de protection, l'État danois et certaines autorités locales ont commencé à acheter des terres pour en faire de futurs espaces récréatifs. Ainsi, tandis que les terres agricoles sont maintenues dans les parties externes, les « coins verts » internes doivent rester boisés et naturels.

¹⁹ Entretien avec Ole Caspersen, Université de Copenhague, 16 décembre 2015.



Carte 1.1. Organisation spatiale du Fingerplanen de Copenhague en 2015

C'est de cette manière que la forêt de Vestkoven, à l'ouest de Copenhague, a été acquise et entièrement replantée par l'État. La plantation de cette forêt est le seul cas de ce type dans la seconde moitié du XX^e siècle dans la capitale danoise (VEJRE *et al.*, 2007). La plantation d'un espace boisé est justifiée alors par la nécessité d'un rééquilibrage des qualités paysagères des franges du nord et de l'ouest de la ville, beaucoup plus prisé pour ses paysages. Une forêt est donc plantée sur une ancienne terre agricole sur une surface de 1500 hectares. Aux motivations esthétiques ayant présidé au choix de création de la forêt, on peut ajouter une raison politique : la volonté d'un équilibre social entre les différentes parties de la ville. Henrik VEJRE *et al.* (2007) mettent en avant le fait que ce « coin vert » n'ait pas été envahi par l'urbanisation, contrairement aux deux autres « coins verts » de Hjørtespriing et Vallensbæk.



Photographie 1.1. Vue sur la forêt de Vestkoven depuis Hersted høje, colline artificielle aménagée dans le but de créer un belvédère (Morgane Flégeau, octobre 2015)

La contrainte réglementaire n'a pas été un élément fort de la réussite du *Fingerplanen*. Contrairement au cas londonien, la régulation publique pour faire exister le plan en doigts de gants de la ville, a été faible au départ, ce qui ne l'a pas empêché de bien fonctionner. Le succès et les relatifs échecs du *Fingerplanen* sont à mettre en lien avec le système de gouvernance danois. En 1967, l'autorité pour la planification régionale est transférée du ministère du logement à un nouveau conseil qui inclut les trois comtés de la région et les municipalités du *Storkøbenhavn*²⁰. Ce nouveau conseil renforce la planification à l'échelle régionale. Le conseil du Grand Copenhague est créé en 1974. Il bénéficie d'une autorité spéciale en matière de planification. Il met en place, la même année, un plan directeur qui prévoit un troisième anneau vert à l'extérieur de la ville, venant compléter le dispositif des deux précédents. Le premier anneau est représenté par les lacs intérieurs dans le centre de la ville, le second suivant la ligne des anciennes fortifications. On peut voir dans cette mesure la complémentarité entre une logique démultipliée de ceintures vertes suivant le plan en doigts de gants, faisant référence au plan directeur de 1909.

Le conseil pour le Grand Copenhague est dissout en 1990 pour des raisons politiques et économiques. L'autorité en matière de planification est alors transférée aux trois comtés de la région. Toutefois, dans un contexte de croissance urbaine importante au cours de la décennie 1990, l'aménagement régional perd en cohérence. Un nouveau conseil est alors créé en 2000 : l'Autorité du Grand Copenhague. Cette dernière publie en 2004 un document établissant une vision sur le développement futur des espaces verts de l'agglomération. Le texte propose un élargissement des « coins verts » ainsi que la mise en œuvre d'un quatrième anneau vert. Depuis 2007 et la mise en place d'un « acte de planification » à l'échelle nationale, les régions ont perdu le pouvoir d'aménagement des territoires. Ce sont les municipalités qui possèdent la

²⁰ Storkøbenhavn correspond à l'aire métropolitaine de Copenhague.

compétence de l'urbanisme. L'État valide la conformité des décisions d'aménagement des communes en fonction de ses orientations. Toutefois l'État n'intervient normalement pas dans les décisions locales, exception faite du *Greater Copenhagen* (ANDERSEN *et al.*, 2002). La même année, en 2007, le *Fingerplanen* est incorporé à l'acte national pour la planification. Pour les acteurs interrogés, ce plan a perduré du fait de sa forme reconnaissable de main, qui a ainsi permis de guider le développement urbain. Sa mise en œuvre semble ainsi avoir bénéficié d'une vision partagée par les habitants et par les acteurs de l'aménagement²¹.

Un autre aspect paraît revêtir une importance particulière dans le contexte danois afin d'expliquer le succès du *Fingerplanen*. La loi nationale sur les zones urbaines et rurales est votée en 1969 et a eu une forte influence sur les transformations des paysages danois, en permettant de réguler le développement urbain. La planification et la politique d'utilisation du sol ont été plusieurs fois remaniées, avec des amincissements et des assouplissements de la régulation par les instances publiques danoises concernant l'interface urbain-rural. La loi de définition des zones urbaines et rurales, adoptée par le Danemark en 1969, implique une distinction stricte entre espaces urbains et zones rurales, ces dernières destinées exclusivement aux activités agricoles. La loi définit trois types de zones : les zones urbaines, les zones rurales et les zones de résidences secondaires. Elle permet aux zones rurales d'avoir un véritable statut et au-delà, d'éviter le mitage urbain, de circonscrire l'urbanisation et de prévenir la spéculation foncière. Les zones rurales correspondent aux espaces à vocation agricole et forestière et aux espaces naturels protégés. Aucune activité autre n'est autorisée dans ces espaces et il est difficile de changer la destination du sol. La séparation rigoureuse entre les deux types d'espaces au Danemark s'explique par la rareté des ressources naturelles, et le sol y est considéré comme un bien précieux, au vu de la surface réduite du pays comparée à celle de ses voisins. Cette législation propre au Danemark a facilité les conditions de mise en place du projet du *Fingerplanen*. Il faut donc en revenir à la planification dans les deux pays, au Danemark et en France, pour comprendre le succès de ce dispositif.

Cependant, les entretiens et observations de terrain nous ont permis de relativiser le succès affiché du *Fingerplanen*. A l'échelle locale, l'analyse du contenu des « coins verts » montre que si les parties externes restent dévolues à l'agriculture, les « coins verts » internes ont subi des transformations de l'occupation du sol et sont aujourd'hui urbains. Les espaces libres d'urbanisation voient leur vocation progressivement modifiée, passant d'espaces naturels à des espaces aménagés, sous forme de terrains de sport, des jardins partagés, des golfs. Une étude de CASPERSEN *et al.* (2006) menée sur deux « coins verts », à Hjortespring et à Vallensbæk, a montré la réduction de l'occupation d'espaces naturels et agricoles au profit des espaces verts urbains. Les transformations n'ont toutefois pas été similaires dans les deux

²¹ Entretien avec Lone Søderkvist Kristensen, Université de Copenhague, 10 novembre 2015.

études de cas. Elles dépendent du statut de propriété des espaces composant les coins verts. Selon que l'espace est propriété de l'État ou bien de la municipalité, la définition de ce qui est « vert » varie. Les municipalités peuvent modifier ce qui correspond au statut des « coins vert ». Il s'agit alors de poser la question de ce qui est considéré comme « vert » dans les « coins vert » danois. Les coins internes semblent être aujourd'hui davantage des espaces urbanisés destinés aux loisirs et aux activités récréatives. La fonction écologique attribuée aux espaces non bâtis ne fait son apparition qu'à partir des années 1980. Un projet de réalisation d'une ceinture verte a été également proposé au gouvernement par un groupe de chercheurs dans la dernière décennie²².

Le *Fingerplanen* est un cas notable de planification urbaine avec une vision claire pour les espaces ouverts mais sans idée ou politique cohérente pour définir la manière de protéger ces espaces ouverts, les gérer et les développer. Selon Ole Caspersen²³, ce manque de projets et de mesures réglementaires pour les espaces végétalisés cause néanmoins de plus en plus de problèmes pour les changements et la gestion de ces espaces de franges urbaines.

²² Entretien avec Ole Caspersen, Université de Copenhague, 16 décembre 2015.

²³ *Ibid*

Conclusion du chapitre I

Le dispositif de ceinture verte a été l'un des principaux moyens conçus pour limiter l'expansion de la ville au moment où interviennent un changement de dimension majeure de l'urbain, en France, en Europe et dans d'autres parties du monde. Cet outil d'urbanisme n'a pas eu partout le même succès, ni les mêmes modalités d'application. C'est d'abord la pensée associée à la perception de la nature et des espaces libres d'urbanisation qui a constitué un facteur fondamental de la façon dont elles ont pu être appliquées en différents lieux. En Angleterre, le sentiment anti-urbain très fort lié à la croissance urbaine et à la Révolution Industrielle et, de manière corollaire, la valorisation de la campagne, ont conduit à une mise en place rigoureuse de ceintures vertes autour des grandes agglomérations du pays. En Allemagne, dans les années 1930, la place des espaces libres d'urbanisation est liée à l'idéologie et à un mouvement hygiéniste naissant. En lien avec la manière dont est conçue la ville, la contrainte réglementaire n'a pas été de la même intensité partout. Dans le cas anglais, la réglementation est stricte, tout comme au Danemark, contrairement à d'autres exemples comme le cas berlinois.

Le contexte historique a pu aussi jouer un rôle important puisqu'au moment où ces outils sont envisagés et connaissent un début d'application, se déroule la Seconde Guerre Mondiale. Cette dernière a induit des conséquences considérables à Berlin comme à Tokyo. Enfin, les particularités de chaque type d'urbanisation ont pu également influencer sur la conception de la planification verte. Les particularités du modèle français expliquent en partie le contexte de mise en place de la Ceinture verte. Le cas francilien est beaucoup plus tardif. Il apparaît au moment où la croissance urbaine ralentit et où l'État se centre sur une politique d'équilibre entre les métropoles françaises, finalement trop tard par rapport à l'usage qui avait été prévu initialement dans les autres ceintures vertes.

CHAPITRE II : LA CEINTURE VERTE FRANCILIENNE : UNE MISE EN PLACE TARDIVE ET EN DEMI-TEINTE

Visant dans un premier temps, comme la *Green Belt* à Londres, à contenir la progression de l'urbanisation, la Ceinture verte francilienne a été pensée dès le départ à cheval entre la partie urbaine de la région et sa partie rurale. Ne bénéficiant que d'une très faible notoriété et sans aucune véritable contrainte réglementaire, comme c'est le cas du *Fingerplan* à Copenhague, elle peine à être l'outil d'aménagement qu'elle a été en d'autres lieux. La Ceinture verte est toutefois promue pour ses fonctions récréatives, paysagères, écologiques et présentée comme partie prenante de la qualité de vie des habitants des franges de l'agglomération. En Île-de-France, c'est finalement au modèle de la Ceinture verte que les responsables politiques régionaux, - le Conseil régional étant alors une institution jeune -, ont eu recours pour aménager les franges externes de l'agglomération. Pour composer un espace de ceinture verte, la Région a retenu comme critère d'inclusion dans son périmètre le *ratio* d'espaces dits « ouverts » à la commune. Ces espaces ouverts recouvrent « l'ensemble des espaces boisés, agricoles et naturels, c'est-à-dire ni bâtis ni imperméabilisés » (LARUELLE et LEGENNE, 2005). Ainsi, en Ceinture verte, l'urbain occupe moins de 40 % du territoire communal et les espaces non-bâtis, 60 %. S'inscrivant dans un périmètre allant de 10 à 30 kilomètres autour de Paris, elle représente environ 266 000 hectares de terres, correspondant ainsi à 22 % du territoire francilien.

Dans la littérature consacrée à la planification verte, et plus particulièrement aux ceintures vertes, le cas francilien a peu retenu l'attention, ce qui est aisément compréhensible tant la Ceinture verte francilienne est discrète. Pourtant, Paris aurait pu être le premier lieu d'une mise en place de ce dispositif.

Dans leur ouvrage *Green Belts. Past, present, future ?* (2017), les chercheurs britanniques John STURZAKER et Ian MELL considèrent le cas de la Ceinture verte de Paris comme un exemple des difficultés à faire concilier des agendas municipaux non cohérents, dans un contexte de forte pression foncière. Pour ces chercheurs, les discussions sur la ceinture verte, en tant que concept, s'articulent entre « protectionnistes » et « expansionnistes ». Nous tenterons de répondre dans ce chapitre à l'interrogation suivante : comment la planification verte – au travers de la Ceinture verte et d'autres dispositifs d'aménagement – s'est-elle intégrée dans la planification de la région capitale ? Nous ferons ensuite l'état des lieux des éléments concrets sur lesquels s'appuie cette politique de Ceinture verte en demi-teinte, avant de voir quels sont les dispositifs qui lui ont été préférés au sein des instances régionales et à l'échelle nationale. Pourtant, ce sujet revient aussi dans un certain nombre de discours à l'heure actuelle, notamment ceux sur le Grand Paris.

I. La Ceinture verte d'Île-de-France : histoire d'un projet inabouti

La Ceinture verte d'Île-de-France a connu une histoire en demi-teinte. Un temps envisagée à la fin du XIX^e siècle pour ceinturer la ville de Paris, l'idée est finalement abandonnée. Elle fait progressivement son retour au sein du Conseil Régional à la fin des années 1970 pour prendre de plus en plus de place dans le projet politique de la Région avant d'être à nouveau mise au second plan dans les documents de planification.

I.1. Autour de Paris : une première tentative inaboutie

« [Il] y aurait un moyen bien simple [...] de transformer en oasis ce désert continu de plusieurs kilomètres ; ce serait de planter de dessiner en jardins [des] fortifications. Nous donnerions ainsi à la ville de Paris des abords dignes d'elle. Il y a là non seulement une question d'embellissement mais encore une question d'hygiène ; et la santé publique, aussi bien que la beauté de la capitale, aurait tout à gagner de cette ceinture verdoyante ».

C'est de cette manière qu'Ernest Hamel propose au conseil municipal de Paris en 1885 un avenir pour la zone des fortifications entourant Paris. La ville aurait pu ainsi être la première agglomération à posséder une ceinture verte. Différentes conceptions de son rôle se sont confrontées au tournant du XX^e siècle.

I.1.1 Les « fortifs » et la « zone » : la possibilité d'une ceinture d'espaces verts autour de Paris abandonnée

La possibilité de mettre en place une ceinture d'espaces libres autour de Paris est évoquée au moment où les responsables politiques s'interrogent sur l'avenir de l'ancienne ligne de fortifications qui avaient été mises en place par Thiers pendant la décennie 1840. Les fortifications, communément appelées les « fortifs' » étaient entourées d'une zone *non aedificandi*, c'est à dire soumise à servitude militaire, interdisant de construire de nouveaux bâtiments ou d'étendre ceux déjà existants (SARDAIN, 2014).



Figure II.1. Photographie des fortifications et de jardins ouvriers dans la zone *non aedificandi* en 1919.
Source : APUR - BHVP

Dans cet espace non-bâti de 250 mètres de large, composé essentiellement de terrains vagues, la « zone », s'était progressivement installée une population, essentiellement issue de l'immigration venue de province et du petit peuple parisien pour cause de l'augmentation des prix des loyers et du manque de logement à Paris (MULLER, 1983). Appelés les « zoniers » ou les « zonards, des chiffonniers, des ouvriers et des artisans logeaient dans des baraquements et des cabanes dans des conditions très souvent insalubres. L'image largement péjorative de la « zone » était attachée à ces baraquements et taudis. Les habitants de la ville de Paris considéraient la zone comme le lieu de la criminalité et de la prostitution, de l'insalubrité et de l'immoralité (KALIFA, 2004). L'idée de créer une ceinture verte a été largement inspirée par la volonté de chasser ces populations de la « zone ». Le sort à réserver aux fortifications et à la zone fut l'objet d'un certain nombre de débats au conseil municipal de Paris. Dans son ouvrage consacré aux fortifications et aux débats autour de leur déclassement, Marie CHARVET (2005) montre que plusieurs projets s'affrontent, entre 1880 et 1919, pour envisager l'avenir de cet espace. Ces projets cristallisent plusieurs enjeux, « *entre préoccupations hygiénistes et souci de régénération nationale* » au sortir de la défaite contre la Prusse. Les conceptions esthétiques mais aussi hygiénistes imprègnent les discours des élus. Le Projet d'Eugène Hénard, architecte de la ville de Paris, proposé en 1903, est soutenu par la section d'Hygiène du Musée social. Les réformateurs sociaux s'inquiètent alors du manque d'espaces libres, comme en témoigne cette citation d'Eugène Hénard :

« Les larges surfaces plantées d'arbres et d'arbustes au milieu des agglomérations urbaines sont indispensables à l'hygiène publique, au même titre que l'air et la lumière. [...] Or, à ce point de vue [...] Paris est dans un état d'infériorité flagrante par rapport à bon nombre de grandes villes étrangères. »

Ce dernier proposait ainsi de créer neuf grands parcs périphériques, également répartis autour de Paris. Le contexte sanitaire, avec l'épidémie de tuberculose, n'était pas la seule

préoccupation des édiles. En effet, les parcs et jardins des fortifications devraient aussi contribuer à détourner les ouvriers du café et du marchand de vin.

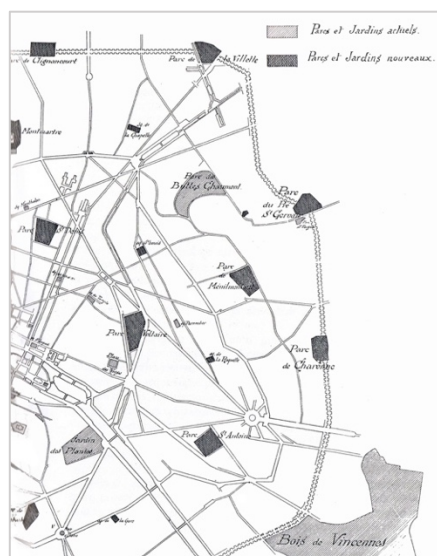


Figure II.2. Projet d'ensemble des parcs et jardins à établir dans Paris proposé par Eugène Hénart, 1904, étude sur les transformations de Paris. Source : Collectif, Jean Claude Nicolas Forestier, 1861-1930. Du jardin au paysage urbain, Paris, Picard, 1994.

Le discours du Docteur Landouzy, spécialiste de la tuberculose, en 1908, ajoute une dimension organiciste :

« [Que] n’imitez-vous pas les édiles de Londres, et que ne profitez-vous pas de la bonne aubaine des fortifications qui vont tomber, pour faire à la ville de Paris une superbe ceinture de jardins, de parcs, de stands et de terrains fleuris ! [...] Que ne donnez-vous pas à la ville de Paris la couronne et l’enceinte de parcs fleuris semblables à celles dont sont si fiers les habitants de Londres ! Vous savez [...] comment ils appellent leurs promenades : ils les appellent les poumons de Londres. Eh bien, Messieurs, ce sont ces poumons que nous vous demandons pour les Parisiens et pour les quartiers ouvriers surtout, pour lesquels nous voulons de l’air, de la lumière et du soleil. »

La métaphore du poumon vert utilisée dans cet extrait est aujourd’hui dans de nombreux documents de communication. L’hygiénisme de cette époque est aussi teinté d’une idéologie réactionnaire comme en témoigne le projet soutenu par la Ligue pour les espaces libres, l’assainissement et le sport, impulsée en 1909 par Louis Dausset, élu nationaliste, au discours marqué par la xénophobie et l’antisémitisme, la Ceinture verte permettant que soient éradiqués les « taudis infâmes » (CHARVET, 2005). L’élu propose ainsi que la Ville de Paris rachète l’ensemble des terres de l’enceinte des fortifications afin de les lotir, et de se défaire ainsi des occupations de la zone. La zone de servitude serait, elle, transformée en une ceinture d’espaces libres. Les fortifications furent déclassées dix ans plus tard, en 1919, mais ce n’est finalement pas la solution d’une ceinture continue d’espaces verts qui fut retenue. L’agglomération avait d’ailleurs largement dépassé les limites des fortifications le temps que le projet soit arrêté. En

lien avec la promulgation de la loi Loucheur en 1928, les terrains ont progressivement accueilli dans les années 1930 une combinaison d'habitations bon marché, les fameux HBM reconnaissables aux briques rouges construites, d'équipements scolaires et sportifs, ainsi que d'hôpitaux. La partie la plus ambitieuse de cet aménagement fut la création de la cité universitaire internationale dont les bâtiments furent dispersés dans un parc conçu par Forestier. Les projets de déclassement de la zone des fortifications rappellent l'instrumentalisation de projets d'aménagement en Ceinture verte aujourd'hui, comme nous le verrons dans la troisième partie de cette thèse.

1.1.2. Le plan Prost : les prémices d'une planification d'ensemble de l'agglomération parisienne

Le plan Prost, du nom de son créateur Henri Prost, rendu public en 1934 et approuvé par décret en 1939, présente déjà l'ambition de contenir l'expansion de l'agglomération parisienne. A ce moment-là, la région parisienne est définie dans un rayon de 35 kilomètres autour de Paris. Le projet détermine, pour chacune des communes comprises dans le périmètre, une limite de territoire à urbaniser. Le reste, la zone indiquée comme « non affectée », est consacrée à l'activité agricole. C'est finalement sous l'impulsion de la Région telle que définie par le découpage des années 1950 que sera imaginée une Ceinture verte autour de Paris.

1.2. Les étapes de la mise en place du projet de Ceinture verte

La conception de l'aménagement lié à la Ceinture verte a été largement dépendante de l'échelle à laquelle est pensée l'agglomération parisienne mais surtout de l'échelon de pouvoir ayant eu la main sur l'aménagement : État, Région, département, communes, intercommunalités, et aujourd'hui métropole. Apparaît, à partir des années 1970, une volonté de protéger les paysages aux limites de la ville et surtout d'empêcher le développement en tâche d'huile de l'agglomération parisienne.

1.2.1. Du District à l'Île-de-France : qui a la main sur la planification régionale ?

Pendant la période de l'après-guerre, l'histoire de la planification urbaine en Île-de-France a été riche. C'est dans les documents de planification franciliens que la Ceinture verte est évoquée et confortée, d'abord sous l'impulsion de l'État. Ce dernier exerce un contrôle étroit sur la région parisienne²⁴, décidant de l'aménagement de la région et il garde la main sur les schémas directeurs successifs jusqu'aux années 1990. L'élection au suffrage universel du Conseil

²⁴ Expression non administrative antérieure au découpage régional dont est issue l'Île-de-France.

Régional (1976), au moment où l'expression administrative « Île-de-France » est choisie, donne un peu plus de pouvoir à la Région. Le schéma directeur est alors conjointement décidé entre l'État et la collectivité régionale, représentée par le Conseil Régional. Ensuite, malgré la promulgation des lois de décentralisation de 1982 et 1983, qui étendent les compétences des collectivités locales²⁵, en particulier en matière d'aménagement de l'espace, l'élaboration du schéma directeur de l'Île-de-France (SDRIF) reste de la compétence de l'État (DESJARDINS *et al.*, 2012). La loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » (LOADT), dite loi Pasqua, transfère la compétence « aménagement » vers le Conseil Régional. La Ceinture verte surgit dans cet entre-deux mais n'est plus une priorité pour la nouvelle majorité de gauche à partir de 1998. Il est vrai que la Ceinture verte n'avait pas été concrétisée par la majorité de droite. Avec la préparation, entre 2008 et 2020, d'une loi sur le Grand Paris, c'est l'État qui reprend la main, quitte à être en désaccord avec le nouveau schéma directeur discuté au même moment.

1.2.2. Le PADOG, le SDAURP : une politique d'aménagement forte de l'État

En 1960, le Plan directeur d'organisation générale de la région parisienne (PADOG) s'inscrivant dans la politique nationale d'aménagement du territoire, évoque déjà la nécessité de maîtriser le front d'urbanisation de l'agglomération parisienne.

Le PADOG : loisirs populaires et front d'urbanisation

Le PADOG est un document d'urbanisme conçu par les services de l'État, sans concertation avec les élus locaux. Cette limite à maintenir entre l'agglomération et l'espace rural est visible sur la figure II.3., publiée dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP), proposé cinq ans plus tard. Le document montre que cette limite a été dépassée dans de nombreux endroits.

²⁵Avant les lois instituant ce nouveau fonctionnement des pouvoirs publics, à partir de 1983, les régions sont des circonscriptions d'aménagement du territoire et l'on parle à l'époque de « région-programme ».

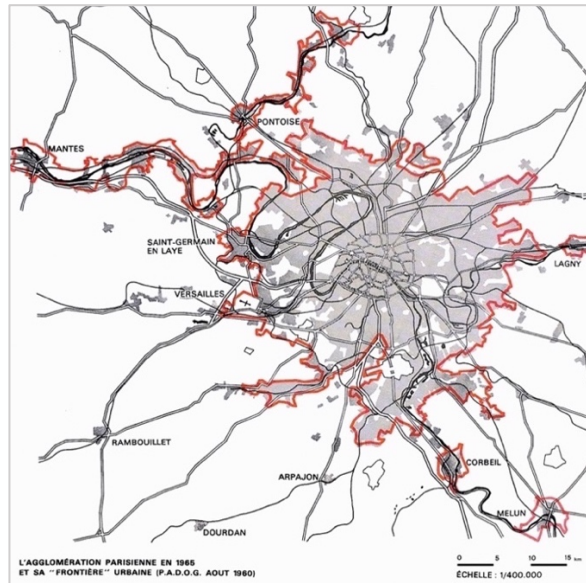


Figure II.3. Fronts d'urbanisation imaginés dans le PADOG de 1960 et urbanisation constatée en 1965. Source : SDAURP

Le PADOG proposait toutefois de donner une place plus importante aux espaces verts de proximité et aux grandes forêts aux franges de la ville pour les pratiques récréatives du week-end. Dans les années 1960 se développent ainsi les loisirs de plein air populaires pour les citadins (CORBIN et CSERGO, 1995). Si, à la fin du XIX^e siècle, avoir des pratiques de loisir signifiait prendre le train vers les dépaysements les plus proches, comme les bords de Marne, ou de la Seine à Chatou, la notion a beaucoup évolué. Bernard KALAORA (1981) a par exemple montré comment la forêt de Fontainebleau se charge d'une fonction sociale à la fin des années 1960 afin de répondre à une demande des citadins, d'abord des couches supérieures de la population mais ensuite de plus en plus des classes moyennes et populaires. Les bases régionales de plein air et de loisirs franciliennes sont proposées en 1964 sous l'impulsion de Maurice Herzog, secrétaire d'État à la jeunesse et au sport. Douze de ces équipements seront mis en place dans le courant des années 1970, au même moment que la construction des villes nouvelles, dont sept en Ceinture verte et cinq, au-delà. L'idée est de donner accès à un jardin à l'ensemble des franciliens et de leur permettre de pratiquer des sports de plein air. De manière générale, c'est à ce moment que se transforme la fonction des espaces non-urbanisés dans une perspective récréative.

Le SDAURP de 1965, la croissance de la Région parisienne reportée vers les villes nouvelles

Paul Delouvrier, préfet de la Seine, devenu délégué général au District de la Région parisienne, et placé directement sous l'autorité du premier ministre, réalise avec son équipe, en 1965, le premier schéma de planification de l'agglomération d'après-guerre. Le SDAURP doit donner les lignes directrices du développement de la région parisienne et servir de référentiel pour la

planification régionale. Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme renvoie à l'échelle de la région parisienne. A cette époque, l'État prend des décisions pour une entité urbaine sans existence administrative ou politique autre que ce district. Le document de planification constate la forte progression du bâti et la « disparition des espaces libres » (SDAURP, 1965). Le front d'urbanisation établi en 1960 est jugé trop rigide dans le plan suivant. Il faut ici rappeler qu'entre 1960 et 1965, se déroule la première accélération du phénomène de périurbanisation, entretenant aussi la dissémination de l'agglomération dans la campagne. Le document de 1965 fait état du développement de la ville en tâche d'huile et il déplore le manque d'organisation. Pour le SDAURP, cette situation peut conduire à envisager la construction dans les espaces encore libres et contiguës à la ville et à l'« *enfermement de Paris et de sa banlieue* » (SDAURP, 1965). L'éloignement des zones de « verdure et de nature » est vu comme un problème d'ordre majeur pour les populations de l'agglomération centrale. Au départ, le projet met l'accent sur la nécessité de donner accès à des espaces de loisirs à la population. Le SDAURP reconnaît la demande de loisir comme un besoin important pour les habitants de la ville, assorti de l'accès aux espaces boisés. Ces espaces boisés, lorsqu'ils sont privés, connaissent de fortes pressions et sont grignotés sur leurs lisières. Le District commence alors à mettre en œuvre une politique d'acquisition des espaces forestiers menacés afin de les aménager et de les rendre accessibles au public, ce qui préfigure l'action que mènera ensuite l'Agence des Espaces Verts.

C'est dans le SDAURP de 1965, qu'est évoquée la création de villes nouvelles. D'abord au nombre de huit puis réduites à cinq en 1969, elles doivent permettre d'accueillir l'ensemble de la croissance de la population de l'agglomération. Les trois projets de Beauchamp, Saclay-Palaiseau et Mantes sont abandonnés. La réduction du nombre de villes prévues initialement est voulue par le ministre de l'équipement et par la DATAR. Elle est soutenue par le président de la République, Georges Pompidou, dans l'optique d'éviter les déséquilibres entre la région parisienne et la province. A ce moment apparaît la nécessité de créer de « nouveaux centres urbains » (SDAURP, 1965), afin de rompre avec le monocentrisme qui caractérise le développement de l'aire urbaine parisienne. Cette politique est aussi inspirée de la politique des *New Towns* en Angleterre (voir chapitre I). Issues du plan d'urbanisme régional proposé par Abercrombie, les villes nouvelles étaient pensées en lien avec la *Green Belt*. Elles sont créées aux limites extérieures de la ceinture d'espaces libres d'urbanisation. En France, elles sont conçues beaucoup à une distance beaucoup plus faible du centre de Paris, avec une distance d'environ 20 à 30 kilomètres, quand les *New Towns* sont, elles, situées à plus de 30 kilomètres en moyenne du centre de Londres.

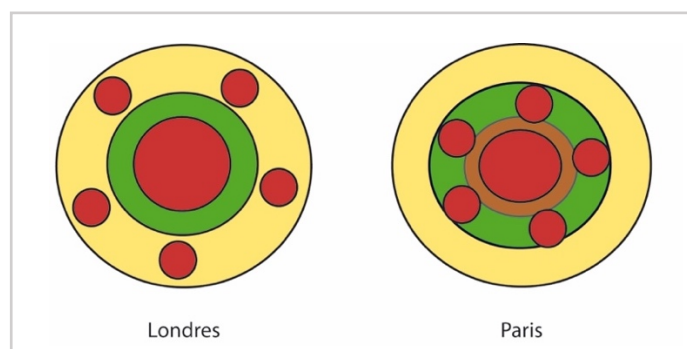


Figure II.4. Schéma comparatif des modèles urbains de Londres et Paris

La mise en place de ces villes nouvelles est aussi un moyen pour l'État d'affirmer son rôle pilote dans l'aménagement de la région Île-de-France (VADELORGE, 2014). Les villes nouvelles sont situées sur les couloirs d'urbanisation préférentiels définis. Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée sont situées sur l'axe nord et les trois autres sont situées sur l'axe sud : Saint-Quentin-en-Yvelines, Évry, Melun-Sénart.

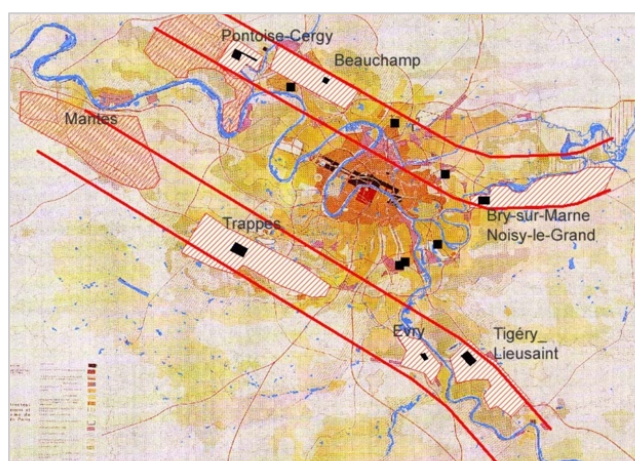


Figure II.5. Schéma d'implantation des villes nouvelles dans le SDAURP en 1965

Le SDAURP identifie les problèmes de grignotage et de comblement des espaces libres par l'urbain. Il propose une solution pour lutter contre l'étalement, en maîtrisant le front d'urbanisation. Sont alors identifiées des « zones de transition ». Toutefois, il n'expose pas de solution cohérente et concrète pour l'ensemble des espaces végétalisés. C'est dans le schéma directeur de 1976, que l'on trouve les prémices d'une véritable politique consacrée aux espaces libres de toute urbanisation.

1.2.3. Le SDAURIF de 1976 : Les zones naturelles d'équilibre (ZNE)

Le District de la région parisienne devient le Conseil régional d'Île-de-France en 1976²⁶. Le projet de planification verte se précise en la même année avec le Schéma directeur

²⁶ Loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région d'Île-de-France.

d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France (SDAURIF). L'ambition du document est notamment d'améliorer du cadre de vie des habitants de la Région parisienne ainsi que la protection et la valorisation des ressources naturelles. Les perspectives de croissance démographique avancées en 1965 sont largement revues à la baisse dans un contexte de crise économique. Dans le SDAURIF, la population régionale est estimée à 12 millions en l'an 2000 au lieu des 14 millions prévus dans le SDAURP. Le document propose l'idée d'un développement polycentrique de l'agglomération parisienne. Afin de corriger le développement spontané de l'urbanisation, est proposée l'idée de continuer à favoriser des « axes préférentiels » (SDAURIF, 1976) principalement sur les plateaux, dont les capacités d'accueil en termes de construction sont jugées plus importantes.

Le SDAURIF pérennise la politique des villes nouvelles. En parallèle, l'État, qui est toujours en charge de l'aménagement de la région, souhaite définir une politique de trame verte pour la région francilienne afin de « préserver l'intégrité des espaces naturels » (SDAU, 1976). Il est précisé à cette occasion que doivent être pris en compte, dans cette définition, les espaces forestiers tout comme les espaces agricoles. Ces derniers font leur entrée en tant que zone à prendre en considération dans la planification régionale. Les villes nouvelles sont alors pensées en lien avec des zones appelées « zones naturelles d'équilibre » (ZNE). Complémentaires de l'urbain, ces zones à dominante rurale doivent permettre de maintenir des espaces de respiration, de production agricole et de zone de loisirs entre les axes de développement²⁷. C'est dans le document de 1976 qu'est reconnu le caractère multifonctionnel des espaces non-bâties, en particulier au travers des ZNE. Ces dernières doivent être un élément structurant de la région et assurer des fonctions de loisir, de production agricole, d'alimentation en eau, de gestion du patrimoine paysager et bâti.

²⁷ Les espaces identifiés comme ZNE sont les suivants : le Vexin au nord-ouest, la plaine de Versailles à l'ouest, la plaine de France au nord, le plateau de Brie à l'est, et le Hurepoix au sud.

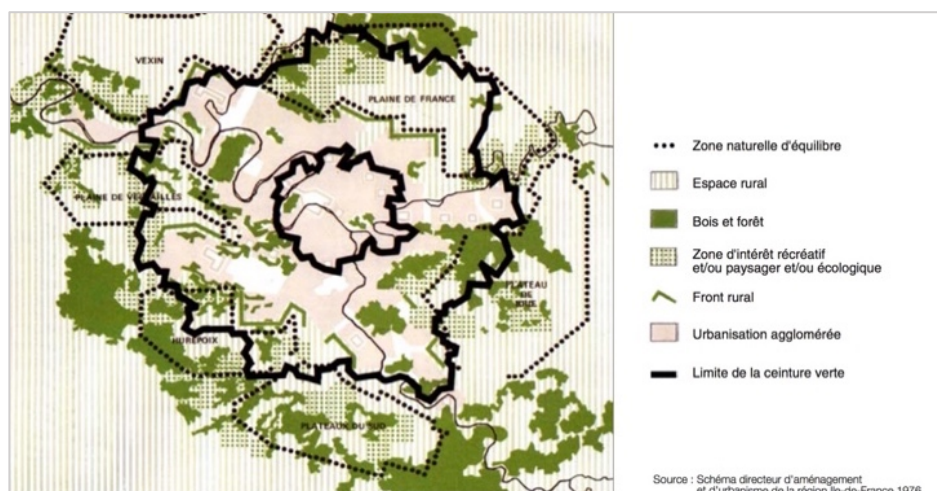


Figure II.6. Schéma des zones naturelles d'équilibre proposées dans le SDAURIF de 1976

Pourtant, ces zones apparaissent difficilement contrôlables en raison de l'absence d'une réglementation les concernant. Elles sont alors renommées en « zone d'intérêt récréatif et/ou paysager et/ou écologique » (SDAU, 1976). On remarque qu'à cette époque, la dimension écologique du terme de nature fait une timide apparition. Ces zones sont proposées là où est constaté un risque d'urbanisation anarchique. Elles sont pensées pour constituer un réseau ainsi que pour préserver des discontinuités, entre les villes nouvelles et l'agglomération en particulier. D'autre part, le SDAURIF de 1976 avait également fixé un ratio à atteindre 25 m² d'espaces verts en moyenne par habitant. Cette proportion était alors de 10 dans la zone centrale (LARUELLE et LEGENNE, 2004). En 1976 est également créée l'Agence des Espaces verts (AEV) qui est chargée d'une politique d'acquisition des forêts pour leur protection et leur ouverture. L'AEV aura donc au départ vocation à gérer seulement une partie des espaces verts de la Région avant de voir son action s'élargir.

Finalement, un des objectifs du schéma directeur est d'assurer la protection et la mise en valeur des espaces ruraux et naturels, avec une attention particulière aux franges de l'agglomération, là où les pressions foncières sont les plus importantes. Le SDAURIF de 1976 envisage pour la première fois une Ceinture verte, mais elle n'est pas encore cartographiée. Il s'agit de préserver les espaces libres d'urbanisation entre les emprises urbaines. Le projet vise à protéger et à valoriser les espaces non urbanisés dans un anneau allant de 10 à 30 km autour de la capitale. En cela, le document de planification de 1976 préfigurait le projet de Ceinture verte. Les espaces non urbanisables étaient aussi les seuls sur lesquels la Région avait une compétence importante à ce stade (LARUELLE et LEGENNE, 2004).

I.2.4. Les années 1980 : premières réflexions autour d'une Ceinture verte d'échelle régionale

L'année 1983 voit la formalisation du projet de Ceinture verte. L'expression est pour la première fois clairement citée comme partie d'une politique régionale dans une délibération de janvier 1983 sur la Politique régionale de l'environnement. Jusqu'à cette date, l'État est seul responsable de la politique environnementale en Île-de-France. Les premiers pas de la décentralisation, au début de la décennie 1980, amènent la Région à intervenir dans la définition du schéma régional, même si celui-ci reste bien aux mains de l'État jusqu'à la loi LOADT de 1995. Les élections au Conseil régional de 1986 confirment la majorité de droite. Elle amorce, au travers de la Ceinture verte, une politique de l'environnement se voulant cohérente. Le concept est petit à petit territorialisé par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU), dans le cadre d'études par secteurs²⁸. Ces études locales réalisées par l'AEV entre 1980 et 1990 sont extrêmement précises et détaillées. L'analyse de chaque espace du périmètre est réalisée dans une optique essentiellement récréative, ce qui confirme que la Ceinture verte n'est pas une politique environnementale volontariste. Au début de l'année 1986, est proposée une formalisation cartographique du dispositif. Chacune des cinq études se concentre sur un secteur de la Ceinture verte et expose un état des lieux de chacun des espaces naturels, agricoles ou forestiers, ainsi que des pistes de réflexion sur un « avenir souhaitable ». Malgré ces études approfondies et le tracé de limites à la Ceinture verte dans l'espace régionale, cette politique reste performative, faute d'outil ou de réglementation qui pourrait contraindre les dynamiques de la ville libérale.

²⁸ Entretien avec Nicolas Laruelle et Corine Legenne, chargés de mission à l'IAU Île de France, 7 janvier 2014.

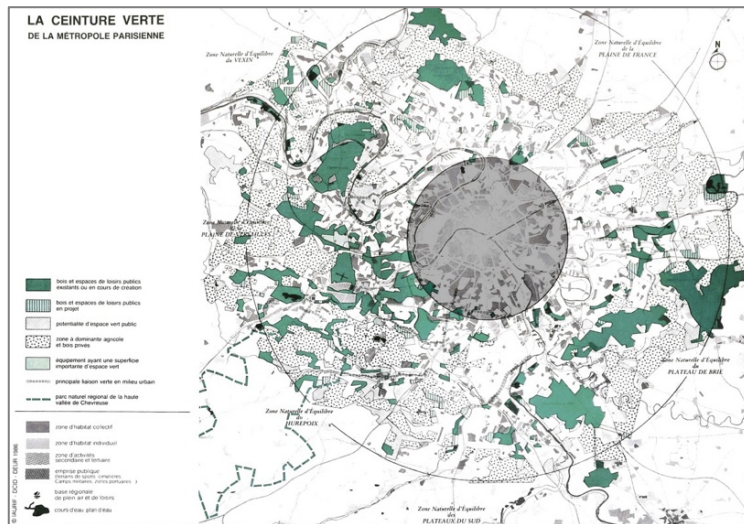


Figure II.7. Schéma de la Ceinture verte proposé en 1986 par l'IAURIF. Source : Cahiers de l'IAURIF, n°79

1.2.5. Le « Plan Vert » de 1995 : version la plus aboutie de la Ceinture verte

Après les élections régionales de 1992, la majorité reste inchangée et le Conseil Régional continue à affirmer la Ceinture verte comme un dispositif à mettre en place. Le Plan Vert régional est élaboré par la Région, à partir de 1994, en concertation avec les départements franciliens. Il est la version la plus complète de la vision régionale de la Ceinture verte. C'est dans ce document que sont avancés ses objectifs et qu'elle est présentée comme une transition entre l'agglomération dense et la couronne rurale. La Région a délibérément choisi de placer la Ceinture verte à cheval sur l'agglomération parisienne, à la frange de l'urbain dense dans sa portion interne et sur les espaces périurbains. La Ceinture verte francilienne se différencie ainsi du modèle anglais, où les ceintures vertes ont été placées au-delà de l'agglomération, ce qui avait quelque logique puisque l'objectif était de contenir l'étalement urbain. La région Île-de-France a délimité le périmètre de la Ceinture verte grâce à un critère morphologique et objectif, en se fixant une part de 60 % d'espaces ouverts dans chaque commune de ce périmètre.

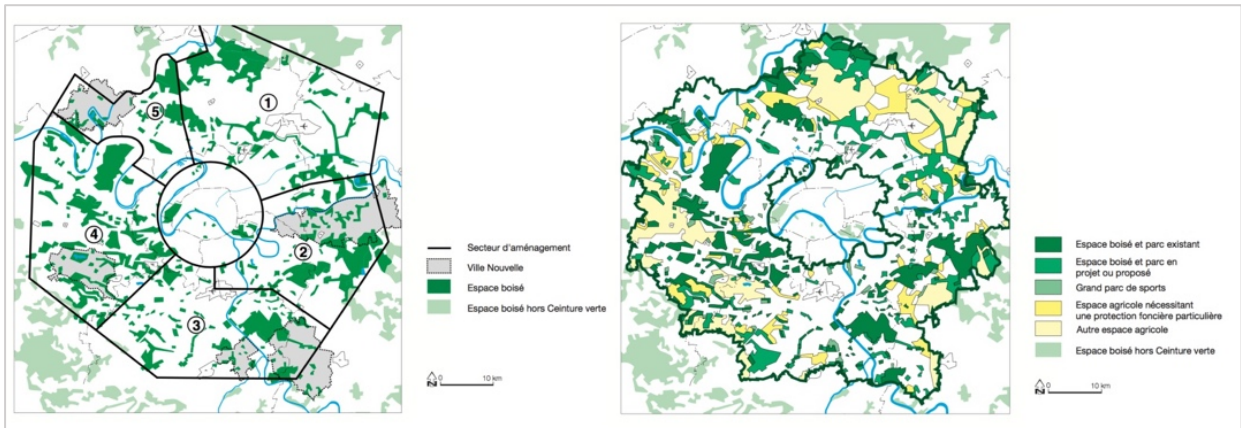


Figure II.8. Les cinq secteurs d'étude de la Ceinture verte et les espaces ouverts identifiés dans le Plan vert. Source : IAU, Plan vert régional (1995)

Le Plan vert de 1995 met en avant l'idée d'un espace de transition, d'un territoire à cheval entre le rural et le cœur d'agglomération. Le projet est porté comme une politique transversale, se voulant aussi sociale. Ainsi le plan vert annonce les objectifs précis de la Ceinture verte : limiter l'extension en tache d'huile de l'agglomération parisienne, favoriser l'ouverture au public d'un certain nombre d'espaces non bâtis permettant la fréquentation pour les loisirs de fin de semaine et assurer la pérennisation de l'agriculture à proximité de Paris. La Ceinture verte devait également être le moyen de donner du sens, une identité à cette mosaïque spatiale, d'en faire un territoire par le biais de l'intégration des espaces de nature aux modes de vie des habitants de la métropole.

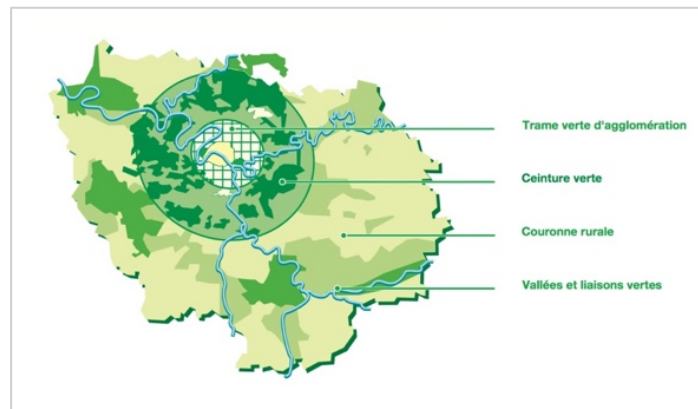


Figure II.9. Schéma d'ensemble du Plan vert. Source : IAU, Plan vert régional (1995)

La Ceinture verte n'est finalement inscrite comme élément important de la politique régionale que dans le Plan Vert régional qui accompagne le SDRIF de 1994. Elle est toutefois dénuée d'un quelconque caractère contraignant. Le Plan Vert n'a finalement jamais été adopté : la majorité politique au Conseil régional change en 1998, et la nouvelle majorité de gauche ne donne pas suite au projet de Ceinture verte. Ainsi, au moment où une politique cohérente aurait pu être mise en œuvre en la matière, la Ceinture verte s'estompe.

1.2.6. Le SDRIF de 2013, une Ceinture verte « vidée de son sens » ?

La Ceinture verte a finalement failli disparaître dans la mouture du SDRIF de 2008, au profit de la notion de faisceaux. Cette mouture n'a elle-même jamais été adoptée en raison de la divergence avec les visées du Grand Paris annoncées à l'époque par Nicolas Sarkozy. L'idée de la Ceinture verte revient plus fortement en 2013 mais dans un sens inverse à l'ambition d'origine – celle de la lutte contre l'étalement urbain –, puisque le SDRIF de 2013 se propose d'identifier des espaces où l'urbanisation est possible au sein même du périmètre. Le dispositif n'apparaît d'ailleurs pas sans la carte de destination générale des sols du SDRIF de 2013. Elle est présentée dans le projet spatial du document dans une rubrique intitulée « fonctionnement régional des espaces agricoles et forestiers »²⁹. Si elle apparaît plus souple que dans sa précédente mouture, la logique cartographique adoptée par le SDRIF en 2013, favorisant le développement urbain en pastilles, paraît cependant difficile à adapter concrètement sur le terrain et elle pose des problèmes de limites des zones à urbaniser. Certains espaces de la Ceinture verte sont illustrés comme des réserves foncières pour l'urbanisation, même si c'est en continuité de l'unité urbaine existante. Malgré le tracé de « pénétrantes vertes », on peut voir ici les contradictions entre la volonté de conforter des espaces libres d'urbanisation et la nécessité de construire des logements pour répondre aux besoins de la population. Cet esprit a été favorisé plutôt que de délimiter des espaces non-urbanisés à protéger de l'urbanisation, comme ce fut le cas pour la *Green Belt* de Londres.

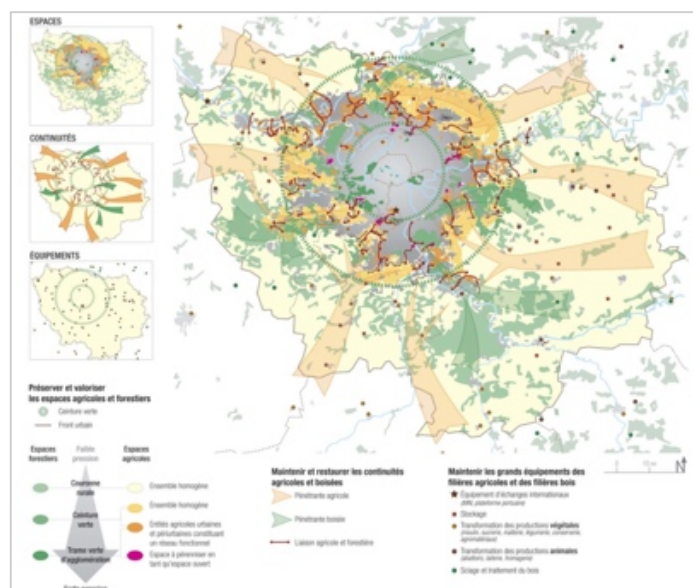


Figure II.10. Carte du fonctionnement régional des espaces agricoles et forestiers. Source : SDRIF (2013)

²⁹ Fascicule n° 2, « Défis, projet spatial régional et objectifs », SDRIF 2013.

Après avoir connu une forme aboutie, - en tout cas dans les plans d'aménagement - au milieu des années 1990, la Ceinture verte a manqué de disparaître dans le document de planification régional, principalement pour des raisons politiques. Au départ centrés sur les enjeux récréatifs, les documents successifs tendent à reconnaître de plus en plus de multifonctionnalité aux espaces composant la Ceinture verte. La thématique agricole fait son entrée dans le SDAURIF de 1976, mais elle tient pendant longtemps une place peu importante parmi les préoccupations régionales, les documents de planification mettant d'abord l'accent sur le développement des grandes infrastructures urbaines. La question de l'agriculture prend ensuite une place de plus en plus grande, notamment à partir de 2008. Suivant les préoccupations environnementales des dernières décennies, les questions de biodiversité et de richesse écologique commencent à être introduites dans le Plan vert en 1995.

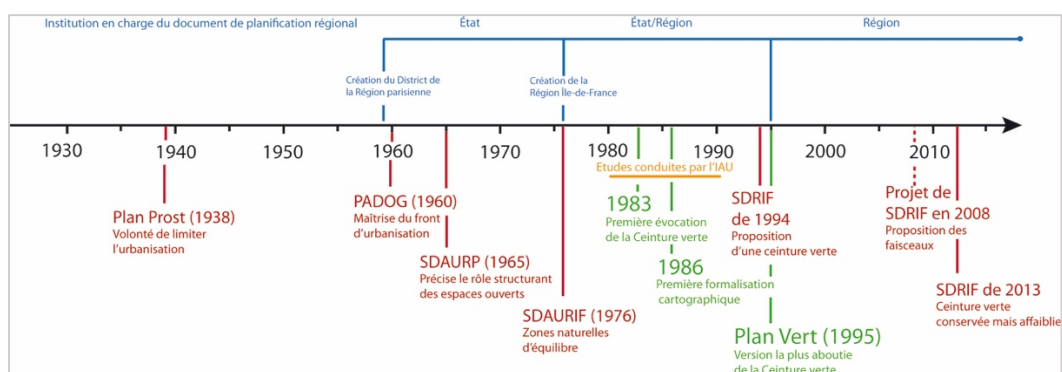


Figure II.11. Chronologie de la prise en compte de la préservation des espaces végétalisés en Île-de-France. Réalisation : Morgane Flégeau

II. Sur quels éléments concrets la Ceinture verte s'appuie-t-elle ?

La Ceinture verte d'Île-de-France a été tardivement mise en place, sur un espace à mi-chemin entre urbain et rural et sans être accompagnée de mesures coercitives. Elle n'a pas été reconnue comme un élément important de l'aménagement francilien, mais ce dispositif possède toutefois une certaine existence à travers l'action de l'institution régionale et elle s'appuie aujourd'hui sur un certain nombre de périmètres de protection et d'actions que la Région tente de mener en cohérence avec sa volonté de maintenir un réseau d'espaces ouverts protégés.

II.1. Les outils de la Région : l'Agence des espaces verts et le PRIF

La Région Île-de-France dispose de moyens limités pour mettre en place une réelle politique de Ceinture verte, puisqu'aucune contrainte réglementaire n'a été instaurée. Toutefois, a été créée, dès 1976 une structure dédiée à la protection des espaces « naturels » d'Île de France et

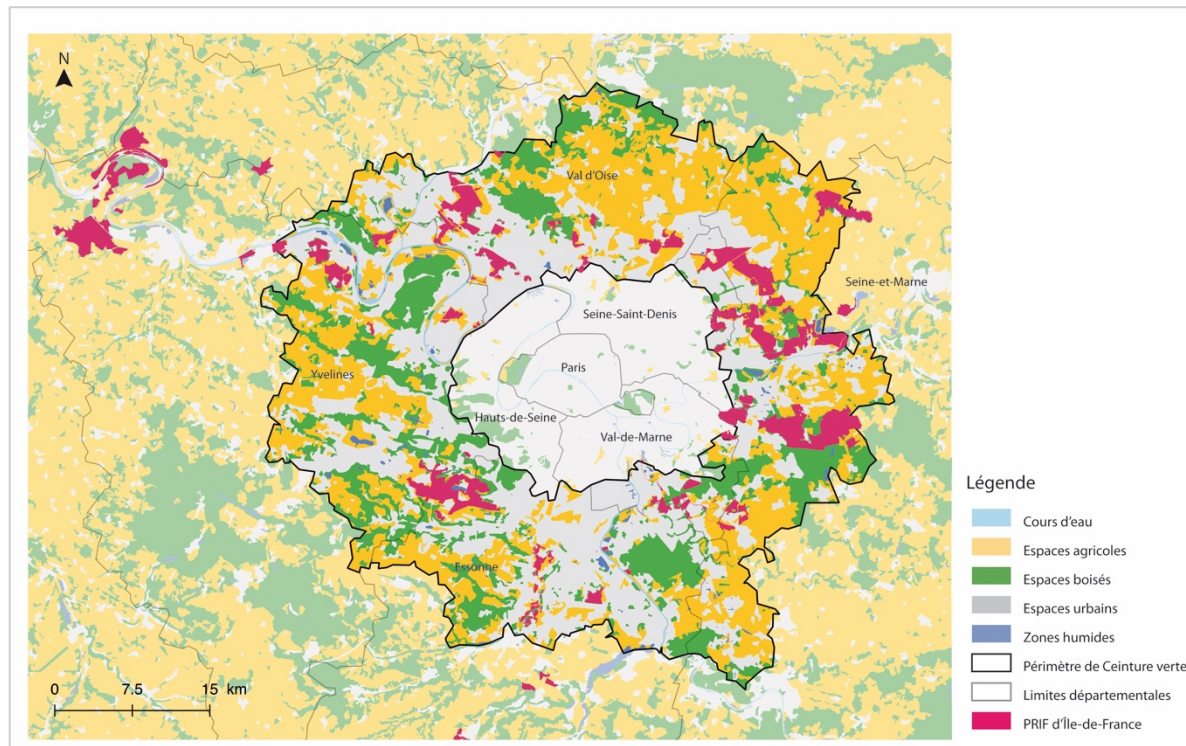
qui se révèle être l'acteur clé pour tenter de concrétiser la Ceinture verte. L'Agence des Espaces Verts (AEV) est ainsi chargée de conduire la politique de maintien et de préservation de ces espaces boisés, agricoles et naturels. Elle est dotée dès le départ d'un outil foncier, le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF), qui lui permet d'acquérir des terrains non urbanisés, en particulier les espaces boisés, afin de constituer une ceinture d'espaces non urbanisés autour de Paris, notamment dans le but de les ouvrir au public. La politique de cet organisme est d'acquérir un patrimoine foncier et ce, particulièrement dans les secteurs peu fournis en espaces de nature ou en espaces verts. Les PRIF sont les seuls dispositifs permettant de porter la politique de Ceinture verte et de l'ancrer concrètement dans le territoire francilien. L'AEV conduit ses acquisitions foncières au cas par cas, localement et sans lien avec une décision politique ou réglementaire à l'échelle de la région. Cette intervention foncière se fait sur les espaces forestiers et agricoles. Elle est aussi consacrée à des projets de parcs urbains, comme à la Butte Pinson (voir chapitre IX). L'AEV possède des terrains à l'échelle de l'ensemble de la Région, cependant la plupart de ses acquisitions sont réalisées dans l'espace de la Ceinture verte. En 2014, l'organisme revendiquait l'acquisition de 55 PRIF dans l'ensemble du territoire francilien, correspondant au total à 14 188 hectares environ de terres protégées de l'urbanisation³⁰.

La procédure d'acquisition du PRIF est spécifique, réalisée à l'amiable, le plus souvent avec les collectivités locales. Leur mise en place se fait sur un temps long. L'AEV doit, en général, acquérir parcelle par parcelle afin de constituer un domaine d'une certaine superficie. Pour les PRIF à caractère agricole, une convention a été passée entre la SAFER³¹ Île-de-France et l'AEV en 2008 afin de mener une politique foncière cohérente (CLAVEL *et al.*, 2010). La SAFER possède plusieurs motifs d'intervention partagés avec l'AEV, en particulier l'installation et le maintien d'un agriculteur, l'agrandissement des parcelles, la régulation du marché foncier et la préservation d'un espace paysager. Le partenariat entre les deux organismes s'articule autour d'une veille foncière, assurée par la SAFER. Ce système permet d'éviter la vente spéculative des terrains en utilisant la possibilité de préemption par la SAFER et il donne l'opportunité à l'AEV de se prononcer sur son éventuelle acquisition. L'AEV cherche à jouer au travers de ce système un rôle de régulation du marché foncier agricole. L'autre objectif est l'installation d'agriculteurs par le biais de location de terrains avec des baux ruraux de long terme, en favorisant lorsque c'est possible l'agriculture biologique³².

³⁰ <http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/qui-sommes-nous/les-chiffres-cles>

³¹ L'acronyme SAFER correspond aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural.

³² Entretien avec Nicolas Rodriguez, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.



Carte II.1. Localisation des PRIF en Île-de-France en 2014. Réalisation : Morgane Flégeau (2017),
Source : Data.gouv (2016)

II.2. La complexité du jeu d'acteurs en Ceinture verte

Les outils fournis pour la politique de Ceinture verte pour préserver les espaces de nature sont minces. La Région s'appuie donc sur un réseau de partenaires qui possèdent, eux, des outils réglementaires, non spécifiques eux non plus, à la Ceinture verte, mais qui permettent une action sur cet espace, appuyant ainsi la politique foncière de l'AEV. Chacun de ces acteurs valorise ces espaces non-bâtiés selon sa propre politique et renforce indirectement la politique régionale des espaces verts. On peut citer ici la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Office National des Forêts (ONF), l'État, les départements au travers de la politique des espaces naturels sensibles (ENS) et les communes. L'État contractualise également avec les syndicats de communes autour des PNR. Les PNR sont eux-mêmes des structures décisionnaires puisqu'ils élaborent leurs propres règles sous forme de contrat sur les territoires qu'ils recouvrent. Chaque commune a sa propre politique d'espaces verts publics. L'ONF gère les forêts domaniales. Il existe aussi des réserves de nature de diverses catégories (naturelles, de chasse etc.) de statut parfois associatif ou même de statut privé. On perçoit dans le tableau II.1., l'enchevêtrement des zonages et des périmètres de protection et la multiplicité des acteurs qui interviennent à différentes échelles.

Ainsi, il n'y a pas de réelle coordination des acteurs autour d'une politique de Ceinture verte, ou du moins de préservation des espaces végétalisés dans ce périmètre. L'implication des

citoyens est faible, même si ceux-ci peuvent peser dans les décisions communales et la concertation des projets. Si elle persiste par l'action de la Région, au travers de l'AEV, la Ceinture verte ne bénéficie d'aucune force réglementaire et elle est totalement méconnue des citoyens, parfois même des élus locaux. Dans les dernières décennies apparaissent de nouvelles façons de prendre en compte les espaces libres d'urbanisation. Ces outils sont soit consacrés à un mode d'occupation du sol spécifique soit, ne sont pas le support des mêmes fonctions : récréatives, paysagères, environnementales ou économiques.

Type d'acteur	Zone de protection réglementaire	Acquisition foncière	Aides financières	Document d'urbanisme
Etat	Réserve naturelle, Site classé et site inscrit, Zone agricole protégée, Périmètre de captage	Forêts domaniales, ZAD*		SDRIF*
Région	Réserve naturelle régionale	PRIF (<i>décision</i>), Bases de plein air et de loisir	Contrats ruraux, PNR, Contrats de bassin	SDRIF*
AEV		PRIF (<i>proposition et mise en oeuvre</i>)	Subventions pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'espaces verts	Avis sur les SCoT* et PLU*
Départements		ENS*, Forêts départementales	Contrats ruraux, Subventions pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'espaces verts	
Communes et intercommunalités		ZAD communale, Convention SAFER		PLU* et SCoT*
Associations		Acquisitions		
Habitants				Avis sur les PLU*
SAFER		Préemption SAFER		
ONF				

ZAD = Zone d'Aménagement Différée
 PRIF = Périmètre Régional d'Intervention Foncière
 SDRIF = Schéma Directeur de la Région Ile de France
 PLU = Plan Local d'Urbanisme
 SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale
 ENS = Espace naturel Sensible

D'après : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France, 2004


 Acteurs de la politique de Ceinture Verte

Tableau II.1. Acteurs et modalités d'intervention dans la politique de constitution de la Ceinture verte.
 Réalisation : Morgane Flégeau (2016)

II.3. Des espaces sanctuarisés en Ceinture verte

Bien qu'en France, l'éventail des mesures de protection et de conservation soit beaucoup plus large, on ne traitera ici que des types de protection que l'on est susceptible de rencontrer en Ceinture verte. Il s'agit, d'une part, de protéger ces espaces de l'urbanisation et de les « soustraire à l'influence humaine » (LEPART et MARTY, 2006) et, d'autre part, de conserver la fonction environnementale de ces sites. Ce processus passe par la mise en place de contraintes réglementaires. C'est le cas des sites inscrits et des sites classés. Issue de la loi de 1930, le classement vise à la protection de sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Le but est ici de conserver le site en l'état et de le préserver d'atteintes potentielles. La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'État, et elle fait partie des missions du ministère en charge de l'écologie. Les décisions de classement ou d'inscription ont pour

effet de déclencher des procédures de contrôle spécifique sur les activités susceptibles d'affecter le bien. Le classement est plus rigoureux que l'inscription. En site classé, la protection est forte puisque toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites. En site inscrit, c'est l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis concernant les demandes d'autorisation de travaux, qui seraient susceptibles d'affecter l'espace concerné. Dans ce cas, la protection est minimale. Même s'ils possèdent une dimension culturelle, le classement et l'inscription s'inscrivent dans une logique de protection des paysages,

La vallée de Chevreuse fait partie des sites inscrits au titre de la qualité de la nature et de ses paysages, mais aussi de l'intérêt patrimonial de ses espaces urbains et de ses plateaux agricoles³³. Les fonds de vallées et coteaux de l'Yvette et de ses affluents, la Mérantaise et le Rhodon, font l'objet, eux, d'un classement. Dans le cas des sites inscrits et des sites classés, on protège un patrimoine naturel mais surtout un paysage, au nom de son caractère remarquable.

Les réserves naturelles nationales et régionales procèdent d'une logique de conservation. Issues de la loi de 1957, elles correspondent à des espaces de nature, où les interventions humaines sont largement limitées. Elles protègent davantage les habitats que la diversité floristique et faunistique (LEPART et MARTY, 2006) et elles correspondent au degré le plus fort de protection des espaces. On en dénombre cinq en Ceinture verte, dont l'une est une réserve nationale : la réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, où est protégé un habitat de zone humide. Puis l'on comptabilise les réserves naturelles régionales des îles de Chelles, du bassin de la Bièvre, en frange interne de Ceinture verte, le val et le coteau de Saint-Rémy, à l'entrée de la vallée de Chevreuse et enfin, au nord, le marais de Stors sur la commune de Mériel. Les réserves sont peu nombreuses en Ceinture verte et plutôt situées dans ses parties externes. L'on trouve également quelques arrêtés de protection de biotope et réserves biologiques, s'appuyant spécifiquement sur des espaces forestiers gérés par l'ONF. Par le biais de contraintes réglementaires spécifiques, ces outils ont pour but de protéger un biotope, qui permet lui-même la conservation d'espèces protégées. On retrouve des arrêtés de protection de biotope dans la partie est à Croissy-Beaubourg (77), Coubron (93) et Draveil (94), ainsi que deux réserves biologiques dans les forêts domaniales de Montmorency et de Verrières. Enfin, les « forêts de protection » en Île-de-France sont classées au titre de leur valeur écologique et du bien-être des populations (STEPHAN, 2010). Il en existe seulement une localisée en Ceinture verte : la forêt de Sénart.

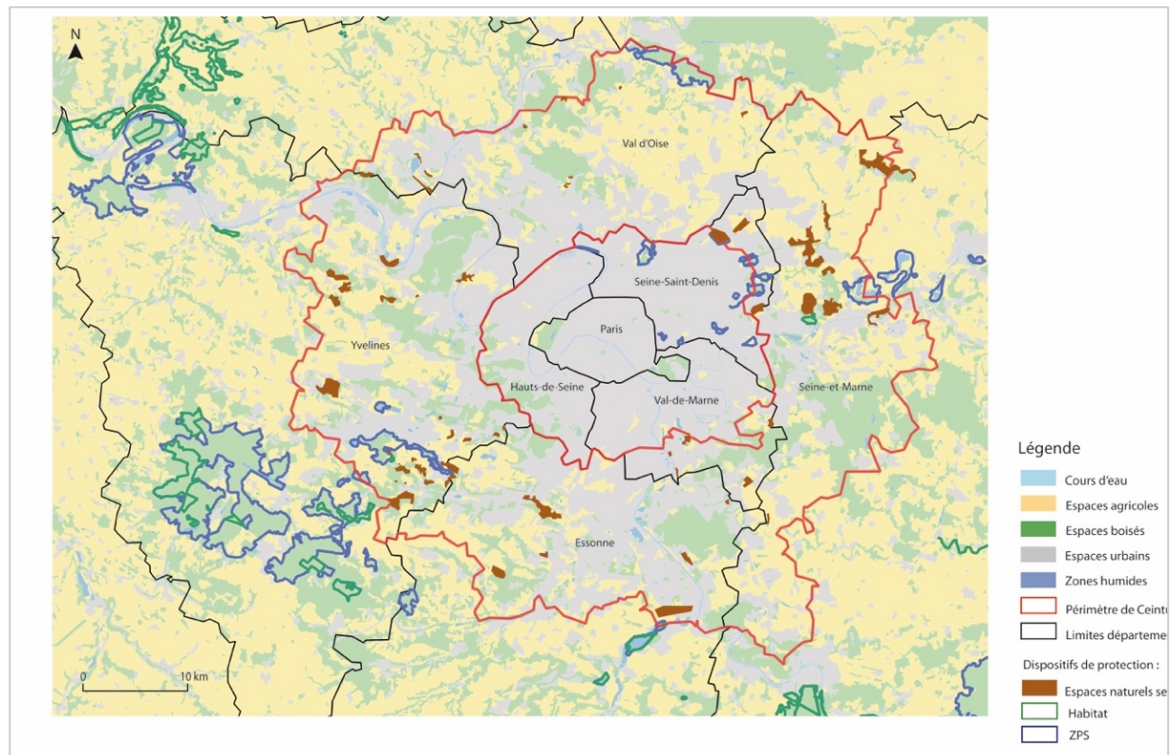
³³ Le site classé s'étend sur quelques 10 000 hectares en vallée de Chevreuse.

Le réseau des ENS, financé par la TDENS avant 2012 et remplacé par la taxe d'aménagement, est plus dense. Chaque département possède la possibilité, depuis la loi de 1976, de protéger des espaces, reconnus pour leur intérêt ou une fonction biologique ou paysagère, face aux pressions humaines. Les départements franciliens ont adopté différentes stratégies pour bâtir leur politique d'acquisition. La Seine-et-Marne, département occupé par plus de 85 % d'espaces végétalisés et traditionnellement conservateur, a lancé une politique d'acquisition de 20 ENS depuis 1991.

Le département a d'ailleurs édité un atlas dynamique de la biodiversité. Cet ouvrage est élaboré en partenariat notamment avec le Muséum national d'Histoire naturelle, le Centre national de la Recherche scientifique (CNRS) et l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. L'objectif du Département était de faire un état des lieux de la biodiversité Seine-et-Marnaise. Cette initiative, portée à partir de 2005, apparaît comme une volonté de se positionner comme précurseur en matière de politique environnementale et de proposer un outil de valorisation du territoire dans un contexte d'incitation à la prise en compte de la biodiversité. De l'autre côté de l'échiquier politique, le département de Seine-Saint-Denis possède une très faible proportion d'espaces végétalisés. La politique des espaces naturels sensibles a été pensée pour augmenter cette proportion, et ce dans une optique sociale. Mais le département s'est également doté d'un Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (OBDU), dès 2005. De la même manière que l'atlas, l'observatoire de la biodiversité peut apparaître comme un moyen de valoriser son territoire. L'Essonne semble également active en matière de politique de protection des espaces naturels sensibles. Cette dernière est initiée en 1989 et recouvre presque 50 000 hectares. Les politiques départementales en faveur de la protection des espaces et, plus récemment, de la biodiversité dépendent donc en partie de l'engagement de chacun sur la question.

Enfin, le réseau Natura 2000, issu de deux directives européennes, la Directive Habitat (1992) et la Directive Oiseaux (2009), présente une importance pour la politique de conservation en France. Il s'appuie sur les inventaires des zones naturelles remarquables (ZNIEFF³⁴ de type 1 et 2) pour identifier les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Sur les bordures du département de Seine-Saint-Denis, tous les parcs sont classés en ZPS, sur la frange sud de Saint-Quentin-en-Yvelines.

³⁴ Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique



Carte II.2. Les espaces sanctuarisés en Ceinture verte. Réalisation : Morgane Fléreau, source : NatureParif, Data.gouv (2016)

En Ceinture verte, il existe un petit nombre d’espaces naturels remarquables. Leur inscription spatiale apparaît également très éclatée. Ces espaces protégés pour leurs qualités biologiques ou écologiques par plusieurs types de dispositifs réglementaires et sont parfois interdits au public. Ils sont tant bien que mal mis en réseau par les pouvoirs publics au travers de la politique des Trames Vertes et Bleues (TVB). Cette dernière est dans le même esprit de sanctuarisation. Le concept de trame verte, aujourd’hui en vogue, apparaît une forme concurrente à celle de Ceinture verte.

III. Des formes alternatives de planification des espaces non-bâtis

La Ceinture verte d’Île-de-France a vu, au cours des dernières décennies, la concurrence d’autres formes de planification verte pensées à l’échelon régional. La première et la plus connue d’entre elles est la Trame verte et bleue, imposée par l’État. La Région a, par ailleurs, choisi d’autres outils, comme les fronts urbains ou les faisceaux pensés en complémentarité ou même en remplacement de la Ceinture verte.

III.1 Les trames vertes : un objectif de protection de la biodiversité, une logique spatiale différente ?

Depuis quelques années, la multiplication des projets de trames vertes urbaines à toutes les échelles du territoire montre le succès rencontré par ce concept (CLERGEAU et BLANC, 2013). En effet, on trouve à l'échelle régionale, métropolitaine ou communale la mise en place de ces trames vertes et bleues. Si l'idée de constituer un réseau d'espaces verts structurant le développement des agglomérations est ancienne, elle est réaffirmée comme outil d'aménagement dans le cadre du Grenelle de l'environnement, à partir de 2007 (TOUBLANC et BONIN, 2012). Les trames vertes urbaines accompagnent le mouvement d'ouverture des questions d'aménagement aux thèmes de l'écologie. En effet, elles doivent être utilisées par les collectivités dans le but de préserver la biodiversité à partir des concepts et des notions développées par l'écologie du paysage (BUREL et BAUDRY, 1999). Les trames vertes urbaines comprennent des taches d'habitat, des structures paysagères, qui correspondent à des réservoirs de biodiversité. Ces derniers apparaissent isolés dans un espace homogène et non optimal, appelé la matrice, Enfin, des corridors écologiques reliant les taches d'habitat, ou *patches*, servant aussi d'espaces tampons. La logique spatiale adoptée est donc celle du réseau. L'objectif de ces théories est de réhabiliter les activités humaines comme des éléments à part entière des systèmes. Il ne s'agit plus désormais de dénoncer ces activités comme perturbatrices voire destructrices des milieux « naturels », mais de composer avec elles.

Les TVB doivent représenter l'outil privilégié des collectivités publiques afin de mettre en œuvre une politique de protection de la biodiversité, particulièrement en milieu urbain. En témoigne la parution du plan « Restaurer et valoriser la nature en ville » à l'échelle nationale qui prévoit 37 actions en faveur du développement de la biodiversité, tout comme la constitution d'un Schéma régional de cohérence écologique en Île-de-France (SRCE), en 2013³⁵. Si elle est liée au développement de l'écologie du paysage et à la montée du thème de biodiversité, l'idée de continuité qui est exprimée au travers de l'outil TVB est également conditionnée à un changement dans la pensée du paysage (TOUBLANC et BONIN, 2012). Cet aspect paysager est donc également une fonction des trames vertes même si cette dernière est reléguée derrière l'objectif de protection de la biodiversité

Selon Laure CORMIER (2011), les trames vertes ont bien été appropriées par les acteurs locaux. L'auteure évoque plusieurs raisons. Il s'agit d'abord d'une obligation des politiques publiques nationales. C'est aussi une notion facilement appropriable grâce à de la cartographie. Elle possède une certaine matérialité et l'aspect écologique combiné à son intérêt récréatif peut être mis en avant. On pourra suivre Philippe CLERGEAU et Nathalie BLANC (2013), en avançant

³⁵ Voir : <http://www.driee.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-Île-de-France-adopte-a1685.html>

que les trames vertes, au-delà de la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, sont un moyen de prendre en compte la demande d'un cadre de vie de qualité. Malgré sa forte prise en considération dans les politiques publiques à toutes les échelles, leur mise en œuvre concrète et opérationnelle reste complexe. Toutefois, comme l'ont montré Laurent SIMON et Lydie GOELDNER-GIANELLA (2012) dans leur enquête sur les trames vertes du Val-Maubuée, ces dernières contribuent, notamment par leurs qualités écologiques, au bien-être des habitants.

Le réseau des TVB n'est pas pensé à la même échelle que la Ceinture verte puisqu'elles sont envisagées à l'échelle locale. Cependant la Ceinture verte peut être perçue comme une maille à petite échelle d'une politique de trame verte. Elles paraissent aujourd'hui ne pas avoir les mêmes objectifs, même si la Ceinture verte a acquis la fonction de protection de la biodiversité dans les dernières moutures du SDRIF. Par ailleurs, avec les TVB, la logique radioconcentrique adoptée pour la Ceinture verte laisse place à une logique réticulaire. Le SRCE de la Région Île-de-France ne mentionne du reste pas directement la Ceinture verte. L'adoption de la politique des trames vertes et bleues marque bien un changement dans la pensée de l'organisation des espaces végétalisés en contexte urbain.

Néanmoins, la notion de continuité est évoquée par l'IAU et par l'AEV voient dans les TVB un appui pour le maintien des espaces végétalisés de la Ceinture verte. Ces derniers sont en effet identifiés et cartographiés par les services de l'État. Plus aisées à mettre en place et donc plus facilement appropriables par les aménageurs et ce, à toutes les échelles, les trames vertes peuvent être, pour ses promoteurs, un élément de renforcement de la Ceinture verte.

III.2. D'autres notions : fronts urbains, faisceaux et programmes agri-urbains

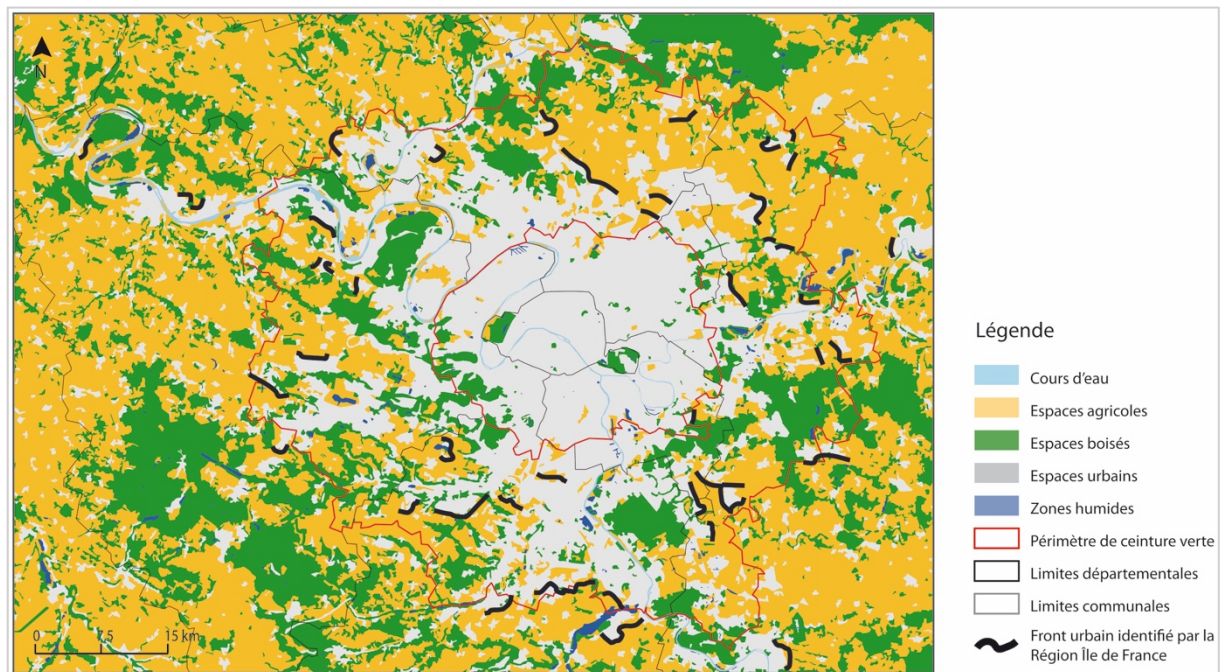
Les TVB sont l'outil majeur proposé par l'État pour la conduite des politiques publiques environnementales en France. Mais d'autres formes de planification verte sont aussi mises en avant, notamment par la Région. Ainsi fronts urbains, faisceaux et programmes agri-urbains suivent différentes logiques de préservation, à des échelles diverses et impliquant des acteurs variés.

III.2.1. Les fronts urbains et les faisceaux : deux outils proposés dans les documents de planification régionaux

Le front urbain a été retenu par les instances régionales comme un concept d'aménagement de longue date. Ce terme correspond à la ligne où l'urbain se développe de manière plus ou moins contrôlée et où les enjeux et tensions entre acteurs sont importants pour la maîtrise de ce développement. Déjà présent comme on l'a vu dans le SDAU de 1965, et même à l'état d'esquisse dans le PADOG en 1960, le concept de front urbain prend une place plus ou moins

importante dans les schémas successifs, jusqu'en 2013, où l'idée de transition d'un milieu à l'autre et de multifonctionnalité devient primordiale. Les « fronts urbains d'intérêt régional » sont inscrits sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire. Essentiellement situés en Ceinture verte, ils suivent en grande partie l'agglomération parisienne. Ils concernent aussi les franges de pôles urbains en dehors de l'unité urbaine, comme celui de Dammartin-en-Goële. Cet outil de limitation de l'expansion urbaine prend l'échelle locale comme référence. Il affiche donc une toute autre logique que celle proposée avec la Ceinture verte. Les fronts urbains, privilégiés par la Région dans la dernière mouture du SDRIF peuvent être considérés comme des dispositifs plus souples que la Ceinture verte, prenant davantage en compte les nouvelles formes de l'urbanisation de la ville. Pourtant, on peut les assimiler à un échec de la planification régionale.

La seule contrainte évoquée par les instances régionales pour garantir le maintien de ces fronts est celle d'une vérification que les documents d'urbanisme des communes prennent en compte la transposition des orientations réglementaires. Certains de ces fronts sont placés en contact direct avec l'urbain, comme à Mandres-les-Roses, Périgny et Varennes-Jarcy. A l'inverse, dans certaines parties de la Ceinture verte, le front urbain est repoussé en prévision d'une urbanisation future. C'est le cas dans le Triangle de Gonesse, en Plaine de France. La Région y prévoit l'urbanisation de 300 hectares de terres agricoles. Elle prend en fait en compte les projets déjà existants, comme celui d'Europacity que nous évoquerons de manière plus approfondie dans la troisième partie de la thèse.



Carte II.3. Fronts d'urbanisation définis par la Région Île-de-France. Réalisation : Morgane Flégeau, Source : Data.gouv (2016)

La notion de faisceaux a fait, elle, son entrée dans le projet controversé et finalement non adopté du SDRIF de 2008. Les faisceaux doivent permettre de penser le fonctionnement de la métropole en grands axes stratégiques. Cette vision est reprise dans le SDRIF de 2013. Ces faisceaux sont urbains, ils correspondent aux couloirs de développement. Dans cette logique radiale, des pénétrantes agricoles et boisées sont définies en complémentarité des axes de développement. Selon une logique formalisée sur le plan cartographique, elles doivent créer un lien entre les grandes entités forestières et agricoles du Bassin parisien et le cœur d'agglomération. On parle, dans le document de 2008, de « retour de la nature en ville », de « coulées vertes qui constituent des continuités écologiques d'intérêt régional »³⁶. La Ceinture verte est considérée dans ce document comme le lieu de l'agriculture périurbaine mais il est vidé de sa substance. La notion de faisceaux renvoie quant à elle à une forme de centralisation avec des pénétrantes sur un modèle similaire suivant l'expérience de Copenhague. Privilégier la notion de Ceinture verte traduit la spécificité des espaces situés en marge de l'agglomération, là où les pressions s'exercent. Avec les faisceaux et de pénétrantes, ce sont les axes de développement urbains qui sont privilégiés. Ces deux notions sont reprises dans le document de 2013, tout comme la Ceinture verte. Il semblerait que le SDRIF jongle entre les deux modes de préservation des espaces végétalisés aux marges de l'agglomération.

III.2.2. Les programmes agri-urbains : des territoires de projet et d' « hybridation »³⁷

La Région Île-de-France porte aussi une attention soutenue à des outils appelés programmes agri-urbains. Ces dispositifs, tous compris dans le périmètre de Ceinture verte ou sur ses bordures, sont mis en place afin de tenter de préserver l'agriculture périurbaine dans une logique de conservation des espaces ouverts (CHARVET et POULOT, 2006). Cela fait écho à l'une des fonctions données à la Ceinture verte, reprise sur des territoires ciblés. Les programmes agri-urbains sont mis en place de manière informelle par la Région depuis les années 1980, mais ils n'ont été officialisés par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIAD) qu'au début des années 2000. Il existe aujourd'hui douze territoires agri-urbains en Île-de-France. Leur localisation au contact de l'agglomération justifie leur objectif : lier populations citadines et espaces agricoles. Là aussi la démarche est souple. Les programmes agri-urbains associent les acteurs dans un projet de territoire centré sur l'activité agricole (POULOT, 2006). Dans ce cas de figure, on se focalise sur un type d'espace

³⁶ Projet spatial, projet de SDRIF, 2008.

³⁷ Ce terme est utilisé par Monique POULOT dans l'article « *L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture* », paru en 2006.

particulier avec un projet centré sur ces espaces. Il n'y a pas de critère géographique précis, excepté que les terres agricoles sont soit aux franges de la ville, soit dans une position d'enclave.

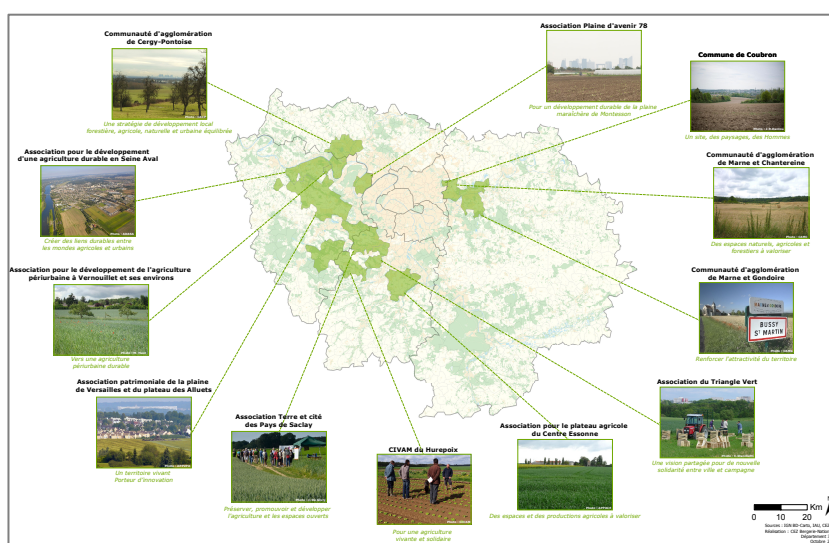


Figure II.12. Carte des territoires agri-urbains en Île-de-France. Source : INRA

III.3. Une Ceinture verte dans le Grand Paris ?

De façon surprenante, considérant sa place dans les plus récents documents de planification franciliens, la Ceinture verte est évoquée dans le cadre du Grand Paris. Le débat s'est d'abord exprimé à travers les réflexions de dix équipes d'architectes et de paysagistes, reconnues dans le cadre de la consultation internationale pour le Grand Paris en décembre 2007, pour proposer des « scénarios de développement » appliqués à l'agglomération parisienne. La contrainte fournie par les instances gouvernementales était d'envisager une métropole post-Kyoto, respectant les principes du développement durable. Le protocole de Kyoto est proposé en application d'un accord international datant du 11 décembre 1997 et recherchant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les réflexions de grands cabinets d'architectes, à la réputation internationale, ont donné lieu en 2009 à une exposition à la Cité de l'Architecture et du patrimoine. L'exposition a connu un important succès en termes de fréquentation mais aussi médiatique. Toutefois, alors même que l'exposition était encore en cours, le pouvoir a proposé un projet de loi ne reprenant aucune de ces propositions.

Aujourd'hui, les retombées de ces réflexions sur les applications dans le projet du Grand Paris sont relativement difficiles à saisir. Les regards qu'ont pu proposer ces groupements sur l'espace de Ceinture verte projettent une multitude d'idées mais elles n'ont pas d'articulation ni de cohérence entre elles (LEGENNE, 2011). Il est néanmoins intéressant ici d'analyser la place qu'ont pris les espaces végétalisés des marges de la ville dans les projets de ces équipes et de constater ce que les praticiens et experts ont proposé comme modèle de ville,

mais aussi à quelle échelle se porte leur réflexion. Les propositions prêtent peu d'attention aux projets déjà en place. L'équipe Rogers Stirk Harbour & Partners évoque pourtant la possibilité de mettre en place une Ceinture verte autour de Paris pour contenir l'étalement urbain de la métropole. Cette limite est définie comme « *un poumon, un jardin, un grenier à blé* », mais non fixée, ce qui se révèle encore plus imprécis que les ébauches de Ceinture verte émanant du Conseil régional. Selon cette proposition, pour être opérationnelle, cette réserve verte, « *d'une importance primordiale* », devra être réglementée par une stratégie forte à long terme, formalisée par une nouvelle politique nationale s'appliquant à l'ensemble des autorités régionales et locales de planification. On regrettera toutefois le manque de précision de cette proposition qui paraît ignorer que cet affichage de bonnes intentions existe déjà. Le paysagiste Michel Desvigne, de l'équipe de Nouvel-Duthilleul, propose d'investir les franges de la métropole : « *cette rive semble aujourd'hui le contact entre deux marges de peu de qualité, le plus souvent matérialisées pour un simple grillage séparant l'habitat pavillonnaire de l'agriculture extensive. Nous proposons d'articuler ces deux mondes par l'entremise d'un milieu singulier, en donnant à cette ligne qui les sépare une épaisseur* »³⁸. L'équipe propose de requalifier 800 kilomètres des lisières de l'agglomération, en y installant par exemple dans ces espaces jardins potagers, maraichage et horticulture et cheminements piétons. Cette approche dénote tout de même une confusion d'échelle car cette épaisseur est nulle si l'on se place au niveau de l'ensemble de la Ceinture verte. D'autre part, la frange de la ville s'est déjà majoritairement démultipliée. Les propositions sur les espaces verts et l'environnement, si elles prennent une place non négligeable dans les propositions des équipes, apparaissent largement convenues et ne seront pas suivies d'applications concrètes. On reparle tout de même de Ceinture verte dans une perspective de développement durable pensée à l'échelle métropolitaine.

III.4. Du côté de la Région

Avec le retour d'une majorité de droite à la Région en 2015, on aurait pu s'attendre à un retour de la Ceinture verte comme priorité de la politique environnementale en Île-de-France. Un nouveau plan vert a été présenté en mars 2017. Preuve de son effacement progressif, ce nouveau plan ignore complètement l'existence d'un précédent document et du sens qu'il prenait une vingtaine d'années auparavant. La présidente de la Région Île-de-France souhaite ainsi créer 500 hectares d'espaces verts ou boisés d'ici la fin de sa mandature. Partant d'une carence en espaces verts des communes franciliennes, le plan reconnaît le rôle qu'a pu avoir la Ceinture verte dans la préservation d'espaces en végétation à proximité de la capitale. Mais elle se

³⁸ Ariella MASBOUNGI (dir.), *Le Paysage en préalable : Michel Desvigne, grand prix de l'urbanisme 2011 : Joan Busquets, prix spécial 2011*

retrouve exclue de la volonté régionale. Dans le même ordre d'idée, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) produit en 2013 un projet de Ceinture verte pour Paris mais il ne prend pas en compte la Ceinture verte francilienne.

Conclusion du chapitre II

La première tentative d'implanter une ceinture d'espaces non bâtis autour de Paris à la fin du XIX^e siècle n'a finalement jamais été suivie d'effets. Longtemps après cette première évocation, au début des années 1980, le concept de ceinture verte émerge dans les instances du Conseil régional. La majorité de droite à cette époque en fait alors un des éléments forts de sa politique. La proposition de la Ceinture verte correspond aux débuts de la décentralisation, l'élaboration du schéma directeur passant, dans les années 1980, de l'État à la Région. Ensuite, la majorité change et la Ceinture verte s'estompe après le milieu des années 1990. Ainsi, faute de mesures contraignantes, et surtout d'un projet commun à l'échelle régionale, cette politique n'a jamais vraiment existé.

Dans le même temps, l'éventail des fonctions auxquelles elle est censée répondre s'est élargi, pour prendre en compte notamment les questions environnementales. Présenté comme un outil souple et flexible par la Région, la Ceinture verte n'a imprimé qu'une marque très faible sur un espace qui comprend toujours une part de végétation importante.

L'idée d'une ceinture verte refait pourtant surface dans les projets et les débats sur Grand Paris au sein de différentes sphères, pas forcément sous le même nom et pas forcément sous la forme selon laquelle elle avait été exposée dans les années 1980. L'évocation du dispositif pousse toutefois à s'interroger sur sa pertinence pour prendre en compte les questions de nature dans une métropole telle que Paris.

CHAPITRE III : LES MARGES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE. ATTENTES URBAINES ET PERIURBAINES

Les marges métropolitaines, qu'englobe la Ceinture verte d'Île-de-France, ont connu de nombreuses évolutions qui ont modifié leur morphologie et leur statut au cours des cinquante dernières décennies. Périurbanisation et métropolisation sont venues modifier en profondeur et la forme de l'urbain en région parisienne et le contenu de cette urbanisation. Les limites entre l'urbain et le rural se sont brouillées, laissant place à des espaces d'entre-deux, hybrides, présentant les caractéristiques de ces deux modes d'habiter. Le désir de campagne et d'un contact avec la nature ont constitué des éléments ayant poussé les citoyens à venir habiter ces périphéries urbaines.

Aujourd'hui, les espaces végétalisés de ces franges, s'ils présentent des statuts, des contenus biophysiques, des superficies différentes, sont soumis aux attentes des résidents de la Ceinture verte, des habitants de l'ensemble de l'aire urbaine mais aussi des visiteurs venus de l'extérieur de l'Île-de-France, sont aussi l'objet de la perception et les réponses apportés par les élus et les acteurs de l'aménagement.

Les attentes des acteurs, notamment locaux, apparaissent également nombreuses, et elles semblent d'autant plus importantes dans le contexte métropolitain. Les espaces végétalisés sont le lieu d'enjeux pour leur contrôle entre les différents acteurs que ce soit en tant qu'espace « libre » pour la construction ou au contraire pour leur valorisation et leur protection pour leurs qualités paysagères, écologiques ou patrimoniales. Quelles sont donc ces attentes et sont-elles compatibles entre elles ? Quel est ce désir de nature et de campagne qui anime les populations et les responsables politiques locaux ?

I. Les transformations des paysages aux marges de l'urbain

Nous avons vu dans le chapitre I que la progression de l'urbanisation est un phénomène d'ampleur mondiale, intervenant avec différentes temporalités selon les pays. En France, les modifications qui ont affecté la ville, depuis la moitié du XIX^e siècle, tendant à l'extension de l'urbanisation sur ses franges et à la polarisation des emplois et des richesses dans les centres urbains, s'accompagnent d'une recomposition socio-spatiale. Aujourd'hui, Paris se revendique comme une métropole de rang international, encouragée par les pouvoirs publics. Il s'agira ici de décrire ces grandes transformations auxquelles a été soumis l'espace francilien mais surtout l'espace de Ceinture verte. Le double phénomène de périurbanisation et de métropolisation qui a touché l'agglomération parisienne est une clé de compréhension des paysages de l'espace étudié.

I.1. La périurbanisation, une forme nouvelle d'urbanisation

A partir de la fin des années 1960, une nouvelle forme d'extension urbaine apparaît en Île-de-France, phénomène que le reste du territoire national connaîtra, quelques années plus tard, dans les années 1970. A cette période est remis en cause le modèle d'urbanisation de l'après-guerre, celui de l'habitat collectif construit en banlieue. Les ménages quittent les villes-centres où les prix fonciers et immobiliers sont, pour beaucoup d'entre eux, inabordables, pour s'installer en périphérie et devenir propriétaires de leur logement. On parle alors de desserrement urbain, processus qui amène les ménages à quitter les villes-centres pour s'installer en périphérie, là où les prix fonciers sont moins élevés. Cette forme d'urbanisation n'a été possible que grâce à l'augmentation massive de l'utilisation de l'automobile par les ménages français et grâce au développement des grandes infrastructures routières.

Entre 1968 et 1999, l'Île-de-France gagne 1,2 million de logements, faisant passer la croissance du parc de résidences principales à plus d'un tiers, progressant deux fois plus vite que la population régionale (BERGER, 2006). Cet étalement urbain, qui se produit surtout en grande couronne, s'accompagne d'une croissance démographique, de la performance des réseaux de transport et des aspirations des ménages à venir s'installer « à la campagne ». Ces transformations ont largement bouleversé les paysages, notamment aux limites de la ville. La progression de la ville se fait par extension, grignotant toujours plus sur l'espace rural, là où est placée la Ceinture verte, mais aussi bien au-delà. Ce phénomène, largement traité et discuté, a pu être qualifié de « métapolisation » (ASCHER, 1995), de « suburbanisation » (BOITEUX-ORAIN ET HURIOT, 2002), d'abord appliquée aux États-Unis, de « rurbanisation », terme proposé par Gérard BAUER et Jean-Michel ROUX (1976), ou encore d'« exurbanisation ». Décrivant l'installation des ménages dans les périphéries de la ville, cette notion fait référence à un accroissement de la ville en termes de surface (BRUNET, 2006). La rurbanisation, qui se distingue de la périurbanisation, indique une modification des modes de vie dans les campagnes entourant les grandes villes : elles sont gagnées par des pratiques et des activités urbaines.

Nous retiendrons le terme de périurbanisation, d'une part car il a été adopté par une majorité de chercheurs en France et par l'INSEE, et il commence d'ailleurs à imprégner le discours des aménageurs. Et d'autre part parce qu'il décrit une transformation majeure des modes d'habiter témoignant du passage à une ville étalée (BERGER, 2004) et insistant sur la mobilité des habitants, qui bien que résidant dans les périphéries de la ville, continuent à se déplacer dans le pôle urbain pour y travailler.

Les déplacements domicile-travail et la prépondérance de l'automobile comme mode de transport des habitants du périurbain ont accompagné ce phénomène en donnant une place de plus en plus importante à la dimension de la mobilité. Dans cet espace, l'utilisation de la voiture individuelle structure encore les modes de vie (LE NECHET *et al.*, 2016). L'accès aux

transports en commun étant faible, la voiture se révèle en effet indispensable aux habitants du périurbain, pour accéder au lieu de travail ainsi qu'aux services et aux commerces. Aussi, un des traits majeurs de l'espace périurbain est-il la forte mobilité de ses habitants. La périurbanisation est également le reflet d'une demande sociale de la part de nombreux ménages français. Dans un premier temps favorisé par les pouvoirs publics, au travers de l'incitation des ménages à l'épargne privée et grâce au crédit immobilier, ce mode d'urbanisation est ensuite dénoncé du fait de l'effet ségrégatif qui lui est inhérent d'une part et de son impact sur le plan environnemental d'autre part. Le périurbain, en tant que forme d'urbanisation est consommateur d'espaces agricoles et naturels. Cette situation entraîne également des comportements induisant des impacts importants sur le plan environnemental, notamment par le biais de la prépondérance modale de l'automobile et l'ampleur des navettes domicile-travail et l'ampleur des distances parcourues par les ménages.

I.2. Paris à l'heure de la métropolisation

Le fait métropolitain est aujourd'hui une clé de compréhension des transformations des paysages des périphéries de l'agglomération. Ce nouveau temps de l'urbanisation, engagé dans les dernières décennies du XX^e siècle, est un concept qui a été utilisé dans un premier temps par les géographes et les économistes. Ce phénomène commence à attirer l'attention des chercheurs à partir des années 1990, particulièrement aux États-Unis (GHORRA-GOBIN, 2015). Traduction urbaine de la mondialisation, la métropolisation transforme de façon quantitative et surtout qualitative l'ensemble des territoires urbains, aussi bien dans les pays du Nord que ceux du Sud. Elle n'entraîne pas seulement un étalement de la ville, mais aussi une reconfiguration spatiale de l'agglomération où fonctions économiques, décisionnelles, culturelles et intellectuelles se concentrent dans le cœur urbain. De cette manière, la métropolisation provoque également la fragmentation et l'hétérogénéité au sein de la ville elle-même. Les lieux sont discontinus, fonctionnant de manière juxtaposée dans une logique d'archipel, indépendamment les uns des autres (BRET, 2005).

Le changement majeur à l'échelle de la ville est la transformation de la structure urbaine du modèle centre-périphérie classique par l'émergence de pôles secondaires dans lesquels se concentrent les fonctions métropolitaines. La ville prend alors une forme polycentrique, éclatée et organisée en réseaux (SIEVERTS, 2004). En Île-de-France, les pôles secondaires correspondent surtout aux villes nouvelles, à partir desquelles l'urbanisation se diffuse en auréoles autour de ces pôles (BERGER, 2006). Cette structure multipolaire de la métropole parisienne a été révélée par plusieurs études au cours des années 2000 (HALBERT, 2004 ; GILLI, 2004 ; GUILLAIN *et al.*, 2006 ; SAINT-JULIEN et LE GOIX, 2007).

Il est utile de noter également que de nombreux acteurs publics, de même que certains auteurs, entendent la métropolisation avant tout comme un enjeu politique (LE GOIX et BERROIR, 2016). Il s'agit de favoriser la consolidation des territoires métropolitains sur le plan politique, notamment pour s'affirmer dans un contexte de compétition internationale (LEFEVRE, 2013). La métropole, inscrite de manière de plus en plus poussée dans des réseaux urbains, étend son aire d'influence sur ses périphéries. Même si les dynamiques du périurbain ne montrent plus des taux de croissance aussi élevés qu'ils ont pu l'être dans ces espaces, le phénomène prend de nouvelles formes et se diffuse toujours plus loin dans les campagnes. La métropole est donc un espace multipolaire, réticulaire, aux limites floues qui étend son influence bien au-delà des limites de l'agglomération parisienne.

En 2009, le projet du Grand Paris a relancé le processus de métropolisation de l'agglomération parisienne. L'État, par son biais, avait ainsi pour ambition de renforcer le rôle et le rayonnement de la région parisienne dans le jeu de la mondialisation, et ce, en rupture complète avec le mouvement de décentralisation et de déconcentration à l'œuvre depuis les années 1980. A l'origine du projet, amorcé en 2007, la volonté de l'État français, sous l'impulsion du président de la République Nicolas Sarkozy, est de faire de l'agglomération parisienne une métropole de rang international, en renforçant son rayonnement. Le rapport DALLIER (2008) sur le Grand Paris, précise d'ailleurs la nécessité d'accompagner, voire de consolider le processus de métropolisation de Paris. Pour renforcer ce rôle dans la compétition des villes mondiales, l'État cherche à encourager le caractère multipolaire de la capitale. Le projet du Grand Paris réaffirme de cette façon le modèle de la ville polycentrique afin de compter dans le jeu de la mondialisation.

Ainsi, la structuration de l'agglomération parisienne s'est donc complexifiée avec d'abord la croissance et l'extension spatiale des villes, et ensuite le processus métropolitain, renforçant les discontinuités. Des pôles secondaires se sont constitués, encouragés par la planification régionale, notamment au niveau des villes nouvelles et des pôles aéroportuaires, sans remettre totalement en cause le classique modèle radioconcentrique parisien.

II. L'entre-deux et l'espace végétalisé

II.1. Qualifier les bordures de la ville

II.1.1. La fin de la relation ville-campagne ?

L'opposition classique entre urbain et rural, construite comme des catégories essentielles dans la pensée de l'espace géographique, est aujourd'hui remise en cause. Anciennement, ces deux modèles reposaient sur une organisation de l'espace et des modes de vie opposés, aux dynamiques propres, mais entretenant toujours des liens forts. En témoignent l'existence des ceintures maraichères autour des agglomérations. Avec l'extension urbaine, l'affirmation de la domination de la ville sur la campagne a aboli les frontières entre ces deux modèles. De nombreux auteurs ont alors cherché à décrire les formes nouvelles de la ville qui émerge depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Les termes de ville éclatée (HAUMONT *et al.*, 1998), ville diffuse, concept développé par Franseco INDOVINA, (1990) en Italie, « ville-campagne » (DONADIEU, 2003), ou encore « ville émietée » (CHARMES, 2011) montrent l'intrication de ces deux formes ainsi que le mouvement d'étalement et de fragmentation de la ville. Martin VANIER (2003) propose, lui, de parler de « tiers-espace » pour parler de ces territoires ni vraiment urbains ni vraiment ruraux qui se sont développés depuis les années 1960, en particulier sous le terme de périurbain. Ce tiers-espace viendrait brouiller le couple ville-campagne mais sans l'effacer totalement. C'est dans la zone de transition entre urbain et rural que la fragmentation et la discontinuité des lieux sont particulièrement importantes (ALEXANDRE et GENIN, 2008). Le modèle centre- périphérie qui avait été très prégnant autour de Paris, a été de longue date dissolu, remettant en cause l'existence d'un gradient.

II.1.2. La Ceinture verte : à cheval entre l'urbain dense et la partie périurbaine de l'agglomération parisienne

On l'aura compris, la ville et ses limites ne sont plus définies de façon radicale, comme elles l'étaient auparavant. Qu'en est-il des critères pour cerner ce qui constitue l'urbain et ce qui ne l'est pas ? Fixer des limites de notre espace d'étude n'est pas un exercice aisé. Les limites de l'agglomérations sont mouvantes et les critères de délimitation sont nombreux. En outre, l'espace de Ceinture verte, par définition espace d'entre-deux, se prête difficilement à des catégorisations simples. Elle peut s'appréhender spatialement et même géométriquement en fonction de la distance au centre de Paris, englobant ainsi différentes catégories d'espaces. Ainsi, pour traiter de ces espaces hors du centre urbain, il existe des critères morphologiques,

des critères plus fonctionnels et économiques et enfin des critères d'ordre social sur lesquels on revient ici.

Le premier d'entre eux est celui de l'agglomération, très communément utilisé pour qualifier l'entité urbaine parisienne. L'INSEE assimile l'agglomération parisienne à l'« unité urbaine », privilégiant le critère de définition morphologique. L'unité urbaine correspondant à un ensemble de communes, comptant au moins 2 000 habitants sur un territoire où le tissu bâti est continu, et précisant que les habitations ne sont pas séparées par plus de 200 mètres³⁹. Cette classification renseigne sur l'acception statistique de l'urbain en France. C'est après la Seconde Guerre Mondiale que la nécessité de délimiter le monde urbain du monde rural se fait jour (BERGER, 2004). Les unités urbaines sont définies pour la première fois en 1952. Des actualisations seront réalisées par la suite au fil des nouveaux recensements de population et de l'extension des villes.

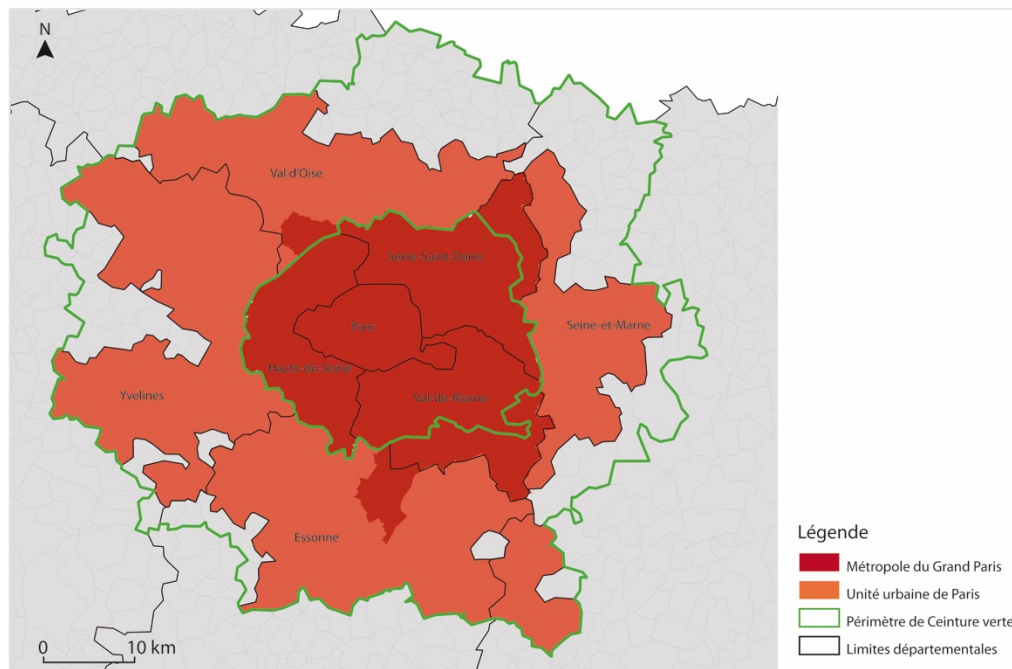
L'unité urbaine de Paris, définie pour la dernière fois en 2010, est constituée de 412 communes sur une superficie de 2 845 km²⁴⁰. Elle déborde sur les départements de grande couronne. Les villes nouvelles en constituent schématiquement les extrémités. Une partie de l'unité urbaine est recouverte par le périmètre de Ceinture verte. Mais cette dernière inclut aussi des espaces qui sont au-delà, au nord et dans le sud de son périmètre. L'INSEE utilise la dénomination d'« aire urbaine » pour qualifier les périphéries de l'agglomération. La définition est ici fonctionnelle. Il s'agit d'un ensemble de communes centré sur un pôle urbain, dont au moins 40 % de la population communale travaille dans ce pôle (DORIER-APPRILL *et al.*, 2001). L'aire urbaine de Paris, bien plus étendue que l'unité urbaine correspond donc à l'aire d'influence de ce pôle urbain, s'étend ainsi au-delà des limites de la région Île-de-France.

La Ceinture verte recouvre également une petite partie d'un nouveau périmètre, celui de la Métropole du Grand Paris (MGP). Créée par la loi relative à « la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles » (MAPTAM) du 19 décembre 2013, la MGP est dotée de compétences spécifiques. Cette structure fixe un périmètre de gouvernance en regroupant la Ville de Paris et les 124 communes des trois départements de la petite couronne dont la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, auxquelles s'ajoutent 7 communes volontaires de grande couronne : la commune d'Argenteuil rattachée au territoire Boucles Nord de Seine (T5) et les 6 communes de l'ancienne intercommunalité des Portes de l'Essonne, rattachées au territoire Grand-Orly Seine Bièvre (T12). Au sein de cet espace, la métropole devrait avoir compétence pour diriger des projets d'aménagement, et de développement économique mais aussi la valorisation du patrimoine naturel et paysager (BRETT-VISSET, 2014). Ce périmètre a

³⁹ Voir site internet de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1501>

⁴⁰ *Ibid*

été l'objet de nombreuses critiques car il ne recouvre pas l'ensemble des dynamiques métropolitaines. Une grande part du périmètre de Ceinture verte en est également exclu.



Carte III.1. La Ceinture verte : une position d'entre-deux. Réalisation : Morgane Flégeau. Source : Data.gouv (2016)

La notion de périurbain, que nous avons jusque-là vue comme une forme d'urbanisation, est également une catégorie administrative utilisée par l'INSEE. L'organisme a révisé sa nomenclature en 2010 afin de prendre en compte les transformations de l'urbain depuis les dernières décennies. Le périurbain fait alors son entrée comme une notion structurante. Sa définition est davantage centrée sur les modes de vie. Pour cela, l'INSEE a essentiellement retenu des critères d'emplois et de déplacements domicile-travail. Ainsi, si l'on considère le zonage en aires urbaines, le périurbain correspond aux communes qui sont, soit comprises dans une aire urbaine et hors de l'unité urbaine, soit comprises dans un espace à dominante rurale dont au moins 40 % de la population active résidente travaille dans une unité urbaine qui comprend 15 000 emplois au minimum (BRUTEL et LEVY, 2011). La dimension économique et celles de la mobilité et de déplacements sont donc les critères retenus dans ce cadre. Le périurbain francilien s'étend sur les régions limitrophes de l'Île-de-France. Toutefois, même s'il satisfait une majorité de chercheurs dans la définition de l'espace périurbain, ce zonage ne recouvre pas véritablement la complexité des processus sociaux et spatiaux à l'œuvre dans les espaces périurbains. D'un point de vue morphologique, il est caractérisé par la discontinuité du bâti, s'étendant de manière non continue, en espaces constitués de pleins et de vides (POULOT, 2013).

La Ceinture verte est donc à cheval sur trois périmètres distincts, définis selon des critères différents. Elle comprend ainsi une part des marges de l'unité urbaine de Paris et sur ses bordures externes les débuts de la nappe périurbaine. Elle est aussi en bordure de la métropole du Grand Paris, telle que définie précédemment. L'espace de Ceinture verte est entièrement compris dans l'aire d'influence de la métropole. Il porte les marques spatiales d'un fonctionnement métropolitain, que ce soit les grandes infrastructures de transports – en premier lieu les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly – ou les villes nouvelles construites dans les années 1970. Avec le processus de métropolisation se construisent des pôles secondaires comme autour de Roissy, spécialisé dans la logistique, le plateau de Saclay spécialisé dans la recherche et l'innovation. Les villes nouvelles sont également des pôles d'emploi importants. Ainsi, malgré le primat actuel des définitions restrictives de la métropole⁴¹, nous considérerons donc dans ces lignes le terme de métropole comme l'aire urbaine métropolitaine, ce qui a l'avantage de montrer que le processus de métropolisation concerne pleinement la Ceinture verte. Ses habitants sont pour nous des métropolitains, au sens où une bonne partie d'entre eux travaille et vit dans différents endroits de cette métropole. Il apparaît également important de qualifier cet espace, à cheval entre l'urbain dense et des espaces appartenant à l'aire urbaine de Paris.

II.1.3. Désigner l'espace intermédiaire

Au départ de ce travail, nous avons choisi d'utiliser le concept de marge pour appréhender la complexité de l'espace de Ceinture verte et sa position au sein de la métropole parisienne. La géographie connaît un renouvellement récent autour de cette notion. Son succès est tel que le thème de la *France des marges* figure au concours de recrutement des enseignants du second degré en géographie en 2017 et en 2018. Cette notion n'est toutefois pas la seule à désigner ce qui se joue autour des villes, mais le vocable de marge nous semble le plus approprié à notre travail car il recouvre des formes multiples. Nous présenterons ici les différents termes utilisés pour qualifier notre espace d'étude.

Périphéries

Le terme de périphérie est renseigné dans le dictionnaire de Pierre GEORGES et de Fernand VERGER comme le « *développement ou aire d'extension externe d'une agglomération sur lesquels s'étend la périurbanisation, ou progressent les paysages, les activités et les mutations démographiques sociales, professionnelles de type urbain* » (2006). Cette définition implique donc la transformation des paysages ruraux par le processus de périurbanisation. Centrée sur

⁴¹ On pense ici à la délimitation de la Métropole du Grand Paris, comprenant Paris et les départements de Petite Couronne

les mutations de l'occupation du sol, la notion de périphérie met en avant le caractère mouvant de l'espace. Elle implique par ailleurs la notion de domination du centre, la relation entre centre et périphérie étant dissymétrique. Dans le centre se concentrent richesses, fonctions de commandement et fonctions économiques (DE RUFFRAY, 2000). Pourtant, dans les espaces qui entourent la ville se jouent des dynamiques d'autonomisation, ou en tout cas des recompositions territoriales. La périphérie reste associée au centre comme son négatif. En Ceinture verte, on cherche bien à éclaircir ce jeu de recompositions et à questionner le rapport de domination du centre sur la périphérie.

Franges

Certains auteurs ont privilégié le terme de franges pour parler des espaces intermédiaires, estimant que ces espaces à la fois flous et complexes « *se prêtent mal à des délimitations géographiques strictes* » (LARCENEUX, 2006). L'INSEE et l'IAU Île-de-France l'utilisent également mais leur délimitation peut varier. Pour l'INSEE, les franges sont considérées comme en dehors des limites de la région. Pour l'IAU (2000), elles correspondent à des zones d'emploi de la grande couronne francilienne et des régions limitrophes, situées au-delà de la Ceinture verte. Frédéric GILLI (2002) propose, lui, une autre lecture, séparant frange externe et frange interne d'une métropole. La frange interne marque selon lui « *la limite du front d'urbanisation [...] en voie d'intégration à la dynamique métropolitaine parisienne* ». Dans ce travail de thèse, ce ne sont pas les franges de l'Île-de-France qui sont étudiées, mais les franges de la métropole, situées, en majorité, dans l'espace de Ceinture verte. Pour Marie-Anne GERMAINE *et al.*, (2017), elle est « *l'espace de démarcation net ou gradué marquant le passage entre la ville agglomérée et sa périphérie* ». La notion de frange peut faire référence à une échelle fine, elle peut être une haie ou une bande de terre, mais elle est aussi l'interface, l'espace de transition qu'il soit net ou bien plus gradué entre la ville et la campagne. La Ceinture verte ne comprend pas seulement des espaces à l'interface entre urbain et rural, son périmètre englobe aussi des espaces plus insérés à l'intérieur de l'agglomération. Le terme de frange sera donc utilisé dans une acception précise pour parler d'espaces situés dans la zone extérieure de la Ceinture verte, placés sur le front urbain, au contact des paysages ruraux.

Marges

Le terme de marge commence à être approprié par les géographes dans les années 1970 avec le courant de la nouvelle géographie puis dans le sillage des travaux d'Alain RAYNAUD. La marge peut être à la fois périphérie, frontière, lisière comme entre-deux (LE GALL et ROUGE, 2014) ou tiers-espace (VANIER, 2000). Étienne GRESILLON *et al.* (2016) affirment que la marge représente une facette de chacun de ces termes mais que ceux-ci ne représentent pas à l'inverse sa complexité. La marge s'inscrit aussi dans une trajectoire, une dynamique territoriale (PROST,

2004). Nous voudrions ici insister sur quelques composantes du terme qui nous semblent faire sens pour appréhender l'espace de Ceinture verte. La marge est la frontière, la limite entre deux espaces aux caractéristiques bien distinctes. Mais elle possède aussi une épaisseur, ajoutant une troisième dimension aux deux précédentes qui se rencontrent en son sein. En ce sens, elle correspond à la frange ou à la lisière. Comme le terme de périphérie, elle s'inscrit dans une relation de domination avec l'espace central. Toutefois, contrairement à cette notion, il n'existe pas forcément de relation de subordination entre la marge et le centre. Par ailleurs, si la marge peut simplement correspondre aux espaces situés aux limites de la ville, elle peut aussi exister à l'échelle fine à l'intérieur même de la métropole. La marge est une notion pluriscale, ce qui correspond à l'approche que nous souhaitons faire de notre travail. L'expression se charge aussi le plus souvent d'un sens social. La marge mêle le social et le spatial et c'est en cela que le terme nous semble pertinent. Toutefois une marge spatiale n'est pas toujours une marge sociale ni inversement. La marge est donc une construction spatiale et sociale (RAYNAUD, 1981). La marge fait intervenir l'idée de la non-conformité d'un espace à l'espace dans lequel il s'insère. Il est donc nécessaire de comparer, de constater en quoi cet espace se singularise par rapport à l'entité dans laquelle il se situe et selon quelle combinaison de facteurs. C'est aussi un espace d'exclusion ou de mise à distance par rapport à une norme majoritaire. Quels rapports de pouvoir, de contrôle se jouent alors dans cet espace ? La marge éclaire en négatif les normes dominantes attribuées aux espaces. Elle porte en elle la notion d'exclusion mais aussi celle de transgression. Enfin, elle peut être l'espace des possibles, de la liberté, en dehors de ce qui est fixé.

Entre-deux

La notion d'entre-deux se rapproche de celle de la marge. Elle a été proposée dans le courant des années 1990. Julie LE GALL et Lionel ROUGE (2014) remettent ce terme en lumière pour désigner ce « *qui est à la fois « et » l'un, « et » l'autre des espaces encadrants ou, au contraire, « ni » l'un, « ni » l'autre* ». Les espaces de l'entre-deux correspondent à des espaces de transition, avec une épaisseur propre. En cela, la Ceinture verte peut être assimilée à un espace d'entre-deux. Elle a été en effet placée à cheval entre l'urbain et le rural, dans un espace intermédiaire. Par ailleurs, la notion d'entre-deux permet de réfléchir à celle de discontinuité. Roger BRUNET parlait en 1997, de « *zones d'incertitudes ou de passage, qui permettent d'approcher les dynamiques relationnelles, les liens, les tendances...* ». Les espaces de l'entre-deux, s'appréhendent à différentes échelles, sont donc particulièrement importants pour comprendre les processus géographiques. C'est dans cette acception pluriscale que la notion nous semble intéressante à manier.

II.2. L'espace végétal à la croisée des enjeux dans la ville

Dans cet espace de transition que constitue la Ceinture verte, la végétation est largement présente. Dans les franges externes, le tissu urbain particulièrement discontinu qui caractérise la morphologie des espaces périurbains, laisse une place importante aux espaces végétalisés. Les espaces végétalisés ne sont alors plus à l'extérieur des villes mais désormais dans les interstices de l'urbain (NOVARINA, 2003). Dans les franges internes, il s'agit davantage d'une nature interstitielle, mais qui reste un élément important du paysage. S'ils sont situés en contexte urbain, ils présentent néanmoins les caractéristiques du milieu rural. Ils portent en eux un caractère hybride.

L'espace végétal est au cœur d'une multiplicité d'enjeux en ville. Il répond à la demande des habitants pour une nature de proximité, il est un outil pour les aménageurs, mais aussi une part importante du paysage et une ressource pour la biodiversité (BLANC *et al.*, 2007). Cette végétation existe sous une forme aménagée dans les parcs, les arbres d'alignements mais elle se montre aussi sous une forme spontanée. Cette forme n'a été reconnue que récemment mais elle indique un changement des valeurs vis à vis du sauvage en ville (LIZET *et al.*, 1999).

Malgré le fait qu'ils aient été pensés dès le début du XX^e siècle au travers des ceintures vertes, les espaces non bâtis aux marges des villes ont surtout été considérés, jusqu'à l'émergence récente des préoccupations environnementales, comme des réserves foncières, disponibles pour la construction. La diversité de ces espaces d'entre-deux, tout comme leur situation et les différentes échelles auxquelles on peut les considérer, explique la difficulté à les qualifier sous un terme unique. On peut parler avec Monique POULOT (2013) d'une « profusion de vocabulaire ». Des chercheurs, parmi lesquels Mayté BANZO (2013) tout comme Monique POULOT *et al.* (2016), évoquent pour les désigner, le terme d'« espace ouvert », quand d'autres leur préfèrent celui d'espaces périurbains non bâtis (BANOS et SABATIER, 2011), insistant sur leur situation géographique.

Le terme d'espace ouvert a d'abord été utilisé par les chercheurs anglo-saxons (MC HARG, 1980). Cette notion correspond à l'expression d'« espaces libres », dans le sens où ceux-ci sont exempts de toute urbanisation, acception que l'on trouve dans les premières ceintures vertes. Le terme d'espace ouvert possède désormais une forte assise aussi bien chez les chercheurs que chez les acteurs de l'aménagement et du paysage (BANZO, 2011). Pourtant, cette expression peut être porteuse d'ambiguïtés. Elle ne signifie pas que ces espaces ont un statut d'ouverture au public ou que ce sont des espaces ouverts du point de vue paysager. Nous avons utilisé ce terme dans les cas où nous souhaitons mettre l'accent sur la situation d'opposition entre bâti et non bâti et pour décrire les espaces libres d'urbanisation de manière indifférenciée.

Nous lui avons toutefois préféré, dans un certain nombre de cas, le terme d'« espace végétalisé ». Plusieurs raisons nous y ont invités et le choix de ce terme constitue une réflexion au long cours. Dans l'imaginaire collectif, le mot « végétalisé » renvoie surtout aux aménagements urbains des architectes et des paysagistes, consistant à installer des végétaux le long de pans de murs. Néanmoins, privilégier cette expression à celle d'« espace ouvert » montre plusieurs choses. Plus neutre et plus concret, le terme « végétalisé » nous a semblé approprié pour ce travail de thèse. Il permet d'accorder une plus forte attention au rôle que joue la végétation dans les processus que l'on étudie. Or, nous cherchons à aller plus loin en étudiant les processus en fonction de chaque type d'espaces libres d'urbanisation, ainsi que l'intervention humaine dont la végétation fait l'objet. Nous utilisons également, avec un sens équivalent à celui de « végétalisé », l'expression d'« espace en végétation ».

Ces paysages végétaux localisés aux périphéries, de formes et de statuts très différents, sont des espaces où la pression urbaine est forte. C'est d'abord une pression foncière qui s'exerce puisque ce sont des espaces libres d'urbanisation. Parmi les espaces non-bâties de la Ceinture verte, les espaces agricoles résistent moins bien que les autres aux menaces de l'urbanisation en Île-de-France. Dès lors, ils peuvent être considérés soit comme des zones potentielles d'extension urbaine soit comme des espaces de protection de l'environnement en limite de la ville. Pourtant l'on constate aujourd'hui un intérêt pour la préservation d'espaces auparavant dépréciés, comme les friches urbaines (BEAU, 2017). Les espaces végétalisés peuvent être valorisés et aménagés ou bien constituer des espaces délaissés de l'aménagement. Ils peuvent faire l'objet de projets à l'échelle locale ou régionale, voire nationale, ou bien au contraire être le lieu de processus non-intentionnels, être le support de discours qualifiants ou au contraire disqualifiants.

Nous partons enfin de l'idée que tous ces espaces en végétation sont des espaces urbains car, même s'ils ne sont pas bâtis, ils sont dépendants de décisions ou de projections émanant d'acteurs urbains. Ces espaces non bâtis des marges de l'agglomération ont d'ailleurs toujours été sous l'influence de l'aire urbaine centrale, et ils ont été progressivement chargés de fonctions structurantes rejetées par cet espace central (énergie, déchet, assainissement, transport, etc.) faute d'espace disponible, ou rendues impossibles par manque de surfaces consacrées (espaces de nature, agriculture) (BARLES, 2002). Ces espaces en végétation portent en eux les projections et les fantasmes des habitants des périphéries de la ville. Ils sont sollicités pour leurs nombreuses vertus qu'il s'agira de décrypter.

III. Habiter l'espace intermédiaire

Les espaces de la Ceinture verte ont accueilli, depuis la fin des années 1960, des urbains venus habiter à la campagne, avec un certain nombre d'attentes en matière d'accès à la nature et à un cadre rural. Avertissons ici le lecteur que l'on ne cherchera pas à produire une étude complète sur l'habiter en Ceinture verte, mais plutôt une exploration d'une entrée de ce qui le compose, celle du rapport aux espaces végétaux dans l'espace vécu dans cette zone. Il s'agit d'appréhender comment les individus vivent, s'approprient les espaces en végétation. La Ceinture verte, en tant qu'objet spatial, produit-elle des pratiques spécifiques de l'espace, des modes d'habiter ? Nous avons choisi d'aborder cet objet spatial par l'entrée du territoire. Ce concept fait lui-même partie de la notion de l'habiter. On s'interrogera sur la territorialité de la Ceinture verte au travers de ses espaces végétalisés en insistant sur la dimension scalaire de cette question. La réflexion des politiques publiques est faite à une certaine échelle, l'espace étant pensé comme une ressource. Les habitants, eux, envisagent et vivent le territoire à l'échelle locale.

III.1. L'habiter : une entrée par l'espace végétalisé

Il s'agit ici de s'interroger sur la participation des espaces végétalisés à la question de l'habiter en Ceinture verte. En effet, ces espaces font partie des espaces de vie des populations de la métropole, qu'ils résident dans notre espace d'étude ou dans le reste de l'aire urbaine parisienne.

III.1.1 Habiter l'espace ou des espaces habitables

L'habiter est un des concepts fondamentaux de la géographie. Cette notion a connu un vif succès dans les années 2000 car elle envisage l'analyse au travers du vécu et des sensibilités des individus dans leur rapport aux espaces (MOREL-BROCHET et ORTAR, 2012). Nous avons préféré cette notion à celle de l'habitabilité urbaine, concept récemment mis « sur pieds », et aujourd'hui en vogue chez certains géographes et chez les aménageurs (DELABARRE et MARRY, 2012). L'habitabilité met l'accent sur la place de la nature dans les modes d'habiter en ville (BANZO, 2009). Elle s'est vue enrichie par l'émergence des questions environnementales. Pour Nathalie BLANC (2010), l'habitabilité urbaine est « *une somme de services et de contraintes que les acteurs et les habitants adaptent à leurs connaissances et pratiques de la ville, conçue comme environnement* ». L'auteure définit un lieu habitable comme un lieu permettant à ses habitants de se l'approprier. L'enjeu est alors d'articuler les travaux sur la biodiversité et la relation au vivant en ville avec le désir de nature des citadins.

Dans le cas des espaces végétaux de la Ceinture verte, on peut s'accorder avec Pierre DONADIEU pour dire qu'une partie des enjeux autour des périphéries urbaines – qu'il nomme les campagnes urbaines – s'organisent autour du projet d'habitabilité. En effet, les habitants sont venus s'y installer en recherchant le bien-être, le contact avec la nature et l'on peut s'interroger sur la capacité des espaces de la Ceinture verte à fournir les conditions attendues de cette habitabilité.

Toutefois, l'approche par l'habitabilité ne nous paraît pas la plus appropriée pour aborder les thèmes qui nous préoccupent ici. Cette notion nous a semblé trop restreinte, puisque l'on ne se centre pas seulement sur la capacité à fournir les conditions de bien-être spatial. En se focalisant sur l'espace comme support, l'habitabilité met au second plan les pratiques de l'espace des individus et groupes sociaux, mais aussi les mobilités, nécessaires pour comprendre le territoire. Ces dernières étant majeures dans notre approche de l'espace de Ceinture verte, nous nous inscrivons dans une perspective dynamique qui nous pousse davantage à mobiliser le terme d'habiter. Cette entrée nous permet d'observer certaines pratiques de l'espace. La notion d'habiter dépasse la seule fonction résidentielle. Elle englobe les pratiques et l'utilisation qui est faite de l'espace, mais aussi les circulations, le travail et la construction de sociabilités quotidiennes. L'habiter met au centre la question des pratiques qu'ont les individus de ces lieux (STOCK, 2007). Selon Michel LUSSAULT (2007), l'habiter est le « *cadre spatial [...] socialement construit de l'espèce humaine* ». Il correspond une organisation spatiale produite par les acteurs - institutions, acteurs privés, habitants, s'approprient les espaces dans lesquels ils vivent, résident, se récréent et dans lesquels ils circulent.

Les espaces de vie de l'individu sont donc divers, particulièrement dans la métropole : son lieu de travail, se(s) lieu(x) de récréation, de sociabilité. Les individus possèdent donc des spatialités propres, qui peuvent être définies comme « des manières de faire avec les agencements spatiaux » (STOCK, 2007). Il est donc important d'appréhender « *l'agencement métropolitain les stratégies mobilitaires et les logiques organisationnelles élaborées par les habitants* » (CAILLY et POURTAU, 2018). Dans cette optique, les espaces végétalisés font partie des agencements spatiaux des individus qui habitent la métropole et nous cherchons à décrypter leur place dans les espaces de vie des individus.

III.1.2. Les pratiques : vecteurs d'appropriation

Nous pouvons suivre la position de Mathis STOCK (2007) sur la nécessité de penser l'habiter au travers des pratiques. Ces dernières sont liées à la notion d'appropriation, que nous mobilisons également dans ce travail. Comme l'énonce Pierre DONADIEU (1998), l'habitant doit pouvoir « *nouer des relations avec son espace de vie, en se l'appropriant, symboliquement*

ou réellement, en l'interprétant d'un point de vue éthique et esthétique, en y instaurant des lieux chargés de valeurs humaines ». La notion d'appropriation est à la jonction entre espace et société, exprimant les rapports de groupes sociaux à l'espace. Là aussi la diversité des approches disciplinaires et le flou autour d'un terme communément utilisé ne facilitent pas la définition du terme d'appropriation. En géographie, cette dernière est liée aux pratiques et usages des lieux, eux-mêmes conditionnés par la dimension juridique de l'appropriation : la propriété d'un lieu, son caractère public ou privé, son usage autorisé, interdit ou réservé à certains groupes sociaux. Mais l'angle juridique, même s'il est n'important, n'est pas suffisant pour cerner la notion d'appropriation.

Fabrice RIPOLL et Vincent VESCHAMBRE (2005) proposent une typologie de l'appropriation, introduisant d'autres aspects, que l'on reprend à notre compte dans notre travail. L'appropriation peut d'abord correspondre à un usage exclusif, qu'il soit le fait d'un individu ou d'un groupe social plus ou moins large. Ce type d'usage suppose la mise en place de barrières pour protéger l'exclusivité de cet usage. Il peut être associé à la propriété privée mais des clôtures peuvent aussi entourer un espace utilisé de manière illégale. L'appropriation, même si elle est réelle, apparaît alors fragile. L'usage peut également être autonome. Les groupes ou les individus peuvent jouir de l'espace librement ou sans que la contrainte soit explicite. Un usage antérieur d'un espace peut être approprié d'une autre manière, les auteurs parlant alors de « détournement ». Il peut y avoir détournement des usages planifiés par les aménageurs. Henry LEFEBVRE (1974) distinguait ainsi l'espace vécu, l'espace produit par les pratiques spatiales, de l'espace conçu en référence aux concepteurs de la ville. En regard, les auteurs placent le contrôle de l'espace comme une catégorie supplémentaire. Il s'agit là des instances bénéficiant du pouvoir de contrôle de l'espace. Les acteurs en charge de la production et de l'organisation de la ville attribuent des usages aux espaces et dispositifs, et leur associent des normes. Cependant, ces usages planifiés et prescrits peuvent être contournés. Un terrain peut être par exemple approprié par des populations reléguées y trouvant refuge. Se pose alors la question de la manière dont les pouvoirs publics régulent cette informalité (JACQUOT et MORELLE, 2018). L'informalité désigne l'ensemble des pratiques ou des activités qui transgressent les règles établies. Si cette notion est principalement mobilisée dans les études sur les villes du Sud, on s'accorde avec Sébastien JACQUOT et Marie MORELLE pour penser qu'elle peut être aussi pertinente pour approcher certains phénomènes dans les villes du Nord. Les catégories définies plus haut nous semblent idoines pour appréhender les pratiques et les usages de l'espace. Il est bon de vérifier les usages planifiés et voulus par les acteurs correspondent à ceux qui sont faits réellement par les différentes catégories d'habitants. Il faut ajouter à cela la dimension identitaire de l'appropriation et l'attachement affectif que l'individu peut avoir pour ces lieux. Nous questionnerons dans cette thèse le sentiment d'appropriation à

travers celui d'appartenance, le sentiment d'appartenir à un lieu. Le vert de la ceinture peut-il amener à un sentiment d'appartenance partagée ? Nous nous concentrons ici sur les usages et les pratiques des espaces végétalisés des habitants de la Ceinture verte.

III.1.3. Cadre de vie, qualité de vie

Le cadre de vie constitue l'environnement où se déroulent les activités de la vie quotidienne. Kevin LYNCH est un des premiers auteurs à s'être attaché à la question du cadre de vie, notamment dans son ouvrage « *The image of the city* » paru pour la première fois en 1960. L'importance de cette notion s'est développée en réaction au mouvement d'étalement urbain. Jane JACOBS a travaillé notamment sur la question d'urbanité qu'elle met en relation avec le cadre de vie dans « *The Death and Life of Great American Cities* » (1992). Donald APPLEYARD en 1981 met l'accent d'une part sur la relation entre espace public et espace privé, et d'autre part, sur l'accessibilité aux aménités situées à proximité du lieu d'habitation. Selon lui, le cadre de vie se définit suivant les critères de satisfaction des individus vis-à-vis de l'environnement et de sa faculté à répondre à la demande d'une meilleure qualité de vie.

Désormais, depuis la prise de conscience environnementale et l'élaboration de concepts répondant à l'impératif écologique, c'est sur la durabilité et la qualité de l'environnement que se définit le cadre de vie (EMELIANOFF, 2007) à laquelle la notion de qualité de vie est évidemment reliée. Cette dernière est utilisée depuis les années 1960, et est associée à la question du bien-être depuis la décennie 1970. Elle désigne, de manière générale, le bien-être des populations en rapport avec leurs aspirations personnelles (FABUREL et GEYMARD, 2008). Depuis qu'elle est associée au bien-être, la qualité de vie est elle aussi de plus en plus associée à l'environnement. Mais, la qualité de vie est utilisée dans de multiples sens et prend des significations différentes selon l'acteur qui l'emploie. On note une exigence accrue de qualité de vie parmi les populations qui habitent ces territoires qui constituent leur cadre de vie, conjuguée à la demande sociale de paysage et de nature (BIGANDO, 2013), les acteurs de la ville devant répondre de plus en plus à ces attentes. Ainsi, c'est le croisement entre la notion d'habiter et de celle de cadre de vie et l'espace spécifique sur lequel nous nous penchons qui nous intéresse dans cette étude, dans un espace que l'on suppose hétérogène et au sein duquel, les mobilités sont importantes (BERGER, 2004).

III.2. La nature et le paysage : une dimension essentielle pour la société urbaine ?

Un des moteurs de la périurbanisation a été le désir de nature, corolaire d'un rejet de la ville comme lieu d'habitation. Cet idéal faisait bien sûr partie d'un tout : avoir accès à la propriété, être libre dans la construction de sa maison selon ses goûts personnels, être proche de la

campagne et en même temps non loin de la ville, de ses services et de ses emplois. La recherche d'un cadre de vie meilleur a poussé les urbains à venir s'installer en Ceinture verte.

III.2.1. Le désir de nature et de paysage : deux demandes confondues ?

Pour définir la notion de nature, on reprendra ici la définition donnée par Michel LUSSAULT dans « Continu et discontinu de l'espace géographique » (2008). Elle correspond pour lui à « *un ensemble de phénomènes, de connaissances, de représentations, de discours et de pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et biologiques par la société* ». Michel LUSSAULT identifie ainsi la présence d'interactions entre la société et le milieu dans lequel elle évolue : « *bien loin d'être une instance extérieure à la société, un système autonome, la nature est une construction sociale* ». Se retrouver à proximité, voire au contact de la nature, est synonyme de respirer l'air « pur » et entendre les oiseaux chanter, bénéficier du calme de la campagne tout en étant proche des voies de communication, sont autant d'éléments qui indiquent la demande d'un certain confort de vie que les individus ne possédaient pas en ville. Si la recherche d'une plus grande proximité avec la « nature » est un critère majeur pour l'emménagement en périurbain, nombre d'études démontrent que les citadins recherchent en fait un cadre de vie comprenant nature et paysage (BIGOT *et al.*, 2001 ; BOISMENU, 2004).

Précisons que cet argument est valable dans le cas des ménages qui ont pu choisir l'emplacement de leur installation. Pour certains foyers, le départ des villes-centres correspond surtout à une contrainte financière, ce qu'ont pu montrer les travaux de Lionel ROUGE (2005 ; 2011) dans le contexte toulousain. Pourtant le périurbain francilien correspond à un espace bien plus complexe que le support d'une simple dichotomie entre des ménages pauvres subissant leur localisation et des ménages riches cherchant, eux, l'autonomisation (ARAGAU *et al.*, 2011). Dans une région où l'occupation du sol est, pour moitié, dédiée à l'agriculture et où plus de 70 % de la surface régionale sont occupés par des espaces en végétation, le désir de verdure et des vertus qui lui sont associées guide les citadins vers les franges urbaines de l'agglomération parisienne. Ce désir se manifeste également dans la fréquentation des grandes forêts et des grands parcs urbains en périphérie de la capitale. L'idéal de la maison individuelle avec un jardin correspond à un modèle social largement ancré dans les mentalités (FRILEUX, 2008). Ce besoin de nature ne se manifeste aujourd'hui pas seulement dans le périurbain mais aussi dans le contexte urbain dense, comme cela a été identifié par Emmanuel BOUTEFEU (2005). Cet idéal de reconnexion à la nature pousse à se demander quelle est la représentation de cette nature en Ceinture verte ? Le désir de nature oppose l'artificialité de la ville face à la naturalité des marges de la ville. Il correspond en fait au désir de « vert ». Il est d'ailleurs souvent perçu comme la représentation même de la nature dans les périphéries de l'agglomération parisienne (VAN

WAERBEKE, 2006). Ce vert n'est pas seulement celui des parcs et des jardins, il est aussi celui des espaces boisés et naturels, jusqu'à celui des champs.

La conception de la nature recouvre plusieurs catégories. C'est d'abord une nature sauvage, lointaine qui correspondrait à un milieu vierge de toute action ou dégradation humaine. Cette vision est largement issue des médias et des émissions de télévision comme Ushuaia ou encore Thalassa. C'est la nature des grands paysages, de l'Amazonie au nord de la Norvège ou des pôles. Le deuxième type est celui d'une nature « agricole », celle de la campagne, associée aux paysages bucoliques. Le troisième type est celui d'une nature de proximité. Elle correspond au jardin, au parc, au végétal. Enfin, quatrième type rencontré, celui de ce qu'Yves LUGINBÜHL (2001) appelle le « spectacle de la vie naturelle », qu'il qualifie également de « pittoresque écologique ». Il s'agit là davantage de voir les processus biologiques liés à la faune ou à la flore. Toutefois, c'est en général une nature aménagée, anthropisée qui est souhaitée.

La demande de nature ne doit par ailleurs pas être confondue avec celle de paysage, même si, dans les représentations sociales du paysage, la nature joue un rôle essentiel. A l'interface entre le naturel et le social, le paysage est une notion essentielle à manier pour appréhender le rapport des acteurs et des habitants avec les espaces végétalisés de la Ceinture verte. Dans le dictionnaire du Larousse illustré daté de 2018, il correspond à l'« *étendue de terre qui s'offre à la vue* ». Aujourd'hui, le paysage est profondément ancré dans nos sociétés. Il fait partie des préoccupations sociales et intéresse les milieux de l'aménagement du territoire et de l'environnement (LUGINBÜHL, 2012). Notion polysémique, et possédant une histoire sur laquelle se sont penchés de nombreux auteurs, le paysage constitue un vaste champ de recherche sur lequel on ne reviendra que de manière succincte. Augustin BERQUE (1994) et Alain ROGER (2009) ont tous deux montré la distinction à opérer entre environnement et paysage. Pour Georges BERTRAND (1978), le paysage est interface. Son approche considère le facteur anthropique sous l'angle naturaliste. Nous nous rapprochons de la posture que défend Yves LUGINBUHL (2007).pour qualifier le paysage, prenant le sens d' « *une construction sociale à double dimension, matérielle, qui renvoie au support biophysique du paysage, et immatérielle, qui, elle, fait référence aux représentations et aux perceptions* » Défini ainsi, le paysage se rapproche de la notion de nature. L'intérêt marqué par les sphères médiatiques, politiques et la société elle-même ont poussé à une inscription du paysage dans les politiques publiques. Ce regain d'intérêt est aussi visible chez des paysagistes, en particulier Gilles CLEMENT (2004), qui propose la terminologie de « tiers paysage » pour qualifier « *quantité d'espaces indécis, dépourvus de fonction sur lesquels il est difficile de porter un nom* ». Le tiers paysage est ainsi utilisé pour regrouper les espaces délaissés sous un terme commun. L'auteur considère ce tiers paysage comme un espace des possibles

Le paysage constitue un média pour appréhender les rapports qu'entretiennent les habitants et des acteurs aux espaces végétalisés des franges de l'agglomération. Selon Eva BIGANDO (2006), il prend part, dans nos sociétés occidentales, aux modes de vie et d'habiter. La recherche consacrée aux rapports sociaux aux espaces végétalisés opèrent le plus souvent des catégorisations entre groupes : entre anciens et nouveaux habitants, entre touristes et habitants, entre agriculteurs et non agriculteurs (LE FLOCH et DEVANNE, 2007). Il est intéressant de noter que l'évolution du corpus réglementaire français tend vers l'élaboration de dispositifs de protection face à la progression de l'urbanisation. Nathalie BLANC *et al.* (2007) identifient un intérêt politique pour les paysages après les années 1970, dans un contexte sociétal de plus en plus préoccupé par les questions environnementales.

La demande sociale de paysage reste ambiguë. Yves LUGINBÜHL (2001) montre dans le rapport remis au Conseil national du paysage que celui-ci est perçu par les Français comme un décor, une vue, portant là une dimension esthétique, mais il renvoie également au cadre de vie, comme composante de ce dernier. L'association du paysage au cadre de vie varie en fonction des groupes sociaux et des classes d'âge mais elle tend à se généraliser. La ville en revanche ne constitue pas un objet privilégié des politiques centrées sur le paysage en France. Les politiques paysagères concernent essentiellement le milieu rural (BLANC *et al.*, 2007). La ville n'est pas considérée comme un paysage. Cette opposition entre ville et paysage s'inscrit sur l'antinomie traditionnelle entre ville et campagne.

Dans un certain nombre de pays européens, la demande de nature et de paysage est le corolaire d'une image de la campagne magnifiée. Cette image repose sur les mythes construits par nos sociétés (BERQUE, 1995). D'où provient cette forte valorisation des paysages campagnards ? Nous citerons d'abord la mémoire de l'origine rurale d'une majorité de Français, les arts, les tableaux des impressionnistes, de Turner, des peintres de Barbizon, mais aussi la littérature, les livres de Balzac, de Maupassant, de Giono, de Pagnol, etc., mais aussi les films populaires, la gastronomie et le terroir. Le mot même de « campagne » évoque d'ailleurs la valorisation des terres en dehors de la ville par la société bourgeoise du Second Empire qui y aménage des lieux de loisir ou y construit même des lotissements résidentiels (VAN WAERBEKE, 2006). Bertrand HERVIEU et Jean VIARD (1996) ont analysé ce désir de campagne de la société française actuelle dans leur ouvrage « Au bonheur des campagnes ». Une enquête conduite par le CSA/ CEVIPOF en 1994 leur a permis de tirer plusieurs conclusions importantes. A ce moment-là, et l'on peut penser que c'est toujours le cas aujourd'hui, les Français associent volontiers l'idée de liberté à la campagne, tout comme celles de tranquillité, de santé, de beauté, de loisir, de solidarité et de tradition (HERVIEU et VIARD, 1996), autant de valeurs qui s'opposent à la ville. Autre conclusion importante : la campagne

n'est pas pensée comme un lieu productif mais comme un paysage, un spectacle. Les agriculteurs ont ainsi la charge de la gestion et de l'entretien de ce paysage rural. L'opposition entre une campagne-nature et la ville s'atténue aujourd'hui au profit des conceptions de la ville nature, de la ville jardinée (TERRIN *et al.*, 2013).

Dans le cas francilien, aux portes de la métropole mais toujours dans la ville, le paysage est en majorité, un paysage ordinaire, dans lequel se déroule la vie quotidienne et d'une nature proche. Ces paysages s'opposent à une nature remarquable, celle qui fait l'objet d'une identification et d'une protection réglementaire au titre de la loi Paysage de 1993. On demande alors à ces paysages qui ne sont pas supposés nécessiter de protection particulière, d'être de qualité. Banals ou ordinaires, ils font l'objet de véritables attentes et sont de plus en plus considéré comme des biens à préserver, ce patrimoine paysager pouvant être aussi bien un culturel ou naturel.

III.2.2. Vers une homogénéisation des modes de vie urbains

Ainsi, la recherche d'un cadre naturel a caractérisé la demande des ménages s'installant hors des villes centres. Cet agrément est aujourd'hui quelque peu menacé par l'ampleur du processus de la périurbanisation. Ce paradoxe a aussi amené à une prise en considération des enjeux environnementaux par les habitants de l'espace périurbain (PROST, 2001). Mais la périurbanisation peut aussi s'accompagner de problèmes d'ordre social. L'implantation de nouvelles populations, citadines dans des espaces qualifiés de ruraux, entraîne des conflits d'usage avec les populations initialement établies dans ces espaces. En effet, les modes de vie et les identités culturelles ne sont pas semblables. Les modes de vie s'homogénéisent autour de valeurs urbaines (LUSSAULT, 2007). Avec l'avènement du temps libre, les loisirs s'emparent des espaces aux marges de la ville. C'est ainsi que se développent en périphérie terrains de golf, bases de loisir, centres équestres, campings, etc. Les modèles urbains qui ont trait à la nature et aux paysages se généralisent et remplacent l'ancienne ruralité. Nourri par une idéologie de liberté individuelle, ce mode de vie entre parfois en contradiction avec celui des populations installées antérieurement. L'appropriation des espaces de culture pour des usages récréatifs en est un véritable marqueur. L'espace agricole fait ainsi l'objet d'un « mouvement d'ouverture et de diversification » (LE CARO *et al.*, 2016). Selon Vincent BANOS et Bruno SABATIER (2011), ce processus de publicisation entraîne en réaction un mouvement de protection du caractère privé des espaces de production par les agriculteurs et les gestionnaires. Les agriculteurs sont par exemple confrontés à de nombreuses pressions du fait de la venue de ces nouvelles populations (LARCENEUX et BOITEUX-ORAIN, 2006). Leur ouverture interroge le statut de l'espace agricole, entre privé et public. Elle pose aussi la question du manque d'espaces publics dans l'espace périurbain, discuté notamment dans les travaux d'Antoine FLEURY (2016).

Les espaces végétalisés sont investis de diverses fonctions urbaines. Nous n'avons pas choisi d'approcher les demandes et les attentes des habitants et des acteurs par le prisme des services urbains, culturels et paysagers. Cette notion est pourtant particulièrement en vogue dans la recherche actuelle et nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte au contact des chercheurs rencontrés lors du séjour de recherche effectué à l'Université de Copenhague en octobre 2015. Aujourd'hui incontournable pour traiter des questions de gestion de l'environnement et de la biodiversité, la notion reste controversée (CASTRO et ARNAULD DE SARTRE, 2014). Dans l'espace d'entre-deux que constitue la Ceinture verte, l'utilisation de la notion de services culturels et paysagers ne nous paraît pas totalement appropriée à notre étude. Nous leur avons préféré celle beaucoup plus classique de « fonction ». Il nous semble qu'elle permet davantage de comprendre les relations qu'entretiennent les individus et les groupes avec les espaces végétalisés et les paysages de la Ceinture verte. D'abord, ce vocabulaire est davantage mobilisable dans nos entretiens auprès des acteurs de l'aménagement et surtout auprès des habitants. Par ailleurs, la notion de service nous semble également ignorer l'individualité puisque c'est la capacité des espaces qui est mesurée. Elle nie aussi les pratiques, tout comme les temporalités, qu'il nous semble nécessaire d'analyser dans notre travail. On préférera donc renverser le regard, et plutôt que d'évaluer les espaces végétalisés, se pencher sur les pratiques qui en sont faites et de quelle appropriation ils font l'objet. *A contrario*, nous nous demanderons s'ils sont délaissés par les acteurs de l'aménagement et par les habitants.

Ces fonctions peuvent être ainsi listées :

- Les fonctions récréatives et le tourisme ;
- La valeur esthétique et l'appréciation du paysage ;
- Le patrimoine, qui peut être aussi bien culturel (architecture vernaculaire, matériaux utilisés, monuments historiques, etc.) que naturel (espèces locales, variété, etc.) ;
- L'identité locale et l'idée d'appartenir à un lieu ;
- Le bien-être social.

La sensibilité croissante des habitants aux enjeux environnementaux et aux questions de biodiversité se révèle dans cette demande de paysage et de reconnexion à la nature (BLANC, 2010b). Elle est accompagnée, ou devancée par les acteurs politiques, scientifiques et médiatiques. Dans cette optique, les espaces végétalisés se doivent d'être multifonctionnels.

IV. Le territoire, l'habiter et l'aménagé

Notion à la fois sociale, juridique, culturelle et affective, le territoire peut être entendu dans différentes acceptions. Il est à la croisée entre l'idéal et le matériel (ELISSALDE, 2002). Le territoire n'est pas synonyme d'espace, nous prenons soin dans ces lignes de ne pas considérer d'emblée la Ceinture verte comme un territoire. Deux des acceptions de ce terme nous intéressent dans cette thèse : celle du territoire vécu qui renvoie à la géographie sociale et celle du territoire de l'aménagement et de l'action publique. S'ajoute à cela ce que l'on pourrait appeler les territoires de projet au travers de la notion des « territoires de l'action publique » (OFFNER, 2006). Si la question du territoire a envahi les sphères politiques et médiatiques jusqu'à devenir un terme de communication politique, il reste opérant pour appréhender notre question de recherche.

IV.1. Le territoire et l'habiter

Le territoire correspond d'abord à l'espace vécu par les individus, l'espace des pratiques et des représentations. Il correspond à l'espace habité, par les résidents et par les touristes et il renvoie à la question de l'habiter. Dans son acception simple, les géographies s'accordent pour considérer le territoire comme l'espace approprié (BRUNET, 2006). Il est à la fois un espace vécu, faisant intervenir les sentiments d'appartenance et d'appropriation par les habitants, mais il est aussi une notion juridique renvoyant à des dimensions politiques et administratives. Dans cette acception, il fait référence au pouvoir d'un État sur un espace qu'il aménage (DI MEO, 2013). Ces deux acceptions, territoire vécu et territoire administratif, sont liées puisque le territoire comme « projection » de l'aménagement (BRUNET, 2006) et de la gestion d'un groupe social, participe au sentiment d'appartenance collective. La construction du territoire se fait sur un ou plusieurs lieux donnés (DI MEO, 1998). Les habitants peuvent ainsi avoir plusieurs lieux de vie, qui constituent eux-mêmes leur territoire de vie. Ainsi, le territoire peut aussi être synonyme d'espace vécu. Lieu et territoires forment deux catégories d'analyse de l'habiter (LAZZAROTTI, 2006). D'une part, chaque territoire est circonscrit dans l'espace, ce qui explique qu'il y ait discontinuité avec ce qui est en dehors. Mais la discontinuité se retrouve aussi entre les lieux au sein d'un même territoire. Ces limites constituent un aspect important de l'espace habité : clôtures, axes de communication ou cours d'eau, les barrières sont multiples dans un territoire. Parler de territoire invite aussi à une réflexion sur le public, le privé et le commun. Les discontinuités constitutives du territoire sont sélectives, certains espaces n'étant pas accessibles à tous. Dans les espaces des marges ou des interstices, l'espace public occupe une place encore limitée et c'est l'espace privé ou l'espace commun qui est pratiqué par les

individus. La publicisation des espaces végétalisés, sous la pression de la demande de nature, entre en conflit avec le caractère privé de ces espaces (BANOS et SABATIER, 2011).

IV.2. Territoire, mise en valeur et aménagement

Le territoire est aussi un élément du maillage de gestion de l'espace, comme une production à partir de l'espace mettant en jeu des rapports de pouvoir. En cela, ce concept renvoie au contrôle de l'espace (DI MEO, 2013). Il s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Les acteurs aménagent et mettent en valeur le territoire au travers de leurs actions, par le biais de leurs projets avec des objectifs, qui sont aussi fonctions de leurs capacités. La variété de ces interventions, parfois concomitantes mais parfois aussi contradictoires donnent lieu à des arrangements territoriaux, mouvants dans le temps et dans l'espace.

IV.2.1. Mise en valeur et aménagement

Le terme de mise en valeur, ou celui de valorisation, est polysémique. Il va du sens habituel d'appropriation à celui de mise en culture ou en exploitation, insistant là sur le caractère profitable aux sociétés humaines. On retiendra dans le cadre de ce travail une signification, plus littérale et extensive, mise en avant par Roger BRUNET (2006), évoquant la valorisation d'un site ou bien d'une situation consistant à « [...] *en tirer parti en y créant des activités, des usages nouveaux, qui créent de nouvelles valeurs* ». C'est bien le fait d'installer de nouveaux usages et d'accorder une valeur aux espaces végétaux qui nous intéresse ici et qui permet de réfléchir à l'appropriation par les habitants ou à l'usage que les aménageurs veulent leur attribuer. Dans une perspective dynamique, les espaces végétalisés gagnent de nouvelles pratiques et activités ou au contraire, en perdent. Il en résulte, dans ce deuxième cas, un délaissement, un abandon, une désappropriation du lieu. Cette mise en valeur peut être le fait de plusieurs types d'acteurs. Habitants, acteurs privés, acteurs institutionnels sont tous susceptibles de créer de nouvelles activités ou valeurs, celles-ci pouvant être uniques ou plurielles, être complémentaires ou bien contradictoires. Si la valorisation d'un espace est le fait d'un acteur institutionnel, il s'agira d'un aménagement. L'aménagement est en effet défini de façon assez restrictive, par Roger BRUNET (2006), comme l'« action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire », l'échelle d'intervention pouvant varier du niveau local au niveau régional et national. Pierre MERLIN et Françoise CHOAY (2000) insistent dans leur *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* sur la dimension volontariste et sur l'impulsion des pouvoirs publics vis-à-vis de l'action portée sur le territoire. Elle nécessite la mobilisation des acteurs à l'échelle concernée et suppose une planification de l'espace. Cette définition paraît univoque. Or, il existe plusieurs manières d'aménager les espaces. De multiples acteurs interviennent, parfois

de façon contradictoire. D'une part, entre les différents échelons, du local au national et ensuite, entre un aménagement « officiel » et les interventions, parfois informelles, des acteurs privés.

IV.2.2. La valeur des espaces

Il est également nécessaire de définir le terme de « valeur ». Les valeurs peuvent correspondre à des idées, des affects, des principes auxquels les individus sont attachés. La valeur peut aussi s'appréhender en termes économiques. Dans ce travail, nous avons préféré écarter les questions de quantification de la valeur économique et foncière, faute de temps et de la lourdeur du dispositif que cela supposerait. Cette notion est centrale pour l'ensemble des sciences sociales. Ces valeurs influencent les choix qui sont faits par les individus et notamment sur le plan spatial. Les valeurs se hiérarchisent et s'organisent en systèmes en fonction des individus et des contextes sociaux dans lesquels ces individus se situent. Jacques LEVY et Michel LUSSAULT, dans leur *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés* (2013), invitent, dans un mouvement inverse, à réfléchir sur la valeur attribuée aux espaces dans un contexte social et historique particulier. Certains espaces ont plus de valeur que d'autres et ce processus fait partie des facteurs de différenciation sociale. Comme cela a été remarquablement montré par Alain CORBIN (1990) pour le littoral et la valorisation progressive de ces espaces initialement craints et délaissés par les populations, on peut se poser la question de la (re)valorisation des espaces végétaux peu aménagés dans le milieu urbain aujourd'hui. On pense rapidement aux questions des prix du foncier et de l'immobilier, qui correspondent à une quantification par le biais d'un prix de la valeur spatiale. Ils constituent en quelque sorte une estimation de l'importance de cette dernière. Or, la valeur spatiale de certains espaces comme les espaces végétalisés sont plus difficilement quantifiables. Laëtitia TUFFERY (2015), s'est essayée, dans sa thèse en économie, à estimer l'influence des aménités environnementales sur le prix des terrains en Seine-et-Marne selon la méthode des prix hédoniques. Ce travail révèle des résultats paradoxaux, et notamment le fait que les espaces végétaux possèdent un effet attractif sur les prix jusqu'à une certaine proximité. Lorsque l'on en est trop proche, ce sont les nuisances qui finissent par l'emporter, et la valeur des biens décroît.

En Ceinture verte se révèle une mosaïque d'espaces végétalisés, de tailles très diverses, aux caractéristiques biologiques et paysagères différentes. Ils sont mis en valeur de manière très variable.

V. La traduction des injonctions environnementales dans les politiques publiques de l'aménagement

V.1. L'impératif du développement durable

L'environnement a connu une forte institutionnalisation dans les dernières décennies (CHARTIER et RODARY, 2016) et les références au développement durable sont omniprésentes aujourd'hui dans l'aménagement et les politiques publiques. Un certain nombre de conférences internationales et de sommets comme celui de Rio en 1992 ont marqué un pas important dans la prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement à l'échelle internationale (LASCOUMES, 2012). La ville durable, traduction urbaine du développement durable, a aujourd'hui le vent en poupe. Elle constitue pour certains chercheurs un nouveau modèle urbain (EMELIANOFF, 2010), mais ce terme a aussi imprégné les discours des acteurs de la ville, voulant répondre aux enjeux du développement durable (MATHIEU et GUERMOND, 2011). La première conférence des villes durables européennes s'est tenue à Aalborg, au Danemark, en 1994. L'un des traits principaux de ce concept est que la ville doit être une agglomération dense, consommant peu d'espace au sol et dotée de transports en commun efficaces. Dans cette conception de la ville, c'est l'idée de la proximité qui est mise en avant. Les acteurs de la ville plébiscitent actuellement le modèle de la ville compacte. Cette dernière correspond à une ville dense, mixte et favorisant les courtes distances (OFFNER et POURCHEZ, 2007). Elle serait le vecteur d'une baisse des émissions de polluants du fait d'une réduction des déplacements quotidiens automobiles, une économie en termes de dépenses d'équipement et de mise en réseau, ainsi que le maintien d'une vie urbaine riche, centrée sur les espaces publics, et caractérisée par le brassage social. Surtout, ce modèle permettrait une économie de sols non urbanisés, et donc la préservation d'espaces agricoles et d'espaces naturels à la périphérie des villes. La volonté des acteurs de l'aménagement est donc de limiter la croissance de la ville sur ses périphéries. De nouveaux termes apparaissent dans les discours des acteurs régionaux, prônant la densification et la reconstruction de la ville sur la ville, allant de pair avec la prise de conscience de la consommation de terres agricoles, de la destruction des milieux, et de l'éloignement des couches sociales les moins aisées.

Dans les politiques publiques, ce mouvement est parallèle à une prise en compte des questions environnementales. Face à l'importance de l'étalement urbain dans les dernières décennies, différents acteurs ont pointé du doigt les problèmes engendrés sur le plan environnemental par la périurbanisation, et en premier lieu ses conséquences sur la consommation d'espace et l'artificialisation des sols. La consommation d'espaces par l'urbain se fait au détriment des espaces forestiers et surtout agricoles. Le mode d'urbanisation périurbain se trouve rejeté par les pouvoirs publics et par de nombreux experts comme une

solution non-durable pour l'urbanisation. Les décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, débuté en 2007, illustrent bien cette « idéologie ». La loi Grenelle I prône explicitement la lutte contre l'étalement urbain et le recul des espaces agricoles et des zones naturelles, comme un objectif à atteindre au niveau national. Les critiques sont aussi, plus prosaïquement, centrées sur les caractéristiques paysagères du périurbain, jugées néfaste d'un point de vue esthétique, et proches d'une forme de banalisation des paysages. Les paysages périurbains sont critiqués pour leur aspect uniforme. La « Une » du magazine Têlêrama sur la « France moche » publiée en février 2010 a marqué les esprits, notamment dans le monde de l'aménagement. On parle même de paysages génériques. Les périphéries correspondraient à des espaces aux paysages uniformisés mais aussi largement fragmentés. Ce même constat est fait partout en Europe. Le caractère non-durable qui définirait le mode d'habiter périurbain contraste avec la demande de nature et de qualité des paysages formulée ses habitants.

Par ailleurs, Vincent RENARD (2011) pointe le fait que, malgré l'inscription de cet impératif dans les politiques publiques de l'aménagement, la lutte contre l'étalement urbain est limitée par ce qu'il appelle le « pouvoir foncier », entre les mains des collectivités locales. Les PLU, le permis de construire et le droit de préemption sont contrôlés à l'échelon local. La fragmentation institutionnelle est couplée à la préférence des Français pour l'habitat individuel et les aides financières pour la construction neuve en frange des villes qui ont toujours cours (notamment le prêt à taux zéro). La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) inscrit la lutte contre l'étalement urbain comme une des priorités de l'aménagement. Les PLU intercommunaux (PLUi), élaborés à l'échelle de l'EPCI, doivent permettre de pallier la fragmentation communale et une meilleure prise en compte de l'étalement urbain.

V.2. L'écologisation des politiques publiques

La reconnaissance de la valeur patrimoniale et écologique des espaces végétalisés des franges de l'agglomération est récente. Auparavant, les espaces ouverts étaient considérés comme de simples réserves foncières pour l'urbanisation. Au-delà de leur valorisation par les citoyens et de leur prise en compte dans l'aménagement, les espaces dits « ouverts » sont aujourd'hui répertoriés comme un enjeu majeur de la ville durable (POULOT, 2006). En témoignent les intentions formulées par la Région Île-de-France, qui souligne l'intérêt de ces espaces dans la ville. La qualité de l'environnement et du paysage s'affirme aujourd'hui comme un objet d'action incontournable pour les pouvoirs publics locaux (PEYRACHE-GADEAU et PERRON, 2010). Les tâches sont multiples : limiter l'extension de la ville, promouvoir la densité et préserver les terres agricoles et naturelles, tout en donnant une place à la nature et à la biodiversité en ville ainsi qu'offrir un cadre de vie de qualité aux habitants des espaces urbains.

Le vert devient alors l'un des maîtres-mots des documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CALENGE, 2003). Le vert, dans la ville, devient même une valeur politique. C'est ici la capacité des espaces végétalisés à permettre aux gens de se sentir bien, de se rencontrer, qui est étudiée. Les espaces végétalisés sont sollicités de plus en plus pour participer au projet urbain et au renouvellement de l'urbanité dans la ville éclatée (BANZO, 2009). Ainsi se constitue, sur ces modèles urbains, un système de valeurs reliées aux espaces végétalisés. La trame verte est alors devenue un élément essentiel de ce discours « vert » des aménageurs. Le Grenelle de l'environnement a consacré cette notion de trames vertes et bleues comme outil de préservation de la biodiversité. Si l'idée de constituer un réseau d'espaces verts structurant le développement des agglomérations est ancienne, elle est réaffirmée comme outil d'aménagement dans le cadre du Grenelle de l'environnement en 2007 (TOUBLANC et BONIN, 2012). Ces trames vertes et bleues accompagnent le mouvement d'ouverture des questions d'aménagement lié aux thèmes de l'écologie.

Aujourd'hui, l'écologie et la biodiversité ont envahi les discours des politiques publiques. Selon Bernard KALAORA (2001), la société s'écologise. En 2013, CAZALS *et al.* estimaient que les travaux de recherche questionnant cette écologisation des politiques liés aux espaces végétalisés montraient qu'était adoptée une « *perspective écocentrée, voire écosystémique* » au-delà d'une simple prise en compte. L'écologisation des politiques publiques suppose de nouveaux acteurs, de nouveaux référentiels ainsi que des nouvelles pratiques. L'aménagement a aujourd'hui pris en compte l'écologie, notamment au travers des trames vertes, sur une grande diversité d'espaces végétalisés pour la préservation de la biodiversité. La volonté de plus en plus palpable de concilier protection de la biodiversité et aménagement du territoire, vue comme « une étape nécessaire vers un développement durable » (FRANCHOMME *et al.*, 2013) interroge cependant sur la nécessité de la prise en compte d'autres enjeux, notamment sociaux.

Conclusion du chapitre III

L'espace de Ceinture verte se positionne en tant que marge à l'échelle de la métropole. Le qualificatif de marge permet de soulever plusieurs questions théoriques. On peut notamment s'interroger sur la notion d'espace-ressource, qui fait appel à une forme de domination des espaces centraux sur les espaces situés dans le périmètre de Ceinture verte. La vision de la ville compacte mais aussi celle de la ville durable sont d'ailleurs accompagnées d'une vision centralisatrice. La Ceinture verte serait l'espace de récréation/respiration pour les habitants de l'urbain dense. Mais qu'en est-il des habitants du périmètre de Ceinture verte et des projets portés localement pour répondre à leurs attentes ? Tendent-ils vers une autonomie vis-à-vis du centre de l'agglomération ? Les attentes, de la part des habitants en matière de nature et de paysage, mais aussi de la part des acteurs de l'aménagement, locaux, régionaux vis-à-vis des espaces végétalisés de la Ceinture verte, peuvent-elles être les supports de nouvelles territorialités ? Aujourd'hui, le « vert » et les vertus de l'environnement se retrouvent constamment dans les réponses des aménageurs à ces attentes formulées ou non par les citoyens. Dans un contexte d'une nouvelle donne écologique, la Ceinture verte est bien à la croisée de nombreux enjeux, parfois contradictoires, qu'il nous faudra décrypter dans ce travail de thèse.

CHAPITRE IV : UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE MULTISCALEAIRE

Afin de répondre à notre problématique et d'évaluer la pertinence des hypothèses de recherche, nous avons privilégié dans ce travail une démarche multiscaleaire, en étudiant la Ceinture verte à trois échelles. Il s'agit par le biais de ce travail de connecter l'échelle régionale, à laquelle les espaces en végétation sont pensés dans l'aménagement et la planification, à l'échelle fine du rapport des habitants à ces mêmes espaces. Concept majeur de la géographie, l'échelle permet de prendre en considération le fait « *qu'autre chose que la taille change quand change la taille* » (LEVY et LUSSAULT, 2013), avec cette idée que la taille a un effet sur le contenu. On s'intéresse à l'habiter dans un espace intermédiaire ainsi qu'aux modalités de la mise en territoire ou au contraire, aux dynamiques de déterritorialisation dans l'espace de Ceinture verte. Notre démarche s'appuie sur trois concepts centraux de la géographie : l'espace, le paysage et le territoire, en cherchant à voir comment s'articulent ces trois concepts.

Notre démarche se fonde à la fois sur l'approche qualitative et l'approche quantitative. La première consiste en une analyse socio-spatiale de l'espace de Ceinture verte et la deuxième sur les actions, les projets et les discours des acteurs confrontés aux pratiques et aux représentations des habitants. Pour appréhender l'organisation de l'espace ainsi que le rapport au territoire en Ceinture verte, il nous a donc paru nécessaire de raisonner par emboîtement d'échelles, en combinant l'approche quantitative à l'approche qualitative. Le travail présenté ici a privilégié une démarche hypothético-déductive, ce sont nos hypothèses qui ont guidé la recherche. Toutefois, nous avons procédé à un certain nombre d'aller-retours afin de mettre sur pied notre approche. L'induction, fortement liée aux approches qualitatives, nous a permis de bénéficier d'une certaine souplesse.

I. L'échelle régionale : décrypter l'organisation socio-spatiale de l'espace de Ceinture verte

Pour appréhender les logiques socio-spatiales qui sous-tendent l'organisation de la Ceinture verte, nous avons d'abord travaillé à l'échelle régionale, en prenant en considération l'ensemble de l'espace. Cela suppose d'abord de définir précisément l'objet lui-même et ses limites.

I.1. Caractériser l'objet d'étude et ses limites

Nous avons formulé l'hypothèse que la Ceinture verte est un objet d'étude pertinent pour concevoir les marges de l'agglomération parisienne. Il est donc d'abord nécessaire de caractériser et de limiter notre thème d'étude. La Ceinture verte peut d'abord être étudiée spatialement, comme un espace intermédiaire, à cheval entre l'urbain dense et le périurbain plus rural. Elle peut aussi être envisagée comme un dispositif d'aménagement, destinée à assurer un certain nombre de fonctions pour la ville qu'elle entoure, du moins aurait-elle dû l'être si elle n'était pas restée un simple zonage soumis à une veille sur les dynamiques paysagères, l'occupation du sol et ses aspects démographiques.

Par la diversité des formes que prend la « nature », - que nous identifierons, conformément aux représentations dominantes, aux espaces en végétation -, et la variété des espaces qui la constituent, aménagés ou spontanés, valorisés ou délaissés, la Ceinture verte se révèle complexe à saisir.

Nous prenons pour base les limites de la Ceinture verte fixées par la Région, en dépit du caractère arbitraire de cette délimitation, - ou peut-être même en raison de celui-ci, puisqu'il permet de cerner cet entre-deux dans sa complexité et dans les attentes que la société urbaine place en elle. Les limites du périmètre de cette entité spatiale proposé par l'IAU ont varié jusqu'à aujourd'hui. Entre 1987 et 1995, date de la parution du Plan Vert régional, elles sont réévaluées et repoussées vers ses franges externes pour intégrer l'ensemble des villes nouvelles et le nord de la plaine de France (IAURIF, 1995). A nouveau, pour le projet de SDRIF de 2008, l'IAU repousse le périmètre de la Ceinture verte, appliquant le tracé de sa limite interne, non pas à partir du centre de Paris mais à partir du périphérique parisien⁴². Le ratio de 60 % d'espaces libres par commune a lui été conservé à chaque fois et témoigne des transformations de l'urbain au cours de la période.

Par ailleurs, l'AEV possède, elle, une autre définition de ce périmètre. Si la forme de la Ceinture verte définie par l'IAU est plutôt circulaire, celle de l'AEV s'étire, elle, plus en avant le long des vallées fluviales, notamment le long de la Seine et de la Marne. Pour François HUART, l'AEV cherche au travers de ce périmètre, considérant que les zones où la pression

⁴² Entretien avec Corinne Legenne et Nicolas Laruelle, chargés de mission à l'IAU Île de France, 7 janvier 2014.

urbaine est forte. Il y voit l'adoption d'une attitude pragmatique. Le diagnostic géographique effectué par l'organisme établit que les avancées urbaines le long des vallées fluviales empêchent la fermeture de la Ceinture verte⁴³.

En prenant en compte le caractère fluctuant de ses limites, nous avons fait l'hypothèse que l'espace de Ceinture verte est pertinent pour étudier les marges de l'agglomération parisienne, car il se superpose à un espace lui-même à la jonction d'enjeux contradictoires. Il est l'espace où nombre de ménages sont venus s'installer pour être dans un cadre en contact avec la nature, et où l'on tend à une plus grande protection et mise en valeur des espaces non bâtis. Mais il est aussi l'espace où se déroulent d'importantes dynamiques socio-économiques liées au processus métropolitain et où le Grand Paris étend une partie de ses projets. Qualifier les marges de l'agglomération par la cartographie, les paysages, des données socio-démographiques et socio-économiques, en étudiant les espaces de la Ceinture verte de l'échelle la plus petite à la plus grande, tel est donc le premier objectif. Passer par une étape cartographique permettra de préciser les arrangements spatiaux, les continuités, les discontinuités ou les ruptures en Ceinture verte, en réalisant ainsi un emprunt aux méthodes de l'analyse spatiale (BRUNET, 1980 ; RAYNAUD, 1981 ; PUMAIN et SAINT-JULIEN, 2010).

I.2. Décrypter le processus d'urbanisation de la Ceinture verte

I.2.1. L'analyse de l'occupation du sol à l'échelle régionale : une étape cartographique

Afin d'appréhender les rapports entre les espaces végétaux et l'urbain, nous adoptons une perspective multiscale, mais aussi temporelle, afin de saisir les dynamiques afférentes à cet espace. Nous avons ainsi réalisé une série de cartes diachroniques à l'échelle régionale. Ces cartes représentent l'évolution de l'occupation du sol depuis 1978 et reviennent sur la progression de la tache urbaine de Paris au cours des cinquante dernières années. Si cet exercice a déjà été réalisé selon une nomenclature détaillée par l'IAU, nous avons choisi de le simplifier en ne représentant que cinq classes d'occupation du sol : le bâti, l'espace agricole, l'espace boisé, les cours d'eau ainsi que les zones humides. L'IAU avait, dès l'origine, l'ambition de fournir une base de données extrêmement précises pour l'usage des élus et des aménageurs, mais aussi du public, puisqu'il est en libre accès. A ce titre, le Mode d'occupation des sols (MOS), atlas cartographique de l'occupation du sol, a été développé par l'institut régional à partir de photographies aériennes. Il est régulièrement révisé et il constitue une base de données précieuse pour connaître les évolutions de l'urbanisation.

⁴³ Entretien avec François Huart, chargé de mission à l'AEV, 30 janvier 2014.

Nous intéressants à l'évolution du rapport entre espaces urbanisés et espaces libres d'urbanisation et non aux types précis de ces grandes catégories, nous avons préféré répartir de données développées par l'Institut Géographique National⁴⁴ (IGN) en nous appuyant sur une nomenclature simplifiée permettant d'identifier et de qualifier les évolutions plutôt que d'utiliser le MOS. Par ailleurs, la première production du MOS date de 1982, ce qui nous a semblé être une date trop récente pour prendre en compte les transformations que l'on cherche à appréhender dans cette thèse. Par ailleurs, il nous semblait intéressant de ne pas prendre comme un *a priori* incontournable la nomenclature retenue par l'IAU. Le but de ce travail sur l'occupation du sol est de vérifier l'hypothèse que l'espace de Ceinture verte a connu des bouleversements spatiaux importants, dans les années 1970, et lors des débuts de la périurbanisation et des prémices d'une nouvelle phase de planification urbaine, jusqu'à la période récente. L'appréciation quantitative des dynamiques en œuvre entre les trois grands types retenus, est complétée par une appréciation plus qualitative. En effet, en choisissant de débiter cette cartographie aux années 1970, il est possible d'évaluer les conséquences spatiales des politiques publiques d'aménagement, et leurs efforts pour contrôler l'étalement urbain. Cette cartographie permet ainsi d'identifier les espaces où l'urbanisation a été voulue, maîtrisée et contrôlée et ceux où elle a été spontanée et anarchique. D'autre part, les politiques menées par les différents acteurs institutionnels peuvent entrer en contradiction les unes avec les autres. Enfin, chacune des opérations peut, dans sa mise en œuvre, être plus ou moins contrôlée. Le critère choisi par l'IAU pour définir le périmètre de Ceinture verte étant fondé sur une proportion maximale d'espaces bâtis à l'échelle communale, on sera en mesure de spatialiser les espaces non-bâtis les plus vulnérables au cours des cinquante dernières années, d'identifier les phénomènes de mitage et d'enclavement de ces espaces et ainsi leur vulnérabilité actuelle.

Les cartes topographiques de l'IGN de 1978, 1995 et 2011 au 100 000e sont superposées, à l'aide d'un SIG. L'occupation du sol apparaît donc aux différentes dates. L'année 1978 a été choisie comme date de départ car l'on peut clairement distinguer à la fin des années 1970 les débuts du processus de périurbanisation mais aussi distinguer les effets de la politique d'urbanisation des villes nouvelles (IMBERT *et al.*, 2011). L'an 1995 correspond au moment où la Ceinture verte est pensée de manière la plus aboutie par la Région. Enfin, l'année 2011 correspond à la dernière carte disponible réalisée par l'IAU.

Une difficulté méthodologique a été rencontrée en lien avec l'évolution de la nomenclature employée par l'IGN. En effet entre 1978 et 2011, un espace de même nature a pu être classé dans une catégorie différente à deux dates. Toutefois, cela ne concerne que des surfaces réduites. Il a donc été nécessaire dans certains cas de procéder à un certain nombre de vérifications à partir de photographies aériennes.

⁴⁴ Renommé Institut national de l'information géographique et forestière en 2012.

1.2.2. Statistiques et peuplement

Afin de compléter les informations recueillies concernant l'évolution de l'occupation du sol entre 1978 et 2011, nous avons cherché à connaître les caractéristiques de l'expansion urbaine sur le plan démographique. Nous nous sommes ainsi concentrés sur les données de la croissance dans l'ensemble des communes de Ceinture verte et sur la manière dont cette croissance se répartit spatialement. Il s'agit ainsi d'appréhender le processus d'urbanisation en termes non seulement morphologiques mais aussi démographiques. L'ensemble des données utilisées est fourni par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). Le choix des indicateurs a été fait en fonction des données démographiques disponibles à l'échelon communal. Ces données sont datées de 2013, derniers chiffres publiés sur le site de l'INSEE⁴⁵, au moment de leur collecte et de leur analyse, en 2017. Nous nous sommes attachés à décrypter l'évolution de la population des communes depuis 1968. À partir de ces séries statistiques, nous avons cherché à mesurer le degré d'hétérogénéité de la Ceinture verte grâce à quelques indicateurs comme l'écart-type et le coefficient de variation de chacune de ces distributions. Plus la dispersion est importante, plus les unités spatiales sont dissemblables et plus la zone observée est hétérogène (PUMAIN et SAINT-JULIEN, 2010b). Afin de spatialiser nos résultats, nous avons réalisé pour chaque indicateur des cartes choroplèthes fondées sur la discrétisation de ces informations. Cette première étape cartographique et statistique évaluant la progression de l'urbain en Ceinture verte ainsi que le peuplement, appelle à être complétée, d'abord sur le plan des caractéristiques socioéconomiques de la population, et ensuite à une autre échelle, celle du paysage, analyse pour laquelle des transects photographiques ont été réalisés.

1.3. Appréhender l'organisation socio-spatiale de la Ceinture verte, comparaisons et mise en typologie

En lien avec la question de l'habiter, notre approche repose sur la mobilisation d'indicateurs statistiques spatialisés. Leur utilisation nous permet de qualifier socialement et économiquement l'espace de Ceinture verte et de déceler les discontinuités qui y sont liées. De la même manière que pour les données démographiques, l'ensemble des données utilisées proviennent de l'INSEE. Le choix des indicateurs a été fait en fonction des données socio-économiques disponibles à l'échelon communal et infra-communal. Ils concernent les thématiques du logement, de l'activité, des revenus ainsi que des catégories socio-professionnelles. L'exploitation des données a d'abord été réalisée à l'échelle communale, pour les 359 communes appartenant au périmètre de la Ceinture verte définit l'IAU. Ce travail avait

⁴⁵ L'INSEE ne procède plus aujourd'hui à un recensement général de la population mais il réactualise annuellement ses données.

pour objectif d'appréhender les éventuelles singularités de notre espace d'étude vis-à-vis des autres entités spatiales d'Île-de-France : la région Île-de-France, les départements de petite couronne, les Hauts-de-Seine (92), le Val-de-Marne (94) et la Seine-Saint-Denis (93), et enfin Paris (75) qui se singularise, sur une partie des indicateurs, au sein du cœur d'agglomération.

Afin d'affiner ensuite le niveau d'analyse, nous avons conduit l'étude statistique à l'échelle infra-communale. 1170 IRIS⁴⁶ ont été définis afin d'extraire une typologie, là où les données étaient disponibles, c'est-à-dire dans les communes les plus peuplées, concentrées dans la partie densément bâtie de la Ceinture verte. Pour ce faire, on procède à une classification multivariée, incluant plusieurs variables, elle-même issue de la sélection d'indicateurs de diplômes, de revenus, d'activités et de logement. La classification obtenue a ainsi pour objectif de déterminer des profils à l'échelle de l'ensemble de l'espace de Ceinture verte. Dans ce travail statistique, il nous a semblé important de révéler les discontinuités socio-spatiales en fonction des indicateurs considérés. Pour cela, nous avons eu recours au logiciel de cartographie MAGRIT, afin de saisir les discontinuités qui structurent l'espace de Ceinture verte. D'utilisation aisée, le logiciel permet de faire figurer les discontinuités et leur intensité, puisqu'elles peuvent correspondre à une simple transition aussi bien qu'à une rupture brutale entre deux entités spatiales élémentaires.

Enfin, la coïncidence de la phase de rédaction de notre thèse et d'une séquence électorale majeure pour le pays nous a conduit à croiser ces données démographiques et socio-économiques avec un indicateur politique cette fois : les votes au premier tour de l'élection présidentielle de 2017. La comparaison permet ainsi d'enrichir les profils définis grâce à la classification multivariée.

Cette analyse statistiques fine attachée aux espaces la Ceinture verte a contribué ensuite, tout comme l'étude diachronique de l'occupation du sol, à la définition de la localisation des transects photographique mais aussi de nos terrains d'étude.

⁴⁶ Le signe IRIS signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ». Cette maille correspond au découpage statistique le plus fin disponible. Un IRIS doit comprendre une population d'au moins 2 000 habitants.

II. Des transects pour appréhender les arrangements paysagers en Ceinture verte

II.1. Le paysage et les arrangements paysagers : des échelles d'analyse

On a exposé plus haut l'importance que le paysage revêt en tant qu'interface entre l'homme et son environnement. Les représentations associées au paysage constituent une porte d'entrée pour appréhender le rapport des habitants à l'espace de Ceinture verte. Mais il est aussi une combinaison d'espaces évoluant au gré des usages sociaux (BERLAN-DARQUE *et al.*, 2007). Il nous faut ainsi appréhender la manière dont le paysage s'organise en Ceinture verte. Le paysage constitue donc pour nous une échelle d'analyse. Il peut d'abord se concevoir à un échelon local. C'est l'étendue d'espace qui peut être embrassée par la vue, ou l'« espace-vu » (ROGER, 2009). Michel GODRON a proposé de parler du « grain » du paysage, de l'ordre du kilomètre. Le paysage peut aussi être compris à une échelle plus petite. Certains parlent de « grand paysage » (PERNET, 2011), de « types de paysage » (BERTRAND et BERTRAND, 2002). Nous choisirons ici le terme d'« arrangement » paysager pour appréhender les dynamiques et les reconfigurations possibles du paysage à une échelle allant de 1 à 10 kilomètres. Par l'expression « arrangement paysager », on entend ici les types d'interface entre plusieurs modes d'occupation du sol que l'espace soit bâti (sous toutes ses formes) ou non-bâti. Ils sont ainsi visibles à une échelle intermédiaire. En articulant l'échelle locale à l'échelle intermédiaire, le paysage permet d'appréhender la territorialité des espaces de Ceinture verte.

II.2. La méthode des coupes paysagères : un mode d'analyse original de l'agencement spatial des paysages en Ceinture verte

L'outil mobilisé pour réaliser cet état des lieux géographique a été la photographie. Abordée suivant une série de coupes paysagères, elle permet de décrire les « arrangements paysagers » composant le territoire de la Ceinture verte. Ce média permet d'enrichir la réflexion sur l'agencement en Ceinture verte. Si la cartographie permet de décrire des évolutions dans le temps et des types d'organisation, la mise en œuvre d'une méthode fondée sur la photographie induit un changement d'échelle. On passe de l'échelle régionale à l'échelle locale. L'espace est vu à hauteur d'homme. On apporte ainsi, au-delà du décryptage de l'occupation du sol, des considérations sur la topographie, les composantes végétales ou bien architecturales - et ce qui est du domaine du sensible - : les ambiances et les textures.

La réalisation de ces coupes paysagères a suivi un protocole précis. Pour décrire les paysages de la Ceinture verte, on a choisi de tracer des transects, chacun long de vingt kilomètres, traversant son épaisseur, allant de sa frange interne à sa frange externe, suivant, là

aussi, le périmètre établi par l'IAU. Les transects sont couramment employés en géographie, notamment en biogéographie. Frédéric ALEXANDRE (1994) a fondé sa thèse sur l'étude d'un long transect, tout comme le préconisent Bernadette LIZET et François DE RAVIGNAN (1994) dans leur guide pratique de recherche « Comprendre un paysage ». On cherche dans cette logique à étudier les communautés biologiques en traçant une ligne-échantillon orientée par un gradient, le long de laquelle des observations et des mesures sont réalisées. La méthode est ici en quelque sorte radicalisée, la photographie permettant de saisir les objets et les formes constituant le paysage. Elle se différencie totalement de la « photographie de paysage », souvent à vocation esthétique, qui correspond à des compositions paysagères. L'analyse du type de photographie que nous avons réalisée apporte une dimension supplémentaire à la photographie satellite, celle de l'échelle du paysage et donc de l'espace vécu. Pour approfondir l'agencement des paysages, l'étude de plusieurs segments radiaux en Ceinture verte permet de cerner les dynamiques territoriales et de souligner des tendances, des ruptures et des divergences. Là aussi, on cherche à y déceler des modèles de répartition géographiques spécifiques, un gradient centre-périphérie, un modèle zone dense - zone périphérique, ou bien vallée-plateau par exemple ou, à l'inverse, un modèle polycentrique.

II.2.1. Qualifier les paysages de la Ceinture verte par un échantillonnage photographique aléatoire systématique

Pourquoi utiliser la photographie pour étudier les paysages ?

Nous avons préféré l'utilisation de l'outil photographique à d'autres méthodes car il permet d'embrasser et de fixer un paysage à un moment donné. Tout comme le croquis de paysage, il peut être pertinent pour visualiser les arrangements du paysage dans le temps et dans l'espace. Toutefois, plus simple que le croquis, l'outil photographique nous a été utile pour maximiser et stocker l'information collectée sur place, le croquis était un exercice « long et minutieux » (LIZET et DE RAVIGNAN, 1994). Par ailleurs, la photographie de paysage a été préférée aux photographies satellites, qui font voir un paysage par le dessus. Or, nous cherchons à renseigner la question du rapport des habitants à l'espace en Ceinture verte. L'utilisation de la photographie, en sciences humaines et sociales, n'est pas nouvelle. Dans le champ de la géographie, la photographie a été utilisée pour étudier les transformations des paysages et les représentations sociales de ces paysages, avec des méthodes diverses. Ainsi, Yves LUGINBÜHL (1989) se sert-il de la photographie pour une enquête dans une petite région rurale du centre de la France, le Boischaut sud. En proposant des clichés photographiques pris au préalable par lui-même lors des entretiens, il constate qu'il est plus facile d'accéder aux représentations paysagères des personnes interrogées, la photographie aidant l'enquête à formaliser ce qu'il

perçoit d'un paysage. D'autres géographes ont utilisé des appareils photos jetables en demandant à des personnes de prendre elles-mêmes leurs photographies, pour comprendre le regard qu'elles portent sur un paysage et en faciliter l'approche (MICHELIN, 1998, LELLI, 2003, PARADIS, 2004). La photographie est, selon Eva BIGANDO (2013), un moyen de faire surgir des réactions chez les personnes interrogées. L'intérêt de ces entretiens avec photographies est donc de faire appel à la subjectivité de chacun des enquêtés.

La photographie a également été employée par le Ministère de l'environnement dans le cadre de l'Observatoire photographique du paysage, à partir de 1991. Elle avait alors pour rôle de renseigner les transformations des paysages sur différents territoires et notamment dans les parcs naturels régionaux, en constituant un fond de séries photographiques. Il s'agissait toutefois bien là de commandes faites à des photographes de compositions paysagères. Les séries ont été successivement constituées dans des temporalités données, selon une approche diachronique (GUITTET et LE DU-BLAYO, 2013). La photographie a ainsi été appropriée en tant qu'outil pour l'analyse paysagère à de nombreuses reprises.

La méthode que nous avons déployée se distingue du travail de l'Observatoire car elle permet d'analyser les changements spatiaux du paysage, sur une distance précise, en constituant une base de données présentant les arrangements paysagers en Ceinture verte. Afin de compléter cette étude, nous avons également réalisé une enquête pour appréhender les représentations et valeurs paysagères attribuées par les habitants en Ceinture verte en nous aidant d'une planche photographique. Celle-ci représente un moyen de faciliter l'échange et l'expression pendant l'entretien (BIGANDO, 2013).

Mise en œuvre des transects photographiques

Plusieurs étapes ont été nécessaires afin de sélectionner des faisceaux pertinents pour placer les transects au travers de la Ceinture verte. Les observations faites à l'échelle de l'ensemble de la région, grâce aux cartes diachroniques de l'occupation du sol et à l'analyse spatialisée des caractéristiques socio-économiques de la Ceinture verte, ont été recoupées avec les terrains d'étude déjà sélectionnés pour des entretiens. Le recueil de données photographiques selon cette méthode présente deux avantages. D'une part, restituer les continuités et les discontinuités du paysage francilien en prenant en compte, par la longueur du tracé toute sa diversité. D'autre part, il s'agit pour nous, et en tant que géographe, de constituer une expertise sur cet espace. L'intérêt est de pouvoir comparer ensuite l'image que l'on s'est forgée, grâce aux photographies, avec celle des personnes qui résident sur ce territoire. Les photographies donnent de nombreuses informations sur l'appropriation des espaces de nature en Ceinture verte par les habitants et leurs aménagements par les pouvoirs publics. De même, elles renseignent sur les questions de fragmentation et d'hétérogénéité spatiale. Par ailleurs, le

caractère aléatoire et systématique de prise des photographies permet de ne pas se focaliser sur les éléments attendus du paysage francilien, sans avoir d'*a priori*. Les huit transects ont ainsi été sélectionnés selon plusieurs critères. Outre la carte de l'occupation du sol, le choix s'appuie sur l'étude des statistiques socio-économiques et sociodémographiques, et notamment sur la typologie et sa répartition en Ceinture verte.

Protocole

Huit transects sont ainsi définis, comprenant chacun vingt kilomètres. L'utilisation de cette distance permet de traverser l'épaisseur de la Ceinture verte, de sa frange interne à sa frange externe. Le long de ces vingt kilomètres, un point d'observation est fixé à chaque kilomètre. Cette distance métrique a été choisie afin d'observer le paysage à l'échelle fine et d'articuler cet échelon avec l'échelon intermédiaire, en identifiant les différents arrangements paysagers. Cet intervalle nous permet d'avoir une précision d'observation et de noter les évolutions paysagères le long du transect de manière rigoureuse. A chaque point rencontré, une photographie est prise dans les quatre directions cardinales. Il a donc été nécessaire, autant que faire se peut, de conserver le même cadrage, la même hauteur, en prenant en compte les bases de la technique photographique. Pour chacun des arrêts, nous avons pris entre quatre et six clichés photographiques. Les coordonnées GPS de chaque photographie ont été renseignées afin d'être intégrées dans la base de données SIG. Nous avons réalisé deux campagnes de photographie, l'une en juin et en juillet 2014, et l'autre en juin 2015. Ces deux campagnes ont été menées à la même période de l'année afin de respecter la saison, en particulier pour le couvert végétal. En revanche, obtenir un éclairage similaire lors de chaque séance a été plus complexe, les conditions météorologiques étant généralement favorables, mais pas toujours garanties. Enfin, il était parfois impossible d'accéder à certains points car l'espace y était privé et clôturé. Les cas où nous n'avons pas pu réaliser plusieurs points d'observation ont été les locaux de l'entreprise de transport FedEx à Roissy ou la maison d'arrêt du Val-d'Oise, à Osny, mais aussi, et ce, fréquemment, dans les propriétés privées ou les parcelles en culture. Lorsque cela était possible, le point a été décalé de quelques mètres. L'impossibilité d'accès au point était notée. Il s'agit également d'un résultat pertinent pour décrypter la fragmentation dans le paysage ainsi que l'appropriation exclusive qui est faite de l'espace.

II.2.2. Un traitement double des données photographiques

Le recours aux transects photographiques s'est voulu exploratoire. Nous souhaitons identifier l'agencement du paysage et vérifier les possibilités d'organisation spatiale sans avoir d'*a priori* : absence totale d'organisation, existence d'un gradient centre/périphérie ou bien de

restructurations spatiales, comme l'émergence de polarités économiques secondaires ou les fronts d'urbanisation. Deux questions de départ ont guidé ce travail : quelle est l'homogénéité des paysages de la Ceinture verte ? Quelles logiques paysagères sont à l'œuvre dans cet espace à cheval entre l'urbain et le rural ? L'hypothèse initiale était que l'espace auquel on s'intéresse est certes largement hétérogène, mais qu'il s'y dessine aussi des logiques spatiales propres. Pour répondre à ces questions, deux traitements ont été proposés, l'un qualitatif et envisagé en premier lieu, et l'autre quantitatif au vu de la somme d'informations collectées. Le but de l'application de la méthode statistique sur une base de données de photographies est de tenter de décrypter les arrangements spatiaux qui révéleraient ces logiques spatiales. Le plus important est de pouvoir déceler des logiques de couleurs et de tenter d'identifier par différents critères photographiques (couleur, hauteur, taille, etc.) les types de paysages que l'on trouve en Ceinture verte.

Le traitement qualitatif : un raisonnement par induction

L'analyse qualitative est effectuée au prisme de nos présupposés théoriques, de nos représentations socio-culturelles et de nos cadres cognitifs personnels (PAILLE et MUCCHIELLI, 2012). Pour valider l'analyse, il est nécessaire, sans en faire un examen exhaustif, d'examiner ces présupposés et ces référents. Dans un souci de rigueur, le même procédé est suivi pour le traitement de chaque point d'observation. Pour commencer, la photographie la plus exploitable pour une analyse paysagère est sélectionnée, puis commentée en suivant les différents plans. L'analyse vise ensuite à identifier et à décrypter les éléments du paysage, principalement liés à la topographie et à l'occupation du sol ; les textures, naturelles ou urbaines, les ambiances, végétales ou minérales, l'ouverture ou la fermeture des paysages ainsi que les éventuels éléments remarquables sont observés. En complément, pour plus de visibilité, nous avons réalisé plusieurs schémas représentant pour chaque point photographié le ou les types d'occupation des sols correspondants, tirés de la carte de l'IGN. On change ainsi de focale, en essayant d'abord de replacer la photographie dans la carte de l'occupation du sol. Ces schémas sont utiles pour appréhender les arrangements paysagers.

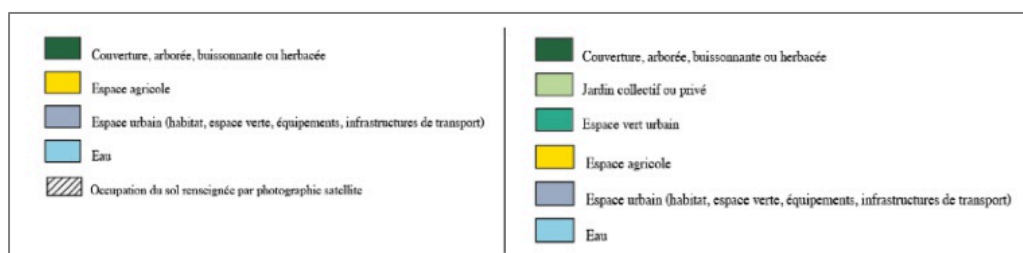


Figure IV.1. Typologie de l'occupation du sol en Ceinture verte. Réalisation : Morgane Fléreau

Enfin, afin d’augmenter encore le niveau de détail, nous avons repris la nomenclature du MOS élaboré par l’IAU Île-de-France. L’institut régional a cartographié l’occupation du sol à l’échelle de la région suivant une nomenclature de 81 postes. Nous avons choisi d’insérer un niveau de détail plus important en distinguant les espaces de nature urbaine (jardins privés, jardins partagés et espaces verts urbains). En effet, ces types de nature urbaine font partie de nos questions de recherche. Nous avons donc retenu 16 types d’occupations du sol différents, en regroupant certains postes dans des catégories plus larges, afin de simplifier la classification. Chacun de ces types correspond à des lettres. Ces schémas nous permettent de passer de l’échelle du paysage à l’échelon intermédiaire.

















 A - Couverture arborée (bois ou forêt)	 I - Habitat individuel (avec ou sans lotissement)
 B - Couverture buissonnante ou arbustive (friche, marais, lande, zone humide...)	 J - Habitat collectif
 C - Couverture herbacée (prairies)	 K - Activités économiques (zones d’activités, entrepôts, zone industrielle, surfaces commerciales)
 D - Espace agricole (culture de céréales, maraîchage, culture sous serre)	 L - Équipement (sportifs, publics, etc.)
 E - Jardin collectif (familial, ouvrier, partagé)	 M - Infrastructure de transport
 F - Jardin privé	 N - Camping - caravaning
 G - Espace vert urbain (parcs et jardins publics)	 O - Sol nu (carrières, chantiers, etc.)
 H - Golf	 P - Eau

Figure IV.2. Typologie de l’occupation du sol en Ceinture verte d’après le MOS. Réalisation : Morgane Flégeau

Les types de la première colonne concernent les espaces en végétation, auxquels il faudrait cependant adjoindre les arbres d’alignement, les bords de chemin ou les campings-caravanings. Pour une large part, ces types sont urbains, aménagés. Il s’agit des espaces verts urbains ou des golfs. De manière systématique, on a attribué le type dominant d’occupation des sols suivant celui qui occupe la superficie la plus importante sur la photographie. Après cette classification schématique, on peut ensuite définir ce que l’on a appelé une occupation secondaire. On liste ensuite les autres types d’occupation du sol selon leur place relative. Les évolutions des 8 coupes paysagères réalisées sont ensuite représentées sur une planche synthétique. Ce mode d’analyse utilisant une progression vers un niveau de détail plus important permet l’interprétation des changements d’occupation du sol dans le but de les représenter.

Un deuxième type d’analyse qualitative a été mis en œuvre, celui du recensement des fonctions paysagères et culturelles visibles dans les photographies. Le but était de mesurer dans la photographie l’appropriation des espaces en végétation. Pour ce faire, on s’inspire d’un inventaire mis en place par Claudia BIELING et Tobias PLIENINGER (2013). Les auteurs travaillant sur la question des services écosystémiques, ils repèrent directement dans le paysage les signes visibles de services culturels. Sur ce mode, les coupes paysagères sont utilisées pour

mettre en lumière les fonctions culturelles et paysagères en Ceinture verte. Toutes les fonctions importantes pour l'analyse ne sont toutefois pas perceptibles au travers de la mobilisation de l'outil photographique. Cet inventaire sera donc complété par les entretiens qualitatifs réalisés pour appréhender les pratiques des habitants et les attentes qu'ils ont vis-à-vis des espaces libres d'urbanisation. Ainsi, les valeurs qui peuvent être inscrites directement dans le paysage sont les suivantes :

- Les fonctions récréatives et touristiques.
- L'héritage culturel ainsi que le patrimoine historique et bâti. Le patrimoine peut être aussi naturel et écologique. Celui-ci fait partie de ce qui n'est pas directement lisible dans la photographie et nous le caractériserons de manière succincte.
- La valeur esthétique et l'appréciation du paysage.

Pour ce faire, on tente d'analyser les photographies selon un repérage de chaque signe matériel visible de l'usage à des fins culturelles ou de mise en valeur paysagère - récréatifs et touristiques, esthétiques, patrimoniaux et spirituels. On testera, dans l'analyse des données, la pertinence de ces catégories en fonction des indices que l'on trouvera dans les photographies. Nous n'avons retenu que les espaces accessibles au public. Cette méthode d'identification des fonctions culturelles, paysagères et pour partie écologiques, repérables sur les photographies est liée d'une part aux usages et aux représentations des espaces, et d'autre part aux ressources qu'ils peuvent offrir aux visiteurs, venus notamment de la zone dense de l'agglomération.






Catégorie de fonction observée	Indices révélés par les photographies	Illustration
Patrimoniale	<ul style="list-style-type: none"> - Bâti ancien - Monuments historiques 	 <p><i>Entrée du Trianon dans le parc du château de Versailles</i></p>
Récréative et touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Chemin de promenade ou de randonnée - Piste cyclable - Berges de cours d'eau aménagées - Parc 	 <p><i>Vue sur le «ruban vert», chemin de promenade serpentant à l'intérieur du domaine régional de la Butte Pinson</i></p>
Sportive	<ul style="list-style-type: none"> - Terrain de sport - Stade d'athlétisme - Moblier sportif 	 <p><i>Terrain de football à Lieusaint dans la ville nouvelle de Sénart</i></p>
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Jardins partagés - Panneaux pédagogiques - Réserves de chasse 	 <p><i>Un jardin familial et un chemin de terre aménagé pour la promenade à Saint-Ouen-l'Aumône</i></p>
Paysagère et esthétique	<ul style="list-style-type: none"> - Bancs - Panneaux d'observation 	 <p><i>Un cycliste assis sur un banc face à la Seine à Croissy-sur-Seine</i></p>

Figure IV.3. Recension des marques visibles des fonctions culturelles et paysagères dans les photographies. Réalisation : Morgane Flégeau

Le traitement statistique informatisé de reconnaissance des couleurs

Au total, nous avons rassemblé plus de 800 photographies au cours de la réalisation des transects. Le traitement statistique systématique a porté sur la reconnaissance des couleurs, et dans une moindre mesure, des formes, pour voir comment elles évoluaient au long des coupes paysagères. Devant l'investissement très important en termes de programmation mathématique pour la construction d'algorithmes pertinents pour notre étude, nous avons fait appel à deux doctorants en mathématiques appliquées de Telecom Paris Tech. Les échanges ont abouti à la

mise en place d'un protocole et à des traitements qui permettent de proposer cette méthode expérimentale. Cette dernière a ainsi produit quelques résultats qui seront présentés ci-dessous. Afin de conforter cette approche serait particulièrement intéressant de poursuivre cette collaboration en mettant à contribution la discipline mathématique pour parfaire nos interprétations.

Avant de traiter la base de données photographiques, certains réglages sont à réaliser pour obtenir une harmonisation la plus importante possible. Il s'agit d'abord de référencer l'ensemble des coordonnées GPS dans un logiciel de système d'informations géographiques. Dans notre cas, c'est le logiciel libre Qgis qui a été choisi. Il s'agit ensuite de procéder à un certain « lissage » des images, c'est à dire de travailler sur la luminosité, sur la teinte et la saturation de chacune des photographies pour pouvoir mener une analyse comparable sur l'ensemble des photographies collectées. Enfin la question de la présence du ciel, qui apparaît sur une majeure partie de nos photographies, excepté dans quelques sous-bois, s'est posée. L'algorithme retenu doit permettre, par le biais de la couleur, soit d'exclure cette partie de la photographie, soit de l'inclure dans le traitement. La prise en compte du ciel dans les calculs indique la manière dont la photographie est cadrée. Nous avons décidé de conserver cet élément dans l'étude.

Le traitement de la couleur est le plus simple en reconnaissance informatique. Il permet une première approche des paysages et de leur hétérogénéité, avec le pixel comme unité de base. Deux investigations sont possibles, l'une portant sur l'ensemble des photographies et l'autre se focalisant sur chacun des clichés. Le traitement des formes, plus complexe à mettre en place d'un point de vue technique, a été envisagé de façon moins précise que le traitement des couleurs. Il s'agirait de raffiner le traitement des couleurs par le biais de la reconnaissance des lignes et des rectangles ainsi que des formes circulaires puis de les dissocier dans l'analyse. Nous avons retenu quatre gammes de couleurs dans notre calcul :

Gamme de couleurs retenues

- ❖ Vert : toute la gamme de vert du foncé au clair, ocre ou beige des chemins
- ❖ Gris : toute la gamme de gris, noir, marron, rouge foncé, rouge orangé, beige
- ❖ Jaune : gamme de jaune, plus ou moins marron ou tirant sur le vert
- ❖ Bleu : bleu, gris-vert, marron, bleu pâle. Il faut exclure le bleu vif

Comment définir un paysage en fonction du pourcentage des couleurs ? Nous sommes prosaïquement partis du *ratio* établi par l'IAU pour définir l'espace de Ceinture verte en fonction de l'occupation du sol : au moins 60 % d'espaces appelés « ouverts » par l'instance régionale, ce qui correspond assez bien à ce que nous avons placé dans les gammes vert et jaune, moins de 40 % d'espace bâti, ce qui correspond à la gamme du gris.

Ratios retenus pour définir les types de paysages en Ceinture verte :

- Entre 40 et 60 % de gris : paysage « mixte », hétérogène
- Entre 60 et 80 % de gris : paysage urbain
- Entre 60 et 80 % de jaune et de vert combinés : paysage rural
- Au-delà de 60 % de vert : forêt, prairies
- Au-delà de 60 % de jaune : paysage agricole

Ainsi, en fonction du critère de la distance à Paris, ce traitement peut amener à dégager une certaine organisation spatiale. On introduit dans notre raisonnement la notion de distance puisque les transects traversent la ceinture depuis sa frange interne jusqu'à ses extrémités. Le critère de la distance peut faire l'objet d'une réflexion : distance métrique par rapport au centre de Paris⁴⁷, distance à l'extrémité la plus proche de Paris intra-muros pour chaque point le long du transect, la distance métrique pondérée par le relief, la distance géodésique routière, la distance géodésique de la RATP ou de la SCNF, etc. Nous avons finalement retenu le type le plus simple : la distance jusqu'au centre de Paris pour tous les transects pour chercher à vérifier l'existence d'un gradient centre-périphérie. Si le gradient centre-périphérie est le plus facile à tester, d'autres logiques spatiales peuvent venir compliquer la situation comme l'alternance des vallées et des plateaux, - l'urbain occupant généralement les fonds de vallées, les boisements, les coteaux et les espaces agricoles eux, le plateau. En prenant un exemple simple, on peut imaginer ce type de résultats : à proximité de Paris : environ 60-80 % de gris, et en allant vers les franges de l'agglomération : environ 60-80 % de vert et de jaune. Il est intéressant ici d'évaluer comment évoluent les pourcentages de chaque couleur le long du transect et de comprendre si cette évolution suit une tendance ou révèle une forme d'organisation.

Cette technique est toutefois rudimentaire et certaines couleurs définissent plusieurs types d'espaces, le vert en particulier. On pourra par exemple trouver du vert dans un milieu urbain dense, constituant un parc urbain et non une forêt. Le vert peut également représenter une parcelle agricole, la couleur dépendant alors de la saison. Il est difficile de définir les couleurs qui correspondent précisément aux types d'occupation du sol, même très simplifiés. D'autres critères doivent être introduits comme l'estimation de la diversité des couleurs au sein d'un même ensemble. On peut par exemple imaginer, du fait de la diversité des espèces plantées, que la gamme des verts sera plus diversifiée dans un parc que dans une forêt. On peut aussi essayer de faire surgir des éléments moins convenus : ainsi les dominantes de couleur - foncé, clair, etc. – permettent d'évoquer les ambiances qui se dégagent d'un paysage. Ceci suppose d'avoir la luminosité la plus homogène possible sur toutes les photographies. Pour augmenter le niveau de détail, les 16 types d'occupation du sol définis précédemment ont été repris dans

⁴⁷ La Région Île-de-France prend comme point de référence la cathédrale Notre-Dame de Paris pour estimer la distance de la Ceinture verte au centre de Paris

le but de pouvoir comparer les résultats des deux types d'analyse. On identifie ensuite de grandes catégories de paysages :

- Urbain dense (exemple : J + G + E + L + M)
- Périurbain (exemple : I + F + A + B + K)
- Périurbain plus lointain (exemple : I + D + M + K)
- Espace rural (exemple: I + F + D + A + B)

Pour le traitement de la base de données, nous avons uniformisé les images, en les découpant en patches 10x10 pixels. Puis, nous avons classé chacun de ces patches selon un modèle qui agrège tous les patches à dominante verte, tous les patches « urbains », tous les patches « ciel ». Pour ce faire, un test a été mené sur une banque d'images d'apprentissage d'une dizaine de photographies, comprenant des parties de ciels, des parties en végétation et des parties d'éléments urbains divers (Figure IV.4). On obtient ainsi trois modèles « types » de patches. Chaque nouvelle image est découpée en patches et pour chacune, on compare la probabilité d'appartenance à l'un des trois modèles. Ces trois modèles sont présentés ici en « RGB »⁴⁸. En canal rouge, il y a une forte probabilité d'avoir un type « urbain », en canal vert, la probabilité est forte d'obtenir des « espaces verts » et enfin en canal bleu, la probabilité est majeure d'avoir un type « ciel ». L'intérêt de cette technique est de pouvoir obtenir des pourcentages sur l'ensemble de la base de données en regroupant les photographies par similitude, et en replaçant ensuite ces ratios le long des transects.

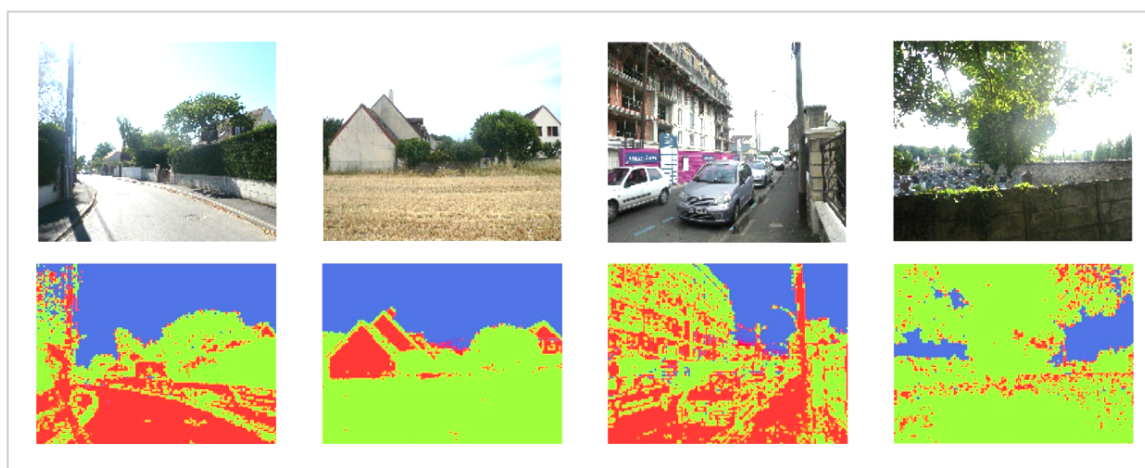


Figure IV.4. Exemples de traitements de la base de données photographiques en fonction du modèle en RGB. Réalisation : Morgane Flégeau

⁴⁸« RGB » signifie en anglais « *Red Green Blue* » et correspond à un système de codage informatique

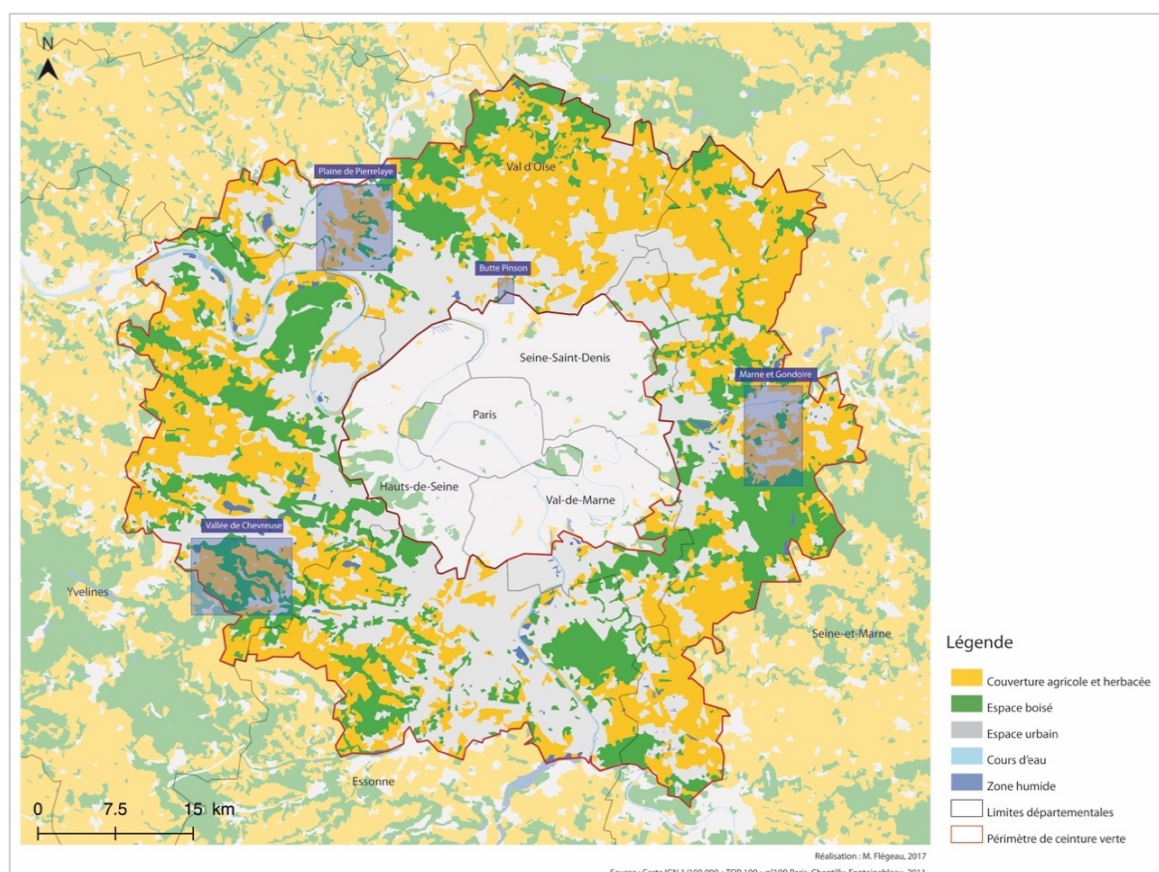
Une analyse plus précise consiste à calculer l'hétérogénéité au sein de chaque photographie. C'est une analyse plus fine qui regroupe les pixels par « packs », en s'intéressant alors, sur chaque photo, à l'écart-type et à la variance pour apprécier l'homogénéité. Pour ce traitement, la dimension des « packs » serait à tester. On peut classer la taille des surfaces, ce qui nous paraît plutôt pertinent pour le vert et le jaune. Par exemple, une petite surface avec beaucoup de couleurs différentes peut correspondre à un jardin ou à un parc. Au contraire une surface importante avec peu de couleurs peut correspondre à un espace agricole. Pour l'ensemble des traitements statistiques, la question de la pondération se pose. Il est possible par exemple de pondérer les couleurs en postulant que certains pixels sont plus importants que d'autres. La pondération est aussi importante en ce qui concerne la hauteur, le bas du cliché et le haut du cliché, ainsi que pour prendre en compte les effets de perspective. Pour distinguer les types, on peut combiner des hauteurs avec la même couleur, en particulier le vert. Par exemple : en forêt, le vert occupe tout le haut des photographies. « Vert et occupation du haut de la photo » : forêt. Si le « vert » est en bas de l'image, on aura davantage un parc ou une pelouse, ou encore un espace agricole. Il est donc important de prendre en compte ces différents aspects afin de pouvoir appréhender l'évolution des pourcentages de couleur le long de chacun des transects. Par ailleurs une approche prenant en compte le relief permettrait de compléter les deux précédents grâce à des données qui nuanceraient là aussi les traitements.

III. L'approche qualitative de quatre études de cas

Nous avons centré la deuxième partie de notre travail sur une approche qualitative. Cette approche passe par l'étude de quatre terrains d'étude. Robert K. YIN définit l'étude de cas comme une « *enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte de vie réelle, où les limites entre le phénomène et le contexte ne sont pas nettement évidentes, et dans lequel des sources d'informations multiples sont utilisées* » (1984, cité par COLLERETTE 1997). L'étude de cas est une méthode qualitative dans le sens où l'on étudie un phénomène dans son contexte propre. Ces études de cas sont étudiées pour leur singularité, elles ne sont pas représentatives de l'ensemble de l'espace étudié en Ceinture verte. En revanche, elles doivent permettre d'apporter des éléments d'analyse sur le thème qui nous intéresse. Nous avons donc fondé une partie de notre travail de recherche sur quatre études de cas, illustrant différentes situations en Ceinture verte, et qui révèlent selon nous les dynamiques de cet espace. Le choix de ces terrains d'étude est issu du croisement entre plusieurs informations obtenues grâce aux études statistiques et aux résultats mis en avant par les transects en termes de paysages.

III.1. Le choix de quatre terrains d'étude

L'étude à l'échelle régionale, cartographique d'une part, et statistique d'autre part, et à l'échelle intermédiaire le long de huit transects traversant en radiale le périmètre de la Ceinture verte, a permis de choisir nos terrains d'investigations afin d'approfondir les thèmes explorés dans cette thèse sur le plan qualitatif. Les quatre terrains choisis, définis à l'échelon intermédiaire, représentent chacun un type d'arrangement spatial particulier, ou une combinaison de deux types d'arrangements paysagers à l'échelle régionale. Ils sont également représentatifs d'une combinaison de types socio-économiques singuliers. Par ailleurs, chacun étant traversé par un transect, nous avons pu observer la manière dont ils s'insèrent dans des arrangements paysagers spécifiques. Enfin, après une recension des projets d'aménagement et des dispositifs de protection, nous avons arrêté notre choix sur ces différents espaces.



Carte IV.1. Localisation des terrains d'étude en Ceinture verte

Chacun des terrains d'étude correspond à une combinaison d'éléments résumés dans le tableau ci-dessous :

- La plaine de Pierrelaye représente un secteur enclavé en frange externe de la Ceinture verte comprenant un projet de plantation de forêt sur d'anciennes terres agricoles historiquement polluées ;
- La Butte Pinson, un secteur de friches en cours de transformation en parc urbain dans un contexte urbain dense ;
- Le territoire de l'intercommunalité Marne-et-Gondoire correspond à un secteur de front urbain où les terres agricoles et naturelles sont préservées de l'urbanisation de manière récente ;
- Enfin, la vallée de Chevreuse se caractérise par sa structure de vallée, avec des paysages préservés depuis un temps relativement long.

	Plaine de Pierrelaye	Marne-et-Gondoire	Vallée de Chevreuse	Butte Pinson
Type d'arrangement spatial				
Secteur de vallée				
Front urbain				
Forêt comme espace tampon				
Enclave en frange interne				
Enclave en frange externe				
Type socio-économique le plus représenté				
Périurbain classique				
Espaces populaires				
Espaces aisés				
Espaces de la métropole				
Type d'arrangement paysager				
Plaine agricole				
Parc en contexte urbain dense				
Sortie de l'agglomération				
Paysage rural				
Type de trajectoire de mise en valeur				
Préservation ancienne				
Préservation récente				
Projet d'aménagement				
Aménagement en cours de réalisation				

Tableau IV.1. Types d'arrangement et dynamiques d'aménagement des espaces non bâtis dans les quatre terrains d'étude

Le critère de la mise en valeur apporte ainsi un nouvel élément qualitatif qui nous permet d'apprécier les dynamiques de l'aménagement et de la territorialisation ou de la déterritorialisation. Nous avons principalement séparé deux types de mise en valeur et pris en compte des temporalités différentes pour chacun des types : le ou les espace(s) végétalisé(s) considéré(s) bénéficie(nt) d'une protection ou bien il(s) fait/ont l'objet d'un projet

d'aménagement, de transformation de sa (leur) nature. Dans le premier cas, la protection mise en place est plus ou moins ancienne. Dans le deuxième, le projet d'aménagement est à différentes étapes de formalisation ou de réalisation. Au sein de chacun de ces terrains, on mobilise pour notre enquête une grande diversité de techniques : littérature grise, documents d'urbanisme, cadastre, séances d'observations, etc. Mais ce sont surtout l'entretien qui est notre principal matériau.

III.2. Les enquêtes par entretiens : analyser les attentes des acteurs et des habitants en Ceinture verte

Pour étudier chacun des quatre espaces retenus dans notre analyse qualitative, nous avons pris le parti de nous intéresser aux acteurs des politiques publiques et aux habitants, en centrant notre étude sur leur parole. Nous avons de fait exclus de notre enquête les habitants du reste de la métropole, qui fréquentent occasionnellement la Ceinture verte, par exemple pour se rendre dans ses grandes forêts domaniales. De même, nous n'avons pas enquêté auprès de touristes extérieurs à l'agglomération qui eux, se rendent dans cet espace pour aller à Versailles ou à Eurodisney. Pour analyser les pratiques spatiales, les perceptions et les représentations des acteurs et des habitants, et donc, la dimension sensible des paysages de la Ceinture verte, nous avons choisi l'enquête par entretiens qualitatifs. Trois questions ont été posées :

- La réponse des acteurs publics est-elle conforme à la demande des habitants en matière de mise en valeur des espaces végétalisés ?
- Lesquels de ces espaces sont mis en valeur, selon quels critères, et par qui ?
- En quoi ce rapport aux espaces végétalisés participe-t-il de l'habiter en Ceinture verte ?

III.2.1. Appréhender la question de l'habiter : techniques d'entretien

Une des méthodes de l'approche qualitative a été retenue pour travailler sur l'habiter et les ressorts de l'aménagement en Ceinture verte : l'entretien. Il constitue un outil fondamental des sciences sociales pour approcher les représentations et les pratiques de l'espace. Des enquêtés de deux catégories ont été interrogés : les habitants et les acteurs des politiques publiques. L'entretien cherche à appréhender le point de vue de l'individu, son expérience vécue, ses logiques et ses rationalités (MORANGE et SCHMOLL, 2016). Il s'agit de prêter attention aux manières dont les enquêtés présentent et justifient leur « comportement spatial ». Cette technique d'enquête est donc appropriée pour cerner les représentations des enquêtés ainsi que leurs pratiques. L'entretien est aussi une situation de rencontre et d'échange (BLANCHET et GOTMAN, 2007). Certains enquêtés peuvent ainsi modifier leur discours en fonction de la personne qui les interroge et de sa fonction. Nous y avons porté une attention particulière.

L'entretien vise par ailleurs à saisir l'individu dans son histoire et dans sa trajectoire, de manière à faire ressortir les dynamiques spatiales et territoriales impulsées par les habitants, en écart plus ou moins fort avec les logiques planificatrices des élus et des aménageurs. L'entretien passe donc par la production d'une parole sociale. Il nous importe de comprendre quel est le point de vue de l'habitant et quels sont les actions et les projets mis en œuvre par les acteurs. Cette différenciation demande d'abord à être explicitée.

Deux méthodes d'enquête qualitative différentes ont été choisies afin de cerner les représentations en appliquant un protocole d'enquête différent pour les acteurs de l'action publique et pour les habitants. La notion d'acteur est une notion importante en sciences sociales, notamment en sociologie et en géographie puisque l'on postule que les transformations de l'espace sont le résultat des interactions entre les différents acteurs. Dans notre cas, il correspond à une entité sociale appartenant soit à la catégorie des associations, soit des collectivités territoriales soit de l'État, chacune des parties étant dotée de la capacité d'action propre et d'autonomie dans le contexte décentralisé français. L'acteur est donc protagoniste de l'action publique en possédant une compétence intentionnelle stratégique de nature à influencer les autres acteurs en termes de décision et de comportement, notamment spatial. Les travaux de Patrick LE GALES (2011) ont pourtant montré que l'espace social se charge de plus en plus de groupes se réclamant du statut d'acteur, en particulier celui des habitants. Nous choisissons toutefois de séparer les deux catégories, prenant en compte la capacité d'action dans le domaine de l'aménagement et de la planification, ce qui nous a également conduits à mettre de côté les acteurs économiques privés. Cette distinction possède également un sens du point de vue de la question de l'habiter puisque l'on s'intéresse au rôle des espaces en végétation dans le cadre de vie des personnes résidant en Ceinture verte.

III.2.2. Deux types d'enquêtes et deux catégories d'analyses

Pour réaliser notre enquête dans les quatre terrains d'étude, nous avons choisi de mener deux types d'entretiens : d'un côté des entretiens de type semi-directifs pour l'enquête auprès des acteurs de la sphère publique et de l'autre, des entretiens libres pour les habitants⁴⁹.

⁴⁹ La liste de l'ensemble des entretiens menés avec les acteurs et habitants est disponible en annexe 1.

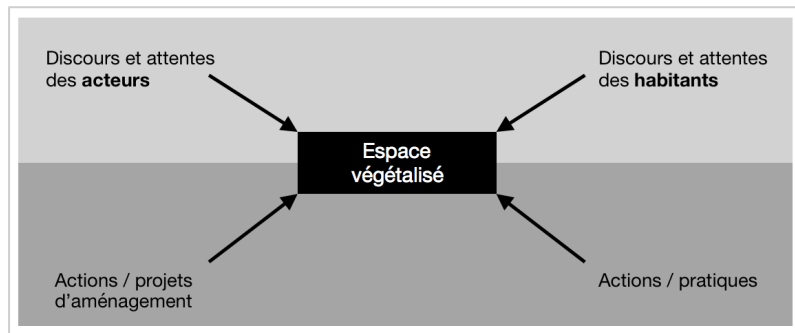


Figure IV.5. L'espace végétalisé au centre de l'enquête qualitative. Réalisation : Morgane Fléreau

L'enquête auprès des acteurs : l'entretien semi-directif

L'enquête par entretiens semi-directifs nous a semblé adaptée pour interroger les acteurs de l'aménagement francilien dans les quatre études de cas. De manière générale, ce type d'entretiens présente l'avantage d'obtenir un maximum d'informations sans trop contraindre le discours de la personne enquêtée. En effet nous voulions obtenir de la part des enquêtés des informations concrètes sur les projets d'aménagement en premier lieu, mais aussi comprendre les ressorts de leur action et leurs attentes vis-à-vis des espaces en végétation, leurs représentations en tant que représentants d'un organisme ou d'une collectivité. Dans une visée exploratoire, une première série d'entretiens a été effectuée au début de notre travail de thèse auprès d'un certain nombre d'acteurs régionaux (IAU, AEV et Région Île-de-France) mais aussi d'acteurs du Grand Paris (AIGP). Leur statut d'experts et l'importance que l'on accorde à leur parole à un niveau régional permettent d'avoir une vision des objectifs à mettre en œuvre pour une politique de Ceinture verte et pour l'implantation des projets du Grand Paris. Ces entretiens ont été utiles pour structurer notre réflexion et collecter un nombre conséquent d'informations sur le contexte régional, ainsi que les aspects politiques et historiques liés à la Ceinture verte.

Les entretiens suivants, réalisés dans chacun des terrains d'étude, ont été réalisés « à usage principal » (BLANCHET et GOTMAN, 2007) et ont été conduits à la suite de la définition de nos hypothèses de recherche. La réalisation de ces entretiens a pu par la suite conforter ou, au contraire, remettre en question ces hypothèses. La volonté d'interroger chacune des entités appartenant au système d'acteurs de chacun des cas a guidé la constitution du corpus. Les enquêtes auprès des acteurs publics ont donc été réalisées à des échelles différentes : les acteurs locaux, régionaux et métropolitains. Les entretiens sont menés auprès des acteurs-clés intervenant à chaque échelon sur le territoire concerné. A l'échelle locale, nous avons, selon nos objectifs, contacté les acteurs des collectivités locales, élus ou directeurs de l'urbanisme des municipalités, mais aussi les associations. L'accès aux enquêtés s'est révélé relativement aisé. Nous avons ainsi pu identifier la plupart de ces acteurs grâce à leurs fonctions dans les organismes qui nous intéressaient. Ensuite, la technique de la « boule de neige » (MORANGE et

SCHMOLL, 2016) nous a permis d'enchaîner les entretiens d'une structure à l'autre, sans pour autant atteindre un rendement optimal. Certaines personnes ont refusé de nous rencontrer, limitant ainsi notre investigation. Toutefois, l'information devenant redondante au bout d'un certain nombre d'entretiens, nous avons pu accéder à un niveau de saturation de l'information satisfaisant, garantissant de ce fait la qualité de notre enquête. D'un point de vue matériel, les entretiens n'ont pas été enregistrés pour éviter que certains acteurs se censurent sur la communication de certains éléments. En plaine de Pierrelaye en particulier, nous nous sommes vite rendu compte que certains sujets pouvaient être considérés comme sensibles. La présence de gens du voyage sur des terrains destinés à des projets d'aménagements en faisait partie.

La grille d'entretien semi-directif a été pensée pour obtenir un maximum d'informations, en proposant des questions relativement ouvertes, adaptées à chaque terrain d'études. Ce guide d'entretien, s'inspirant des hypothèses de travail et des objectifs fixés au préalable, a servi de support aux interviews. Il comprend des questions ouvertes centrées sur les différents thèmes à explorer dans notre recherche. Les thèmes considérés varient en fonction des organismes auxquels appartiennent les enquêtés. Les personnes ont été interrogées sur l'action menée par l'organisme auquel elles appartiennent, sur leur rôle au sein de la structure, les relations avec le public, les conflits d'acteurs que la personne a pu repérer et les enjeux relatifs aux espaces non-bâties en fonction de leur appartenance. Dans le cadre de cette enquête, il a été demandé aux personnes interrogées de fournir une analyse paysagère des espaces végétalisés, afin de comprendre leur perception de l'espace étudié.

Thématiques abordées - acteurs régionaux et métropolitains		Thématiques abordées - acteurs locaux	
Aspects historiques		État des lieux	Aspects historiques
Politique de Ceinture verte	Concept d'aménagement		Situation actuelle
	Réalité matérielle		Perception des attentes des habitants de la commune / intercommunalité
Avantages / inconvénients		Projets	Projets locaux
Autres outils de planification verte			Articulation avec les projets métropolitains
Outils de planification urbaine		Enjeux / Valeurs	
Projets	Projets régionaux	Cadre de vie / paysage	
	Projets du Grand Paris	Populations marginalisées	
Cadre de vie / paysage		Autres acteurs concernés	
Autres acteurs concernés			

Tableau IV.2. Thèmes évoqués dans la grille d'entretien avec les acteurs publics⁵⁰

⁵⁰ Une version plus détaillée des guides d'entretien réalisés auprès des acteurs locaux est fournie en annexe 2.

L'enquête auprès des habitants : l'entretien libre

Pour interroger les habitants, nous avons opté pour l'entretien dit « libre » ou « non directif ». Cette enquête était centrée sur l'un des quatre terrains étudiés, la plaine de Pierrelaye. Cet espace apparaît comme une marge spatiale au nord-est de l'agglomération. Il possède une trajectoire territoriale « déclinante ». En parallèle, un autre travail d'enquête auprès des habitants a été effectué dans le cadre de la formulation d'une méthodologie originale pour étudier la Ceinture verte. Il suivait un transect allant des portes de l'Université Paris 13 à Villetaneuse jusqu'aux limites du PNR du Vexin, à Auvers-sur-Oise. Cette méthode combinait un travail d'analyse spatiale, de biogéographie et d'études des pratiques et représentations le long d'un axe urbain de la vallée de Montmorency. La grille d'entretien a suivi le même principe que le reste des enquêtes auprès des habitants tout en respectant les mêmes thèmes. Cet axe croise la plaine de Pierrelaye. Nous avons donc intégré les entretiens réalisés à l'analyse du transect. L'analyse statistique socio-économique a par ailleurs montré son caractère largement hétérogène. On pourra donc interroger les représentations des habitants à l'échelle fine, selon des contextes sociaux-économiques variés.

Les habitants enquêtés ont été retenus selon deux critères : soit, ils résidaient à proximité des espaces végétalisés concernés par notre étude, soit, ils étaient usagers de l'espace végétalisé, que ce soit une forêt, une friche, un espace agricole ou un jardin partagé. L'entretien libre présente l'intérêt d'appréhender les rapports aux espaces végétalisés dans les pratiques et l'environnement quotidien. La sélection d'habitants résidant à proximité immédiate des espaces végétalisés avait pour but de vérifier si ces espaces présentaient une importance pour ces derniers. Nous avons donc fait varier au maximum les critères d'âge, de sexe, de statut professionnel afin que la composition de notre échantillon de population soit la plus diversifiée possible, sans prétendre bien sûr à la représentativité de l'échantillon. La variété des personnes interrogées permet de vérifier si les processus et phénomènes que l'on cherche à appréhender dépendent ou au contraire ne dépendent pas de profils socio-économiques définis à l'avance. La grille d'entretien a été conçue de façon à laisser la personne s'exprimer le plus librement possible. Les questions sont donc larges et ouvertes, leur nombre est limité. Au départ, l'exposé présentant le but de l'enquête est rapide et volontairement peu précis. Le but de ce type d'entretien est d'amener la personne interviewée à préciser elle-même ses catégories mentales (MORANGE et SCHMOLL, 2016). La grille d'entretiens, qui découle des hypothèses fixées, est centrée sur trois grands thèmes. Pour permettre une entrée en matière, elle évoque d'abord les pratiques, avant de se pencher ensuite sur les représentations et enfin sur la perception des projets d'aménagements. Ces thèmes sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

Thématiques abordées – habitants	
Pratiques et usages de l'espace en végétation / d'autres espaces en Île-de-France	Fréquentation de l'espace
	Fréquentation d'autres espaces
Paysage / Nature	
Valeurs	
Cadre de vie / paysage	
Ville / Campagne	
Populations marginalisées	
Grand Paris	Informations
	Connaissance des projets à l'échelle locale

Tableau IV.3. Thèmes évoqués dans la grille d'entretien avec les habitants⁵¹

L'enquête a reposé sur deux instruments afin de faciliter les échanges. Nous nous sommes d'abord aidés de cartes pour rendre plus fluides les échanges autour de la spatialisation et de l'évocation de certains lieux par les habitants, lieux que nous ne connaissions pas forcément au début de l'enquête. Par ailleurs, une planche de photographies a été associée à la grille à la fin des entretiens, en proposant différentes photographies issues du transect emprunté de Villetaneuse jusqu'à Auvers-sur-Oise (cf. annexe 3). Cette planche a été ajoutée au travail après les premiers entretiens réalisés pour faciliter la formulation de l'opinion des personnes interrogées. La personne devait choisir, parmi les photographies, ce qui lui semblait le plus correspondre à chaque notion évoquée : la nature, le paysage, la campagne, la ville. Les entretiens avec les habitants ont tous été enregistrés, sauf un à la demande de la personne. La retranscription intégrale de l'entretien permet de conduire un type de traitement spécifique des entretiens, celui de l'analyse lexicométrique. Au total, nous avons constitué un échantillon de vingt-sept entretiens libres auprès d'habitants, de longueur variable.

III.2.3. Le traitement des entretiens : l'analyse lexicométrique et l'analyse qualitative

Afin de traiter l'ensemble des données produites dans les entretiens, nous avons procédé à deux types d'analyses. L'analyse correspond à une étape essentielle afin d'aboutir à l'interprétation des informations. Nous avons, d'une part, choisi de réaliser une analyse lexicométrique pour les entretiens auprès d'habitants et pour les deux catégories d'enquêtés, et d'autre part, nous avons produit une analyse thématique qualitative. Au terme de ces deux formes d'analyses, nous étions en mesure d'interpréter nos résultats.

⁵¹ Une version plus détaillée des guides d'entretien réalisés auprès des habitants est fournie en annexe 2.

L'analyse lexicométrique : utiliser la statistique textuelle pour traiter les résultats des entretiens

Nous avons procédé à une analyse lexicométrique des entretiens réalisés auprès des habitants enregistrés puis retranscrits. La lexicométrie a été définie par Ludovic LEBART et André SALEM (1988) comme un : « *ensemble de méthodes permettant d'opérer des réorganisations formelles de la séquence textuelle et des analyses statistiques sur le vocabulaire d'un corpus de textes* ». L'essor de la lexicométrie depuis les années 1970, est lié à celui des outils numériques et au développement des capacités de calcul des ordinateurs. Nous nous sommes interrogés sur l'intérêt d'une analyse lexicométrique au-delà d'une analyse qualitative. Ce type d'analyse est adapté pour les corpus de textes conséquents et il consiste ainsi à appliquer des calculs statistiques à un corpus de textes (LEJEUNE, 2017). Procédant au comptage de mots, les traitements proposés produisent des résultats relevant de la statistique. La lexicométrie facilite l'analyse de discours (RATINAUD et MARCHAND, 2015). Dans notre cas, c'est l'utilisation des mots associés aux lieux de vie, au paysage, à la nature et de manière plus générale aux représentations qui relève d'un intérêt particulier. Il s'agit pour nous de mieux comprendre la complexité des discours et leur variété, le sens des mots, leur fréquence mais aussi leurs relations. Nous avons choisi d'utiliser le logiciel libre IramuteQ, qui permet le traitement statistique des données textuelles. Ce type de méthode de traitement lexicométrique est souvent utilisé dans les travaux sur les représentations sociales (REINERT, 1999). Ce faisant, ils s'écartent de la tradition d'analyse de discours dont ils se réclament. La lexicométrie procède d'une analyse quantitative du discours. Ainsi, elle n'oppose pas analyse quantitative et analyse qualitative. Ce recueil de données nous servira donc de canevas et de « porte d'entrée » pour une analyse qualitative précise par la suite. Nous avons sélectionné les entretiens réalisés le long du transect et ceux réalisés sur les pourtours de la plaine de Pierrelaye. En effet, la plaine de Pierrelaye se situe sur l'axe réalisé de Villetaneuse jusqu'à Auvers-sur-Oise. Ces entretiens permettent de faire une ouverture sur un espace de superficie importante et ils entrent dans les catégories déterminées le long du transect. L'analyse met en revanche de côté les entretiens réalisés à Marne-et-Gondoire car une partie des personnes interrogées occupe des fonctions associatives liées à la randonnée et les thématiques évoquées apparaissent trop spécialisées pour être associées au même corpus. Par ailleurs, le reste des entretiens ne permet pas d'avoir une quantité d'informations suffisantes pour y être intégré.

Avant de pouvoir utiliser le logiciel pour l'analyse, il est nécessaire de formater l'ensemble des textes d'entretiens. Pour ce faire, on adopte un format spécifique permettant une uniformisation du corpus. Ce procédé a suivi une démarche itérative. Cette technique d'analyse a présenté quelques limites. Les entretiens étant en partie libres, les habitants ont donc pu parler d'éléments, parfois sans tabou, que leur évoquaient les espaces végétaux totalement différents.

Nous n'avons pas fait apparaître les questions de l'enquêteur dans les textes formatés, ainsi que les noms des villes, ni certains adverbes pour éviter d'occulter une partie de l'information produite par les enquêtés. Nous avons aussi rassemblé les formes qui constituaient des expressions consacrées comme par exemple : gens du voyage ou plaine de Pierrelaye. IramuteQ permet de catégoriser l'information en fonction de variables choisies. Nous en avons retenu quatre. D'abord la localisation, c'est à dire le lieu précis où a eu lieu l'entretien. Il nous importe de comprendre comment est perçu le paysage par la personne interviewée d'abord en fonction de son lieu de résidence ou de fréquentation. Dans nos entretiens, une seule personne a été interrogée sur son lieu de travail et hors de notre espace d'étude, et ce pour des raisons pratiques. Ensuite nous avons, pour chaque entretien, intégré la distance reliant à Paris pour tenter de vérifier l'existence d'un gradient dans les discours des enquêtés. Le choix de réaliser une partie des entretiens le long d'un transect nous permettait de considérer cette variable comme pertinente. Enfin, nous avons distingué les personnes interviewées en fonction de leur genre et en fonction de trois catégories d'âge : moins de 30 ans, entre 30 et 50 ans et au-delà. Cette phase d'analyse lexicométrique nous a permis d'avoir une première approche des représentations des habitants.

Une analyse qualitative pour approfondir des informations

L'interprétation que nous avons produite dans ces lignes est appuyée sur le découpage thématique mais celui-ci n'est pas directement producteur de résultats. Elle s'est concentrée le plus souvent dans le processus d'écriture lui-même. C'est ce que Pierre PAILLE et Alex MUCCHIELLI (2012) appellent l'« analyse en mode écriture ». L'interprétation a donc reposé sur l'analyse du contenu des discours des acteurs et des habitants. Afin de pouvoir traiter l'ensemble de l'information, d'une part pour les acteurs et d'autre part pour les habitants, nous avons choisi de mener deux analyses thématiques transversales. Après une mise à plat des données correspondant à une « mise en ordre » des données (MORANGE et SCHMOLL, 2016), nous avons procédé, pour l'analyse des informations extraites des entretiens avec acteurs à un codage fermé des données relatives à chacun des thèmes que nous avons identifiés dans la grille d'entretiens. Concernant les entretiens avec habitants, le contenu est beaucoup plus libre, ce qui nous a poussé à adopter un codage des données beaucoup plus ouvert, les thèmes d'analyse étant plus larges.

Difficultés rencontrées et limites du travail d'enquête par entretiens

Rencontrer des habitants dans les franges de l'agglomération parisienne n'a pas été aussi aisé que prévu au début de notre travail. Plusieurs modes d'accès aux enquêtés ont été testés. Dans un premier temps, l'exigence de neutralité de la méthode nous a fait privilégier la rencontre des

personnes dans l'espace public, sur des places ou dans la rue. Ce mode d'accès s'est révélé peu efficace, au vu de l'investissement conséquent en termes de temps. Les personnes rencontrées par ce biais apportaient un refus quasiment systématique à nos sollicitations. Aussi nous sommes nous concentrés sur les parcs et jardins lorsqu'il y en avait dans l'espace d'étude. Si cela peut constituer un biais, il s'avère être l'endroit où les personnes sont les plus disposées à parler. On peut pointer ici la faible part d'espaces publics dans l'espace de Ceinture verte, en particulier dans le périurbain (ESCAFFRE *et al.*, 2014). Enfin, la sollicitation constante dans l'espace public, pour de multiples raisons, pousse les personnes à être méfiantes. Des lettres ont en parallèle été déposées dans des boîtes aux lettres dans les rues limitrophes des espaces végétalisés pour faciliter le contact avec les habitants (cf. annexe 4). Cette méthode a également connu un succès tout relatif. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. D'abord les personnes ne comprennent pas tout de suite l'intérêt de s'exprimer sur des questions environnementales, phénomène qui semble ne pas les concerner ou bien leur paraître trop abstrait. Ensuite, les personnes ne se sentent pas expertes sur ces sujets, se limitant parfois dans leurs réponses. Enfin, un troisième mode d'accès aux habitants a été mobilisé : celui de l'accès indirect. Les personnes ont alors été rencontrées par l'entremise d'un tiers, puis de proche en proche. Ce choix pose le problème de la proximité entre les personnes rencontrées qui peuvent être de la même catégorie socio-professionnelle par exemple. De ce point de vue, l'échantillon n'a malheureusement pas été représentatif.

Conclusion du chapitre IV

L'approche pluriscale de la Ceinture verte, mise en œuvre afin d'appréhender cette entité en tant qu'objet spatial, nous ont conduit à mettre en place différentes techniques de recherche. Notre protocole s'est construit autour d'une démarche combinant l'approche quantitative et l'approche qualitative à chaque échelle. Le but était de qualifier de façon précise un espace qui est trop souvent simplifié. Nous avons d'abord cherché à caractériser l'espace de Ceinture verte par la cartographie, puis par l'utilisation des statistiques sociodémographiques et socio-économiques pour constater si se dessinent des logiques spatiales à petite échelle. La méthode originale des transects paysagers a permis de passer à l'échelon intermédiaire – celui des arrangements paysagers. Cette méthode a été reprise dans le cadre du transect allant de Villeteuse à Auvers-sur-Oise, combinant différents outils géographiques. Enfin, au sein de quatre terrains d'étude, définis grâce aux méthodes préalablement sélectionnées et à leurs résultats, la conduite d'enquêtes qualitatives a été le moyen d'appréhender les pratiques, les représentations mais aussi les attentes des habitants et des différents acteurs intervenant dans l'espace de Ceinture verte. Nous avons cherché à déchiffrer les projets qui sont formulés par les acteurs pour répondre à une demande résidentielle et à voir quelle était la connexion entre les habitants et les politiques publiques de l'aménagement.

Conclusion de la première partie

Au terme de cette première partie, nous pouvons donc faire le constat suivant : la Ceinture verte d'Île-de-France n'a jamais véritablement pris corps en tant que politique, faute d'un projet commun et d'une volonté politique forte. Elle apparaît en retrait par rapport aux cas britanniques et danois, qui dans d'autres contextes historiques et politiques, ont trouvé une place importante dans l'aménagement des deux pays. Reste pourtant un espace – marqué par la présence de la végétation - à la croisée d'enjeux et notamment de manière récente, d'enjeux environnementaux. Les préoccupations renouvelées des urbains en matière de nature et de paysage nous incitent à nous interroger sur l'habiter d'une part et sur la manière dont ces espaces répondent aux attentes des habitants d'autre part. Par ailleurs, la Région n'ayant pas fourni de véritable contrainte pour mettre en place la Ceinture verte, l'urbain a progressé, naviguant entre planification cohérente et développements non maîtrisés. La période de la planification d'État a laissé place à un aménagement beaucoup plus souple et davantage dirigé par des considérations économiques et individuelles. L'espace qui en résulte prend l'allure d'une mosaïque. Il rassemble des enjeux en termes de territoires et de paysages.

Nous cherchons à voir selon quelle(s) logique(s) cette zone de transition se différencie spatialement par rapport à l'urbain dense et par rapport à la partie plus rurale de l'aire urbaine de Paris, mais aussi quelles dynamiques de territorialisation s'établissent autour des espaces végétalisés qui révèlent qu'au sein de cet espace se jouent de nombreuses initiatives et contradictions de l'aménagement. Remise au goût du jour, il nous semble donc que la Ceinture verte peut être un prisme pour étudier le rapport à l'habiter, au territoire et à l'aménagement.

**PARTIE 2 : Là où la ville devient discontinue :
mosaïque de paysages et archipel d'espaces
de vie**

Introduction de la deuxième partie

La deuxième partie de cette thèse est consacrée à la qualification de l'espace de Ceinture verte au travers de différents prismes, en testant ainsi notre hypothèse initiale, à savoir que l'espace de Ceinture verte ne fait pas territoire dans son ensemble mais que les espaces ouverts végétalisés qui la composent sont au centre des dynamiques de territorialisation ou de déterritorialisation qui concernent chacun des éléments qui le constitue.

Le conseil régional d'Île-de-France a identifié, on l'a vu en première partie, un espace qu'il a ainsi nommé suivant un critère d'occupation du sol. Faute de mesures règlementaires associées à cette délimitation, et placée de part et d'autre de la limite de l'agglomération, la Ceinture verte n'a pas pu répondre à sa vocation minimale, c'est à dire celle de contenir l'étalement urbain. Dans cette partie, nous souhaitons questionner l'organisation de cet espace délimité par l'instance régionale en prenant en compte son caractère imparfait et les dynamiques contradictoires qui l'affectent. D'un point de vue cartographique d'abord, à l'échelle de l'ensemble de la Ceinture verte, nous cherchons à voir la manière dont évolue le rapport entre urbain et rural sur une période d'une cinquantaine d'années environ, et comment la ville se diffuse sur le territoire francilien. L'angle statistique permet ensuite de tester l'unité de cet espace et d'appréhender ses caractéristiques socio-spatiales. Nous adoptons ensuite une méthode originale pour qualifier cet espace, cette fois à l'échelle de transects paysagers, échelle des perceptions que peut en avoir un individu. L'outil photographique est un moyen de décrypter les arrangements paysagers. Enfin, nous présentons dans le dernier chapitre de cette partie, les quatre terrains d'étude choisis sur la base de notre analyse cartographique et statistique, pour approfondir les types d'organisation identifiés à l'échelle locale.

Dans chacun de ces quatre chapitres, nous interrogeons la notion d'hétérogénéité de l'espace, et son pendant, celle de discontinuité. Les discontinuités correspondent à ce qui sépare deux espaces voisins. Elles peuvent être de nature très différente. A ce titre, nous reprenons les écrits classiques des travaux de Roger BRUNET (1965) pour qui la délimitation et le découpage sont forcément liés à des discontinuités. Selon la formule de Roger BRUNET et Olivier DOLLFUS (1990), « l'espace géographique est fondamentalement discontinu ». Le travail sur les discontinuités fait le plus souvent référence aux questionnements sur la fragmentation urbaine. On peut considérer, avec Renaud LE GOIX (2001), que la limite est intrinsèquement liée au fait urbain et qu'elle fait partie de son fonctionnement. On peut ainsi considérer l'existence de discontinuités statistiques, pérennes, et de discontinuités dynamiques, ayant connu une évolution dans le temps. Dans notre travail on peut par exemple envisager les fronts urbains comme des discontinuités dynamiques puisqu'ils sont marqués par des limites mouvantes. Dans le cas de la Ceinture verte, il s'agit bien d'une évolution continue. Par ailleurs, différents types

de discontinuités se côtoient. Kevin LYNCH dans « *The Image of the city* » (1994) s'est intéressé dans ses études de Boston, Jersey City et Los Angeles, à la matérialité des limites entre quartiers, qu'elles soient le fait d'infrastructures routières, de voies ferrées ou de murs. Les discontinuités interrogent les questions de ségrégation socio-spatiale, les inégalités entre espaces mais aussi les pratiques territoriales des résidents des deux espaces séparés par des limites plus ou moins fortes. La qualification de cet espace et de ses discontinuités est aussi un moyen d'approcher les questions d'habiter en Ceinture verte et de voir comment cette dernière répond aux attentes des habitants. Ces urbains venus dans cet espace ont-ils trouvé ce qu'ils étaient venus chercher pour leur cadre de vie ? Répond-il aujourd'hui à leurs besoins et à quelle échelle ?

CHAPITRE V : LA TRANSFORMATION DES PERIPHERIES DE L'AGGLOMERATION DE PARIS DEPUIS LA NAISSANCE DE LA CEINTURE VERTE

Depuis les débuts de l'étalement urbain, avant que ne soit évoquée la Ceinture verte en tant qu'outil de limitation de l'urbain., la tâche de l'agglomération parisienne a été l'objet de nombreuses modifications. Nous répertorions ici plusieurs phénomènes inscrits derrière l'expression d'étalement urbain. L'extension de l'aire urbaine est ancienne avec des moments d'accélération comme a pu l'être avec la loi Loucheur en 1928, qui, - en favorisant l'accession à la propriété des classes populaires -, a vu se multiplier les pavillons de banlieue, ou la construction des grands ensembles d'habitat collectif durant les Trente Glorieuses. Parallèlement, une autre forme d'urbanisation se développe : celle de l'étalement urbain, qui consiste en une dissémination de la ville dans la campagne, accélérée par la généralisation de l'automobile individuelle. Nous engloberons les deux dimensions citées dans l'expression d'« enveloppe urbaine », et qui ne se limite donc pas à la tâche urbaine agglomérée, mais qui comprend aussi le voile d'urbanisation diffuse dans le périurbain.

Ces modifications liées à l'expansion urbaine sont bien sûr quantitatives, l'urbain progressant au détriment des terres agricoles et boisées à des rythmes plus ou moins soutenus et selon des logiques que l'on exposera dans la première partie de ce chapitre. Dans ce cadre, nous étudierons l'organisation de la Ceinture verte en nous plaçant à une échelle régionale. Mais ces transformations sont aussi qualitatives : ce sera le deuxième objet de ce chapitre. Les transformations qui affectent les marges changent la nature des espaces. Cela invite à interroger, plus globalement la spécificité de l'urbanisation dans l'aire urbaine de Paris. Il s'agira ainsi de qualifier le processus d'urbanisation en Ceinture verte d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et ce, depuis les années 1970.

I. Les espaces végétalisés face à l'expansion de l'aire urbaine parisienne (1978-2011)

Afin d'observer l'évolution du rapport entre urbain et rural au cours des dernières décennies, nous avons mobilisé l'outil cartographique en utilisant des cartes topographiques de l'IGN au 100 000^e. Trois dates ont été retenues pour réaliser ce travail : 1978, 1995 et 2011. La superposition des trois cartes permet d'observer l'évolution de l'occupation du sol entre 1978 et 2011. Cette cartographie diachronique témoigne ainsi des transformations qu'a connues l'Île-de-France depuis, en particulier en Ceinture verte.

I.1. L'évolution de l'occupation du sol en Ceinture verte de 1978 à 2011

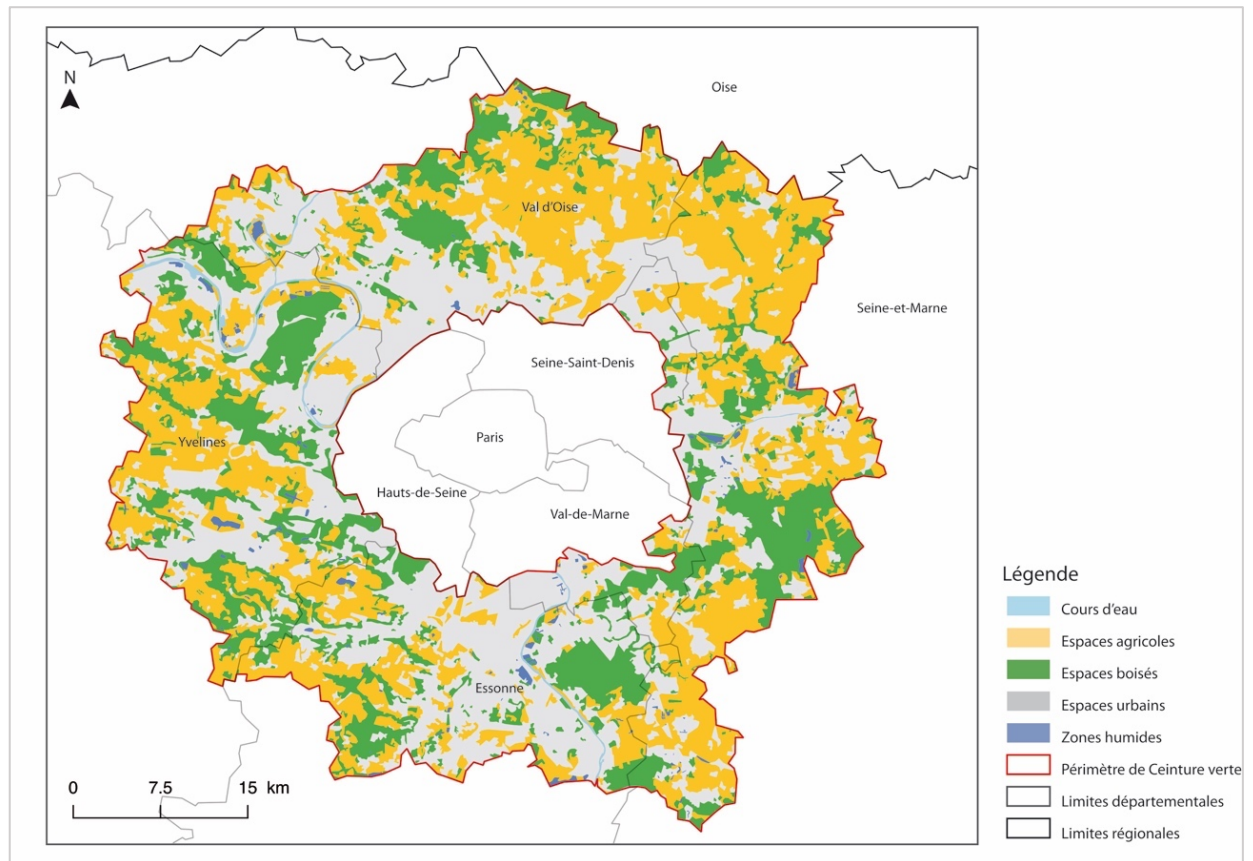
L'analyse de la répartition des surfaces de chacun des trois modes d'occupation du sol – boisé, agricole et urbain - montre que, si la part des espaces forestiers reste stationnaire sur la période étudiée, celle des espaces agricoles ou enherbés a, elle, fortement diminué. Dans le même temps l'espace urbanisé a progressé, passant de 23,3 % à quasiment 40 % de l'occupation du sol en Ceinture verte. On définit ici l'urbanisation comme l'extension du bâti et par la diffusion du réseau viaire, la continuité de l'urbanisation est assurée par l'aménagement d'espaces végétalisés (jardins, espaces verts, promenades plantées, bandes enherbées). Les graphiques et tableaux proposés ci-dessous montrent que la progression de l'urbain se fait essentiellement au détriment des terres agricoles depuis la fin des années 1970.



Figure V.1. Répartition de l'occupation du sol en Ceinture verte en 1978, 1995 et 2011. Réalisation : Morgane Flégeau

I.2. Un espace encore largement « végétalisé »

Si l'on constate globalement une emprise spatiale accrue des espaces urbanisés en son sein, l'espace de Ceinture verte reste majoritairement végétal. Au total, les espaces en végétation comptabilisés représentent 61 % de la surface de Ceinture verte en 2011. En dépit du choix du terme de ceinture « verte » retenu par l'institution régionale, la carte V.1. montre bien que c'est en réalité l'espace agricole qui est le plus représenté au sein du périmètre, avec 38 % de la surface de Ceinture verte. Compte tenu de la prédominance de la céréaliculture dans les exploitations agricoles franciliennes, la ceinture est en effet plus jaune que verte. Les plateaux agricoles de la Plaine de France, de Versailles et de la Brie sont toujours des éléments structurants des paysages à l'intérieur du périmètre de Ceinture verte, celui-ci marquant l'entrée sur ces plateaux. Les massifs forestiers forment eux une structure circulaire discontinue autour de l'agglomération. A d'autres endroits, le paysage végétal prend la forme d'une mosaïque. Un grand nombre de petites communes possèdent une morphologie centrée autour d'un noyau urbain, souvent de bourgs anciens, entourés de terres agricoles ou forestières. On peut rappeler ici le ratio de terres non urbanisées qui a été retenu pour définir le périmètre de Ceinture verte (60 % en moyenne). Certaines communes possèdent en effet encore une part importante d'espaces agricoles et boisés. Même si, dans d'autres parties, les espaces végétalisés sont interstitiels, dans certaines parties de la Ceinture verte, l'espace agricole paraît davantage mité par l'urbain que l'inverse.



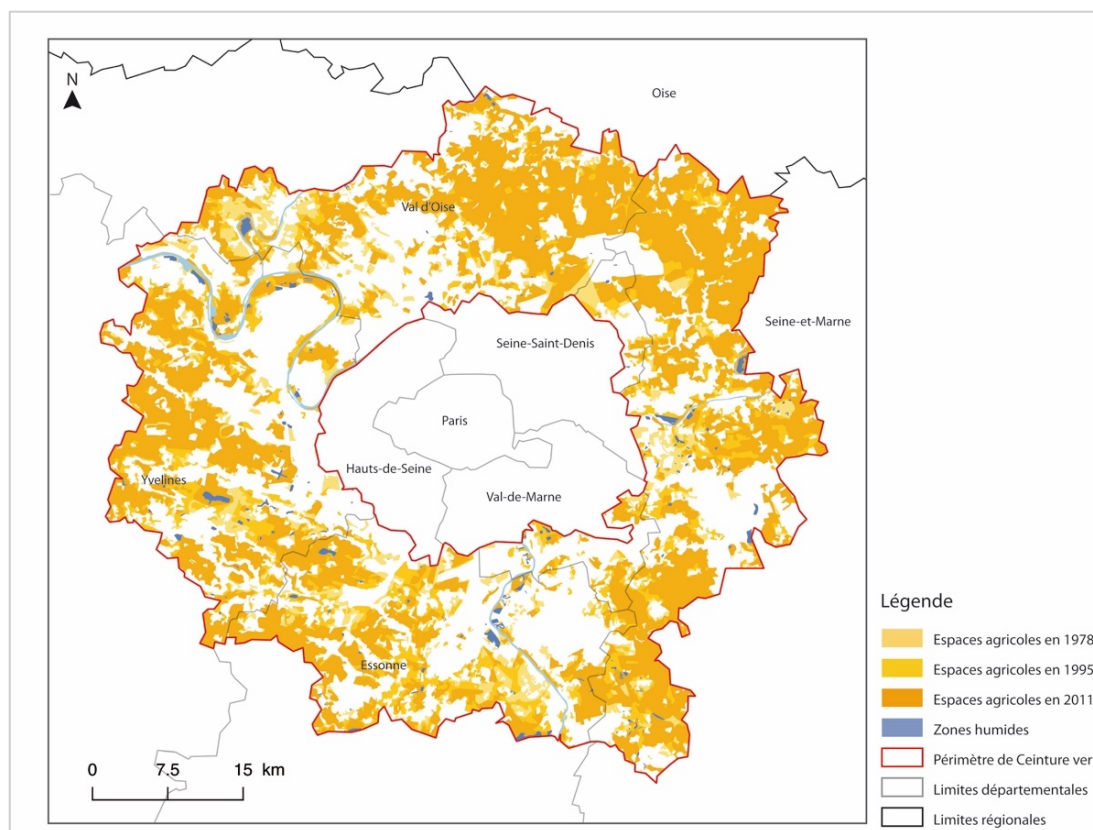
Carte V.I. Occupation du sol en Ceinture verte. Source : cartes IGN au 1 / 100 000° datées de 1978, 1995 et 2011⁵²

I.2.1. Les espaces agricoles, vulnérables à la pression urbaine

Même s'ils sont encore largement présents, on constate que les espaces agricoles de Ceinture verte font l'objet d'une pression foncière forte sur l'ensemble de la période. La progression de l'urbanisation s'appliquant en effet essentiellement au détriment des espaces agricoles entre 1978 et 2011. Presque 42 000 hectares de terres agricoles ont été consommés au sein de cet espace, tandis que dans le même temps, les espaces boisés ont gagné une surface d'un peu plus de 1 000 hectares et les espaces urbains se sont étendus sur plus de 41 000 hectares. Les données collectées par l'IAU et la SAFER Île-de-France à l'échelle régionale, ont montré qu'entre 1995 et 2000, la consommation de terres agricoles correspond à 102 450 hectares (STEPHAN, 2001). En 2000 et 2011, les surfaces agricoles aliénées dépassent 123 000 hectares (IAURIF, 2012). Au total, presque 223 000 hectares de terres cultivées sont consommés entre 1995 et 2011. En Ceinture verte, 23 676 hectares disparaissent, soit 10,5 % de la consommation régionale sur la période 1995-2011, dans un espace qui correspond à 1/5^e de la superficie de l'Île-de-France. Ce résultat n'est pas forcément attendu, compte tenu de l'objectif initial de l'« outil » ceinture

⁵² Sauf mention contraire, l'ensemble des cartes réalisées dans ce chapitre (V) et dans les chapitres suivants sont réalisées par nos soins, d'après les cartes IGN au 1 / 100 000° datées de 1978, 1995 et 2011 et les données mises à disposition par l'INSEE en 2013.

verte. Pourtant c'est globalement au sein de cette ceinture que la progression de l'urbanisation et la perte des espaces végétalisés sont les plus fortes.



Carte V.2. Évolution de la couverture agricole entre 1978 et 2011 en Île-de-France.

Le mécanisme de mutation du foncier agricole est connu. Pour l'essentiel, les zones agricoles ne disposent pas d'une protection réglementaire ou contractuelle. Les documents d'urbanisme ne garantissent pas un maintien des parcelles en cultures (MARTIN *et al.*, 2006). Elles sont vendues par les exploitants quand le prix du terrain devient intéressant. On peut relever ce résultat en particulier près du pôle économique et logistique autour de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, en plaine de France, où des terres agricoles fertiles laissent la place à de vastes zones pavillonnaires ou à des zones logistiques. Ces zones logistiques et commerciales qui sont le fait, *a minima*, d'une autorisation d'urbanisme des communes-supports de ces opérations. Ces développements urbains se font en particulier dans les années 1970 et 1980 et la continuité avec l'agglomération parisienne se produit entre les années 1990 et 2000. La zone entourant l'aéroport fait partie des espaces métropolitains et les incidences sur les espaces agricoles y sont particulièrement sensibles. D'autres espaces connaissent également des changements importants, même s'ils sont moins spectaculaires. Au sud de Paris, la commune d'Orsay perd une part importante de ses espaces agricoles entre 1978 et 1995 tandis qu'à Massy, davantage d'espaces en culture sont aliénés entre 1995 et 2011. Cette perte correspond à la

période de construction de nouveaux quartiers d'affaires et de centres commerciaux comme Massy-Opéra, accompagnant la construction de la gare TGV à Massy en 1991. L'espace agricole restant est aujourd'hui enclavé entre l'urbain, l'autoroute A10 et la route nationale 20 (carte V.3).

Les créations d'espaces agricoles sont peu nombreuses entre les années 1970 et 2010. On en dénombre tout de même quelques-unes, et plus entre 1995 et 2011 que pendant la période précédente. Cette timide tendance peut être interprétée par le fait que la récente reconnaissance de la nécessité de préserver une activité agricole aux portes de Paris (BREDIF et PUPIN, 2012). Ces créations sont de plusieurs types. Une partie des espaces nouvellement créés sont des espaces herbacés inclus dans des parcs aménagés. Il ne s'agit pas de terres cultivées mais l'IGN classe ces deux types de couvertures végétales dans la même catégorie. Ainsi, une partie du parc du château de Versailles, tout comme de certains terrains de l'île de loisirs Vaires-Torcy ont été aménagés en prairies herbacées entre 1995 et 2011.

En revanche, certaines zones de culture apparaissent bien en 1995 et 2011. Une partie d'entre elles sont issues de la constitution de Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF). C'est le cas par exemple du PRIF des coteaux de l'Aulnoye, situé entre les communes de Vaujours, Villeparisis, Coubron et Courtry (carte V.3). Le processus d'acquisition y débute dans les années 1980 et continue jusqu'en 2010, date à laquelle se termine la procédure d'expropriation (CLAVEL *et al.*, 2010). Ces terres étaient auparavant classées en espace boisé. A côté de l'effort régional pour créer des espaces agricoles à proximité de la zone urbaine dense, des initiatives privées voient le jour comme à Ozoir-la-Ferrière, où agriculture biologique et AMAP se sont installées entre 1995 et 2011 sur des terres anciennement classées comme urbaines.

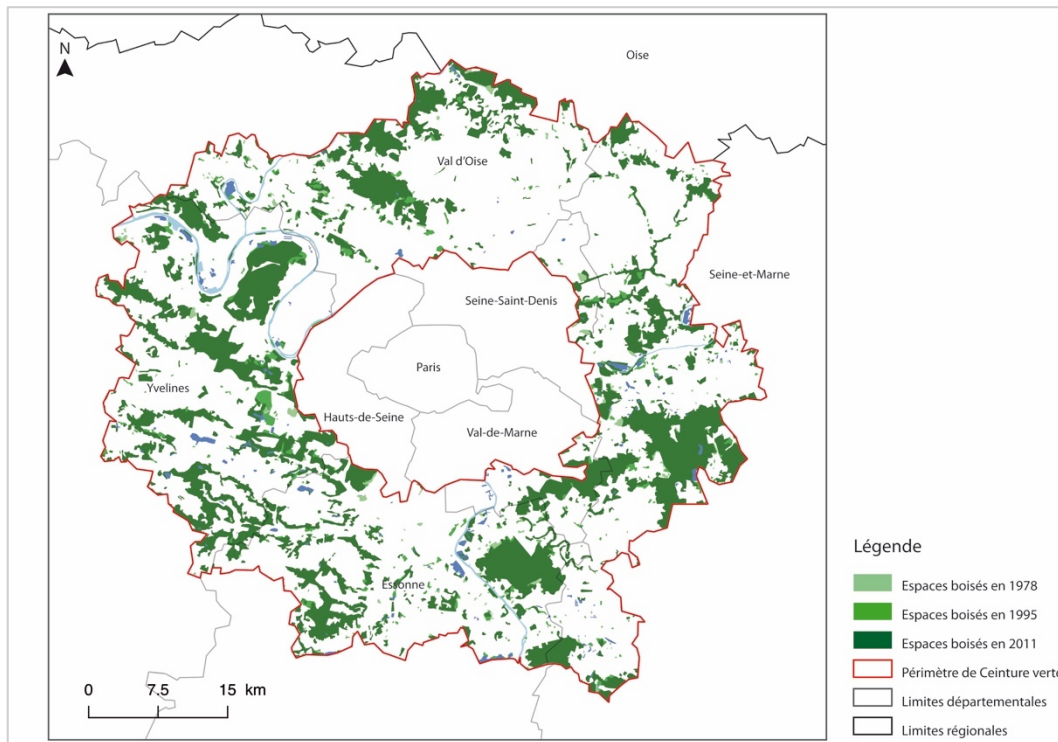


Carte V.3. Diminution de l'espace agricole (à gauche) et nouvelles créations d'espaces de culture entre 1995 et 2011 (à droite)

1.2.2. Les forêts : môles de résistance à l'extension du bâti ?

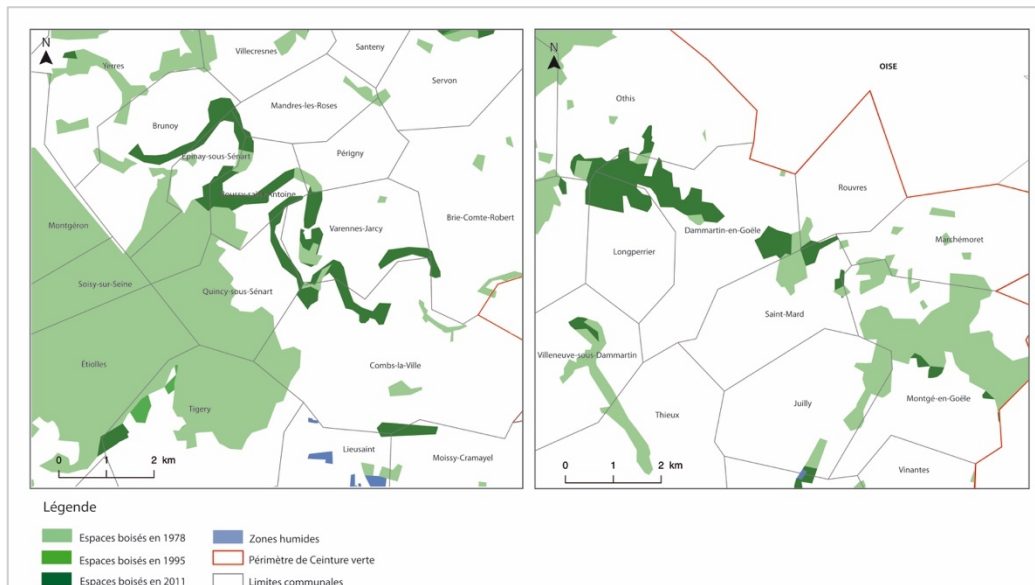
Les cartes diachroniques réalisées révèlent un relatif maintien des forêts sur le long terme. Les espaces boisés bénéficient de davantage de protection face à l'extension urbaine. En Ceinture verte prédominent les forêts au statut domanial, ce qui justifie leur maintien. Les forêts domaniales, héritages notamment des anciennes forêts royales, appartiennent en effet au domaine public et gérées par l'ONF. Elles sont donc protégées d'un grignotage par l'urbanisation. Cela est moins évident lorsque l'on évoque le réseau viaire, les forêts servent souvent de points d'appui pour le passage de nouvelles infrastructures routières (autoroutes, déviations, voies rapides, etc.) ou ferroviaires, puisqu'il n'y a pas d'expropriation nécessaire lorsqu'il s'agit de forêts domaniales.

A l'échelle régionale, on constate l'empreinte importante des forêts de Marly-le-Roi, de Saint-Germain-en-Laye, de Montmorency, de Sénart, de Notre-Dame, d'Armainvilliers ou encore de la forêt régionale de Ferrières. En revanche, les forêts privées, caractérisées par le morcellement et un statut qui permet le changement de fonction de l'espace, sont plus vulnérables à la pression foncière.



Carte V.4. Évolution du couvert forestier entre 1978 et 2011 en Île-de-France.

En Ceinture verte, c'est surtout la création de nouvelles entités forestière qui est notable entre 1978 et 2011. La carte V.4., centrée sur la forêt de Sénart et le territoire situé au sud-est illustre les processus que connaît la Ceinture verte du point de vue de l'évolution de la couverture boisée. La forêt domaniale de Sénart conserve les mêmes limites, à quelques exceptions près, entre 1978 et 2011 (carte V.5). En revanche, une part des bois privés, beaucoup plus vulnérables, disparaissent sur la même période. A l'inverse, on constate le renforcement de la continuité boisée le long de l'Yerres. Le département de l'Essonne a classé en ENS une partie de cet espace. En outre, à la même période est créée une continuité avec la forêt de Sénart. Un autre cas de création d'un espace forestier visible sur la cartographie réalisée est celui de l'apparition de boisements en continuité de la butte boisée de Montgé-en-Goële entre 1995 et 2011, lui-même progressivement acquis par la Région par le biais d'un PRIF, dans la période précédente (carte V.5). Une continuité se constitue ainsi le long de buttes, anciennement exploitées en carrières de gypse, la végétation ayant progressivement gagné sur ces espaces au relief marqué.

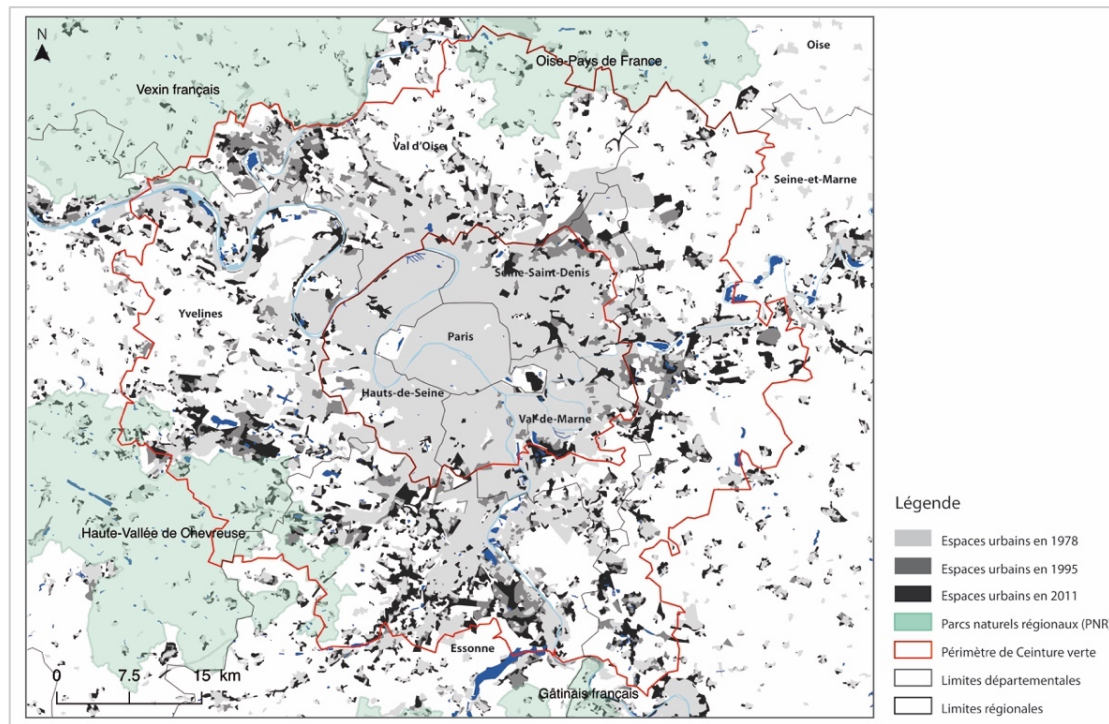


Carte V.5. Évolution des espaces boisés autour de Sénart (à gauche) et le secteur de Montgé-en-Goële (à droite)

I.3. Les parcs naturels régionaux : véritables freins à l'urbanisation au-delà de l'espace de Ceinture verte

Situés essentiellement au-delà du périmètre de Ceinture verte, les territoires des parcs naturels régionaux franciliens, au nombre de quatre, ont joué un rôle important dans la limitation de l'urbanisation (ALEXANDRE, 2013). Au sein de ces périmètres, les acteurs cherchent à préserver le caractère rural et le cadre de vie du territoire. Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, le premier parc naturel régional francilien, est créé en 1985, le Vexin français, en 1995, puis celui du Gâtinais français, datant de 1999, et enfin celui de l'Oise – Pays de France, créé en 2004. Le PNR de la Brie et des deux Morin est en projet à l'heure actuelle et il devrait venir s'accoler aux limites de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et s'étendre jusqu'aux limites de la Seine-et-Marne. Les PNR de l'Oise, du Vexin français et de la Haute Vallée de Chevreuse débordent sur les franges externes de l'espace de Ceinture verte. La croissance urbaine y a été plus faible qu'ailleurs dans les décennies successives suivant leur mise en place. Nous pouvons constater par exemple une très faible progression urbaine en 1995 dans le périmètre du parc de la Haute Vallée de Chevreuse. On peut voir le même phénomène plus tardivement, en 2011 dans le parc de l'Oise – Pays de France. Dans ces espaces, les extensions urbaines se font en grande majorité en continuité du bâti au sein de noyaux urbains de taille réduite.

D'avantage que la Ceinture verte, ce sont les PNR, à une toute autre échelle, qui ont joué un rôle de limitation de l'expansion de l'urbain, essentiellement par des mécanismes fonciers, comme l'a également constaté Philippe MONTILLET (2018).



Carte V.6. Évolution de l'urbanisation en Île-de-France et parc naturels régionaux

II. L'évolution de l'enveloppe urbaine de Paris

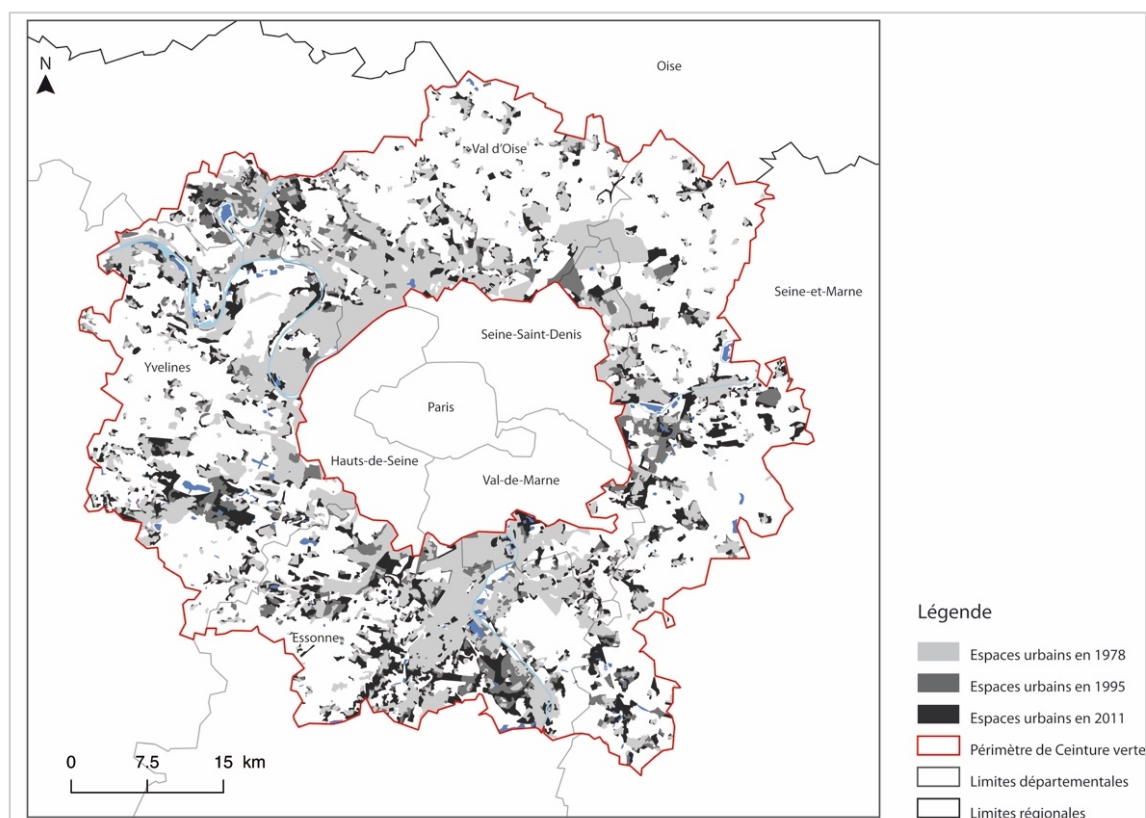
L'extension de la tache urbaine de Paris, l'agglomération au sens de l'INSEE, concerne primordiallement notre espace d'étude. L'extension se fait d'ailleurs principalement en Ceinture verte, ce qui peut interroger, étant donné la vocation de limitation de l'urbanisation qu'elle pouvait posséder au départ. L'urbanisation se fait d'abord par extension en continuité de l'urbain avant de basculer vers un nouveau mode, celui de la diffusion, pour aboutir à une enveloppe urbaine entourant le cœur d'agglomération.

II.1. La progression de l'urbanisation entre 1978 et 2011 : différentes formes et différentes logiques

L'observation de la carte de l'évolution de la tache urbaine de l'agglomération parisienne entre 1978, 1995 et 2011 permet d'abord de confirmer la forte progression de l'urbanisation en Ceinture verte. L'urbain progresse certes, mais son avancée se fait sous différentes formes et selon différentes temporalités que l'on exposera ici. Les grandes créations urbaines, villes nouvelles et infrastructures aéroportuaires d'Orly et de Roissy, sont déjà visibles dans le paysage en 1978. Ces empreintes sont la marque d'une action de planification de l'État. Cette logique d'urbanisation se confronte à une autre logique, celle d'un développement non maîtrisé

de la ville, que l'on pourrait qualifier d'anarchique, c'est à dire sans cohérence et contrôle de la puissance publique.

Les différentes formes d'urbanisation qui se sont déployées en Ceinture verte ont aussi suivi plusieurs logiques. La logique de planification d'État, n'est pas la seule à avoir eu cours à cette période. D'autres logiques s'y superposent et elles ont même pu être contradictoires. Ainsi certains espaces urbains sont construits au gré des opportunités foncières par des acteurs privés, tels que les promoteurs, lançant des opérations de lotissements, ou des propriétaires privés qui construisent leur propre maison. C'est le cas dans l'essentiel des petites communes périurbaines de la Ceinture verte où l'urbanisation n'est pas maîtrisée et où l'extension se fait à la périphérie des petits noyaux urbains. On voit donc s'opposer deux logiques : celle des grandes opérations d'aménagement planifiées dans les années 1970-1980, des villes nouvelles aux aéroports et aux grands ensembles, et celle des petites opérations individuelles, imprimant une marque aléatoire sur le développement urbain. On décrit dans les lignes suivantes ces différentes formes d'urbanisation et leurs temporalités.



Carte V.7. Évolution de la tâche urbaine parisienne entre 1978 et 2011.

II.1.1. L'étalement urbain

La première forme d'urbanisation correspond à un étalement de la ville. Forme classique d'urbanisation, l'étalement se fait de plusieurs manières. Le premier type est celui d'une extension en continu du bâti. Ce phénomène est par exemple visible le long de la Vallée de

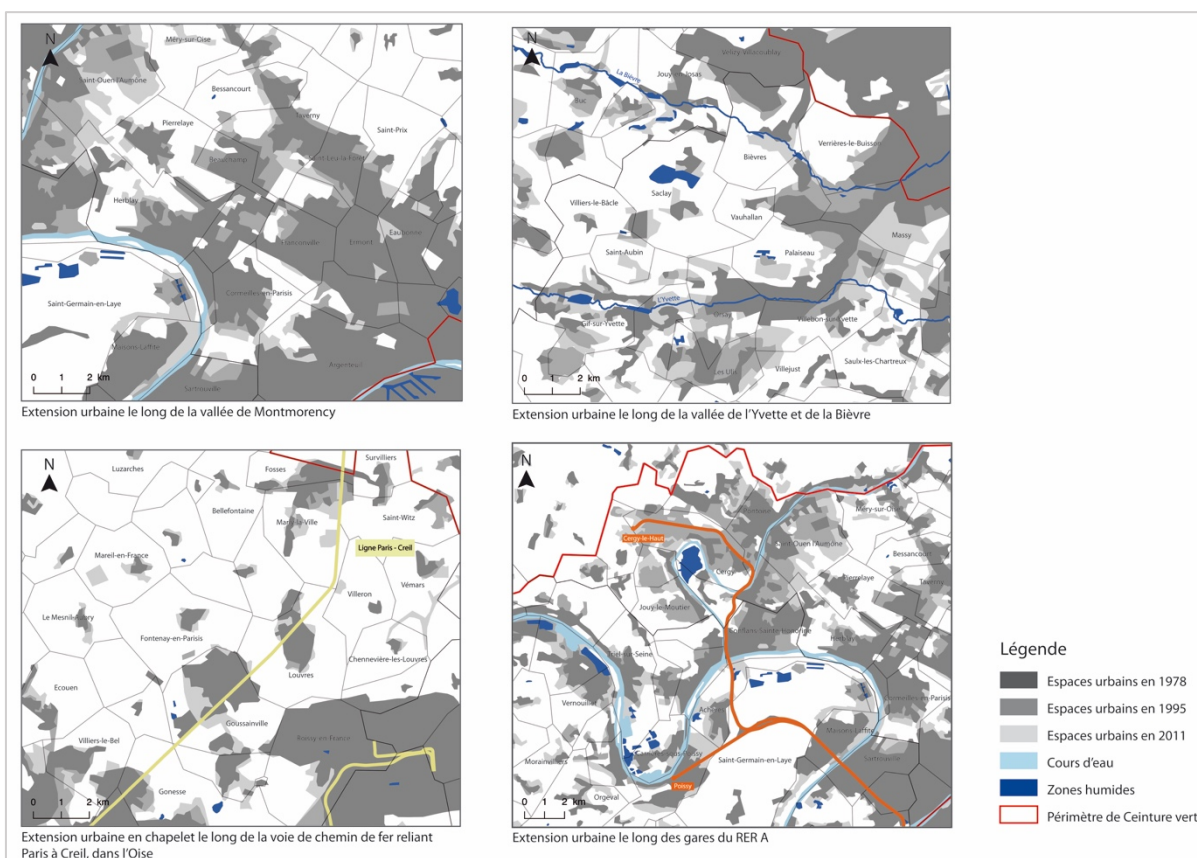
Montmorency. La tache urbaine progresse en débordant le long d'une ligne allant d'Ermont vers Méry-sur-Oise à l'est et vers Herblay à l'ouest. L'extension se fait donc en continuité du bâti existant par débordements successifs (carte V.8). La seconde forme se concrétise en une extension suivant les vallées fluviales. Se dessinent ainsi des axes urbains suivant les cours d'eau les plus importants, la Seine, la Marne ou l'Oise, mais aussi des rivières de taille plus modeste, telles que l'Orge et l'Yvette. La logique de développement le long des vallées est ancienne et caractéristique du bassin parisien, comme Jean BASTIE l'avait déjà signalé en 1964 (carte V.8).

Un autre ressort de l'urbanisation apparaît avec les réseaux de transport. La mise en place des infrastructures ferroviaires et routières dessine en effet une certaine géographie de l'urbain en l'Île-de-France. D'abord avec l'avènement du chemin de fer à la fin du XIX^e siècle, l'urbanisation se faisant alors en chapelet, le long des lignes ferroviaires. En Plaine de France, sur la ligne reliant Paris à Creil jusqu'au département de l'Oise, les villes desservies, Goussainville, Louvres et Survilliers-Fosses, se développent à partir des gares, parfois en déconnexion de l'ancien noyau historique, comme c'est par exemple le cas à Louvres (carte V.8). Après la mise en place de la desserte ferroviaire, l'urbanisation se fait, à partir des années 1920, par la construction de lotissements ouvriers, complétée ensuite par des immeubles et des résidences pavillonnaires plus aisées dans les années 1960 et 1970 (GRISON, 2012), étendant l'empreinte de la ville. On retrouve d'autres formes d'urbanisation de ce type en Ceinture verte, par exemple le long de la ligne Paris-Granville.

Plus tard, c'est la constitution progressive des lignes du Réseau Express Régional (RER) qui renforce la logique de développement le long des principales lignes de chemin de fer, auxquelles se sont d'ailleurs ajoutés quelques tronçons de voies. Ces lignes relient notamment Paris aux villes nouvelles et sont décidées par le SDAURP de 1965. Le réseau commence à se concrétiser au cours de années 1970. On peut voir l'empreinte spatiale de certaines de ces villes nouvelles en 1978, en particulier celles de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Cergy-Pontoise et d'Évry. Ce phénomène est plus tardif à Marne-la-Vallée et plus modeste à Melun-Sénart.

L'exemple du RER A illustre le fait que le réseau ferroviaire est pensé en lien avec le développement des villes nouvelles dans les schémas directeurs. Connectant les lignes de Paris à Vincennes et de Paris à Saint-Germain-en-Laye par un tronçon central passant par le centre de la capitale, le premier RER a accompagné l'urbanisation sur l'ensemble de son tracé. Un tronçon est ouvert à Saint-Germain-en-Laye en 1978 et prolongé à l'ouest de la commune en 1988, par l'ouverture de la branche desservant la ville nouvelle de Cergy. Le terminus est fixé à la gare de Cergy-Saint-Christophe. Une branche desservant Poissy est ouverte en 1989. La ligne est ensuite étendue à Cergy-le-Haut en 1994. L'essentiel de l'urbanisation de la ville

nouvelle est bien visible en 1995. Le réseau de transport en commun arrive dans après les constructions. A l'est de Paris, la deuxième ligne du RER A est mise en service en 1977, reliant Boissy-Saint-Léger à Noisy-le-Grand. Elle est prolongée vers Torcy en 1980, puis en 1992 vers Marne-la-Vallée – Chessy. Dans ce cas l'arrivée du RER précède en partie les constructions. Ces villes nouvelles, censées créer des polarités sont ainsi toujours reliées au centre de Paris et envisagées à l'échelle de la Région. Elles se positionnent donc dans un modèle centre-périphérie puisqu'elles doivent rester connectées au centre de Paris.



Carte V.8. Différents types d'urbanisation par extension en Ceinture verte

II.1.2. Le basculement vers une urbanisation diffuse

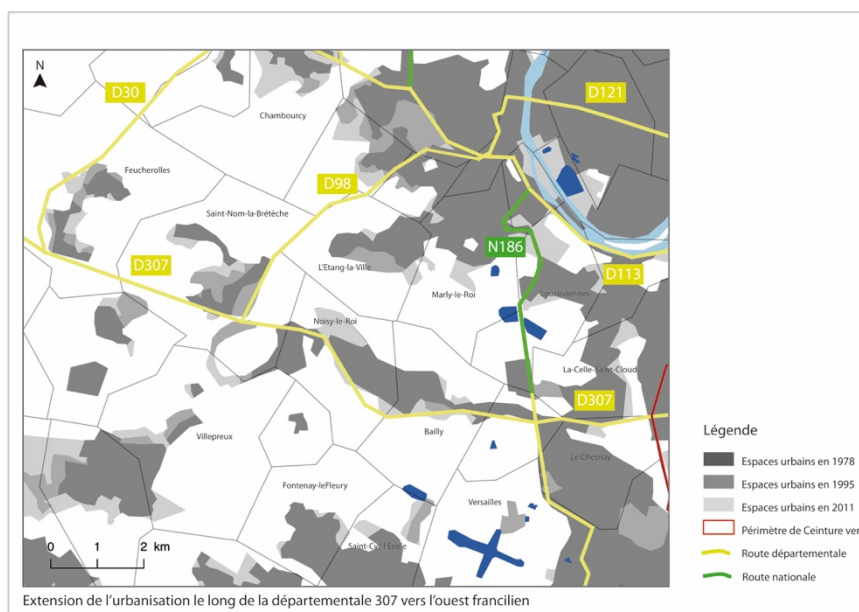
Dans les années 1960 et 1970, la motorisation des ménages a joué un rôle majeur dans le processus d'« émiettement de la ville dans la campagne » (BERGER, 2004). La généralisation de l'automobile individuelle entraîne le basculement d'un modèle d'urbanisation fondé sur l'extension urbaine en continuité de l'agglomération, - ce pour quoi avait été proposée la notion de Ceinture verte -, vers un modèle où l'urbanisation se diffuse dans le périurbain. Les aménageurs, proposant ce dispositif, continuent à penser la planification régionale en fonction d'un modèle centre-périphérie, alors que ce modèle commence déjà à s'estomper pour laisser la place à un développement urbain beaucoup plus éparé.

Ce phénomène s'est appuyé sur la mise en place d'un réseau ferroviaire mais aussi sur l'utilisation du réseau routier préexistant. En France, la densité du réseau secondaire a ainsi fortement favorisé la rurbanisation, du moins jusqu'à la loi de 1967 qui instaure les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU), fixant des objectifs stratégiques pour un territoire, le plus souvent un groupement de communes, et les Plans d'occupation des sols (POS), instituant eux la réglementation des sols. Ces documents d'urbanisme sont mis en place très progressivement. Ils sont ensuite remplacés par les PLU à partir de 2000, qui jouent un grand rôle dans l'aménagement à l'échelle locale, élaborant des documents graphiques, et allant vers de plus en plus de contrôle et de construction en continuité du bâti (MARTIN *et al.*, 2006).

L'urbanisation le long d'axes routiers, notamment avec le réseau secondaire, est visible dans les communes de Noisy-le-Roi, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, ou encore Chavenay, le long de la départementale D307. Déjà organisé autour de cet axe routier en 1978, l'urbain progresse par extensions successives le long de cette voie, en déconnexion de l'agglomération centrale.

L'étalement urbain continu laisse donc la place à un essaimage dans l'espace rural. La diffusion se fait alors à partir de pôles secondaires et par mitage de la campagne. La mise en application des règles d'urbanisme est lente et le mitage se constate visuellement en 1978. Dans la partie externe de la Ceinture verte, les petits noyaux urbains sont complétés à leur périphérie par de nouvelles extensions urbaines, souvent sous forme de lotissements.

L'urbanisation non maîtrisée en Ceinture verte est due à l'absence de coordination entre les différentes politiques publiques de l'aménagement, malgré le fait que l'État a la main sur la planification régionale jusqu'au milieu des années 1990. Anne LAMBERT (2013) a discuté du rôle des communes dans la forte croissance des lotissements dans les années 1970-1980. Le morcellement communal a accentué ce phénomène de périurbanisation. Thierry VILMIN (2001) a, lui, montré l'intérêt des communes à accueillir des lotissements. Un tel mode de développement urbain fait référence à la *città diffusa*, concept développé en Italie par Fransesco INDOVINA (1990) pour qualifier le développement de l'aire métropolitaine de Venise. Ce concept repris et appliqué sur territoire belge par Bénédicte GROSJEAN (2010), pour qui la ville diffuse se constitue hors de toute intervention des planificateurs. Toutefois, en Île-de-France, cette forme d'urbanisation diffuse coexiste avec d'autres modes de développement entièrement planifiés par les pouvoirs publics, dans les villes nouvelles en particulier.



Carte V.9. Émiettement de l'urbain à l'ouest

Après les années 1980, il y a peu de nouvelles créations urbaines, au sens de grandes opérations d'aménagement et d'urbanisme impliquant un nombre important de communes. La progression urbaine est tout de même forte dans certaines zones entre 1978 et 1995, à une époque où l'essentiel de la population est arrivé dans les villes nouvelles. On peut également souligner la croissance de la tache urbaine due aux infrastructures aéroportuaires, en raison de l'effet induit par l'ouverture des aéroports d'Orly, puis de Roissy-Charles-de-Gaulle. La continuité s'établit ainsi entre l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et le reste de l'agglomération parisienne pendant cette période. L'extension urbaine autour des aéroports illustre une certaine géographie de l'urbain maîtrisée, tout comme c'est le cas des villes nouvelles - mais elle engrange ensuite une redistribution des hommes et des activités, pas toujours conforme à ce qui avait été planifié par les pouvoirs publics.

Si l'on compare l'évolution de la population en Ceinture verte entre 1968 et 2013 avec celle de la consommation d'espaces boisés et agricoles sur la même période, on note une déconnexion progressive. La croissance de la population ralentit pour tendre vers une stabilisation tandis que la part des espaces urbanisés en Ceinture verte continue d'augmenter. Ce phénomène indique le primat d'une nouvelle forme d'urbanisation diffuse, précédemment citée. Il est mesurable au travers de l'accroissement des surfaces urbanisées supérieures à la croissance de la population.

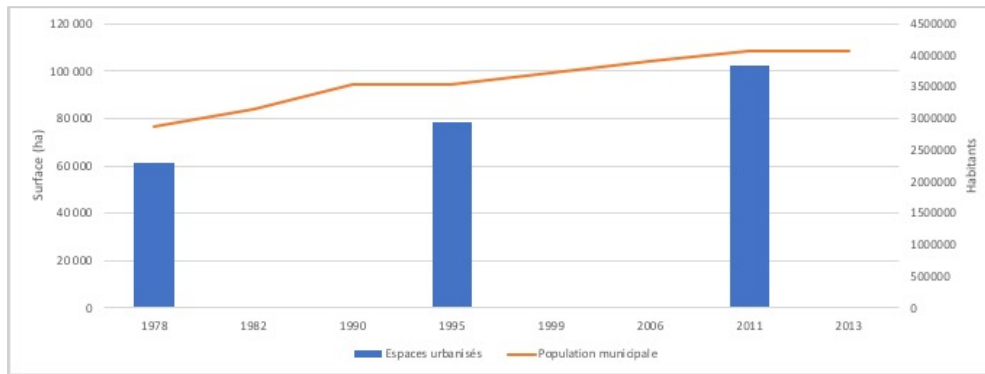


Figure V.2. Évolution de la population en Ceinture verte et progression des espaces urbanisés entre 1978 et 2013. Réalisation : Morgane Flégeau

Ce mode d'urbanisation lié à l'étalement est très consommateur d'espace et très dispendieux en énergie. Les indicateurs liés au thème du logement nous renseignent sur l'évolution des modes d'habiter en Ceinture verte. On constate un bond du nombre total de logements en Ceinture verte entre 1968 et 2013. On passe d'un peu moins de 750 000 logements en 1968 à plus de 1 670 000 en 2013. Le parc de logements a donc été multiplié par 2,2 sur la période. Dans le même temps, la population a, elle, progressé de 1,8. Le parc de logement a donc augmenté plus vite que la population dans le même espace sur l'ensemble de la période 1968 – 2013. Cette déconnexion montre bien la progression d'une urbanisation diffuse et le mitage de l'espace agricole. Ce même mouvement a été montré par Martine BERGER (2004) à l'échelle régionale. On peut faire le constat avec Éric CHARMES (2011), d'une « ville émietlée » plus que d'une ville qui s'étale uniformément. Rappelons que si une partie importante des communes de Ceinture verte présente une morphologie « rurale », elles sont cependant sous forte influence dans l'aire urbaine de Paris.

II.1.3. Le comblement : des incitations à reconstruire la ville sur elle-même

Entre 1995 et 2011, le développement urbain se retrouve principalement dans les villes nouvelles et en continuité du tissu urbain déjà constitué. En parallèle, se renforce le mitage de l'espace de Ceinture verte. Une troisième forme d'urbanisation émerge pendant la période la plus récente, celle du comblement entre les zones bâties. Pour observer ce phénomène, on peut mobiliser les informations fournies par l'IAU sur ce que l'institut appelle la « production » de la ville⁵³. Deux types de production sont identifiés, l'extension et le recyclage, considérant ce dernier comme la réutilisation d'espaces déjà urbanisés pour de nouvelles occupations. Le recyclage se fait en utilisant le foncier tombé en déshérence, notamment résultant de la déconcentration industrielle et le départ d'activités vers les parties éloignées de l'aire urbaine ou en dehors de l'Île-de-France, puis la désindustrialisation. Ainsi, alors que, pendant

⁵³ Voir : <http://www.iau-idf.fr/savoir-faire/nos-travaux/edition/30-ans-de-production-de-la-ville.html>

longtemps, le développement urbain se fait en extension, produisant par là-même ces zones en creux, l'urbanisation des « dents creuses » commence à se repérer sur les pourtours de l'agglomération.

Cette densification urbaine est encouragée par les politiques publiques. Les élus et les aménageurs sont invités à éviter, dans la mesure du possible, de construire au détriment de terres agricoles, forestières ou naturelles. La figure V.2. a été réalisée par les soins de l'IAU et représente les deux processus de production de la ville sur la période allant de 1982 à 2012. Les dates proposées ici ne correspondent pas exactement aux bornes chronologiques de l'étude précédente mais elles permettent d'approcher spatialement les deux modes d'urbanisation.

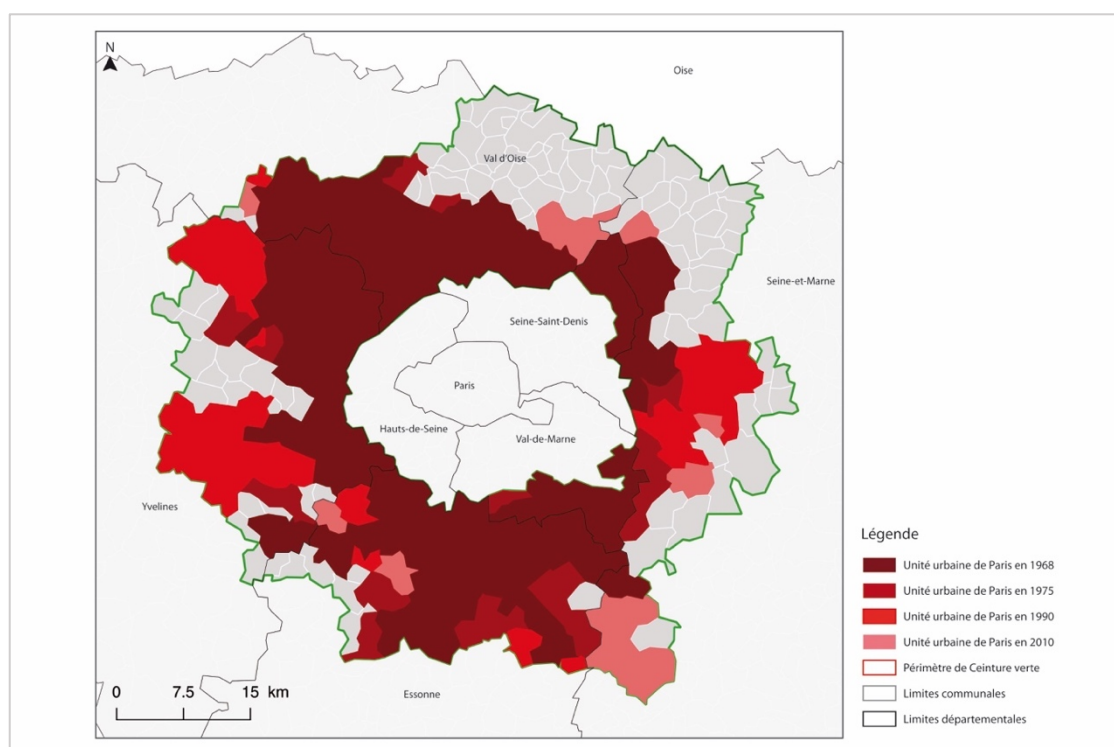


Figure V.3. Progression de l'urbain par recyclage et par extension entre 1982 et 2012 en Île-de-France.
Source : MOS (IAU Île-de-France)

Le développement de la ville par recyclage est logiquement centré au sein de l'agglomération, par comblement des vides, d'emprise plus ou moins importante, en périphérie de Paris ou dans la ville-centre, ou seules quelques grandes opérations comme Paris Rive Gauche sont clairement visible sur la carte. Le recyclage de terrains ressort au niveau de la boucle de la Seine, en aval de Paris, notamment autour du port de Gennevilliers. Dans la partie dense de la Ceinture verte, les zones agricoles en creux ont été comblées, à l'image de celles d'Eaubonne, de Deuil-la-Barre ou de Soisy-sous-Montmorency. Le territoire communal comportait un nombre important de friches industrielles. L'urbanisation d'anciens parcs de châteaux ou de manoirs, ancienne opération dans le cas célèbre de Maisons-Laffitte, se fait également de manière plus récente, sur le site par exemple du parc du château du Val Joli à Eaubonne, support d'une opération immobilière en 2015.

II.2. La progression de l'unité urbaine de Paris

L'unité urbaine de Paris a ainsi logiquement vu sa superficie augmenter tout au long de la période étudiée. Son extension se fait exclusivement en Ceinture verte. Les critères ont évolué, l'interprétation des chiffres exposés doit donc être prudente. Elle se fait sur plusieurs phases. L'intégration à l'ensemble de l'unité urbaine correspond globalement aux phases de forte croissance des communes, notamment des villes nouvelles. Elle englobe d'abord les communes qui lui sont limitrophes le long des axes fluviaux. Puis l'ensemble ouest est intégré en 1990 et autour de la Seine en aval de Paris, ainsi que Marne-la-Vallée en 1999.



Carte V.10. Évolution de l'unité urbaine de Paris depuis 1968

En 2010, 71 % des communes de la Ceinture verte, à savoir 256 sur les 359 qu'elle comprend au total, font partie de l'unité urbaine de Paris. En 1975, seulement un peu plus de la moitié faisait partie de l'unité urbaine de Paris. Les communes appartenant à la zone dense sont représentées en plus faible proportion en Ceinture verte. Ainsi, près de 6 % des communes présentent des densités de plus de 5 000 habitants au km². Ces dernières sont essentiellement situées en continuité du cœur d'agglomération, au nord-ouest et dans la vallée de la Seine. 21 % des communes présentent des densités de plus de 3 000 habitants au km².

Une partie des communes de Ceinture verte appartiennent à l'unité urbaine mais pas forcément à l'urbain dense. Au sein même de l'unité urbaine, on constate bien qu'à l'échelle fine, certaines d'entre elles possèdent une part encore importante d'espaces non urbanisés et la continuité bâtie s'établit parfois de manière ténue. C'est le cas par exemple de la commune de

Moissy-Cramayel appartenant à la ville nouvelle de Sénart, dont le noyau urbain est entouré d'espaces agricoles et reliée à l'agglomération par une récente zone industrielle, ou encore de communes du sud de l'agglomération comme Ollainville.

II.3. La lisière : qualifier l'interface entre urbain et rural

Les marges de l'agglomération parisienne doivent être penser en fonction des échelles. Ses agencements se révèlent multiples. Avec la progression de l'urbain et la fragmentation qu'induisent ses formes de développement, la lisière entre ville et campagne se complexifie et s'épaissit avec le temps. Empruntée à la biogéographie pour décrire la limite entre deux milieux, la lisière présente des caractéristiques écologiques et paysagères propres. Cette expression peut être adaptée à la géographie urbaine pour désigner la zone de contact, de transition entre ces deux modes d'occupation du sol. Dans la carte la plus ancienne, en 1978, les transitions entre l'urbain et le rural sont plus simples que celles que l'on constate aux périodes suivantes. L'effet de lisière qui accompagne la fragmentation des milieux occasionne des effets négatifs sur ceux-ci. Dans le cas du processus de rencontre entre l'urbain et le rural, cet effet correspond davantage au fait que les espaces végétalisés deviennent urbains en subissant l'influence de la ville. L'urbanisation ne correspond donc pas seulement au bâti, au construit, et à sa continuité dans ces marges spatialement complexes, mais aussi à celle des espaces végétalisés aux marges de l'espace urbain. La plaine agricole de Pierrelaye, comptant plus de 2 000 hectares de terres agricoles enserrées dans l'urbain au nord-est de l'agglomération, peut par exemple être considérée comme un espace urbain. Les grandes forêts du périmètre sont pleinement intégrées au fonctionnement de l'agglomération par l'attribution de fonctions écologiques et surtout de loisirs (ALEXANDRE et GENIN, 2011), les espaces agricoles sont également investis de fonctions nouvelles (POULOT, 2011). Le rapport entre urbain et rural dans ces zones de transition, qui ont une consistance accrue, est de plus en plus indéfini. Les espaces végétalisés qui sont inclus dans l'urbain sont transformés par les usages qui en sont faits. Il y a bien aussi une certaine logique de « remplissage », comme en témoigne la création de parcs dans les délaissés, à mesure que l'urbain avance. Si l'INSEE définit l'unité urbaine par la continuité du bâti, on peut aussi avancer que l'urbain est, lui, bien plus étendu, en prenant en compte cette lisière complexe où l'influence de la ville s'exprime entièrement. Justifiant par ce phénomène. La Région Île-de-France a, mis sur pied le concept de fronts d'urbanisation, le justifiant par la complexification de cette lisière. Mais l'on peut y voir également un abandon de la planification.

III. Des logiques de peuplement superposées

La progression de la ville se fait donc sous plusieurs formes en Ceinture verte, en fonction de temporalités distinctes ou concomitantes. Ces formes d'urbanisation peuvent être liées à la manière aux rythmes de peuplement des communes. La Ceinture verte connaît une croissance d'ensemble, d'abord très importante puis déclinante. Plusieurs phénomènes sont identifiables dans le croisement des modes d'urbanisation et des rythmes de croissance connus par les entités communales comme la périurbanisation, la construction des villes nouvelles ou encore le déclin démographique, lié à une volonté de préserver un cadre paysager.

III.1. Croissance et déclin en Ceinture verte entre 1968 et 2013

Le travail d'analyse des rythmes d'urbanisation en Ceinture verte s'appuie sur les résultats du recensement de la population depuis 1968. Les dates retenues englobent ainsi les bornes chronologiques de l'étude cartographique de l'occupation du sol. Entre chacune des dates, nous avons calculé les taux de variation ainsi que le taux de croissance global de chaque commune. Afin de proposer un portrait de l'évolution du peuplement de Ceinture verte, nous considérons ici le taux de variation global de l'ensemble des communes, qui se décompose en solde migratoire et solde naturel⁵⁴. Pour permettre une meilleure lisibilité de nos productions cartographiques, nous avons procédé à une discrétisation manuelle et fixe en quatre classes à chacune des dates considérées.

La comparaison du taux de variation des communes de Ceinture verte à celui de la Région, des départements de petite couronne et de Paris montre deux phénomènes. Le premier est que la Ceinture verte connaît une croissance très forte en début de période au moment de l'essor de la périurbanisation. Les fortes croissances sont dues aux soldes des entrées-sorties des territoires communaux. Les départements de petite couronne et surtout Paris voient leur population partir, pour aller surtout en Ceinture verte. Il est frappant ensuite de constater que les courbes très dissociables au départ se rapprochent autour de valeurs très faibles dans la période récente. La croissance de la Ceinture verte diminue par palier pour rejoindre celle du reste des ensembles territoriaux. Le graphique V.3. nous permet également de voir que le processus de périurbanisation ralentit, du moins dans ce périurbain proche qu'est la Ceinture verte, au moins depuis les années 2000.

⁵⁴ Le solde migratoire est d'ailleurs aujourd'hui appelé par l'INSEE le solde des entrées-sorties, ce qui traduit le fait que sont mêlés ici les changements de résidences proches et les migrations proprement dites, aux échelles régionales, nationales ou internationales.

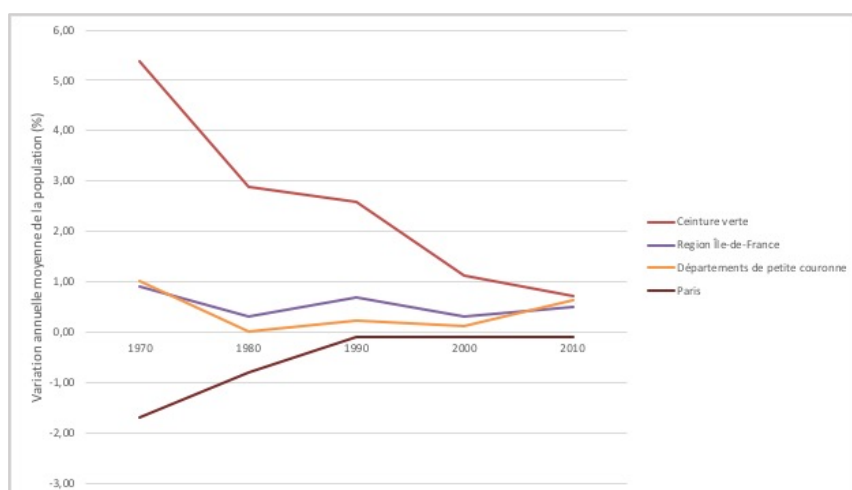
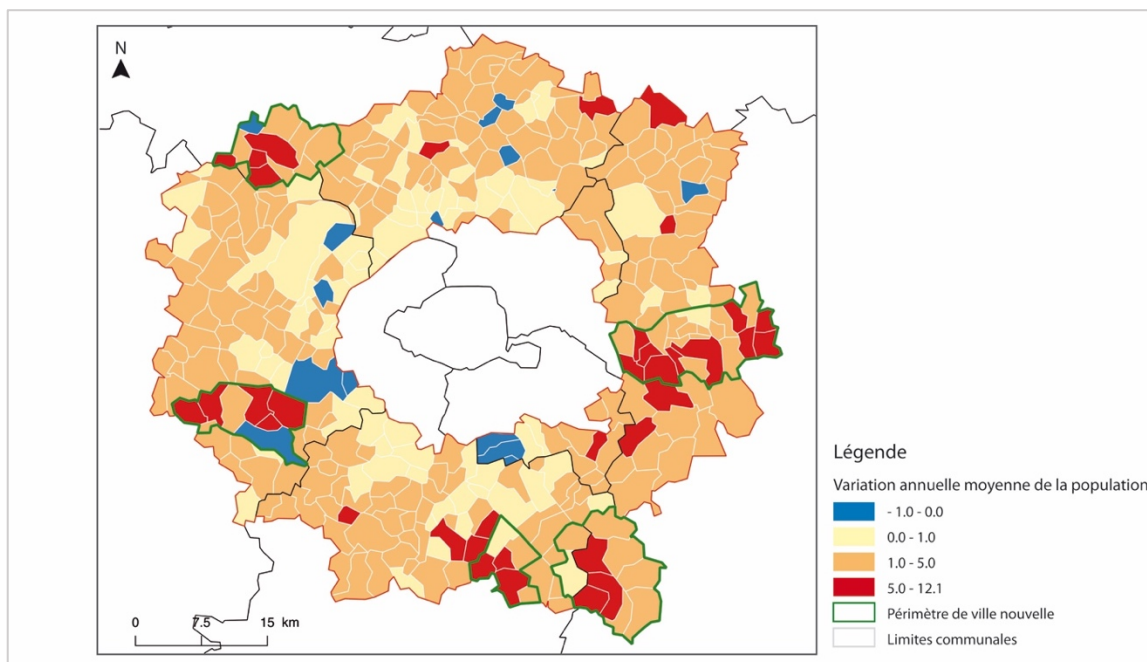


Figure V.4. Variation annuelle moyenne de la population municipale entre 1968 et 2013. Réalisation : Morgane Flégeau

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013	Sur l'ensemble de la période (1968-2013)
Ceinture verte	+ 5,37	+ 2,90	+ 2,58	+ 1,12	+ 0,97	+ 0,73	+ 2,28
Île-de-France	+ 0,90	+ 0,30	+ 0,70	+ 0,30	+ 0,70	+ 0,50	+ 0,57
Départements de petite couronne	+ 1,00	0,00	+ 0,23	+ 0,13	+ 0,83	+ 0,63	+ 0,50
Paris	-1,7	-0,8	-0,1	-0,1	+ 0,50	-0,1	+ 0,50

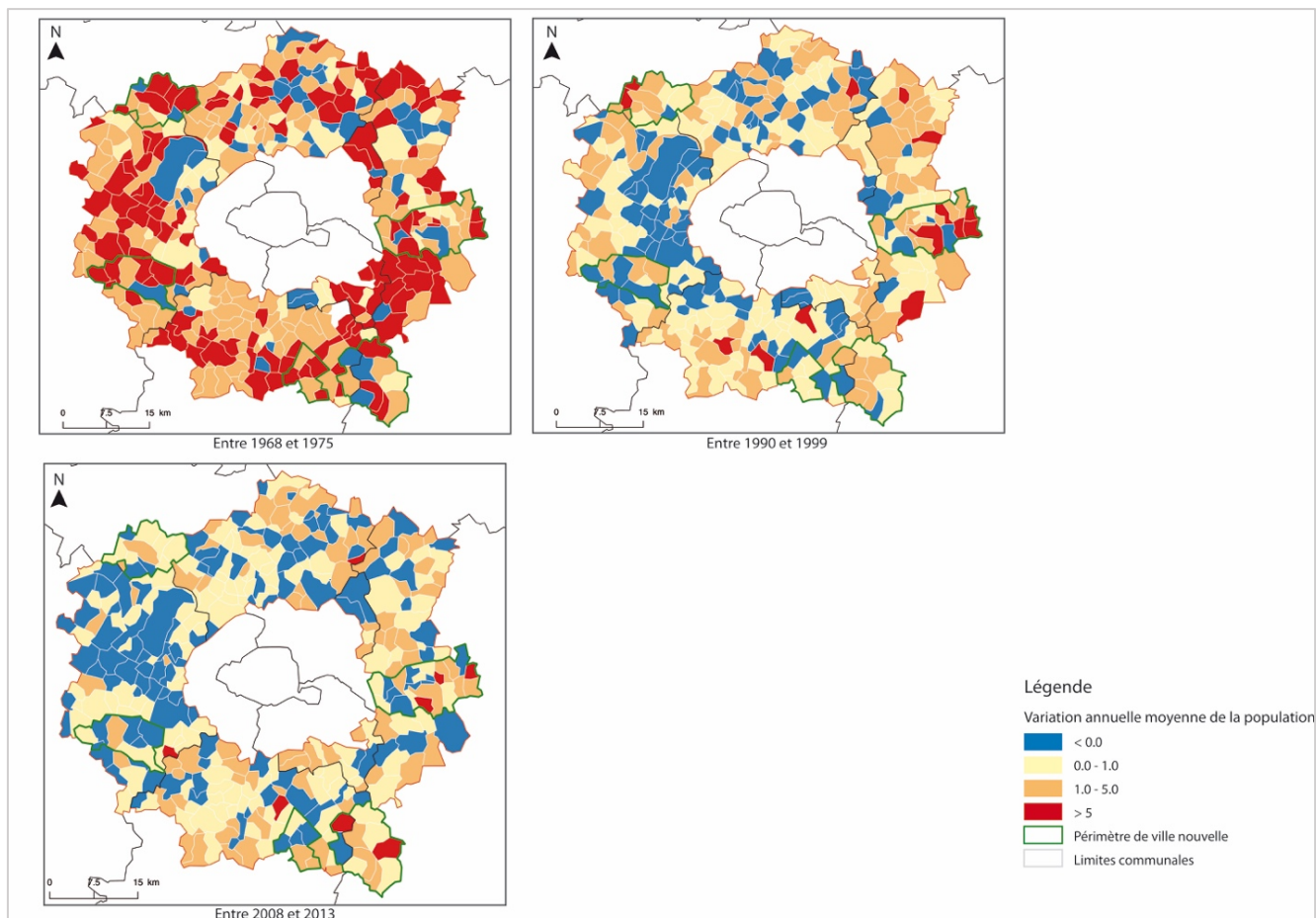
Tableau V.1. Variation annuelle moyenne de la population municipale entre 1968 et 2013

Au sein de la Ceinture verte les taux de croissance très importants au sein des villes nouvelles, comme ceux de la frange nord-est, autour de Roissy ressortent spatialement sur l'ensemble de la période. Ces taux de croissance extrêmement élevés témoignent le plus généralement du basculement d'une commune rurale peu peuplée, ou éventuellement d'un gros bourg, vers l'urbain. La commune de Courcouronnes, ancien bourg rural, est intégrée au périmètre de la ville nouvelle d'Évry, en 1966. La commune connaît alors une véritable explosion démographique puisque la variation annuelle moyenne de la population y est de 57,8 % entre 1968 et 1975. La commune est englobée dans l'unité urbaine de Paris en 1975. Émerainville, commune incluse dans le périmètre de Marne-la-Vallée, enregistre une progression de 18,5 % entre 1975 et 1982. La municipalité est intégrée à l'agglomération en 1982.



Carte V.11. Taux de variation moyenne annuelle de la population de Ceinture verte entre 1968 et 2013

La croissance de la population de la Région s'est de fait concentrée sur les quatre départements de Grande Couronne à partir de la fin des années 1960 (BERGER, 2004). Les taux de croissance sont globalement très importants. Le mouvement périurbain commence à toucher l'ensemble de cet espace. Sur la période suivante, entre 1975 et 1982, la répartition des taux de croissance est similaire et la périurbanisation est à son point culminant en Ceinture verte. Par ailleurs, l'analyse des tableaux statistiques et l'observation des cartes nous montrent que les taux de croissance des communes de villes nouvelles ont tiré vers le haut celle de la Ceinture verte, pendant les années 1980 et 1990 surtout. Pourtant, à partir des années 1990, on assiste à un ralentissement progressif de la croissance. Ce ralentissement se confirme ensuite, même si la croissance reste globalement positive, quoique plus faible entre 2008 et 2013.



Carte V.12. Taux de variation annuel de la population entre 1968 et 1975, 1990 et 1999 et 2008 et 2013

On note dans le tableau V.2 la forte réduction de l'écart-type sur l'ensemble de la période considérée. Une homogénéité des situations des communes se note. Elle est due d'une part au fort ralentissement de la croissance dans les villes nouvelles et d'autre part au fait qu'il n'y a plus guère de communes rurales qui basculent en communes urbaines au cours d'un intervalle entre deux recensements.

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013
Moyenne	5,4	2,9	2,6	1,1	1,0	0,7
Écart-type	7,7	5,5	4,4	2,5	1,7	1,6
Coefficient de variation	1,4	1,9	1,7	2,3	1,7	2,3

Tableau V.2. Indicateurs de la variation annuelle moyenne de la population en Ceinture verte sur l'ensemble de la période 1968-2013

Même si la Ceinture verte tend vers une homogénéisation, l'analyse des rythmes de peuplement des espaces montrent aussi que des secteurs se distinguent, tant du point de vue morphologique que démographique. L'existence de ces secteurs illustre différents modes de production de l'urbain en Ceinture verte.

III.2. Des dynamiques urbaines différenciées en Ceinture verte

Les rythmes de la croissance spatiale de Ceinture verte envisagés à l'échelle régionale ne doivent pas masquer des évolutions différenciées à l'échelle intermédiaire. Ainsi, cinq types d'évolutions distinctes peuvent être identifiés, mêlant les aspects démographiques et morphologiques. Deux correspondent à des secteurs où la croissance a été planifiée, mais où les dynamiques de peuplement sont contrastées, et deux autres secteurs ont connu des rythmes de croissance non planifiés. Enfin, le dernier correspond à une évolution classique du périurbain.

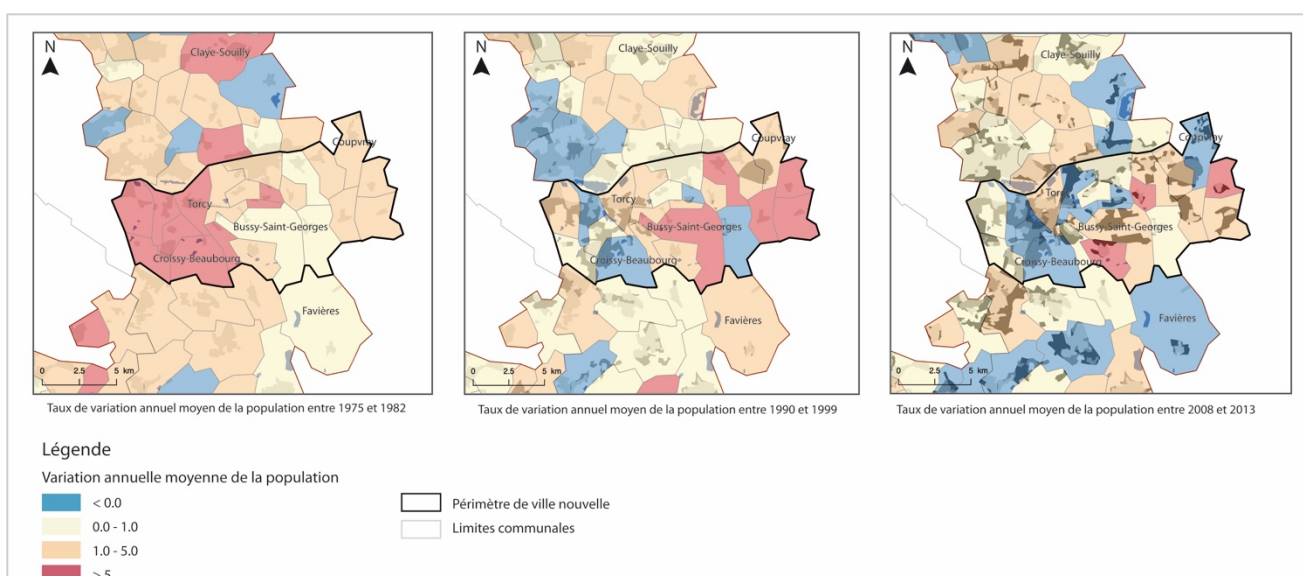
III.2.1. Les secteurs de villes nouvelles : croissances planifiées

Les villes nouvelles sont les secteurs dans lesquels la croissance est spectaculaire. C'est une croissance planifiée par l'État dans le SDAURP de 1965 et appuyée par la création de syndicats d'agglomération nouvelle. Les villes nouvelles, dont la construction a démarré à la fin des années 1960, ont ainsi accueilli près d'un tiers des nouveaux habitants d'Île-de-France (BERGER, 2004). De nouveaux habitants de l'Île-de-France viennent s'y installer mais l'on constate également des redistributions internes de ménages venus de la partie dense de l'agglomération. Pensées pour permettre la création d'une métropole polycentrique, les villes nouvelles sont cependant positionnées de façon à être reliées à Paris, avec la mise en place des RER mais aussi d'un réseau routier efficace. Elles restent donc dans un rapport d'interdépendance vis-à-vis du centre de l'agglomération. Leur empreinte spatiale est surtout visible sur les cartes d'occupation du sol à partir de 1995 et la croissance de leur population est, elle, tout à fait nette entre 1975 et 1995, dans leur phase de construction la plus intense (VADELORGE, 2014).

Entre 1975 et 1982, la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, découpée en quatre secteurs d'urbanisation, connaît des taux de croissance particulièrement forts dans le secteur I mais aussi dans le secteur II, à Lognes en particulier qui enregistre des taux de croissance de 31,5 %. Lisses dans la ville nouvelle d'Évry, préfecture de l'Essonne, croît de 28 %, tout comme Jouy-le-Moutier, à Cergy-Pontoise, et Montigny-le-Bretonneux, appartenant à la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines connaît à ce moment-là la croissance la plus importante avec 37 %. Alors que la croissance de l'ensemble de l'espace de Ceinture verte subit un ralentissement important à partir des années 1990, les villes nouvelles continuent de connaître une croissance importante, et en particulier Marne-la-Vallée, développée plus tardivement, dans ses secteurs II et III, sur ses réserves foncières.

Se dessinent ainsi de véritables fronts urbains, comprenant plusieurs communes contiguës concernées par de fortes croissances. Ce phénomène est particulièrement visible dans les villes nouvelles, puisque cela suit un plan d'aménagement, comme à Marne-la-Vallée. Cette

croissance correspond en effet à la construction de la ville nouvelle par secteurs. D'un milieu rural avant 1975, Lognes bascule ensuite dans l'urbain, tout comme Champs-sur-Marne, Noisiel, Torcy et Émerainville, communes situées dans le secteur II – Val-Maubuée. Ce développement est concomitant avec la mise en place du RER A. La croissance de la population dans reste forte dans ce secteur entre 1982 et 1990, surtout à Lognes, mais aussi dans les communes du secteur III - Val de Bussy dont Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Saint Thibault-les-Vignes qui enregistrent des croissances très importantes. Pendant la période 1990-1999, ce sont ces communes qui connaissent la plus forte hausse de population en Ceinture verte. C'est le secteur IV – et notamment la commune de Chessy - qui accueille le plus de population entre 2008 et 2013. Le cas de Marne-la-Vallée illustre cette poussée urbaine de Paris vers l'est, et ainsi de l'avancée d'un front urbain concentré.

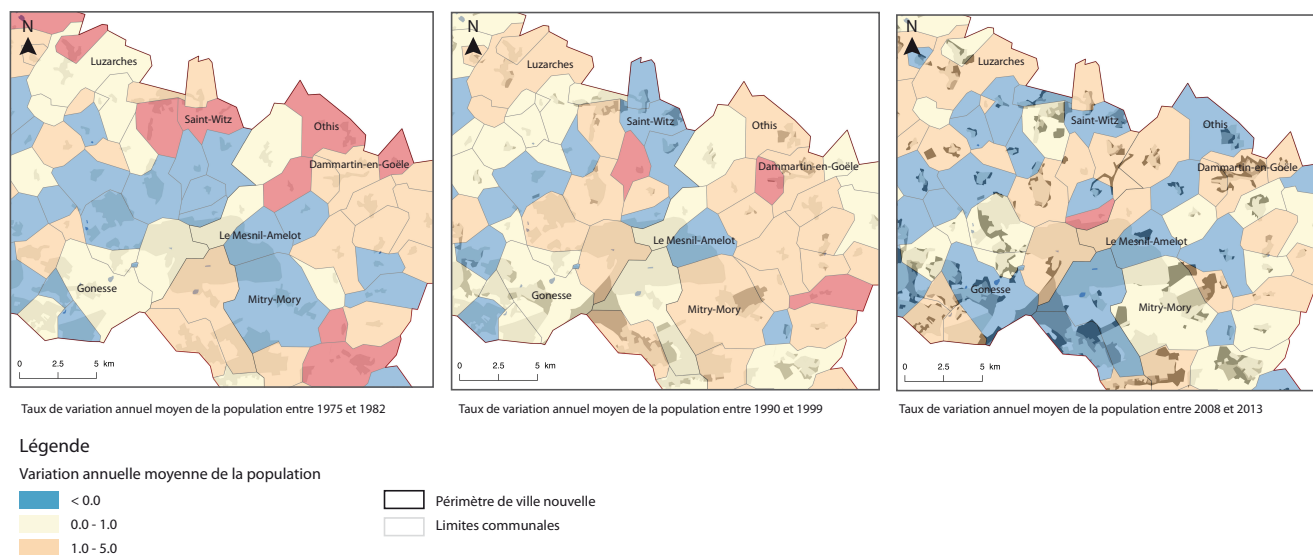


Carte V.13. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur de Marne-la-Vallée

III.2.2. Les fronts urbains « spontanés »

Hors des villes nouvelles - grandes opérations planifiées par l'État -, il faut également remarquer la présence d'autres fronts urbains moins nets et plus spontanés. C'est le cas du secteur nord-est de la Ceinture verte. L'installation de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, inauguré en 1974 et devenant progressivement le premier pôle d'emploi au nord de Paris, a participé aux changements majeurs qu'a connu la plaine de France. La construction de l'autoroute A1 vers le nord a aussi aidé au processus de périurbanisation. Les communes de Tremblay-en-France et de Villepinte voient leur population augmenter au cours des années 1950 et 1960. A Tremblay-en-France, la population a été multipliée par 1,5 entre 1968 et 1975. Ces communes de la banlieue nord de Paris, au passé industriel, marquées par un habitat pavillonnaire populaire et par la construction des grands ensembles entre les années 1960 et

1970 (GRISON, 2012), sont englobées dans l'agglomération entre 1978 et 1995 (carte V.12.). Mais c'est surtout au nord de l'aéroport que la croissance de la population est importante. Avant le développement urbain du XX^e siècle, et surtout périurbain des années 1960 et 1970, ce territoire était constitué d'un réseau de petits villages de taille réduite, organisés autour du bourg de Dammartin-en-Goële. A Othis, ancien bourg de quelques centaines d'habitants, la variation annuelle moyenne de la population est de 44 % entre 1966 et 1975. Le remembrement parcellaire a favorisé le développement pavillonnaire (GRISON, 2012). La desserte de la ligne Paris-Creil, depuis le début du XX^e siècle, a par ailleurs conditionné le développement urbain de Goussainville, de Louvres et de Surveilliers-Fosses. La croissance y est à cette période au-delà des 10 points. Ces communes connaissent des arrivées de population très importantes, notamment avec la construction de lotissements. C'est le cas de Saint Witz en frange nord de ceinture verte et en lisière de la forêt domaniale d'Ermenonville dans le département de l'Oise. Si l'ancien bourg n'a pas bénéficié de l'arrivée du train, la commune a tout de même connu une variation de plus de 28 % entre 1975 et 1982. L'ensemble de ces communes, organisées autour de Dammartin-en-Goële, a ainsi basculé dans le périurbain. Cette dernière, ancien centre urbain important, a, quant à elle, connu une évolution positive constante, mais n'a pas vu sa population exploser.



Carte V.14. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur nord-est de la Ceinture verte

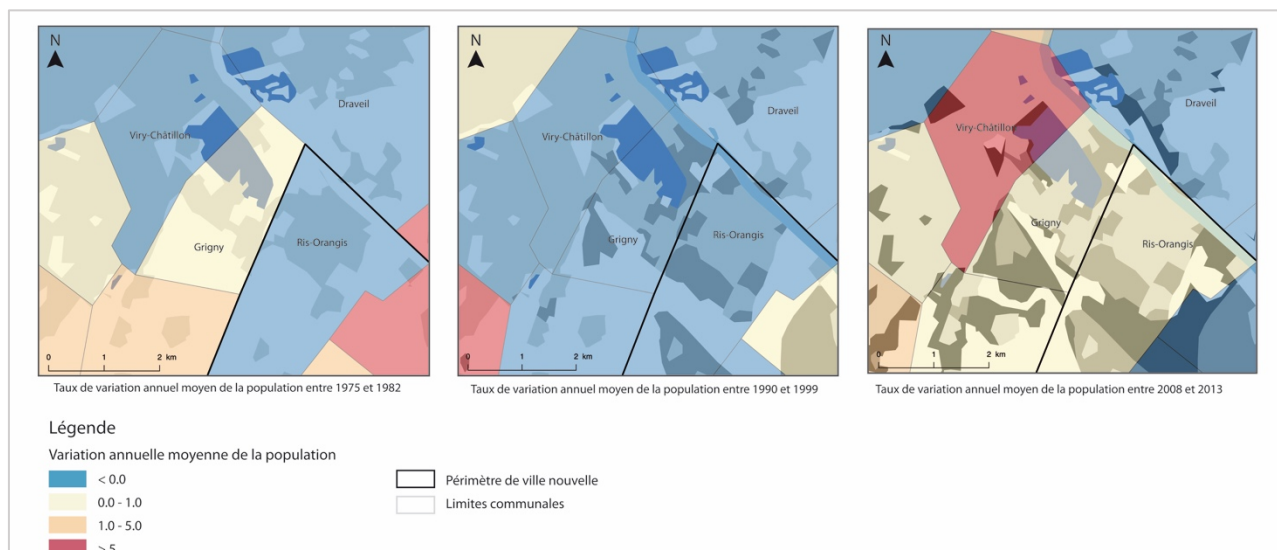
III.2.3. Les premiers grands ensembles : croissances planifiées et déclin

La politique des grands ensembles, envisagée comme une solution pour résoudre la crise du logement pendant la période de l'après-guerre, commence au milieu des années 1950. Elle est maintenue jusque dans les années 1970. Ces réalisations de grande envergure pour accroître la

production de logements, inspirées des principes de la Charte d'Athènes, sont issues d'un processus d'urbanisation voulu et maîtrisé de la part de l'État. Selon Annie FOURCAUT (2006), la politique des grands ensembles a été conçue dans le cadre d'une pensée de l'aménagement cohérente, notamment à l'échelle de l'Île-de-France. Elle s'appuie notamment sur l'utilisation de la procédure opérationnelle des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP), créée en 1958, puis des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) en 1967 avec la LOF. Une partie des communes de Ceinture verte, en particulier en frange interne, sont concernées par ce type d'urbanisme. La commune de Sarcelles par exemple, est connue pour avoir accueilli l'un des premiers grands ensembles français, mais aussi pour avoir donné son nom au mal associée à cette forme d'urbanisation, la « sarcellite ». Les premières ZUP y sont construites à partir de 1955 perdurent jusqu'en 1975. La construction des logements est suivie par une croissance modérée entre 1968 et 1975 puis d'un déclin jusqu'aux années 1980, avant une reprise de la démographie.

A Grigny, la situation est différente. De 1967 à 1971, sont construits le grand ensemble de la Haute Borne et la copropriété de Grigny 2. Sur la même période, la population est multipliée par huit. En revanche, la commune connaît le même déclin au moment des années 1980 avant de bénéficier d'une reprise à la fin des années 1990.

Enfin, aux Ulis, les premiers habitants s'installent à partir de 1968 dans des logements nouvellement construits. La croissance est forte entre 1975 et 1982 mais elle décroît rapidement de la même manière avant d'exposer une reprise. Les taux de croissance sont donc bien moins spectaculaires que dans le cas des villes nouvelles et surtout, ces espaces connaissent un déclin. Les mouvements démographiques suivent l'histoire des grands ensembles. Peu à peu remis en question, ce modèle d'urbanisation est rejeté dans l'opinion à partir des années 1980, mais les changements dans le peuplement sont visibles dès la fin des années 1970. Une part importante des familles a quitté les grands ensembles afin d'accéder à la propriété, encouragée par la puissance publique (MERLIN, 2010). Les départs de ces ménages expliquent la baisse du taux de variation, dû au déficit d'arrivées dans les communes de Sarcelles, de Grigny et des Ulis. Ces populations seront remplacées ensuite par des ménages plus pauvres, souvent issus de l'immigration. Si, sur le plan démographique, la croissance de ces communes se rééquilibre, sur le plan socio-économique, ces municipalités se paupérise.



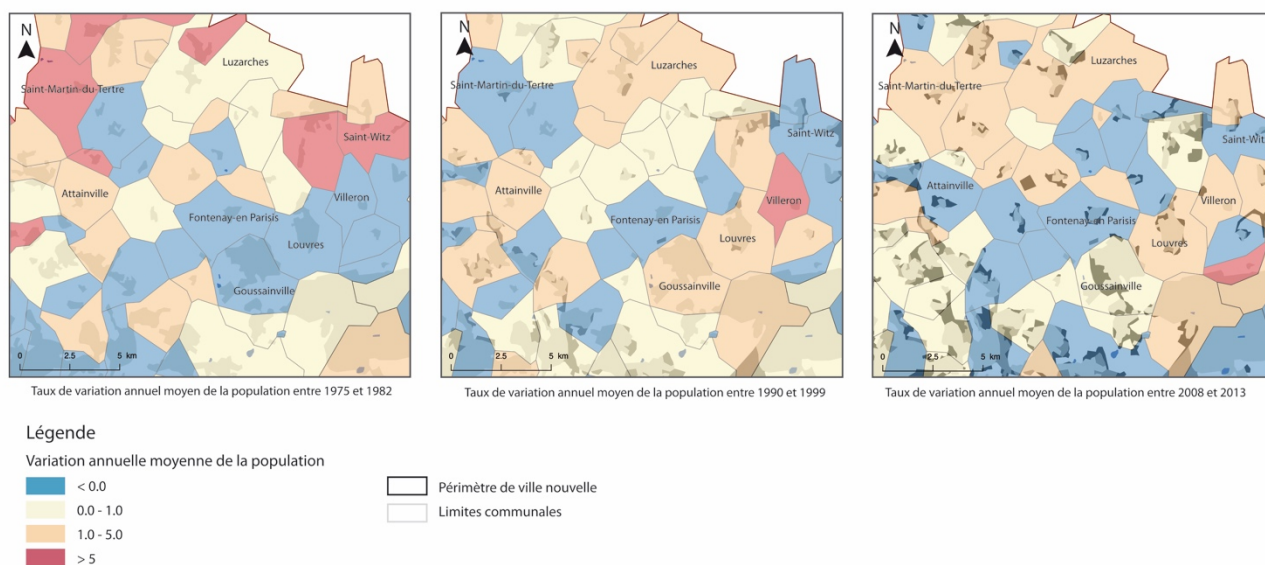
Carte V.15. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population à Grigny

III.2.4. Les communes en déclin démographique

Dans le contexte de périurbanisation, certains secteurs de Ceinture verte apparaissent de façon surprenante en déclin sur le plan démographique, sur l'ensemble de la période considérée. On peut distinguer deux types de déclin au sein de cette catégorie, qui sont liés au profil socio-économique des communes et à l'ancienneté de l'urbanisation en leur sein. Le premier cas est visible au nord de l'agglomération parisienne. Dans les communes du Plessis-Gassot, de Villiers le Sec, d'Épinay-Champlatreux et de Vaud'herland, la variation annuelle moyenne de la population dans ces communes est négative sur toute la période étudiée. Elle est de -1 au Plessis-Gassot et de -0,5 à Villiers le Sec et à Épinay-Champlatreux. L'ensemble de ces communes conserve une morphologie de village, entouré d'espaces de culture. L'emprise du bâti du village du Plessis-Gassot n'a par exemple quasiment pas évolué entre 1978 et 2011. Épinay-Champlatreux se compose par exemple d'un domaine avec un château, des bois et des terres agricoles. La population est également vieillissante dans ces communes, en particulier à Épinay-Champlatreux, où les plus de 65 ans représentent 23,5 % de la population.

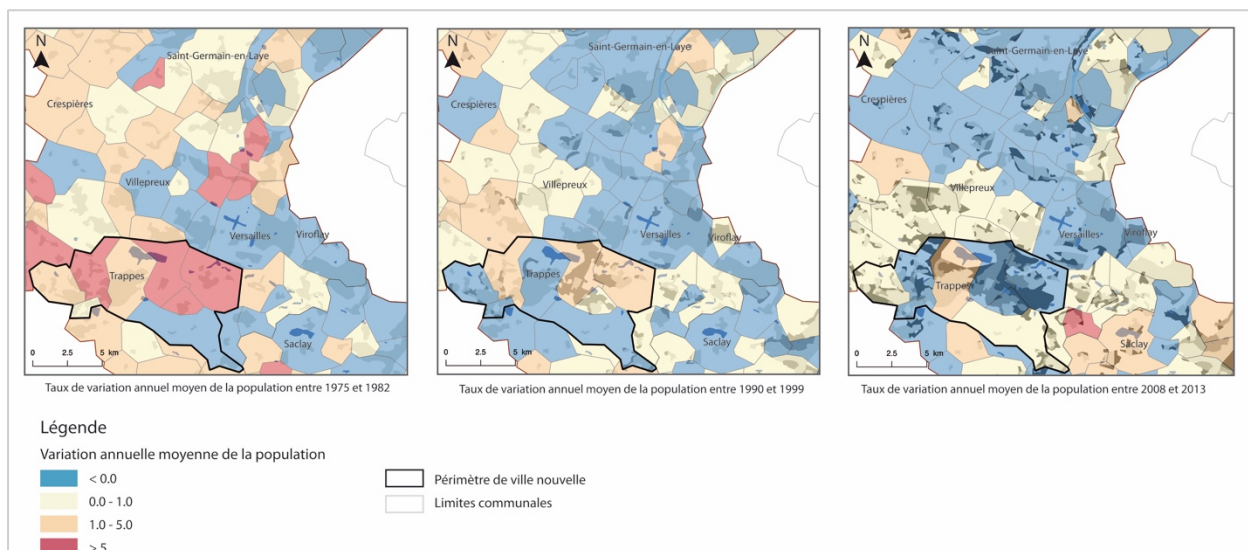
A Vaud'herland, le développement urbain a été contraint à se limiter par l'existence du couloir de nuisances sonores, induit par le trafic aérien de l'aéroport. La commune d'Orly, qui accueille l'aéroport du même nom sur une partie de son territoire, a également connu un déclin démographique important. Pourtant, les populations municipales d'Ablon-sur-Seine, Villeneuve-le-Roi, Valenton, Limeil-Brevannes ou encore Boissy-Saint-Léger, toutes dans le périmètre du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly connaissent des croissances globalement positives sur l'ensemble de la période considérée. Les travaux de Guillaume FABUREL (2007) sur les communes comprises dans le PEB, ont pointé que la croissance de la population des communes proches des aéroports franciliens, mise en avant par les gestionnaires

comme argument pour affirmer la présence bénéfique de l'infrastructure sur le territoire, masque en réalité des transformations dans la composition sociale des communes. Ces communes tendent à accueillir une population de plus en plus pauvre.



Carte V.16. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population en plaine de France

Le deuxième type de déclin démographique est, lui, visible dans la vallée de la Seine, au Vésinet et à Maisons-Laffitte en particulier. Dans ces communes aisées de l'ouest parisien, l'urbanisation est ancienne. Le Vésinet et Maisons-Laffitte sont en effet les premiers exemples de lotissements « *contrôlés et paysagers* » (FOURCAUT, 2000) créés par la bourgeoisie dans la première partie du XIX^e siècle, particulièrement entre 1830 et 1860. Ces lotissements sont le plus souvent issus du morcellement de grandes propriétés, souvent d'anciens parcs de châteaux. A l'ouest, les communes de Versailles et de Viroflay connaissent le même processus. Là aussi, l'urbanisation est ancienne. A Viroflay, elle est aidée par l'arrivée du chemin de fer en 1839. La continuité avec l'agglomération parisienne se fait très tôt. La ville connaît un léger regain démographique au début des années 1980. La commune de Versailles enregistre, elle, un déclin démographique jusqu'à la fin des années 1990. Dans ces communes, il y a peu de nouveaux arrivants et la population est vieillissante. La part des individus de plus de 65 ans y dépasse 20 % de la population communale, tandis que la moyenne départementale, celle des Yvelines, se situe à 16,7 % et régionale à 15,5 %. Dans les cas décrits, les variations de la population sont minimes.



Carte V.17. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur de Versailles

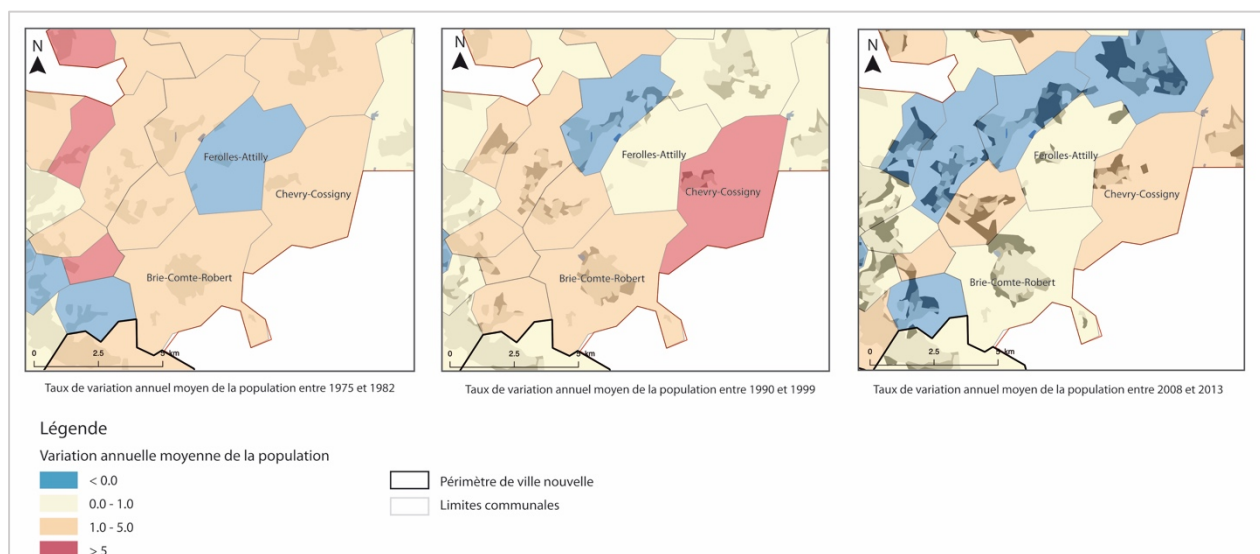
C'est peut-être dans ce déclin démographique avéré que l'on peut reconnaître une certaine réussite de la Ceinture verte. Ces communes à la physionomie rurale ont préservé, et ce de manière ancienne, leurs espaces végétalisés. Le Vésinet se vante aujourd'hui d'être une « ville-parc »⁵⁵. Ces communes au cadre préservé ont mis en valeur le « vert » de la ceinture. Pourtant, ces logiques interrogent les aspects sociaux du périurbain, on le verra dans le chapitre X. Toutefois, elles tendent à se développer dans une partie du périurbain de Ceinture verte.

III.2.5. Le périurbain : croissance et stabilisation

En frange externe de Ceinture verte, là où l'urbain diffus a prévalu, l'évolution démographique est positive sur l'ensemble de la période, mais elle se stabilise progressivement autour de taux de variations peu élevés. On peut par exemple se pencher sur la frange extérieure de Ceinture verte au sud-est de Paris. Les communes périurbaines de Brie-Comte-Robert, Férolles-Atilly et Chevry-Cossigny connaissent une croissance sur l'ensemble de la période courant de 1968 à 2013. A Brie Comte-Robert comme à Férolles-Atilly, la croissance la plus forte est visible entre 1968 et 1975. Si elle reste positive ensuite, elle est de moins en moins forte. La commune accueille une zone industrielle et commerciale dans les années 1980, créant une centralité. A Chevry-Cossigny, la croissance s'équilibre entre la période de 1968 et 1975 et celle allant de 1975 à 1982. Comme les communes en déclin démographique décrites plus haut, les communes du périurbain présentent une morphologie rurale ; des noyaux urbains, composés pour une large majorité de maisons individuelles, sont entourés de terres agricoles et de boisements. Dans ces

⁵⁵ Voir le site internet de la commune : <https://www.levésinet.fr/vivre-au-vesinet/decouvrir-le-vesinet-la-ville-parc/>

communes, le mouvement de périurbanisation a principalement eu lieu entre la fin de la décennie 1960 et le début de la décennie 1980, avant que les documents d'urbanisme n'encadrent totalement l'extension urbaine. Éric CHARMES (2011) décrit ces communes comme des « communes résidentielles ». En effet, le processus d'urbanisation est alors « arrivé à maturité ». Dans l'exemple cité, seule la commune de Chevry-Cossigny connaît un regain de croissance pendant les années 1990, avec la construction d'un lotissement, visible sur la carte V.16. C'est aussi dans ces communes que la protection du paysage devient un élément important de la politique locale. Nous y reviendrons également dans le chapitre X.



Carte V.18. Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur sud-est de la Ceinture verte

Conclusion du chapitre V

L'étude de l'occupation du sol à l'échelle régionale a montré que l'espace de la Ceinture verte reste encore largement végétalisé. Pourtant, depuis la fin des années 1960, l'urbain y a progressé de manière importante, surtout au détriment des espaces agricoles. L'urbanisation revêt plusieurs formes et présente des temporalités différentes. Au moment où est pensée la Ceinture verte, l'étalement urbain continu a laissé la place à un essaimage et à la dissémination de la ville et il prend alors la forme du périurbain. Avec le développement d'un urbain diffus, la limite entre ville et campagne se complexifie encore davantage. Ainsi, couplé à la diffusion de l'automobile, l'utilisation de réseaux de transports a donné la possibilité aux urbains, qui avaient le pouvoir d'acquérir une automobile, d'accéder à de nouveaux espaces de résidence permettant d'assouvir trois désirs essentiels : avoir sa petite propriété avec un jardin, clos, suffisamment vaste pour ne pas être gênés par ses voisins, bénéficier de l'accès à la campagne/nature, posséder un garage pour son véhicule et sa tondeuse à gazon.

A côté de cette forme d'urbanisation, non contrôlée par les pouvoirs publics, un développement planifié a cependant pris place, notamment dans les villes nouvelles. Mais l'effectivité des plans d'aménagement n'ayant pas été immédiate, c'est un développement urbain n'ayant pas été l'objet d'une vision globale qui domine.

Par ailleurs, le recouplement de ces résultats avec les données de la variation annuelle de la population à l'échelle communale depuis la fin des années 1960 a également fourni de précieux éléments sur les différents rythmes d'urbanisation en Ceinture verte. En Ceinture verte, le processus de périurbanisation se révèle aujourd'hui ancien et il tend dans l'ensemble de l'espace à s'être stabilisé, entraînant également certaines réactions, comme le repli et l'entre-soi. Ce chapitre montre finalement la relation subtile qui existe entre l'action de planification, pensée par les autorités, et l'urbanisation qui s'est faite sans contrainte de la part des pouvoirs publics.

CHAPITRE VI : QUALIFIER LA CEINTURE VERTE SUR LE PLAN HUMAIN : HETEROGENEITE SOCIO-SPATIALE DANS LES MARGES DE LA METROPOLE

Ce chapitre a pour ambition de qualifier, par le biais d'une étude statistique, l'espace de Ceinture verte sur le plan socio-spatial. Le chapitre V a identifié les dynamiques de l'urbain depuis les débuts du processus de périurbanisation, du point de vue morphologique et démographique. Nous cherchons à examiner d'une part l'existence à l'échelle régionale, d'une organisation socio-spatiale propre à la Ceinture verte et d'autre part à appréhender l'hétérogénéité de l'espace au travers des caractéristiques de la population. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les données du recensement de 2013 fournies par l'INSEE. Parmi les indicateurs à notre disposition nous avons sélectionné les thèmes de la population et de la densité, du logement, des revenus, des catégories socio-professionnelles ainsi que l'activité.

Ce travail est mené à deux échelle. A l'échelle communale d'abord, nous avons cherché à définir la présence d'ensembles territoriaux sur le plan socio-démographique et socio-économique et à examiner les limites et les ruptures qui se dessinent, marquant l'existence de discontinuités. Si nous avons identifié de grands ensembles en Ceinture verte à l'échelle communale, ainsi que des grandes ruptures sur le plan socio-spatial, l'étude fine des espaces de transition paraît nécessaire dans ce travail. En effet, l'information présente à l'échelle communale est inévitablement lissée. Jean-Christophe FRANÇOIS (1998) a notamment montré l'intérêt de ce concept pour penser l'espace urbain et surtout intra-urbain. Afin d'affiner notre propos, nous effectuons donc à une analyse détaillée des mêmes indicateurs à l'échelle infra-communale. Toutefois, les caractéristiques spatiales de la Ceinture verte font qu'en majorité, les données disponibles à l'IRIS concernent sa partie interne, ainsi que dans les couloirs d'urbanisation, c'est à dire dans les parties les plus denses. Les parties externes de la Ceinture verte font donc l'objet d'un traitement à l'échelon communal.

Enfin, le traitement de l'ensemble des indicateurs statistiques, grâce à une classification multivariée, permet d'aboutir à une typologie regroupant les espaces aux caractéristiques sociales similaires, auxquelles correspondent certains types d'espaces. La grande variété des arrangements spatiaux que l'on a vus dans le chapitre V se retrouve-t-elle dans l'étude statistique proposée dans ce chapitre ? Cette dernière confirme-t-elle la fragmentation socio-spatiale de la métropole parisienne, mise en avant par ailleurs dans plusieurs travaux (FRANÇOIS et RIBARDIERE, 2011 ; CLERVAL et DELAGE, 2014) ?

Nous avons choisi dans cette thèse de nous concentrer sur l'établissement d'un portrait statistique au moment de notre enquête de terrain, en proposant une étude de situation. Pour compléter cette étude, un travail d'observation de l'auto-corrélation spatiale en Ceinture verte

dans le temps, par exemple entre 2008 et 2013, pourrait être utile afin d'appréhender les dynamiques de fragmentation antérieures et ainsi constater comment a évolué dans le temps l'organisation socio-spatiale de Ceinture verte.

I. Une géographie socio-spatiale de la Ceinture verte

Afin de répondre à notre première interrogation sur l'hétérogénéité spatiale, nous décrivons les caractéristiques de l'entité spatiale de Ceinture verte au travers de plusieurs indicateurs, et ce d'abord à l'échelle communale. Ainsi, nous appréhendons l'espace d'étude sur les plans du logement, des revenus, de l'activité et des catégories socio-professionnelles. Afin de mieux cerner l'homogénéité de cet espace, on le compare à d'autres espaces de référence : les départements de petite couronne, à Paris, mais on replace aussi la Ceinture verte dans le contexte francilien. Quelles sont les spécificités de cet espace ?

I.1. Deux outils pour approcher la Ceinture verte en tant qu'entité spatiale

Dans ce développement, nous avons sélectionné un ensemble de variables pour étudier chacune des thématiques retenues. Nous menons d'abord une étude classique par discrétisation des ratios ou des chiffres absolus de l'ensemble des indicateurs retenus, grâce au logiciel Qgis. Dans le même temps, nous proposons une étude des discontinuités en Ceinture verte. Ainsi, après avoir analysé l'organisation spatiale de notre espace d'étude, nous pouvons tenter d'appréhender les différenciations spatiales.

La cartographie des discontinuités présente l'avantage de mettre en valeur les contrastes locaux et les limites entre les entités étudiées, ici entre les communes de Ceinture verte, en leur affectant une épaisseur relative au différentiel de valeur existant entre elles. Ce différentiel peut être calculé de deux manières, on parlera ainsi soit de discontinuité absolue, c'est à dire de l'écart absolu entre les valeurs de la variable étudiée, soit de discontinuité relative. L'avantage du calcul des discontinuités relatives est qu'il permet d'éviter les effets de taille. La visualisation de lignes de discontinuité permet de mettre en exergue les ruptures spatiales des phénomènes socio-économiques étudiés. Nous avons choisi de traiter des discontinuités relatives⁵⁶. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel Magrit, développé par l'UMS 2414 – RIATE⁵⁷. Ce dernier permet de réaliser des cartes représentant les ruptures spatiales, selon différents indicateurs. Nous cherchons à identifier les discontinuités significatives qui apparaissent entre deux IRIS contigus, en observant la taille des segments

⁵⁶ Dans ce cas de figure, le rapport est le suivant : $Rapport \max(A,B) / \min(A,B)$.

⁵⁷ Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement et la cohésion des territoires de l'Europe et de ses voisinages

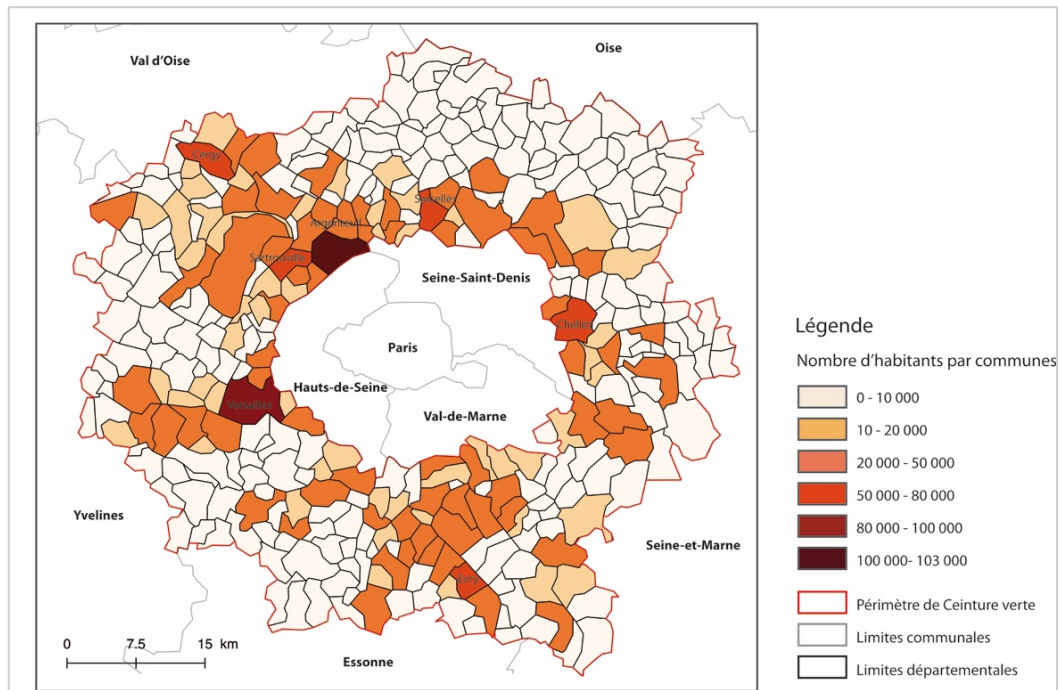
présents entre eux. Les différentiels sont eux même discrétisés en quatre classes. Cette classification permet une mise en valeur pertinente des informations et leur lisibilité. Elle fait apparaître des catégories, allant de discontinuités brutales à d'autres plus progressives.

I.2. La Ceinture verte : des spécificités socio-spatiales à l'échelle de l'Île-de-France ?

L'ensemble des indicateurs retenus permet de dresser un premier portrait de l'espace de Ceinture verte dans les différents domaines concernés mais aussi de voir comment s'inscrit cet espace par rapport aux autres entités spatiales en Ceinture verte.

I.2.1. Population et densité

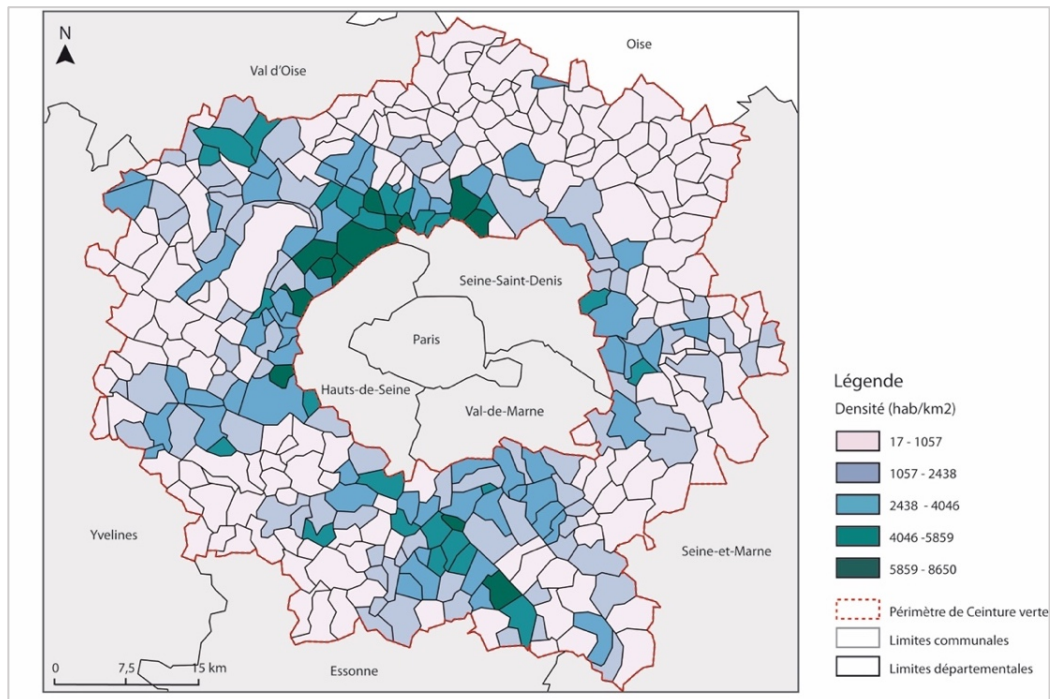
La Ceinture verte comprend un nombre important de communes de plus de 50 000 habitants, tout comme Sartrouville, Cergy, Chelles, Sarcelles et Évry. Chelles, Sarcelles et Sartrouville ont été marquées par les grandes opérations de construction de grands ensembles dans la décennie 1960 et 1970. Deux autres, Cergy et Évry, sont les communes-centres d'une ville nouvelle. Versailles, ville à l'histoire singulière, compte, elle, plus de 80 000 habitants. Argenteuil est la plus grande commune de la Ceinture verte du point de vue de la population. Elle fait partie des rares communes de plus de 100 000 habitants en Île-de-France, puisqu'elle constitue la quatrième plus peuplée de la région après Paris, Boulogne-Billancourt et Saint Denis.



Carte VI.1. Localisation des communes de plus de 10 000 habitants en Ceinture verte

L'observation de l'organisation spatiale de la Ceinture verte à l'échelle régionale montre qu'il s'agit d'un espace largement habité et dense. Mais elle révèle également une opposition entre sa partie interne et sa partie externe. La population se concentre sur la frange interne de Ceinture verte et le long de grands axes d'urbanisation, dans les vallées de la Seine et de la Marne en particulier, mais aussi le long d'autres cours d'eau, tels que l'Orge et l'Yvette. Le nord et certaines parties à l'ouest apparaissent moins densément peuplés. La carte présentant les densités en Ceinture verte permet de montrer la présence de couloirs où l'urbain est dense, - de l'ordre de 4000 à 6000 habitants au kilomètre carré - et d'une densité plus importante autour du cœur d'agglomération.

La répartition spatiale des communes importantes en termes de population témoigne surtout du fait que la délimitation de la Ceinture verte a été proposée par l'institution régionale non pas aux limites de l'agglomération mais à cheval entre cette dernière et la couronne rurale.



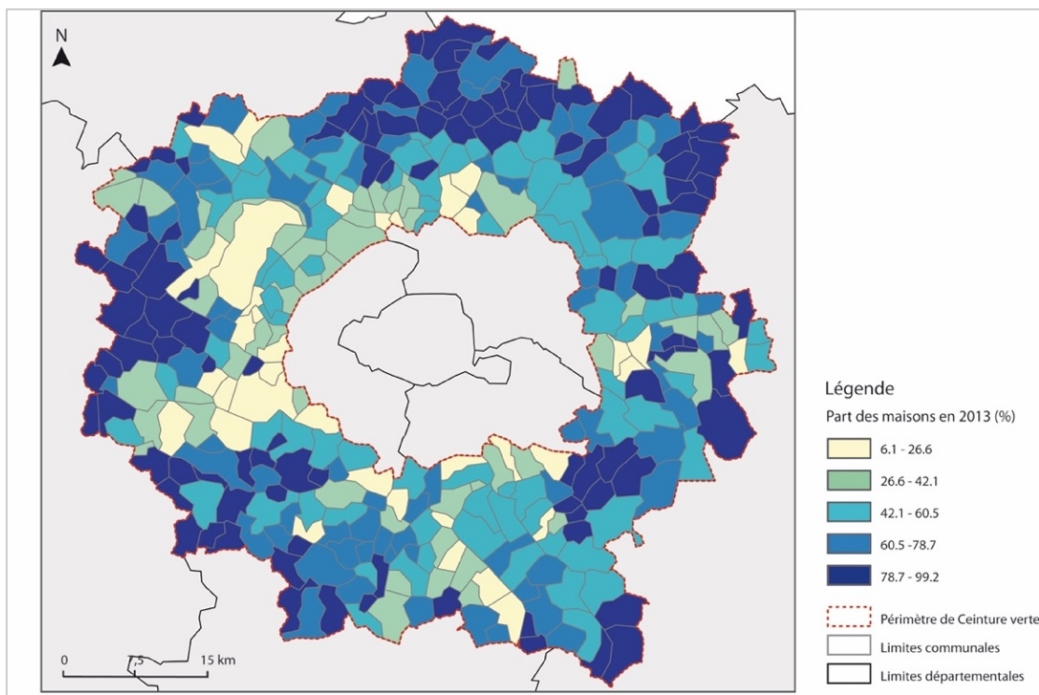
Carte VI.2. Densités en Ceinture verte en 2013 (habitant/km²)

La densité, surtout dans la partie externe de la Ceinture verte est faible si on la compare aux départements de petite couronne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Ces départements présentent dans leur ensemble une densité moyenne de plus de 7 000 habitants au kilomètre carré. La densité en Ceinture verte demeure néanmoins supérieure à la densité régionale, qui est, elle, de 995,6 habitants au kilomètre carré. Zone de transition, la Ceinture verte montre un gradient de densité qui admet une discontinuité lorsque l'on sort de l'agglomération. Les situations sont toutefois très diversifiées puisque les densités communales très fortes débordent vers le nord-ouest et le sud de l'agglomération. On note aussi l'hétérogénéité de la taille des communes. En frange interne, la superficie des communes est relativement faible, quoiqu'elles soient très peuplées. Argenteuil fait là aussi figure d'exception puisqu'elle possède une population importante sur une superficie importante. La délimitation de la Ceinture verte a été placée sur un espace aux contrastes de densité particulièrement forts - en moyenne 1 715 habitants au km², ce qui pose la question de la légitimité du qualificatif de ceinture « verte ».

1.2.2. Le logement

La première thématique socio-économique traitée dans ces lignes est le logement. Elle fournit des critères afin de décrypter l'organisation de l'espace, notamment du point de vue de la forme urbaine. Quatre indicateurs, fournis par l'INSEE, sont étudiés : les catégories et les types de logements, le statut d'occupation ainsi que l'ancienneté d'emménagement des ménages. Un des

traits distinctifs principaux de l'espace de Ceinture verte est la part importante de maisons individuelles. Elles représentent en moyenne 61,7 % des logements en Ceinture verte. De manière attendue, les maisons sont davantage localisées dans les espaces les moins densément peuplés de la Ceinture verte et donc, dans les espaces périurbains.



Carte VI.3. Part des maisons en Ceinture verte en 2013

La Ceinture verte se singularise ici face notamment aux départements de petite couronne, où le ratio est de 80 % d'appartements et 20 % de maisons, mais aussi vis-à-vis de la région puisque le pourcentage de maisons y approche les 30 %. Cela ne signifie pas que la Ceinture verte est le seul espace où les maisons sont majoritaires, puisque la couronne rurale est composée en majeure partie de pavillons individuels.

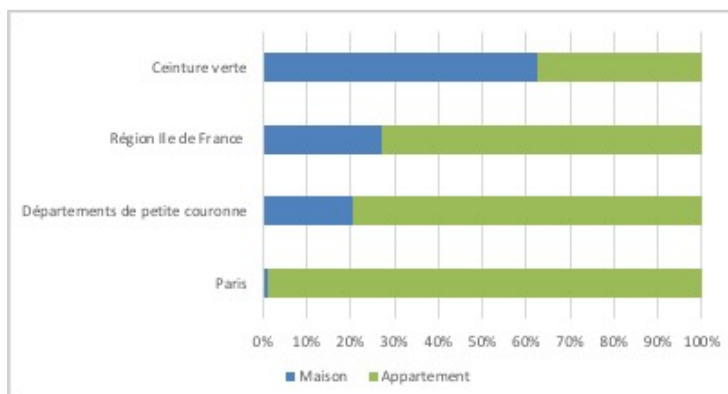


Figure VI.1. Répartition des types de logements en 2013. Réalisation : Morgane Flégeau

De façon corolaire, la part des propriétaires est en moyenne bien plus élevée qu'ailleurs en Île-de-France et *a fortiori* dans les départements de petite couronne et à Paris. La Ceinture verte correspond à un espace des propriétaires. L'importance de cette proportion est liée à l'émergence de cette nouvelle forme urbaine, associée à l'idéal pavillonnaire des habitants du périurbain déjà mis en évidence dans l'enquête de Nicole HAUMONT et Henry RAYMOND en 1966 et confirmé par Marie-Christine. JAILLET (2004), phénomène lié à l'attractivité des prix du foncier aux périphéries de la ville. Le périurbain est ainsi décrit comme un monde de propriétaires avec comme moteur le désir d'accès à la propriété.

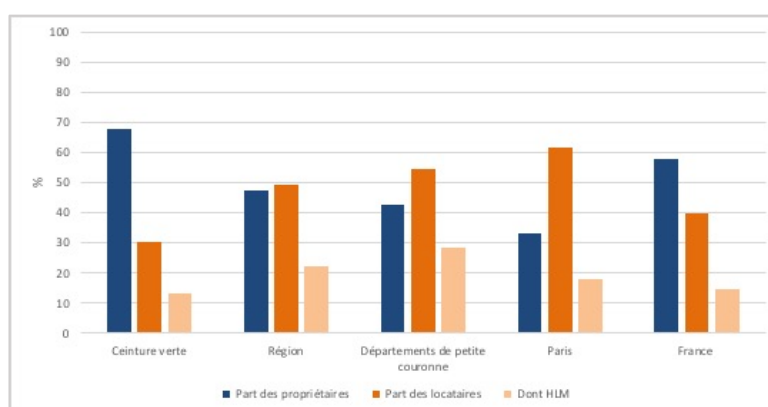
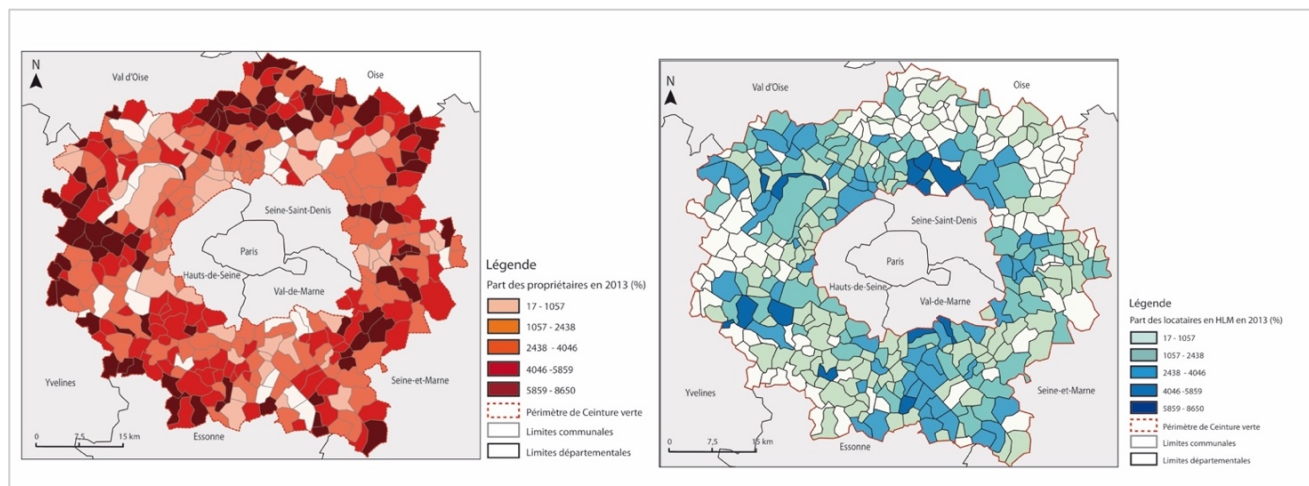


Figure VI.2. Part des propriétaires et des locataires dont en HLM en 2013. Réalisation : Morgane Fléreau

Les disparités là aussi sont importantes. La répartition des maisons et des appartements se superpose à la répartition des densités de population. Les taux de corrélation sont significatifs puisqu'entre la densité et la part des maisons, la corrélation est de -0,7. La proportion d'appartements reste importante dans les parties denses de cet espace. C'est dans les franges externes et les zones les plus rurales que se concentrent les plus forts taux de propriétaires. Les densités faibles y sont caractérisées par un habitat en pavillon individuel, où les ménages sont propriétaires de leur logement. A l'échelle régionale, la proportion de locataires surpasse celle des propriétaires et représentent 49,7 % du statut d'occupation des résidences principales. La répartition des locataires suit les axes les plus importants de développement urbain. En effet, les zones les plus denses, celles où les appartements sont les plus nombreux, sont aussi celles où les locataires sont le plus présents. En témoigne le taux de corrélation entre densité et taux de locataires qui est de 0,53. Comparée à celles des départements de petite couronne et de la région Île-de-France, la proportion des locataires de logements HLM est particulièrement faible. La part des ménages résidant dans un logement social en Ceinture verte se rapproche du pourcentage national, qui était de 14,7 % en 2013. Les communes de la frange interne nord se distinguent par leur fort pourcentage de locataires de logements sociaux.



Carte VI.4. Part des propriétaires et des locataires de HLM par commune en Ceinture verte en 2013

L'ancienneté d'emménagement des ménages fournit également des éléments pour évaluer les rythmes d'installation en Ceinture verte. Les ménages ayant emménagé depuis 10 ans ou plus y sont largement majoritaires. Ils représentent près de 48 % du total des ménages résidant dans cet espace. Si l'on compare ces chiffres avec ceux de la Région Île-de-France et ceux des départements de petite couronne, on constate que cette proportion est relativement semblable. Paris se distingue de cet ensemble par des mobilités résidentielles des ménages bien plus importantes qu'ailleurs. Les habitants de Ceinture verte sont donc installés dans cet espace depuis un temps relativement long, en particulier dans ses franges extérieures. Au moment de notre étude de situation, en 2013, la périurbanisation a très largement ralenti dans l'espace de Ceinture verte, le tissu pavillonnaire y étant notamment déjà constitué.

L'analyse des données des catégories de logements en Ceinture verte montre qu'en majorité, la résidence principale est la catégorie la plus largement représentée, avec une moyenne de l'occupation en résidence principale s'élève à presque 93 %, et une faible dispersion des données. Ces chiffres sont similaires à ceux de la région et des départements de petite couronne. L'écart se creuse cependant avec Paris qui possède une part plus importante de résidences secondaires et de logements vacants. En Ceinture verte, seules quelques communes se distinguent du point de vue de la part des logements secondaires à l'ouest de l'agglomération. La commune de Ferrières-en-Brie, bordée de la forêt du même nom, possède 18 % de résidences secondaires et Morsang-sur-Seine, à la limite entre la forêt du Rougeau et la Seine, 17 %. Ces deux communes présentent les taux les plus importants en Ceinture verte. Serris, une des communes qui ont accueilli Disneyland Paris, Milon-la-Chapelle ou encore Davron, possèdent, elles aussi une part importante de résidences secondaires. La part des logements vacants est plus faible que la moyenne régionale, même si certaines communes en

possèdent une proportion importante, Rennemoulin (20,3 %) en particulier. Cette commune apparaît comme en déclin démographique.

La thématique du logement illustre bien la singularité de l'espace de Ceinture verte mais aussi l'existence en son sein de deux ensembles correspondant aux caractéristiques de l'urbain dense et à celles du périurbain.

1.2.3. Les revenus

Afin d'appréhender les disparités socio-spatiales en Ceinture verte, le critère des revenus apparaît ici essentiel. D'autres travaux ont été réalisés sur les revenus en Île-de-France. L'étude conduite sur les revenus des ménages franciliens entre 1990 et 2007, par des chercheurs du laboratoire Géographie-Cités (FRANÇOIS et RIBARDIERE, 2011) ont notamment démontré le renforcement des disparités en la matière. Nous réactualisons ces résultats avec les chiffres collectés par l'INSEE en 2013, mais sous un angle particulier puisque notre étude se concentre sur un espace singulier, celui de la Ceinture verte, dont une partie est dans l'aire urbaine et l'autre en dehors, à mi-chemin entre urbain et rural. Trois critères synthétisant cette thématique sont ici analysés : la part des ménages fiscaux imposés, la médiane ainsi que les déciles des revenus disponibles par unité de consommation⁵⁸ et le taux de pauvreté. S'ils forment une palette d'informations pertinentes pour traiter cette question, il nous faut d'abord mettre en garde le lecteur des graphiques et des cartes produites. Ces documents ne sont le résultat que d'une partie des communes de Ceinture verte. En effet, environ un tiers des communes françaises sont marquées par le sceau du secret statistique⁵⁹. Cet élément doit rendre prudente l'interprétation, en particulier cartographique.

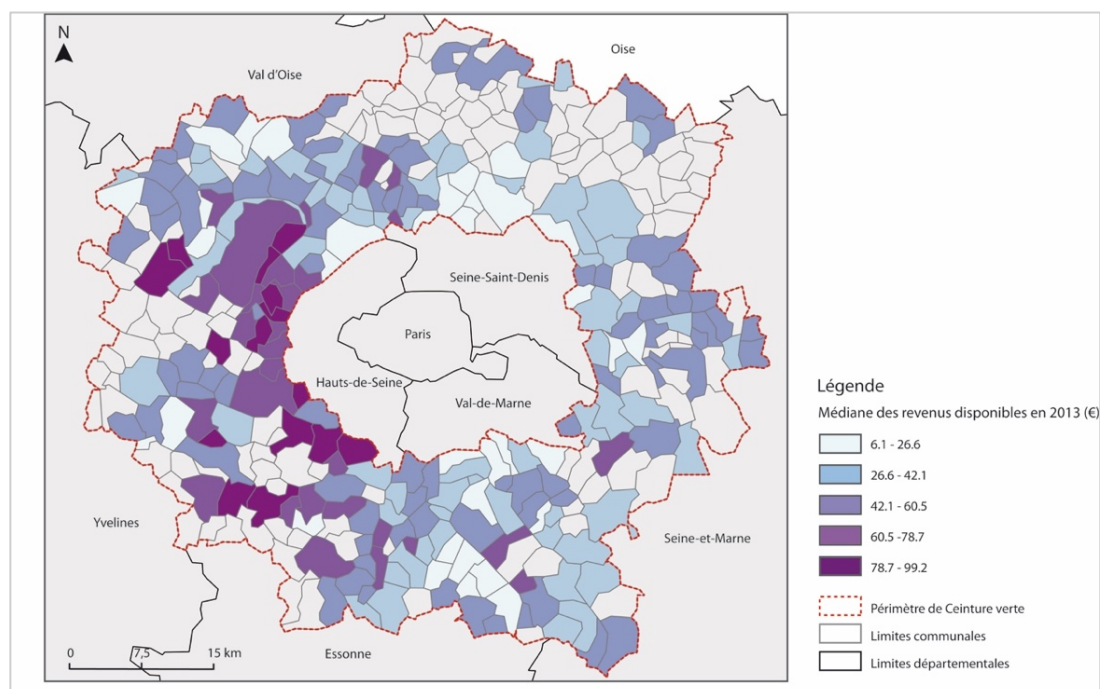
L'analyse de la médiane des revenus disponibles par unité de consommation montre un espace dans l'ensemble plutôt aisé. Elle est en moyenne de 25 740 euros en 2013. En comparaison, celle de l'ensemble régional est de 22 379 euros et celle des départements de petite couronne affichent 21 571 euros. Cependant, ces données globales masquent là aussi de très fortes inégalités. Les départements des Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis possèdent un écart en la matière de quasiment 10 000 euros.

Au sein de l'espace de Ceinture verte, les disparités sont également nombreuses, confirmant les conclusions de Jean-Christophe FRANÇOIS et Antonine RIBARDIERE (2011). A l'échelle communale, l'opposition classique entre l'ouest et l'est francilien est visible sur la VI.5., essentiellement dans la continuité de l'agglomération centrale. Quelques communes se

⁵⁸ La médiane du revenu disponible par unité de consommation ne correspond pas au revenu moyen

⁵⁹ Le secret statistique est encadré par la loi n° 51-711 du 7 juin 1995. Le recensement de la population est encadré pour les petites communes. La part de ménages fiscaux imposés ainsi que le taux de pauvreté ne sont pas accessibles au public pour les communes de moins de 2 000 habitants.

distinguent au nord-ouest par leurs chiffres élevés, sans atteindre les niveaux les plus élevés constatés en Ceinture verte, dans la vallée de Montmorency, notamment Saint-Prix et Andilly, comme à l'est, en particulier les communes de Lésigny ou Saint-Germain-lès-Corbeil.



Carte VI.5. Médiane des revenus disponibles en Ceinture verte en 2013

En se penchant sur le détail de la répartition des revenus disponibles par unité de consommation par déciles, on peut étudier, de manière rapprochée, les disparités en matière de revenu au sein de la population. Le rapport inter-décile⁶⁰, permet, de mettre en évidence l'écart entre le minimum et le maximum de la distribution, et ainsi d'en mesurer la dispersion. En Ceinture verte, ce rapport est de 3,3. Il est beaucoup plus important pour la partie centrale de l'agglomération. Le rapport inter-décile est en effet de 6,7 à Paris et de 4,4 dans les Hauts de Seine alors qu'il est inférieur dans les autres départements à 3,8. On constate que l'espace de Ceinture verte se situe dans la moyenne des départements franciliens. Le recoupement de ces informations avec l'appartenance des communes à l'unité urbaine révèle que les communes n'appartenant pas à l'unité urbaine de Paris ont des revenus légèrement plus élevés que celles qui y sont incluses. Soulignons toutefois ici que les données d'une partie des communes hors agglomération ne sont pas accessibles. Par ailleurs, un classement des communes par appartenance départementale montre que ce sont dans les Yvelines que les déciles sont les plus élevés. Ils tirent la moyenne de la Ceinture verte vers le haut.

Afin d'appréhender de manière aisée les inégalités de revenus, l'indice statistique de Gini, lui aussi fourni par l'INSEE, peut être mobilisé. Variant entre 0 et 1, cet indicateur de

⁶⁰ Ce dernier mesure le rapport entre le premier et le neuvième décile

dispersion permet d'apprécier les inégalités dans la distribution des richesses d'un territoire. La Ceinture verte, comparée aux autres espaces géographiques de référence et à l'ensemble français métropolitain apparaît comme l'espace le moins inégalitaire.

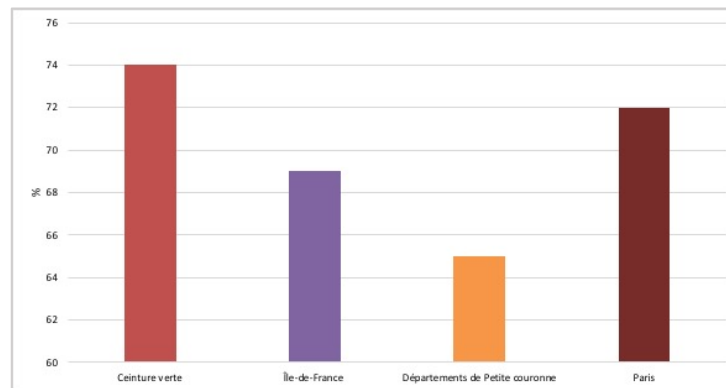
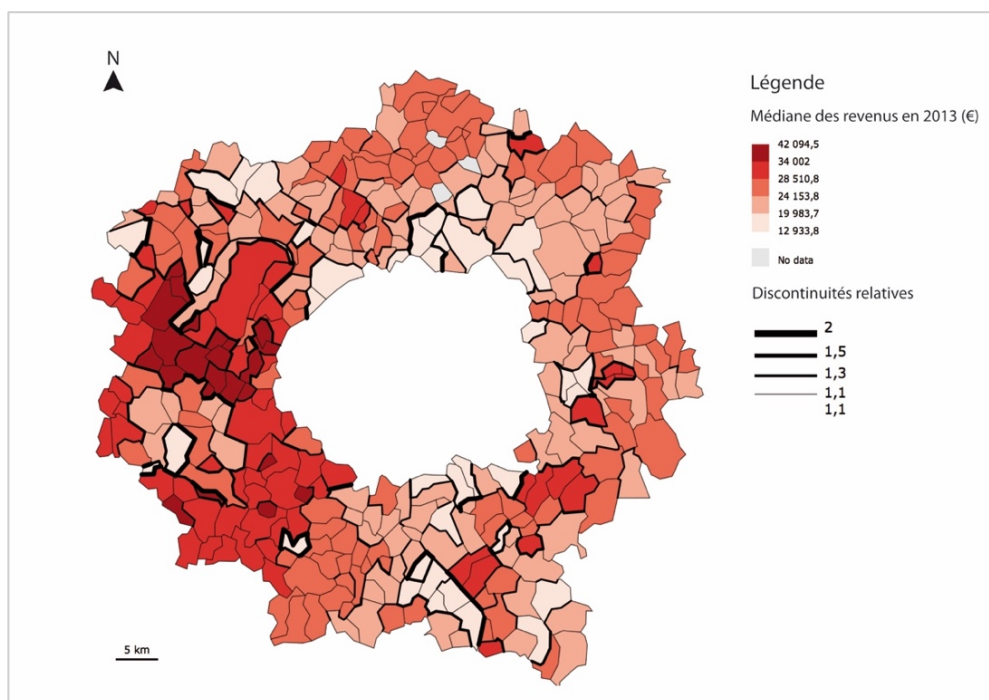


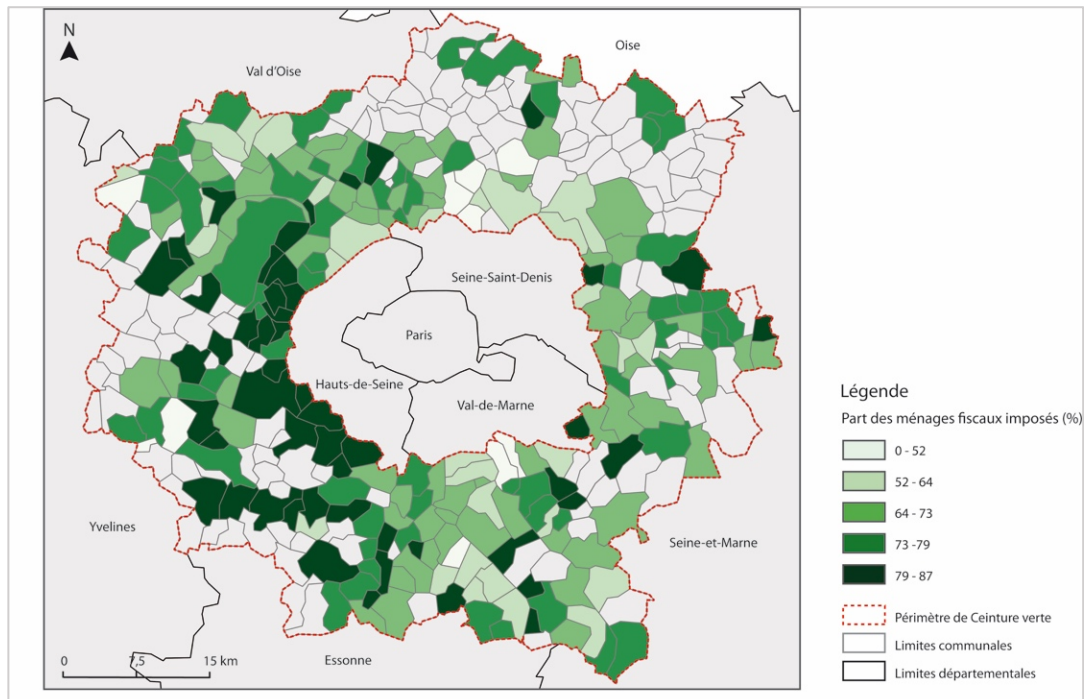
Figure VI.3. Moyenne de la part des ménages fiscaux imposés en 2013. Réalisation : Morgane Flégeau

Les inégalités les plus fortes sont présentes dans l'agglomération dense, tandis que la partie périurbaine de la Ceinture verte apparaît comme plus égalitaire. La carte des discontinuités portant sur le thème de la médiane des revenus disponibles, montre bien la très importante fragmentation en matière de revenus. Elles sont marquées à l'ouest en particulier, mais aussi de manière générale entre les couloirs d'urbanisation et la partie plus rurale de l'agglomération. Quelques communes se distinguent à l'ouest de l'espace. Il s'agit notamment de Trappes et des Ulis qui apparaissent isolées dans leur contexte spatial. Au nord, des ensembles de plus grande taille se démarquent. C'est le cas par exemple des communes de la frange interne du nord de la Ceinture verte. Les cartes de discontinuité renforcent l'impression de transitions parfois brutales entre deux communes.



Carte VI.6. Discontinuités relatives à la médiane des revenus en 2013

L'analyse de la part des ménages fiscaux imposés et des taux de pauvreté est également instructive. Au-delà du manque d'information manifeste dû à la population réduite d'un certain nombre de communes, la symétrie entre les communes dont la part des foyers imposables est la plus importante sont aussi celles dont le taux de pauvreté est le plus faible. L'opposition sud/ouest et nord/est de Paris est là aussi marquée. Les communes dont les foyers imposables représentent plus de 80 % composent un arc de cercle à l'est des Hauts-de-Seine, dans les départements des Yvelines et de l'Essonne. Les communes les plus aisées apparaissent au sein d'un bloc relativement compact sur la partie ouest de la Ceinture verte. A l'est, elles sont plus dispersées. A l'inverse les zones présentant les taux de pauvreté les plus forts se rencontrent au nord de la Seine-Saint-Denis et au sud du Val-de-Marne. C'est à Grigny, que le taux de pauvreté est le plus fort. Dans cette commune, 45 % de la population au-dessous du seuil de pauvreté. La commune comprend deux cités populaires, classées en quartier prioritaire de la politique de la ville, Grigny 2 et la Grande Borne.

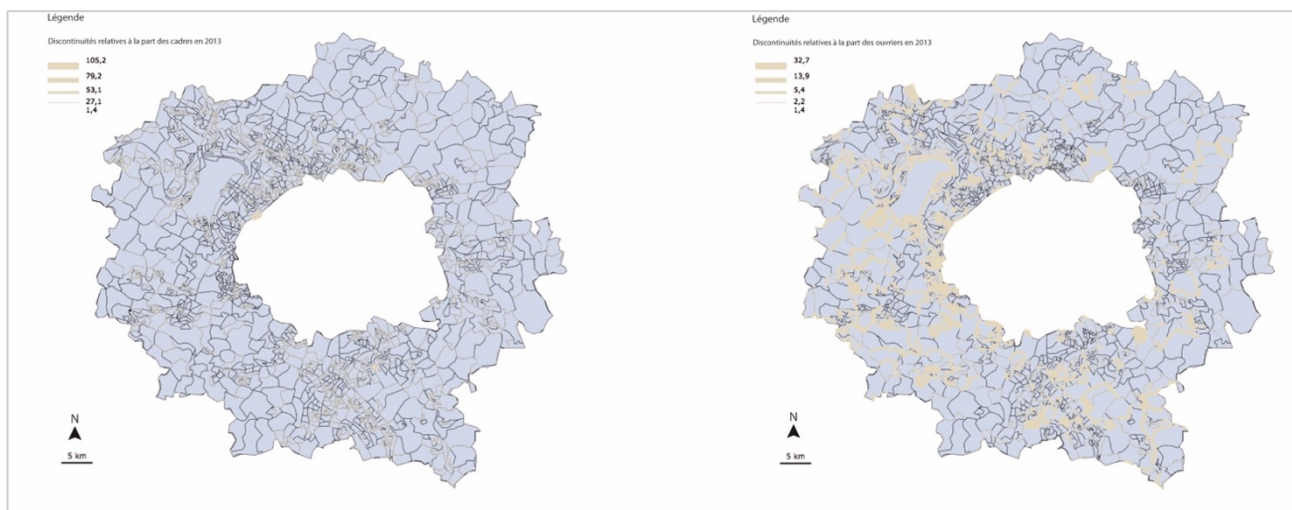


Carte VI.7. Part des ménages fiscaux imposés par communes en Ceinture verte en 2013

1.2.4. Les Catégories Socio-Professionnelles (CSP)

La nomenclature des catégories socio-professionnelles utilisée par l'INSEE est également pertinente pour appréhender les caractéristiques sociales d'un espace ainsi que les inégalités socio-spatiales (PRETECEILLE, 2006), en l'occurrence en Ceinture verte. La proportion des agriculteurs, tout comme celle des artisans et des commerçants représentant une part très faible dans la répartition des CSP, nous nous sommes concentrés dans ce travail sur les CSP dominantes en Ceinture verte. Comme en ce qui concerne les revenus, pour les communes de moins de 2 000 habitants, les données ne sont pas accessibles. Il est nécessaire là aussi prendre avec précaution certaines généralisations. Cinq CSP sont dominantes en Ceinture verte : les cadres et professions intellectuelles, les professions intermédiaires, les employés, les retraités et enfin les autres personnes sans activités professionnelles. C'est d'abord la proportion de retraités dans l'ensemble de l'espace de Ceinture verte qui frappe. On peut relier cette proportion au processus d'urbanisation en Ceinture verte, aux débuts de la périurbanisation. Les retraités présents aujourd'hui dans cet espace font partie de la vague de périurbanisation des années 1960-1970. De manière générale, l'opposition classique entre est-ouest se retrouve en Ceinture verte en ce qui concerne les CSP. A l'ouest, ce sont les cadres et professions intellectuelles supérieures qui sont majoritaires, au nord et à l'est, ce sont les employés et les personnes sans activités professionnelles⁶¹ qui sont les plus représentés.

⁶¹ La nomenclature utilisée par l'INSEE propose de comprendre l'ensemble des chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires, les élèves et étudiants ainsi que les personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités) ou de 60 ans et plus.



Carte VI.8. Discontinuités relatives à la part des cadres et des ouvriers en 2013

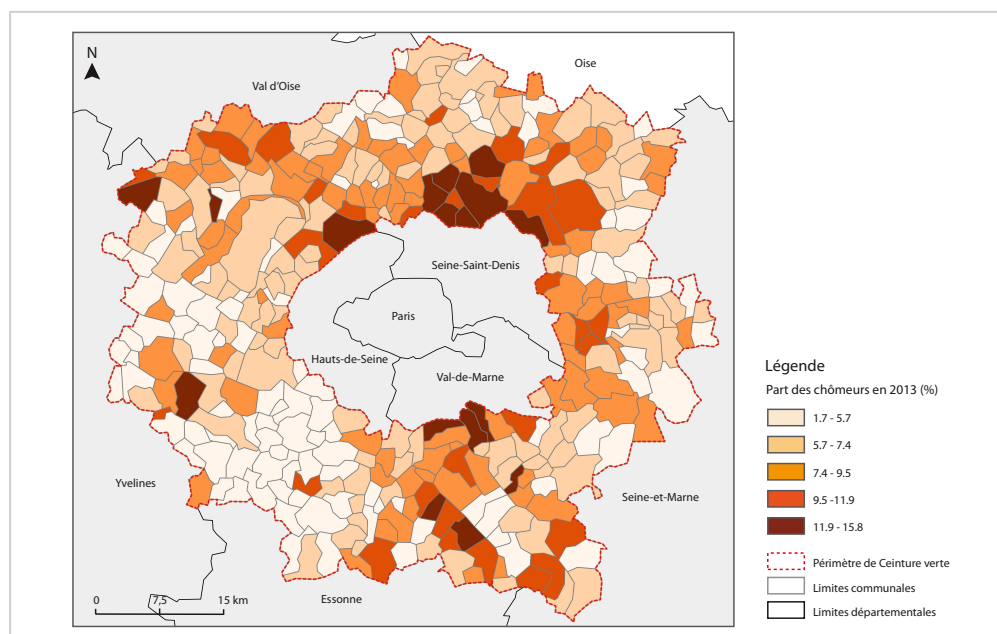
Les discontinuités sont beaucoup plus importantes en ce qui concerne la répartition des ouvriers que celle des cadres. Les premiers se répartissent aussi de manière beaucoup moins homogène en Ceinture verte. Les lignes de rupture apparaissent visuellement particulièrement importantes au sein même des couloirs d'urbanisation. Nous pouvons formuler l'hypothèse que les discontinuités liées à la part des ouvriers sont liées à un relatif maintien de la frange externe de l'ancienne ceinture rouge francilienne. En tout cas, ces discontinuités sont la marque des transformations qui affectent les communes ouvrières. Ainsi dans la partie amont de la Seine ou bien dans la vallée de Montmorency, les discontinuités sont nombreuses et importantes pour la plupart des indicateurs. Elles sont également notables entre l'unité urbaine et la partie périurbaine de la Ceinture verte. Le gradient centre-périphérie n'apparaît pas véritablement pour la plupart des variables et c'est le modèle en secteurs qui se confirme ici.

1.2.5. L'activité

Pour analyser les caractéristiques de l'activité en Ceinture verte, nous avons retenu les variables du type d'activité, en prenant en compte la part des actifs et des chômeurs parmi la population. De manière générale, le taux de chômage apparaît plus faible en Ceinture verte que dans les autres entités géographiques. La série statistique présente un écart type et une variance peu élevée⁶² indiquant une dispersion des valeurs assez faible et donc une certaine homogénéité de notre espace d'étude. Les taux d'activité les plus importants se rencontrent principalement dans l'est et le nord-est de l'agglomération. On peut émettre l'hypothèse que cet aspect peut être mis

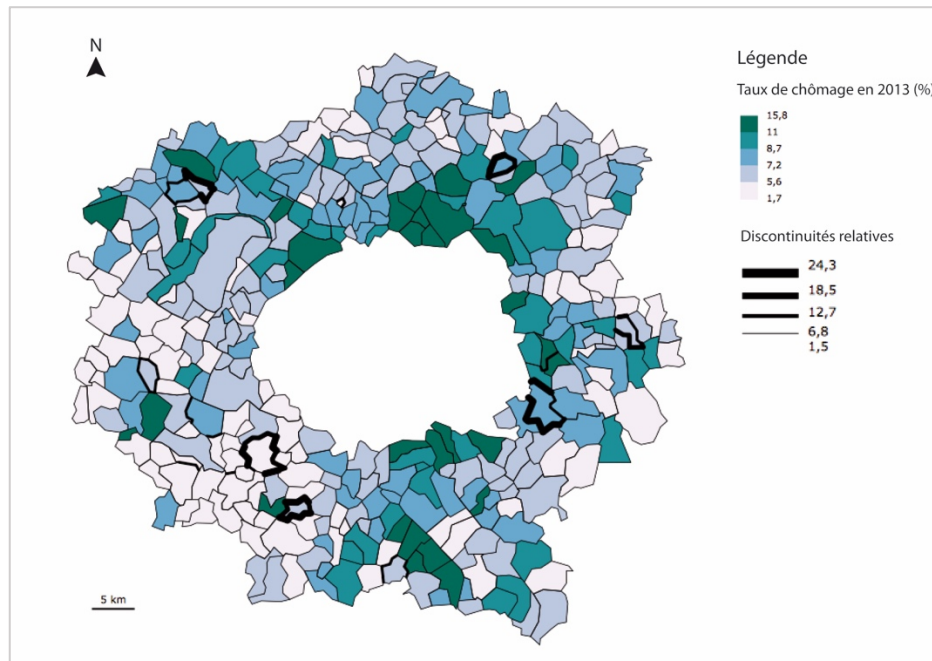
⁶² L'écart type est de 4,6 pour le taux d'activité par commune en Ceinture verte et de 2,3 en ce qui concerne le taux de pauvreté à la même échelle.

en lien avec l'existence dans ces mêmes espaces des pôles économiques de Roissy et de Marne-la-Vallée. Nous avons corrélé ces taux d'activité et de chômage aux indicateurs de revenu. Le taux de chômage et le taux de pauvreté sont très fortement corrélés. La proportion de chômeurs par commune est élevée dans le nord de la Seine-Saint-Denis et au sud du Val-de-Marne en particulier. Les communes de Grigny et de Sarcelles possèdent des taux de chômage respectifs de 15,8 % et 15,5 % de la population. Celles de Garges-lès-Gonesse, des Mureaux et de Trappes s'illustrent aussi par des forts taux de chômage.



Carte VI.9. Part des chômeurs en Ceinture verte en 2013

Du point de vue de l'activité, les ruptures socio-spatiales apparaissent différemment des autres indicateurs. Certaines communes possèdent des discontinuités majeures avec les municipalités alentours et se révèlent sous la forme d'isolats. Il s'agit notamment de Saclay, pôle d'emploi important, fortement spécialisé dans l'ingénierie et la recherche, mais aussi de Villejust, de Pontault-Combault et de Chennevières-les-Louvres. Les discontinuités sont plus importantes dans les couloirs d'urbanisation, alors que les communes du périurbain sont beaucoup moins marquées par les discontinuités.



Carte VI.10. Discontinuités relatives au taux de chômage en 2013

L'analyse de l'ensemble des indicateurs révèle de grands ensembles spatiaux, dont la géographie varie quelque peu en fonction des indicateurs retenus, entre un ouest qui apparaît privilégié et un est beaucoup plus populaire. Par ailleurs, l'étude montre bien une hétérogénéité intrinsèque à l'espace de Ceinture verte, particulièrement importante dans la partie dense de la Ceinture verte. Afin d'affiner notre lecture sur ces disparités et de voir de manière plus précise les structures de l'espace, nous procédons à une classification multivariée à l'échelle infra-communale des thématiques sélectionnées.

II. Diversité des profils socio-spatiaux en Ceinture verte

II.1. Éléments de méthode de la classification multivariée

Nous inspirant du travail d'Edmond PRETECEILLE (2003), sur les catégories socioprofessionnelles de la population active vivant en Île-de-France, nous mobilisons une typologie à l'IRIS comme outil d'analyse statistique de catégorisation de l'espace de Ceinture verte. La réalisation d'une classification multivariée permet de construire cette typologie. La classification multivariée⁶³, permet d'analyser les structurations spatiales en prenant simultanément en compte plusieurs caractéristiques des entités spatiales étudiées. Le but est ainsi de construire des classes d'IRIS en comparant leurs profils et en analysant les similitudes

⁶³ Elle correspond à une classification à partir de plusieurs variables.

La classification multivariée a été réalisée grâce à un outil fourni par le logiciel de système d'information géographique ArcGis, appelé « Analyse de regroupements ». Le logiciel propose une analyse des classes optimales et permet de tester plusieurs des classifications avec un nombre plus ou moins important de classes. Un rapport présente les statistiques globales des variables choisies, distinguant les indicateurs les plus discriminants. Un certain nombre de ces indicateurs permet d'analyser ces données : la moyenne pour chaque variable, l'écart type, la valeur maximale et la valeur minimale ainsi que le coefficient de détermination « R^2 »⁶⁴. Plus ce coefficient est important, plus la variable différencie les données. Nous avons sélectionné un certain nombre de variables relatives aux thématiques : le logement, le revenu, l'activité et les Catégories Socio-Professionnelles (CSP). Pour chacun de ces thèmes, une classification est réalisée pour établir la pertinence de chacune des variables. Les indicateurs les plus discriminants sont ensuite retenus pour faire une typologie « trans-thématique ».

Logement	Activité	CSP	Revenus
Part des résidences principales	Part des actifs	Part des agriculteurs	Médiane des revenus
Part des résidences secondaires	Part des actifs occupés	Part des artisans	Premier décile
Part des maisons	Part des chômeurs	Part des cadres	Deuxième décile
Part des appartements	Part des inactifs	Part des professions intermédiaires	Troisième décile
Part de l'emménagement moins de 2 ans		Part des employés	Quatrième décile
Part de l'emménagement entre 2 et 4 ans		Part des ouvriers	Sixième décile
Part de l'emménagement entre 5 et 9 ans		Part des retraités	Septième décile
Part de l'emménagement plus de 10 ans		Part des autres	Huitième décile
			Neuvième décile
			Indice de Gini

 Indicateurs discriminants

Tableau VI.1. Variables retenues pour la classification multivariée

La part des appartements et la part des personnes qui ont emménagé depuis plus de dix ans apparaissent comme les indicateurs les plus discriminants, tout comme les actifs occupés en matière d'activité. Les CSP qui différencient le plus les données sont la part des cadres, des employés, et celle des ouvriers, qui apparaît comme une catégorie peu représentée dans l'ensemble de la Ceinture verte. Les données de revenus ne sont pas accessibles pour tous les IRIS et toutes les communes, nous avons donc choisi de façon arbitraire de prendre en compte la médiane des revenus comme indicateur, donnée disponible pour toutes les communes.

⁶⁴ Le coefficient de détermination (R^2) est un indicateur statistique qui permet d'apprécier la qualité d'une régression linéaire simple. Il donne ainsi une indication sur l'utilité de la variable par rapport à la classification.

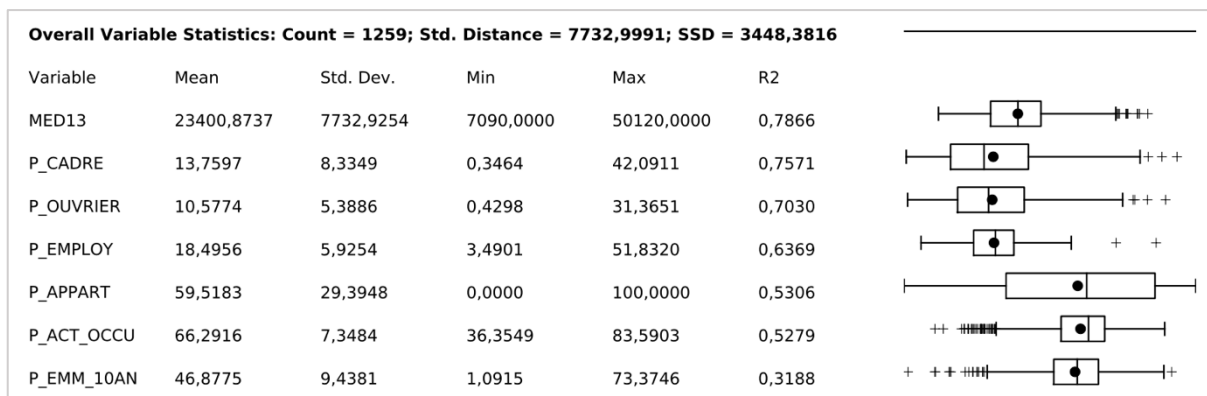
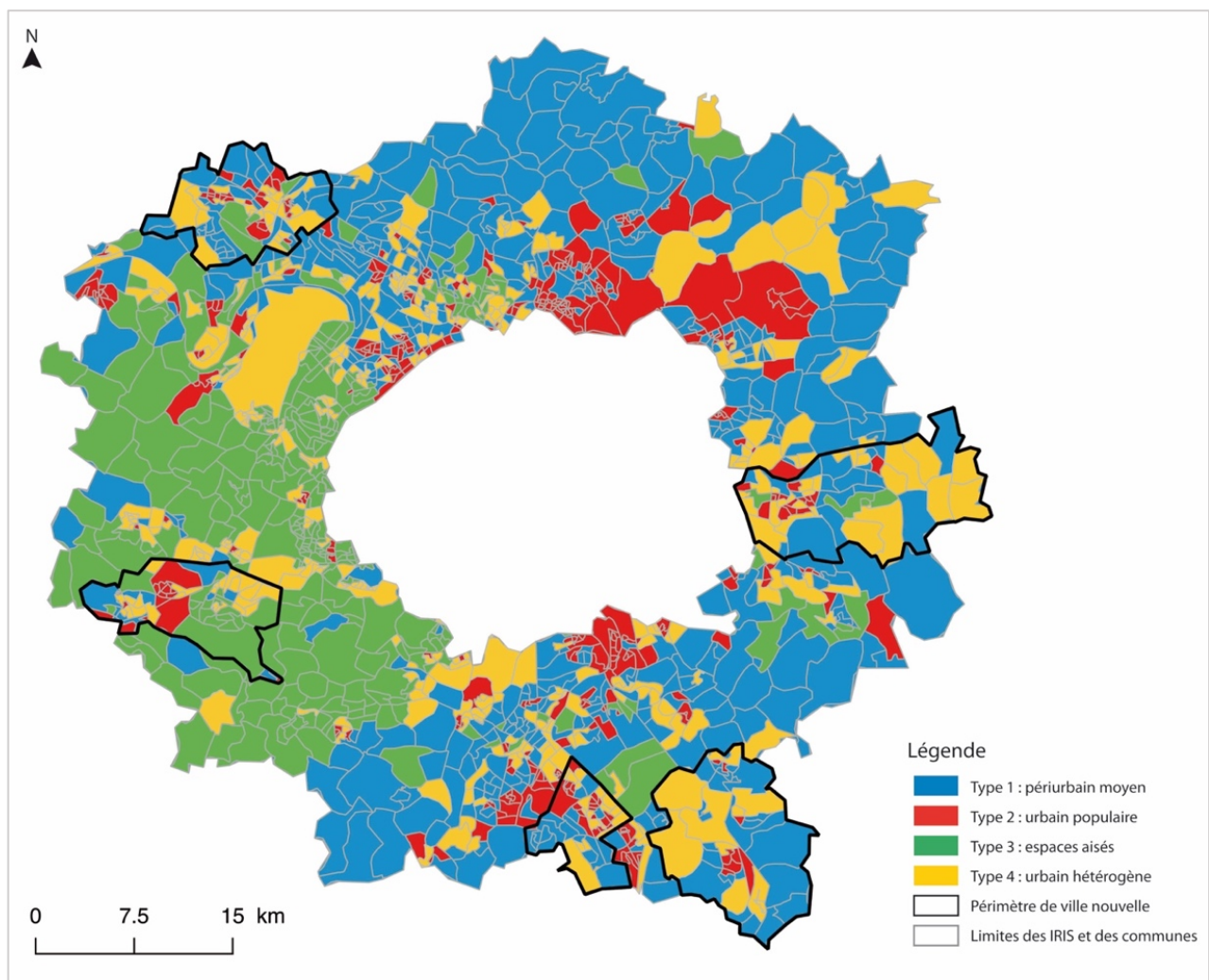


Figure VI.4. Moyenne des indicateurs retenus pour l'ensemble des IRIS et communes de Ceinture verte. Source : Rapport fourni par l'outil de classification multivariée du logiciel ArcGis

II.2. Une typologie des IRIS de la Ceinture verte

La classification multivariée fait ressortir quatre ensembles distincts dont la répartition est à première vue relativement contrastée⁶⁵. Elle suit dans l'ensemble l'opposition entre un urbain dense, en frange interne et le long des couloirs d'urbanisation, et les franges externes de Ceinture verte. En frange interne sont présents essentiellement les types 2 et 4. Au-delà, c'est le type 1 qui prédomine. Cette répartition globale est perturbée à l'ouest par la forte présence du type 3. Avant de présenter les logiques socio-spatiales à l'œuvre, il est nécessaire de décrypter la signification de chaque type et leur répartition en Ceinture verte.

⁶⁵ Les profils de chaque classe font l'objet d'un rapport détaillé par le logiciel ArcGis. Ces profils sont disponibles en annexe 6.

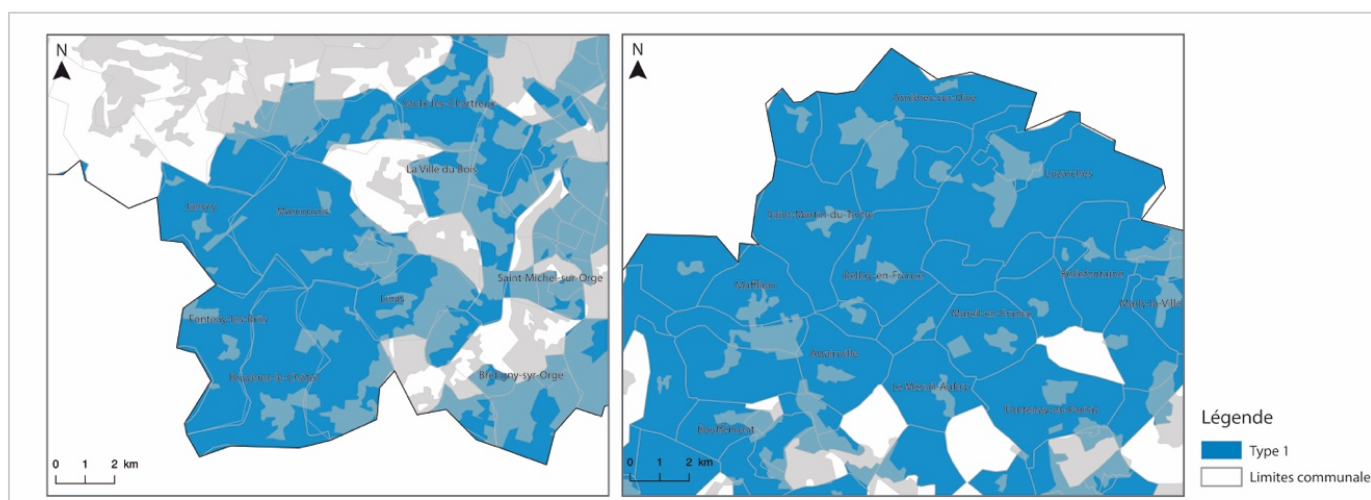


Carte VI.11. Classification multivariée des entités spatiales (IRIS et communes) en Ceinture verte

II.2.1. La classe 1 : le périurbain moyen

La classe 1 correspond au type le plus représenté en Ceinture verte. Elle se place dans la moyenne inférieure de l'espace de référence en ce qui concerne la part des employés et des cadres mais présente une légère surreprésentation d'ouvriers. Les actifs occupés y sont légèrement moins représentés que la moyenne de Ceinture verte. C'est surtout la forte sous-représentation de la part des appartements et la surreprésentation de la part des personnes ayant emménagé dans leur logement depuis plus de dix ans qui est notable dans le type 1. Les caractéristiques de la classe et leur localisation essentiellement sur les bordures externes de la Ceinture verte indiquent qu'il s'agit du type d'IRIS et de communes du périurbain « classique » décrit dans la littérature consacrée à cette forme urbaine. Les revenus y sont d'ailleurs légèrement supérieurs à la moyenne de Ceinture verte. Le type 1 est aussi présent dans les parties plus denses de l'agglomération, comme dans la vallée de Montmorency ou dans la vallée

de la Seine en amont de Paris. Il s'agit des communes au profil périurbain. Ce sont les catégories des professions intermédiaires et des employés qui dominent dans ces espaces. Sur le plan morphologique, les communes de type 1 correspondent aux espaces les moins urbanisés. Elles comprennent une proportion de terres agricoles et de forêts importantes. Deux exemples permettent d'illustrer ce type. Au sud, les communes de Marcoussis, de Fontenay-lès-Bris ou encore de Janvry marquent la sortie de l'agglomération parisienne. Au nord de Paris, l'ensemble de la classe 1 apparaît sur un nombre de communes beaucoup plus élevé. Il s'agit de toute la frange nord de la Ceinture verte, largement marqué par l'activité agricole.

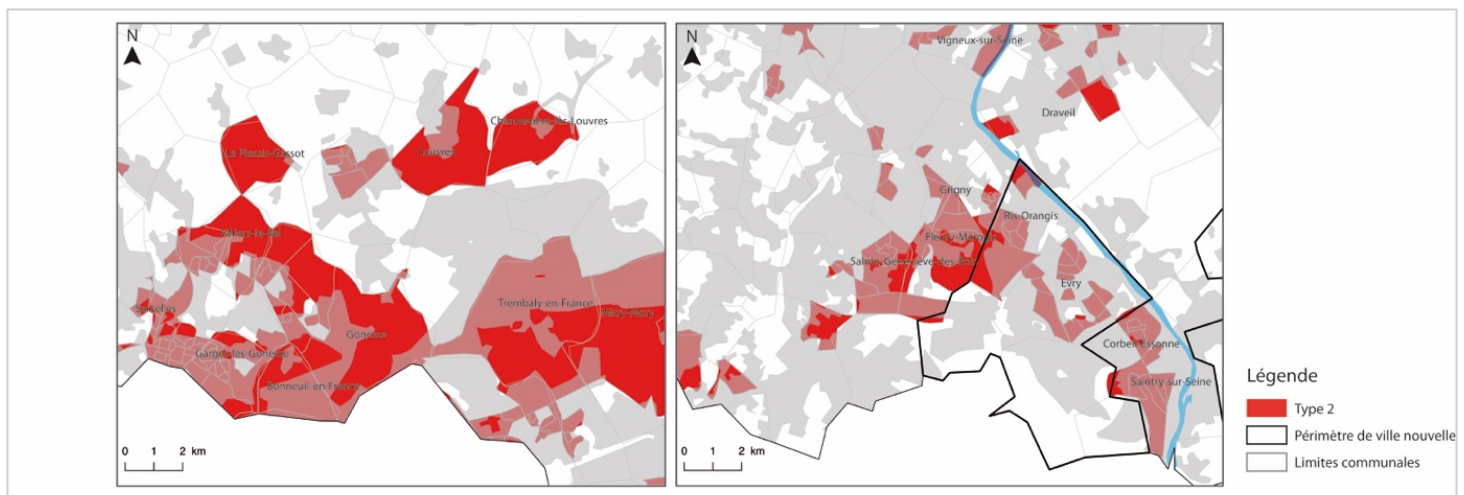


Carte VI.12. Type 1, au sud vers Marcoussis, sortie de l'agglomération à l'ouest de la vallée de l'Orge (à gauche) et au nord de la plaine de France (à droite)

II.2.2. La classe 2 : les espaces populaires

La classe 2 illustre une catégorie là aussi identifiée selon différentes expressions dans la littérature. Il s'agit d'espaces que nous avons qualifié de « populaires » correspondant aux espaces urbains pauvres de la zone dense de l'agglomération. Les employés et les ouvriers y sont largement sur-représentés et la part des actifs occupés y est plus faible que la moyenne de la Ceinture verte. Les habitants de cette classe résident pour une grande partie en appartement et les personnes ayant emménagé dans leur logement depuis plus de 10 ans y sont sous-représentés. Ces espaces combinent les difficultés : taux de pauvreté important, taux de chômage élevé, part des locataires résidant en logement social majoritaire et la part des non diplômés y est plus forte qu'ailleurs. L'étude portée par Jean-Christophe FRANÇOIS et Antonine RIBARDIERE (2011) montre que ces espaces défavorisés du nord de l'agglomération ont connu une aggravation de leur situation et une concentration entre les années 1990 et 2007 au nord de l'agglomération.

La classe 2 se retrouve essentiellement dans le nord de la Ceinture verte, dans les communes de Tremblay-en-France, de Mitry-Mory, une partie des IRIS de Gonesse, et de Villiers-le-Bel, de Sarcelles, ainsi que les communes de Bonneuil-en-France. Dans le nord-ouest, des IRIS de type 2 sont éparpillés, à Argenteuil et le long du couloir d'urbanisation de la vallée de Montmorency. Ce type est également présent au sud de la Ceinture verte. Nous pouvons citer par exemple dans le couloir de la Seine en amont de Paris et dans une moindre mesure, dans le couloir de la Seine en aval de Paris : Grigny, Fleury-Mérogis, Ris-Orangis et Évry. Ce type est aussi concentré dans les communes de Sarcelles et de Villiers-le-Bel. Du point de vue de l'urbanisation, ces communes correspondent aux espaces de banlieue dense, comprenant une part plus ou moins forte de grands ensembles. Les communes de ce type se concentrent également autour de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.



Carte VI.13. Type 2, au nord-est de l'agglomération, en frange interne de Ceinture verte (à gauche) et au sud-est dans la ville nouvelle d'Évry et à proximité (à droite)

II.2.3. La classe 3 : les espaces aisés

Dans les espaces du type 3, la médiane des revenus est largement plus élevée qu'ailleurs en Ceinture verte, tout comme la part des cadres dans les CSP, alors que celle des ouvriers et des employés sont en retrait. Le taux de chômage y est faible. Les personnes résidant dans ces espaces sont plus âgées que dans le reste de la Ceinture verte et globalement plus diplômées. Les communes et IRIS du type 3 sont également caractérisées par une forte proportion du logement individuel. Spatialement, ce type 3 se concentre en un « bloc » ouest quasiment continu, interrompu par le couloir d'urbanisation qui se prolonge vers Saint-Quentin-en-Yvelines. Les communes et IRIS de ce type prolongent en continuité des Hauts de Seine aux arrondissements parisiens de l'ouest. Quelques entités sont disséminées ailleurs en Ceinture verte comme la commune de Chatenay-en-France, ou celle de Saint-Witz, sur les bordures du

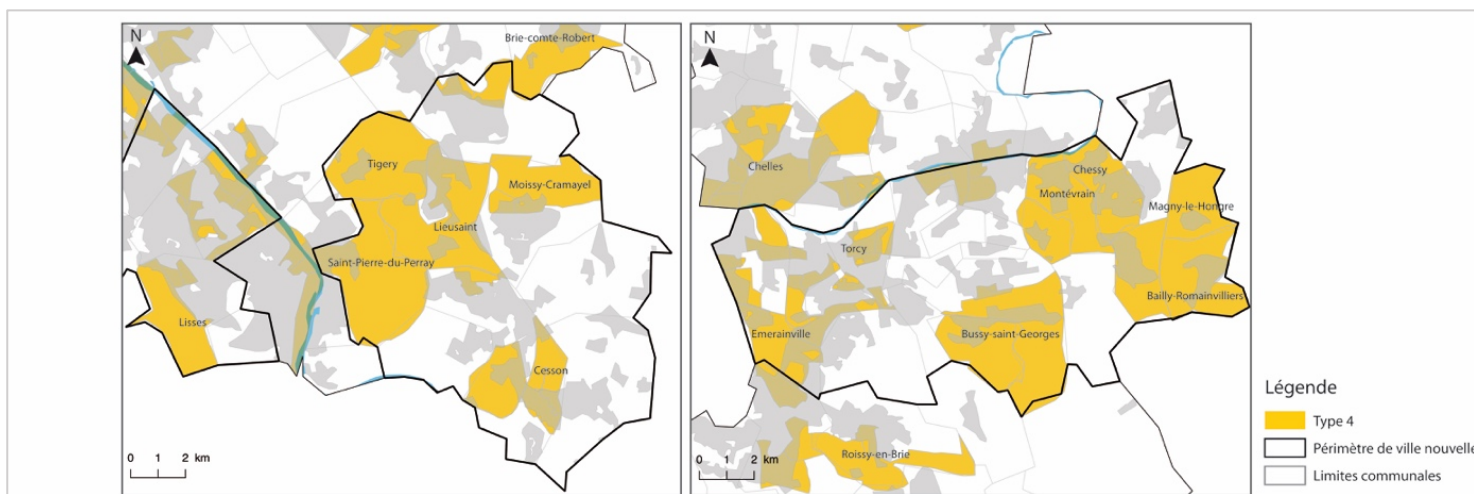
PNR Oise Pays de France. Cette commune à proximité du PNR accueille une population aisée. Une partie de ces communes présente les mêmes caractéristiques paysagères que celles du type 1. Elles sont en effet, en dehors de l'unité urbaine de Paris et leur territoire est peu urbanisé. C'est le cas par exemple à Feucherolles et à Davron. Le type 3 concerne donc des communes au profil périurbain, confirmant la diversité des profils sociaux de cette forme urbaine.



Carte VI.14. Type 3, dans le couloir d'urbanisation de la vallée de Montmorency (à gauche) et à l'ouest de la Ceinture verte (à droite)

II.2.4. La classe 4 : L'urbain hétérogène

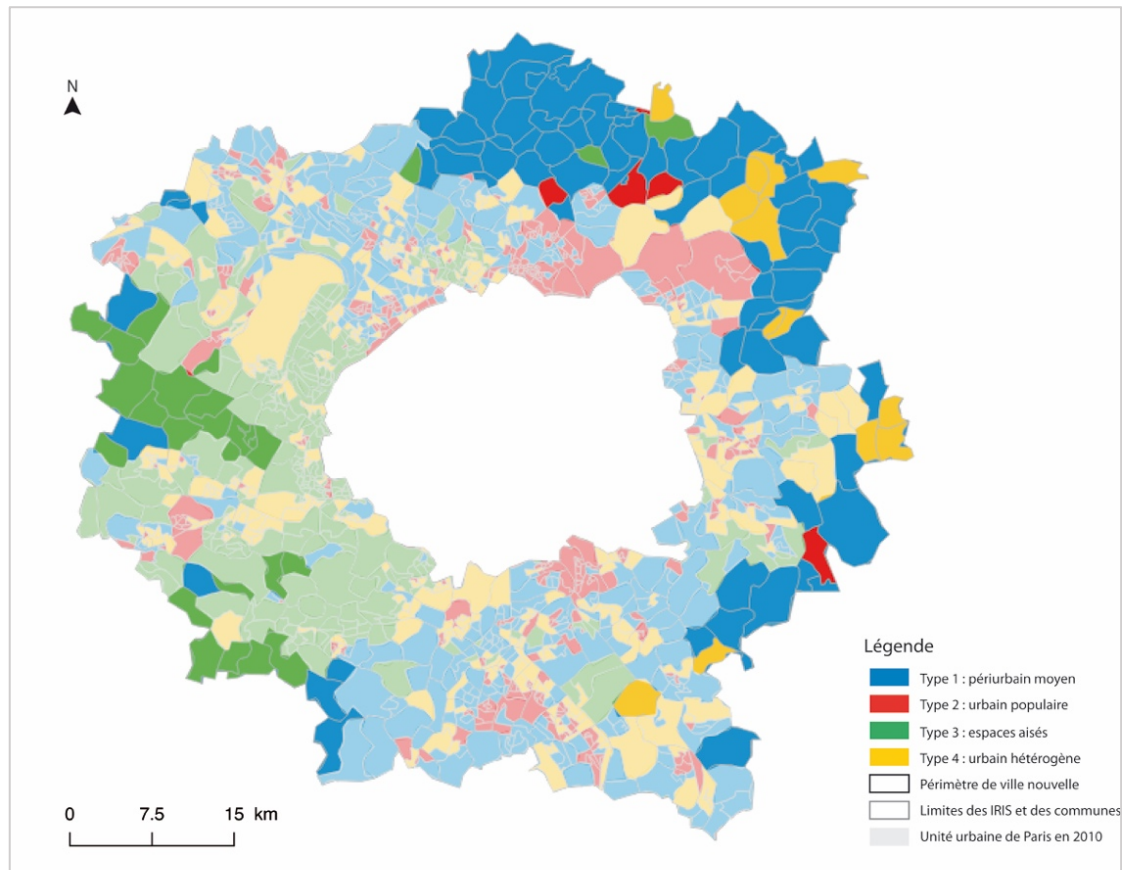
La classe 4 est localisée essentiellement dans les espaces urbains denses. La proportion d'appartements y est forte et la part des personnes résidant depuis plus de dix ans y est sous représentée. La classe 4 est celle qui comporte le plus d'actifs occupés. La part des cadres y est élevée et la médiane des revenus est à peu près égale à la moyenne de la Ceinture verte. Cet espace apparaît faiblement structuré sur le plan social. La comparaison avec les cartes de variation de la population montre qu'il s'agit aussi des espaces dynamiques sur le plan démographique. Spatialement, ces IRIS et ces communes correspondent aux espaces urbains dynamiques sur le plan économique, souvent à proximité ou au sein de pôles économiques importants, notamment dans les villes nouvelles de Sénart et de Marne-la-Vallée. Les espaces compris dans ce type sont essentiellement dans les couloirs d'urbanisation mais aussi au nord de l'agglomération, à proximité de Roissy, dans les communes du Mesnil-Amelot, de Thieux, de Longperrier, de Villeneuve sous Dammarville, de Roissy en France et d'Épiais-lès-Louvres. Les IRIS compris le long de la Seine en amont de Paris se démarquent eux du reste des communes limitrophes par l'appartenance à la classe 4.



Carte VI.15. Type 4, au sud de l’agglomération dans la ville nouvelle de Sénart et aux alentours (à gauche) et dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et aux alentours (à droite)

II.3. Des enseignements à tirer à l’échelle régionale

A l’échelle de l’ensemble de la Ceinture verte, la répartition spatiale des types fait apparaître un modèle en secteurs. De la même façon que sur le plan de l’occupation du sol, ce n’est pas un gradient centre-périphérie qui prévaut, mais un schéma en étoile. L’agglomération parisienne étend ses tentacules au travers de la Ceinture verte et c’est au sein de ces couloirs d’urbanisation que l’hétérogénéité des types est la plus forte. Au contraire, au-delà de l’unité urbaine, la carte montre une certaine homogénéité d’un certain type de périurbain. Toutefois, cette homogénéité est partiellement due au fait que certaines des communes qui le composent ne sont pas irisées. La partie ouest de la Ceinture verte fournit toutefois une exception à ce modèle en étoile puisqu’elle apparait beaucoup plus homogène socialement, en dépit d’une appartenance à l’unité urbaine de Paris.

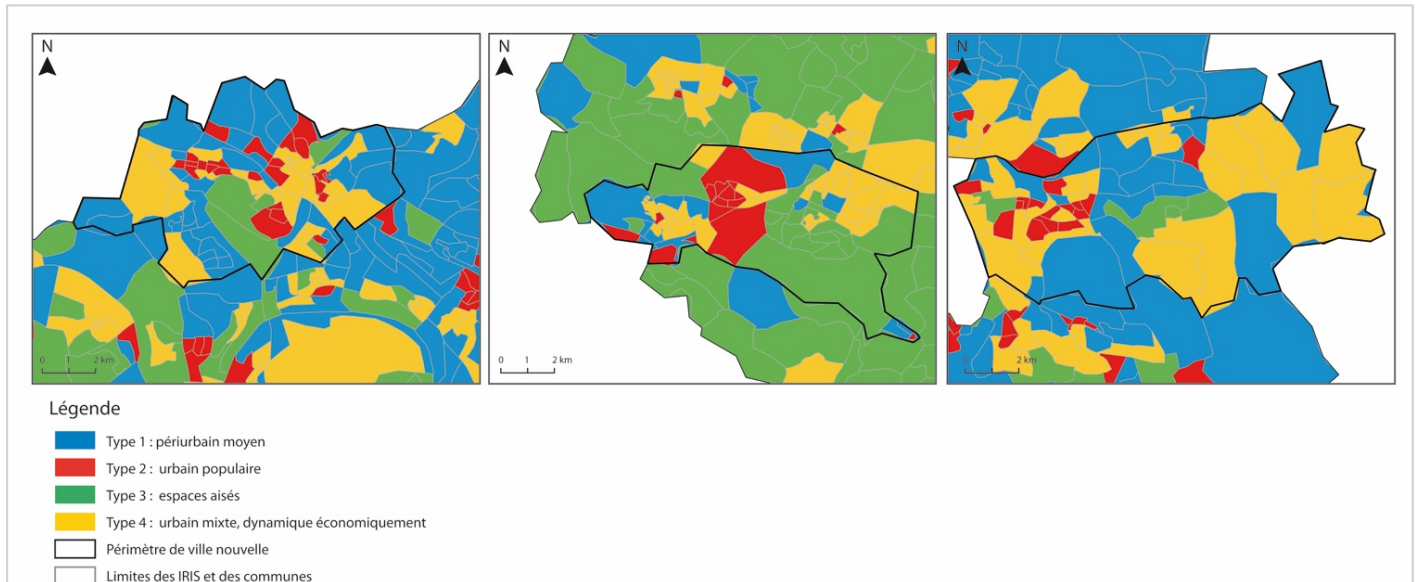


Carte VI.16. Typologie et unité urbaine de Paris

Au sein de l'unité urbaine, les espaces apparaissant visuellement comme les plus hétérogènes sont la vallée de Montmorency et la vallée de la Seine en amont de Paris. Ces couloirs d'urbanisation denses sont anciens. Dans les villes nouvelles, on note également une forte hétérogénéité. Ils constituent les espaces les plus marqués par l'hétérogénéité par rapport à cette distance de Paris. Pourtant ce ne sont pas les mêmes types qui prédominent dans chacune des villes nouvelles. A Marne-la-Vallée, le type urbain mixte est présent, ce qui n'étonne guère, étant donnée la place de la ville nouvelle dans les dynamiques économiques franciliennes. Comme l'indiquent Anne CLERVAL et Matthieu DELAGE (2014), la ville nouvelle de Marne-la-Vallée apparaît « comme un facteur d'émergence et de consolidation d'un pôle aisé à l'est. » A Cergy-Pontoise, les types sont beaucoup plus hétérogènes, avec au centre, dans la ville de Cergy une forte présence d'une classe populaire.

Dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est le type aisé qui est dominant, comme c'est le cas dans toute la partie ouest de la Ceinture verte, qui l'entoure. Pourtant, les IRIS appartenant à la commune de Trappes apparaissent comme une enclave du type 2, le plus populaire dans un ensemble à dominante aisée. A la fin des années 1960 et avant la définition du périmètre de la ville nouvelle, Trappes est le support d'opérations de construction de grands ensembles d'une ampleur conséquente. Seuls deux IRIS, correspondant

au centre-ville, préexistant aux grands ensembles se démarquent à l'intérieur de la ville. Ces quartiers comprennent de nombreux commerces et la gare de Trappes. Morphologiquement, c'est surtout le quartier au sud de la gare qui paraît enclavé. Le travail de Stéphane RICAN *et al.* (2016) a montré ce caractère d'enclave de certains quartiers de Trappes et les inégalités d'accès aux équipements de santé.

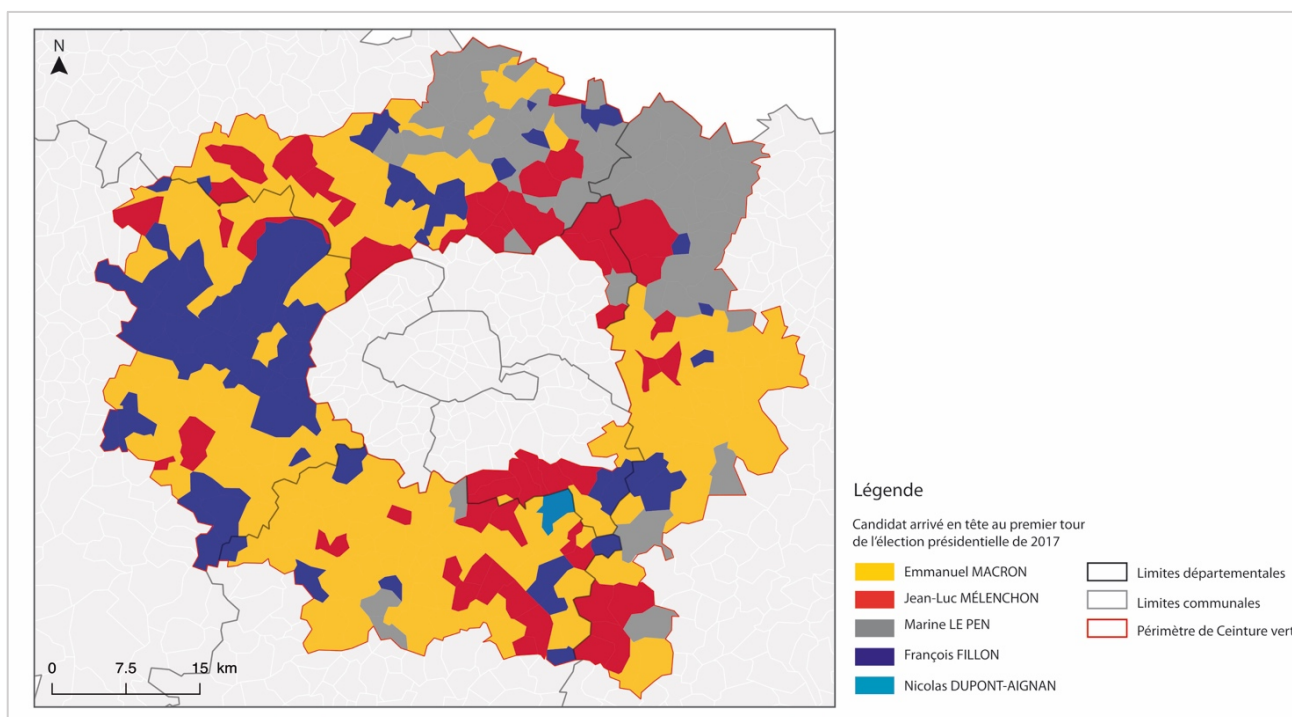


Carte VI.17. Types représentés dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Marne-la-Vallée

III. Le vote aux élections présidentielles de 2017 en Ceinture verte : un éclairage sur les profils socio-spatiaux

On le sait, depuis la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle en avril 2002, la montée du vote d'extrême-droite est associée par certains analystes aux espaces périphériques, là où s'affaiblit le gradient d'urbanité (GUILLUY, LEVY). Cela se vérifie-t-il dans cette périphérie proche, dont on a vu qu'elle participait toute entière à la logique métropolitaine ?

La comparaison de la typologie issue de la classification multivariée et des résultats du vote des habitants de la Ceinture verte au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 apporte certains éléments de réponse. Le vote et les types issus de la classification se combinent spatialement de manière plutôt nette quoique bien plus complexe que les interprétations trop simplistes le voudraient.



Carte VI.18. Candidat arrivé en tête à l'élection présidentielle de 2017 par commune. Source : Ministère de l'Intérieur

Le succès du vote pour Emmanuel Macron en Ceinture verte est celui qui laisse le moins aisément trouver des correspondances avec les classes présentées dans la typologie. Ce vote semble marqué dans les espaces économiquement insérés dans le fonctionnement de la métropole. C'est le cas sur l'axe urbain à l'est, correspondant à Marne-la-Vallée. Ainsi les communes de Chelles, de Champs-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges ou encore de Lagny-sur-Marne, toutes comprises dans le périmètre de la ville nouvelle. C'est aussi le cas dans le quart

sud-ouest de Paris et de manière un peu moins nette au nord-ouest. Certains espaces du type 1 votent pour LRM, notamment au sud et au sud-ouest de l'agglomération. Cette catégorie correspond pour partie aux espaces de la classe 4, celle de l'urbain mixte. Les caractéristiques socio-économiques y sont moins tranchées que pour d'autres votes. Toutefois, on constate bien une corrélation avec la présence d'employés, d'une forte représentation d'actifs occupés. C'est plus la présence de pôles économiques structurants aux alentours qui correspond aux espaces où l'on le scrutin a placé Emmanuel Macron en tête. Toutefois, dans le quart sud-ouest de Ceinture verte, ce vote recouvre des IRIS et des communes de type 3. On peut l'expliquer par les caractéristiques socio-économiques des ménages présents dans cet espace. Les cadres y sont largement représentés, le niveau de diplôme, tout comme les revenus y sont élevés et à proximité des pôles économiques comme Saclay ou Saint-Quentin-en-Yvelines.

Dans l'ouest de la Ceinture verte, le vote traditionnel de droite résiste partiellement et une partie des communes place François Fillon en tête au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, comme à Chevreuse, à Marly-le-Roi ou à Maisons-Laffitte. Une grande partie de ces communes appartiennent au type 3, celui des communes aisées. S'il est concentré pour partie sur l'ouest, le vote républicain est plus épars que ce que l'on aurait pu envisager a priori. Ainsi, une partie sud-est de la Ceinture verte vote également pour François Fillon mais aussi dans quelques communes du nord-est périurbain, comme Saint Witz dans le Val-d'Oise, qui illustre à la fois le type 3 de la classification multivariée et un vote républicain.

Dans cette élection particulière, la « ceinture rouge » se maintient en frange interne, en particulier dans sa partie nord ainsi que dans les couloirs d'urbanisation vers Cergy et vers Évry. Elle correspond à l'ancienne ceinture industrielle de Paris et essentiellement les communes et IRIS de la classe 2 de notre typologie. Le vote contestataire de gauche présente des caractéristiques très différentes. Les communes qui votent le plus pour la France Insoumise (FI), sont caractérisées par des taux de chômage et de pauvreté importants, de revenus faibles. Les CSP dominantes y sont souvent les employés et les personnes sans travail. C'est un vote essentiellement urbain. Ces caractéristiques décrivent davantage des communes aux populations en difficulté relativement à l'ensemble de la Ceinture verte. Si la carte du vote au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 ne montre pas d'opposition nette entre frange interne et frange externe de la Ceinture verte, on constate que le vote contestataire s'exprime davantage par un vote FI dans les zones les plus denses, en frange interne de la Ceinture verte et le long des couloirs d'urbanisation. On retrouve un clivage spatial entre gauche et droite, mis en évidence par Jean RIVIERE (2017) dans le cas de la ville de Paris et d'autres grandes villes française, qui « continue de structurer profondément l'espace électoral », mais il est dans le cas de la Ceinture verte, affaibli.

En Ceinture verte, le vote d'extrême droite est également présent. Il se concentre principalement dans le quart nord-est, en plaine de France et dans la partie Seine-et-Marnaise, là où le type 1 est prédominant, mais aussi dans certains espaces situés dans la vallée de la Seine en amont de Paris. Seul un nombre restreint de communes appartenant à l'unité urbaine a placé le Front National (FN) en tête au premier tour de l'élection présidentielle. Au sein de notre espace d'étude, le vote frontiste est essentiellement un vote périurbain.

L'évocation de la géographie électorale en Ceinture verte permet aussi d'aborder la question controversée du vote protestataire dans le périurbain. L'observation de ces corrélations nous incite à élargir notre propos à un constat fait plus largement par plusieurs chercheurs et par la presse dans d'autres espaces. De nombreux débats existent autour de cette « question périurbaine ». Jacques LEVY (2003) ou encore Jean RIVIERE (2008), ont constaté l'existence d'un vote protestataire dans le périurbain tendant vers l'extrême-droite, en en faisant une interprétation très contradictoire. Les communes de Ceinture verte où l'on a voté pour l'extrême droite au premier tour de l'élection présidentielle de 2017, sont caractérisées un faible poids démographique, un fort taux de logements individuels et de propriétaires, installés depuis des durées plutôt longues. Elles sont pour l'essentiel, en dehors de l'unité urbaine de Paris. Le profil des CSP et des revenus de ces communes est légèrement plus élevé que la moyenne de la Ceinture verte. Elles présentent aussi, pour la plupart, des allures de villages. Les paysages y sont marqués par une agriculture céréalière intensive, les infrastructures de transports et les zones d'activités. Par ailleurs, les taux d'abstention de ces communes sont globalement inférieurs à la moyenne en Île-de-France.

Christophe GUILLUY (2010) englobe les espaces du périurbain dans ce qu'il appelle la « France périphérique ». Cette expression évocatrice illustre le repli de ces espaces en opposition à la « France des métropoles », celle qui réussit. Or si la plupart des communes qui votent pour le Front National dans notre espace d'étude sont en dehors de l'unité urbaine de Paris, elles appartiennent pleinement à l'aire d'influence métropolitaine. Comme l'indiquent Éric CHARMES *et al.* (2013) « [...] il y a bien une France périphérique qui vote contre la métropole, mais le périurbain est inclus dans cette métropole. ».

Jacques LEVY avance, lui, que le vote contestataire du périurbain s'expliquerait par une opposition au centre des métropoles. L'auteur relie le vote protestataire, couplé ou non avec une adhésion aux thèses frontistes à la notion de gradient d'urbanité, mise en avant dans d'autres travaux. Jacques LEVY a bâti une théorie autour de l'urbanité et de gradients d'urbanité. Dans le *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés* (2013), il définit l'urbanité comme le « caractère proprement urbain d'un espace ». Elle dépend d'un certain nombre de facteurs, au premier rang desquels l'auteur place la densité et la compacité, ainsi que la mixité sociologique. L'urbanité est pour lui maximale dans le centre urbain et elle diminuerait plus on

s'en éloigne, allant de pair avec la diminution de la densité. Au contraire, dans cette logique, le périurbain s'oppose à ce qui fait l'urbanité, par ses faibles densités et la séparation des fonctions urbaines. Si l'on suit Jacques LEVY, la Ceinture verte se placerait en situation intermédiaire le long d'un gradient d'urbanité. Le périurbain peut par son organisation spatiale être un facteur de repli et d'entre-soi (LEVY, 2003, 2013 ; ANDRIEU et LEVY, 2007), ce qui expliquerait le vote en faveur du FN.

Or, on le voit pourtant sur la carte VI.18, l'appartenance au périurbain n'est pas forcément synonyme de vote contestataire d'extrême droite et à une même distance de Paris, certaines communes placent en tête des partis de gouvernement. La commune de Châteaufort dans les Yvelines, prise en exemple par Éric CHARMES *et al.* en 2013, en frange de ceinture verte vote d'ailleurs pour Emmanuel Macron.

Davantage que la localisation par rapport à un gradient centre-périphérie, il apparaît que d'autres facteurs viennent expliquer la nature du vote. Le vote frontiste en Ceinture verte peut être l'expression d'un sentiment de relégation. Pourtant, les niveaux de vie des communes étudiés reste dans la moyenne de la Ceinture verte. Ainsi la médiane des revenus est similaire à Favières (77), à l'est de la Ceinture verte et qui vote LRM, et à Asnières sur Oise (95), où Marine Le Pen arrive en tête.

En revanche, à une même distance du centre de Paris, la différence est marquée en termes de paysage entre les communes de la vallée de Chevreuse par exemple et le nord-est de la ceinture verte. Leur cadre de vie respectifs ne présente pas les mêmes aménités et les mêmes mesures de préservation. A ce titre, nous pouvons suivre Éric CHARMES *et al.* (2013) en estimant que le vote dans ces communes exprime une localisation résidentielle plus subie que choisie. Nous formulons l'hypothèse que ce vote est peut-être surtout l'expression d'habitants qui se sentent menacés par l'éventuelle venues de populations plus pauvres. Il est d'ailleurs frappant de constater que le vote frontiste est localisé en Ceinture verte principalement au nord de la Seine-Saint-Denis et de la banlieue populaire du nord de Paris.

Conclusion du chapitre VI

L'état des lieux statistique de la Ceinture verte proposé ici conduit à plusieurs éclairages. Il donne à voir en premier lieu que cet espace se distingue du reste des ensembles de références sur un certain nombre de thématiques. Il se démarque de l'ensemble régional et des départements de petite couronne, en particulier sur les plans du logement et des revenus. Il s'agit d'un espace gagné par une périurbanisation plus ou moins ancienne, dont nous avons au préalable décrit l'organisation spatiale ; cette opposition se lit aussi dans l'étude statistique.

Si elle se distingue des autres entités spatiales, la Ceinture verte est en fait scindée en deux espaces, aux caractéristiques socio-économiques bien distinctes : l'urbain dense, en frange interne, et au-delà, le périurbain à la morphologie plus rurale. S'y surimpose le clivage social classique entre est et ouest francilien qui imprime sa marque sur l'anneau formé autour de l'agglomération parisienne par la Ceinture verte. L'élaboration d'une typologie révèle l'existence de quatre catégories différentes d'entités spatiales, liées aux caractéristiques socio-économiques de la population. Cette typologie confirme des catégories identifiées par la recherche : les types populaires et aisés. Elle fait également ressortir l'existence de deux types liés de façon générale à la morphologie des espaces : le type périurbain et le type urbain que nous avons appelé hétérogène. La classification des différents indicateurs retenus fait donc ressortir la complexité de cet espace sur le plan socio-spatial.

La répartition des types en Ceinture verte permet par ailleurs d'expliquer en partie la cartographie du vote au premier tour des élections présidentielles en 2017. Le contenu des discours tenus autour de ces élections et l'instrumentalisation du terme d'« espaces périphériques », qui parfois confond marginalité spatiale et marginalité économique et sociale, a montré la nécessité d'éclairer cette notion de marge. Le clivage entre métropoles et campagnes, où le gradient d'urbanité proposé par Jacques LEVY, n'est donc pas aussi clair que ce qui est présenté. Les aires urbaines métropolitaines sont loin d'être un tout uniforme, les perdants se trouvant aussi jusqu'au cœur des agglomérations.

CHAPITRE VII : LES TRANSECTS PHOTOGRAPHIQUES : A LA RECHERCHE DES DISCONTINUITES DANS LE PAYSAGE

Les paysages de la Ceinture verte ont pu donner à différents auteurs l'impression d'une grande désorganisation spatiale. François MASPERO écrivait par exemple dans *les Passagers du Roissy Express* paru en 1990⁶⁶ :

« Les étendues secrètes à découvrir, elles étaient là, sous ses yeux, inconnues de ceux-là même qui les traversaient quotidiennement et souvent de ceux qui les habitaient : incompréhensibles espaces désarticulés de ce qui n'était plus une géographie et qu'il faudrait bien essayer de réécrire. »

A l'échelle régionale, l'analyse cartographique de l'occupation du sol a montré les logiques différenciées d'urbanisation, une grande hétérogénéité de l'espace de Ceinture verte. Sur le plan socio-économique, les disparités sont également nombreuses. Pour préciser la façon dont l'hétérogénéité se module en Ceinture verte à l'échelle locale, nous avons réalisé huit coupes paysagères dans l'épaisseur de notre espace d'étude, chacune sur une distance de vingt kilomètres. Ces coupes, que nous avons appelé des « transects paysagers », permettent de reconnaître des arrangements du paysage en Ceinture verte. Un traitement qualitatif a d'abord été appliqué au corpus. Par ailleurs, l'importance de la base de données constituée - d'environ 800 photographies, nous a poussés à l'élaboration d'une ébauche de traitement statistique. Ce dernier a fait intervenir deux doctorants en mathématiques du Laboratoire de Traitement et Communication de l'Information, à Telecom Paris Tech. Ce travail expérimental, dont nous avons présenté les éléments de méthode au chapitre IV, est à poursuivre.

Nous présenterons ici les résultats de l'application du traitement qualitatif au corpus de photographies. Ce traitement a permis de donner « corps » à chacun des transects, en décryptant une organisation spatiale sur le mode continu-discontinu. La réalisation des coupes paysagères a ainsi été l'occasion d'expérimenter directement les ruptures dans le paysage. Au travers de la mise en œuvre de ces transects, nous cherchons à appréhender ce que révèlent ces paysages de la manière d'habiter la Ceinture verte et des fonctions que l'on attend des espaces végétalisés. La photographie permet en effet de décrire un paysage à l'échelle où il est perçu par les habitants. Elle fournit également des indices sur les valeurs et les fonctions visibles dans le paysage, attribuées aux espaces.

⁶⁶ MASPERO, F. (2004), *Les passagers du Roissy-express*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points, 230 p.

I. Appréhender les paysages de la Ceinture verte par la photographie

Les logiques d'organisation spatiale en Ceinture verte peuvent faire l'objet d'un traitement qualitatif. Nous avons d'abord procédé à l'élaboration d'une typologie des paysages rencontrés le long des transects afin d'affiner les résultats que nous avons obtenus à l'échelle régionale, avant de proposer une analyse des arrangements paysagers en Ceinture verte et d'identifier les fonctions culturelles et paysagères.

I.1. Une lecture des paysages de la Ceinture verte par la photographie

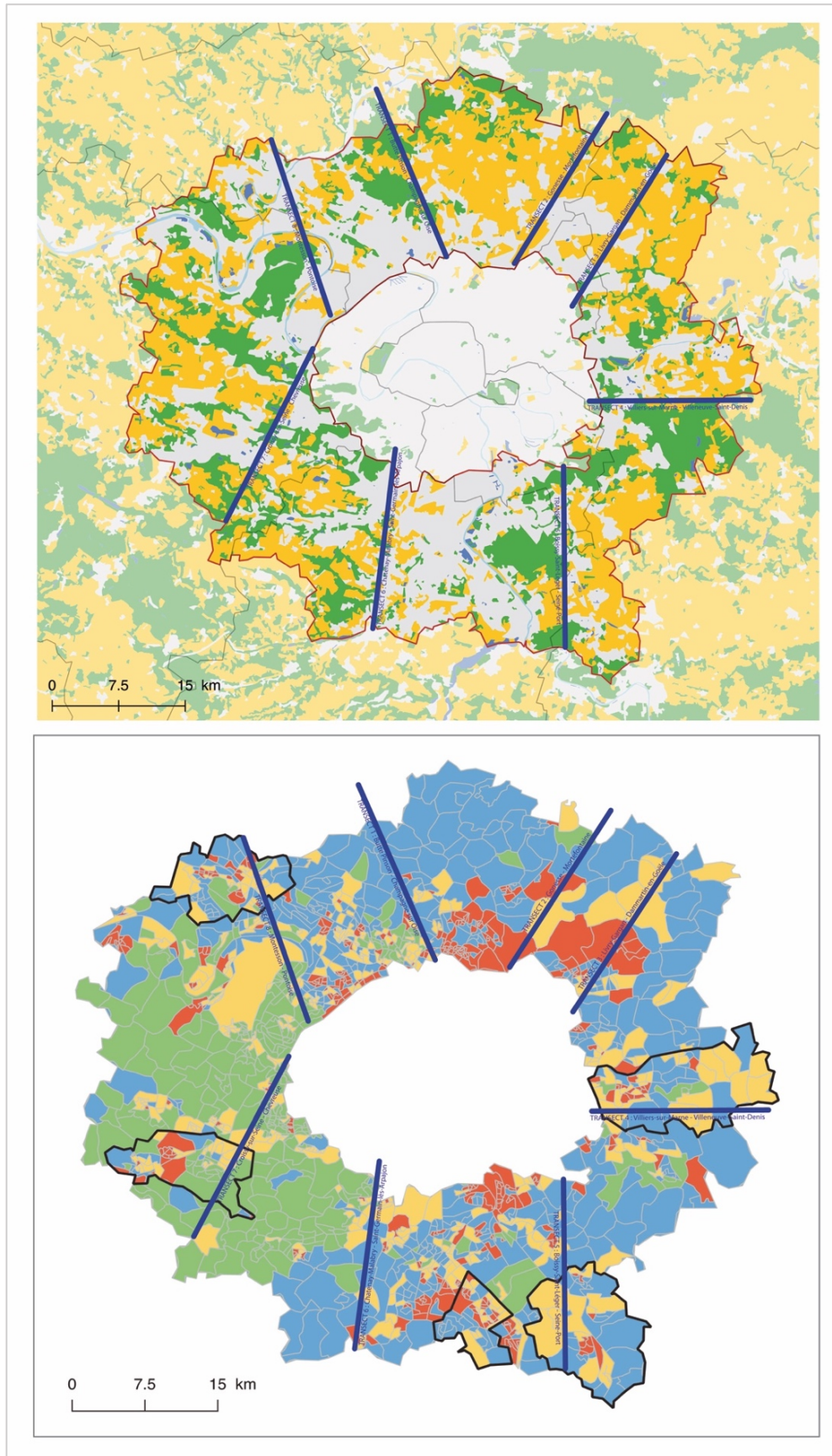
Le choix d'une étude photographie des paysages présente l'avantages d'obtenir une grande variété d'informations géographiques visibles dans le paysage et ainsi de comprendre la complexité de l'espace et de révéler son organisation. L'analyse scientifique repose sur l'identification et la description de chaque étape capturée par les photographies en vue de passer à l'interprétation. Comme le rappelle Anaïs MARSHALL (2009), la subjectivité du géographe peut donner lieu à une « interprétation et à une analyse scientifique de la photographie », dans des conditions où la technique est appliquée avec rigueur.

Notre travail de décryptage de l'espace de Ceinture verte se fait ici à hauteur d'homme. Cette démarche est comparable aux travaux conduits par l'État pour renseigner l'évolution des paysages. La DATAR lance en 1984 une « Mission photographique ». L'organisme finance entre 1984 et 1988, les travaux de vingt-huit photographes dont le travail est réparti sur l'ensemble du territoire français. Les campagnes de prises de vues, durant de quelques mois à plus d'un an, portent sur des sujets divers. Un « Observatoire photographique du paysage » est créé par le Ministère de l'Environnement au début des années 1990. Il poursuit un objectif d'orientation des décisions des pouvoirs publics, face à une dégradation perçue des paysages français. Comme dans le cas de la Mission photographique de la Datar, la proposition d'un Observatoire photographique se fait dans l'optique de l'aménagement du territoire (GUIGUENO, 2006). Cette méthode est également déclinée à l'échelle locale. C'est le cas pour le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La structure a mis en place un observatoire photographique. La production d'un fonds documentaire est présentée comme un outil d'aide à la décision pour la formulation des politiques publiques mais également un dispositif d'évaluation et de sensibilisation aux évolutions du paysage⁶⁷. Les premières série de photographies sont réalisées en 1997 et sont reconduites jusqu'à ce jour.

⁶⁷ Voir https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/observatoire_photo_pnrhvc_lt.pdf

I.2. Présentation des transects

Le choix des transects photographiques est issu du recoupement des informations obtenues dans les deux précédents chapitres. La première source d'informations mobilisée est celle de l'occupation du sol en 2011, cartographiée au chapitre V. Nous avons cherché à varier les configurations spatiales, en allant de la partie interne vers la partie externe de la Ceinture verte. De la même manière, l'étude détaillée des indicateurs socio-économiques et la typologie obtenue grâce à la classification multivariée dans chapitre IV contribuent à la définition des transects paysagers. Les transects permettent d'observer dans le paysage les correspondances qui existent entre les arrangements spatiaux du chapitre V et les types identifiés dans le chapitre VI.



Carte VII.1. Localisation des huit transects photographiques réalisés

Description	
1. Butte Pinson – Champagne-sur-Oise	Le transect débute au niveau du domaine régional de la Butte Pinson, compris dans un espace urbain dense et de type plutôt populaire. Puis, il traverse la forêt domaniale de Montmorency, où le contexte socio-économique est plus favorisé. Le massif boisé joue le rôle d'espace tampon entre la vallée de Montmorency et la partie périurbaine au nord bien plus homogène d'un point de vue socioéconomique. Le transect bascule dans un paysage sensiblement différent, où l'urbain prend la forme de villages ruraux. Il rencontre un autre massif boisé, moins fréquenté, celui de l'Isle Adam. Enfin le transect atteint les rives de l'Oise et les marges du PNR du Vexin.
2. Gonesse - Mortefontaine	Dans le deuxième transect, le parcours débute à la sortie de l'agglomération parisienne à la limite de la Seine-Saint-Denis au nord. Le point de départ est le Triangle de Gonesse, un espace agricole entouré d'infrastructures routières. Les communes y sont de type défavorisé. Il traverse ensuite l'infrastructure aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle par son flanc nord. Le transect arrive ensuite dans la plaine de France. Dans la suite du parcours, les communes prennent l'allure de petites villes entourées de terres agricoles, d'abord de type populaire, avant d'être du type périurbain moyen. Vers la fin, le transect traverse une commune aisée isolée, en limite de Ceinture verte et porte d'entrée sur le PNR de l'Oise-Pays de France. Le transect continue encore dans le PNR pour quelques arrêts.
3. Livry-Gargan - Dammartin-en-Goële	Ce transect est parallèle au précédent, vers l'est de la métropole. Il commence en Seine-Saint-Denis, en limite du bois du Renard, à l'endroit où l'urbain s'étire en forme de tentacules. On quitte rapidement l'urbain dense ensuite, après la Francilienne. Le contexte social traversé par le transect est d'abord mixte entre des espaces de type périurbain et d'autres intégrés aux dynamiques économiques. Ensuite le transect rejoint la plaine de France. La commune de Mitry-Mory, traversée en son centre, apparaît ensuite beaucoup plus défavorisée. L'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle est ensuite longé sur sa partie orientale. Dans la seconde partie de la coupe paysagère, l'occupation du sol est davantage marquée par l'agriculture. L'urbain est peu présent jusqu'à Dammartin-en-Goële, à la fin du transect. Le long du transect, les communes semblent bénéficier de la proximité de l'infrastructure aéroportuaire. Ce transect, proche du deuxième est intéressant car l'occupation du sol est du même type mais les types socio-économiques y sont très différents.
4. Villiers sur Marne - Villeneuve-Saint-Denis	Le transect 4 traverse la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Il débute à Villiers-sur-Marne et longe ensuite l'autoroute A4 en allant vers l'est. Il traverse au nord la forêt de Ferrières. D'un point de vue socio-économique le transect traverse des espaces pour une bonne partie de type 4 et pour une moindre partie, périurbains (type 1). Il oscille à la limite entre un espace boisé et un espace marqué par l'urbain et l'agriculture. Le transect se prolonge au-delà du périmètre de Ceinture verte. Là, alternent espaces boisés et espaces de culture.
5. Boissy-Saint-Léger - Seine-Port	Placé au sud-est de l'agglomération, le transect 5 débute au niveau de la forêt régionale du Gros Bois, en partie enclavée dans l'urbain. Deux vallées, celle du Réveillon et de l'Yerres, sont ensuite traversées. La première est marquée par un type périurbain tandis que la deuxième paraît plus intégrée aux dynamiques économiques. Les méandres de l'Yerres sont végétalisés. Le transect traverse ensuite la forêt domaniale de Sénart, avant d'entrer dans la ville nouvelle de Sénart, dans sa partie ouest. L'espace est marqué par l'agriculture. Enfin, il se termine par la forêt régionale du Rougeau puis enfin par les berges de la Seine, à Seine-Port, en dehors de la Ceinture verte.
6. Chatenay-Malabry - Saint Germain-lès-Arpajon	Le transect 6 commence dans le sud des Hauts de Seine, dans un contexte urbain dense. Il traverse ensuite la vallée de la Bièvre. Dans cette première partie de coupe paysagère, on rencontre d'abord le type aisé puis le type intégré. Ensuite, l'occupation du sol est marquée par la fragmentation, alternant alors entre urbanisation, boisements de petite superficie et espaces agricoles. Le transect traverse le plateau agricole de l'Hurepoix. Les types sont variés mais ils appartiennent en majorité au type périurbain. On termine notre parcours sur les rives de l'Orge, où l'on rencontre des espaces plus défavorisés à Saint-Germain-lès-Arpajon.
7. Croissy-sur-Seine - Chevreuse	Le transect 7 traverse la partie ouest de la Ceinture verte, la plus homogène sur le plan socio-économique. Le point de départ est celui du repli de la boucle de la Seine, à Croissy-sur-Seine, dans un contexte urbain qui laisse vite la place à un chapelet de boisements. Le transect traverse tout de même quelques espaces défavorisés enclavés. L'agglomération se délite ensuite en arrivant au niveau du plateau agricole de Versailles. Au sud, le transect rencontre à nouveau un couloir d'urbanisation avant de traverser la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le type urbain mixte intégré rencontré au nord de la ville nouvelle contraste avec le reste du transect. Il bascule à la fin du parcours sur un espace à l'allure plus campagnarde en vallée de Chevreuse. Le transect a été rallongé d'un kilomètre (il est de 21 kilomètres) afin d'atteindre le centre historique de Chevreuse
8. Montesson – Pontoise	Le transect 8 démarre également sur les rives de la Seine un peu en amont du transect précédent. Il rencontre rapidement la plaine de Montesson, plaine agricole enclavée dans l'urbain. La Seine est traversée à nouveau pour arriver dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Dans la première partie, le transect rencontre des espaces de type aisé. Dans la deuxième partie, le parcours est beaucoup plus hétérogène. Il passe par la partie sud-ouest de la plaine de Pierrelaye avant d'entrer dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, traversant le centre historique de Pontoise. A la fin du parcours, on se trouve sur les franges PNR du Vexin Français, dans un espace rural.

Tableau VII.1. Description des huit transects réalisés

I.3. La diversité des paysages

L'analyse qualitative de l'ensemble de notre base de données photographique nous permet de décrypter l'organisation paysagère de Ceinture verte. Le premier constat qui s'impose est celui de la grande diversité des paysages rencontrés le long des transects. Des types d'arrangements paysagers se distinguent tout de même et ils sont liés aux éléments que l'on a pu observer grâce à la cartographie mais ils apportent d'autres éléments qui ne sont décelables qu'à l'échelle plus fine du paysage. Cette typologie, en fonction d'un ordre d'apparition le long des transects

- *Les paysages urbains denses*

Ces paysages sont marqués par la densité du bâti. Le tissu urbain est largement constitué et l'habitat collectif y est majoritaire. Les espaces ouverts d'un point de vue paysager sont quasiment absents. Ils sont principalement situés en frange interne de Ceinture verte, comme à Chatenay-Malabry, à la limite de la Ceinture verte dans les Hauts-de-Seine, à proximité immédiate de gares ferroviaires, mais aussi dans les centres-villes anciens comme celui de Pontoise, datant de l'époque médiévale ou comme celui de Maisons-Laffitte, datant lui du XIX^e siècle.

- *Les paysages de vallée urbaine*

Formes historiques de l'organisation spatiale de l'urbanisation du bassin parisien, les vallées urbaines se rencontrent le long de la Seine et des cours d'eau comme l'Yvette, l'Orge, l'Yerres ou l'Essonne. Les éléments de relief sont, en général, présents. L'urbain occupe le fond de la vallée, les forêts s'installent sur les coteaux et l'agriculture, sur les plateaux. L'exemple des coteaux de la Seine à Conflans-Sainte-Honorine comme à Bougival illustrent ce type.

- *Paysages de banlieue pavillonnaire*

Ce type de paysage se retrouve de manière récurrente dans toutes les parties de la Ceinture verte et il s'est développé avec le mouvement de périurbanisation, en particulier dans les décennies 1970 et 1980. On remarque des espaces souvent jugés sans qualité paysagère, tandis que l'espace public y est souvent réduit. Ce type de paysage a progressé selon différentes formes : pavillons individuels, lotissement ouvert ou fermé, qui représentent l'archétype du périurbain.

- *Les paysages de friches et délaissés*

Les périphéries de l'agglomération parisienne ne sont pas composées que d'espaces végétaux utilisés et mis en valeur. Elles comprennent un nombre important de friches arbustives ou buissonnantes, de délaissés agricoles qui composent la catégorie des friches. Nous avons choisi trois photographies illustrant la présence de friches arbustives à Groslay, à la sortie de l'agglomération dense. Les friches végétalisées se situent dans les parties denses tout comme dans les parties plus lâches de l'agglomération. A Collégien, le délaissé agricole est en attente

de projet. Enfin à Linas, il s'agit d'un espace en friche buissonnante d'une superficie importante.

Les paysages urbains denses



A Chatenay-Malabry, dans un contexte urbain dense, les immeubles sont de taille relativement haute. A gauche de la photographie, on devine les grilles d'un équipement sportif.



Les abords de la gare de Massy offrent un paysage d'immeubles collectifs et d'immeubles de bureaux, typiques des gares ferroviaires



Cette photographie montre le centre-ville de Maisons-Laffite. Les immeubles sont plus ou moins anciens

Les paysages de vallées urbaines



La vallée de la Seine sur les hauteurs de Bougival. On peut aisément distinguer la vallée urbanisée et les coteaux boisés



Cette photographie montre les bords de Seine à Conflans-Sainte-Honorine depuis les berges d'Aschères-sur-Seine.



Sur cette photographie du centre ancien de Chevreuse, on distingue les coteaux boisés et au dernier plan le château de la Madeleine qui surplombe la vallée de l'Yvette

Les paysages de banlieue pavillonnaire



Une rue de banlieue pavillonnaire à Bouffémont (95). On note la présence des pylones électriques. On peut voir dans ce cas la perspective sur un paysage plus ouvert du début du plateau de la plaine de France



Une rue de banlieue pavillonnaire à Tremblay-en-France (95). Elle fait partie d'une vaste zone urbaine construite à la même époque. Les pylones électriques marquent aussi le paysage.

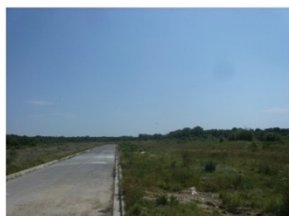


On est ici dans le cas d'un lotissement fermé à Villecresnes (94) appelé le parc de Cerçay. Les clôtures de chaque maison sont hautes

Les friches et délaissés



Dans cet espace proche de la voie ferrée à Groslay (95), on est en présence d'un délaissé dans l'urbain. Au dernier plan, on distingue des immeubles d'habitat collectif.



A Collegien (77) on peut voir ici un espace agricole, plus ou moins abandonné, qui semble être en attente de projet de construction de l'extension d'une zone d'activité économique



Cette photographie montre ce qui apparaît comme une friche à Linas (91). Elle combine une végétation buissonnante et un espace qui a pu être cultivé par le passé

Planche photographique VII.1. Types de paysages rencontrés en Ceinture verte (1)

- *Les paysages des massifs forestiers*

Les paysages de massifs forestiers sont aussi présents dans le cadre de nos transects. Ce sont des paysages plus ou moins fermés selon que l'on se trouve dans un sous-bois ou dans une clairière. Dans les grandes forêts des abords de Paris, les chemins sont larges et les forêts quadrillées. Il s'agit de forêts périurbaines, elles sont largement investies par des usages récréatifs et sportifs. Ici, nous avons considérés les exemples de la forêt de Saint Germain en Laye, de Sénart et de Ferrières qui illustrent les différentes ambiances des massifs forestiers.

- *Les paysages de front urbain*

Identifiés comme un type d'arrangement paysager entre l'urbain et le rural, ces espaces mettent en contact les espaces agricoles avec le bâti, le plus souvent individuel et sous forme de lotissements. Dans les transects parcourus, on a constaté qu'il s'agissait d'espaces aux marges de l'agglomération comme à Saint Witz dans le nord du Val-d'Oise, à la limite du parc naturel régional de l'Oise Pays de France, et particulièrement dans la ville nouvelle de Sénart.

- *Paysages agricoles de grande culture*

Au sein des transects que nous avons réalisés, on trouve à de nombreuses reprises ce type de paysage, présentant des espaces de grande culture, le plus souvent de blé ou de maïs. On y trouve aussi les plus ou moins discrètes marques de l'urbain : infrastructures de transport, réseaux de lignes à haute tension ou bâtiments récents. Elle se distingue du type suivant par l'empreinte de l'urbain. C'est le cas sur les photographies prises à Gonesse, à Saulx-les-Chartreux mais aussi en vallée de Chevreuse, même si ces marqueurs urbains sont ténus.

- *Les paysages ruraux*

Si la plupart des paysages de la Ceinture verte sont imprégnés par la marque de l'urbain, certaines des photographies réalisées dans son périmètre offrent un paysage aux caractéristiques beaucoup plus rurale. L'agriculture est aussi primordiale dans la composition du paysage, mais contrairement au type précédent, celui-ci est dénué des empreintes de la ville. Ce type de paysages se rencontre dans les parcs régionaux, celui de l'Oise-Pays de France, au nord de Paris, en vallée de Chevreuse, mais aussi à Villeneuve saint Denis, à proximité de la forêt de Ferrières.

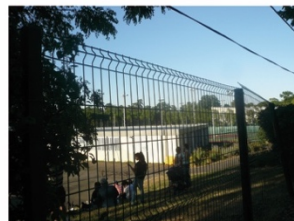
Les paysages des massifs forestiers



La photographie représente une des entrées d'un chemin pénétrant dans la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.



On est ici dans le cas d'une clairière dans un massif boisé, celui de Ferrière. Le paysage est ouvert et une prairie se trouve au centre de la photographie. Le carrefour entre plusieurs chemins est matérialisé par un panneau de direction



Le paysage de sous-bois est ici celui de la forêt de Sénart. Le paysage est fermé. Un chemin de terre se dessine

Les fronts urbains



On se trouve ici au contact entre un lotissement dans le quartier de Plessis-la-forêt dans la commune de Savigny-le-Temple, et de terres agricoles récemment moissonnées.



Sur le même transect un peu plus au nord, dans le périmètre de Sénart, on retrouve une zone de contact entre un lotissement et l'espace agricole.



On se trouve ici au nord de Paris, aux limites de l'Île-de-France. En arrière on peut voir le massif forestier qui marque l'entrée du parc naturel régional de l'Oise-Pays de France.

Les paysages de grande culture



On peut voir dans cette photographie, prise à Saulx-les-Chartreux, un paysage de grande culture. La perspective dégagée laisse voir au fond, légèrement en hauteur les bâtiments d'un centre commercial.



Sur cette photographie prise à Gonesse, on se trouve dans un paysage d'agriculture intensive. Le terrain est légèrement en pente et permet d'avoir une vue sur la capitale. Sur la droite de la photographie, une route est bordée d'arbres d'alignement.



Cette photographie représente un paysage agricole situé sur le plateau appelé plaine de la Madeleine en vallée de Chevreuse. Les marques de l'urbain sont peu nombreuses, mais malgré tout présentes (on distingue au dernier plan les lignes à haute tension qui parcourent le plateau).

Les paysages ruraux



On se trouve dans un paysage de type rural. L'espace agricole n'est pas marqué par l'urbain. Le paysage est ouvert et partout où se porte le regard, il n'y a pas d'indice de l'urbanisation.



Le paysage rural visible sur cette photographie est typique de la vallée de Chevreuse. Le boisement sur la gauche de la photographie est bordé par une prairie où paissent des animaux. Le bâtiment, ancien a été restauré.



Sur cette photographie également, le paysage est rural. L'espace agricole est entouré de boisements et on peut voir au loin le clocher d'une église et le noyau ancien du village de Villeneuve-saint-Denis.

Planche photographique VII.1. Types de paysages rencontrés en Ceinture verte (2)

I.4. Les arrangements paysagers

Afin de résumer l'information récoltée, nous avons privilégié la réalisation de schémas. Pour formaliser cette information, nous procédons à une interprétation de ce que nous observons dans le paysage en chaque point du transect en inscrivant l'occupation du sol majoritaire, issue de la classification que nous avons utilisée pour notre travail cartographique.

Le premier schéma, sur la figure VII.1, illustre les types d'occupation du sol sur chaque transect en fonction de la distance à la frange interne de Ceinture verte. Il montre à première vue un relatif désordre dans l'organisation des types d'occupation du sol. Le deuxième élément observable est le nombre de points auxquels nous n'avons pas pu rattacher d'informations photographique. Le cas du transect 2 est particulièrement significatif puisque nous n'avons pu prendre de clichés sur 6 kilomètres. Il s'agissait d'espaces inaccessibles, privés et clôturés⁶⁸. Sur les autres coupes paysagères, des points font défaut, mais de manière plus limitée. Dans un souci de continuité, nous avons complété l'information - lorsqu'elle manquait - par la photographie satellite. Ces informations ne remplacent pas l'interprétation paysagère et ne sont pas comptabilisées dans nos calculs mais elles sont utiles afin de se faire une idée de l'évolution du paysage sur l'ensemble des transects.

Les arrangements paysagers que l'on identifie sur ces coupes paysagères sont complexes. Ainsi, sur l'ensemble des coupes paysagères étudiées, il est difficile de distinguer une logique d'homogénéité dans la transition de l'urbain vers le rural, même si l'on peut vérifier que dans l'ensemble, le type agricole se retrouve majoritairement dans la seconde moitié des transects, à plus de 10 kilomètres de la frange interne de la Ceinture verte. Le transect 8 entre Montesson et Pontoise fait figure ici d'exception puisque la coupe offre d'abord une occupation agricole avant qu'elle ne soit ensuite principalement urbaine. A l'inverse, certaines coupes vérifient globalement la logique du gradient centre-périphérie, comme le transect 5. Sur le transect allant de Chatenay-Malabry à Saint-Germain-lès-Arpajon, l'occupation urbaine est largement dominante, ponctuée de quelques espaces végétalisés. Cette coupe paysagère montre ainsi un espace urbanisé en grande partie, avec une évolution de l'intérieur de la Ceinture verte, dense, vers l'extérieur, où il se fait plus étalé. Les transects 2 et 3 témoignent d'une occupation du sol largement agricole qui est celle de la plaine de France. En effet, les transects débutaient à la sortie de l'agglomération dense. Les deux derniers points correspondent à des espaces agricoles inaccessibles, encerclés par des grands axes de circulation. Le transect 1 illustre lui l'alternance entre les grands massifs forestiers et les espaces plus ruraux. Le transect 4 est

⁶⁸ Locaux de l'entreprise de transport FedEx à Roissy.

marqué par une occupation du sol végétale. On constate que la forêt de Ferrières fait bien tampon face à l'urbanisation mais elle est aussi précédée le long du transect par des espaces agricoles et des espaces végétalisés.



Figure VII.1. Schéma de l'occupation du sol le long de chacun des huit transects photographiques.
Réalisation : Morgane Flégeau

L'étude de l'occupation du sol le long des transects, à partir de la classification simplifiée du MOS permet de révéler des résultats complémentaires à cette première lecture paysagère. Ils apportent deux types d'informations principaux : celui de la distinction entre un habitat individuel et un habitat collectif. Il comprend également les activités économiques et les équipements. Les activités économiques apparaissent par exemple concentrées autour de la plateforme aéroportuaire de Roissy sur le transect 2. Le transect 7, traversant l'ouest de la Ceinture verte comprend lui un nombre conséquent d'équipements L'habitat collectif, marqueur de la densité urbaine, se repère en majorité dans les dix premiers kilomètres des transects, là où l'agglomération est dense. Il est présent pourtant à la fin de certains transects comme dans le transect 7 reliant Croissy-sur-Seine traverse la ville nouvelle de Saint Quentin, marquée par du logement de type collectif, tout comme à Saint Germain-les-Arpajon. Sur le transect 5, allant de Boissy-Saint-Léger, dans le Val-de-Marne, à Seine-Port, en Seine-et-Marne, le paysage est majoritairement urbain au début du transect, composé d'abord d'habitat individuel et ensuite collectif, puis davantage marqué par la végétation ensuite. A la fin du parcours, l'on retrouve l'habitat individuel, sous forme de lotissements sur le territoire de la ville nouvelle de Sénart.

L'autre apport de l'utilisation du MOS est la distinction non plus entre deux types d'espaces végétalisés mais sept. Il permet notamment de considérer les parcs urbains, les jardins collectifs et les jardins privés, ces catégories appartenant toutes à l'urbain dans notre première analyse. Avec cette grille, le transect 4 reliant Villiers-sur-Marne à Villeneuve-Saint-Martin comprend une occupation principalement végétalisée. L'on retrouve par ailleurs seulement un jardin collectif au sein des coupes, à la fin du transect 1. Ce sont en revanche les parcs urbains qui se révèlent être nombreux, et ce à différents endroits de nos transects.

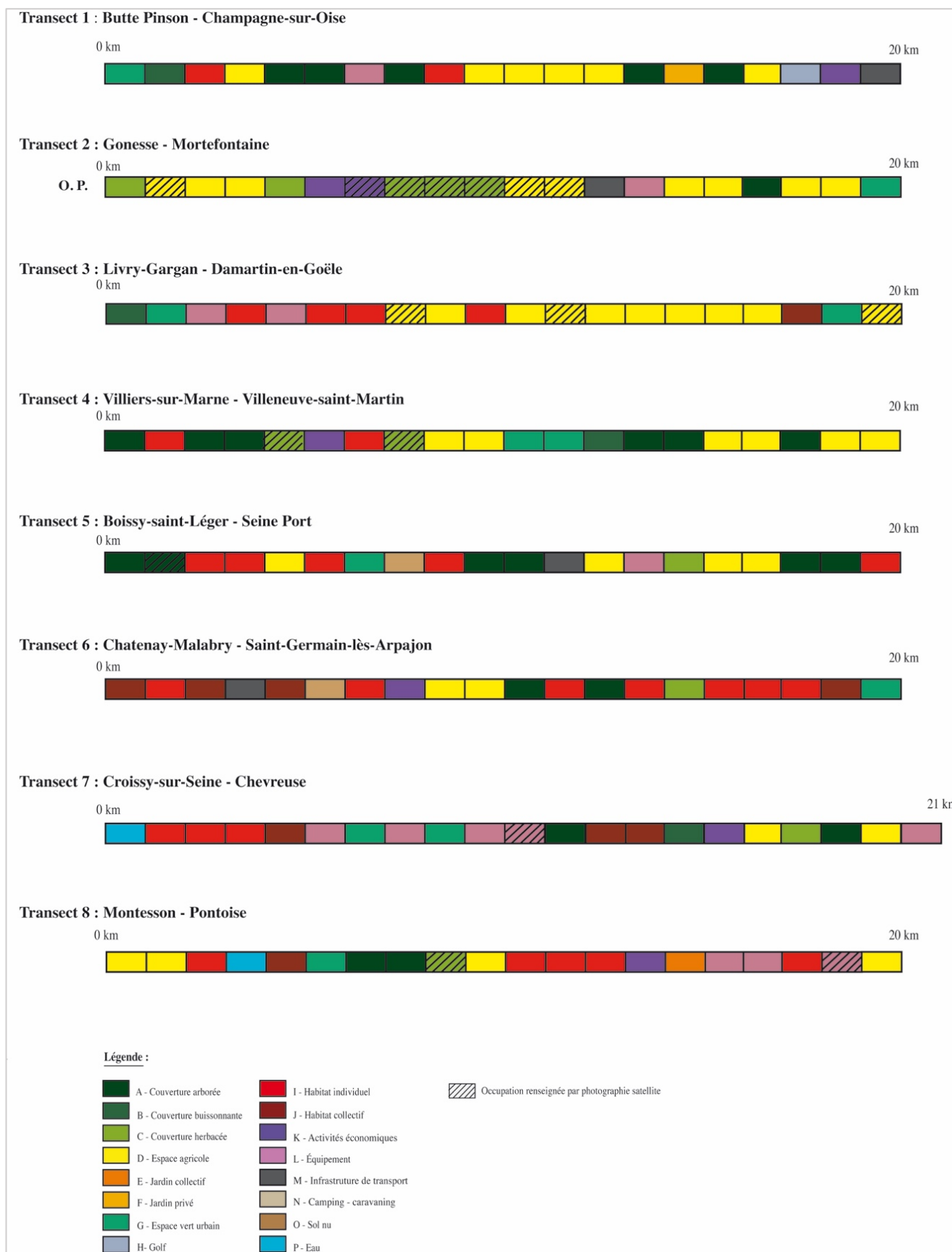


Figure VII.2. Schéma de l'occupation du sol selon la classification du MOS sur chacun des huit transects. Réalisation : Morgane Flégeau

En analysant les chiffres obtenus de manière globale on constate que c'est le type « couverture arborée » qui revient le plus régulièrement avec 19 % de l'ensemble des occurrences. Les deux autres types les plus importants sont l'espace agricole relevé à 16 % des occurrences, et l'habitat individuel qui occupe lui aussi 16 % de l'espace exploré. Au total, en agrégeant les différents types d'espaces végétalisés on obtient un pourcentage de 60 % de l'occupation totale. En excluant les espaces végétalisés de type urbains, c'est à dire les espaces verts et les golfs, ce pourcentage est de 53 %, les espaces végétalisés de type urbain représentant 7,4 % de l'ensemble. Enfin, en prenant en compte tous espaces de type urbain, nous obtenons 45 % des occurrences. L'espace dominant au sein de notre base de données photographique est bien celui des espaces végétalisés. Ce résultat se rapproche du ratio de 60 % d'espaces végétalisés défini par l'IAU pour inclure les communes dans la Ceinture verte. C'est donc le « vert » qui domine dans cette analyse des arrangements paysagers.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
Total général OP (sur 146)	23	4	5	37	1	1	11	1	28	9	7	10	5	0	2	2
% d'occurrence OP	15,8	2,7	3,4	25,3	0,7	0,7	7,5	0,7	19,2	6,2	4,8	6,8	3,4	0,0	1,4	1,4
Total général OS (sur 98)	23	8	7	3	2	16	6	0	11	5	3	2	8	1	1	1
% d'occurrence OS	23,5	8,2	7,1	3,1	2,0	16,3	6,1	0,0	11,2	5,1	3,1	2,0	8,2	1,0	1,0	1,0
Total OP + OS (sur 244)	46	12	12	40	3	17	17	1	39	14	10	12	13	1	3	3
% total d'occurrences	18,9	4,9	4,9	16,4	1,2	7,0	7,0	0,4	16,0	5,7	4,1	4,9	5,3	0,4	1,2	1,2

Total % espaces végétalisés (A + B + C + D + E + F + G + H) :	60,70%
Total % espaces végétalisés sans les espaces végétalisés urbains (A + B + C + D + E + F) :	53,00%
Espaces végétalisés de type urbain (G + H) :	7,40%
Total % occupations urbaines (G + H + I + J + K + L + M + N + O) :	45%

Tableau VII.2. Part de chacun des types d'occupation du sol rencontrés le long des huit transects

II. Les transects photographiques : un moyen de réflexion sur les discontinuités et sur l'appropriation

La méthode des transects paysagers nous offre la possibilité de mettre en évidence les discontinuités visibles dans le paysage. Le dictionnaire de la géographie de Jacques LEVY et Michel LUSSAULT rappelle, à l'entrée « continuité », que les discontinuités peuvent résulter de l'appropriation des groupes sociaux. L'appropriation de l'espace peut être décryptée sur le plan matériel au travers des photographies collectées. Nous reprenons ici la typologie définie par Vincent VESCHAMBRES et Fabrice RIPOLL (2005) qui distingue l'usage exclusif de l'espace et l'usage autonome. L'usage exclusif est manifesté par des dispositifs de clôture matérielles, alors que l'usage autonome est manifesté par des pratiques et des usages dont les traces dans le paysage sont bien plus difficiles à établir. On cherchera aussi à recenser les usages exclusifs et les pratiques de l'espace visibles dans le paysage le long des transects photographiques réalisés.

II.1. Effets de ruptures et coupures dans les paysages de Ceinture verte

La Ceinture verte est marquée par les discontinuités, qu'elles soient spatiales ou sociales. A l'échelle étudiée dans ce chapitre, celle du paysage vu à hauteur d'homme, ces discontinuités se manifestent sous forme de barrières concrètes, de murs, de coupures formées par les infrastructures de transports et des appropriations plus ou moins légales de l'espace. On repère aussi dans le paysage photographié les effets de lisières et les zones de transitions entre deux types d'espaces.

II.1.1. Impossibilité d'accès et propriété privée : un parcours heurté le long des transects

La réalisation des transects a été l'occasion d'expérimenter l'exercice d'un parcours non linéaire. Nous n'avons pas pu accéder à un nombre conséquent de lieux, du fait de contraintes physiques. Ce sont au total 15 points que nous n'avons pas pu illustrer. Sur le transect reliant Gonesse à Mortefontaine, sept prises de photographies, sur vingt, n'ont pas pu être réalisées. Cela était d'abord lié au statut de propriété de certains espaces, manifestés par des barrières physiques : enclos, murs, portails ou encore grillages marquent la propriété privée d'un espace. Cela a pu être le cas lorsque notre tracé rencontrait des jardins pavillonnaires par exemple. Sur le transect allant de Gonesse à Mortefontaine, le tracé passait par les locaux de grands groupes industriels de logistiques, dont la propriété était marquée par des grillages. L'autre élément nous empêchant l'accès aux points définis le long des tracés était celui d'une impossibilité due à des ruptures physiques infranchissables. Ce fut le cas également le long du tracé reliant Gonesse à Mortefontaine, là où l'autoroute A1 et la D317 créent une coupure dans le paysage. L'accès aux terres agricoles, entièrement enclavées, est difficile. Enfin, le cas d'une prison située à Pontoise a aussi constitué un élément ne nous permettant pas l'accès à l'espace que nous avons défini.

II.1.2. Barrières et modes d'occupation du sol

Nous avons pu observer les modalités d'appropriation de l'espace au travers de leur dimension visible. En effet, la clôture matérielle marque l'appropriation du groupe social (VESCHAMBRES et RIPOLL, 2005). Nous avons observé une très grande variété de ces barrières le long des transects. Elles enserment par ailleurs tous les types d'espaces, de l'habitat individuel aux zones industrielles et d'activités, en passant par des espaces non-bâties. La propriété privée, lorsqu'elle est matérialisée par des barrières empêche l'accès aux espaces qu'urbanistes et paysagistes appellent pourtant des espaces ouverts. Nombre de boisements privés sont ainsi enclos, tout comme les prairies et les pelouses appartenant au domaine privé. L'essentiel des habitations

individuelles est clôturé. Le travail d'ethnologie de Pauline FRILEUX (2010) sur la haie dans les espaces de franges pavillonnaires a montré l'importance de la mise en clôture de l'espace individuel, dans un souci d'intimité et de protection. Si les CAUE⁶⁹ et autres organismes ont tenté d'harmoniser les paysages aux franges des villes, en proposant des guides destinés aux propriétaires, c'est pourtant la diversité des clôtures qui se lit dans les paysages, notamment en Ceinture verte. Entre la haie végétale, les murs de parpaing et les grilles en fer forgé de diverses hauteurs, ce besoin de protection participe à une fermeture de l'espace dans le périurbain.

De la même manière que l'habitat individuel, les immeubles d'habitation collectifs sont entourés de barrières qui les séparent de l'espace public, mais toutefois dans une moindre mesure. Installés sur des bandes de pelouse, les immeubles, qui ne sont pas compris dans l'urbain dense, ne sont pas délimités par des barrières. Ce qui n'empêche pas que la frontière entre l'espace privé et l'espace public est souvent repoussé à la rue.

Précisons ici que nous n'avons pas rencontré qu'un nombre très réduit d'ensembles résidentiels fermés le long de notre parcours. Le seul lieu pouvant s'en approcher est celui de la résidence du « parc de Cerçay » à Villecresnes où l'accès aux pavillons se faisait par une route clôturée par une barrière. Nous aurons l'occasion de voir au chapitre X que la fermeture résidentielle, que l'on constate bien en Ceinture verte n'est pas forcément physique. Elle est toutefois bien réelle.

⁶⁹ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Espace en végétation



Bouffémont (95) - Le clos de la Charrières



Saint Ouen l'Aumône (95) - Quartier Brouillard



Férières (77) - Terrain vague

Habitat individuel



Villemors-Valcros (94) - résidence « Le parc de Cerçay »



Conflans Ste Honorine (78) - Chennevières



Milon-la-Chapelle (78) - Entrée de ville

Entreprises privées et équipements publics



Guyancourt (78) - Zone industrielle



Éragny (95) - Zone industrielle des Bellevues



Cesson (77) - Station d'épuration

Habitat collectif



Pontoise (95) - quartier des Cordeliers

Planche photographique VII.2. Barrières et mode d'occupation du sol

II.1.3. Marquer symboliquement sa propriété, manifester ou empêcher l'appropriation illégale de l'espace

Ces barrières observées tout le long des transects sont pour l'essentiel concrètes et matérielles. Mais elles peuvent être abstraites ou symboliques et elles se retrouvent le long de nos parcours. Ces barrières non matérielles ; elles sont signifiées par des panneaux de signalétique. L'interdiction de pénétrer dans un espace pour l'ensemble des usagers est revendiquée par un groupe, qui manifeste son usage exclusif de l'espace. La production de signes par ces panneaux

montre un marquage de l'espace par les propriétaires privés grâce à des manifestations symboliques. C'est le cas de la propriété privée, indiquée comme des zones de chasse du chemin de Berdoudou à Émerainville, en limite du bois de Célie. Ici, les chasseurs ont délimité leur zone de chasse réservée par des panneaux. A Pierrelaye, un panneau signifie également la propriété privée concernant un bois.

Ces barrières sont manifestes, sous forme d'enclos ou de panneaux indiquant la propriété privée du point de vue juridique. Une appropriation illégale de l'espace peut toutefois aussi être affirmée par des enclosures. Ce type d'appropriation exclusive est fragile puisqu'il peut faire l'objet d'une éviction de la part des pouvoirs publics. Toutefois, la possibilité de l'appropriation illégale d'un espace est aussi ce qui justifie la mise en place de barrières. En Ceinture verte d'autres types de barrières s'observent, celles, celle des aménagements à usage dissuasif. Les gestionnaires de l'aménagement local disposent des pierres imposantes pour empêcher l'installation d'indésirables. Nous avons observé l'installation de ces enrochements à la Butte Pinson pour éviter une appropriation de la partie du domaine encore en friche. L'intercommunalité de Plaine Vallée confirme d'ailleurs l'utilisation de ces enrochements en ce sens⁷⁰. A Montesson et à Ferrières, ils servent à empêcher l'accès à des chemins agricoles ou à des routes d'accès à des bois privés. Ce sont souvent les espaces en attente de projet qui sont l'objet de ces dispositifs d'empêchement. Ces derniers sont ainsi considérés comme temporaires.

⁷⁰ Entretien avec Florian Ferreira, chargé de mission à l'intercommunalité de Plaine Vallée, 1^{er} juillet 2016.

Absence de barrière matérielle



Émerainville (77) - Chemin de Berdoudou - Les panneaux que l'on distingue en haut à gauche indiquent la limite d'une zone de chasse



Presles (95) - Chemin d'un centre équestre



Pierrelaye (95) - Panneaux indiquant une propriété privée et la limite d'une zone de chasse

Appropriation informelle



Groslay (95) - Parcelles enclôses de manière informelle



Deuil-la-Barre (95) - Habitation informelle dans une friche



Villetaneuse (93) - Potager installée dans une friche de l'Université Paris 13 en limite de Ceinture verte

Barrières pour empêcher des installations non planifiées



Ferrières (77) - La Longyoyte



Pierrefitte (93) - Partie encore non aménagée du parc de la Butte Pinson

Planche photographique VII.3. Marquer l'appropriation, légitime ou non, empêcher l'appropriation informelle

II.1.4. Les coupures paysagères

D'autres types de barrières sont visibles au travers des photographies réalisées en Ceinture verte. Ce sont les coupures physiques du réseau de transports. Les infrastructures de communication, routières et ferroviaires, si elles permettent de relier des espaces entre eux, constituent de véritables divisions de l'espace à l'échelle locale. Certains auteurs parlent d'« effet tunnel » pour rendre ce phénomène imagé. En Ceinture verte, la densité de routes, autoroutes, voies ferrées crée des ruptures physiques qui ne permettent pas aux habitants d'aller où bon leur semble. Il existe de nombreux ouvrages de franchissements dans les zones

anciennement urbanisées, comme à la Celle Saint Cloud, mais lorsque l'urbanisation de l'espace a suivi la construction des infrastructures, la partition de l'espace est forte. A l'échelle locale, le fleuve peut aussi être considéré comme une discontinuité. Néanmoins, dans notre espace d'étude, les développements urbains de part et d'autre de la Seine, de la Marne ou de l'Oise, pour ne citer que ces cours d'eau, ne sont pas notablement différenciés. Enfin, les lignes électriques à haute tension ne sont pas des coupures au sol mais dans le paysage. Elles marquent d'autant plus l'aspect urbain de l'espace parcouru.

Infrastructures routières et autoroutières



Lieusaint (77) - Passage sous la route N104 pour accéder à la forêt domaniale de Sénart



Mitry-Mory (77) - On distingue depuis les champs la jonction entre la francilienne et la route N2 qui longe l'aéroport



Gonesse (77) - Vu sur l'autoroute A3 depuis la zone d'Activité des Tulipes

Lignes électriques



Saint-Germain-lès-Arpajon (91) - Quartier de la Grâce de Dieu



Montmagny (95) - Butte Pinson



Champlan (91) - Quartier de la Butte Chaumont

Infrastructures ferroviaires



Champagne-sur-Oise (95) - Voie ferrée séparant les masions individuelles des champs



La Celle-Saint-Cloud (78) - Passage sous la voie ferrée

Planche photographique VII.4. Coupures paysagères

II.1.5. Zones de transition, effets de lisières

Enfin, en grandissant l'échelle selon laquelle sont appréhendées les discontinuités, les zones de transition peuvent également être pensées comme des ruptures, avec une épaisseur plus ou moins importante. Les zones de transition marquent ainsi le passage de l'urbain au rural de manière plus ou moins brutale. La photographie permet de montrer ces zones de contact, sous forme de lisières, que l'on observe à hauteur d'homme. Il existe une multitude de zones de contact, entre zones pavillonnaires et espaces agricoles, comme à Lieusaint, entre zones industrielles et d'activités et boisements ou zones agricoles. Elles sont le plus souvent brutales. Toutefois, on observe dans certains cas des transitions plus douces. C'est le cas à Saint-Brice-sous-Forêt où les zones résidentielles sont reliées à la forêt de Montmorency par des vergers plus ou moins en friche. Ce même constat peut d'ailleurs être fait le long de celle de Montmorency où les coteaux sont ponctuellement occupés dans d'anciens vergers et des friches arbustives.



Planche photographique VII.5. Les zones de contact en Ceinture verte

La réalisation des coupes paysagère a été l'occasion de constater la grande fragmentation des paysages de Ceinture verte. Ainsi, les barrières, les coupures, et de fait une absence d'accessibilité d'un certain nombre d'espaces, semble être une des caractéristiques de cet espace

II.2. Des fonctions culturelles et paysagères visibles dans les photographies

La méthode exploratoire du repérage des fonctions culturelles et paysagère dans les photographies a pour but de révéler les traces visibles des fonctions culturelles et paysagères capturées par la photographie. Comme nous l'avons dit plus haut, les personnes qui viennent s'installer dans l'espace de Ceinture verte recherchent des aménités paysagères et culturelles, des éléments auxquels elles attachent une valeur. Pour enrichir la lecture des transects, nous avons ajouté une occupation du sol secondaire.

Les fonctions listées au départ ne sont pas toutes visibles dans le paysage. Nous avons établi au départ une grille de lecture, correspondant aux types définis préalablement. Après analyse, les fonctions correspondantes ont été classées en différentes catégories selon les indices rencontrés dans les photographies. Nous avons ainsi exclu la fonction correspondant à l'identité locale. La fonction paysagère prend une dimension particulière puisqu'il s'agit, dans les photographies, davantage de ce qui permet d'apprécier le paysage et donc d'une mise en paysage, par le biais de belvédères par exemple. La fonction écologique des espaces de Ceinture verte fait partie aujourd'hui des éléments valorisés par les citoyens venus s'installer dans ces secteurs. Nous l'avons essentiellement traité au travers des discours des pouvoirs publics et au travers des documents d'urbanisme. Fabien ROUSSEL (2017) a développé ces aspects de manière approfondie.

Pour résumer l'ensemble de l'information obtenue, nous avons ajouté au schéma présentant une occupation du sol simple les différents types de fonctions rencontrées le long de chaque transect. Finalement c'est un regard sur les pratiques des espaces végétalisés de la Ceinture verte et donc sur l'habiter que l'on se propose ici de mener par le biais de l'identification des fonctions culturelles et paysagères repérables sur les photographies.

Les fonctions visibles dans le paysage correspondent en grande majorité à des occupations du sol de type végétalisé. Seuls deux points marqués d'une fonction sont de type urbain. Il s'agit du centre de Pontoise et du centre de Chevreuse. Dans le premier cas, une promenade a été aménagée sur les hauteurs de la ville, surplombant le centre ancien. A Chevreuse, la photographie retenue pour illustrer le point est celle d'une église datant du XII^e siècle et mise en valeur du point de vue touristique. Pour le reste des fonctions identifiées, il s'agit de chemin de promenade en forêt, d'aménagements dans des parcs, de pistes cyclables le long des berges de la Seine ou d'autres cours d'eau.

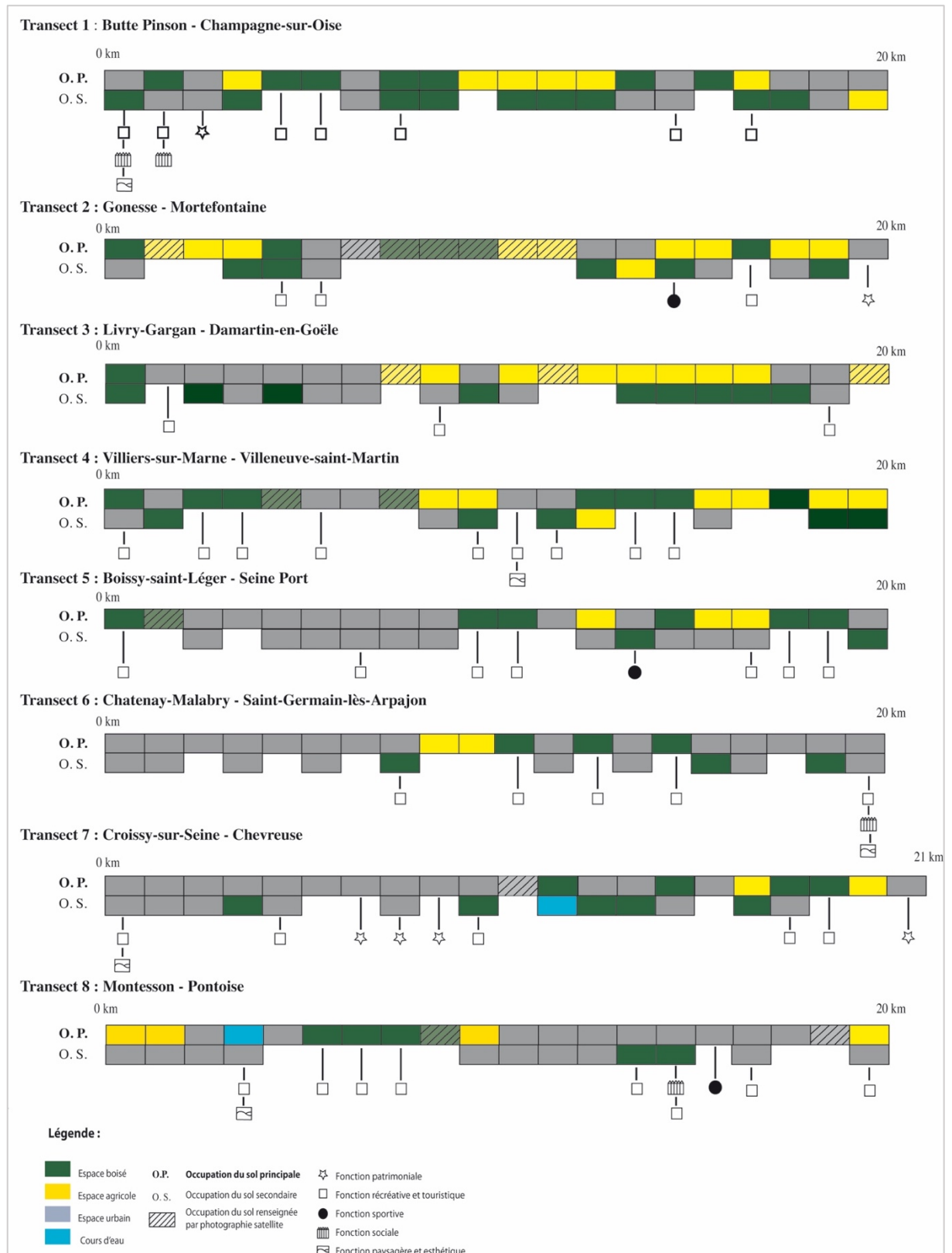


Figure VII.3. Schéma de l'occupation du sol et des fonctions visibles dans le paysage le long des transects. Réalisation : Morgane Flégeau

La fonction la plus représentée est la fonction récréative. Sur les 67 occurrences rencontrées, elle correspond à 72 % du total. Les fonctions sportives arrivent en deuxième position avec 9% des occurrences. Les fonctions sociales et paysagères correspondent chacune à 7,5 % de l'ensemble. Enfin, les fonctions patrimoniales enfin comptabilisent 4 %. Les fonctions fournies par les espaces que nous avons photographiés sont ainsi majoritairement des aménagements permettant la promenade en forêt ou dans des espaces publics urbains.

	Nombre d'occurrences des fonctions identifiées dans les photographies	Part (en %)
Récréative	48	72
Patrimoniale	3	4
Sportive	6	9
Paysagère et esthétique	5	7,5
TOTAL	67	100

Tableau VII.3. Nombre et pourcentage des occurrences des fonctions rencontrées

La répartition de ces fonctions le long des transects n'est pas homogène. Les transect 1, 4, 7 et 8 en présentent chacun 10 alors que le transect 3 n'en compte que 3. Cela est en grande partie lié aux types d'occupation du sol. De manière générale, les espaces boisés accueillent les fonctions récréatives tandis que les espaces agricoles et les espaces résidentiels en sont démunis. Le transect 3 reliant Livry-Gargan, caractérisé par un paysage combinant agriculture intensive, infrastructures de transport et zones pavillonnaires, laisse peu de place à une mise en valeur pour un usage récréatif. Le transect 8 illustre la situation inverse. Le long du parcours, on rencontre un nombre conséquent de fonctions différentes. Quelques espaces agricoles sont également dotés de rôles précis, ce qui va dans le sens d'une appropriation de plus en plus forte des paysages ruraux et donc de leur composante agricole. Les espaces agricoles deviennent des espaces pratiqués pour un usage récréatif pour leurs qualités propres. Toutefois, ils sont loin de constituer la majorité des cas rencontrés.

La méthode de repérage des fonctions culturelles et paysagères a donc révélé celles qui sont utilisées et dont la manifestation est visible. Elle permet de spatialiser ces fonctions et d'évaluer leur présence dans le paysage. Elle présente toutefois une limite évidente : toutes celles qui ne sont pas visibles sur les photographies, comme par exemple la qualité des liens sociaux. Pour savoir quels sont les espaces qui bénéficient d'une valorisation des qualités paysagères par les habitants de la Ceinture verte, il faut mener une enquête plus approfondie par entretiens auprès des habitants eux même.

Conclusion du chapitre VII

La réalisation des transects paysagers confirme, à une autre échelle, la grande hétérogénéité spatiale que pu mettre en avant dans les chapitres précédents. Cette caractéristique de l'espace de Ceinture verte indique d'abord que les résidents venus chercher un cadre naturel et rural aux périphéries de l'agglomération parisienne n'y ont pas tous accès. En témoignent les transects 5 et 6, à l'occupation du sol largement urbaine. Les paysages de type rural sont d'ailleurs circonscrits aux franges externes de notre périmètre d'étude. Pour le reste, l'ensemble des paysages identifiés, porte d'une manière ou d'une autre, les marques de l'urbain. La nature, telle que pensée par les citoyens, fait ainsi entièrement partie de la ville. Si les espaces non-bâti, nombreux au sein des transects, fournissent bien des fonctions culturelles et paysagères, ils ne sont, dans leur grande majorité, ni naturels ni empreint de ruralité.

Un nombre important des espaces observés est marqué physiquement par la propriété privée et n'est pas accessible au public. Ce caractère privatif témoigne d'une appropriation et d'un usage complet de ces espaces. Mais il indique également l'absence d'accessibilité d'un certain nombre d'espaces. La méthode photographique que nous avons appliquée pose la question du rapport entre espace public et espace privé dans les périphéries de l'agglomération parisienne. Dans le périurbain, le rapport à l'espace public apparaît bien comme spécifique vis-à-vis de celui de l'urbain dense (FLEURY, 2016). Si dans la ville dense, la rue, les places et d'autres aménagements tiennent une place particulièrement importante, dans les espaces que nous avons traversés, les espaces ouverts au public sont en nombre limité. Le constat d'une crise des espaces publics en périurbain a été nuancé par plusieurs auteurs ayant bien montré que les espaces végétalisés font l'objet d'une publicisation (BANZO, 2009 ; BANOS et SABATIER, 2010 ; POULOT, 2013) tout comme d'autres espaces, en particulier les centres commerciaux. C'est le cas en particulier des espaces agricoles, qui font accueillir de plus en plus des fonctions récréatives et s'ouvrent ainsi au public. Cette ouverture ne se fait toutefois pas sans frictions avec le monde agricole (LE CARO *et al.*, 2016).

Il n'en reste pas moins qu'en Ceinture verte, on constate la prégnance des espaces clôturés, propriétés privées, notamment de particuliers ou d'entreprises. Le rôle des barrières et des coupures urbaines est d'ailleurs remarquable dans le sentiment d'émiettement et de fragmentation que nous avons pu éprouver dans cet espace. Ainsi, nous pouvons donc nous interroger sur la question de l'habiter dans les espaces de la Ceinture verte. La photographie de paysage peut nous renseigner partiellement sur cet aspect. Elle fait aussi état de notre regard de géographe, regard que nous avons tenté d'objectiver au travers du dispositif

méthodologique mis en place. Comment ce paysage, qu'au travers des transects photographiques nous avons appréhendé comme fragmenté et discontinu, est-il perçu par les habitants ?

CHAPITRE VIII : HABITER L'ENTRE-DEUX. LE ROLE DES ESPACES DE NATURE EN CEINTURE VERTE

Partant de la notion d'émiettement, établie lors de l'analyse des paysages dans le chapitre précédent, notre interrogation s'est portée sur l'habiter dans l'espace de Ceinture verte. Dans cet espace, la demande de nature est un élément majeur – certes pas le seul – ayant poussé à l'installation dans le périurbain (PERRIER-CORNET, 2002 ; VANIER, 2003 ; DONADIEU, 2003 ; POULOT, 2013). Or, nous avons pu constater que la Ceinture verte est largement urbanisée, que cet urbain soit composé d'espaces bâtis ou d'espaces végétalisés aménagés. Dans cet espace caractérisé par une grande hétérogénéité sur le plan morphologique, le plan social et le plan paysager, et où la périurbanisation est arrivée, - selon les termes d'Éric CHARMES (2013) -, « à maturité », nous pouvons nous interroger sur la manière dont se décline cette attente sociale et sur la place que prennent les espaces végétalisés dans la vie quotidienne des habitants. Pour répondre à cette interrogation, nous appréhendons dans ce chapitre les pratiques spatiales des espaces végétalisés, les perceptions et les représentations paysagères des habitants. Ce travail nous conduit à nous interroger sur le rôle des espaces végétalisés, qu'ils soient urbanisés ou non, dans l'habiter en Ceinture verte ainsi que sur le sentiment d'appartenance à une entité spatiale spécifique. Il invite également à mettre en regard les attentes formulées par les élus et les aménageurs vis-à-vis des espaces végétalisés avec celles des habitants.

Notre propos s'appuie sur une enquête réalisée auprès de personnes résidant à proximité d'espaces végétalisés en plaine de Pierrelaye et le long d'un transect allant de Villetaneuse jusqu'à Auvers-sur-Oise, suivant un gradient centre-périphérie positionné le long de la vallée de Montmorency. L'ensemble des entretiens avait pour thèmes principaux les pratiques des espaces de nature, le paysage, la qualité du cadre de vie, la connaissance des projets d'aménagement locaux ou régionaux et enfin de la notion de ceinture verte. Dans le but de guider l'analyse qualitative, une analyse lexicométrique du corpus d'entretien a été effectuée avec le logiciel IramuteQ.

Nous nous penchons d'abord sur les représentations des paysages de la Ceinture verte, en proposant une typologie des représentations paysagères des habitants, et sur l'appropriation différenciée des espaces végétalisés. Nous étudions ensuite l'appréhension de cet espace d'entre-deux qu'est la Ceinture verte et le rôle que cette situation géographique joue dans le cadre de vie des enquêtés. Enfin, nous effectuons une mise en perspective des actions et des discours des acteurs des politiques publiques au regard des perceptions des habitants.

I. Pratiques et représentations paysagères des habitants de Ceinture verte

S'interroger sur les pratiques et les représentations du paysage dans un espace marqué par l'hétérogénéité appelle à mettre en lumière plusieurs variables. Les enquêtés fréquentent-ils l'ensemble des lieux de proximité et possèdent-ils des représentations différentes en fonction :

1. De la distance relative au centre de Paris ?
2. De types d'espaces composant leur cadre de vie ? (Champs, forêts...)
3. D'une valorisation proposée par les politiques publiques de l'aménagement ?

I.1. De l'importante des espaces de nature

Nous avons procédé à une analyse lexicométrique des entretiens menés auprès des habitants, enregistrés et retranscrits. Le corpus de cette analyse est composé des entretiens réalisés le long du transect, situés sur l'axe allant de Villetaneuse à Auvers-sur-Oise, et de ceux réalisés sur les pourtours de la plaine de Pierrelaye. Par souci de cohérence, nous avons choisi de travailler sur un axe longeant la vallée de Montmorency. Dans cette analyse, l'ensemble des individus est spatialisé. Il est donc intéressant d'interroger un effet de gradient le long du transect. Chaque entretien correspond à une variable de l'analyse. En outre, le long de cet axe, la classification multivariée d'indicateurs socio-économiques a révélé de fortes disparités.

Les logiciels de lexicométrie adoptent un langage propre pour désigner les corpus de texte. Les formes correspondent aux mots identifiés par le logiciel, les segments à des parties du texte. Le nombre d'occurrences correspond, lui, au nombre d'occurrences d'une même forme dans le texte. Le but de l'utilisation de la lexicométrie est d'interroger les discours des habitants le long du transect afin de comprendre les perceptions des espaces en végétation, et de comprendre si elles sont fonction d'une distance à Paris.

Pour avoir une idée générale de la manière dont se structure l'ensemble du corpus, le premier traitement réalisé avec le logiciel IramtuQ est celui de l'analyse des similitudes. Reposant sur la théorie des graphes, l'objectif de cette technique est d'étudier la proximité et les relations entre les différents éléments du corpus (MARCHAND et RATINAUD, 2012). On obtient un résultat sous la forme d'un arbre des liaisons lexicales. Le nombre de liens entre deux items est indiqué et la taille des formes proportionnelle à la fréquence. L'indice de co-occurrence utilisé, c'est-à-dire le nombre d'occurrences communes, montre les associations faites entre les mots par l'ensemble des enquêtés. Afin de simplifier la lecture, nous avons retenu les termes qui apparaissaient au moins 17 fois dans le corpus, ce qui correspond à 132 formes au total. L'analyse des similitudes fournit des informations quant à l'occurrence des mots ou expressions dans le corpus ; mais surtout, nous pouvons en déduire à quelles autres formes elles sont reliées.

promener ou exercer une pratique sportive. D'autres usagers viennent pendant le week-end, là aussi pour des activités de promenade ou de sport. L'une de nos enquêtés souligne le rôle de sociabilité de la forêt. Ces sociabilités sont locales, elles impliquent des personnes résidant dans les communes limitrophes et qui se croisent en faisant les mêmes activités. Tous se plaignent de la forte fréquentation de la forêt de Montmorency le week-end venu. On sent poindre le conflit d'usage entre les pratiquants de la course, de la promenade ou du vélo et entre les personnes se rendant en forêt régulièrement et celles qui s'y rendent plus occasionnellement. Le cas de la forêt de Montmorency illustre bien cette dichotomie qui est fonction des moments de la semaine. Elle révèle aussi une fréquentation urbaine, à la fois à l'échelon local et à l'échelon métropolitain. L'ensemble des enquêtés valorise la forêt comme espace de pratiques récréatives du moins quotidiennes, sinon régulières ou comme élément majeur de leur cadre de vie. Il existe une plus ou moins forte appropriation de cet espace. Le graphe montre également la fréquentation d'autres lieux par les enquêtés. On retrouve par exemple la connexion entre aller et les « bords de Seine » et « parc » ou encore « jardin ». Ces deux dernières formes apparaissent reliées au terme « petit » On peut interpréter cette association par la valorisation d'un caractère intimiste de certains espaces. Ces lieux sont appréciés pour leur proximité et fréquentés la semaine ou le week-end. Une partie de notre échantillon loue des parcelles de jardins partagés.

Nous l'avons vu, les modes de vie urbains intègrent l'usage des espaces végétaux de proximité. C'est notamment le cas des espaces agricoles qui se chargent des mêmes fonctions (LE CARO, 2007). Les espaces de la Ceinture verte, et notamment de ce type sont censés répondre à une demande en termes récréatifs. Pourtant, l'espace agricole n'apparaît que timidement dans l'analyse des similitudes. On trouve l'évocation du terme « champ » et « campagne » mais le nombre de co-occurrences apparaît plus faible que pour les autres termes évoqués. Cela nous informe sur la faiblesse de la fréquentation des espaces agricoles dans l'ensemble du corpus d'entretiens par rapport aux autres espaces végétalisés.

L'appropriation est par exemple faible en plaine de Pierrelaye, espace est jugé négativement par les enquêtés. Pourtant elle est systématique pour les personnes résidant à proximité immédiate des parcelles cultivées. La plupart des habitants interrogés justifie la faible pratique de la plaine de Pierrelaye par la présence de déchets le long des routes, de chiens errants ou bien à cause de la perception de trafics en tous genres. L'essentiel des interviewés ne s'aventure jamais loin à l'intérieur de la plaine agricole mais en fréquente les franges ; ils pratiquent le sport comme le vélo pour les uns, la promenade avec les enfants pour les autres, ou encore la cueillette de fleurs pour certains. Il y a donc bien une appropriation des espaces de culture pour des usages récréatifs même si le lieu est perçu de façon négative. Le sentiment de ne pas pouvoir profiter d'un espace qui pourrait être le support de pratiques récréatives est

palpable parmi les enquêtés. Un couple vivant dans le quartier des Sognolles à Méry-sur-Oise en fait même un usage original. Leur maison étant située à l'entrée d'un chemin agricole, ces derniers organisent chaque année une fête, qui s'installe sur le chemin agricole. Interrogée sur ce chemin – forme qui apparaît dans le graphe des similitudes associé directement à la forme aller, l'enquêtée affirme :

« On se l'est un peu approprié. Et un jour j'avais dit à l'une de mes nièces qu'on était propriétaires de tout ça, [...], qu'elle avait la chance de faire la balade du propriétaire et bon, c'était pas le cas du tout mais... » (Entretien Méry-sur-Oise, juin 2015)

Elle précise qu'elle organise ces fêtes depuis cinq ans, s'appropriant ainsi le chemin de manière temporaire, puis le nettoie pour qu'il retrouve son aspect antérieur. Cette enquêtée confie même assurer elle-même le reste de l'année l'entretien du chemin, qu'elle juge trop peu efficace de la part de la municipalité. Elle vient ainsi déposer des gravats sur le chemin lorsqu'elle estime les trous trop importants. Dans ce cas l'appropriation d'un espace agricole appartenant à l'environnement direct du lieu de vie est forte. Les entretiens et nos observations, le long du transect, mais aussi dans d'autres espaces de la Ceinture verte ont donc montré qu'il y a différents types d'appropriations des espaces végétalisés, pas toujours contrôlés par les pouvoirs publics. On constate par ailleurs une timide ouverture à une diversité de pratiques urbaines des espaces agricole dans ce cas, encouragé notamment par les instances régionales comme l'AEV.

Si les discours s'articulent principalement autour du registre de la pratique d'une pluralité de lieux, ils sont aussi centrés sur l'observation. Ainsi, le nombre de co-occurrence entre les termes « aller » et « voir » est de 60. La fréquentation d'espaces végétalisés est liée à l'observation, à l'appréciation esthétique, du « beau ». De façon surprenante, le terme de lotissement apparaît dans ce même groupe lexical et il se trouve lié à une appréciation esthétique. Pour comprendre plus précisément ce corpus, il est nécessaire d'appréhender les différents types de discours.

I.2. Des représentations différenciées des espaces en végétation

Cette première analyse globale du corpus peut être complétée en observant l'éventualité de discours différents sur les espaces en végétation. Une classification descendante hiérarchique est proposée par IramuteQ. Elle est réalisée grâce à la méthode de Max REINERT (1983). Cette méthode permet de différencier des types de discours. Les formes sont ainsi regroupées selon leur indépendance. Le lien de dépendance au sein d'une même classe est mesuré par un test du Khi2⁷¹. En organisant l'ensemble du discours en classes, on peut voir la liste des formes

⁷¹ Le du Khi2 des 40 formes principales associées à chaque classe obtenue est disponible en annexe 5.

associées à chaque classe et leur degré de dépendance. Les formes sont classées en fonction de la valeur du Khi2. Plus le Khi2 est élevé, plus l'hypothèse de dépendance entre la forme et la classe est vraisemblable. Chacune de ces classes est donc liée à un champ lexical différencié. Elle représente un certain pourcentage d'informations sur les segments de texte du corpus. Cette classification procède d'une démarche itérative puisque nous avons réalisé un certain nombre d'aller-retours dans le corpus de textes formatés, en modifiant le nombre maximum de classes créées ou le nombre minimum de segments de texte par classe. Finalement, l'algorithme a déterminé quatre classes. 92,42 % des segments ont pu être classés : soit 1293 sur les 1399 au total. Deux ensembles se distinguent : les classes 1, 2 et 3 d'un côté et de l'autre, la classe 4. Au sein du premier ensemble, une autre subdivision rapproche les classes 1 et 3, et la classe 2. Les pourcentages représentent la quantité d'informations résumées pour chaque classe. La classe 2 est la plus représentée avec 31,6 % de l'information. Les classes 1 et 3 réunies représentent au total 51,2 % de l'information. Par ailleurs, les classes 1 et 2, représentent, à elles deux, quasiment les deux tiers de l'information.

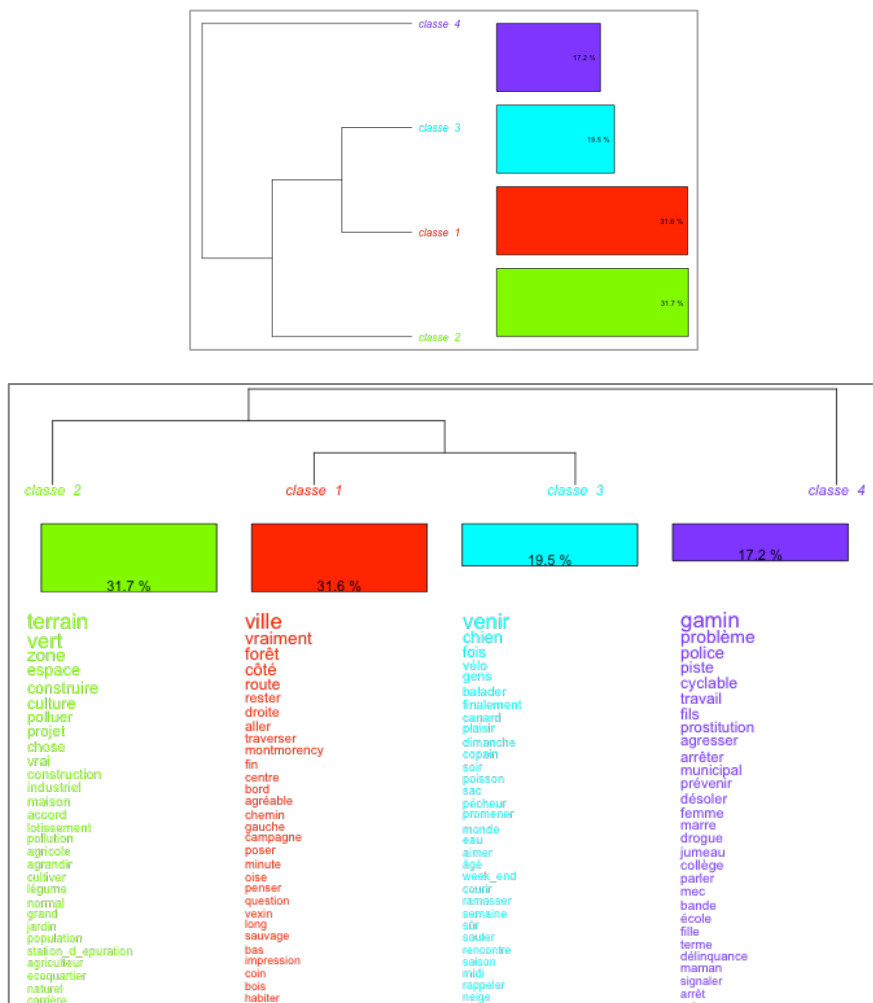
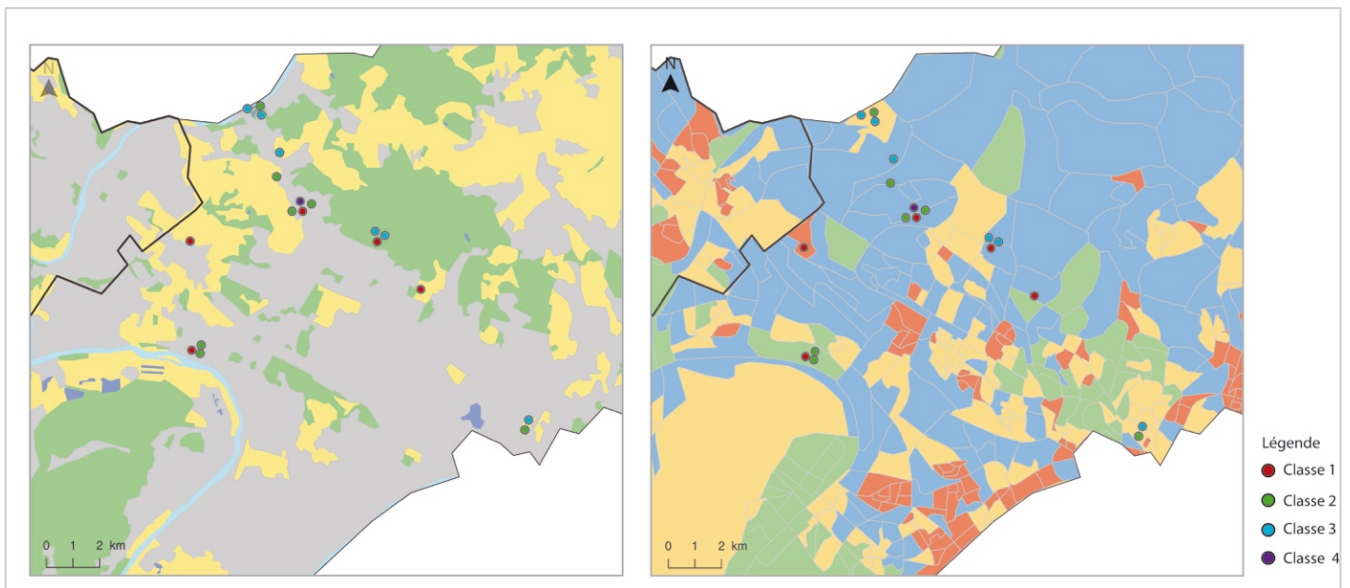


Figure VIII.2. Dendrogramme des classes obtenues par la classification de Reinert. Source : IramuteQ

La classe 1 regroupe les formes relatives à la ville et à la qualité de vie. Un Khi2 élevé (plus de 79), est par exemple associé à la forme « ville ». Assez proche de cette première catégorie, la classe 3 regroupe les individus qui sont dans la pratique : vélo, promenade du chien, pêche, ou encore sociabilités. La classe 2 est, elle, centrée sur les aspects techniques et d'aménagement. Et enfin la classe 4 est celle qui correspond à un sentiment d'insécurité lié aux espaces en limite de la plaine de Pierrelaye.

Les classes sont associées à des profils qui permettent de voir quels individus spatialisés appartiennent à chacune des classes. Les profils font apparaître les corrélations avec les variables préétablies. Dans notre cas, il s'agit essentiellement du caractère spatialisé des enquêtés, et donc de la distance au centre de Paris. Plusieurs outils nous autorisent à vérifier la relation entre les classes et les individus spatialisés. Nous avons utilisé l'indice « p », correspondant à la probabilité que le test de dépendance du Khi2 soit faux. Plus « p » est bas, plus la marge d'erreur du test de dépendance est faible. Nous avons retenu comme significatifs les entretiens où « p » est inférieur à 0,0001 pour nous assurer que le test de dépendance est fiable. On peut ainsi constater s'il existe une relation entre les classes et la localisation des entretiens. En effet, chacun des individus est un individu spatial, interrogé dans un lieu spécifique.

La première conclusion est que les enquêtés appartenant aux différentes classes ne se répartissent pas selon un gradient. Il n'y a pas de tendance claire qui se dégage. La classe 1 ne représente pas les personnes les plus proches de l'agglomération centrale. Les enquêtés habitent à proximité d'une forêt, en majorité celle de Montmorency ou celle de Saint-Germain-en-Laye. La classe 4 correspond à un unique entretien réalisé à Bessancourt. La classe 2 ne correspond pas à une localisation spécifique, de même que la classe 3. Y'a-t-il en revanche un lien avec le type d'espace dans lequel l'individu a été interrogé ? Les classes 1 et 2 sont présentes à proximité des espaces cultivés, en forêt et en contexte urbain. La classe 3, elle, se repère essentiellement dans les espaces de forêt et en bords de l'Oise, dans des espaces végétalisés fortement aménagés et valorisés. Par ailleurs, les entretiens ont été réalisés dans un des espaces les plus hétérogènes du point de vue de la classification multivariée.



Carte VIII.1. Appartenance aux classes en fonction des lieux d'entretien

A partir de cette analyse et de la spatialisation des classes au travers des personnes interrogées, nous avons élaboré une typologie des représentations du paysage associées aux discours des enquêtés. Quatre conceptions des espaces végétalisés se distinguent : une perception d'un élément du cadre de vie d'un côté, qui permet des pratiques de contemplation (1) et récréatives (3) et une perception davantage liée à l'aménagement (2). De l'autre, nous notons une vision de l'environnement du lieu de résidence comme source de danger (4).

1.3. Une typologie des représentations spatiales et paysagères en Ceinture verte

La répartition des discours des enquêtés en quatre classes obtenues par la classification descendante hiérarchique peut être utilisée pour appréhender les rapports au paysage et aux espaces végétalisés. Nous mobilisons ici le concept de paysage pour parler des espaces végétalisés perçus par les enquêtés car il s'agit de l'expression utilisée en entretiens.

1.3.1 Le paysage cadre de vie

La classe 1, qui représente environ 31 % des segments classés, correspond au discours au sein desquels les enquêtés apprécient leur cadre de vie. Les personnes concernées, au nombre de cinq, se sentent pleinement vivre à la ville mais trouvent que leur lieu de vie possède un « côté campagne », qu'ils trouvent agréable. Le test du khi² permet de visualiser les formes associées à chaque classe. Ainsi, le mot ville est largement associé à la classe 1 tout comme celui de campagne.

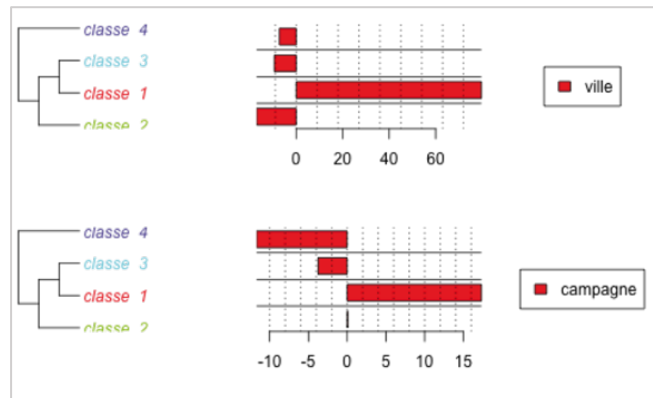


Figure VIII.3. Test du Khi2 pour deux formes utilisées dans le corpus et leur corrélation avec chacune des classes. Source : IramuteQ

C'est justement la présence de ces espaces qui font la qualité de vie en ville, en créant un espace de respiration. En revanche, elles valorisent fortement les lieux qu'elles fréquentent près de leur lieu de résidence, que ce soit la forêt de Montmorency, sur les bords de l'Oise ou les bords de Seine ou encore le parc de Méry-sur-Oise. Le discours associé à cette classe fait ressortir une forte appropriation du territoire. L'espace végétalisé fait partie des aspects importants de la vie quotidienne. Pour ces enquêtés, le paysage est un cadre de vie et il fait partie des avantages du lieu où ils habitent. On peut d'ailleurs souligner que les termes d'« habiter » et de « vivre » apparaissent dans les discours des enquêtés de la classe 1. Le registre utilisé fait référence à l'ouïe et à la vue, ainsi qu'à des sensations de bien-être. Le mot « forêt » est particulièrement utilisé au sein de cette classe. C'est d'ailleurs principalement ce type d'espace végétalisé qui est valorisé comme composante de la qualité du cadre de vie. Il s'agit d'un patrimoine paysager, au sens où l'ont montré Christine BOUISSET et Aude POTTIER (2009) à propos de la forêt des Landes de Gascogne.

1.3.2. Le paysage aménagé

La classe 2, qui représente également quelques 31 % de l'information du corpus, correspond au groupe des enquêtés présentant un discours fondé sur des éléments techniques. Cette classe regroupe six personnes. Ici, la valorisation du paysage en tant que composante d'un cadre de vie est beaucoup moins forte. Parmi les termes les plus utilisés, on trouve les mots « terrain », « zone », « espace », ce dernier étant souvent associé à la forme « vert ». Pour une personne interrogée à Bessancourt, l'espace agricole est associé à l'entretien du paysage. Ce dernier est davantage relié aux projets de construction individuels ou aux problèmes que les enquêtés estiment être en rapport avec les espaces végétalisés. Les personnes interrogées dans le pourtour de la plaine de Pierrelaye, pointent du doigt les questions liées à cet espace délaissé : la pollution, qui apparaît de nombreuses fois dans le discours de cette classe, mais également la présence de déchets et celle des gens du voyage. Un enquêté s'inquiète de la pollution des

nappes phréatiques, un autre s'interroge sur les possibilités de construire dans la plaine. Si elles fréquentent cet endroit, ces personnes se plaignent d'une dégradation de cet espace par rapport à son état antérieur. Par ailleurs, et de manière souvent concomitante, les interviewés se sentent proches de la pratique agricole. Ils possèdent un potager individuel ou une parcelle de jardin partagé ou bien ils sont liés par leur famille aux métiers agricoles. L'essentiel de cette classe est composé d'hommes. Une seule femme fait partie de ce groupe. Les professions de ces enquêtés sont révélatrices, qui que ces individus sont ingénieurs ou techniciens. Pour ces personnes, le paysage doit être entretenu et aménagé. Ils présentent une vision techniciste de l'environnement.

1.3.3 Le paysage, support de loisirs

La classe 3 est proche de la première. En témoigne la proximité illustrée par le dendrogramme (figure VIII.2). Elle s'en distingue néanmoins du point de vue de la perception de la fonction des espaces végétalisés. C'est la catégorie qui rassemble le plus d'enquêtés, à savoir sept personnes. Les personnes représentées (19,5 % de l'information) font ressortir dans leur discours les pratiques récréatives et la sociabilité. Le loisir est central pour la classe 3 comme le montre le vocabulaire utilisé par ces enquêtés. On retrouve dans les formes associées le registre de la pratique des espaces en végétation avec la promenade, le vélo, la pêche, les sorties du chien. La pratique de ces espaces est aussi liée au moyen de socialisation. Cette enquêtée résume ainsi les rencontres qu'elle affectionne faire en forêt :

Alors bon si y'a des gens qu'ont des chiens, c'est sûr que ça marche. Voilà et puis on parle de chien et puis après on parle d'autre chose. (Entretien Montmorency 2, juin 2015)

Les enquêtés de la classe 3 associent la fréquentation des espaces en végétation au plaisir, comme cet enquêté qui vient pêcher sur les bords de l'Oise ou cet autre enquêté qui apprécie de cultiver ses légumes. C'est la classe qui fait également une place importante à la faune : le chien que l'on promène, parfois prétexte pour une marche mais aussi les animaux que l'on a plaisir à observer, canards et corbeaux par exemple, et ceux que l'on pêche. La collecte des produits de la forêt se remarquent aussi dans le discours des enquêtés de la classe 3. Les individus associés à cette classe montrent une sensibilité au vivant. Pour ce type comme pour le type 1, le paysage est une aménité majeure du territoire car il procure plaisir et agrément. Les attentes de ces enquêtés font davantage référence aux loisirs, aux sociabilités, et à la possibilité de pouvoir observer la biodiversité.

I.3.4. Le paysage, source d'insécurité

Enfin la classe 4 représente le discours d'une seule personne, radicalement éloignée des autres. Cette personne, interrogée en plaine de Pierrelaye, voit le paysage comme une source de dangers. Dans son discours, sont très largement mis en avant les problèmes liés à la prostitution et à la délinquance. La personne rencontrée fait état d'un sentiment de forte insécurité, faisant part d'agressions qu'elle aurait subies. Une partie des problèmes listés par cette personne est localisée et provient de la plaine de Pierrelaye, vue comme l'espace permettant l'expression de la délinquance et de la criminalité. La piste cyclable qui sépare la plaine des zones résidentielles, est selon elle l'endroit où se concentre l'insécurité. Elle provient aussi directement de la plaine, où l'enquêtée cible directement les gens du voyage et la prostitution. Ce discours est minoritaire dans notre corpus et il dénote d'un certain nombre de préjugés, mais il peut toutefois représenter une partie de l'opinion des habitants des pourtours de la plaine de Pierrelaye et plus généralement de personnes résidant à proximité d'espaces délaissés. On retrouve d'ailleurs les plaintes d'autres enquêtés sur les questions d'insécurité dans cet espace délaissé, liés selon eux à la présence des Roms et des gens du voyage ou bien de leurs chiens jugés agressifs, notamment à proximité des boisements. Hors de la plaine, les espaces végétalisés ne trouvent pas grâce non plus aux yeux de l'enquêtée. Ici, le paysage quotidien n'est pas perçu comme un avantage mais au contraire comme une source d'inquiétude.

II. La valorisation de l'entre-deux

Une part importante des enquêtés valorise son cadre de vie et la présence d'espaces végétalisés dans son environnement quotidien. En décryptant d'abord les représentations qu'ont les enquêtés, en fonction de leurs perceptions paysagères, sur les rapports entre l'urbain et le rural et la manière dont ils se situent, nous chercherons à voir s'ils possèdent un rapport spécifique à l'espace de Ceinture verte et de quelle manière ce dernier répond aux attentes des personnes qui y résident.

II.1. Trajectoires et attentes des habitants

A ce stade de l'analyse, il nous a semblé nécessaire de rendre compte de la trajectoire résidentielle des enquêtés pour éclairer leur rapport à leur espace de résidence. Nous avons alors cherché à identifier leurs lieux de vie hors des espaces végétalisés. Les enquêtés ont, pour une grande partie, habité d'abord dans l'agglomération centrale, à Paris ou dans les communes du pourtour de la capitale, avant de faire le choix de venir s'installer en périphérie plus lointaine.

Certains ont conservé un emploi à Paris ou en proche banlieue. L'exemple de cette enquêtée rencontrée à proximité de sa maison à Méry-sur-Oise illustre la plupart des trajectoires résidentielles indiquées par les habitants.

« Moi je travaille ici. On vivait à Saint Denis avant. Entre Saint Denis et ici, ça n'a rien à voir, c'est le jour et la nuit. Et avant Saint Denis moi j'habitais à Paris donc c'est pas du tout la même chose. Être loin de Paris ne me gêne pas du tout et être loin du monde de Paris ne me gêne pas du tout. Donc voilà, on a cherché ça on l'a trouvé. C'est notre petit havre de paix. » (Entretien Méry-sur-Oise, juin 2015)

Certains ont fait le choix de résider dans des lieux de plus en plus éloignés du centre de l'agglomération. Ainsi cet enquêté, pierrelaysien depuis huit ans, indique avoir résidé :

« A Ermont. Et à Issy les Moulineaux avant. Donc c'est un autre milieu quoi. » (Entretien Pierrelaye, mai 2015)

Les raisons qui ont poussé les enquêtés à venir s'installer dans cet espace sont souvent similaires. Elles concernent d'abord l'accès à la propriété. Les personnes ont souhaité devenir propriétaires de leur maison individuelle, souvent au moment où elles commencent à avoir des enfants. Certains considèrent qu'il est préférable d'élever ses enfants loin de la ville dense, d'autres souhaitent avoir plus d'espace. Ensuite, c'est le critère de l'accès au « vert » qui anime ces habitants dans leur choix de lieu de résidence. Plusieurs enquêtés interrogés dans la vallée de Montmorency évoquent la forêt du même nom comme raison de leur installation. Le critère de proximité avec la nature va souvent de pair avec celui du calme et de la tranquillité. Enfin les enquêtés soulignent dans le même temps l'avantage d'être à une distance relativement faible du centre de l'agglomération. Ils estiment pour la plupart avoir une meilleure qualité de vie plus loin du centre de l'agglomération mais tout en restant proche. Si elles ont quitté l'agglomération centrale pour venir s'installer plus loin dans l'aire urbaine parisienne, les personnes rencontrées ne regrettent pas leur choix et décrivent leur vie antérieure, à Paris ou en proche couronne, comme « *un enfer* » ou bien un espace synonyme d'étouffement. Quelles représentations ont-elles alors de leur lieu de résidence en Ceinture verte ?

II.2. Le rapport ville-campagne vu par les habitants de la Ceinture verte

L'analyse lexicométrique a montré qu'il n'existait pas forcément de lien entre l'appropriation et la valorisation des espaces en végétation et la distance reliant au centre de Paris. Ce constat interroge également le sentiment d'appartenance à la ville ou à la campagne des enquêtés en Ceinture verte. Le guide d'entretien comprenait des questions sur la représentation de la ville et de la campagne selon les enquêtés sur le transect Villetaneuse – Auvers-sur-Oise et en plaine de Pierrelaye. Il était demandé aux personnes si elles se sentaient, dans l'endroit où elles étaient interrogées plutôt dans un milieu rural ou plutôt dans un milieu urbain. Cette question était

complétée par la demande aux enquêtés de formuler des marqueurs de l'urbanité ou de la ruralité dans ce même espace, afin de voir ce qui était associé à chacune de ces catégories. L'objectif est ici de confirmer ou d'infirmer l'existence d'un gradient dans les représentations de l'urbain et du rural, en s'éloignant de la zone dense.

II.1.1. Une campagne aux contours flous

Si l'ensemble des personnes sont interrogées au sein de l'unité urbaine de Paris, beaucoup se sentent habiter à la campagne, ou du moins à proximité. La ville n'est pourtant dans les discours, jamais loin. La perception de la campagne et de l'éventuelle appartenance du lieu de résidence à cet espace révèle une certaine confusion chez les enquêtés. Le plus souvent, la question posée est relativisée et les enquêtés évoquent l'importance de la localisation dans la perception du couple ville-campagne comme l'illustre le propos de cet enquêté interrogé sur les bords de l'Oise et résidant à Auvers-sur-Oise :

« Ben après [...] ceux qui viennent de Paris vont dire que c'est plus la campagne ici, parce qu'ils passent par tous les champs, ils sont un peu perdus mais... moi pareil j'me disais ça, c'est la campagne ici, mais en fait [...] j'ai jamais pensé « on est des campagnards » ou quoi que ce soit quoi. » (Entretien Méry-sur-Oise 10, juin 2015)

Un couple de retraités également interrogé sur les bords de l'Oise tient un discours similaire :

« Ben ici on est encore à la campagne, quoique... ce n'est quand même pas vraiment la campagne non plus quoi. [...] Ça dépend par rapport à où on se situe. Quand on va plus dans le Vexin, c'est encore plus la campagne là-bas. Ici moins. Mais si on regarde par rapport à Ermont – Enghien, ben ici on est à la campagne. » (Entretien Méry-sur-Oise 11, juin 2015).

La relativité du couple ville-campagne est le plus souvent fonction de la distance à Paris. Les interrogés envisagent toujours leur lieu de vie par rapport à des lieux à plus faible distance à la capitale. Ils se sentent vivre à la campagne même s'ils reconnaissent que leur lieu de résidence ne correspond pas tout à fait à l'image qu'ils se font de cette campagne. Les marqueurs de la ruralité sont d'abord la visibilité de l'activité agricole dans le paysage, des champs et leur étendue. Parfois y est associée la présence d'agriculteurs et de leurs véhicules, ou encore pour certains les animaux d'élevage. L'entretien du paysage est évoqué par plusieurs enquêtés de la classe 3 à Bessancourt. Dans l'ensemble, les réponses des enquêtés montrent la transformation de la campagne en paysage, en décor, plus qu'en espace de production. C'est ce qu'ont montré Camille CLEMENT et Christophe SOULARD (2016) dans un tout autre contexte géographique, celui du pays de Lunel, près de Montpellier. Certains associent la forêt au milieu rural. Pour d'autres, les marqueurs de la campagne sont l'architecture vernaculaire - « une architecture ancienne et protégée dans le Vexin », pour un homme interrogé à Herblay⁷². C'est aussi la forme d'urbanisation qui est associée à la ruralité : le village et le bâti qui le caractérise, mais aussi

⁷² Entretien Herblay, juin 2015.

l'isolement des noyaux urbains en campagne et la nécessité de posséder un véhicule automobile pour se déplacer. Cette personne résume la représentation qu'ont les enquêtés de cette catégorie spatiale :

« [...] pour moi la campagne ça serait plus une route départementale, un village et des champs et un petit peu de forêt [...]. » (Entretien Montmorency, juin 2015)

Si c'est le registre paysager qui ressort le plus souvent, dans sa dimension d'identification visuelle, certaines personnes font aussi référence au ressenti sensoriel pour évoquer la campagne, comme le lieu calme, sans « trop de monde »⁷³, où l'on peut entendre le chant des oiseaux le matin. Ce registre est généralement mobilisé par les personnes que nous avons interrogées dans les parcs et les jardins partagés.

Beaucoup des enquêtés rencontrés le long de la vallée de Montmorency font référence au Vexin pour parler de ce qu'ils considèrent comme la « vraie campagne ». Le PNR en possède en effet tous les marqueurs. Une partie des personnes enquêtées s'y rendent plus ou moins régulièrement pour y pratiquer la randonnée. Ceux qui sont interrogés en forêt de Montmorency voient la forêt comme espace tampon, la campagne commençant pour eux de l'autre côté du boisement. A Herblay, c'est la Seine et son côté bucolique qui représentent la campagne. Enfin, certaines personnes trouvent un « côté » campagne dans les espaces végétaux dans lesquels elles se trouvent, même dans un contexte urbain dense. Ainsi, une partie des enquêtés se considère comme habitant à la campagne, particulièrement lorsqu'ils résident à proximité d'un espace en végétation. Certains parlent ainsi d'un espace d'entre deux, n'habitant ni vraiment à la ville ni vraiment à la campagne. Par ailleurs, les résidents de la plaine de Pierrelaye font en général état d'une évolution du lieu. Cet espace qui appartenait auparavant à la catégorie de la campagne n'en fait plus partie. Cette personne, installée à Bessancourt, note une évolution dans le paysage qui entoure son lieu de résidence :

« Ça fait 26 ans qu'on habite ici, donc avant c'était la campagne un peu partout autour hein, maintenant ça s'est développé, un petit peu hein mais pas excessivement. » (Entretien Bessancourt, juin 2015).

Dans la même commune, une interviewée est plus sévère dans son jugement. Arrivée, il y a onze ans, elle estime que le sentiment de vivre à la campagne, qu'elle associe au calme et à la présence de champs, s'est estompé, ce qui justifie son envie de départ⁷⁴. A Frépillon, la construction d'un lotissement sur les terres agricoles en frange de la plaine ainsi qu'une zone industrielle plus tard, est perçue comme une menace de dégradation du cadre de vie. Une autre enquêtée fait part d'un point de vue similaire. Pour elle, son environnement immédiat correspond à une « campagne en sursis » :

⁷³ Entretien Méry-sur-Oise, juin 2015.

⁷⁴ Entretien Bessancourt, mai 2015.

On peut pas dire que ce soit la campagne. Mais enfin y'a un caractère... comment dire très rural encore je trouve, qu'on voit dans le bâti, qu'on voit dans le nom des rues, et puis on voit quand même, même si c'est vraiment, très rare m'enfin y'a quand même un tracteur de temps en temps, [...] et puis y'a cette famille euh qui est au marché et qui vend ses produits. Donc voilà, ça fait campagne, [...] c'est une campagne... en sursis, comme on dit. » (Entretien Herblay 2, mai 2015)

En faisant une comparaison avec des villes plus proches du centre de l'agglomération où résident des amis, cette enquêtée constate qu'il n'y a « plus de vestiges de campagne là-bas ». Selon elle, ce « côté rural » reste encore dans les mentalités. Enfin, les enquêtés interrogés dans le contexte urbain dense, admettent, pour la plupart, ne pas habiter à la campagne, mais ils mettent tout de même en avant l'allure rurale de leur lieu de résidence, qui « fait campagne ». Ce sont les parcelles agricoles, les friches ou les jardins partagés qui représentent pour eux de véritables poches de campagne.

II.1.2. Une vision toujours négative de la ville

Pour les enquêtés, la ville est moins aisée à définir et à situer que la campagne. Elle relève de marqueurs opposés et ces derniers sont variés. Le premier est celui de l'occupation du sol. En ville, le bâti est continu. En second lieu, c'est le type de bâti qui est évoqué par les enquêtés, et en particulier les immeubles de haute taille. L'urbain est identifié par la continuité d'une part et la verticalité d'autre part. Certains enquêtés évoquent aussi les zones industrielles et commerciales qui parsèment l'espace de Ceinture verte. En opposition à la campagne, la ville présente un paysage fermé, il n'y a pas « de grands espaces à perte de vue »⁷⁵.

Plusieurs enquêtés utilisent aussi le registre du ressenti pour décrire l'urbain, l'associant aux nuisances. Ces dernières peuvent être sonores - les couloirs d'aviation, les voitures -, ou visuelles - les pylônes électriques. La présence des voitures semble être aussi une caractéristique importante de la ville pour certains des enquêtés. En plaine de Pierrelaye, est également citée la question de la pollution. Le confinement et le sentiment d'étouffement sont également convoqués pour parler de la ville, ou encore l'absence d'isolement, par opposition à la campagne. Enfin, pour certains, c'est le critère de la distance à Paris qui joue dans la définition de l'urbain. Ils ne se considèrent pas à la campagne car ils sont trop proches de Paris. De manière non surprenante, l'urbain est associé à des attributs négatifs chez ces citadins, venus chercher un cadre rural dans les marges de la ville. En ce sens, Monique POULOT et Thérèse ROUYRES (2007) ont fait le constat que, même si elle relève de caractéristiques variées, la campagne se définit surtout en opposition à la ville. Une part importante des personnes venues habiter le périurbain à partir de la fin des années 1960 a cherché à renouer des liens plus étroits

⁷⁵ Entretien Herblay, juin 2015.

avec la campagne. Toujours idéalisée, cette dernière fournit des possibilités de pratiques de loisirs et de ressourcement pour les enquêtés.

II.3. Quelle conception de la nature en Ceinture verte ?

On l'a vu, l'association entre nature et campagne dans les représentations sociales est ancienne. Les enquêtés ne se conçoivent ni totalement à la campagne ni totalement à la ville. Quelle est alors leur conception de la nature ? Souhaitent-ils une nature aménagée, une nature sauvage dans leur vie quotidienne ?

II.3.1. Une nature qui est partout ?

Pour l'ensemble des personnes interrogées, l'essentiel des espaces qu'elles fréquentent est naturel, qu'ils soient des jardins partagés, des vergers, des bords de rivière ou des espaces boisés. La forêt représente pour eux la forme la plus aboutie de l'espace naturel. Pour le justifier, les enquêtés évoquent la présence d'animaux sauvages, de plantes et de champignons qu'ils peuvent cueillir la saison venue. Une personne souligne la superficie de l'espace boisé pour justifier le caractère naturel de la forêt de Montmorency. Elle compare la forêt de Montmorency au bois de Boissy, nettement plus réduit en termes de superficie, et donc pour elle moins naturel.

« [...] ici ça fait vraiment un peu sauvage quand même, parce que, enfin je connais le bois assez bien et quand on s'enfonce, la forêt est dense quoi et donc c'est sympa. » (Entretien Montmorency 1, juin 2015)

Le jardin partagé présente également un caractère naturel pour ses usagers par la diversité des plantes, même si elles sont cultivées. Pour l'une des personnes interrogées, le jardin constitue un retour à la terre. Les bords de rivière, fortement valorisés, sont aussi considérés comme des espaces de nature. C'est d'abord la présence de l'eau qui est citée par les enquêtés, suivie par celle d'animaux appartenant à ce milieu et même de pêcheurs le long des berges. La nature est ici entendue au sens le plus neutre. Elle correspond aux éléments du vivant, la faune et la flore, associés à leurs supports de vie, à savoir l'eau. Les enquêtés font donc référence à la biodiversité pour parler de nature. On retrouve ici la conception de la nature comme « spectacle de la vie naturelle » Yves LUGINBÜHL (2001) qui structure bien une partie des discours.

Seuls les espaces agricoles possèdent un statut flou. Malgré leur image négative, les personnes interrogées estiment qu'il y a un « côté nature » en plaine de Pierrelaye car elles y voient de la verdure et des boisements, des animaux sauvages. Un enquêté souligne l'avantage d'avoir des champs à proximité :

« C'est, c'est ça, on est près de Paris et puis on a un petit bout de champ quoi. Ça devient rare dans le coin. » (Entretien Pierrelaye, juin 2015)

Il reconnaît pourtant dans le même temps la dégradation de la qualité de cet espace, due à la présence des gens du voyage et aux déchets. Ce sont d'ailleurs surtout les déchets, très visibles sur les bords des chemins et le long des routes, qui sont en cause dans les discours des personnes interrogées. Interrogé sur le caractère naturel de cet espace, c et enquêté répond :

« Pas trop. C'est plutôt des champs et puis euh surtout avec les gens du voyage qui mettent un peu de détritrus partout, c'est un peu... ça se dégrade, franchement ça se dégrade mais bon. » (Entretien Pierrelaye, mai 2015)

Le cas de la plaine de Pierrelaye montre bien que ce n'est pas forcément un avantage de posséder un espace en végétation à proximité de son lieu d'habitation. Il ne correspond pas à l'image bucolique de la campagne que l'on trouve par exemple dans le Vexin, et son éventuel caractère naturel est remis en question. Le « côté nature » de la plaine s'est effacé avec les constructions sur ses franges et les dégradations visibles dans le paysage, que ce soit par les déchets ou les pylônes électriques. Pour une partie des enquêtés, la plaine de Pierrelaye déconnecte les notions de campagne et de nature, voire celles d'activité agricole et de campagne. Face aux impératifs de la ville durable et aux discours sur les vertus conférées à la nature en ville, la plaine de Pierrelaye, en ne correspondant pas aux critères esthétiques d'une population aux modes de vie citadins, montre qu'elle n'est pas en mesure de fournir les fonctions culturelles et paysagères qu'elle pourrait proposer. La relation entre espace en végétation et valeur positive pour ce qui concerne les habitants n'est pas aussi claire. La vision en creux de la plaine, soit au travers des problèmes auxquels elle est liée, soit parce qu'elle n'est pas perçue et qu'elle n'est pas véritablement utilisée comme support d'usage, montrent sa déterritorialisation.

II.3.2. Quand « la nature reprend ses droits »

La question de l'entretien ou au contraire du laisser-faire dans la gestion des espaces végétalisés, divisent nos enquêtés. En forêt, espace qu'ils jugent naturel, certains enquêtés ne comprennent pas les activités économiques menées par les agents de l'ONF :

« L'année dernière, y'a deux ans, ils se sont mis à faire des coupes intempestives, on n'a pas bien compris, euh ce que les gens faisaient. D'ailleurs y'a eu des associations qui se sont montées je pense, pour que ça cesse. » (Entretien Montmorency 2, juin 2015)

Ces coupes rases faites par parcelles dans la forêt de Montmorency bousculent les attentes en matière de paysage forestier de cette enquêtée. Certains estiment qu'une nature entretenue leur

plait davantage. Le parc de Méry-sur-Oise est par exemple un « beau cadre » pour une enquêtée⁷⁶.

A l'inverse, quelques personnes apprécient une nature qu'ils jugent non domestiquée, sauvage, notamment parce qu'elles habitent en milieu urbain. Une enquêtée estime que pour la friche de Saint Prix :

« [...] y'a tout le côté nature, animalier, oui. Moi j'adore donc euh, plus je vieillis, plus j'adore donc euh... y'a tout ce côté nature sauvage quoi, quelque part. même si c'est au milieu de... enfin pas loin des habitants, c'est très sauvage. » (Entretien Saint Prix, juin 2015)

Là aussi, le sauvage est associé à la faune et à la flore. Les vergers de Saint Prix ont effectivement été institués comme un morceau de « nature sauvage » par la commune de Saint Prix et le département du Val-d'Oise. La gestion de cet espace est limitée et la communication qui est faite par des panneaux d'information illustrent la volonté des aménageurs d'améliorer la qualité écologique des espaces végétalisés d'une part, et d'autre part, de sensibiliser les citoyens à la « naturalité » de ces espaces (MARCO *et al.*, 2014). Les bords de l'Oise sont aussi considérés comme sauvages par un couple d'habitants, qui a pourtant des difficultés à décrire ce en quoi cet espace est sauvage, exceptée l'absence de bétonisation. Certains espaces des bords de Seine sont considérés de la même manière par une autre enquêtée de par leur caractère non bâti.

De façon assez logique, les quelques personnes qui mettent en avant un besoin ou une sensibilité à une nature sauvage appartiennent aux classes 1 et 3. La diversité et le désordre de la végétation spontanée sont ici appréciés sur le plan esthétique, témoignant d'une dimension de contemplation de la nature sauvage. Les attentes en matière de paysage peuvent ainsi être celles d'une nature aménagée et ordonnée mais aussi d'allure plus sauvage. Cette demande de nature sauvage, bien que commençant à être encouragée par les pouvoirs publics, reste toutefois minoritaire dans notre enquête.

II.3.3. La saisonnalité, marqueur de la naturalité

Le changement des saisons et leurs effets sur la végétation et le paysage peuvent être pour certaines personnes considéré comme une caractéristique importante de la naturalité du site, particulièrement pour les enquêtés de la classe 3. Les saisons illustrent en effet le fonctionnement de la nature, en forêt et sur les bords de l'Oise, où le couvert végétal est important. C'est peut-être dans ces espaces que les personnes constatent le plus aisément les changements dans les couleurs de la végétation. L'arbre feuillu, en gagnant et en perdant son feuillage au gré de l'année, constitue un marqueur des changements de saison. Les changements

⁷⁶ Entretien Méry-sur-Oise, juin 2015.

de saisons sont appréciés. Le manteau neigeux en hiver est abordé par les enquêtés pour parler de l'évolution du paysage au cours de l'année. Ce changement leur procure un plaisir esthétique. Une autre enquêtée estime que le changement de saisons fait partie du charme de la forêt. Elle résume ainsi sa perception des changements saisonniers et des bénéfices de chacune des saisons pour les produits de la forêt :

« [...] quand c'est les châtaignes, on vient ramasser les châtaignes, voilà, ce genre de... tout ce qui peut se passer tout au courant de l'année, quand il neige, c'est une autre... c'est une autre image, l'automne c'est les couleurs, enfin voilà. » (Entretien Montmorency 3, juin 2015)

A Méry-sur-Oise, une enquêtée apprécie de pouvoir cueillir des fruits et des fleurs dans la forêt aux différentes périodes de l'année.

« Dans les bois y'a plein de petites choses, y'a des cerises, y'a des prunes, on peut se goinfrer pendant le printemps. [...] y'a des lilas, y'a, y'a plein de choses. [...] Printemps, été euh y'a les champignons, y'a les cèpes. » (Entretien Méry-sur-Oise 2, juin 2015)

La saisonnalité possède un rôle clé dans l'appréhension paysagère des habitants.

II.3.4. La référence à un ailleurs

Lorsqu'elles considèrent la naturalité du site sur lequel elles se trouvent les personnes évoquent souvent un autre lieu qui apparaît comme une référence. Elles peuvent trouver des points de comparaison. Ainsi une femme rencontrée devant un jardin partagé à Deuil-la-Barre confie que le jardin lui fait penser à sa Guadeloupe natale, du fait de la densité du couvert végétal et surtout de la présence de fleurs. Ces références à l'ailleurs peuvent aussi servir de référence pour définir ce qui est la « vraie campagne » ou la « vraie nature ». Ainsi cette enquêtée parle-t-elle de la Corrèze et du Périgord, image pour elle d'un certain type de paysage rêvé. Sa pratique des massifs franciliens est justifiée dans son discours par la nostalgie des grandes forêts de ces deux régions. Elle cite aussi la Bretagne comme un espace loin de la ville où elle aimerait vivre. Un autre enquêté souhaite aussi partir s'installer en Bretagne, ou le « cadre est vraiment nature »⁷⁷, estimant que, hors des grandes villes, il y a beaucoup de forêts. A Frépillon, un enquêté, originaire de la région de Roanne estime avoir voulu retrouver en région parisienne un cadre similaire. Dans la même logique, une autre personne cite le Puy de Dôme comme point de référence. A l'inverse, un homme justifie sa perception négative de la plaine de Pierrelaye, en évoquant sa ville d'origine, Alger, pour parler de la pollution. Il évoque une grande décharge en périphérie de la capitale de l'Algérie, qui évoque pour lui, la situation en plaine de Pierrelaye.

L'analyse des discours des habitants sur les rapports entre ville, campagne et nature montre que les liens sont complexes. Ils ne correspondent pas forcément aux catégories définies

⁷⁷ Entretien Montmorency, juin 2015.

par les experts. L'influence de la ville-centre tout comme celle des pôles secondaires, - modifiant quelque peu la perception du gradient centre-périphérie - est bien présente dans les discours des habitants. Cependant, plus qu'un gradient ville-campagne, nous pouvons identifier l'importance pour les enquêtés de la proximité d'un espace en végétation, de surface importante ou intensément pratiqués. Ces espaces donnent des espaces de respiration aux habitants et fait référence, pour eux, à la nature ou à la campagne, ou même les deux. Le terme de nature apparaît dans notre étude comme polysémique, confirmant d'autres travaux sur le même thème. On peut citer par exemple la catégorisation faite par Richard RAYMOND en 2003 dans le cas du PNR du Vexin Les attentes des habitants vis-à-vis des espaces végétalisés sont ainsi variables. En quoi ces espaces participent-ils du cadre de vie de ces personnes et quelle signification possèdent-ils dans les territoires de vie des habitants de la Ceinture verte ?

II.4. L'habiter en Ceinture verte : une qualité de vie plébiscitée ?

Un des ressorts de la périurbanisation a été la recherche par les urbains de la ville dense d'un cadre de vie qu'ils estimaient de qualité. Jean CAVAILHES (2009) a montré l'importance de ce cadre de vie dans les choix résidentiels. Les enquêtés estiment-ils avoir une meilleure qualité de vie qu'ailleurs en Ceinture verte ?

II.4.1. La valorisation d'un cadre de vie dans l'entre-deux

Pour l'essentiel, les enquêtés valorisent leur cadre de vie. Seule l'enquêtée de la classe 4 estime son cadre de vie « lamentable »⁷⁸. Pour le reste, la mise en avant d'un cadre de vie de qualité est intimement liée à deux éléments. Il s'agit d'abord de la présence d'espaces végétaux de proximité et ensuite, de l'avantage d'être à la fois proche de Paris et de la « vraie » campagne, à savoir le Vexin pour une partie des enquêtés. Les personnes qui résident près de la plaine de Pierrelaye valorisent la présence des espaces cultivés, celles qui fréquentent la forêt de Montmorency estiment qu'elle est un élément essentiel de leur cadre de vie. En témoigne les propos de cet enquêté :

« C'est aussi un espace de nature en pleine ville, pas loin de Paris donc c'est pas mal quand même. Y'a beaucoup de gens qui n'ont pas la chance d'avoir ça. » (Entretien Montmorency 3, juin 2015)

Plusieurs personnes se plaignent tout de même du manque d'espaces verts ou de verdure dans leur commune et se déplacent plus loin pour avoir accès à des espaces en végétation. Mais pour tous l'accès à ces espaces se fait relativement aisément. La qualité de vie est aussi vue comme relative. Plusieurs personnes estiment que la qualité de leur cadre de vie est meilleure que dans

⁷⁸ Entretien Bessancourt, juin 2015.

la ville dense. C'est selon elles la plus grande présence de verdure qui fait la différence. Il apparaît également que les personnes interrogées sont satisfaites de la possibilité d'avoir accès au centre de Paris, tout comme aux grandes étendues plus lointaines des parcs naturels régionaux. Cette enquêtée estime avoir trouvé le juste milieu entre la ville et la campagne :

C'est vrai qu'ici [...] quand tout va bien on est à une demi-heure en voiture de Paris et on est à 10 minutes de la vraie campagne quoi. Moi j'adore. Parce que j'ai les deux. J'pourrais pas vivre [...] dans les tout petits bleds de l'autre côté parce que c'est pas assez urbanisé pour moi. Mais ici je trouve ça juste, un juste milieu enfin, avec les choses que j'aime en fait. »

(Entretien Saint Prix, juin 2015)

La position d'entre-deux que les enquêtés possèdent, leur permet d'avoir accès aux services de la ville, aux transports en commun, comme aux grands espaces jugés naturels, situés aux franges de l'agglomération, que ce soit la forêt ou bien les espaces agricoles.

« [...] on est quand même dans un bon côté de la ville quoi ici. » (Entretien Montmorency 1, juin 2015)

« On est près de Paris et, quand on sort de Paris, vous arrivez vous êtes à côté du boulot mais avoir un peu de... de campagne quoi. » (Entretien Pierrelaye, juin 2015)

Convoquant une autre catégorie urbaine, une des enquêtés développe l'idée d'une « banlieue verte » :

« [...], j'dirais que, qu'ça fait plutôt banlieue verte parce que c'est construit partout et qu'y a pas des grands espaces à perte de vue. » (Entretien Herblay 1, juin 2015)

La banlieue verte est associée ici à la forme pavillonnaire et à la surface réduite des espaces en végétation.

C'est bien un cadre de vie à cheval entre l'urbain et le rural qui est mis en valeur par les enquêtés. Ils estiment importante la présence de grands espaces de respiration et rejettent la ville dense, qu'ils considèrent comme étouffante. La qualité du cadre de vie, est, pour ces habitants, fondée sur la mobilité qui permet de profiter à la fois des bénéfices de la ville et de la campagne. Donner une identité commune à cet espace d'entre-deux avait été le projet de la Région Île-de-France au travers de la Ceinture verte⁷⁹. Néanmoins, il semble qu'il n'ait pas été approprié comme un territoire dans son ensemble et que les personnes résidant en Ceinture verte possèdent de multiples espaces de vie au sein de l'espace métropolitain. Il n'y a pas un territoire, mais des territoires de vie qui correspondent à la métaphore de l'archipel.

⁷⁹ Entretien avec Nicolas Laruelle et Corine Legenne, chargés de mission à l'IAU Île de France, 7 janvier 2014.

II.4.2. Un archipel de territoires de vie

Nous avons montré l'extrême fragmentation de l'espace de Ceinture verte, en particulier dans notre travail photographique. Les barrières, murs et autres marqueurs de la propriété privée limitent l'appropriation d'une très grande partie des espaces composant le périmètre de la Ceinture verte. On comprend l'importance de l'ouverture au public de grands espaces récréatifs comme les forêts domaniales ou bien les promenades le long des rivières, en particulier dans les territoires périurbains. Les forêts domaniales et les parcs publics sont des espaces publics ouverts et accessibles à tous. Ils accueillent des personnes diversifiées. Il est d'ailleurs intéressant de noter que l'étude menée par Fabrice ESCAFFRE *et al.*, (2014) dans le périurbain toulousain, sur le thème des espaces publics, a montré que c'est la figure du parc qui apparaît comme l'incarnation de ce qu'est l'espace public pour les décideurs. Les jardins partagés illustrent, eux, le processus de mise en commun de certains espaces au profit des membres d'association. Ces espaces sont communs et non publics puisqu'accessibles seulement aux adhérents. Dans les jardins partagés, les deux enquêtés rencontrés attendaient de cet espace des bénéfices sur le plan individuel, et s'investissaient en fonction. Ce processus n'est pas propre à l'espace de Ceinture verte mais il s'y déroule également. Dans tous les cas, les enquêtés témoignent d'un désir d'ancrage à l'échelle locale, désir d'ancrage que l'on peut lier ici, au vu de la valorisation de la situation d'entre-deux, à l'importance de la proximité des espaces végétalisés.

III. Regards habitants sur les projets des politiques publiques d'aménagement

A l'échelle locale, les discours des acteurs de l'aménagement s'appuient sur une réponse aux attentes des habitants. Ces discours sont-ils en adéquation avec les attentes des habitants ? Perçoivent-ils les projets régionaux et métropolitains qui sont censés s'adresser à eux et de quelle manière ?

III.1. La Ceinture verte : un objet méconnu

De manière attendue, les réponses des enquêtés dans leur totalité, montrent que la Ceinture verte, en tant que politique régionale, est méconnue. Elle est considérée comme un outil d'aménagement réservé aux experts et aux hommes politiques. Cette méconnaissance s'explique par une absence de communication de la part des instances régionales, en particulier à l'échelle locale. L'AEV, et à travers elle, la Région, ne conduit pas d'action de communication pour la rendre visible au public. Dans les sites nouvellement aménagés, l'AEV

insiste sur la préservation de la biodiversité, le maintien de l'agriculture et l'ouverture au public, sans faire référence à cette politique censée rassembler ces différentes thématiques.

Pourtant, l'expression de « ceinture verte », connaît une certaine résonance auprès des enquêtés. D'une part, l'essentiel des personnes interrogées se représentent une ceinture d'espaces boisés ou de parcs. Seule une personne évoque l'absence de constructions et les espaces agricoles comme des composantes d'une ceinture verte⁸⁰. C'est à partir de la couleur verte qu'est interprétée la notion. L'agriculture n'y est donc que très peu associée. Le terme de « Ceinture verte » évoque pour beaucoup les coulées vertes et autres projets d'aménagement des espaces verts qui fleurissent dans les communes franciliennes. L'idée d'une ceinture verte évoque même pour certains la vision d'un film de science-fiction :

« Ça fait vraiment comme dans les films, avec vraiment la grosse mégalopole et autour... la mégalopole dans la forêt. » (Entretien Montmorency 1, juin 2015)

Une fois la notion explicitée par l'enquêteur, les avis sont variés sur la manière dont elle peut être réalisée. Sa localisation à proximité immédiate de l'agglomération centrale fait débat. Pour un enquêté interrogé en forêt de Montmorency, elle ne fait pas sens à cet emplacement. Il estime que dans le département du Val-d'Oise, la présence de forêts est suffisante. Le terme de Ceinture verte évoquerait plutôt le Vexin pour lui⁸¹. En fonction des lieux où sont interrogés les habitants, une Ceinture verte est considérée comme inutile, car les franciliens ont pour la plupart accès à de grandes forêts pour se récréer, ou au contraire nécessaire car le territoire manque d'espaces « de respiration ». Il existe des divergences d'opinions sur la manière dont elle peut être formalisée. Certains proposent de la faire en continuité, plus loin du centre de l'agglomération, d'autres proposent de la créer en pointillés, avec des tâches vertes. Ainsi pour cette enquêtée, il s'agirait de créer des zones de verdure tout autour de la région parisienne :

« Pour créer des poches vertes et que les gens puissent s'y ressourcer et profiter de la nature. » (Entretien Saint Prix, juin 2015)

Certains enquêtés sont critiques sur les aménagements des politiques publiques. Une enquêtée, fille d'un agriculteur à Taverny, pointe le désir des responsables politiques de maintenir des espaces verts. Mais selon elle, cela correspond plus à la volonté des élus de se donner bonne conscience. Les terres agricoles disparaissent dans l'optique de loger de nouveaux habitants. Les aménagements proposés par les politiques publiques, comme les coulées vertes, sont en fait des cache-misères face au grignotage des terres agricoles. Elle se plaint d'ailleurs d'avoir été expropriée par la municipalité de Taverny pour construire une zone d'activité sur ses dernières terres agricoles. L'utilité publique, intervenant ici, est remise en question. D'autres parlent de bétonisation et de grignotage des terres agricoles auprès de chez eux. Les habitants

⁸⁰ Entretien Bessancourt, juin 2015.

⁸¹ Entretien Montmorency, juin 2015.

perçoivent les transformations du paysage et la progression de l'urbain dans leur territoire de vie.

III.2. Le Grand Paris : un projet lointain pour les habitants de Ceinture verte

Une enquêtée, journaliste et travaillant à Paris, relie spontanément la question du Grand Paris à la Ceinture verte. D'après elle, les élus ont aujourd'hui pour préoccupation de valoriser les espaces verts. Elle estime qu'une ceinture verte va être réalisée autour de Paris car la ville est asphyxiée. Le projet du Grand Paris a fait l'objet d'une publicité importante dans les médias et les discours politiques. Il reste pourtant pour l'essentiel de nos enquêtés un projet illisible et lointain. S'il est connu, son contenu, lui, est assez peu clair pour les enquêtés. Le projet paraît même obscur à certains. En plaine de Pierrelaye, les habitants se considèrent trop éloignés pour être englobés dans ce grand projet. Selon eux, leur territoire concentre aussi moins d'enjeux économiques. Un enquêté évoque des « *territoires plus peuplés avec plus d'industries* »⁸² à Gonesse et à Roissy. Le Grand Paris est associé à la bétonisation de l'agglomération dense. La spatialisation du projet semble particulièrement complexe pour les habitants.

« Le Grand Paris, c'est repousser les frontières de Paris tout simplement. Repousser vers l'extérieur [...] Ça va englober j pense les communes limitrophes, [...] Asnières, Saint Ouen, Clichy etc. » (Entretien Bessancourt, juin 2015)

Les enquêtés revendiquent davantage d'informations auprès du public et fustigent une absence de lisibilité. Dans le même temps toutefois, ils se sentent peu concernés par ce grand projet, qui pour eux porte sur Paris et la petite couronne. Derrière ce discours se dessine également, de manière plus ou moins forte, une absence de légitimité perçue par les enquêtés face à une notion qu'ils jugent technique voire scolaire. Interrogés sur les thèmes de la Ceinture verte et du Grand Paris, les habitants se sentent quelque peu dépassés.

III.3. Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye

La plaine de Pierrelaye, espace à l'image fortement dépréciée (on l'a vu dans ce chapitre) fait l'objet d'un projet de plantation de forêt émanant de la volonté des élus locaux, sur lequel nous reviendrons de façon précise dans le chapitre X. On s'interroge ici sur l'écho de ce projet auprès des habitants. Ces derniers en ont-ils connaissance ? Quelles sont les opinions et les attentes qu'ils projettent ou non sur la future forêt ? Si les personnes interrogées à Herblay ne semblent pas avoir eu vent d'un tel projet, une part importante des personnes interrogées à Pierrelaye, à Bessancourt et à Frépillon est informée sur la volonté des élus locaux de planter un espace boisé en lieu et place de la plaine agricole. Ces informations proviennent soit de la presse locale soit

⁸² Entretien Pierrelaye, juin 2015

de réunions publiques en mairies soit de bulletins municipaux. Certains élus mettent en avant le caractère extraordinaire de la plantation d'une forêt. Un des enquêtés se souvient de l'évocation par le maire de Bessancourt du fait que la forêt de Pierrelaye sera la première plantation de cette ampleur depuis celles initiées par Colbert. Pour les habitants, les modalités concrètes de mise en œuvre de la forêt sont très floues. La communication sur l'avancement du projet est volontairement très limitée de la part des acteurs du projet, du fait des incertitudes liées au financement et à l'acquisition foncière.

Interrogés sur la pertinence d'un tel projet, les enquêtés ne tiennent pas tous le même discours. Une partie des enquêtés considère qu'il s'agit d'une bonne idée et que la forêt pourrait être synonyme d'espace de loisir et de détente à proximité, plus proche que les forêts habituellement fréquentées. Ils se réfèrent d'ailleurs aux forêts de Saint-Germain-en-Laye ou de Montmorency pour imaginer le paysage de la future forêt. Cependant, certains sont plus sceptiques et pointent du doigt le fait que la forêt ne sera pas un moyen de se défaire des usages informels de la plaine. Le projet est ainsi vu comme une aggravation de la situation de dégradation de cet espace. Pour une enquêtée, la forêt sera le moyen pour ces populations marginalisées de se cacher encore plus facilement et un lieu d'installation privilégié pour une activité de prostitution.

« Mais ce sera saccagé. Y'aura des problèmes. Ou y'aura de la prostitution ». (Entretien Bessancourt 1, juin 2015)

Deux enquêtés regrettent la conversion des terres agricoles dans un contexte de mise en avant de l'agriculture de proximité. D'autres estiment que la forêt, si elle est fréquentée par le public, ne sera pas le lieu de dépôts sauvages. Peu de gens font le lien entre la pollution des terres et la future forêt. Un habitant de Bessancourt s'interroge tout de même sur la persistance de la pollution en cas de plantation du boisement.

« [...] ici c'était une ancienne décharge donc on sait pas trop ce qu'y a en bas donc peut être du plomb, pleins de trucs, alors après je sais pas ce que ça donne au niveau de la nature ». (Entretien Bessancourt 3, juin 2015)

La forêt, si elle est globalement vue de manière positive, ne doit pas être considérée comme une solution idéale à la situation de la plaine de Pierrelaye. Elle ne fait pas l'unanimité pour résoudre la trajectoire déclinante de cet espace. Si la transformation d'un territoire, d'un usage à un autre, peut servir pour se défaire d'un problème, elle peut en générer ou en renforcer d'autres, qui sont de différents ordres. Les discours montrent la grande complexité de cet espace, les enjeux qui y sont attachés et les attentes projetées, entre demande pour des aires de détente à proximité et maintien d'une agriculture, elle aussi, de proximité.

Conclusion du chapitre VIII

L'enquête auprès des habitants en Ceinture verte montre l'importance que revêtent pour les individus les espaces en végétation mais aussi la diversité des fonctions projetées sur ces derniers. Elle confirme également la multiplicité des territoires de vie des habitants de Ceinture verte dans un espace largement fragmenté. Ainsi, de manière attendue, il n'y a pas d'identité commune à cet espace et les appropriations territoriales sont éclatées entre de multiples espaces. Les habitants rencontrés en Ceinture verte ont conscience de la situation d'entre-deux de leurs lieux de vie et, contrairement à ce que nous aurions pu imaginer au départ, ils la mettent en avant comme un avantage. L'émiettement n'est pas ressenti par nos enquêtés. Même si, en majorité, ils ne se sentent pas vivre dans un contexte rural, l'accès à des forêts, la vue de champs et même la pratique du jardinage, leur procurent la sensation d'avoir accès à « un petit bout de campagne ».

Par ailleurs, les attentes sociales, liées aux conceptions de ce qu'est la nature sont différenciées voire contradictoires. En effet, la nature promue est plus ou moins entretenue et plus ou moins maîtrisée. Les attentes des habitants ne sont pas toujours en adéquation avec les aménagements ou les gestionnaires, comme nous l'avons constaté en forêt de Montmorency. En ce sens, certains auteurs ont pu notamment pointer la perception négative de la gestion écologique des espaces végétalisés, comme l'ont fait Audrey MARCO *et al.* dans plusieurs villes françaises (2014).

Il existe des décalages, plus ou moins forts, entre les usages planifiés de l'espace par les pouvoirs publics et leur appropriation par les habitants, qu'ils soient légitimés par ces politiques ou bien disqualifiés, thème sur lequel nous aurons l'occasion de revenir au chapitre XI.

Conclusion de la deuxième partie

Dans cette deuxième partie, nous avons tenté de décrypter l'organisation socio-spatiale de la Ceinture verte à plusieurs échelles. À l'échelle régionale, l'évolution quantitative et spatiale du rapport entre les espaces urbanisés et les espaces végétalisés a été observée depuis les années 1970, moment où commence à être envisagée la Ceinture verte. L'approche statistique a permis de constater que le processus de périurbanisation que nous avons décrit a aujourd'hui largement progressé en Ceinture verte qui a donc manqué son objectif originel de limitation de l'étalement urbain. On a noté une grande diversité dans l'occupation du sol, aussi bien que dans la diversité des profils socio-économiques ou le long des transects photographiques effectués, de façon plus ou moins indépendante entre les différents ordres de phénomène. Les transects en particulier, le long desquels on pouvait espérer trouver un écho même déformé des gradients d'urbanité, confirment l'impression d'incohérence globale dans l'aménagement.

L'ensemble de ces éléments révèlent, en revanche, les relations complexes entre l'aménager et l'habiter, entre l'urbain maîtrisé, issu d'une planification et pensé à une échelle régionale par les pouvoirs publics (l'État, puis le Conseil régional) et l'urbain qui se construit en fonction des politiques locales souhaitant attirer ou repousser telle ou telle population, des projets de construction des promoteurs et des envies – et bien sûr des possibilités financières – des individus.

Une autre conclusion intermédiaire propre à cette deuxième partie concerne la valeur accordée par les habitants à cet espace de Ceinture verte, malgré les caractéristiques relevées sur les plans paysager et morphologique. La Ceinture verte propose en effet de multiples territoires de vie des habitants, pour lesquels avoir accès à des espaces végétalisés à l'allure campagnarde ou naturelle à proximité de leur domicile est un attrait majeur. Pensés le plus souvent comme naturels, ils font entièrement partie de la valorisation du cadre de vie dans l'entre-deux. En revanche les coupures et fermetures que nous observons ne semblent pas être véritablement perçus par les enquêtés, qui, fréquentant d'autres espaces urbains plus lointains, s'accommodent du bornage de leur espace de vie autour de leur résidence. En Ceinture verte, les espaces ouverts végétalisés sont donc structurants et composent un archipel de territoires, distinct en fonction de chaque individu.

Forme d'aménagement oubliée, il ne reste donc de la Ceinture verte francilienne qu'un espace composite où se confrontent et se juxtaposent des modes d'occupation et des modalités d'utilisation qui, chacun, revêtent une grande variété de nature anthropisée. Localement, la Ceinture verte est aussi le support d'une profusion de projets, aux modalités de gestion et d'aménagement divergentes. On peut aussi dire, à l'inverse, qu'elle est devenue, d'une certaine façon, un espace des possibles pour la prise en compte de la nature, là où l'agglomération parisienne se fragmente dans la couronne agricole qui l'entoure. Ces projets font intervenir

l'acteur régional pour partie d'entre eux, mais, pour les territoires qui la constituent, la Ceinture verte apparaît en mal d'un projet commun, tout autant qu'elle n'est plus vraiment une priorité pour le projet d'ensemble d'aménagement à l'échelle régionale. Un « retour » de la Ceinture verte est cependant possible se fondant sur le nouvel impératif d'écologisation de l'aménagement, comme nous le verrons dans la troisième partie.

**PARTIE 3 : La question des territoire(s) en
Ceinture verte : recomposition et
contrastes d'un entre-deux**

Introduction de la troisième partie

Cette troisième et dernière partie a pour ambition d'évaluer la place de cette forme de nature qu'est la végétation dans les dynamiques de territorialisation en Ceinture verte, du point de vue des politiques publiques d'aménagement, à différentes échelles et en les mettant en rapport avec les attentes et les actions des habitants qu'ils soient légitimés par ces politiques ou non. Les fonctionnalités, les modalités de gestion et le devenir à court et moyen terme des espaces végétalisés de la Ceinture verte dépendent d'acteurs qui sont partie-prenante des dynamiques métropolitaines. Pour l'essentiel, les conclusions que nous avançons sont tirées de nos enquêtes de terrain combinant observations et entretiens auprès d'acteurs à l'échelle régionale et locale. Nous décrirons d'abord la diversité des espaces végétalisés et la manière dont ces espaces sont mis en valeur par les acteurs de l'aménagement dans le chapitre IX. Tous ces espaces végétalisés ne suivent pas des trajectoires de mise en valeur et ne sont pas associés aux mêmes fonctions, mais de manière générale, on note un mouvement d'homogénéisation des politiques publiques d'aménagement vers un « développement territorial durable » au sens où l'ensemble des acteurs concernés suivent les préceptes du développement durable dans la volonté de construire un territoire. Pourtant, tous n'investissent pas le même sens derrière des projets qui prennent une dimension environnementale.

Le chapitre X aura pour objet d'étudier la revendication de la préservation des espaces agricoles et boisés qui est faite au nom d'un certain paysage. Ce paysage, voulu comme rural, est un support de territorialisation. Il est aussi lié, dans certaines configurations en Ceinture verte, à une logique d'entre-soi et de repli. La conception qui avait été portée par la Région impliquait une forme de mainmise de l'agglomération dense centrale sur cet espace, censé répondre aux besoins des citoyens pour un usage récréatif et servir de poumon vert à l'échelle régionale. Les projets locaux marquent-ils dans ce contexte une autonomisation de territoires locaux au risque de la fragmentation, de la multiplication des discontinuités et de contradictions entre projets ? Ou bien, au contraire, l'argumentaire paysager au service des habitants venus de l'agglomération dense constitue-t-il le nouveau paradigme de l'aménagement local dans le périurbain des grandes métropoles ?

Malgré l'homogénéisation des politiques publiques et la mise en valeur des espaces en végétation, cela ne masque pas le fait qu'il existe des espaces hors du champ des politiques publiques d'aménagement, à la dynamique inverse, celle d'une déterritorialisation. Ces espaces sont aussi le lieu de vie de populations reléguées. Gens du voyage, Roms, prostituées ou encore SDF vivent et travaillent dans les interstices plus ou moins lointains de la métropole. Ces espaces de vie, lorsqu'ils sont le support de projets de territorialisation, montrent la place de ces habitants et l'attitude des pouvoirs publics. Ce sera l'objet du chapitre XI. Enfin, dans le

dernier chapitre (chapitre XII) nous nous pencherons sur les ressorts de ce projet multiforme issu de la volonté de l'État français mais aussi résultat d'âpres négociations et de compromis plus ou moins bien viabilisés avec les collectivités territoriales. De quelle manière et jusqu'à quel point le projet métropolitain prend-il en compte les dynamiques locales ou les attentes des collectivités et des habitants de la Ceinture verte ? Quelle place prend ou reprend l'État dans l'aménagement des marges de la métropole ? On posera enfin la question de l'autonomie ou de la dépendance de ces couronnes périphériques vis-à-vis des centres de décision de la métropole.

CHAPITRE IX : LES ESPACES VEGETALISES EN CEINTURE VERTE : ENTRE DELAISSEMENT ET REGAIN D'INTERET

La partie II a mis en lumière la complexité de la Ceinture verte, caractérisé par la fragmentation et l'hétérogénéité spatiale. Cet espace constitue bien une marge, définie dans son rapport au cœur dense de l'agglomération parisienne. Les espaces qui la constituent apparaissent moins contrôlés que les parties centrales de la métropole. Une partie d'entre eux apparaît en marge des territoires qui constituent la Ceinture verte. D'autres sont pleinement intégrés au fonctionnement de la ville. Les différents types d'arrangements paysagers en témoignent. A l'échelle locale, les vides ou les dents creuses qui composent l'espace urbain procèdent « *du principe d'aménagement en tant qu'espace abandonné* » (CLEMENT, 2004). Ce sont souvent des terrains en attente d'affectation ou d'une mise en valeur future mais ils ont pu également déjà être aménagés. Ce sont aussi des formes plus ponctuelles ou linéaires, les bordures de routes, les espaces interstitiels inaccessibles au sein d'échangeurs routiers, des ronds-points, les bandes centrales des quatre voies, ou les talus des voies ferrées. Au sein de ces délaissés, peuvent perdurer des usages non contrôlés. Ils échappent ainsi aux normes de l'aménagement des pouvoirs publics.

Ce chapitre a pour but d'éclairer la place de l'ensemble des espaces végétalisés identifiés en Ceinture verte, parmi lesquels une partie d'entre eux font l'objet d'une juxtaposition de plusieurs modes d'aménagement et d'autres sont des délaissés. Depuis quelques années, le regard des experts et des politiques publiques s'est renversé vis-à-vis des délaissés métropolitains. Jusqu'à l'émergence des préoccupations environnementales, les espaces non bâtis des marges métropolitaines étaient considérés comme des réserves foncières, disponibles pour la construction. Ils font aujourd'hui l'objet d'un intérêt nouveau de la part des chercheurs (BANZO, 2009 ; CHARVET et POULOT, 2006) et des praticiens du paysage (CLEMENT, 2004) mais aussi de la part des acteurs de la production urbaine (BANZO, 2015). Les acteurs publics cherchent à préserver ces espaces libres d'urbanisation pour maintenir, de façon plus ou moins simultanée, les fonctions agricoles, sociales, économiques et récréatives et, plus récemment, environnementales (BANOS et SABATIER, 2011). Se développe ainsi un discours de préservation des espaces non-bâtis, fondé sur la dimension environnementale du développement territorial durable. Le développement durable doit prendre en compte « à long terme, les exigences de l'environnement et du développement économique et social » (KNOEPFEL et DA CUNHA, 2005) en articulant ces trois piliers à l'échelle du territoire.

Nous voudrions qualifier l'ensemble de ces espaces de nature, diversement appropriés ou fréquentés par les habitants et les visiteurs, résidents de l'ensemble de l'aire urbaine ou, plus

ponctuellement, touristes. Les espaces végétalisés en Ceinture verte peuvent être appréhendés au travers de leurs usages et de leur appropriation, mais il est également possible de les confronter à leurs modalités d'aménagement et avec leur statut juridique et réglementaire. Ainsi, ce chapitre présentera d'abord une typologie de ces espaces en Ceinture verte, rencontrés le long d'un transect paysager. Les modes d'intervention et de mise en valeur des espaces de la Ceinture verte seront ensuite explorés. Se lit dans les paysages la diversité des interventions et des aménagements des pouvoirs publics en matière d'espaces de nature (parcs communaux, trames vertes, périmètres régionaux d'intervention foncière, forêts domaniales, PNR, etc.) ou des non-interventions (friches, délaissés, jardins privés plus ou moins entretenus). L'aménagement des politiques publiques va de la mise en valeur, voire de la sanctuarisation dans certains cas, au délaissement. En suivant une logique qu'il nous faudra mettre à jour, certaines parties de l'espace échappent aux aménagements.

I. De la mise en valeur de la nature

En Ceinture verte s'observe tout un panel de mise en valeur et de mise en fonction des espaces en végétation. On adopte ici une entrée par l'espace en lui-même en étudiant la manière dont il est aménagé par les acteurs publics de l'aménagement et les habitants. La diversité des mises en valeur et des appropriations justifie l'élaboration d'une catégorisation dans les lignes qui suivent.

I.1. Un transect pour appréhender l'intégration des espaces végétalisés

Pour observer l'éventail de valorisation des espaces, nous avons établi un transect en Ceinture verte. Ce dernier rend possible une analyse originale des arrangements spatiaux dans l'épaisseur de la ceinture, du cœur urbain vers ses marges. Ce sens de déplacement a été privilégié en raison de la dimension en grande partie urbaine de la Ceinture verte. Nous mobilisons ici un assemblage de méthodes géographiques : analyse spatiale de terrain, lectures paysagères et entretiens avec les habitants. Ce travail a été réalisé en commun avec Fabien ROUSSEL, entre mai et juin 2015, travail dans lequel nous interrogeons les dynamiques propres aux zones de contact entre l'urbain et le rural (FLEGEAU et ROUSSEL, 2018). Nous cherchions à vérifier l'existence d'un gradient spatial à la limite entre ville et campagne. Le transect part de l'Université Paris 13, située dans un tissu urbain dense, et se termine sur les bords de l'Oise, aux portes du Parc naturel régional du Vexin, quant à lui caractérisé par sa forte dimension rurale. Son étendue permet d'étudier une diversité de configurations entre espaces urbains bâtis et espaces végétalisés.

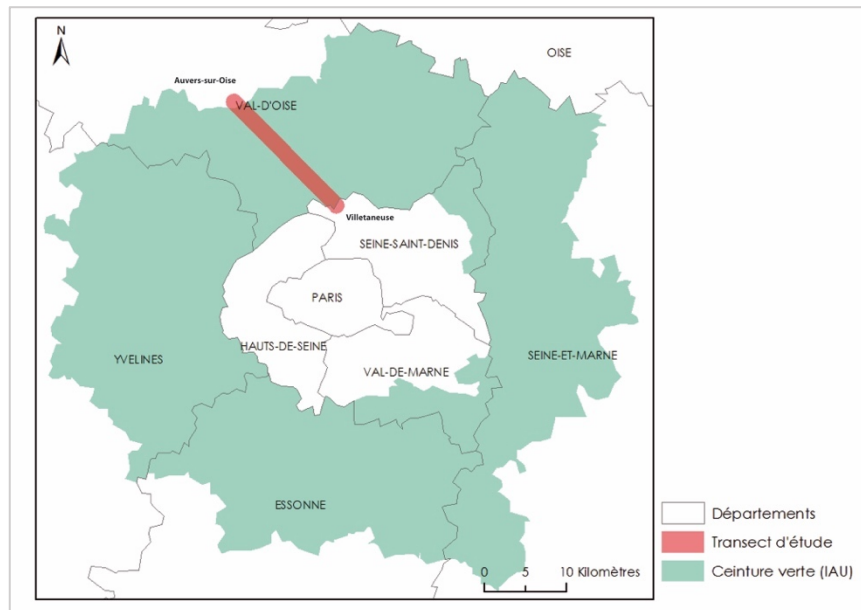


Figure IX.J. Localisation du transect en Ceinture verte. Réalisation : Fabien Roussel et Morgane Flégeau, 2015

Chacun des espaces végétalisés rencontrés est dépendant d'un contexte spatial et social mais nous avons pu définir une typologie relevant de plusieurs critères de définition : la localisation sur le transect ; l'occupation du sol, en étudiant la carte IGN au 1/25 millième ; le paysage, visible sur le terrain ; les usages associés, voulus ou non par les aménageurs, et enfin, de manière très succincte, les caractéristiques biologiques de la flore. Six types d'espaces végétalisés ont ainsi été mis en lumière dans ce travail d'exploration sur le terrain. Ils recoupent des catégories déjà bien identifiées dans le champ de la recherche géographique : les jardins collectifs, les friches buissonnantes et arbustives, la forêt, les espaces agricoles, les parcs urbains et les bords de rivières aménagés. Nous les présenterons dans l'ordre où nous les avons rencontrés en allant depuis la frange interne de la Ceinture verte vers son extrémité. Avant d'exposer cette typologie, il convient de préciser qu'un septième type aurait pu être ajouté à cet ensemble. La cartographie à échelle fine montre en effet que les jardins pavillonnaires occupent une place importante des espaces végétalisés. Le rapport des habitants à leur jardin, spécifique dans le mode d'habiter périurbain a été étudié et nuancé par ailleurs (RIBOULOT-CHETRIT, 2015 ; 2016), au travers notamment du rôle tant sociétal qu'écologique des haies (FRILEUX, 2010). Nous avons, quant à nous, fait le choix de nous focaliser sur les espaces partagés, mis en commun ou délaissés, ou encore relevant d'un aménagement public, là où peuvent se jouer des rapports interpersonnels et des jeux d'acteurs, des synergies, des projets contradictoires entre ville, nature et campagne. Si le jardin privé renvoie à d'importants enjeux en matière de préservation de la biodiversité, il est un lieu qui « appartient à l'habitant » (RIBOULOT-CHETRIT, 2015) et implique donc des logiques qui lui sont propres.

I.2. Une typologie des espaces végétalisés en Ceinture verte

I.2.1. Les jardins collectifs

La thématique des jardins collectifs est en vogue dans la recherche récente en géographie, depuis les années 2010. On accole au jardin plusieurs adjectifs : collectifs, partagés, familiaux, ouvriers. Si les jardins ouvriers et familiaux sont anciens (DUBOST, 2005), le concept de jardin partagé est, lui, plus récent. Selon Pascale SCHEROMM (2015), les premières valorisations de friches et de terrains vacants en jardins partagés datent des années 2000. Lors de la réalisation de notre transect entre Villetaneuse et Auvers-sur-Oise, les jardins collectifs, partagés ou familiaux, sont présents dès le début du cheminement. Ils existent sous divers statuts, communal à Montmagny par exemple, ou associatif à Deuil-la-Barre. Ils participent généralement d'une mise en valeur urbaine d'anciennes parcelles maraîchères ou de vergers enfrichés. Ils sont encouragés par les pouvoirs publics (DEMAILLY, 2014a). Nous en avons rencontré à Éragny, à proximité de l'autoroute A15. Dans cette catégorie, nous pourrions inclure les jardins potagers agglomérés des marges de la plaine agricole de Pierrelaye, caractérisés par un flou réglementaire, entre parcelles privatives et usages informels. Ils relèvent pourtant de mécaniques sociales similaires de maintien du lien à la terre et de soutien à la subsistance.



Photographies IX.1. A gauche, jardins partagés à Saint-Germain-Lès-Arpajon (Morgane Flégeau, 2014) et à droite à Deuil-la-Barre (Fabien Roussel et Morgane Flégeau, 2015)

I.2.2. Les friches

Communément, on entend par le terme de « friches », les espaces inutilisés, bâtis ou non bâtis, situés dans les territoires urbains et ruraux (JANIN et ANDRES, 2008). Elles sont généralement qualifiées en fonction de leur utilisation passée : friche agricole ou friche industrielle, friche religieuse, ferroviaire ou militaire par exemple. Ce sont les friches végétalisées qui nous intéressent ici. Elles présentent des « variations de soumission aux

impératifs et aléas urbains » (LIZET, 2010). En Ceinture verte, le tissu urbain admet un certain nombre de discontinuités. Ces déchirures peuvent prendre la forme de friches et terrains vagues, là où la nature spontanée s'insinue (ALEXANDRE et GENIN, 2011). Les friches sont un invariant de l'histoire des villes (DEMAILLY, 2014a) mais elles occupent un espace particulièrement important dans le périurbain, caractérisé sur le plan morphologique par la présence d'espaces non-bâti. Dans cette catégorie, nous pouvons cependant différencier plusieurs types d'espaces vacants et résiduels.

Les vergers et autres parcelles maraîchères abandonnés constituent un type original de friche particulièrement répandu en Ceinture verte. Les anciens vergers se rencontrent essentiellement au sein de la frange interne de celle-ci, correspondant à l'ancienne ceinture maraîchère et horticole de l'agglomération parisienne. Maraîchage et vergers composent un paysage qui s'est largement défait ou parfois recomposé depuis les années 1960, où il a cessé d'être fonctionnel. C'est le cas de l'Université Paris 13 à Villetaneuse où une partie des arbres des anciens vergers ont été intégrés au campus ou sont encore présents dans les terrains dont l'aménagement est en sommeil depuis les années 1970. Michel PHILIPPONEAU (1956) a restitué, dans son ouvrage sur la vie rurale de la banlieue parisienne, l'évolution de l'activité maraîchère depuis ses origines au Moyen-Âge. Cette activité, issue de la spécialisation de l'agriculture, se localise au plus près de la ville pour répondre à la demande d'un marché urbain ainsi qu'aux contraintes de transport de l'époque. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, une ceinture d'espaces de maraîchage se met-elle en place autour du Paris d'alors. Cette ceinture suit fidèlement la progression de la poussée urbaine au XIX^e siècle avant que le développement des transports suburbains ne permette une expansion de l'agglomération bien plus importante. Aujourd'hui, il ne reste que des espaces résiduels de la culture maraîchère, dispersés en Ceinture verte : la plaine de Montesson ou le Triangle vert, dans le Hurepoix par exemple. A partir de l'époque moderne, l'arboriculture fruitière était également présente en Île-de-France, formant une ceinture discontinue autour de Paris (QUELLIER, 2003), à son tour gagnée par la progression de l'urbanisation dans les cinquante dernières années. Cette progression a touché les activités agricoles de façon d'autant plus complexe que l'urbanisation est ici moins dense et plus diffuse. L'on assiste donc moins à une disparition de la ceinture maraîchère et arboricole qu'à sa rétractation, sa fragmentation et à sa déstructuration.

Au-delà de la zone de contact entre la zone agglomérée de la capitale et sa campagne, des foyers de production sont identifiés ; l'on peut prendre comme exemple la vallée de Montmorency, réputée au XVII^e siècle pour ses cerises. Les cerisiers sont encore présents aujourd'hui dans de nombreux lieux de la vallée. Dans les zones de friche, les cerisiers de Montmorency (*Prunus cerasus*) sont gagnés par les Ronces (*Rubus fruticosus*), la Clématite

(*Clematis vitalba*), l'ortie (*Urtica dioica*). Les cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*), les aubépines (*Crataegus monogyna*) et les sureaux (*Sambucus nigra*) s'y sont également fait une place, les érables sycomores (*Acer pseudoplatanus*) et le lierre (*Hedera helix*) commence à témoigner de stages pré-forestiers dans la dynamique de la végétation. Tous indiquent la reprise végétale spontanée dans un contexte rudéral soumis désormais à des activités humaines non encadrées. En effet, l'enfrichement agit comme une mise à l'écart qui conduit certains habitants et artisans à déverser gravats et détritiques que le végétal masque tant bien que mal dans sa croissance. Dans une friche mitoyenne de la forêt de Montmorency sur la commune de Saint Prix, les noyers (*Juglans regia*), pommiers (*Malus sylvestris*) et cerisiers (*Prunus cerasus*) sont aussi gagnés par les ronces et les clématites, mais en effaçant les marques de l'urbain

Les friches résultant d'activités agricole autre que maraîchères et horticoles, sont, quant à elles, moins convoitées par les acteurs de l'aménagement et moins étudiées par les chercheurs. Elles sont pourtant aussi présentes en Ceinture verte. On les rencontre le long du transect étudié en plaine de Pierrelaye notamment, là où la déprise agricole a été importante du fait d'une pollution historique des sols. De manière plus classique dans un contexte urbain dense, les friches peuvent relever d'autres logiques d'aménagement : espaces interstitiels des infrastructures de transport notamment, ou résidus de boisements aujourd'hui enclavés. Ces espaces sont très difficiles d'accès, soit en raison de leur isolement, soit par la densité du couvert végétal.



Photographies IX.2. Deux images des friches : les Petits Noyers à Deuil-la-Barre et les anciens vergers de Saint-Prix (Fabien Roussel et Morgane Flégeau, 2015)

Quelle que soit leur nature, les friches possédaient jusqu'à récemment une image négative (BEAU, 2017). Le vocabulaire qui leur est associé est caractéristique de l'absence ou de la disparition des fonctions qui pourraient leur être attribuées : abandon, vacance, délaissé, flou, vide, etc. La dynamique de l'enfrichement est synonyme de l'effacement de la maîtrise humaine sur un espace. Cet effacement témoigne d'une exploitation passée mais aussi d'un état transitoire, temporaire. Claude RAFFESTIN (1997) estimait ainsi que l'enfrichement

marquait la fin de la territorialité de l'espace. Dans le cas du PNR de Chevreuse, la structure du Parc cherche à lutter contre l'enrichissement, au nom de la qualité paysagère et de la qualité de vie des habitants du parc⁸³. Dans un contexte non urbain, Lucie DUPRE (2005) décrit ce même positionnement dans le cas du PNR des Vosges du Nord. Espace de marge et de relégation dans l'aménagement urbain, la friche n'en possède pas moins un rôle paysager et écologique non négligeable. Dans une étude floristique consacrée aux friches dans l'agglomération parisienne, les auteurs notent que ces dernières abritent une nature ordinaire, mais riche en espèces (MURATET *et al.*, 2007). Les friches font donc actuellement l'objet d'une revalorisation importante pour le maintien de la biodiversité si elle est jugée de qualité suffisante.

1.2.3. Les bois et forêts

Cette catégorie recouvre à la fois les forêts publiques et les bois et forêts privés. Étant celles pratiquées par les habitants, nous ne traitons dans ces lignes que des forêts publiques, toutes gérées par l'ONF.

Le transect étudié dans ce chapitre longe les marges méridionales de la forêt domaniale de Montmorency, sur la partie en contact direct avec l'agglomération. Elle fait partie des grands massifs forestiers périurbains de l'agglomération parisienne, recouvrant une surface de près de 2 000 hectares⁸⁴. Son statut foncier réglementaire ainsi que l'activité sylvicole qui la caractérise la préservent des pressions urbaines. Le châtaignier (*Castanea sativa*) y domine largement, accompagné des chênes pédonculés (*Quercus robur*) ou sessiles (*Quercus petraea*). L'activité sylvicole y est bien visible, avec beaucoup de parcelles en coupe forestière. Les larges allées de promenades, les parkings, la multitude de sentiers offrent également un espace compatible avec des pratiques récréatives, fortement présentes au sein de cette forêt. Placée à la limite de l'urbain dense, elle est en position d'espace tampon entre l'agglomération qui se concentre dans la vallée de Montmorency et au nord, des espaces ponctués de villages et de bourgs gagnés par la périurbanisation, visible notamment par la multiplication des lotissements pavillonnaires.

⁸³ Entretien avec Marion Doubre, chargée de mission paysage du PNR Haute Vallée de Chevreuse, 7 juin 2016.

⁸⁴ Voir site de l'ONF : <http://www.onf.fr/enforet/montmorency/@@index.html>.



Photographies IX.3. Forêt du Rougeau, carrefour du Grand Veneur (Morgane Flégeau, 2015) et forêt de l'Isle-Adam (Morgane Flégeau, 2014)

Les forêts présentes en Ceinture verte sont aujourd'hui des forêts périurbaines. Elles sont largement soumises aux contraintes anthropiques (MOIGNEU, 2005). De taille variables et situées aux abords immédiats de la ville, elles subissent son influence de manière plus ou moins importante. Les forêts localisées en contexte urbain et périurbain sont ainsi le support de fonctions nombreuses et d'usages parfois contradictoires. Les forêts périurbaines franciliennes sont très fréquentées. Une étude approfondie conduite par le CREDOC le montre pour la décennie 1990-2000 (MARESCA, 2000). Parmi les forêts de statut public, les forêts domaniales, appartenant au domaine public, sont au nombre de seize en Ceinture verte, dont les massifs de plus grande taille sont celles de Saint-Germain-en-Laye à l'ouest, de Sénart au sud-est, de l'ensemble formé par les domaines d'Armainvilliers et Notre Dame à l'est, de Montmorency, de l'Isle-Adam et de Carnelle au nord de Paris. A l'ouest, des forêts domaniales de taille plus réduite s'égrènent en s'éloignant du centre de l'agglomération, gagnées par l'urbanisation, qui s'est développée en tâche d'huile. Le reste des forêts publiques est constitué par les forêts des collectivités : communales, départementales ou régionales. La forêt de Ferrières constitue par exemple un des grands massifs régionaux franciliens. Si l'on a mis en avant l'aspect récréatif, particulièrement présent s'agissant des forêts périurbaines, il ne faut pas oublier la fonction économique, même si cette dernière est secondaire dans tout le Bassin Parisien.

Historiquement, la forêt française est perçue comme un espace répulsif et dangereux (ALEXANDRE et GENIN, 2011). L'ancienne forêt de Bondy en est un cas emblématique. Ce massif boisé aujourd'hui disparu fut longtemps le lieu d'un imaginaire populaire, notamment lié au banditisme (KALIFA, 2004). En marge des territoires ruraux, la forêt présente tout de même un intérêt symbolique, - elle est réserve de chasse pour la monarchie ou la noblesse -, et économique. Elle est aussi utilisée pour la production de bois d'œuvre dans le domaine royal, comme dans le cas célèbre de la production de bois initiée par Colbert notamment pour

la Marine. Au XVIII^e siècle, les physiocrates intègrent la forêt au développement industriel. Ce sont essentiellement les forêts privées qui sont concernées, en particulier pour la production de charbon de bois. Les forêts domaniales, elles, correspondent aux anciennes forêts du domaine royal et à l'intégration d'anciennes forêts de la noblesse. Avec la réforme de l'ONF en 2005, les massifs forestiers doivent désormais concilier trois fonctions. Si la gestion économique de la forêt est toujours présente, essentiellement au travers des activités cynégétique, la fonction récréative et la fonction écologique (GALOCHET, 2006) sont mises en avant.

1.2.4. Les espaces agricoles

L'activité agricole n'est apparue sur notre parcours qu'à partir de la commune de Bessancourt, présentant alors deux types de paysages selon que l'on se situe au nord ou au sud du transect. Au nord, l'agglomération parisienne s'efface définitivement. L'activité agricole s'y déploie en fonction d'une topographie nuancée où les boisements occupent le haut des reliefs et l'activité agricole occupe les bas des versants et le fond des vallons, laissant certains versants en prairies de fauche et en prairies pâturées. Cette fonction productive est complétée par une fonction récréative. Des randonneurs, venus de l'ensemble de l'agglomération, s'y promènent, empruntant les chemins ruraux qui en structurent l'espace.

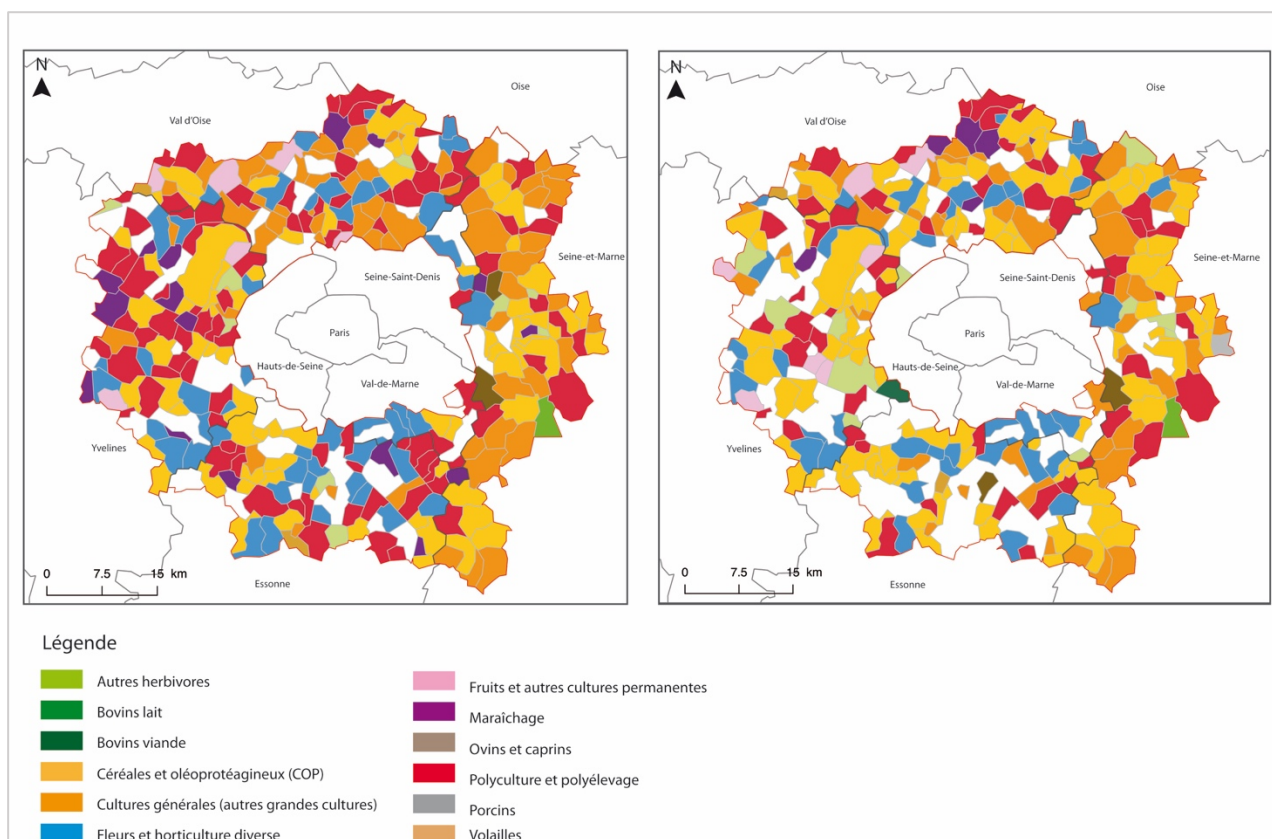


Photographies IX.4. A gauche, vue depuis les Haras de St Jacques à Frépillon. A droite la Plaine de Pierrelaye (Fabien Roussel et Morgane Flégeau, 2015)

Au sud du transect s'étend la Plaine de Pierrelaye aux caractéristiques topographiques moins marquées. Surtout, cette plaine est prise dans sa totalité au sein de l'agglomération : lignes à haute tension et autoroutes en marquant l'horizon, ensembles pavillonnaires et zones industrielles en délimitent les contours. Quand le nord de la plaine renvoie à l'idéal de campagne, sa partie septentrionale reste marquée par la ville. Ancienne zone de déversements des égouts de Paris, la plaine continue de véhiculer une image de repoussoir :

dépôts sauvages de gravats, boisements morcelés et difficiles d'accès. Ces espaces en déshérence ont laissé l'opportunité aux gens du voyage de s'y réfugier.

L'activité agricole est encore largement présente en Ceinture verte, par exemple dans son quart nord-est, en plaine de France. Les espaces en culture font face à des enjeux spécifiques. Les terres agricoles sont très vulnérables à l'urbanisation, nous l'avons vu. L'agriculture présente dans cet espace situé à mi-chemin entre urbain et rural possède également des enjeux spécifiques. L'analyse des données du RGA de 2010 permettent de tirer quelques enseignements. C'est d'abord la diversité des types de cultures pratiquées dans cet espace intermédiaire qui frappe. D'après la carte des orientations technico-économiques de la Région Île-de-France, c'est dans le périmètre de Ceinture verte que la diversité des cultures est la plus importante. Entre 2000 et 2010, la nature des exploitations agricoles ainsi que leur nombre évolue. La principale évolution est celle du prolongement d'un mouvement déjà ancien, de la polyculture vers la céréaliculture, pour partie seulement pour la consommation humaine et placée dans un marché très mondialisé, et les oléagineux, en partie utilisés pour la production de biocarburants. La spécialisation dans les cultures fruitières augmente légèrement, passant de six à sept communes où elles dominent en 2010, mais le reste des types de cultures régressent dans l'ensemble. On note ainsi un important recul de la polyculture et du maraîchage. En plaine de France, la présence de grandes cultures est toujours marquée. En outre, l'absence de données dans un grand nombre de communes, où il n'y a plus d'exploitations, marque le recul de l'agriculture en Ceinture verte. Ainsi, entre 2000 et 2010, on passe de 47 communes exemptes d'exploitations agricoles à 80 municipalités.



Carte IX.1. Orientation technico-économique des communes de la Ceinture verte en 2000 et 2010.
Source : Recensement Agricole, 2010

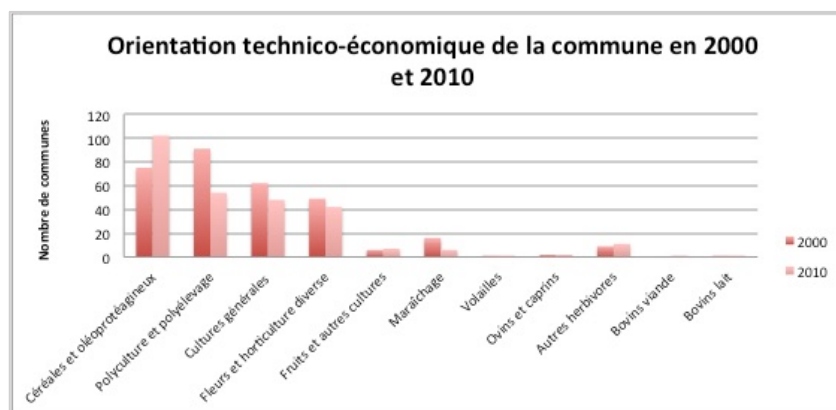


Figure IX.2. Évolution de chaque type d'orientation technico-économique des communes de Ceinture verte. Source : Recensement Agricole, 2010

Si cela n'est pas encore visible dans les données du RGA, en 2010, le succès des AMAP et des circuits courts montre l'engouement pour une agriculture de proximité en Île-de-France. Sous l'acronyme d'AMAP, sont regroupées les « associations pour le maintien d'une agriculture paysanne », expression militante, proposée en son temps par José Bové. Ces structures se sont développées de façon spectaculaire depuis le début du XXI^e siècle. Elles affirment des modes de distribution de produits alimentaires en opposition aux modèles de consommation dominant et elles cherchent à soutenir un mode de production agricole

« alternatif » (RIPOLL, 2009). Après avoir servi de réserves foncières pendant longtemps, les terres agricoles sont aujourd'hui également mises en avant dans les documents de planification urbains pour répondre à une fonction récréative, et plus récemment une fonction économique et de production alimentaire (AUBRY *et al.*, 2012). Toutefois, la concurrence foncière reste encore forte. L'urbanisation est aussi synonyme, on l'a vu, d'un morcellement et d'une fragmentation des terres agricoles. Les exploitants possèdent alors parfois plusieurs parcelles de taille réduite entre lesquelles ils doivent circuler. Le contact avec les populations citadines venues s'installer dans ces territoires peut entraîner des conflits d'usage (RIEUTORT, 2009).

1.2.5. Les espaces verts aménagés et les parcs urbains

Le transect offre un nombre réduit de parcs urbains, au sein desquels les formations végétales sont le fruit d'un aménagement beaucoup plus strictement contrôlé. Il s'agit de parcs ouverts au public, équipés généralement de bancs et d'un éclairage public, voire d'aires de jeux pour les enfants comme c'est le cas à Soisy-sous-Montmorency, ou d'équipements sportifs comme on les trouve dans le Parc du Luat à Eaubonne. Nous sommes bien ici en présence d'espaces verts au sens urbain du terme : les boisements sont contenus, voire complètement dégagés, et laissent alors la place à de grands arbres au port champêtre, érables ou chênes. Les formations herbacées font quant à elles l'objet de tontes régulières et sont agrémentées de plantations et de parterres de fleurs, les chemins sont larges et revêtus. La gestion de ces espaces urbains est régulière et importante. Ce type d'espaces végétalisés peut aussi être lié à un patrimoine bâti ancien, tels des châteaux dont les terrains ont pu cependant suivre des trajectoires foncières différentes, certains sont utilisés pour des services sociaux et donc non accessibles au public comme le Centre d'accueil pour enfants dans l'ancienne propriété du Duc de Dino à Montmorency. D'autres sont rendus à l'usage public, le parc du château de Méry-sur-Oise en est un exemple, ou même fondus dans de nouveaux projets urbains, comme le Parc du Val Joli à Eaubonne. En dehors du nord-ouest de la Ceinture verte, où se trouve le transect, on peut trouver une proportion beaucoup plus forte d'espaces verts aménagés, présentant différentes formes et différentes fonctions de ces espaces verts depuis les jardins classiques et clos, jusqu'aux grands parcs urbains, en passant par les jardins des institutions publiques, fermés au public. Le parc du château de Versailles, le parc de la Poudrerie à Sevran, partiellement installé sur la commune de Villepinte en Ceinture verte, en sont deux exemples emblématiques de parcs ouverts au public.



Photographies IX.5. Parc de Versailles à gauche (Morgane Flégeau, 2015) et parc du château de Méry-sur-Oise à droite (Morgane Flégeau, 2014)

1.2.6. Les bords de cours d'eau aménagés

Les rivières et leurs rives aménagées constituent un type à part entière tant la rivière correspond à une mise en valeur patrimoniale importante à l'heure actuelle, dans le contexte francilien et ailleurs. La valorisation du fleuve et les rivières, en ville, comme le rappelle Sophie BONIN (2007), prend place « au titre d'un visuel, et d'une symbolique vectrice d'identité ». C'est sur les rives de l'Oise que commence le PNR du Vexin et que l'on pénètre sur la commune d'Auvers-sur-Oise, haut lieu de l'histoire de la peinture impressionniste. Elles sont aménagées de manière à accueillir les visiteurs. A la fréquentation touristique s'ajoutent celle des habitants : promenades, pique-nique ou encore activité piscicole. On retrouve l'utilisation de ce type d'espaces sur d'autres berges mises en valeur en Ceinture verte. C'est le cas des bords de Seine à Conflans-Sainte-Honorine ou à Croissy-sur-Seine où de larges chemins bordent les quais des cours d'eau, largement anthropisés.



Photographies IX.6. L'Oise à Méry-sur-Oise à gauche (Fabien Roussel et Morgane Flégeau, 2015). Cycliste se reposant sur un banc face à la Seine à Croissy-sur-Seine à droite (Morgane Flégeau, 2015)

D'autres cours d'eau sont aménagés dans une perspective de renaturation. Comme le rappellent Marie-Anne GERMAINE et Régis BARRAUD (2013), les projets de restauration écologique se multiplient aujourd'hui en France, répondant aux évolutions récentes du cadre réglementaire, notamment européen, en matière de gestion de l'eau. Ces projets d'aménagement correspondent concrètement à des opérations de « désaménagement », dans le but de revenir à des paysages plus « naturels ». Les opérations de renaturation écologique consistent à rendre ses fonctionnalités au cours d'eau, pour la gestion des crues notamment mais aussi pour favoriser la biodiversité.

Dans les PNR franciliens, les gestionnaires cherchent à mettre en avant le caractère rural et préservé du territoire au travers d'opérations d'aménagement des cours d'eau visant à la renaturation des cours d'eau. La Mérantaise, en vallée de Chevreuse, en constitue un bon exemple. Des travaux ont été conduits afin de restaurer les continuités écologiques. En parallèle des activités de randonnée sont proposées par le PNR. Dans la même optique, la vallée du Sausseron, affluent de l'Oise, a été réaménagée, par le PNR du Vexin, en tentant de concilier préservation de la biodiversité et mise en valeur pour la pratique de la randonnée.

Chacun des types d'espaces végétalisés exposés ici présente un plus ou moins grand degré d'anthropisation, mais aucun ne constitue un groupe homogène aisé à discrétiser. Le degré d'intervention humaine est étudié ici dans un second point dans une perspective dynamique. On cherchera ainsi à explorer les trajectoires des espaces.

II. La variété des degrés d'intervention : des trajectoires différenciées des espaces végétalisés

La diversité des espaces végétalisés se manifeste aussi dans les différents degrés d'intervention anthropique. Notre analyse dégage une grille de lecture de ces modes d'intervention qui vont de l'impensé de l'aménagement jusqu'à l'intégration complète. Classiquement, on aurait tendance à opposer ce degré d'anthropisation à un degré de naturalité. Nous séparons ici le délaissé à l'aménagé. L'anthropisation désigne la modification d'un milieu dit « naturel » par les activités humaines, que ce soit le prélèvement des ressources, la dégradation de ce milieu ou l'aménagement. Le naturel s'oppose ainsi à l'anthropisé et à l'aménagé. Or, l'ensemble des espaces de Ceinture verte sont urbains, et portent « la marque de la présence humaine » (LEVY et LUSSAULT, 2013). Si tous ces espaces sont anthropisés, ils ne sont pas tous appropriés au même degré. On distingue ici l'appropriation des pouvoirs publics de celle des habitants. Les délaissés en ville, correspondent à des espaces qui possèdent « du fait d'une gestion irrégulière, voire

inexistante, une végétation spontanée » (BRUN, 2015). Un écosystème peut d'ailleurs être plus fonctionnel en ville qu'en milieu rural. Par ailleurs, la préservation d'un paysage peut être contradictoire avec le bon fonctionnement d'un écosystème. Ce sont les fonctions attribuées aux espaces de nature qui permettent de juger de leur degré d'intégration. Nous reprenons les termes de Michel LUSSAULT (2008), pour qui la nature est une « construction sociale ». Les fonctions attribuées à la nature sont de plusieurs ordres : récréatives, économiques, écologiques, patrimoniales ou encore touristiques. Ces fonctions évoluent dans le temps, elles sont dynamiques. L'aménagement, aujourd'hui, passe par la conciliation entre des fonctions multiples mais il revient plus ou moins toujours aux trois piliers du développement durable, c'est-à-dire l'environnement, le social et l'économique. Pour illustrer cette réflexion sur les trajectoires des espaces végétalisés, nous reprendrons la lecture du transect.

II. 1. Du délaissement à l'aménagement : les trajectoires différenciées des friches en ville

Délaissées par l'aménagement urbain, les friches sont depuis quelques décennies considérées par les chercheurs, puis par les architectes, les paysagistes et les urbanistes, comme des poches de respiration dans un milieu urbain dense. L'intérêt qu'elles suscitent est alors croissant (BEAU, 2017). Ces délaissés sont, de toute façon, relatifs puisqu'elles constituent généralement des réserves foncières pour de futurs projets d'aménagement (JANIN et ANDRES, 2008). De plus, ces espaces ont toujours fait l'objet de pratiques ni réglementées ni planifiées (DUPRE, 2005). Tant qu'elles ne sont pas saisies par l'aménagement, c'est-à-dire tant qu'on ne leur attribue pas une ou plusieurs fonctions officielles, les friches accueillent parfois des personnes sans domicile fixe et des individus aux usages considérés comme déviants. Certains des espaces enfrichés de l'agglomération ont fait l'objet d'une valorisation récente. La transition d'espaces délaissés vers des espaces intégrés montre le « remplissage » des vides à l'échelle de ce territoire.

Le changement de regard sur les friches a commencé à s'opérer dans les années 1960. Le vide devient la potentialité et l'opportunité, particulièrement pour les expérimentations sociales dans la foulée de 1968. Ainsi le quartier alternatif de Christiania à Copenhague, déclaré *free town* en 1971 et appliquant des idéaux d'autogestion et de lutte contre la société capitaliste, s'est-il constitué sur d'anciennes terres occupées par l'armée danoise à *Bådsmandsstræde*, terrains abandonnés peu de temps auparavant. Parallèlement, l'intérêt écologique de ces friches et leur diversité biologique est redécouverte, notamment par Paul Jovet, ce dernier ayant œuvré pour la connaissance de la flore des terrains vagues dans les années 1960 et 1970. Cet intérêt sera renforcé avec le programme « *Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine* » du Muséum National d'Histoire Naturelle, notamment porté par

Bernadette LIZET, Anne-Elizabeth WOLF et John CELECIA (1999). L'ouvrage tiré du colloque avait pour ambition de pointer la valeur d'une nature ordinaire en ville. Plus récemment, et de façon plus radicale, les chercheurs se sont penchés sur la flore urbaine dans les friches industrielles (MURATET *et al.*, 2017 ; BEAU, 2017). Dès lors, les friches deviennent des « espaces des possibles » (JANIN et ANDRES, 2008) pour les aménageurs et les élus, qui puisent dans des références en vogue chez les architectes et les paysagistes, dont notamment Gilles CLEMENT. Cet intérêt renouvelé pour les friches se manifeste dans l'agglomération dense mais aussi en Ceinture verte.

L'exemple de la friche proche de l'Université Paris 13 illustre cette trajectoire. Initialement vouée à accueillir des bâtiments universitaires, cette emprise libre d'urbanisation appartenant à l'État n'a jusqu'à récemment fait l'objet d'aucune valorisation (LEBEAU, 2012). Les vergers enfrichés qui composent cet espace sont alors très peu investis, seulement traversés par les étudiants se rendant à l'université Paris 13 et souvent ignorés par les habitants, sauf pour quelques activités informelles, comme le trafic de drogue et les dépôts de déchets. Il correspondent au vocable « vacant » mis sur pied par Kaduna-Éve DEMAILLY (2014a), puisque la trajectoire de la friche change en 2016 pour aller vers son institutionnalisation.. La direction de l'Université met alors à disposition cinq hectares de terrain à une association nommée « la Ferme universitaire ». Cette dernière s'installe avec un cortège d'animaux domestiques et aménage un potager. La ferme est soutenue par l'institution universitaire mais aussi par l'association des « Fermiers de la Francilienne », structure rassemblant ce type d'initiatives d'agriculture urbaine essentiellement en Seine-Saint-Denis. Son siège se trouve à la ferme pédagogique de la Butte Pinson. L'association est soutenue par un certain nombre de partenaires, publics et privés : collectivités territoriales telles que la Région Île-de-France, le département de la Seine-Saint-Denis, et l'intercommunalité de Plaine Commune, mais aussi des fondations privées (la fondation Auchan pour la jeunesse, la fondation Eiffage et la fondation d'entreprise Banque Populaire de Paris)⁸⁵.

Pour les besoins de la ferme, l'ensemble de la surface de la friche a été clôturé. Selon Julien Boucher, directeur de la « Ferme des alternatives », la vocation de cette ferme est de servir à la fois aux habitants des communes alentours, mais aussi aux étudiants de l'Université. Ainsi, sont organisés très régulièrement des visites scolaires ainsi que des ateliers de rencontre avec les habitants. L'association cherche également à monter des projets avec les étudiants pour les faire « rester » sur le campus, une fois leurs cours terminés⁸⁶. L'argumentaire, social et pédagogique, est complété par un versant écologique. Les fermiers ont voulu cultiver les terres en permaculture et il est question de remettre en eau un ru passant par le terrain occupé.

⁸⁵ Voir : <https://lesfermiersdelafrancilienne.fr/Les-fermiers-de-la-Francilienne>.

⁸⁶ Intervention de Julien Boucher, président de l'association, sur Radio Campus Paris, 26 juillet 2016.

Pourtant, si des initiatives sont prises sur le plan écologique et social, la friche a bien été urbanisée et mise en culture. A côté de cet espace enclos se maintient un potager informel, installé dans la partie enherbée de la friche, cultivé, on peut le supposer par les habitants de la zone d'habitat collectif située à proximité. Il existe donc une coprésence de différents usages dans cette friche.



Photographie IX.7. Aux portes de l'Université Paris 13, des animaux de la « ferme universitaire » paissent près d'un terrain de sport installé par la municipalité de Villetaneuse (Morgane Flégeau, 2018)

Dans le même registre, les friches peuvent être converties en jardins collectifs. Ces derniers ont connu un fort engouement à partir des années 2000 en Île-de-France, et notamment dans la partie la plus dense de l'agglomération (DEMAILLY, 2014b). Ils correspondent pour partie à une valorisation végétale des friches par un changement temporaire de l'occupation des sols (DEMAILLY, 2014a). Ce type d'espaces répond à un nombre de fonctions accrues. Le besoin de nature et la demande de paysage sont les premiers éléments évoqués lors de nos enquêtes (chapitre VIII). Les personnes interrogées valorisent, autour de leurs pratiques agricoles amateurs de ces jardins, une poche de bien être, hors de la ville. La dimension sociale est primordiale et elle participe de leur appropriation. Les jardins collectifs contribuent au cadre de vie dans un contexte urbain dense (REYBURN, 2002). Il s'agit bien d'une pratique urbaine de jardinage, et non d'une véritable culture de subsistance. Toutefois on peut y voir avec Pascale SCHEROMM (2015), la possibilité d'une nouvelle relation entre citadin et agriculture.

Le mouvement d'urbanisation des friches est constaté par les auteurs et par les institutions (JANIN et ANDRES, 2008). La raréfaction du foncier dans le centre de l'agglomération implique la valorisation de certains de ces espaces délaissés mais l'on constate actuellement une valorisation « végétale » de certains espaces, impliquant une moindre intervention de l'homme dans la gestion des espaces, en leur laissant un aspect plus

« naturel » qui reste toutefois aménagé. Notons également la possibilité de leur valorisation au travers de jardins partagés (DEMAILLY, 2014a).

Les vergers de Saint Prix près de la forêt de Montmorency, largement abandonnés depuis plusieurs décennies et retournés en friche, constituent un autre exemple de trajectoire des friches. Ils ont été remis en valeur par des acteurs locaux et départementaux. La commune de Saint Prix a classé cet espace non constructible dans son Plan d'Occupation des Sols (POS) dès 1993. L'accent a été mis sur la préservation de la biodiversité. L'entretien et la gestion du site restent très limités afin de favoriser la richesse de la faune et de la flore locales. La revalorisation se fait également sur le plan patrimonial puisque l'on cherche à conserver les anciens vergers, typiques de la ceinture maraîchère de Paris. Un parallèle peut être fait ici avec le mouvement de valorisation actuel des jardins « naturels ». Dans ces espaces, on valorise la nature ordinaire et spontanée. On va même jusqu'à mettre en avant l'hybridation entre jardin et friche (LIZET, 2010). Les anciens vergers de Saint-Prix ont d'ailleurs été étiquetés par la municipalité comme espaces de nature. La gestion par les services municipaux est volontairement limitée. Pourtant, cet exemple relève bien de l'ambiguïté du rapport à la nature. Il s'agit donc d'une forme d'urbanisation de la nature car la friche reste entretenue par les services municipaux de la commune.

Lorsque l'on s'éloigne du cœur urbain, ces friches prennent davantage des allures de nature sauvage préservée. La proximité de la forêt et le relâchement du tissu urbain les préservent davantage de pratiques marginales.

II. 2. Une intégration forte mise au service des habitants : les espaces récréatifs

Viennent ensuite les espaces à l'intégration ancienne que sont les forêts domaniales et les parcs urbains. Ils peuvent allier une fonction récréative et une fonction patrimoniale comme c'est le cas du parc de Méry-sur-Oise. Les bords de l'Oise entrent aussi dans cette catégorie. La forêt de Montmorency est également fortement valorisée afin d'accueillir des activités de loisirs. Cette forêt domaniale constitue un lieu historique de loisirs pour les habitants avant la première guerre mondiale, ou elle était pratiquée pour la promenade, les guinguettes et les bals (FOURCAUT, 2000). Cette pratique s'est perpétuée par la suite. La forêt agit pour les habitants comme un point focal fort dans un contexte urbain. Elle est par ailleurs utilisée pour des activités économiques. Aujourd'hui la valeur symbolique et culturelle de la forêt se conjugue au besoin de nature exprimé par les citadins (GALOCHET, 2006). La forêt est parfois perçue comme un sanctuaire pour une nature menacée par l'homme. Elle reste pourtant un espace largement aménagé, géré et exploité. La forêt de Montmorency est ainsi équipée de tout le

confort urbain : parkings pour venir se garer au plus près des chemins, eux-mêmes bien dessinés, bancs et poubelles.

Les parcs urbains connaissent quant à eux aujourd'hui de nouveaux modes de gestion. A titre d'exemple, la ville de Soisy-sous-Montmorency a adopté une politique de gestion différenciée dans ses parcs, tout comme un peu plus loin, la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, dans les parcs, comme celui de François-Mitterrand à Cergy. La gestion différenciée a pour objectif d'améliorer la biodiversité dans ces espaces végétalisés, mais qui n'a pas pour effet un rendu plus « naturel ». En Ceinture verte, les parcs conservent, dans leur grande majorité, des fonctions récréatives et sportives, le parc du Luat à Eaubonne en est un exemple. La trajectoire des parcs urbains est similaire à celle des friches : plus on est proche du cœur d'agglomération plus ils sont utilisés par la ville à des fins urbaines ou de fonctions sociales. Plus on s'en écarte, plus ils sont conservés dans leur dimension paysagère et patrimoniale.

II.3. Les espaces agricoles : un cas particulier ?

Les espaces agricoles possèdent un statut ambivalent. Ils représentent une activité économique de production alimentaire, qui permet également d'entretenir les paysages. De plus, lorsqu'ils répondent au « désir de campagne » identifié par Pierre DONADIEU (2003), et qu'ils paraissent agréables, ils sont fréquentés par des randonneurs. D'autre part, la présence d'AMAP et de producteurs pratiquant la vente directe dans notre transect, comme dans toute la Ceinture verte, montre que ce territoire est concerné par la valorisation d'une agriculture de proximité (POULOT, 2012). Ces deux aspects sont représentatifs du regain d'intérêt pour ce type d'espaces par le biais de fonctions remises au goût du jour. Les espaces agricoles restent toutefois fragiles face à la progression de l'urbain. Représenter des surfaces disponibles pour la construction constituerait alors une fonction par défaut. Dans la carte de destination du SDRIF de 2013, les pastilles d'urbanisation correspondant aux secteurs d'urbanisation préférentielle sont ainsi disposées sur les franges de la plaine de Pierrelaye. Cet espace présente une situation singulière. La plaine agricole de Pierrelaye illustre le passage d'une intégration économique à une situation de marge urbaine. Caractérisée par son hétérogénéité spatiale, elle constitue un grand délaissé à l'échelle de l'agglomération parisienne. Les habitants ne la fréquentent pas, les élus veulent se défaire des usages informels de l'espace.

II.4. Un aménagement de la nature

Dans toute la première partie du transect, les espaces végétaux de petite superficie sont isolés dans l'urbain et apparaissent éparpillés sans cohérence aucune (figure IX.3). Pourtant, contrairement aux espaces d'envergure régionale et malgré leur disposition en pas japonais, ceux-là semblent réagir davantage à une forme de transition urbaine. C'est en particulier le cas des friches maraîchères et des vergers abandonnés (dans le secteur 1 et 2 de la figure IX.3) comme la friche de l'Université Paris 13, - avant sa conversion en « ferme alternative » -, la partie nord de la Butte Pinson et les Petits Noyers à Deuil-la-Barre. Au début du transect, dans l'urbain dense, la mise en place de projets urbains ou paysagers, en jardins collectifs ou en parcs, semble une condition nécessaire pour ne pas les marginaliser. L'essentiel des espaces a vu son occupation modifiée. L'agencement des grandes entités spatiales (villes, forêts, plaines agricoles) à l'échelle régionale a guidé les aménageurs au moment de faire la proposition d'une ceinture verte au début des années 1980. Elle renvoie à des ensembles paysagers forestiers et agricoles qui délimitent une forme de pourtour circulaire « vert » encerclant l'agglomération parisienne.

De ce point de vue, la forêt de Montmorency, la Plaine de Pierrelaye ou encore le plateau du Vexin participent de formes de limites strictes à l'urbanisation, sur un mode discontinu. La forêt notamment fonctionne comme une zone tampon : d'un côté la ville dense, de l'autre, le rural et ses villages. Elle s'appuie en cela sur des caractéristiques topographiques marquées qui renforcent cette rupture paysagère. Dans le cas du Vexin, tant la topographie que le classement en Parc Naturel Régional, contribuent à inscrire une discontinuité forte dans l'occupation du sol. Nous l'avons vu dans les entretiens, ces espaces d'envergure régionale sont des points de repère pour la population. Cette parenté fonctionnelle et paysagère avec d'autres grands massifs (forêt de Saint-Germain-en-Laye, forêt de Sénart, forêt de Ferrière voire forêt Fontainebleau) s'accompagne toutefois d'un isolement puisque ces massifs ne sont pas connectés entre eux. Les plaines agricoles qui en marquent l'alternance non plus. Partout, l'agglomération s'est insinuée en doigts de gants et partout, la ceinture est rompue. L'hétérogénéité spatiale et la manière dont elle s'exprime renvoient donc à deux échelles distinctes, l'une régionale, l'autre locale. Toutes deux font écho au principe de Ceinture verte selon qu'on le considère de façon discontinue (une limite stricte) ou continue (une transition). L'ensemble de l'espace de Ceinture verte amène, après observation et analyse, à constater l'existence d'une ceinture hybride, davantage mosaïque d'espaces végétalisés d'échelle variable, qu'une Ceinture verte homogène et continue. Les différents types d'espaces végétalisés le composant sont situés le long d'un gradient de mise en valeur, allant du délaissement de certains espaces à la très forte mise en fonction de certains autres.

Au travers de la typologie et de l'étude des trajectoires des espaces végétalisés, on constate un mouvement général d'aménagement de la nature en Ceinture verte. Ce mouvement se fait selon plusieurs logiques

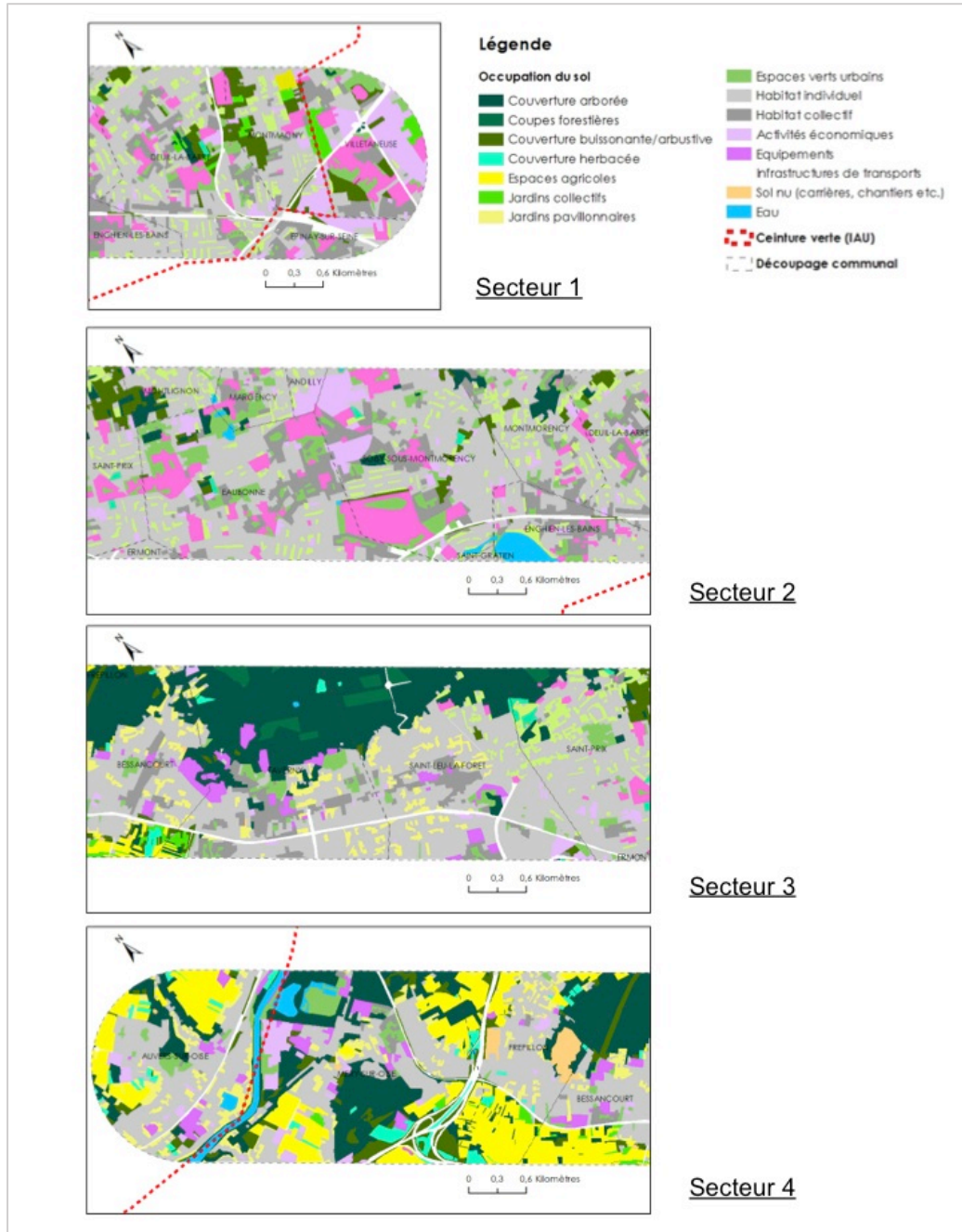


Figure IX.3. Occupation du sol et types d'espaces en végétation le long du transect. Réalisation : Fabien Roussel et Morgane Flégeau, d'après IAU Île-de- France.

III. Vers un développement territorial durable : le primat d'une logique de conciliation dans la mise en valeur des espaces végétalisés

La mise en valeur des espaces végétalisés en Ceinture verte peut s'appuyer sur un arsenal d'outils réglementaires et contractuels. Cette mise en valeur possède un objectif de territorialisation. La plus ou moins grande souplesse de ces outils donne lieu à différents arrangements et elle fait intervenir plus ou moins d'acteurs, mêlant, dans certains cas, les échelles d'intervention. Deux logiques de mise en valeur de la nature sont visibles en Ceinture verte. La première est celle de la sanctuarisation qui correspond à une logique réglementaire de protection d'espaces considérés comme remarquables, pour leur valeur écologique ou biologique. La seconde est une logique de conciliation des fonctions au travers de projets d'aménagement, s'appuyant sur différents outils à la contrainte réglementaire plus ou moins forte, visant le plus souvent à la préservation d'un paysage. La mise en avant du développement durable pousse vers la logique de conciliation des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il faut d'emblée noter la grande différence entre les aménagements conçus à l'échelle locale et ceux qui sont conçus à l'échelle régionale : les premiers s'adressent aux habitants de Ceinture verte, les deuxièmes s'adressent à l'ensemble de la population de l'aire urbaine. Bien sûr, la plupart des aménagements ont un caractère le plus souvent hybride. Malgré l'existence de certains projets où se rejoignent les ambitions locales et régionales, c'est surtout à l'échelle locale que se construit la mise en valeur des espaces végétalisés. De multiples émanant des initiatives des communes et des intercommunalités sont visibles en Ceinture verte. Elles sont ainsi souvent issues des volontés des élus locaux, en réponse à une demande des habitants, qui sont à l'origine du processus.

La logique de sanctuarisation qui consiste à protéger certains habitats ou certains écosystèmes apparaît très limitée et très éclatée dans l'espace de Ceinture verte (voir chapitre II). Parmi ces petits espaces naturels remarquables, certains sont mis en réserve et interdits d'accès au public pour des raisons écologiques. Pourtant, le processus d'écologisation de l'aménagement pourrait conduire vers cette logique. En parallèle, avec l'injonction au développement territorial durable, la logique de conciliation des fonctions mais aussi des différents acteurs, se développe autour de l'aménagement des espaces végétalisés et elle prend le pas sur la logique de protection et de conservation. Derrière cette cohérence affichée, les acteurs ne placent pas les mêmes enjeux ni le même sens dans l'aménagement des espaces. Une concurrence entre les territoires s'introduit alors pour attirer un certain type de populations.

Nous prendrons ici deux exemples de dispositifs de conciliation dans l'ensemble de la Ceinture verte. L'un est spécifique à la politique régionale, il s'agit du PRIF, le deuxième est un outil de préservation des terres agricoles, il s'agit du PPEANP.

III.1. Le PRIF : concilier les usages

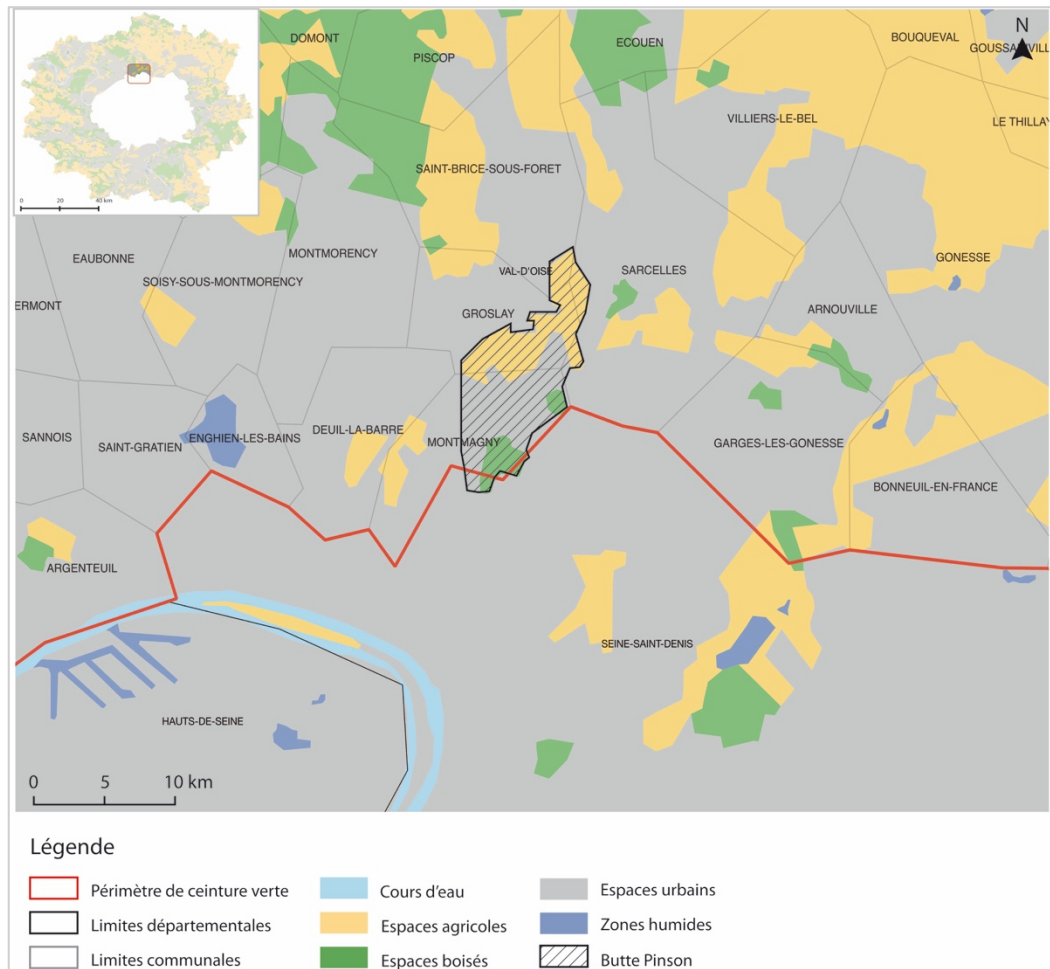
Le PRIF est l'unique outil foncier de l'AEV. Cette dernière met en avant le caractère souple d'un périmètre qui vise à concilier l'ensemble des fonctions des espaces boisés, agricoles ou bien naturels, en leur assurant une protection contre l'urbanisation et, dans le même temps, a pour mission d'ouvrir les sites au public. Le fonctionnement de cet outil nécessite une coopération entre les acteurs locaux et les acteurs régionaux. Le mode contractuel privilégié implique ce double investissement régional et local. Le PRIF nécessite pourtant des temps très longs de mise en place et chacun des acteurs ne met pas la même signification derrière ses différentes fonctions. Nous étudierons par la suite un outil original, le PPEANP de Marne-et-Gondoire. Deux PRIF seront ici évoqués : l'un « classique » et l'autre à vocation agricole, afin de voir quelles sont les attentes vis-à-vis de ces deux types de dispositifs. Le PRIF de la Butte Pinson est classique dans le sens où une part importante des opérations de l'AEV consiste en la mise en valeur d'anciennes carrières ou d'autres types d'espaces délaissés⁸⁷.

III.1.1. Le PRIF de la Butte Pinson : « la renaissance d'une friche »⁸⁸

Le domaine de la Butte Pinson s'inscrit en frange interne de la Ceinture verte, au sein d'un tissu urbain dense. Il est à cheval sur quatre communes - Montmagny, Groslay, Pierrefitte et Villetaneuse - et deux départements -, la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise. Il s'agit d'un ancien espace délaissé qui a fait l'objet, au titre de la politique régionale de Ceinture verte, d'une transformation en parc urbain.

⁸⁷ Entretien avec Nicolas Rodriguez, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

⁸⁸ Cette expression est tirée de la page de présentation de la Butte Pinson sur le site internet de l'AEV : <http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/ouvrir-les-espaces-naturels-au-public/les-grands-projets/projet-la-butte-pinson-renaissance-d-une-friche>



Carte IX.2. Localisation de la Butte Pinson dans l'agglomération parisienne

Historiquement, la Butte Pinson faisait partie intégrante de l'ancienne ceinture maraîchère qui entourait Paris (PHILIPPONNEAU, 1956). Les activités de maraîchage et d'horticulture y avaient cours depuis le Moyen-Âge. Au XVIII^e siècle, la butte fut plantée de vignes et de vergers. A la même époque, débute une activité d'exploitation de carrières de gypse. Cette activité, qui a perduré jusque dans les années 1960, a eu un fort impact sur la topographie et les paysages du site. Au XIX^e siècle s'installent des guinguettes. La Butte Pinson devient ainsi le lieu de villégiature de peintres, notamment de Maurice Utrillo et de sa mère Suzanne Valadon, et son paysage considéré comme une source d'inspiration pour ces artistes. Après l'arrêt de l'exploitation des carrières, le site a été progressivement laissé à l'abandon et transformé en décharge dans sa partie sud. L'enfrichement gagne les terrains dans les années 1970 et 1980. Dans sa partie nord, des gens du voyage se sont installés dans les années 1980, au-dessus d'une ancienne redoute. L'espace de la Butte Pinson est inscrit dans le Plan vert de 1995 et dans le SRCE de 2013. Dans ces deux documents-cadres, il est pensé en lien avec d'autres espaces végétalisés et il constitue un relais entre plusieurs grands espaces de forêts et de parcs, en particulier la forêt de Montmorency et le parc départemental Georges Valbon (La Courneuve).

L'institution régionale s'intéresse à cet espace dès les années 1980. Un PRIF est constitué à partir de 1985. La conduite de l'acquisition a été menée de manière contractuelle. Le site avait été classé auparavant en espace naturel sensible (ENS) par les deux départements qui ont, alors, délégué leur droit de préemption⁸⁹ à l'AEV. Par ailleurs, l'ancien parc départemental de Villetaneuse⁹⁰ a été intégré à au domaine régional de la Butte Pinson à la suite d'une rétrocession du Département à la Région, le 20 septembre 2013, portant ainsi la surface totale du parc de la Butte Pinson à 14 hectares. L'AEV possède, à la suite d'un lent processus d'acquisition foncière qui se fait au fil du temps et des opportunités foncières. En 2014, 75 des 110 hectares que comprend le site est acquis, le reste demeurant réparti entre plusieurs propriétés privées. La Butte Pinson offre un espace vert de proximité plutôt conséquent pour les populations aux alentours, dans un contexte urbain encore dense aux limites des départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise. Les communes, le syndicat d'études, les intercommunalités dont Plaine Commune et Plaine Vallée, à laquelle appartiennent Montmagny et Groslay, ainsi que les Conseils départementaux ont ainsi été associés au processus d'acquisition puis de gestion du site. Cette association a pourtant mal fonctionné. Derrière le consensus affiché, les objectifs ne sont pas les mêmes entre tous ces acteurs.

Le discours de l'AEV est centré sur l'accès, pour les populations alentours, à un espace vert de qualité. L'organisme s'appuie notamment sur l'argument de la carence de cette partie du territoire francilien en espaces verts. La Seine-Saint-Denis est effet le département qui comprend le ratio d'espace vert par habitant le plus bas parmi les départements franciliens. L'aménagement du site montre la logique régionale de développement territorial durable voulue par le Conseil régional et portée par l'AEV. La Butte Pinson comprend ainsi les trois types d'espaces ouverts, au sens de non-bâti, définis par la Région, et constitutifs de la Ceinture verte, telle que le projet avait été définie dans le Plan Vert de 1995. Ainsi le site comprend des espaces boisés, notamment le bois de Richebourg à l'est du périmètre du PRIF. La Butte Pinson comprend également des espaces où la biodiversité doit être maintenue et favorisée. L'un des objectifs listés dans le plan d'aménagement du site est de préserver les écosystèmes déjà présents et en les enrichissant. La gestion différenciée est également appliquée sur le site. Enfin, le PRIF comprend également des espaces agricoles, au travers des jardins partagés et familiaux, installés en 2015. L'AEV a cherché à confier la gestion quotidienne des jardins familiaux à des associations locales. Ainsi, selon Angélique Lucas, chargée de mission Agenda 21, et responsable de l'animation du territoire de la Butte Pinson, trois associations -une école primaire de Pierrefitte, un collège de Montmagny et un centre social de Pierrefitte -, se sont mobilisés pour participer à la mise en place et à l'entretien des jardins.

⁸⁹ Les départements possèdent un droit d'acquisition prioritaire dans un espace jugé sensible afin de mener une politique de protection de ces espaces.

⁹⁰ Le parc couvre une surface d'un peu plus de 7 hectares.

À travers la mise en place de jardins partagés, le but de l'AEV est de renouer avec le passé arboricole et agricole de la butte et, plus généralement, de la Région. Le discours tenu autour de la sociabilité et du retour au jardinage dans la création de ces jardins va dans le sens de ce qui a été montré par Kaduna-Ève DEMAILLY (2014a) ailleurs dans l'agglomération centrale parisienne. Une ferme pédagogique, gérée aujourd'hui par les Fermiers de la Francilienne a aussi été installée. Si les trois types d'espaces ouverts sont présents, ils forment des petites entités essaimées au sein du parc, et ne composent pas la plus grande partie du PRIF. Le parti d'aménagement sur ce site a été de tenter de redonner une unité au domaine : pour arriver à cet objectif, l'AEV a conçu un « ruban vert », sorte de chemin de promenade, dont une partie a déjà été construite. Cet aménagement a largement transformé les paysages du parc, sans en changer pour le moment les usages.



Photographie IX.8. Le ruban vert qui serpente le long de la Butte Pinson et les lignes à haute tension qui impriment leur marque sur le paysage (Morgane Flégeau, 2015)

L'intercommunalité de Plaine Commune semble être sur la même logique que la Région en donnant accès, pour les habitants, à un espace de verdure dans un espace carencé. L'intercommunalité tente de faire connaître le parc en communiquant par exemple sur son site internet - par exemple sur les activités s'y tenant ou sur les travaux d'entretien⁹¹. De son côté, Plaine Vallée voit, au-delà de l'intérêt récréatif de la création du parc, un moyen de « lisser l'espace » et de se débarrasser des usages informels de la plaine, en répondant à la demande de certains riverains, réunis en collectif et se plaignant de l'insécurité et de la dangerosité du site. Plaine Vallée communique, elle, très peu sur l'existence du domaine de la Butte Pinson. Ainsi, tous les acteurs, affichant la volonté d'un développement territorial durable, ont-ils la même lecture de ce qu'est le développement territorial durable.

⁹¹ Voir par exemple ; <http://www.plainecommune.fr/actualites/actualites/actualite-detaillee/article/le-parc-sud-de-la-butte-pinson/#.W516XS3pM0o>



Figure IX.4. Carte du périmètre de l'opération d'aménagement de la Butte Pinson. Source : Document d'aménagement, Agence des Espaces Verts, décembre 2009

Le PRIF de la Butte Pinson montre bien la logique de conciliation des fonctions des espaces végétalisés dans laquelle se placent les acteurs régionaux et locaux. La friche a été urbanisée au travers des aménagements réalisés dans le site. Cependant, l'ajout de nouvelles fonctions dans la partie nouvellement aménagée, récréatives et écologiques en particulier, n'efface toutefois pas celles déjà présentes, comme l'occupation de personnes en situation précaire ou la pratique du quad sur les pentes de la butte. L'observation montre que le parc reste aujourd'hui peu fréquenté par les habitants des environs. Il remplit assez peu les fonctions prévues au départ, malgré les aménagements dont il a fait l'objet. L'aménagement et l'ouverture au public ne sont donc pas les seuls gages d'une appropriation des habitants même dans un contexte territorial où, d'après les politiques publiques, les espaces végétalisés manquent. La ferme pédagogique, qui a obtenu l'autorisation d'installation par la Région génère aussi ses propres usages. Cette cohabitation d'usages plus ou moins normés s'explique en partie par le fait que le site est encore en cours de transformations, les usages n'y sont pas encore fixés. La mise en valeur se fait en plusieurs temps, le calendrier de l'aménagement restant suspendu, du fait de la présence au nord de personnes installées en situation illégale gênant le réaménagement de l'espace entourant la redoute. C'est essentiellement un projet régional qui a été réalisé à la Butte Pinson, auxquelles se sont associées par la suite les collectivités locales. Son intervention est justifiée notamment par la politique d'acquisition de terrains dans les espaces carencés en espaces non urbanisés récréatifs.

III.1.2. La plaine de Boissy, un PRIF à vocation agricole, des fonctions diverses

L'AEV a choisi de faire des PRIF à vocation agricole, des cas à part, en développant une politique favorable à la conversion à l'agriculture biologique, allant ainsi dans le sens d'un mouvement visible depuis les années 2010 (BLANC, 2012). Les PRIF à caractère agricole constituent aujourd'hui une part importante des acquisitions récentes de l'AEV. En 2014, 12 % des espaces acquis sont des PRIF agricoles. Les terres agricoles représentent 16 % du total du patrimoine foncier de l'organisme. Les chargés de mission rencontrés à l'AEV affirment que l'acquisition de terres agricoles est un aspect prioritaire de leur action⁹². Il s'agit d'installer ou de maintenir des agriculteurs sur des terres agricoles aux portes de la ville. Le PRIF de la plaine de Boissy en est un bon exemple. Il constitue une enclave non-bâtie de taille réduite dans le couloir d'urbanisation de la vallée de Montmorency. D'une surface d'un peu moins de 140 hectares, ce PRIF recouvre partiellement le site de la plaine de Boissy. A cheval sur cinq communes, le périmètre combine aujourd'hui un petit bois aménagé et un espace agricole. Le foncier appartient ici à l'État qui, dans les années 1970-1980, a constitué des réserves pour une urbanisation future. Un PRIF et un ENS sont créés en 1993 afin de protéger l'espace boisé existant et d'aménager une promenade traversant l'espace agricole dans la partie ouest du site, qui continuait à être urbanisé (CLAVEL *et al.*, 2010). Ce n'est qu'en 2000 qu'il est étendu aux terres agricoles à l'ouest, la commune du Plessis Bouchard souhaitant conserver la vocation agricole du site. Par un jeu de vases communicants, certains des agriculteurs ayant des terres maraîchères polluées dans la plaine de Pierrelaye se sont installés sur la plaine de Boissy. Remplaçant la céréaliculture, cinq exploitations maraîchères y sont donc établies. L'AEV a coordonné cette installation. Néanmoins, l'espace agricole, productif, a aussi été aménagé pour l'usage récréatif du site. Une promenade plantée et de chemins ont été aménagés pour la promenade. L'AEV souhaite concilier sur ce site les usages économiques, l'accueil du public et, ici de manière moins forte, la préservation de l'environnement. L'organisme recrée l'idée d'une campagne préservée aux portes de Paris. C'est pourtant une nature urbaine qui se dessine ici. Pour la commune du Plessis-Bouchard, sur laquelle se trouve la plaine de Boissy, l'aspect agricole de cet espace permet surtout de justifier du caractère de village rural sur lequel elle communique, notamment au travers du logo de la municipalité.

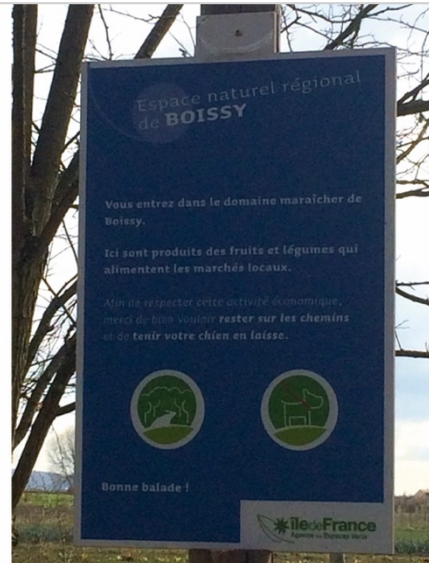
⁹² Entretiens avec Jean Vallée et Nicolas Rodriguez, chargés de mission à l'AEV, 17 juin 2015.



Photographie n°1 : Promeneurs en plaine de Boissy (Morgane Flégeau, 2016)



Photographie n°2 : Parcelles en maraîchage en plaine de Boissy (Morgane Flégeau, 2016)



Photographie n°3 : Panneau d'information invitant les usagers du site à ne pas pénétrer sur les parcelles agricoles et à rester sur les chemins aménagés (Morgane Flégeau, 2016)



Logo de la commune du Plessis-Bouchard.
Source : <http://www.ville-le-plessis-bouchard.fr/>

***Photographie IX.9.* La plaine agricole de Boissy et les aménagements réalisés par l'AEV**

Dans le cas de la Butte Pinson comme de la plaine de Boissy, on constate que derrière l'injonction à aller vers un développement territorial durable et d'écologiser l'aménagement des espaces végétalisés, il existe des contradictions entre les échelons décisionnels. Le dispositif mis en place par l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire est aussi centré sur la préservation des terres agricoles, mais à une autre échelle.

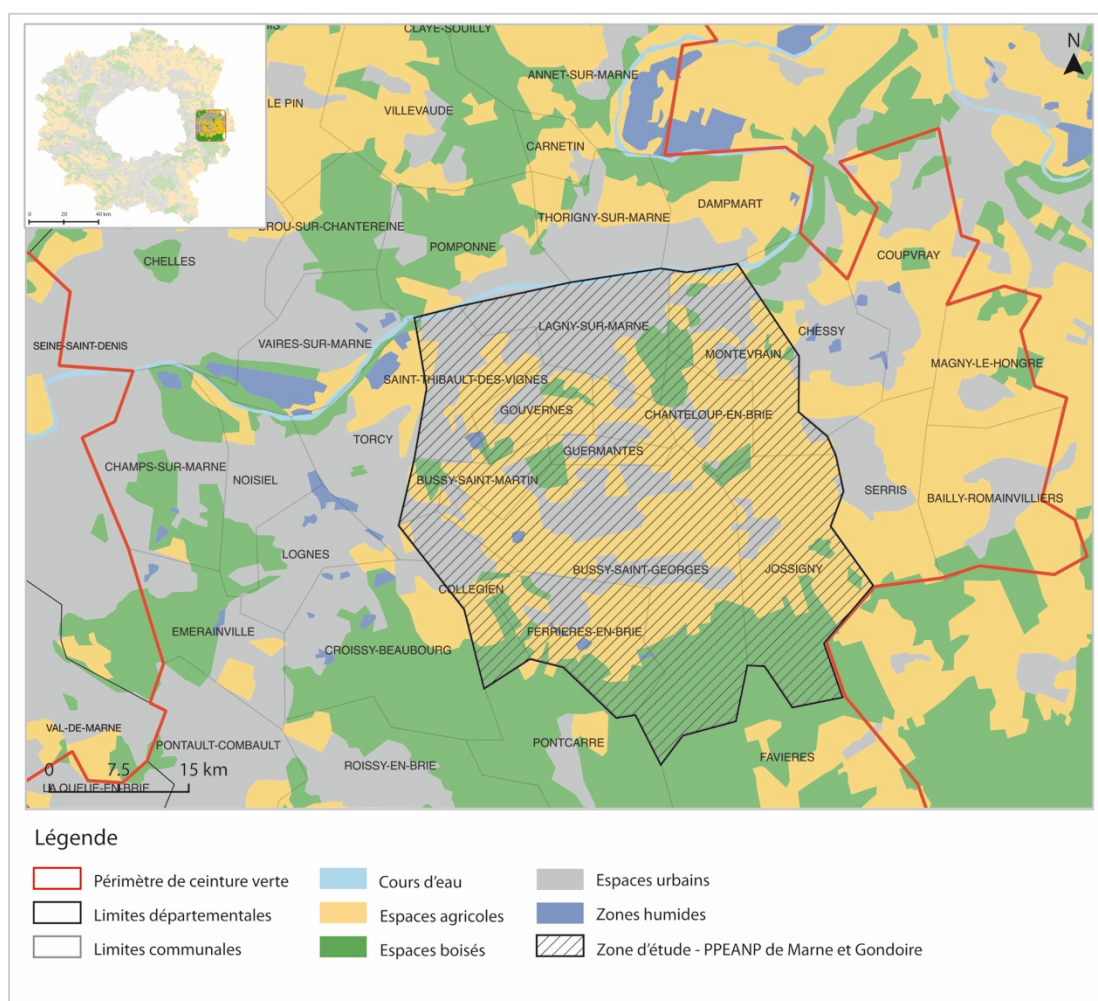
III.2. Le PPEANP de Marne-et-Gondoire : créer une identité territoriale autour de la préservation des espaces agricoles

L'intercommunalité de Marne-et-Gondoire, avec le concours du département de Seine-et-Marne, a formulé un projet de territoire autour de la sanctuarisation des espaces non bâtis, et particulièrement des espaces agricoles. Les deux collectivités ont œuvré à la mise en place d'un outil de protection réglementaire original en Île-de-France, le PPEANP⁹³, un outil de protection original, du moins en Île-de-France, centré sur la pérennisation de l'activité agricole et des

⁹³ Le PPEANP est l'équivalent d'un autre outil de protection des sols agricoles, le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

espaces non bâtis. Cet outil est créé par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, mis en application par le décret n°2006-821 du 7 juillet 2006. Cette initiative a ainsi été conçue pour protéger des espaces agricoles, forestiers et naturels, directement menacés par l'étalement urbain.

Le territoire de Marne-et-Gondoire, anciennement constitué d'un tissu de petits bourgs, est inclus depuis les années 1970 dans le secteur III de Marne-la-Vallée. Marne-et-Gondoire a alors connu une forte urbanisation dans certaines de ses communes, notamment à Bussy-Saint-Georges, créée *ex nihilo* dans le cadre de la ville nouvelle. Au contact direct avec le secteur II de la ville nouvelle, le territoire de l'intercommunalité constitue aujourd'hui une zone de transition entre la partie dense de l'agglomération parisienne et une partie plus rurale en allant vers l'est. Toutefois, des projets liés à Disneyland Paris, notamment Villages Nature, s'y développent également. Le PPEANP a, d'une certaine manière, été conçu en réaction à la ville nouvelle.



Carte IX.3. Localisation de Marne-et-Gondoire

Ce périmètre de protection des espaces libres d'urbanisation a été mis en place en concertation avec l'AEV, qui confirme que le PPEANP a été créé dans une zone où la pression urbaine était particulièrement forte⁹⁴. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne crée le PPEANP sur proposition de la communauté d'agglomération, et lui en donne ensuite la délégation. L'ensemble des acteurs rencontrés, élus et acteurs de l'aménagement local, chargés de mission du Conseil Départemental de Seine-et-Marne et chargé de mission de l'AEV s'accorde pour affirmer que le PPEANP a émergé en 2012, du fait d'une volonté politique forte. C'est surtout le président de la communauté d'agglomération, Michel Chartier, élu socialiste de Collégien pendant près de 20 ans et ingénieur des Ponts et Chaussées qui est mis en avant. Figure locale, considéré comme un des « pères fondateurs » de l'intercommunalité, le maire de Collégien avait souhaité dès le début des années 1980, faire sortir la commune de la ville nouvelle. Analysant à ce sujet le processus de création du périmètre de protection, Soizic Jean-Baptiste, chargée de mission au Conseil Départemental de Seine-et-Marne, estime qu'« une vraie volonté locale » a été nécessaire certes, mais que cette volonté a aussi été le résultat de ce qu'elle appelle une « approche cadre de vie » des élus. Ces derniers ont eu pour ambition de maintenir le caractère rural et agricole du territoire de l'intercommunalité tout en limitant la progression du bâti sur le territoire intercommunal, justifié par le souci d'offrir une agriculture au service des habitants. Le département de Seine-et-Marne, dans lequel l'agriculture est largement présente, met en avant une volonté commune de protéger les terres agricoles.

Toutefois la vision de la fonction de l'agriculture n'est pas la même pour les deux institutions. Le PPEANP a été créé avant le changement de majorité départementale. La Gauche a porté ce projet dans un premier temps mais c'est ensuite une majorité de droite, qui l'a poursuivi. Son président, Christian Jacob, a aussi été l'ancien président de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), il est donc possible que le département ait eu une conception de l'agriculture beaucoup plus productiviste que celle avancée par les élus locaux, davantage centrés sur une agriculture liée au cadre de vie.

Le processus de création du dispositif débute avec l'établissement d'un périmètre pour fixer dans le droit des sols à l'échelle communale, l'occupation agricole, forestière ou naturelle. C'est en 2013 que commence cette première étape. Aujourd'hui 4600 hectares sur les 17 communes de l'intercommunalité ont vu leur destination agricole ou naturelle fixée par cet outil. Pour le département de Seine-et-Marne, l'objectif du PPEANP était de mettre en place un mode de fonctionnement durable pour ce territoire⁹⁵. L'inclusion des terres non urbaines dans le périmètre implique une protection pérenne de leur statut car le déclassement ne peut se faire que sur arrêté ministériel. Le PPEANP permet de protéger sur la longue durée les terres

⁹⁴ Entretien avec Jean Vallée, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

⁹⁵ Entretien avec Soizic Jean-Baptiste, chargée de mission au Conseil Départemental de Seine-et-Marne, 24 juin 2015.

non bâties, contrairement à la zonation classique des PLU, révisée régulièrement. Le dispositif permet de protéger les terres agricoles, naturelles et forestières dans les documents d'urbanisme de la communauté d'agglomération et dans ceux de chacune des communes. Cet outil inclut ainsi les terrains classés en zone A et N dans les PLU. Le classement des terres a été mené en concertation avec chacune des communes. La définition du PPEANP a demandé aux élus la formulation d'un projet cohérent à long terme. Ces derniers se sont aussi appuyés sur le document de planification intercommunal pour l'élaboration du PPEANP. Le premier axe développé par le SCOT est celui de la volonté de trouver un équilibre entre urbanisation et préservation des terres agricoles et naturelles. Dans un deuxième temps, un programme d'action prévoit les modalités pour mettre en valeur cet espace, précisant ainsi l'orientation des actions et les valeurs attachées à ce territoire. Le programme d'action détaillé pour la décennie 2014-2024 se développe autour de plusieurs thématiques, essentiellement agricoles, récréatives, écologiques et touristiques. La TVB est bien présente dans de nombreuses actions proposées. Dans le SCOT publié en 2013, l'axe 1 envisage un équilibre stratégique entre pérennisation des trames vertes et bleues, ainsi que ce qui est appelé les « trames jaunes », et le développement territorial. Les TVB s'appuient d'ailleurs largement sur le PPEANP.

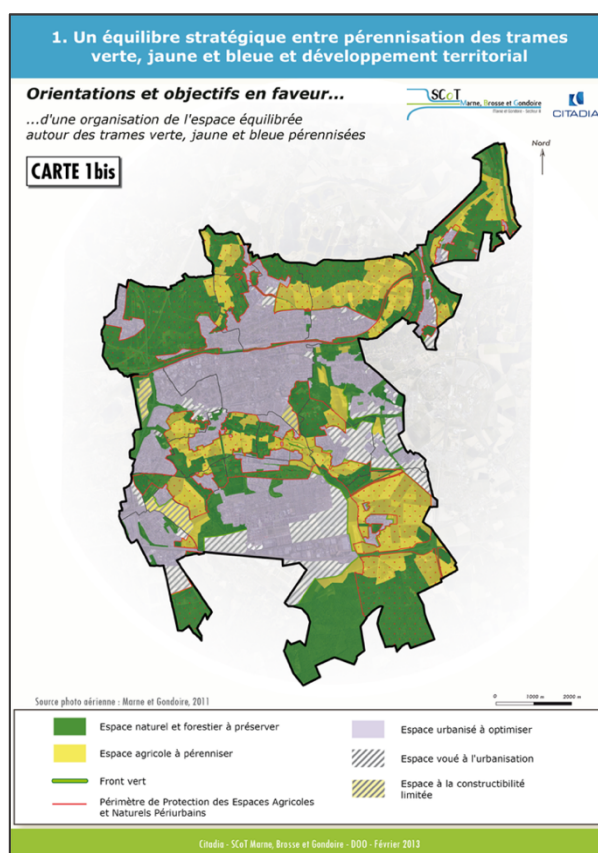


Figure IX.5. Carte de l'axe 1 du SCOT de l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire. Source : site internet de la communauté d'agglomération

L'agriculture biologique ainsi que la vente directe ont été encouragées sur le périmètre du PPEANP. La ferme de Saint Thibault est emblématique de ce que veut réaliser l'intercommunalité, avec une exploitation laitière, fondée sur les principes de l'agriculture biologique, qui propose de la vente directe et des paniers. Par ailleurs exploitation a été installée à Chanteloup-les-Vignes en location sur des terrains de l'AEV, proposant régulièrement la cueillette aux habitants. Elle incarne les convergences possibles entre l'organisme régional et les dynamiques locales. L'aménagement de la vallée de la Brosse et de la Gondoire a débuté en 2005, l'intercommunalité y a aménagé des chemins de randonnées et des panneaux explicatifs. Elle a également porté l'initiative de la réhabilitation du Moulin Russon, un moulin à eau situé dans la vallée de la Brosse. Une association y a été installée et elle accueille des groupes scolaires pour présenter la technique de fabrication de la farine. La communauté d'agglomération s'est aussi chargée de la remise en état d'une zone humide. D'autres actions sont également prévues comme l'aménagement de friches présentes sur le territoire⁹⁶.

Dans les discours des élus rejaillit la question des déchets et des gens du voyage qui occupent certaines terres agricoles non exploitées ou des bordures de l'autoroute A4 entre Bussy Saint Georges et Jossigny. Selon les élus, leur installation crée des conflits avec les agriculteurs. Il s'agit pour eux de « respecter les espaces agricoles »⁹⁷, qui subissent ces agressions.



Photographie IX.10. La ferme de Saint Thibault, exploitation agricole en agriculture biologique (Morgane Flégeau, 2015)

Le dispositif du PPEANP est doublé d'un PRIF nommé « Brosse et Gondoire ». Créé en 2003, il s'étend en arc de cercle autour de la ville de Bussy-Saint-Georges sur un peu plus de 1 300 hectares autour des vallées de la Brosse et de la Gondoire. Ce PRIF correspond à une partie des terres identifiées dans le PPEANP. L'objectif de l'AEV est de définir à moyen terme une boucle d'espaces libres reliant les massifs forestiers du sud-est de l'agglomération, et notamment la

⁹⁶ Programme d'action du PPEANP de Marne-et-Gondoire.

⁹⁷ Entretien avec Magali Berton, chargée de mission à l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire, 1^{er} juin 2016.

forêt de Ferrières, à la Marne, jouant un rôle de coupure dans l'urbanisation, séparant les secteurs II et III de Marne-la-Vallée. Dans une logique qui rappelle ici les premiers objectifs des ceintures vertes, le rôle de limitation de l'urbanisation est mis en avant. Cette fonction va de pair avec la mise en place d'une trame verte à l'échelle de la ville nouvelle selon l'AEV.

Le maintien d'espaces libres d'urbanisation va ici de pair avec le projet global de la communauté d'agglomération. L'agence régionale conforte l'action de la collectivité locale. Dans le cas présent, l'emboîtement de l'action régionale, départementale et locale en faveur du maintien et du développement d'une agriculture en périphérie de l'agglomération est bien visible. Parallèlement à la préoccupation de la pérennisation des terres agricoles, les acteurs locaux évoquent la menace ressentie de l'urbanisation⁹⁸. La lutte contre l'urbanisation apparaît pourtant contradictoire car le PPEANP est une forme d'aménagement et donc d'urbanisation. L'agriculture est entièrement intégrée au projet urbain, par le biais notamment des fonctions récréatives qui lui sont attribuées.

Enfin, la mise en place de ce dispositif de conciliation met en lumière une participation de plus en plus importante des communautés d'agglomérations en tant qu'acteurs de l'agriculture. La territorialisation de l'action publique contribue notamment, en matière d'agriculture, à l'émergence de nouveaux acteurs dans la gouvernance de ce secteur (BLANC, 2012).

Il existe ainsi une multitude d'outils, d'échelles d'intervention et aussi de combinaisons possibles entre les types d'acteurs. Si cette complexité des moyens de mise en valeur et du jeu d'acteurs n'est pas propre à l'espace de Ceinture verte, la fragmentation territoriale et la grande variété des arrangements paysagers en sont la résultante. Toutefois, l'exposé de cette mise en valeur ne masque pas totalement ces espaces qui restent, eux, des impensés de l'aménagement.

⁹⁸ Entretien avec Patrick Maillard, maire de Jossigny, 30 juin 2016

Conclusion du chapitre IX

Nous l'avons vu, chacun des espaces végétalisés de Ceinture verte s'inscrit dans une trajectoire spatio-temporelle. Ce sont ces espaces de l'entre-deux qui nous permettent de souligner les logiques parfois contradictoires et concurrentes des différents types d'aménagement, que ce soit les politiques publiques, l'action du privé, l'appropriation des habitants, qu'ils soient considérés comme légitimes ou non. On constate en Ceinture verte une homogénéisation des politiques publiques de l'aménagement vers un développement territorial qui se veut durable. Au départ essentiellement support d'activités de loisirs ou d'activités économiques, les espaces végétalisés sont aujourd'hui aussi promus pour leur fonction écologique ou patrimoniale.

La mise en valeur des espaces végétalisés revêt donc plusieurs sens et significations en fonction des acteurs et des échelons concernés. Ces espaces sont considérés par la société urbaine comme des espaces de nature - ou en tout cas, ayant un plus ou moins fort degré de naturalité. Les interventions décrites dans ce chapitre visent, à travers des aménagements qui, éventuellement, restituent toute leur fonctionnalité écologique des écosystèmes donc à restaurer la nature, à urbaniser la nature.

Finalement, ressort dans ce chapitre la place accordée par les politiques d'aménagement au paysage, en particulier à l'échelle locale. Plus que le développement durable, c'est la recherche d'un certain type de paysage qui imprègne la construction territoriale.

CHAPITRE X : LE PAYSAGE, OUTIL DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AMENAGEMENT

L'homogénéisation des politiques publiques de l'aménagement vers un développement territorial durable se fait dans un contexte où l'absence d'une politique régionale d'ensemble en matière d'environnement a laissé la place à une nébuleuse d'initiatives, faisant intervenir les multiples échelons de gouvernance francilienne. La gouvernance territoriale⁹⁹ en Ceinture verte apparaît comme fortement fragmentée, les compétences en matière d'aménagement et d'environnement étant réparties entre la Région, les départements, les communes et les intercommunalités. Comme le souligne Marie-Christine JAILLET (2004), les zones périurbaines ont affirmé leur autonomie face aux politiques métropolitaines et régionales. La décentralisation des choix politiques empêche la conduite d'un aménagement cohérent.

Dans ce cadre, les multiples initiatives locales d'aménagement des espaces végétalisés tentent de faire ou font territoire autour des espaces de la Ceinture verte. L'invocation des principes d'écologie et de développement durable ne masque pourtant pas les objectifs sous-jacents des politiques publiques locales. En contexte urbain et périurbain, la mise en valeur des espaces non bâtis est un argument pour la préservation du cadre de vie (POULOT, 2008), voire un argument commercial pour nombre de programmes immobiliers. Nous cherchons à montrer dans ce chapitre qu'au-delà d'un discours environnemental, il apparaît que la démarche de territorialisation locale en Ceinture verte s'appuie essentiellement sur un discours paysager. Ce paysage, auquel on cherche à accéder, est pensé comme rural et sert alors d'outil pour porter et justifier les projets d'aménagement. Ainsi, l'on peut s'interroger sur la manière dont les politiques publiques d'aménagement tirent parti des marges métropolitaines dans l'optique de répondre à la demande de nature exprimée par les habitants et pour satisfaire les visiteurs ? Sur quoi s'appuient les discours sur le paysage ? Que doit-il représenter ?

Nous présenterons ici trois projets de territoire en Ceinture verte, inscrits dans des contextes spatiaux et sociaux très différents. Ils illustrent des dynamiques de territorialisation opposées, selon des temporalités variées et impliquent différents échelons de décision mais ils ont tous pour ambition d'avoir accès ou de maintenir un certain type de paysage. Le premier cas est celui d'une tentative de re-territorialisation d'un espace, avec le projet de forêt en plaine de Pierrelaye, proposé afin d'inverser la trajectoire de déclin du site. Le

⁹⁹ Nous reprenons ici à notre compte la définition de gouvernance territoriale proposée par Ségolène DARLY (2009) dans sa thèse : « *La gouvernance oppose à la logique de guerres territoriales pour l'appropriation et le contrôle des ressources de production, la recherche des modalités organisationnelles permettant la valorisation optimale, par chaque territoire, des ressources, inégalement partagées, qui le constitue* ».

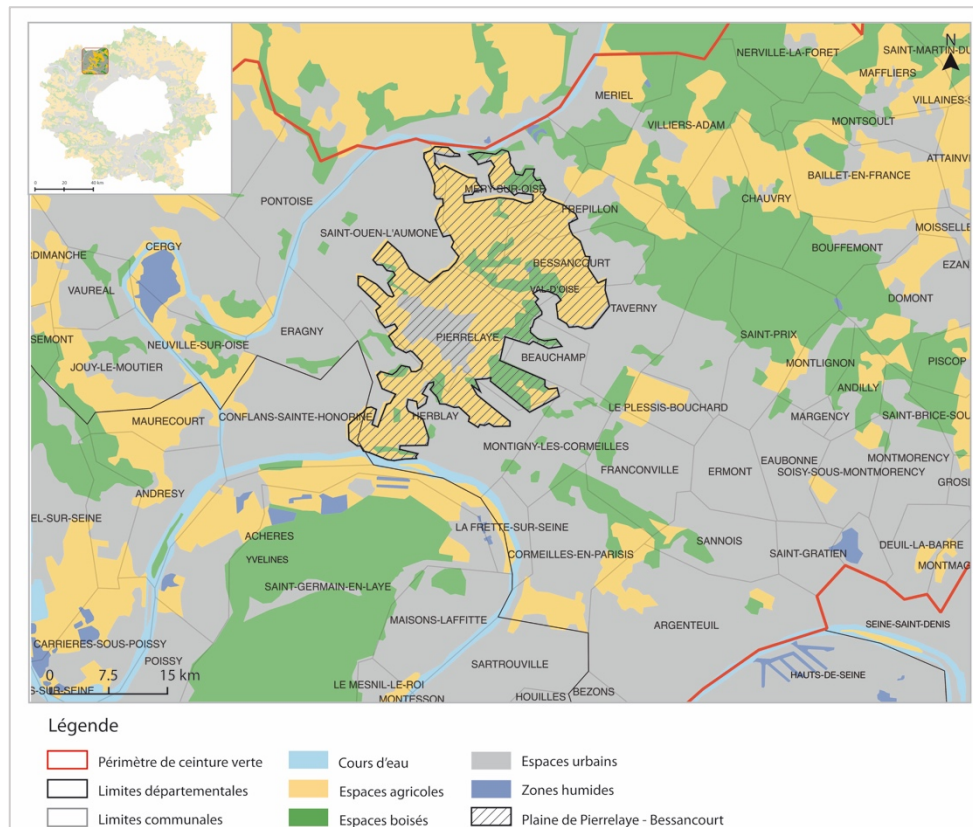
deuxième cas présenté est celui de la vallée de Chevreuse et le territoire de Marne-et-Gondoire, déjà présenté dans le chapitre précédent. Ces deux espaces témoignent d'une mise en territoire ancienne fondée sur le paysage, solidement ancrée chez les acteurs et la population. Enfin, nous appréhenderons la prise en compte des habitants dans ces espaces en cours de territorialisation ou bien déjà constitués.

I. Accéder à un paysage, sortir d'une situation de marge : le projet de forêt en plaine de Pierrelaye

Le cas de la plaine de Pierrelaye illustre un projet de reconquête d'un grand délaissé de l'agglomération parisienne. Il permet d'appréhender la manière dont les acteurs locaux se sont saisis de la figure paysagère de la forêt pour mener un projet de dé-marginalisation du site. Au-delà de l'argument environnemental, les tenants du projet mobilisent un discours centré sur un paysage convenu.

I.1. Un espace de marge à l'histoire singulière

La plaine de Pierrelaye constitue aujourd'hui une dent creuse dans le nord-est de l'agglomération parisienne. Elle est emblématique d'une situation de marge urbaine, caractérisée par son hétérogénéité spatiale ainsi que par ses caractéristiques paysagères, biologiques et environnementales. Ce grand délaissé de l'agglomération est situé entre la vallée de Montmorency à l'est, et la vallée de la Seine au sud. Ses prolongements sont circonscrits à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise à l'ouest, et la vallée de l'Oise au nord. La plaine de Pierrelaye fait l'objet d'un projet de forêt afin de valoriser cet espace. Les acteurs locaux souhaitent inverser la trajectoire de cet espace et transformer ses usages pour en faire un lieu attractif, en y plantant une forêt. On montrera ici les éléments sur lesquels s'appuie la mise en valeur paysagère et suivant quel discours, après avoir exposé en quoi cet espace constitue une marge.



Carte X.1. Localisation de la plaine de Pierrerelaye dans l'agglomération parisienne

L'identité de la plaine de Pierrerelaye est liée, depuis la fin du XIX^e siècle, à l'épandage des eaux usées de la ville de Paris. Sous le Second Empire, le baron Haussmann, préfet de la Seine, décide d'implanter l'exutoire du réseau d'assainissement sur des terrains acquis par la municipalité de Paris. Le remodelage de la physionomie de la plaine, la création d'un réseau d'irrigation puis le déversement des eaux usées, à partir de 1899, a longtemps offert l'opportunité de développer un maraîchage prospère, les sols étant alors réputés très fertiles. La pollution des sols par des Éléments Traces Métalliques (ETM) est soupçonnée dans les années 1990 et des études sont alors conduites à la demande de la préfecture (MANDINAUD, 2005). Un arrêté préfectoral est pris en 2000 pour interdire la consommation humaine des produits alimentaires provenant de la plaine. Toutefois, la production de céréales pour nourrir les animaux reste autorisée, ce qui explique le maintien d'une agriculture sur ce site. Les agriculteurs qui ont conservé leur exploitation sont aujourd'hui largement subventionnés par le SIAAP¹⁰⁰, le service public de l'assainissement francilien. Ce dernier gère le réseau d'irrigation dans la plaine en compensation d'un préjudice subi lié à la pollution. Ces financements étaient cependant voués à cesser en 2017¹⁰¹.

¹⁰⁰ Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

¹⁰¹ Cette date nous est fournie par les acteurs du projet lors de nos entretiens en 2015 et 2016.

Le choix de la Ville de Paris de placer l'exutoire de son réseau d'eaux usées a ainsi fixé le destin de la plaine de Pierrelaye, entraînant sa prospérité puis son déclin. La plaine de Pierrelaye devient alors un « territoire servant » (BARLES, 2002). Elle est donc entrée au XIX^e siècle dans l'histoire métropolitaine : elle reçoit les effluents de Paris et participe ainsi aux fonctions les plus ingrates de son métabolisme. Dans le même temps, l'activité agricole puis la pollution des sols ont permis de résister à la pression immobilière et à l'urbanisation et ainsi de préserver un espace non-bâti au cœur de l'agglomération parisienne. La dépollution du site est envisagée pendant un temps, mais cette idée est vite abandonnée en raison de son coût.

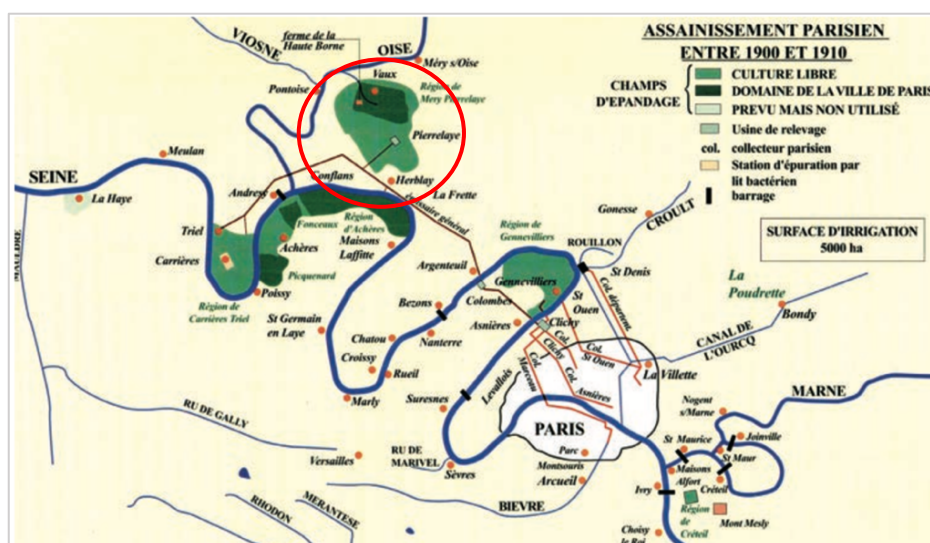


Figure X.1. Représentation du système de l'assainissement parisien au début du XX^e siècle. Source : Archives SIAAP

Pour l'heure, le paysage de la plaine correspond à une mosaïque de boisements et de terres agricoles plus ou moins exploitées, de zones de déversement sauvage de déchets, d'activités informelles, mais aussi un lieu d'installation de gens du voyage et de Roms (nous y reviendrons dans le chapitre XI). Cet espace est largement perçu comme déshérité et rejeté. Son insertion urbaine est faible, en périphérie de la ville et même pas encore dans le périurbain. Elle constitue un délaissé de très grande taille dans l'agglomération, puisque, généralement les zones délaissées concernent plutôt des espaces interstitiels.

Largement souligné lors des entretiens avec les acteurs de l'aménagement, les élus locaux et les habitants (voir le chapitre VIII), le caractère détérioré du site et du paysage se retrouve dans le registre de vocabulaire utilisé : « plaine en déshérence », « abandonnée », « exutoire », « décharge ». La reconnaissance visuelle du délaissement vient en premier lieu avec la présence des déchets déposés ici ou là le long des routes et des chemins ainsi que dans les bois. Les coupures imposées par les infrastructures de transport, - autoroutes (A15 et A115) et nationales (N184), axe ferroviaire reliant Pontoise à Paris -, lignes à haute tension, zones industrielles et lotissements pavillonnaires complètent l'horizon. La plaine de Pierrelaye, a été jusqu'à

aujourd'hui un espace impensé de l'aménagement local. Cette situation et cette histoire font de cette zone un espace pollué, déprécié et difficile à valoriser.



Photographie n°1 : Paysages agricoles de la plaine de Pierrelaye et zones pavillonnaires (Morgane Flégeau, 2014)



Photographie n°2 : Déchets parsemés le long des chemins agricoles. Au second plan, la zone d'activité de Saint-Ouen l'Aumône (Morgane Flégeau, 2016)



Photographie n°3 : Bâtiment de l'ancien réseau des eaux usées de la Ville de Paris. On distingue au second plan l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune de Pierrelaye (Morgane Flégeau, 2016)



Photographie n°4 : Canalisations encore existantes du réseau des eaux usées (Morgane Flégeau, 2016)

Planche photographique X.I. Les paysages de la plaine de Pierrelaye, mêlant cultures et marques de l'urbain, notamment de l'ancien réseau d'épandage des eaux usées

Découpée entre sept communes, la plaine de Pierrelaye est une périphérie sur les documents de planification et d'urbanisme de chacune d'entre elles. Ne pouvant être utilisée pour d'autres usages, les terrains sont laissés en zone naturelle ou agricole et ne font l'objet d'aucune valorisation, sauf quelques exceptions sur leurs abords. La propriété foncière se répartit en une myriade de petites propriétés et en quelques unités foncières de grande surface, la plus grande appartenant à un acteur historique sur le site, la Ville de Paris. La Région, au travers de l'AEV, constitue aussi un propriétaire important. Il y aurait au total 4 000 propriétaires sur un espace de 1400 hectares, et d'un total de surface à exproprier de 1250 ou 1 300 hectares¹⁰². L'extrême morcellement des terrains d'une part, dans la partie sud, et la propriété foncière de la Ville de Paris ne facilite pas les initiatives.

¹⁰² Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 8 juillet 2015.

La plaine de Pierrelaye par l'importance de sa superficie, illustre ainsi une situation exceptionnelle de délaissement au sein de notre espace d'étude.

I.2. Le consensus autour du projet de forêt

En plaine de Pierrelaye, le projet de forêt émerge de la volonté d'élus locaux, réunis en syndicat. Il est progressivement appuyé par la Région et surtout par l'État au travers du Grand Paris. Devant le coût de la dépollution des sols, la situation de dégradation importante de la zone et l'impossibilité de l'urbaniser, les élus locaux cherchent à conduire un projet de requalification de la plaine de Pierrelaye. Le projet s'élabore progressivement à partir des années 1990. Les communes de Bessancourt, Méry-sur-Oise, Frépillon et Pierrelaye se réunissent au moment où plusieurs tracés sont envisagés par les services de l'État pour la construction de l'autoroute A104. Les élus locaux, s'inquiétant du passage de l'autoroute sur la plaine, commandent en 1994 une étude pour démontrer la qualité écologique du site. Ils se servent alors des conclusions de l'étude pour éviter la construction de l'infrastructure. L'entente intercommunale ainsi formée est rejointe par trois communes : Herblay, Saint-Ouen-l'Aumône et Taverny. Les sept communes forment alors le Syndicat Intercommunal pour l'étude de la Charte d'Urbanisme et d'Environnement de la plaine de Pierrelaye (SICUEP), en 2000. Apparaît l'idée, au sein de ce groupe d'élus, de remplacer la plaine agricole par un espace boisé et le syndicat étudie la faisabilité de plantation d'une forêt. Mais la priorité est alors de tenter de régler la question des dépôts sauvages de déchets, le problème le plus visible sur la plaine, au travers de l'élaboration d'une charte d'urbanisme et d'environnement. Ce document devait permettre de construire un projet de territoire fondé sur une quarantaine d'actions ciblées sur la plaine. En 2003 des actions de résorption des dépôts sauvages sont conduites par le syndicat pour montrer son action aux résidents. Pour prolonger ces opérations, le syndicat lance des actions de sensibilisation, de communication. A la suite de ces actions des barrières sont installées et une brigade d'éco-gardes est constituée. L'ensemble de ces mesures, jugées inefficaces, sont vite abandonnées. En 2008 le syndicat est dissout. Il laisse place à une entente intercommunale, qui est, elle, maintenue jusqu'à la création du SMAPP en 2014. L'organisme reprend l'idée de la plantation d'une forêt et il permet de former un espace de discussion entre les différents intervenants, et notamment la Région Île-de-France, jugée éloignée par les acteurs locaux.

Le projet, d'abord d'échelle locale, bénéficie à partir de 2009 de la mobilisation de l'État, dans le cadre du Grand Paris. Les élus locaux se saisissent de l'annonce de Nicolas Sarkozy, quand il déclare souhaiter créer une grande forêt pour Paris. Celle-ci est originellement prévue près de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle : « *La proposition de planter une nouvelle forêt d'un million d'arbres sur les 2500 hectares du cône de bruit de Roissy mérite que l'on s'y arrête.* »

Elle permettrait à elle seule de capturer treize tonnes de carbone par an, soit un centième de l'impact actuel de la consommation et des déchets de la Ville de Paris ». ¹⁰³ Les élus locaux négocient alors pour trouver une solution qui concorderait avec l'ambition métropolitaine du gouvernement. Ce dernier accepte alors de soutenir le projet de forêt dans la mesure où celle-ci doit constituer un équipement métropolitain, la forêt périurbaine du Grand Paris. Le syndicat mixte d'aménagement de la plaine de Pierrelaye (SMAPP) est créé par décret préfectoral le 24 mars 2014 afin de porter le projet d'une nouvelle forêt. Syndicat mixte d'études, il devient la structure chargée de la mise en œuvre du projet d'aménagement. Y participent l'État, la Région Île-de-France, le Conseil départemental du Val-d'Oise, la Communauté d'agglomération du Val Parisis, de Cergy-Pontoise, de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, ainsi que les élus locaux de Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, Taverny, Saint-Ouen-l'Aumône ¹⁰⁴. Son rôle est de mener toutes les études et d'engager les discussions avec l'ensemble de ses partenaires financiers, au premier rang desquels le SIAPP et la mairie de Paris.

Les acteurs de l'aménagement local, qui au départ tournaient le dos à la plaine, s'accordent autour de la figure de la forêt. De son côté la Région, malgré son association au projet, reste très en retrait. Cela peut surprendre étant donné que la plaine de Pierrelaye est inscrite comme un des maillons de la Ceinture verte et que l'AEV possède des emprises foncières sur le territoire. L'organisme régional gère au quotidien l'enlèvement des déchets et les abatages d'arbres pour raisons de sécurité. Au départ, l'acquisition de terres en plaine de Pierrelaye s'est faite dans l'idée de maintenir les agriculteurs de la plaine sur le site, avant que la décision ne soit prise par la préfecture du Val-d'Oise d'interdire les produits de la plaine à la consommation humaine. Cette interdiction a stoppé les projets régionaux, l'institution se dessaisissant progressivement de la gestion, d'une part face à la montée du projet local du pourtour de la plaine et d'autre part en laissant l'État prendre en main la situation ¹⁰⁵.

1.3. La définition d'un projet paysager

Plusieurs études sont menées entre 2012 et 2014 sous l'impulsion de l'État et sous la maîtrise d'ouvrage du département du Val-d'Oise afin de définir un projet général pour la forêt. Six études sont proposées au total. Les cinq premières sont consacrées aux risques sanitaires liés aux épandages pratiqués sur la plaine, aux modalités de réalisation d'un boisement menée par

¹⁰³ Discours de Nicolas Sarkozy à la Cité de l'architecture et du patrimoine sur le Grand Paris, à Paris le 29 avril 2009.

¹⁰⁴ Les études sont coordonnées par la DDT 95. Le groupement de commande inclut les sept communes et l'AIGP. Sur le plan technique la direction est assurée par une équipe de gens qui travaillent au Conseil général. Trois personnes ont été mises à disposition.

¹⁰⁵ Entretien avec Nicolas Rodriguez, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

l'ONF, à la restructuration de l'activité agricole, au montage de l'opération d'aménagement d'ensemble, menée par l'AFTRP et la SAFER, et enfin une étude foncière pour l'acquisition de l'ensemble des terrains est diligentée. L'étude de définition des principes opérationnels d'aménagement pour la plaine de Pierrelaye est réalisée par l'Atelier Marion Talagrand (AMT). Il établit les principes d'aménagement de la forêt. Le cabinet, entouré d'une équipe de géographes, d'architectes, de sociologues et d'écologues, rend une étude en 2014, après deux ans de travail (voir figure X.2.). Le projet s'articule autour d'une « matrice forestière » s'appuyant sur les éléments forts du paysage de la plaine. Il propose de compléter les boisements existants par des plantations, d'aménager des clairières, des haies et des bocages au sein même de l'espace boisé. Il s'agit pour le cabinet de paysagistes de travailler sur les transitions entre la future forêt et l'urbain. Des espaces d'urbanisation sont prévus et quelques terres à vocation agricole sont conservées dans les parties non polluées de la plaine. C'est donc un véritable travail de couture paysagère qui est proposé. Le cabinet pointe la nécessité d'être vigilant sur plusieurs aspects de ce projet. Pour AMT, il faut porter une attention toute particulière à l'appropriation de la forêt par les habitants¹⁰⁶. Cette dernière nécessite d'être pensée en amont. Dans l'optique d'une pratique de la forêt, des sentiers de randonnée sont tracés et sont raccrochés aux circuits de grande randonnée (GR). Des entrées sont également proposées dans l'optique d'améliorer l'accessibilité de la forêt. AMT alerte enfin sur la temporalité particulière du futur boisement. En effet, plus d'une vingtaine d'années pourraient être nécessaires au développement de la forêt.

¹⁰⁶ Entretien avec Marion Talagrand, gérante de l'Atelier Marion Talagrand (AMT), 27 juin 2017.

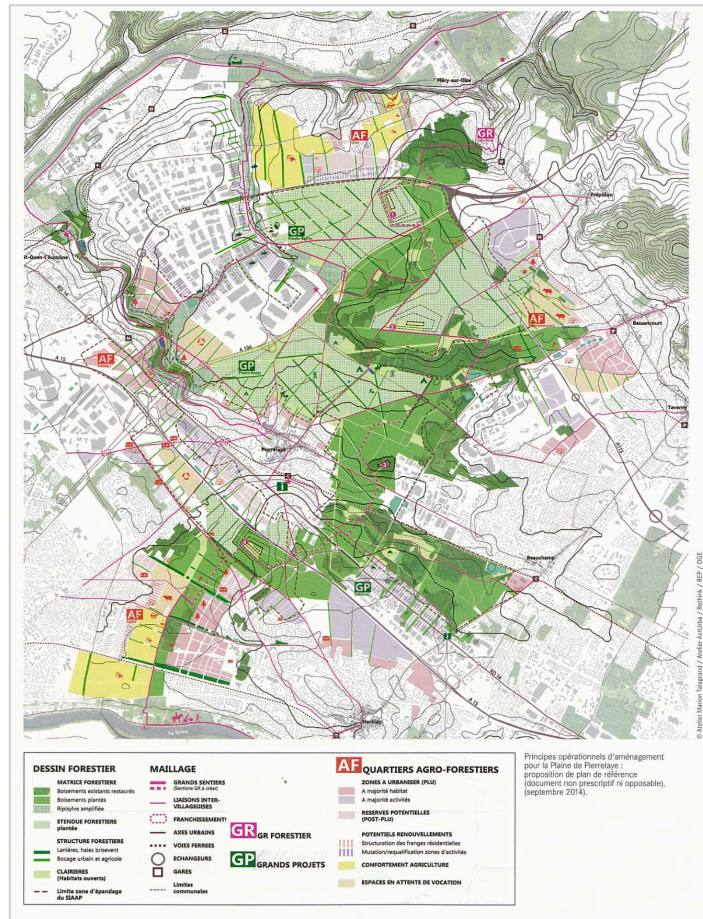


Figure X.2. Principes opérationnels d'aménagement pour la plaine de Pierrelaye. Proposition de plan de référence. Source : AMT, septembre 2014

Le SMAPP fixe le périmètre dédié à la plantation de forêt sur le modèle de ce qui avait été proposé dans l'étude d'AMT. Ce premier plan d'aménagement reprend l'essentiel du périmètre et des occupations du sol proposés par le projet paysager, en les simplifiant largement. La forêt occuperait cependant tout l'espace disponible pour la plantation, en englobant les boisements déjà existants, précisant que ces derniers doivent être « requalifiés ». Sur les franges, quelques parcelles agricoles sont conservées, conformément au projet proposé par AMT, mais ce sont surtout des terres à urbaniser qui viennent compléter le projet de forêt, en accord avec les objectifs du projet du Grand Paris, porté par l'État. L'ensemble des acteurs estime que la future forêt doit avoir une vocation de loisir et de détente¹⁰⁷. Dans la dernière version du plan d'aménagement de la forêt à laquelle nous avons pu accéder, deux thématiques apparaissent : celle de l'usage récréatif et celle de la connexion aux pôles urbains principaux. Les lignes se dessinent de manière précise :

« Le principe c'est de créer aussi une grande continuité nord sud, [...], cette colonne vertébrale un petit peu, qui aurait ce rôle de GR de pays [...] on essaye de créer des liens principaux vers des portes d'accès à la plaine qui nous semblent des portes d'accès évidentes parce qu'elles

¹⁰⁷ Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 8 juillet 2015.

sont accessibles en voiture, parce qu'elles rejoignent des centres villes ou des endroits où il y'a du commerce, des équipements, parce qu'elles sont accessibles depuis les gares, parce qu'on y'a des parkings, qui sont déjà aménagés, qui peuvent être mutualisés pour un usage loisir le week-end »¹⁰⁸.

L'accessibilité du site est centrale dans cet extrait d'entretien. Pour les interviewés, elle est pensée aussi bien pour les résidents que pour les personnes, pouvant venir de l'ensemble de la métropole, notamment en Transilien. Toutefois, la mise en évidence de la nécessité de prendre en compte les lignes à haute tension et les réseaux de canalisations, remet en cause l'unité de la forme de la forêt imaginée par les élus. Pour le SMAPP, des espaces seront à ménager en clairière pour des raisons techniques. La réflexion paysagère est mise en avant au travers de l'aménagement de points de vue et de belvédères, qui pourraient être, selon le syndicat, des lieux « identitaires ». La volonté est également de favoriser l'image patrimoniale de la forêt, en conservant par exemple des bâtiments « identitaires », comme la maison du maître à la ferme de la Haute Borne.

Le SMAPP argue du potentiel environnemental de la plaine de Pierrelaye. En effet, l'évaluation environnementale du projet a notamment montré la présence d'une certaine diversité d'espèces floristiques et faunistiques. Le syndicat met aussi en avant l'importance des continuités pour appuyer la nécessité d'une forêt et le réseau plus large dans lequel s'inscrit l'espace de la plaine¹⁰⁹.

Et qu'on est quand même dans un projet de naturation, enfin voilà on est dans un projet environnemental, on est dans un projet de forêt donc euh, a priori, nous ce qu'on va quand même montrer, c'est la richesse, l'enrichissement de la biodiversité que ça va pouvoir apporter au contraire »¹¹⁰.

Ce faisant, ce syndicat d'étude, composé de techniciens, s'est approprié un discours environnemental. Pourtant l'intérêt écologique de la future forêt est évoqué en dernier lieu et sur ce plan, la justification du projet reste floue et elle est surtout utilisée au service d'un discours centré sur un paysage fantasmé puisque l'ensemble des arguments sont ramenés à un intérêt paysager.

Le discours des élus est lui sensiblement différent puisque la forêt n'est évoquée que comme décor. Aucun d'eux ne fait mention dans les entretiens que nous avons conduits de la dimension écologique du projet.

¹⁰⁸ Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 8 juillet 2015.

¹⁰⁹ Précisons que l'évaluation environnementale n'a été faite qu'après les entretiens mais les élus avaient à disposition l'ensemble des études conduites entre 2012 et 2014 ainsi que celle menée en 1994.

¹¹⁰ Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 8 juillet 2015.

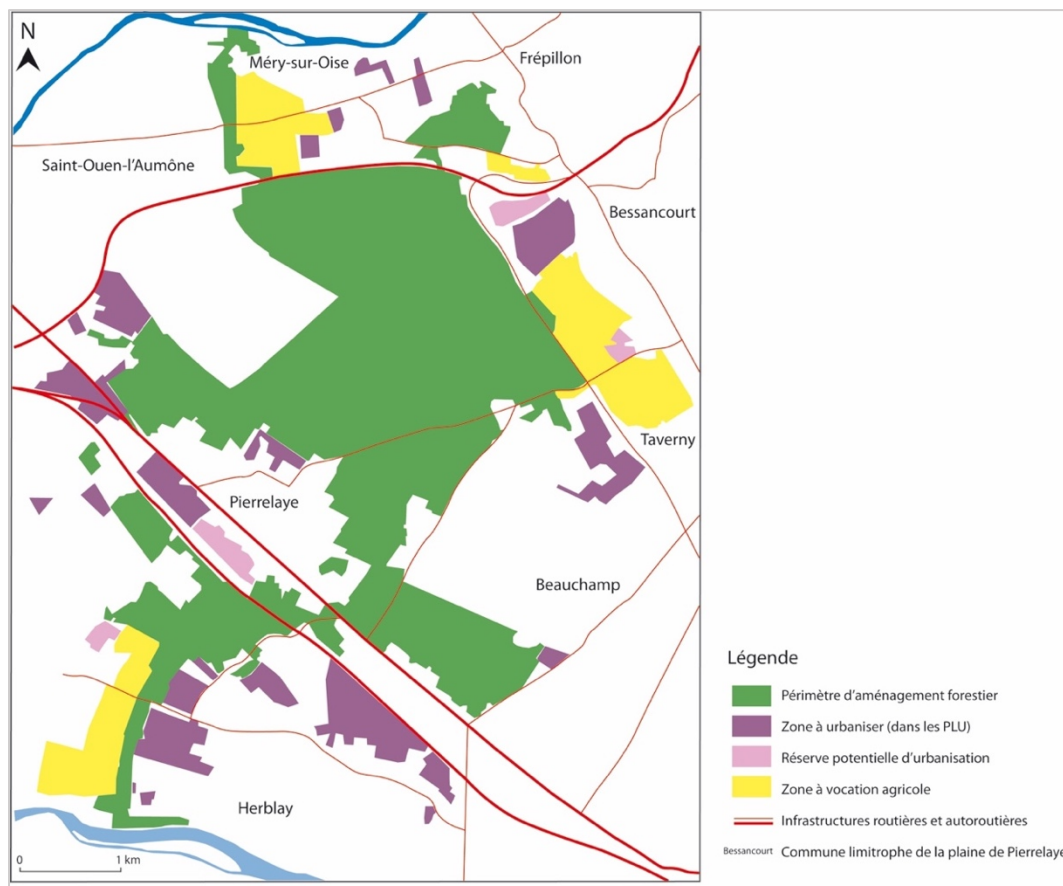


Figure X.3. Périmètre d'aménagement forestier proposé par le SMAPP en juin 2015 (Réalisation : Morgane Flégeau, modifié d'après le SMAPP, document papier)

Par ailleurs, dans ce projet, l'agriculture apparaît comme « hors du cadre » paysager proposé. La vocation agricole du site a en effet été presque entièrement effacée du nouveau projet. Historiquement pourtant, l'agriculture a occupé une place très importante en Plaine de Pierrelaye comme abordé plus haut. Pendant longtemps, les exploitants ont pu cultiver des terres prospères. Le maraîchage, principal type de culture des années 1950 à 1970 sur le site, alimentait les marchés parisiens comme la population locale. Certains des enquêtés ont le souvenir d'être allés chercher leurs légumes dans la plaine. Les élus ont discuté sur la question des espaces agricoles et, du fait de la pollution, ils ont finalement privilégié une toute autre destination pour la plaine plutôt que de conserver son occupation actuelle. Les élus ont accepté la fin de l'agriculture pour l'ensemble du site, tout en conservant un faible usage agricole : en installant des exploitants sur les quelques terres non polluées situées sur ses franges.

I.4. Les vertus d'une forêt en plaine de Pierrelaye

Le maintien d'un espace libre d'urbanisation au cœur de l'agglomération parisienne est aussi ce qui a autorisé aux communes du pourtour de la plaine à revendiquer une identité rurale. Les

communes de Pierrelaye et de Bessancourt fondent le projet de leur PLU sur l'allure de « village » que prend leur urbanisation. Elles vont ensuite plus loin en voulant créer une forêt et déroulent un argumentaire précis. La plantation d'une forêt fait l'objet, dès le départ, d'un fort consensus entre les acteurs locaux. Dans leur discours, les acteurs la présentent comme un véritable remède à la situation de dégradation de la plaine. Nous pouvons découper ce discours selon deux axes principaux. D'une part, les promoteurs de la forêt revendiquent la préservation d'un espace non urbanisé au cœur de l'agglomération parisienne, d'autre part, ils mettent en avant l'accès à la forêt par les habitants de la plaine.

Ainsi, en passant d'un espace aux fonctions agricoles à une emprise forestière, la plaine reste un espace libre d'urbanisation, mais aussi considéré comme naturel. Mieux protégée par le droit de l'environnement, la forêt présente l'avantage de constituer un aménagement plus pérenne. En s'appuyant sur l'attractivité attendue d'un espace de nature, les élus locaux cherchent également à recréer une centralité locale. La forêt est présentée comme l'élément permettant la « reterritorialisation » (RIEUTORT, 2009) du site. Le registre durable, mobilisé de façon secondaire à l'échelle locale, est appuyé par l'État dans le cadre du Grand Paris. En témoigne le discours du Premier Ministre Manuel Valls en avril 2015 : « *La création de la forêt de Pierrelaye sera emblématique de cette démarche [de développement durable]. [...] Elle doit devenir un nouveau poumon vert de la métropole.* »¹¹¹

Le deuxième argument mis en avant est celui de l'accès des habitants, à la fois localement et à l'échelle métropolitaine, à un espace récréatif. On retrouve ici le pilier social du Développement Durable. La forêt doit permettre de créer une poche de respiration dans l'agglomération. Elle est vue comme un équipement au service du bien-être des habitants n'est pas sans rappeler les théories hygiénistes de la fin du XIX^e siècle, évoquées dans le chapitre II. Le passage d'un espace agricole à une forêt relève aussi d'un mouvement d'ouverture au public.

Nous pouvons ainsi inscrire les arguments mobilisés par les promoteurs du projet forestier dans le cadre analytique proposé par Mayté BANZO (2015), quand elle montre que le mouvement de publicisation d'espaces ouverts s'appuie sur des arguments d'accessibilité et d'usages. L'acceptation d'une nature qui améliore le cadre de vie des habitants est mise en avant par l'ensemble des acteurs du projet. L'argument de l'accès des habitants à un certain type de paysage forestier est convoqué dans le discours institutionnel, émanant des élus locaux comme des instances du Grand Paris, en particulier Grand Paris Aménagement. La forêt doit permettre de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer leur qualité de vie. En devenant un équipement métropolitain, elle doit aussi répondre aux besoins des franciliens. Les acteurs

¹¹¹ Discours du Premier ministre Manuel Valls devant les maires d'Île-de-France, à la suite du 2^e Comité interministériel du Grand Paris, 14 avril 2015.

locaux reconnaissent pourtant la difficulté de donner un rayonnement métropolitain à cette forêt. Même si les objectifs semblent varier selon les acteurs, ce projet s'inscrit bien dans le cadre d'une valorisation renforcée des espaces non bâtis, pour des critères environnementaux, mais surtout paysagers. Le futur boisement est essentiellement pensé comme un cadre ou une ambiance paysagère. La figure de la forêt renvoie aujourd'hui dans les sociétés occidentales à un imaginaire positif (ALEXANDRE et GENIN, 2012) dont se sont saisis les élus. Elle est aussi une des figures de la « nature » pour les citoyens. La volonté de créer de toute pièce un nouvel espace boisé montre une forme de conformisme paysager prenant comme référence des modèles préconçus : une forêt équipée avec tout le confort urbain. Les forêts de Montmorency et de Saint Germain-en-Laye sont à ce titre citées comme des modèles à suivre par les élus. Un certain type de paysage est donné à voir, et voulu accessible aux habitants, résident à proximité ou venant de l'ensemble de la métropole. Derrière le projet paysager, il s'agit d'éviter que la plaine de Pierrelaye ne soit considérée comme « l'arrière-cour de l'agglomération »¹¹².

Des freins apparaissent tout de même à la mise en œuvre du projet de forêt. Au moment de notre enquête de terrain auprès des acteurs locaux, la coopération affichée entre les acteurs semble s'effriter alors que l'acquisition et le financement concret de la forêt sont en jeu. D'une part, les communes limitrophes ne peuvent le soutenir sans un appui extérieur. L'État a refusé de financer le projet. Sur ce plan, les élus locaux espèrent une participation de la part de la mairie de Paris et du SIAPP, sans oser parler de compensation pour la situation de pollution que connaît la plaine actuellement. D'autre part, les élus locaux, et surtout le SMAPP comptent aussi et surtout sur les compétences techniques de l'État, notamment en termes de démarches et de procédures à mettre en place pour mener à bien l'acquisition foncière¹¹³. L'acquisition foncière, une des missions du SMAPP, est particulièrement complexe en plaine de Pierrelaye du fait du morcellement et de la multiplicité des propriétés.

La volonté de créer de toute pièce un nouvel espace boisé en plaine de Pierrelaye montre une sorte de conformisme paysager prenant comme référence des modèles préconçus, celui de la forêt bien aménagée pour la promenade et aux perspectives dégagées. La forêt apparaît surtout comme la « moins pire des solutions » face à la situation de déshérence de la plaine. Si le projet de forêt se heurte pour le moment à des réalités financières et juridiques distinguant les différents acteurs, nous pouvons voir dans cette initiative une tentative de territorialisation autour d'un paysage maîtrisé.

¹¹² Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 17 mai 2016

¹¹³ *Ibid*

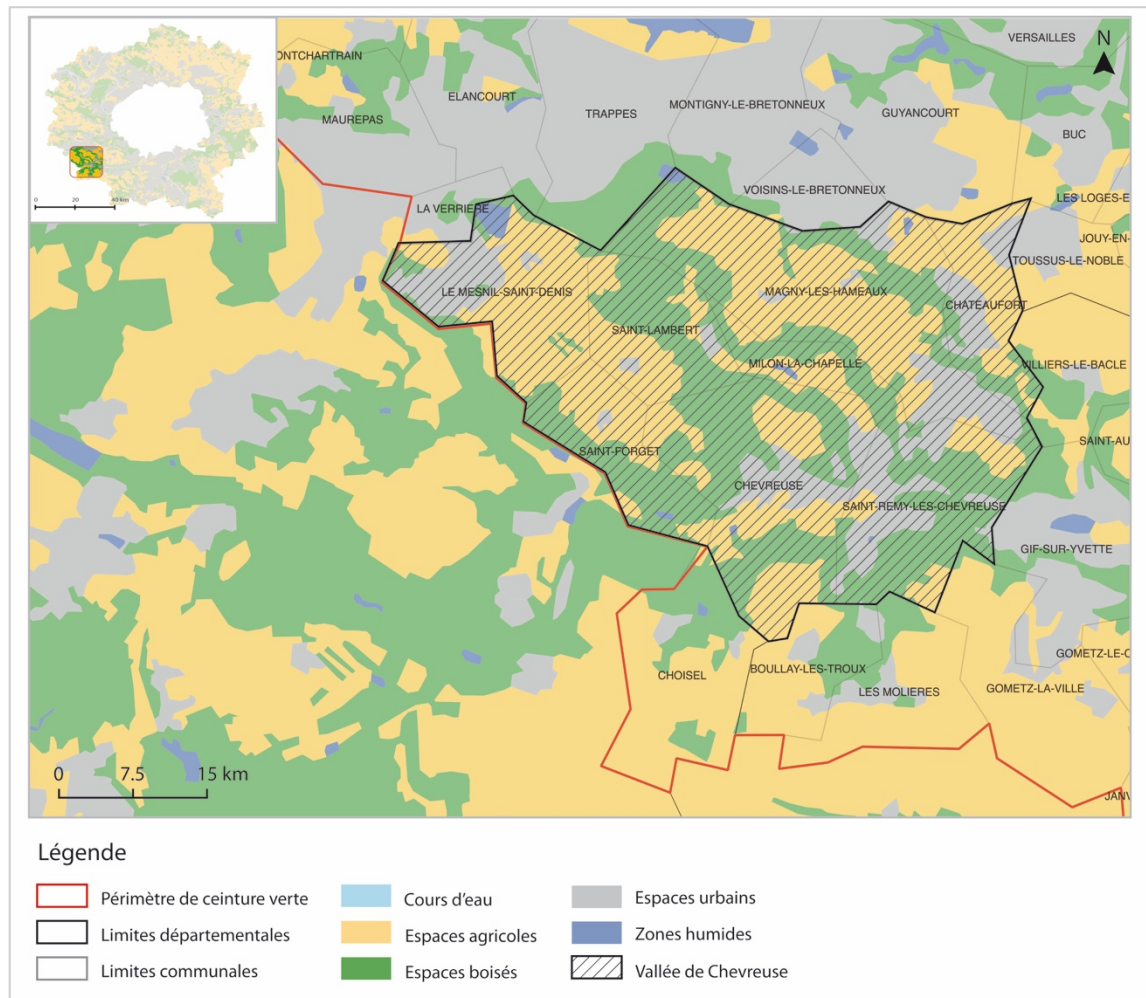
II. Préserver ou recréer un cadre de vie « rural » : les cas de la vallée de Chevreuse et de Marne-et-Gondoire

Dans les cas de la vallée de Chevreuse et de Marne-et-Gondoire, l'optique des pouvoirs publics est de préserver le paysage. Dans le premier cas, la dynamique territoriale a débuté au tournant des années 1980, à la demande des habitants et des élus locaux. La vallée de Chevreuse jouit d'une image de campagne préservée. Dans le cas de Marne-et-Gondoire se retrouve cette même volonté de conserver le paysage face à la menace de l'urbanisation. Ces projets s'appuient sur les caractéristiques propres de chacun des territoires. Mais les arguments et les discours développés sont-ils spécifiques à chacun d'entre eux ? C'est la question des attentes des acteurs locaux vis-à-vis des espaces de nature que l'on se propose d'explorer ici. Nous analyserons pour ce faire les discours des acteurs locaux sur ces espaces non urbanisés.

II.1. La vallée de Chevreuse, une « campagne jardinée » aux portes de l'agglomération

En vallée de Chevreuse, le secteur délimité pour notre étude représente la zone de contact entre un espace préservé, celui de la partie nord-est du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, et le plateau de Saclay au nord et de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'est. Ce territoire est également inclus dans le sud-est de la Ceinture verte. La Vallée de Chevreuse constitue la porte d'entrée sur le Parc à la sortie de l'agglomération dense. Elle est aussi en lisière de la ville nouvelle et d'un grand projet d'aménagement. Ce territoire correspond à la partie est du système des vallées de l'Yvette, formant un territoire cohérent sur le plan paysager¹¹⁴. En vallée de Chevreuse, la dimension patrimoniale et paysagère d'un territoire que l'on cherche à préserver est très marquée.

¹¹⁴ Le secteur des vallées de l'Yvette est organisé autour du bassin-versant de l'Yvette et comprend plusieurs petites vallées, celle de la Mérançaise et du Rhodon.



Carte X.2. Localisation de la vallée de Chevreuse en Ceinture verte

Sur la carte de la progression de l'urbain réalisée dans le chapitre V (carte V.7.), une très forte poussée de la ville nouvelle, notamment entre 1995 et 2011, se constate visuellement. Dans sa partie sud-est, la ville nouvelle de Saint-Quentin s'est notamment développée sous la forme de parcs d'activités, en lisière de la vallée de Chevreuse. Secteur de vallée typique de l'urbanisation historique de l'agglomération parisienne, la vallée de Chevreuse a aussi conservé une allure bucolique. Elle possède un relief prononcé et un caractère largement boisé sur les parties les plus élevées, et des espaces cultivés occupent les plateaux. Les villages de fond de vallée, souvent anciens, sont complétés par un bâti plus récent, composé de maisons individuelles ou de lotissements. La commune de Chevreuse, positionnée au centre de notre territoire d'étude, concentre un patrimoine notable, comme le château de la Madeleine qui surplombe la ville, dans lequel a d'ailleurs été installée la Maison du Parc. Plus au nord, Million-la-Chapelle, Magny les Hameaux et Chateaufort, au contact direct de la ville nouvelle, présentent une apparence rurale. Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, au terminus de la ligne du RER B, présente une morphologie différente. Davantage urbanisée, la commune compte une population plus importante et bénéficie d'un moyen de transport « urbain ».



Photographies X.2. Magny-les-Hameaux (à gauche) et à Milon-la-Chapelle (à droite). Ces photographies illustrent le caractère préservé de ce territoire (Morgane Flégeau, 2015)

La vallée de Chevreuse fait partie du périmètre originel du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, créé dès 1985. Depuis ses débuts, cette instance s'est fixée comme objectif, sur demande des habitants, de lutter contre l'urbanisation, de protéger la nature et les paysages, et de préserver le patrimoine bâti et culturel. Le parc trouve son origine dans la réaction face à l'urbanisation rapide à partir de la fin des années 1970, avec la mise en place de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ainsi peut-on lire dans le premier journal d'information du PNR que le choix de créer cette structure a été fait alors que la vallée de Chevreuse aurait pu être « étouffée par les tentacules du béton parisien et urbanisée à l'image de sa voisine Saint-Quentin-en-Yvelines [...] »¹¹⁵. Le PNR a ainsi été constitué en réaction à cette poussée urbaine rapide de la ville nouvelle et de l'agglomération parisienne dans les années 1970 et 1980. Cette volonté de lutter contre l'expansion de la ville a pour corollaire la volonté de protéger l'identité rurale du territoire. Anne Le Lagadec, directrice du Parc, affirme ainsi que cet outil a pour objectif premier la défense du paysage et du patrimoine de ce territoire¹¹⁶.

La préservation du paysage se fait notamment par le biais de l'urbanisme réglementaire. Pour maîtriser l'urbanisation, le parc a mis en place une charte – obligatoire pour tous les PNR -, dont la dernière version date de 2011. La publication de cette charte associée à un plan de parc constitue l'originalité du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Ce document graphique fait état du périmètre des enveloppes délimitant l'extension maximale autour de chaque village à une échelle fine (en violet sur la figure X.4.) L'ensemble des enveloppes a été négocié lors de la révision de la charte, en 2013, avec chaque commune, à l'échelle de la parcelle. À l'intérieur de chaque enveloppe, ont été fixés des seuils de densité minimale. Au moment de

¹¹⁵ Journal d'information du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, n° 0, février 1986.

¹¹⁶ Intervention d'Anne Le Lagadec, directrice du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans un séminaire de l'IAU Île-de-France en partenariat avec l'ENS le vendredi 10 mars 2017.

leur définition, les échanges entre le Parc, les élus de chaque commune et les associations ont été âpres selon la directrice de l'Union des Amis du Parc.

Une attention particulière a également été accordée à la préservation du caractère rural et à l'unité patrimoniale des ensembles urbains isolés. Pendant les douze ans d'application de cette version de la charte, les municipalités ne peuvent pas sortir du tracé défini. Cela a donc pour effet de grandement limiter l'extension des constructions. Du fait de la contrainte forte mise en œuvre par la charte en 2011, on constate un quasi arrêt des constructions et de l'urbanisation en vallée de Chevreuse. C'est aujourd'hui principalement à l'est, sur le plateau de Saclay que l'urbanisation se déploie, en particulier dans le cadre des projets du Grand Paris (que l'on traitera dans le chapitre XII). L'utilisation d'enveloppes d'urbanisation, et la contrainte forte qui en découle, illustrent un dispositif d'urbanisme réglementaire qui permet la préservation d'un paysage en évitant les nouvelles constructions.

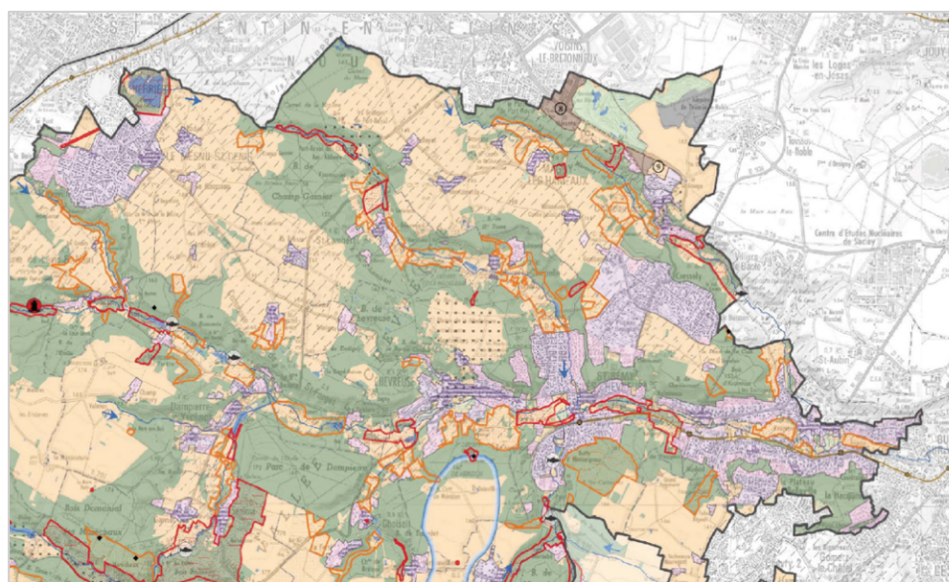


Figure X.4. Le plan du parc adossé à la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Source : <https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/le-parc-aire-protgege/la-methode/la-charte-et-le-plan-de-parc>

L'impératif de prise en compte de la biodiversité a été intégré relativement tôt en vallée de Chevreuse. Ainsi, le Parc a inclus la Trame verte et bleue (TVB) au moment de la révision de sa Charte en 2007. Elle est intégrée dans les PLU à partir de 2009. L'élaboration d'un plan « Paysage et biodiversité » par le PNR pour prendre en considération les TVB est révélateur de la vision qu'ont les gestionnaires sur cette question. Le parti pris du Parc consiste à annoncer que le paysage « *une porte d'entrée supplémentaire sur la TVB et la biodiversité, pour un public élargi* ». Par ailleurs, une des orientations du plan est consacrée à la « Forêt jardinée ». Ce terme est révélateur du rapport au paysage en vallée de Chevreuse. Une part des actions proposées par le Parc sont liées à l'aspect paysager, y compris dans les mesures d'ordre écologique, par exemple en « renaturant » les fonds de vallées.

L'exemple de la Mérintaise est à ce titre intéressant. Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) a effectué des travaux sur ce cours d'eau pour la restauration des continuités écologiques. Dans la charte élaborée par le Parc, la vallée de la Mérintaise est partiellement couverte par des zonages de protection des milieux naturels. Cette vallée est le support d'une activité d'élevage et de pâturage de chevaux dans un paysage aux allures rurales, l'animal participant du décor champêtre fantasmé. Fabien ROUSSEL (2017) a montré dans sa thèse qu'au-delà de préoccupations écologiques, ce cours d'eau doit surtout répondre aux attentes de la population en matière de pratiques et de cadre de vie. En effet, les relevés botaniques qu'il a effectués signalent le surpâturage des chevaux et l'intensité de l'exploitation de ces espaces, qui maintiennent en l'état un certain type d'écosystème. Le paysage de la vallée de la Mérintaise est lui aussi conservé dans l'optique que l'on souhaite, en faisant parfois fi des dynamiques spontanées. Nous notons certes une prise en compte de l'écologie dans le projet de territoire de la vallée de Chevreuse, mais c'est bien le paysage qui est le fondement de l'identité voulue par le Parc.

En vallée de Chevreuse, l'enjeu est bien de conserver un certain type de paysage puisque sa préservation est acquise depuis les débuts du Parc. Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse revendique aujourd'hui un patrimoine paysager entièrement marqué par cette ruralité, principale motivation pour la création du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Pour les instances du Parc et de l'intercommunalité qui communiquent sur leur identité territoriale, le paysage rural est aussi naturel. La thèse de Richard RAYMOND (2004) a montré cette même volonté de proposer un paysage naturel qui gomme toutes les artificialités dans le PNR du Vexin, paysage qui reste pourtant, paradoxalement, artificiel.

II.2. Marne-et-Gondoire : l'identité « rurale » comme levier d'un projet de territoire

Comme la vallée de Chevreuse, la constitution du territoire de Marne-et-Gondoire se fonde sur la préservation d'un paysage rural. L'intercommunalité a centré son projet de territoire sur un modèle qui se définit surtout en opposition à l'urbanisation de Marne-la-Vallée. Si le PPEANP a été créé au début des années 2000, l'opposition à l'urbanisation de la ville nouvelle est en fait ancienne. La fronde des élus de Lagny, centre historique du territoire, ainsi que des communes rurales alentours appartenant au même canton, a été forte au moment de l'annonce de l'intégration à la ville nouvelle. Cette opposition locale à la construction de logements et d'équipements sur la commune explique pour partie que l'urbanisation se soit reportée sur la commune de Bussy-Saint-Georges, créant une ville *ex nihilo*. La continuité de cette opposition se retrouve au travers du dispositif PPEANP qui a ensuite permis de faire perdurer la lutte contre le modèle d'aménagement. Le maire de Jossigny revendique une politique de protection

des espaces agricoles sur la commune avant même le rassemblement en intercommunalité de Marne-et-Gondoire¹¹⁷. Cette politique s'appuie sur une demande des agriculteurs, plus que sur une demande de la part des habitants. Le maire la justifie par le caractère économiquement viable des exploitations sur le territoire de sa commune. Il fait ainsi valoir les inquiétudes du monde agricole face à l'extension de la ville. L'argumentaire sert de fait à s'opposer au développement urbain et à l'installation de nouvelles populations sur le territoire. De son côté, le département de Seine-et-Marne voit, lui, l'intérêt de la préservation d'un « croissant vert » autour de Paris¹¹⁸.

Le PPEANP de Marne-et-Gondoire s'est construit face à l'extension de l'urbanisation de la ville nouvelle. Ce dispositif, décidé à l'échelle intercommunale, permet de fixer l'usage des sols par une réglementation forte et ainsi de pérenniser les espaces agricoles et naturels. Ces espaces agricoles permettent aux élus locaux de revendiquer une identité rurale, à deux pas de Marne-la-Vallée. Leurs discours sont aussi centrés sur l'idée d'une amélioration du cadre de vie des habitants. Les études de satisfaction conduites sur le territoire mettent en avant le fait que les habitants s'y sentent bien, et notamment du fait de la présence d'espaces non urbanisés, synonymes pour eux d'espaces de respiration à proximité de l'agglomération centrale¹¹⁹. La communication autour de l'image d'un espace préservé, et de surcroît rural, est très forte. Cette identité rurale construite par les élus locaux s'inscrit là aussi en opposition vis-à-vis du reste de la ville nouvelle. Magali Berton, chargée de mission à la communauté d'agglomération affirme par exemple que le secteur III se différencie des autres secteurs de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée du fait que les habitants sont dans un secteur « *plus nature, c'est ce qui fait que l'on se sent beaucoup plus loin de Paris* »¹²⁰.

Marne-et-Gondoire cherche à protéger ce qu'elle considère comme étant un des fondements de son identité locale. Après avoir bénéficié des équipements et des aménagements liés à la ville nouvelle, l'intercommunalité cherche à ne pas se faire happer par l'urbain. Elle tente d'ailleurs d'associer à ce périmètre de protection, une agriculture biologique et un tourisme « vert ». Marne-et-Gondoire a donc valorisé une grande partie des espaces végétalisés de son territoire avec comme principale fin de préserver le cadre de vie de ses habitants. Le but de l'intercommunalité est d'être assimilé le plus possible à un territoire rural, bien que résolument urbain, le PPEANP constituant en lui-même une forme d'urbanisation du territoire.

¹¹⁷ Entretien avec Patrick Maillard, maire de Jossigny, 30 juin 2016

¹¹⁸ Entretien avec Soizic Jean-Baptiste, chargée de mission au Département de Seine-et-Marne, 24 juin 2015

¹¹⁹ Entretien avec Anne Godin, directrice de l'Office du tourisme de Marne-et-Gondoire, 4 septembre 2015.

¹²⁰ Entretien avec Magali Berton, Communauté d'Agglomération Marne-et-Gondoire, 1^{er} juin 2016.



Photographie X.3. Vue sur le village de Bussy-Saint-Georges (Morgane Flégeau, 2015)

II.3. Des logiques malthusiennes renforcées par l'impératif de Développement Durable ?

Ces deux exemples mettent en lumière un phénomène plus général en Ceinture verte. On constate un renversement de la perception des espaces non urbanisés par les municipalités puisque ce ne sont plus des réserves foncières ou des zones de vide mais des espaces auxquels on attribue des fonctions. Ils sont surtout reconnus comme constitutifs voire fondateurs de l'identité territoriale. Les projets portés par la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et le Parc de Haute Vallée de Chevreuse sont des projets qui visent à conserver un paysage présenté comme typique et, de façon corolaire, en danger face à l'urbanisation. Ce paysage imaginé offre une caractéristique bien identifiée : il est rural. Cette identité repose sur la morphologie de ces espaces agricoles, forestiers et naturels, même si ces derniers sont entièrement urbains. A l'AEV on justifie la préoccupation nouvelle des élus locaux pour les espaces non urbanisés par deux cas de figure : le maire possède une sensibilité écologique ou bien il cherche à conserver l'aspect « village » de la commune.

Les deux cas présentés montrent que les logiques locales de préservation du paysage sont très prégnantes. Éric CHARMES dans son ouvrage *La ville émiétée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, paru en 2011, a très bien décrit ce qu'il appelle l'« exclusivisme » de certaines communes périurbaines, celles qu'il appelle des « communes résidentielles ». La préservation du paysage va de pair avec un entre-soi au sein de la commune. La limitation de l'ouverture à l'urbanisation, par la protection des terres agricoles et naturelles dans les PLU, a pour effet de faire monter les prix de l'immobilier et donc, de n'y donner accès qu'aux classes les plus favorisées. La préservation du paysage peut ainsi être instrumentalisée dans l'optique d'un tri social. Protéger un paysage peut n'être « *qu'un paravent présentable pour des motivations moins avouables* » (CHARMES, 2011). En vallée de Chevreuse, on peut aussi voir le mécanisme d'instrumentalisation des aspects environnementaux et surtout

paysagers à des fins malthusiennes ; en visant à restreindre volontairement l'urbanisation. L'autre objectif, sous-jacent, est bien celui de maintenir une enclave bucolique en vallée de Chevreuse pour les populations qui en ont les moyens. La création des PNR franciliens a été fondée sur la lutte contre la pression de l'étalement urbain. On l'a vu, le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse s'est constitué en réaction à l'implantation des premières constructions de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Didier DESPONDS (2007) a identifié le même processus dans le cas du PNR du Vexin, en réaction à la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Ainsi, face à ces développements et aux perspectives d'extension de l'urbain, élus locaux et associations se sont mobilisés pour protéger leur territoire.

Dans les cas que nous étudions, les territoires concernés dépassent l'échelle communale. Les PNR en sont un exemple mais le renforcement de l'intercommunalité a aussi des conséquences dans ce processus. Les espaces végétalisés ne sont plus périphériques au sein d'une commune mais ils se retrouvent au centre d'un territoire plus large, voire dans le cas de Marne-et-Gondoire, comme base de l'identité entre plusieurs communes. L'autre particularité de ce que nous observons en Ceinture verte, sept ans après la parution de l'ouvrage d'Éric CHARMES, est l'intégration renforcée de l'impératif du développement durable dans les politiques publiques tout comme un affichage d'une prise en main des thèmes liés à l'écologie. La préservation de la biodiversité, notamment au travers des TVB, apparaît notamment comme un argument supplémentaire pour renforcer celui du paysage, par exemple dans le cas de Marne-et-Gondoire (cf. Chapitre IX). Cette justification étant d'autant plus moralement acceptable qu'elle est prônée par les pouvoirs publics.

Le cas francilien n'est pas le seul à combiner la protection des paysages des marges de l'agglomération. On peut ici faire le parallèle avec le cas de la *Green Belt* de Londres au sein de laquelle Claude MOINDROT (1961) avait déjà constaté une hausse des prix de l'immobilier du fait de l'application stricte de la limitation de l'urbanisation dans des villages qui ont donc conservé leurs qualités paysagères. En découle une forte homogénéité sociale de la population (CHARMES, 2007). A Copenhague, dans les années 1930, l'État acquiert des terrains autour de zones boisées et de lacs, comme à Furesø et Søllerød, dans la partie nord de l'agglomération, lieu historique de résidence et de villégiature de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Des plans de conservation de la nature, seuls instruments de protection de lutte contre l'étalement urbain à cette époque, recouvrent ainsi une partie de la bande littorale au nord de la ville, afin de répondre à la demande de populations privilégiées. Les prix de l'immobilier dans ces espaces aux paysages préservés sont aujourd'hui très élevés et accessibles seulement à une portion restreinte de la population¹²¹.

¹²¹ Entretien avec Søderkvist Kristensen, Université de Copenhague, 25 novembre 2015

Dans certains territoires de Ceinture verte, on constate ainsi le renforcement d'un processus d'entre-soi autour de la préservation de paysages revendiqués comme remarquables ou typiques. Mais c'est aussi à l'échelle locale que le concept de Ceinture verte prend véritablement son sens. Les cas de la vallée de Chevreuse et de Marne-et-Gondoire montrent des espaces à différents stades de territorialisation, au sein desquels le paysage est contrôlé et maîtrisé. En vallée de Chevreuse, les élus connaissent et revendiquent leur appartenance à la Ceinture verte. De nombreux visiteurs venant de l'aire centrale parisienne s'y rendent régulièrement. Marne-et-Gondoire tente, elle, d'accéder au même statut.

Ces préoccupations locales vont dans le même sens que les ambitions régionales puisque le SDRIF prévoit également, quoique timidement, la préservation des espaces ouverts. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle locale, l'argumentaire paysager est plus efficace pour maintenir les espaces non urbanisés que l'argumentaire social. Entre autres, parce qu'il pose également la question de la connexion entre les habitants et les acteurs en charge de l'aménagement.

III. Quelle prise en compte des habitants pour quel paysage à l'échelle locale ?

Ces dynamiques de territorialisation centrées sur le paysage révèlent la prise en compte des habitants par les politiques publiques. Il apparaît dans les cas étudiés que cette prise en compte dépend des contextes socio-économiques et associatifs. En vallée de Chevreuse, la connexion entre les habitants et les acteurs de l'aménagement est très forte, tandis qu'en plaine de Pierrelaye elle se montre faible. Dans le premier cas, le tissu associatif est important et permet aux personnes résidant dans la vallée de Chevreuse d'être entendues par les politiques locales.

III.1. Les responsables des politiques publiques locales

Les porteurs des politiques publiques locales se doivent de répondre aux besoins de la population. Comment analysent-ils les demandes des habitants ? Comment justifient-ils leur action en matière d'environnement et de paysage ?

Nous développerons ici les cas de Marne-et-Gondoire et de la vallée de Chevreuse. La plaine de Pierrelaye est pour l'heure un espace en cours de déterritorialisation et très peu de leviers sont utilisés pour répondre à une demande des habitants à l'heure actuelle. Par ailleurs, les discours du projet de forêt ne s'appuient que de manière générale sur la prise en compte des besoins des habitants, qu'ils soient le fait des acteurs locaux ou des acteurs régionaux.

III.1.1. Répondre à la demande des habitants en matière de nature et de consommation alimentaire locale

Dans les territoires de Marne-et-Gondoire et de Chevreuse, les politiques se justifient par la demande de nature d'une part et d'autre part par la possibilité de consommer des produits alimentaires locaux. Les acteurs rencontrés à Marne-et-Gondoire expliquent par exemple la présence et surtout le succès de produits agricoles locaux par la composition socio-économique de la population du territoire de l'intercommunalité. Cette dernière serait, selon le maire de Jossigny composée de « *jeunes couples venant de Paris* »¹²². Ces ménages, venus s'installer sur ce territoire pour accéder à un espace au cadre plus rural tout en bénéficiant d'un accès rapide à Paris par l'autoroute A4, seraient friands de produits locaux, mais aussi sensibles aux enjeux environnementaux et à une agriculture responsable. L'intercommunalité identifie au travers des enquêtes qu'elle mène auprès de sa population une demande forte de proximité en matière d'alimentation, ce qui la conforte dans son projet de territoire et justifie par là-même son action. La préservation des espaces agricoles est aussi présentée par les élus locaux comme un moyen de relier urbains et ruraux sur le territoire¹²³. C'est tout un discours sur la prise en compte des « rurbains » et de leur mode de vie, qui est alors développé et qui vient justifier les choix des politiques publiques d'aménagement.

L'analyse des données sociodémographiques et socio-économiques du territoire confirme partiellement le discours des élus. Elle montre l'appartenance à plusieurs types (exposés dans le chapitre VI), celui du périurbain classique dans la partie nord et des parties plus intégrées notamment à Bussy-Saint-Georges. C'est un espace périurbain, composé de classes moyennes et de classes moyennes supérieures, avec une population relativement jeune. Cette population travaille en majorité en dehors de l'intercommunalité. En vallée de Chevreuse, le discours porté par les acteurs locaux s'inscrit dans le même esprit. Il s'agit pour le Parc d'une population aisée, citadine, venue s'installer sur le territoire pour bénéficier d'un cadre de vie de qualité. L'analyse de la composition de la population confirme bien l'image donnée par les acteurs rencontrés¹²⁴. Le type « aisé » domine très largement dans les communes étudiées. La population de la vallée de Chevreuse est relativement âgée, 24% de la population ayant plus de 60 ans. Ce territoire ne constitue pas un pôle d'emploi important et les actifs travaillent dans une très large majorité à l'extérieur de leur commune de résidence, ce qui indique bien son caractère périurbain. Le PNR prévoit de nombreuses activités pour favoriser la participation des habitants sur le territoire. Des ateliers sont par exemple organisés sur des thèmes variés. Les résidents des communes du

¹²² Entretien avec Magali Berton, Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, 1^{er} juin 2016.

¹²³ Entretien avec Magali Berton, Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, 1^{er} juin 2016.

¹²⁴ Nous avons effectué une analyse socio-économique détaillée d'un ensemble composé de sept communes, à savoir Chevreuse, Milon-la-Chapelle, Magny-les-Hameaux, Saint Rémy-les-Chevreuse, Châteaufort, Saint Lambert, Gif-sur-Yvette.

Parc peuvent ainsi participer à des appels à photographies sur le thème des paysages remarquables. La participation des habitants permet ainsi au PNR d'identifier leur demande et leurs attentes.

III.1.2. Des rapports ambigus avec les habitants

Selon les acteurs interrogés, la population de la vallée de Chevreuse prête une attention toute particulière à son cadre de vie. Cette attention peut toutefois créer des frictions et des conflits avec les pouvoirs publics. Là aussi, la demande des habitants ne correspond pas exactement aux fonctions et usages attendus de l'espace par les gestionnaires de l'espace. Marion Doubre pointe par exemple l'incompréhension des habitants lorsqu'il y a des coupes dans les boisements. Cette déconnexion entre demande des habitants et structure du parc est due au fait que ces habitants soient des urbains. Le Parc les voit comme des citoyens cherchant à s'éloigner de Paris pour avoir une meilleure qualité de vie mais qui ne comprennent pas le fonctionnement des espaces agricoles et forestiers. Pour le PNR, la vallée de Chevreuse est bien une « campagne jardinée » à destination des habitants, qui se l'approprient fortement. Le Parc est leur jardin, il est vu comme un cadre, comme un décor. Le passage du paysage au jardin dénote d'une appropriation privative de la part des résidents. Les habitants valorisent par exemple la forêt car ils peuvent y observer des animaux, qui représentent pour eux la nature (notamment des cerfs ou des sangliers) mais ils veulent tout autant y faire de la randonnée voire du quad¹²⁵. Mais les gestionnaires prêtent également attention à tous les détails dans le parc. Outre l'urbanisation limitée, un traitement spécifique des fronts urbains est prévu tout comme il est demandé aux habitants de favoriser les espèces végétales indigènes dans leurs plantations.

Cette campagne-jardin est contrôlée, mais certains usages échappent aux gestionnaires. En effet, il existe de véritables conflits d'usage sur le territoire du Parc. Le PNR s'inscrit dans une posture environnementaliste, en fustigeant certaines actions émanant de ses résidents. Il a par exemple identifié un phénomène de résidentialisation¹²⁶. Il s'agit de la mise en clôture de l'espace et de la fermeture des propriétés. Cette résidentialisation est notamment constatée par le biais de l'Observatoire photographique. Sur la commune de Chevreuse, comme dans d'autres espaces du Parc, est constaté entre 1998 et 2000, la mise en place de clôtures de plus en plus importante autour de certaines parcelles¹²⁷. Nous avons remarqué, grâce à la méthode des transects photographiques, le même type de phénomène (cf. chapitre VII). La résidentialisation est bien représentative de la fermeture et de la privatisation de l'espace en vallée de Chevreuse. Pour les gestionnaires, cela peut poser problème pour la circulation des espèces, notamment

¹²⁵ Entretien avec Marion Doubre, chargée de mission au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 7 juin 2016.

¹²⁶ *Ibid*

¹²⁷ Rapport de l'Observatoire du paysage :

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/observatoire_photo_pnrhvc_lt.pdf

dans les parties boisées, et donc pour la mise en place de la politique de trames vertes et bleues. Il se pose la question de la conciliation de la préservation de la biodiversité avec les attentes des habitants. Pourtant, la structure elle-même maintient certains espaces selon une certaine forme de paysage, au risque de contrer certains fonctionnements écosystémiques.

De la même manière Patrick Maillard, maire de Jossigny, qualifie les nouveaux habitants de « bobos parisiens »¹²⁸ pour parler des ménages nouvellement installés sur le territoire de Marne-et-Gondoire. Ce terme connoté indique une certaine perception de ces populations qui ne maîtrisent pas les codes liés à l'agriculture mais qui formulent des demandes en matière d'agriculture. Les habitants ne présentent pas les mêmes caractéristiques socio-économique que ceux du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, puisqu'ils apparaissent beaucoup moins favorisés sur ce plan. En outre, les communes appartenant à cette communauté d'agglomération n'ont pas fermé leurs terres à l'urbanisation. Pourtant une logique similaire de mise en parc tend à se mettre en place¹²⁹.

Dans le Parc, un effet NIMBY est aussi souligné par l'AEV¹³⁰. Le terme NIMBY correspond à l'acronyme de « *Not in my backyard* ». Il décrit un processus de contestation des résidents à un projet d'aménagement d'intérêt général qu'ils considèrent comme aller à l'encontre de leur bien-être. Il s'agit le plus souvent de l'opposition des populations locales à l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire qu'ils tiennent pour le leur, spécialement si ces constructions sont associées à de la mixité sociale. Pour Éric CHARMES (2011) ce phénomène recouvre l'« *affirmation par un groupe de résidents d'un droit sur un territoire, visant à exclure d'autres usages* ». Les représentants d'associations environnementalistes regrettent que les habitants du Parc souhaitent plus préserver leur cadre de vie que la qualité de l'environnement dans l'ensemble du Parc, comme la circulation en quad dans la forêt. Selon Catherine Giabollina, présidente de l'Union des Amis du Parc (UAP), les individus ont tendance à « consommer le territoire comme un autre bien de consommation¹³¹ ». Elle dénonce le fait que, dans cette conception, les résidents souhaitent habiter une campagne bucolique et champêtre qui se définit en opposition à la ville. L'agriculture possède deux fonctions dans cette conception, être un décor et un rempart pour l'urbanisation. C'est là où l'on peut « respirer »¹³². Cet effet est perceptible ailleurs dans les campagnes urbaines d'Île-de-France, comme le soulignent Monique POULOT et Thérèse ROUYRES (2007). On pourra avancer, comme dans le cas de la plaine de Versailles, étudié par Monique POULOT (2006) qu'il y a une volonté de fermeture du Parc au profit des catégories socio-professionnelles privilégiées qui y résident. Dans le même temps, ces résidents clôturent leurs espaces de résidence. Il s'agit

¹²⁸ Entretien avec Patrick Maillard, maire de Jossigny, 30 juin 2016.

¹²⁹ Entretien avec Magali Berton, Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, 1^{er} juin 2016.

¹³⁰ Entretien avec Jean -Pierre Pioger, chargé de mission à l'AEV, 6 juillet 2015.

¹³¹ Entretien avec Catherine Giobellina, présidente de l'Union des Amis du Parc (UAP), 24 juin 2016.

¹³² Entretien avec Jean Beau, directeur de l'office du tourisme de Chevreuse, 7 juin 2016

d'une double fermeture qui se produit autour de la vallée de Chevreuse, autour d'un espace valorisé et jardiné. Cette fermeture est sociale, par la dimension de l'entre-soi, et elle est paysagère, par le phénomène de résidentialisation. Elle n'est cependant pas affirmée sur tous les plans. Le territoire est largement ouvert lorsqu'il s'agit d'accueillir du tourisme et il met même en œuvre beaucoup d'éléments pour tenter d'attirer encore davantage les visiteurs. Selon la présidente de l'UAP, le rôle de l'association est de « *maintenir ce territoire comme il est pour que les citoyens puissent venir se ressourcer chez nous* »¹³³. L'enclave résidentielle est ouverte aux visiteurs le week-end.

III.1.3. Favoriser le tourisme : répondre à la demande de l'agglomération centrale ?

Dans ces deux territoires, les acteurs locaux cherchent à favoriser le développement du tourisme. Dans le cas de la vallée de Chevreuse, la fréquentation est déjà importante, notamment là où est mis en avant le tourisme culturel et patrimonial ainsi que le tourisme vert. Certains secteurs de la vallée sont ainsi très fréquentés. A titre d'exemple, selon une étude conduite par le PNR, les hôtels du département des Yvelines ont accueilli en 2014 plus de 1,5 millions d'arrivées, et près de 2,6 millions de nuitées¹³⁴. Cette fréquentation se fait essentiellement sur les week-ends par des visiteurs venus de Paris et des communes de la petite couronne qui viennent passer la journée ou l'après-midi dans la vallée de Chevreuse. Pour le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, comme exprimé dans sa charte 2011-2013, l'enjeu est alors d'attirer des visiteurs sur des durées plus importantes. Le Parc se donne en effet pour rôle d'accueillir les franciliens. Cet aspect n'est pas original puisqu'il s'agit des missions assurées par l'ensemble des PNR. Tout un arsenal d'outils de communication est déployé par le Parc, notamment au travers de son site internet. Le Parc insiste sur l'atout de la proximité avec Paris. Marion Doubre met en avant l'idée que les habitants de l'agglomération peuvent venir respirer en vallée de Chevreuse « *un air un peu pur pas loin de Paris* »¹³⁵. Le directeur de l'office du tourisme de Chevreuse met aussi en avant le cadre privilégié de la vallée à proximité de Paris : « *Aujourd'hui on ne nous demande pas seulement de vendre des paysages. Il faut en faire plus, que l'on essaie de faire en sorte que les gens aillent dans les restaurants* »¹³⁶. D'après les comptages, cette fréquentation est le fait d'individus résidant dans Paris *intra-muros* ou en proche banlieue. Les citoyens vivant en zone dense pourraient aussi venir respirer un air un peu plus pur et à proximité¹³⁷. Les instances du parc y voient l'idée d'une Ceinture verte et considèrent que l'accueil des visiteurs fait partie de leurs missions.

¹³³ Entretien avec Catherine Giobellina, présidente de l'Union des Amis du Parc (UAP), 24 juin 2016.

¹³⁴ Entretien Mariannick Dumazeau, chargée de mission au PNR Haute de la Vallée de Chevreuse, 14 juin 2017

¹³⁵ Entretien avec Marion Doubre, chargée de mission au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 7 juin 2016.

¹³⁶ Entretien avec Jean Beau, directeur de l'office du tourisme de Chevreuse, 7 juin 2016

¹³⁷ Entretien avec Marion Doubre, chargée de mission au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 7 juin 2016.

Dans le cas de Marne-et-Gondoire, la situation est différente puisque le territoire ne bénéficie pas d'une offre culturelle ni environnementale de la même ampleur pas plus que d'un patrimoine aussi riche. L'intercommunalité a articulé sa stratégie en matière de tourisme, articulée autour de plusieurs axes : un axe que la directrice de l'Office du tourisme appelle un axe « naturel » centré sur la Marne, un axe centré sur le tourisme vert, et un dernier axe sur le patrimoine industriel. Le tourisme vert est celui qui fait « la forme du territoire en termes de fréquentation » selon Anne Godin qui insiste sur le fait que le territoire est le premier espace de verdure à l'est de Paris, ce qui constitue un argument majeur pour attirer des visiteurs¹³⁸. Le même argumentaire que dans le cas de la vallée de Chevreuse est donc utilisé. On peut y voir une cohérence avec le projet communautaire, qui joue des espaces agricoles et naturels pour élaborer une stratégie touristique fondée sur ce caractère « vert ». Les visiteurs viennent ici davantage du département de la Seine-Saint-Denis et de la petite couronne. A une autre échelle, le territoire se voit comme le poumon vert de Marne-la-Vallée. Là aussi, les espaces doivent répondre et aux besoins des habitants, et à ceux des visiteurs venant de l'agglomération dense. Le tourisme est aussi un moyen de justifier la préservation des espaces non bâtis. Marne-et-Gondoire utilise aussi les supports numériques pour communiquer. La communauté d'agglomération met en valeur son territoire au travers de brochures, de circuits de randonnées. Sur son site internet, sont mis en avant le patrimoine bâti du territoire, la possibilité de rencontrer les producteurs locaux dans les fermes et de participer à des cueillettes ou encore celle de pratiquer randonnée et vélo¹³⁹. Ces éléments s'appuient pour partie sur le programme d'action du PPEANP qui a favorisé l'émergence de fermes en agriculture biologiques et locales et la mise en place de circuits de randonnée. C'est par exemple l'objet du thème « Promouvoir des itinéraires de découverte de l'agriculture (priorité 3) » du programme d'action du PPEANP.

Les espaces et les paysages sont ici mis en avant comme poumons verts, espaces de respiration pour des Parisiens et des banlieusards en manque d'air pur et de verdure. Ils sont utilisés comme des ressources pour actionner la manne économique du tourisme. La concurrence pour attirer des visiteurs est à mettre en relation avec la réticence à accueillir des populations nouvelles.

III.2. Le rôle des associations pour la défense d'un cadre de vie

Les associations sont un relais non négligeable entre les habitants d'un territoire et les politiques locales. Elles prennent une place importante dans la participation des politiques publiques de l'environnement, place qu'elles ont progressivement gagnée depuis les années 1970 (MARTIN-

¹³⁸ Entretien avec Anne Godin, directrice de l'office du tourisme de Marne-et-Gondoire, 4 septembre 2015

¹³⁹ Voir site internet : <https://www.marneetgondoire-tourisme.fr/fr/accueil/>

PLACE, 2002). Elles sont aussi présentes dans le « portage » et l'encouragement des politiques publiques de mise en valeur et de préservation du paysage. En témoigne le cas de la vallée de Chevreuse où la connexion des habitants avec le politique est très forte. Nous avons procédé à la recension de l'ensemble des associations centrées sur les questions de défense de l'environnement, du cadre de vie et de promotion de l'agriculture de proximité (AMAP, potagers), mais aussi des associations de randonneurs et de sports de nature. Cette recension a été conduite sur trois de nos terrains d'étude : en vallée de Chevreuse, en plaine de Pierrelaye ainsi qu'à Marne-et-Gondoire afin d'observer la proportion de ces associations dans le total municipal.

En vallée de Chevreuse, on constate une forte proportion d'associations de défense du cadre de vie des habitants parmi l'ensemble des associations, existantes en particulier à Chevreuse, à Saint-Rémy, Saint Lambert, Milon-la-Chapelle. 11 % des associations recensées se consacrent à ces thématiques. Dans des communes avec un petit nombre d'habitants en particulier, on retrouve ainsi un foisonnement d'associations de quartier portées sur la protection du cadre de vie. Si le plus souvent le terme de paysage n'apparaît pas dans l'intitulé, il fait bien partie des préoccupations mises en avant dans les descriptions. La particularité du milieu associatif de la vallée de Chevreuse est qu'une part importante des associations de ce type est rattachée à l'UAP, association qui regrette pourtant que le comportement d'une partie des résidents du Parc, davantage préoccupés par leur cadre de vie que par les questions d'environnement.

L'association des Amis du Vexin évoquée par Richard RAYMOND dans sa thèse (2004), qui a joué un rôle important dans la création du PNR du Vexin, trouve un équivalent dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse avec l'UAP. Cette structure est à l'origine de la création du Parc. Elle rassemble aujourd'hui un certain nombre d'associations et est elle-même affiliée à la FNE Île-de-France. L'UAP siège au sein des instances du Parc, notamment au sein du comité syndical et des conseils d'administration des PNR. L'affiliation à France Nature Environnement (FNE) lui permet aussi de faire entendre les intérêts de l'association dans les instances régionales, puisque son intégration à la FNE lui permet d'être présente au sein des instances régionales. Il y a donc des relais entre le local et le régional. L'UAP fait par ailleurs partie du collectif COLOS contre les projets d'aménagement du plateau de Saclay ; ces unions d'associations existent depuis plus de 30 ans. La présence dans un nombre conséquent de structures, à différents échelons de gouvernance et avec une importante longévité, permet aux associations d'avoir une puissance certaine en vallée de Chevreuse.

Comme abordé plus haut, les associations se sont formées ou consolidées autour de la protection de l'environnement. A titre d'exemple, Catherine Giabollina estime que l'association de l'Union des Amis du Parc, qu'elle préside, se préoccupe de l'environnement

sous toutes ses facettes et que leur vocation va au-delà de la protection d'un cadre de vie¹⁴⁰. L'association se réclame de la défense de l'identité rurale. Le militantisme pour un cadre de vie de qualité passe ici par le maintien d'un cadre paysager rural, un « cadre de vie » préservé pour les résidents du Parc. Ce mouvement est ancien et toujours fort, soutenu par des associations puissantes et fortement engagées pour la protection de l'environnement dans le Parc¹⁴¹.

Le tissu associatif de la Plaine de Pierrelaye se distingue largement de celui précédemment cité. Les communes y sont peu pourvues en associations de préservation de l'environnement et du cadre de vie. Elles représentent, au total, 3 % du tissu associatif. Ces questions n'occupent pas une place importante et aucune n'est centrée sur la plaine de Pierrelaye ou sur ses problèmes. Pourtant, étant donné la pollution du site, on aurait pu imaginer la constitution d'une mobilisation associative locale. L'une de nos enquêtés a fait partie d'une association de défense de l'environnement et du cadre de vie, mais plutôt ciblée sur les rejets de la station d'épuration d'Achères. Une seule exception est notable, - celle d'Herblay - qui comprend un nombre conséquent d'associations de riverains. Ces associations sont principalement centrées sur des quartiers en limite de la plaine et des lieux d'installations des gens du voyage, ce qui révèle les tensions liées à la présence de ces populations reléguées avec la catégorie des « riverains » (que l'on développe dans le chapitre XI). Enfin le cas de Marne-et-Gondoire apparaît comme intermédiaire. La part des associations de cadre de vie et d'environnement est disparate entre les communes. Comme en vallée de Chevreuse, ce sont dans les petites communes, celles qui prennent une allure de village, que l'on retrouve la proportion plus importante d'associations.

	Population municipale en 2013	Associations de défense de l'environnement et du cadre de vie	Ensemble des associations référencées en mairie	% du total des associations
Vallée de Chevreuse	31 247	19	393	10,9
Plaine de Pierrelaye	104 108	17	592	3
Marne-et-Gondoire	78 491	20	441	6,5

Tableau X.1. Nombre d'associations de défense de l'environnement et du cadre de vie dans trois secteurs de Ceinture verte¹⁴²

¹⁴⁰ Entretien avec Catherine Giobellina, présidente de l'Union des Amis du Parc (UAP), 24 juin 2016.

¹⁴¹ *Ibid*

¹⁴² La réalisation de ce tableau a fait l'objet d'un recensement des associations à partir des annuaires disponibles sur les sites internet de chaque commune des espaces concernés. Une version détaillée du tableau est fournie en annexe 7.

D'autres types d'associations, non issues de la société civile, ont pour objet de défendre le cadre de vie en Ceinture verte. Dans le territoire du Triangle Vert, situé dans le Hurepoix, les communes de Marcoussis, Saulx-les-Chartreux, Champlan, Nozay, Villebon-sur-Yvette, se sont regroupées en association autour d'un projet commun depuis 2003. Le projet de l'association du « Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix », association relevant de la loi de 1901, était celui du maintien d'une agriculture maraîchère périurbaine. Selon la chargée de mission de cette association, ce sont les élus de ces deux communes, l'un urbaniste et l'autre architecte, qui ont été les moteurs dans ce processus¹⁴³. L'association une fois constituée a ensuite cherché, auprès de la Région, et du département de l'Essonne, des aides financières permettant le maintien des maraîchers sur le site. Le territoire de l'association du Triangle Vert, qui a été identifiée comme programme agri-urbain en 2011, est aussi compris dans le PRIF du Hurepoix. L'association met l'accent sur l'avantage d'être situé dans le périurbain du fait de la présence de consommateurs à proximité. On retrouve bien ici l'une des fonctions majeures reconnues à la Ceinture verte, celle d'œuvrer au maintien d'une agriculture périurbaine. Dans le cas du Triangle Vert, ce sont les élus locaux suscitent la mise en place d'une association, paramunicipale, pour construire un paysage et pérenniser une activité de production agricole et à destination d'un public local. L'objectif du maintien d'un cadre de vie de qualité transparait tout de même dans ce projet, en empêchant l'installation de nouvelles zones bâties, et donc l'accueil de nouveaux habitants. Le Triangle Vert fonde son identité et valorise fortement le caractère agricole du paysage. Il fournit un exemple à moindre échelle de constitution d'un entre-soi, comme c'est le cas en vallée de Chevreuse.

¹⁴³ Intervention de Christel Stacchetti, chargée de mission au Triangle Vert des Villes Maraîchères du Hurepoix au séminaire « Vivre dans les campagnes urbaines d'Île-de-France », Séminaire ENS-IAU - Cycle 2016-2017.

Conclusion du chapitre X

Dans les cas étudiés, c'est bien la question paysagère qui est introduite par les acteurs, au-delà de la dimension environnementale, et c'est ce prisme qui nous permet de comprendre les différentes dynamiques de territorialisation qui y sont à l'œuvre. Il s'agit pour les acteurs en présence de définir un certain type de paysage, estimé comme digne d'être sauvegardé. Cet aspect est à relier au contexte urbain et surtout périurbain de nos terrains d'étude. Ces territoires sont moins fixés, moins pris en compte par les instances centrales, moins contrôlés et cherchent à mettre en avant leurs atouts.

En l'occurrence, la question environnementale est devenue centrale essentiellement sous sa forme d'agrément paysager. Si les problématiques de réparation écologique et de continuités vertes sont mises en avant par les élus locaux, on peut constater aussi une instrumentalisation de la question environnementale pour des raisons malthusiennes, en réponse à une demande sociale, imaginée ou réelle. Le fait que la possibilité de l'urbanisation de la plaine de Pierrelaye, qui constitue pourtant une réserve foncière importante au sein de l'agglomération parisienne, ne soit pas évoquée par les acteurs locaux ni même métropolitains, est instructive pour comprendre les nouveaux paradigmes de l'aménagement en Île-de-France. La préservation de terres non urbanisées comme la construction de logement doivent trouver une justification sociale.

Le paysage crée l'ordre. Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye montre que cette dernière doit faire émerger de nouveaux usages, contrôlés et normés. Il cherche à remplacer les usages illicites qui ont cours, pour tenter de mettre en place des fonctions récréatives au sein de cet espace. On voit se dessiner une logique de jardinage dans la manière dont est façonné le paysage.

Si l'on peut parler d'un paysage qui ordonne, c'est aussi un paysage qui exclut, puisque la logique sous-jacente à la revendication de la préservation d'une identité rurale est celle d'une instrumentalisation des questions environnementales à des fins sociales. Le discours environnemental est donc bien ambigu. Finalement, les règles édictées par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ont pour conséquence le maintien d'une petite enclave prospère et bucolique et fermée à tout nouvel arrivant ne pouvant pas accéder à ce cadre de vie « rêvé ». Les dynamiques de mise en valeur sont pleinement intégrées aux processus sociaux et politiques (et notamment électoralistes). La « campagne jardinée » fait figure de marginalité choisie où le repli s'opère autour de la notion de paysage.

Les processus décrits ici sont bien de processus politiques. Ils relèvent d'une vision pour un avenir engage des rapports de force entre acteurs pour la mettre en application. Sans aller jusqu'à la forme d'enclave que l'on connaît avec les résidences fermées, car ce type de

configuration ne relève pas du même degré d'organisation, il est important de mettre en lumière l'existence de ces processus à l'œuvre en Ceinture verte. On retrouve le même type de phénomène aux États-Unis et en Afrique du Sud. Ainsi, Julie-Anne BOUDREAU, Sophie DIDIER et Claire HANCOCK (2004) ont étudié les mécanismes d'autonomisation politique en réaction à l'urbanisation croissante du Comté d'Orange dans les années 1970. De la même manière Sylvain GUYOT *et al.* (2014) ont montré comment la ruralité sud-africaine a été érigée comme rempart à l'urbanisation du parc national de *Table Mountain*, créé en 1998. La question des « égoïsmes territoriaux » a été soulevée par ailleurs (CHARMES, 2011). Si le projet de territoire en Ceinture verte, énoncé par la Région a échoué, la somme des projets locaux ne correspond pas à un projet global et ne permet pas de répondre à un intérêt général.

CHAPITRE XI : DES MARGES SOCIALES ET SPATIALES DANS UN ESPACE INTERMEDIAIRE

La Ceinture verte a été délimitée suivant une logique radioconcentrique et une logique centre-périphérie à peine troublée par l'installation des villes nouvelles, elles-mêmes restant étroitement associées et reliées au centre. Nous avons fait l'hypothèse au début de ce travail que tout ou partie de l'espace de Ceinture verte, en position de marge spatiale par rapport à l'aire urbaine métropolitaine, est aussi marginal sur le plan social, alors qu'il ne l'est pas nécessairement sur le plan économique. Dans le chapitre X, nous avons pu observer qu'il existe une marginalité choisie, laquelle renvoie à des espaces mis en valeur pour leurs qualités paysagères et à des populations recherchant un certain entre-soi.

Ce chapitre présente une discussion sur la configuration opposée, celle d'une marginalité subie. Les habitants de Ceinture verte se situent le long d'un continuum entre deux catégories : ceux qui sont intégrés et ceux qui sont marginalisés. Comme nous l'avons observé, les marges socio-spatiales se nichent ainsi dans tous les espaces métropolitains. Dans son approche du modèle centre-périphérie, Alain REYNAUD (1981) avance que lorsque l'on zoome sur un territoire composé de cette manière, cette distinction se retrouve également à l'échelle plus fine. La Ceinture verte, de plus faible densité que le centre urbain, possède un nombre important de lieux incertains, qui sont moins contrôlés, - et contrôlables -, qu'au sein de l'espace central. Les espaces libres d'urbanisation peuvent alors constituer des lieux de vie pour certaines populations reléguées. Ces dynamiques informelles ne respectent pas les normes proposées par les concepteurs de la ville. La question de l'informalité doit ainsi être discutée dans ce chapitre, notamment afin de traiter des rapports entre pouvoirs publics et populations reléguées.

Les résultats présentés ici sont principalement issus d'observations menées en 2014 et en 2015 au sein de l'ensemble des terrains explorés en Ceinture verte, complétées par des entretiens. Nous avons essentiellement recueilli la parole des décideurs et des habitants qui sont intégrés par les politiques publiques d'aménagement. La parole des autres habitants que sont les personnes sans domicile fixe (SDF), gens du voyage, Roms ou prostitué(e)s - ceux que les habitants « intégrés » considèrent comme indésirables - a été plus difficilement accessible. Recueillir cette parole nécessiterait la mise en place d'une autre méthodologie, davantage centrée sur une démarche ethnographique. Dans notre travail, nous étudions cette question par le prisme des projets et des représentations des décideurs qui produisent les politiques d'aménagement. Nous nous situons ainsi dans l'« espace conçu » envisagé par Henri LEFEBVRE, celui des « *savants, des planificateurs, des urbanistes [...]* » (1974), que l'auteur considère comme l'espace dominant au sein d'une société. Dans l'objectif de donner malgré

tout une place à ces habitants en situation de relégation, nous avons contacté des associations notamment l'Association Départementale Voyageurs Gadjé (ADVOG) dans le Val-d'Oise. Les entretiens menés auprès des associations, intermédiaires entre les gens du voyage et les pouvoirs publics, permettent de mesurer la prise en compte de ces populations dans les politiques publiques d'aménagement.

Nous tenterons dans un premier temps, de brosser un portrait des situations des gens du voyage et des Roms, principalement, des personnes sans domicile fixe (SDF), mais aussi d'une manière plus circonscrite des prostitué(e)s. La présence de ces populations reléguées n'est pas toujours synonyme de conflit ou de friction avec les acteurs des politiques publiques ou avec les habitants des alentours. Elle peut faire en effet l'objet d'une certaine tolérance. En revanche, lorsque les espaces végétalisés sont au cœur d'un projet territorial, des tensions et des conflits peuvent apparaître.

Afin d'étudier la place de ceux qui sont considérés comme indésirables dans les politiques publiques d'aménagement, nous nous appuyons principalement sur deux exemples : celui de la plaine de Pierrelaye et celui de la Butte Pinson. Dans les deux cas, les gens du voyage font l'objet d'une procédure d'éviction. Le paysage est alors, pour partie, instrumentalisé à des fins d'éviction.

Plusieurs notions doivent alors être appréhendées, celle de l'indésirabilité donc, terme englobant les différentes populations reléguées rencontrées en Ceinture verte et qui a été réapproprié récemment par un certain nombre de chercheurs, en témoigne notamment la parution d'un dossier de *Géographies et cultures* consacré à cette notion en 2016. Dans son introduction, Jean ESTEBANEZ et Lina RAAD indiquent que le terme de populations indésirables, dans son acception récente et élargie, désigne « *celles et ceux qui sont définis comme tels par les acteurs dominants, les assignant à une forme d'illégitimité, de déviance ou de stigmat* ». Cette catégorie, qui définit de l'extérieur des réalités contrastées, est toutefois à manier avec prudence. La notion de « quart espace », terme évocateur utilisé par l'AEV pour décrire les espaces délaissés et supports de pratiques informelles, est également discutée en parallèle. En tout état de cause, il ressort de notre travail que le traitement de la présence de ces populations, hors du cadre prévu par les décideurs, constitue un élément révélateur des enjeux des politiques d'aménagement de la nature en contexte urbain et périurbain.

I. Populations reléguées en Ceinture verte et espaces en végétation

Qu'il s'agisse de friches ou de bords d'infrastructures ferroviaires ou routières, les délaissés occupant une partie de la Ceinture verte ont en commun de suivre des trajectoires de déterritorialisation. Ces espaces, que le langage de l'aménagement qualifie aussi de « libres », sont des lieux de vie pour certaines populations. Nos séances d'observation en Ceinture verte ont été l'occasion de constater une forte corrélation entre espaces inutilisés, ou en attente de projets d'aménagement, et populations en situation de marginalité, jugées indésirables.

En suivant notre transect en frange interne de Ceinture verte, nous avons observé que les gens du voyage et les populations Roms occupent des espaces plus ou moins enrichis de la plaine de Pierrelaye ou au nord de la Butte Pinson. Les prostitué(e)s travaillent le long des axes routiers en forêt de Ferrières. Les SDF, quant à eux, trouvent refuge dans les délaissés explorés en frange interne de Ceinture verte. Tous ces groupes ont en commun d'occuper des espaces sans vocation actuelle.

I.1. Populations reléguées et rapports aux espaces « libres » dans la métropole

La situation des populations reléguées est-elle ici différente de ce qu'elle peut être dans la ville dense ? Les espaces du contrôle, qu'ils soient démographiques ou paysagers, sont le plus souvent les espaces centraux et surtout le support privilégié de stratégies spatiales de l'État. Un paysage maîtrisé signifie-t-il une société maîtrisée ?

I.1.1. SDF et espaces incertains

A titre liminaire, précisons qu'au travers de la catégorie des personnes sans domicile fixe (SDF), nous désignons toutes celles dormant dans des abris plus ou moins temporaires. L'opinion fait souvent le lien entre SDF et ville. Pourtant, les SDF trouvent aussi des espaces pour s'installer à la campagne, ou bien dans les espaces végétalisés de l'entre-deux. Ces individus s'approprient et habitent l'espace au même titre, mais avec des modalités différentes, que les habitants « intégrés ».

Le caractère fragmenté et hétérogène de l'espace en Ceinture verte offre des perspectives d'occupation diversifiée. Ainsi, les personnes sans abri trouvent refuge dans les friches en attente de projet de construction, les bois privés ou les terrains vagues. Par ailleurs, la démultiplication des déchirures dans le tissu urbain au sein de cet espace fragmenté offre de nouvelles et nombreuses solutions de refuges à l'échelle fine.

Nous constatons également une corrélation entre installations et espaces les plus défavorisés. Le caractère incertain de l'espace, en raison de l'absence de fonction attribuée, favorise ainsi l'arrivée et l'installation des SDF. Sur ces espaces, les individus vivent dans des situations de grande précarité : il s'agit de campements ou de cabanes de fortune aménagés dans des boisements. Ces installations demeurent difficiles à recenser car elles sont, par nature, mobiles. Les campements peuvent être déplacés, ou se déplacer, et leurs traces effacées très rapidement. Ainsi, entre deux campagnes d'observations menées entre mai 2015 et juin 2015, nous avons constaté la disparition d'un campement situé à l'orée d'un bois à Deuil-la-Barre, nos deux visites n'étant pourtant espacées que de quelques semaines.

En Ceinture verte, les lieux investis par les SDF sont principalement des espaces fermés au public. A l'inverse, Djémila ZENEIDI (2006), dans ses travaux sur les SDF à Bordeaux, a montré qu'en ville, ce sont les espaces publics qui sont le plus souvent leur support d'appropriation.

1.1.2. Les prostitué(e)s : singularité parmi les indésirables ?

Pour les personnes travaillant dans le commerce du sexe, les espaces végétalisés ne sont pas un lieu de vie mais un lieu de travail. Dans la mesure où nous n'avons pas rencontré de prostitué(e)s sur leurs lieux de travail ni n'avons eu de succès dans nos prises de contact avec des associations représentatives, nous pouvons seulement explorer quelques pistes à partir de nos observations et des discours des acteurs des politiques publiques d'aménagement et des habitants « intégrés » interrogés. Elles demanderont à être vérifiées, complétées et affinées. Il a semblé intéressant de développer quelques aspects de la géographie de la prostitution dans notre espace d'étude, d'autant que la question de la visibilité des prostitué(e)s est un sujet présent dans les discours de certains acteurs publics et des habitants dits « intégrés ».

Nous avons essentiellement observé ce groupe dans les grands domaines forestiers de la Ceinture verte et particulièrement dans les forêts de Ferrières et de Saint Germain-en-Laye lors de campagnes photographiques. Nous avons ainsi constaté une présence forte de prostitué(e)s au niveau des grands axes des domaines forestiers franciliens. Dans le cas de la forêt de Ferrières, l'activité de prostitution se déroule dans des petits vans installés dans des aires de stationnement et de voies d'accès à la forêt, et elle a lieu le long des routes internes à la forêt. En forêt de Saint Germain-en-Laye, elle est observable dans un certain nombre d'endroits, dans et sur le pourtour de la forêt, le long des routes, sur les parkings et aux intersections. Dans cet espace, elle ne se déroule pas seulement en van mais aussi à pieds. Pour Raymonde SECHET (2009), la prostitution est avant tout une activité urbaine puisque c'est en ville que la clientèle est abondante. Toutefois, nous pouvons nuancer ce propos en ajoutant qu'en Ceinture verte, et de manière générale, dans l'aire urbaine de Paris, la prostitution

classique qui est observée est liée aux réseaux routiers et aux nœuds de communication. C'est avant tout parce que la ville est un lieu de transit, où les flux sont nombreux, qu'elle permet à l'activité de prostitution de s'établir.

Un rapport présentant un diagnostic de la prostitution dans quatre départements d'Île-de-France réalisé en 2017 par l'amicale du Nid montre l'existence d'une vingtaine de lieux de prostitution, au sein ou aux abords de la forêt de Saint-Germain. « *De manière générale, la prostitution en forêt de Saint-Germain est décrite comme plus « éparse » qu'aux Bois de Boulogne et de Vincennes mais extrêmement organisée, avec une répartition géographique des personnes en situation de prostitution en fonction de leur appartenance communautaire* » (AMICALE DU NID, 2017). Nous avons donc observé une prostitution classique, qui se déroule dans les grands massifs boisés. Les axes routiers et particulièrement les carrefours ont un rôle de fixateur de cette occupation dans les massifs boisés. En forêt de Ferrières, la proximité de l'autoroute A4 avec cet ensemble forestier joue ainsi un rôle important dans l'accessibilité de la clientèle à l'activité de prostitution.

Les forêts sont des zones où la présence des prostitué(e)s est tolérée. Même si elle y est visible, leur activité est davantage acceptée qu'ailleurs dans l'espace public, alors même que les grands espaces boisés sont également très largement fréquentés pour des usages récréatifs tout au long de l'année. Les grands espaces boisés constituent donc des espaces de relégation, du moins le long des axes routiers traversant, car ils accueillent des usages qui sont réprouvés.

L'activité de prostitution est dépendante des changements institutionnels. La géographie de la répartition des lieux de prostitution varie selon la législation du pays. Selon son caractère réglementariste, abolitionniste, ou prohibitionniste, les espaces d'occupation de la prostitution seront différents. En l'occurrence, il est important de relever les particularités de la législation française. La fermeture des lieux clos de prostitution, avec la loi Marthe Richard datant du 13 avril 1946, a entraîné un transfert de l'activité dans la rue, où le racolage est pourtant interdit. En conséquence, le problème se déplace dans les lieux les moins surveillés. La prostitution s'est installée aussi bien à la périphérie de Paris intra-muros - de façon souvent ancienne - que dans différents lieux de petite couronne - notamment les terrains vagues ou les espaces en travaux - ou sur les axes routiers traversant les massifs boisés en grande périphérie ou bien encore sur des aires de repos routiers et autoroutiers, mais il s'agit là de formes déjà anciennes. En France, les associations de défense des droits des travailleurs du sexe arguent que ce mouvement a surtout été visible à partir de 2005¹⁴⁴. A partir de cette date, la pénalisation des clients a

¹⁴⁴Voir l'article d'Anne Chemin, « La loi Sarkozy a repoussé les prostituées à la périphérie des villes », *Le Monde*, 17 mars 2005.

encouragé la profession à dissimuler davantage leur activité. Si le caractère localisé de cette activité n'est pas nouveau, il s'est ainsi renforcé avec le resserrement de la loi.

Par ailleurs, l'internationalisation de l'activité de prostitution, avec l'apparition de nouveaux réseaux actifs depuis les années 1990 venus des pays de l'est de l'Europe, d'Amérique latine ou d'Afrique, opère un changement dans l'origine géographique des prostitué(e)s.

L'usage de la voiture avait déjà modifié les pratiques des prostitué(e)s comme celles des clients, et favorisé un glissement partiel de la prostitution vers les couronnes périurbaines (SECHET, 2009). Par la suite, les facilités de rencontres entre les prostitué(e)s et leurs clients, ont été largement bouleversées par les évolutions technologiques récentes, modifiant les pratiques liées à cette activité. L'utilisation d'internet est ainsi devenue aujourd'hui le principal moyen de mise en relation entre les clients et les personnes en situation de prostitution, souvent au travers de leurs proxénète(s), ce qui représenterait 62 % de la prostitution en France en 2015 (AMICALE DU NID et PSYTEL, 2015). Cette nouvelle modalité entraîne une complète restructuration de toutes les activités de prostitution. S'il est difficile d'évaluer les effets de ce changement dans les modalités de prostitution, on constate que les rencontres par le biais d'internet n'effacent pas la permanence du déroulement de l'activité en forêt. La prostitution y est visible et l'occupation de la forêt, concentrée en quelques endroits est, elle, mouvante en fonction des heures de la journée.

I.1.3. Gens du voyage et Roms : une présence importante, mais localisée en Île-de-France

Les gens du voyage sont aussi dans des positions de relégation en Ceinture verte. Et les Roms encore davantage. La loi n°69-3 du 3 janvier 1969 définit l'expression de « gens du voyage » comme « les personnes [...] résidant de façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile »¹⁴⁵. Si le nomadisme et le type d'habitat ont été retenus par les pouvoirs publics français pour désigner l'ensemble de ces populations sous le même vocable, elles sont en fait très hétérogènes dans l'histoire de leur présence en périphérie de la Région parisienne. Nommer et définir les populations du voyage relèvent d'un exercice complexe (BIDET, 2009). En dépit d'une perception homogénéisante de la part des pouvoirs publics, cette catégorie est fortement hétérogène. Le terme générique de « tsigane » désigne un ensemble de peuples, qui, vers l'an 800-900, ont quitté l'Inde du nord et se sont installés en France, en Europe occidentale. Il correspond à trois ensembles : Les Gitans ou Kalés sont présents – et ce depuis le Moyen-Âge – en Espagne, au Portugal, mais également en France. Les Sintés allemands ou italiens,

¹⁴⁵ Loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

souvent appelés Manouches en France, les Romanichels en Grande-Bretagne et en France, se sont établis depuis le XV^{ème} siècle. La catégorie administrative de « gens du voyage » regroupe également le groupe des Yéniches, dissociés des autres groupes. Dans cet ensemble de peuples « Tsiganes », les « Roms » dits orientaux se sont d'abord installés en l'Europe de l'est et dans les Balkans. Une partie d'entre eux a migré vers l'Europe occidentale, à la suite des conflits dans l'ancienne Yougoslavie, au début des années 2000, puis au moment de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne, après 2007.

Nous distinguons dans notre travail, le terme de gens du voyage, pour son caractère englobant et neutre, parce qu'administratif, de celui de Roms, en tenant compte essentiellement des temporalités d'installation de ces populations en Île-de-France. Le territoire francilien constitue un lieu d'installation des gens du voyage depuis plusieurs siècles, tandis que les Roms s'y sont installées plus récemment, principalement à partir des années 2000.

Le terme de Roms fait référence à une réalité complexe. Il constitue une appellation récente et désormais revendiquée. Le mouvement international Rom, né au début des années 1970 (FASSIN *et al.*, 2014), essaie en effet d'imposer le terme « Roms » comme terme générique, afin de remplacer celui de « Tsiganes », lui-même considéré comme négatif. Toutefois, les gens du voyage installés en France depuis longtemps ont parfois des difficultés à se l'approprier. En parallèle, s'est structuré un mouvement d'affirmation identitaire de populations plus anciennement installées, notamment parmi les gens du voyage, comme en témoigne par exemple la figure d'Alexandre Romanes.

En frange externe de Ceinture verte, la plaine de Pierrelaye accueille aujourd'hui un nombre important de ces populations. Cet espace regroupe une très grande diversité de situations de précarité aux contours flous : une occupation en marge de la plaine (dans des pavillons, - parfois luxueux, ou en tout cas dans un style clinquant, propres à susciter la jalousie et le soupçon -, des casses, des terrains où sont entreposés des matériaux de récupération), d'une part et d'autre part, les campements au cœur de la plaine (plutôt de le fait de nouveaux arrivants), installés sur des zones très dégradées par les dépôts sauvages de déchets qui ne sont pas de leur fait.



Photographie n°1 : Terrain aménagé avec plusieurs caravanes à la sortie de Pierrelaye. Ce type d'occupation est relativement répandu en plaine de Pierrelaye



Photographie n°2 : En limite de la ville d'Herblay, à la lisière de la plaine agricole, on trouve plusieurs parcelles de ce type à l'habitat mixte



Photographie n°3 : Terrain à Herblay, proche du centre commercial de la Patte d'Oie, accueillant plusieurs habitations en résidence mobile, il ne semble pas aménagé ni viabilisé



Photographie n°4 : L'aire d'accueil des gens du voyage à Pierrelaye. Datant de 2016, cette aire est construite à l'extérieur du noyau urbain de la commune, au sein de la plaine de Pierrelaye

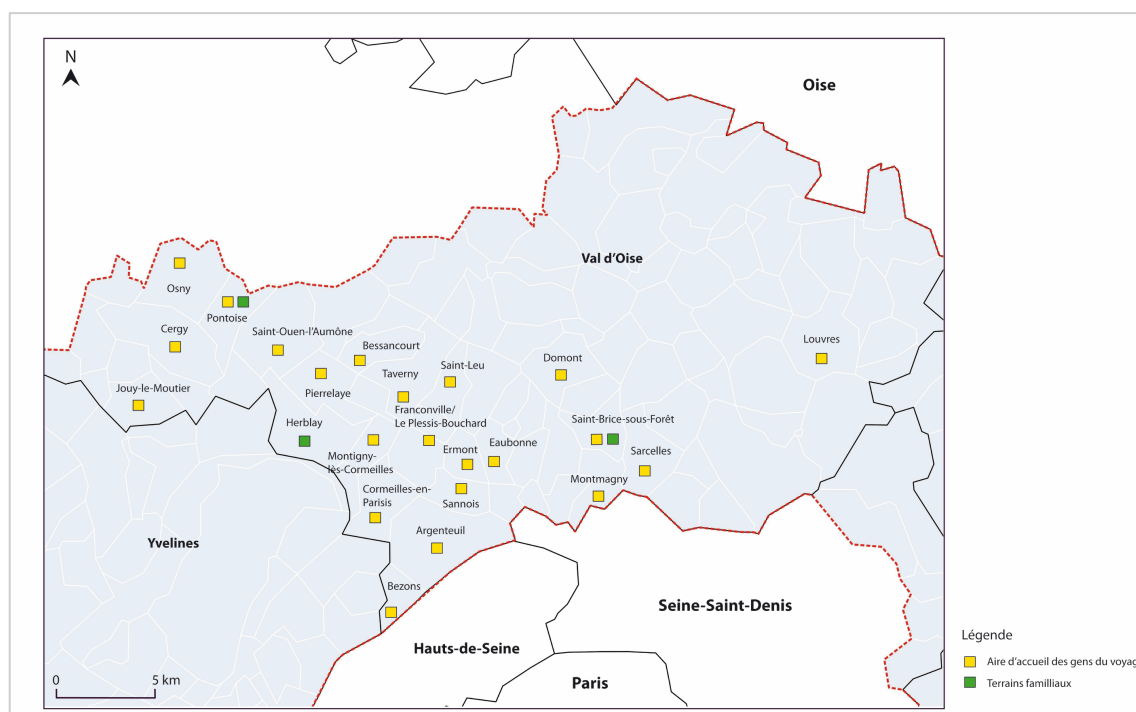
Planche photographique XI.1. Les différents types de situations observés en plaine de Pierrelaye lors de nos visites de terrain (Morgane Flégeau, 2016)

Ainsi, nous avons pu observer au sein des communes d'Herblay et de Pierrelaye, dans plusieurs lieux limitrophes ou bien au sein de la plaine de Pierrelaye, des types d'habitat très différents que l'on tente ici de catégoriser. Le premier type correspond à des terrains enclos avec des caravanes et des constructions en dur, telles que des maisons, ou plus légères (de type cabanon). Les terrains sont de superficie variable et le plus souvent insérés dans le tissu urbain (voir les photographies n°1 et 2). L'observation montre également des occupations plus précaires : campements installés le long des infrastructures routières ou terrains vagues avec plusieurs caravanes à proximité de zones commerciales (voir la photographie n°3). Les entretiens avec des acteurs locaux et des associations nous permettent également d'identifier un autre type d'occupation non discernable par observation : certaines familles résident dans un habitat pavillonnaire classique. Le quatrième type d'occupation est celle de l'aire d'accueil (voir la photographie n°4). Les aires d'accueil municipales souvent situées à l'extérieur des villes.

Pour vaincre l'hostilité d'un grand nombre de pouvoirs municipaux qui refusaient un accueil décent au motif qu'aucune loi ne leur imposait, la loi Besson du 5 juillet 2000¹⁴⁶ - approuvée par la majorité politique de l'époque - a imposé aux communes une obligation

¹⁴⁶ La loi n° 2000-64 du 5 juillet 2000, dite loi « Besson II ».

d'accueil décent. Désormais, toute commune de plus de 5 000 habitants a l'obligation d'aménager une aire d'accueil sur son territoire. Les schémas départementaux d'accueil des gens du voyage (SDAGV) déclinent cette obligation à l'échelle départementale, définissant le nombre et la capacité des aires d'accueil permanentes à réaliser, les communes au sein desquelles elles doivent être implantées, ainsi que la localisation des aires de grand passage. En outre, la loi prévoit la possibilité de construire des « terrains familiaux » ; terrains aménagés permettant l'installation de caravanes et constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs. Dans le Val d'Oise, ces dispositifs sont principalement concentrés le long de la vallée de Montmorency et en frange interne de Ceinture verte, là où l'urbain est dense. De tels dispositifs ont été observés à Herblay, notamment à l'entrée du chemin de la Croix de Bois. Avec les aires d'accueil, les terrains familiaux peuvent entrer dans la catégorie des dispositifs réglementaires.



Carte XI.1. Aires d'accueil du Val-d'Oise au 1^{er} janvier 2018. Réalisation : Morgane Flégeau. Source : SDAGV 95, complété par des informations communales

La loi Besson est complétée et renforcée en 2015 – là aussi par la majorité politique de l'époque. Le nouveau texte supprime, en déclarant inconstitutionnel, le livret de circulation imposant, depuis 1969, aux gens du voyage de signaler leurs déplacements aux communes qui les accueillent. L'échelon régional, au travers du SDRIF de 2013, demeure en retrait sur ces questions, tout en rappelant la nécessité de sortir d'une gestion à l'échelle départementale et d'un rééquilibrage nécessaire entre communes à l'échelle francilienne en ce qui concerne les structures d'hébergement d'urgence¹⁴⁷.

¹⁴⁷ Fascicule « Mise en œuvre », SDRIF 2013.

L'ensemble des populations de gens du voyages et Roms est considéré par les pouvoirs publics comme des populations mobiles. Pour autant, le cas de la Plaine de Pierrelaye et de la Butte Pinson révèle des situations où une partie des gens du voyage est sédentarisée, vivant dans un habitat permanent, en dur, ou sur le même terrain à l'année. Le terme de sédentarisation est ambigu car il signifie que cette situation était précédée par le nomadisme. Or, certaines familles de gens du voyage sont établies depuis le début du XX^e siècle, notamment à Pierrelaye et à Herblay. Leur présence dans cette partie du Val-d'Oise remonterait, selon l'ADVOG¹⁴⁸, à l'apparition de la foire Saint-Martin de Pontoise, au Moyen-Âge. L'ancienneté de l'installation et de la sédentarisation constitue la spécificité de la plaine à l'échelle du département du Val-d'Oise. Des photographies datées du début du XX^e siècle illustrent cette présence ancienne. Les familles étaient alors employées comme ouvriers agricoles saisonniers au temps de la prospérité du maraîchage en plaine de Pierrelaye¹⁴⁹.

La question de la mobilité n'est « *pas déterminante dans la culture tsigane* » (BIDET, 2009) et une partie des gens du voyage sont aujourd'hui sédentaires. L'accès à la propriété privée, dans un certain nombre de cas, les propositions de logements faites par les pouvoirs publics, notamment en aires d'accueil, et l'individualisation croissante de l'habitat ont conduit à une plus grande diversité des modes de vie et des situations résidentielles. Les associations de défense des gens du voyage continuent toutefois à les définir comme des « itinérants contraints », ces derniers étant toujours en recherche d'espaces où ils peuvent s'installer sans être expulsés ou du moins trop rapidement.



Figure XI.1. Groupe d'ouvriers agricoles vers 1940. Document fourni par l'ADVOG. Source : Conseil départemental du Val-d'Oise

¹⁴⁸ Association Départementale des VOyageurs Gadjé.

¹⁴⁹ Entretien avec Valérie Vasseur, Chargée de projets à l'ADVOG, 18 mai 2016.

Quant aux Roms, ils sont arrivés plus récemment, dans les années 2010 en plaine de Pierrelaye et ils se sont installés au moment où l'image de la plaine commençait à se dégrader. Leur présence apparaît bien plus mobile, les campements étant régulièrement déplacés au cours de l'année. Ils occupent davantage les terrains vagues, par exemple en bordure des axes routiers comme à Méry-sur-Oise.

Les gens du voyage et les Roms sont installés ces terrains de manière plus ou moins légale, généralement en lisière de la plaine, impliquant des enjeux fonciers importants pour les pouvoirs publics. Lors de notre enquête, certains élus ont dénoncé un système de donations, permettant aux gens du voyage de bénéficier de terrains non constructibles en plaine de Pierrelaye, de les aménager et les viabiliser. Ce système est rendu possible par le contournement de la veille foncière de la SAFER¹⁵⁰ qui possède un droit de préemption sur les terrains classés A et N. Ainsi, par un changement légal de propriétaire, plusieurs parcelles ont été aménagées et viabilisées, ou construites, en violation du code de l'urbanisme et du code de l'environnement, entraînant un contentieux entre la commune et le propriétaire. Ce montage été largement relayé dans la presse locale et a fait l'objet de débats au Sénat. Du fait de l'acquisition de titres de propriété et de l'appropriation des terrains, les nouveaux propriétaires acquièrent pourtant une certaine légitimité à habiter ces lieux.

Le contournement du droit de préemption de la SAFER constitue un véritable défi pour les élus et les promoteurs du projet de forêt périurbaine en plaine de Pierrelaye. Il fait émerger un sentiment d'urgence chez les élus. Ces derniers craignent ainsi d'autres installations et d'autres acquisitions de terrains réalisées en marge de la loi¹⁵¹. Parallèlement, cette situation d'illégalité accroît le sentiment d'indésirabilité chez des populations qui ont, depuis longtemps, connu des conditions d'installation et d'accueil contrastées.

En frange interne de Ceinture verte, sur un territoire plus restreint, qui a fait récemment l'objet d'un réaménagement en espace vert, la Butte Pinson est aussi le lieu d'installation de gens du voyage. Cette occupation est concentrée au nord du site, sur les communes de Groslay et de Montmagny autour de la Redoute de la Butte Pinson. Selon l'intercommunalité de Plaine Vallée, quelque 410 personnes de familles de gens du voyage vivaient sur la butte en 2014¹⁵². Avec Herblay, Groslay et Montmagny, ce sont les communes qui comptent le nombre le plus important de ces familles dans le Val-d'Oise. L'installation de gens du voyage et de personnes en situation de précarité et d'illégalité sur des terrains de la Butte Pinson date en moyenne d'une trentaine d'années. L'ensemble de ces familles est aujourd'hui sédentarisé, même si l'occupation des terrains a été faite de façon illégale.

¹⁵⁰ Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

¹⁵¹ Entretien avec Michel Vallade, maire de Pierrelaye, 1^{er} juillet 2015.

¹⁵² Entretien avec Florian Feirrer, chargé de mission à Plaine Vallée, 1^{er} juillet 2016.



Figure XI.2. Occupation des terrains au sud de la redoute de la Butte Pinson en 2014 et en 2017.
Source : Google Earth

Nous observons sur la photographie aérienne ci-dessus les terrains occupés par des habitations mobiles de type caravane, mais aussi par des bâtiments en dur qui n'étaient pas présents en 2004. On remarque également la présence de parcelles de jardins partagés, disparues en 2017. Cette présence importante et localisée au sein de nos terrains d'étude des gens du voyage et des Roms est établie dans certains types d'espaces, délaissés par les populations dites « intégrées ».

I.2. Des espaces investis pour leurs spécificités

Tous les espaces envisagés ici ont comme caractéristique commune d'être des espaces libres d'urbanisation. Dans son acception réglementaire, l'« espace libre d'urbanisation » est défini par la négative : exempt de bâtiments, il ne porte ni voiries ni parcs ni jardins. Cette définition demeure donc limitée. En effet, si ces espaces sont libres de constructions, ils peuvent néanmoins être le support d'usages variés. Les terrains délaissés, sans usage affecté par les producteurs et les gestionnaires des espaces urbains ne constituent-ils pas également des espaces de liberté pour les personnes qui y résident ? Valérie Vasseur, membre de l'ADVOG le confirme : les gens du voyage privilégient les espaces délaissés, ceux qui sont le moins investis par les populations locales. Ils sont aussi, du moins pour une partie d'entre eux, fermés sur un plan paysager. Ils présentent l'avantage pour leurs résidents de ne pas être visibles depuis l'extérieur, cette invisibilité étant souvent gage de la durabilité de leur installation.

Mais ces espaces peuvent présenter un autre atout : celui de constituer des lieux où les occupants pourront être « en contact avec la nature », correspondant au mieux avec leur mode de vie et bénéficier du calme, pan de nos questionnements que nous n'avons pas exploré dans ce travail. Ils peuvent d'ailleurs aussi être un lieu de liberté dans les usages, et même constituer un espace d'entre-soi. Pour Tim CRESSWELL, les prostitué(e)s, gens du voyage et SDF

correspondent à cette figure de l'autre, de l'« *outsider* »¹⁵³, car ils sont le plus souvent considérés comme indésirable. L'auteur théorise la relation entre ces derniers, ces « *outsiders* » et les populations qualifiées de « normales » en montrant que l'outsider commet un acte de transgression en s'installant à un emplacement où il n'a pas sa place. L'auteur développe l'idée que les individus, les choses et les pratiques sont fortement liés à des lieux particuliers et que la transgression vient d'une action que l'on pourrait qualifier de « hors du lieu » (CRESSWELL, 2004). La transgression est donc une notion spatiale puisque c'est une ligne que l'on franchit dans l'espace, de la même manière qu'une ligne socio-culturelle. Elle vue comme une transgression par la personne qui s'en trouve gênée. Michel LUSSAULT dans son essai « De la lutte des classes à la lutte des places » (2009) dresse un constat similaire : « *Dans une société donnée, il existe des codes normatifs particulièrement puissants, relatifs à l'allocation et à l'usage des espaces, à toutes les échelles. Ces codes de procédures spatiales définissent ce qui est légitime ou illégitime en matière de proximité, de taille, de délimitation, de placement, de franchissement* ». La transgression des codes et des normes associés aux politiques publiques nous renseigne aussi sur ces normes de l'aménagement. La Ceinture verte, qui offre plus d'espaces échappant au contrôle des pouvoirs publics - ou des espaces où la propriété ne s'exerce pas ou peu - que les quartiers centraux, permet d'autres formes d'appropriation.

De manière générale, les populations exclues, SDF, prostitué(e)s ou gens du voyage dans une moindre mesure, trouvent refuge dans des espaces au paysage fermé, - par exemple les friches, ou les boisements (GRESILLON *et al.*, 2014 ; DESCHAMPS ET GAISSAD, 2008). Ce sont les interstices, les creux, les « vides » qui sont délaissés ou peu investis par les producteurs de la ville, acteurs privés ou publics de l'aménagement ou simples résidents ayant acquis un terrain constructible. Dans « *Geography of exclusion* » (1995), David SIBLEY explique la relation entre espace délaissé et populations marginales par le constat selon lequel tout pouvoir s'exprime par une monopolisation de l'espace et par la relégation des plus faibles dans les lieux les moins convoités. A notre sens, ce constat peut être nuancé. Ainsi, vivre entassés dans un hôtel miteux dans un quartier parfaitement intégré, peut constituer un contre-exemple.

Par ailleurs, le délaissement peut aussi être mis à profit dans le cadre d'une marginalité choisie par des populations qui peuvent y « exprimer leur mode de vie et leur citoyenneté » (DORIER-APPRILL et GERVAIS-LAMBONY, 2007). Si ces espaces interstitiels sont aujourd'hui délaissés ou peu appropriés, ils s'inscrivent dans des dynamiques historiques de l'appropriation. La Ceinture verte comprend une multiplicité d'espaces ayant un statut transitoire, d'espaces en attente. S'ils ne font l'objet que d'une très faible appropriation de nos jours, ces espaces ont été mis en valeur par le passé. La plaine de Pierrelaye était un lieu convoité parce que fertile

¹⁵³ Le terme d'« outsider » pourrait être traduit en français par l'expression « en dehors de la norme » ou « hors de la norme ». C'est dans cette acception que nous l'utilisons ici.

pendant une longue période, la forêt de Ferrières était le parc d'un château du même nom, les friches proches de Paris faisaient souvent partie de la ceinture maraîchère de la capitale. Nous retrouvons dans la plupart d'entre elles une végétation caractéristique, notamment des arbres fruitiers.

Ce sont des espaces au faible degré d'appropriation, friches dans le tissu dense de la banlieue de deuxième couronne, délaissés le long des autoroutes, ou bien également des espaces plus appropriés mais dont le couvert végétal permet de se soustraire à la vue des autres. Nous avons pu ainsi noter, par exemple, à Deuil-la-Barre, le même phénomène d'abri des SDF au sein d'espaces végétalisés que celui analysé par GRESILLON *et al.* (2014) dans le Bois de Vincennes, avec pour différence qu'il s'agit d'espaces délaissés plutôt que d'un bois aménagé, tel que celui de Vincennes. Ces espaces, aux caractéristiques biogéographiques spécifiques, constituent une zone de « respiration » pour les SDF. Le couvert végétal permet, d'une part, un relatif isolement vis-à-vis du contexte urbain, et d'autre part – en particulier en contexte périurbain – un lieu plus sauvage. Enfin, le caractère fermé de ce type de paysage autorise une certaine invisibilité et une intimité relative face aux regards des usagers et des services forestiers ou d'entretien. Ces espaces végétalisés constituent ainsi des espaces de liberté pour leurs occupants.

Ces espaces incertains, mêlant les usages et les occupations informelles, ont fait naître au sein de l'AEV la notion ambiguë de « quart espace » (HUART, 2010). Ce terme chargé de sens évoque le quart-monde, fraction de la population mondiale la plus pauvre. Pour l'AEV, cette notion englobe occupations illicites et dépôts de déchets et la « cabanisation ». L'enjeu est de faire sortir le quart-espace de sa situation, en le transformant en tiers-espace et, ainsi, le mettre à disposition de ce qui peut correspondre au Tiers-État, c'est-à-dire à l'essentiel de la population française. Selon l'un de ces agents, l'AEV acquiert principalement des terrains dans d'anciennes carrières ou en friche, mais avance de ne pas posséder la compétence pour traiter des problèmes liés à l'installation de populations reléguées, en se reposant sur « les instances compétentes en la matière » - sans préciser qui¹⁵⁴. L'histoire se répète puisque ces problématiques sont analogues à celles de la « zone » entourant Paris jusqu'aux années 1920, zone associée à la prostitution, à la criminalité, ainsi qu'à la saleté et à l'immoralité. Cet espace qui fit l'objet de plusieurs projets contradictoires d'aménagement visant à construire une ceinture verte dont la première fonction était d'évacuer les populations « indésirables » (cf. chapitre II). Ce constat rejoint des observations réalisées ailleurs en Île-de-France et dans les grandes agglomérations européennes, sur les populations trouvant refuge dans les marges urbaines, espaces peu valorisés et peu utilisés, où elles se retrouvent reléguées (LEGROS, 2011).

¹⁵⁴ Entretien avec Nicolas Rodriguez, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

I.3. Des populations reléguées perçues par les habitants : des indésirables ?

La présence de SDF, de prostitué(e)s, de gens du voyage et de Roms engendre des réactions diverses parmi les habitants qui s'estiment « légitimes » dans leur occupation de l'espace. Ces groupes sont-ils tolérés ? Y'a-t-il évitement, friction, conflit ? Jean ESTEBANEZ et Lina RAAD (2016) établissent trois critères de l'indésirabilité : l'idée d'illégitimité à occuper un espace, la déviance et le stigmatisme. Nous analyserons les discours des habitants, puis ceux des acteurs locaux de l'aménagement, au prisme de ces trois critères.

I.3.1. SDF et prostitué(e)s : entre visibilité et invisibilité

La présence des SDF et des prostitué(e)s est peu évoquée dans les entretiens que nous avons conduits auprès des habitants. Vivant ou travaillant dans les interstices, parfois de manière temporaire, ils sont peu visibles pour les résidents des communes alentours. Nous avons également rencontré des situations de tolérance voire d'aide aux personnes en situation de grande précarité. C'est le cas de la situation d'un SDF de nationalité malienne vivant à côté du jardin partagé au lieu-dit Sous-le-Moutier sur la commune de Deuil-la-Barre (cf. encadré p. 350). S'il est difficile de généraliser à partir d'un cas d'espèce, son cas permet toutefois d'observer l'appropriation de l'espace par cet habitant, ainsi que les liens de sociabilité développés avec le voisinage. Les enquêtés lui témoignent de la sympathie et lui viennent en aide pour ses besoins en nourriture. Cette situation peut s'analyser comme une adaptation champêtre, presque une version « ceinture verte », de la figure classique du clochard adopté par son quartier ; qui parfois même, quoique rarement, ajoute du pittoresque¹⁵⁵. Dans les faits, cela exige peu ou prou la sédentarisation du SDF.

L'errance est, en revanche, beaucoup plus inquiétante, en témoigne le travail mené par Tim CRESSWELL (1999) sur les *hobos* aux États-Unis. L'auteur fait le constat que les sans-abri, associés à la figure du vagabond, sont ressentis comme un danger pour la société parce qu'ils sont mobiles et n'ont pas d'attache à un endroit particulier. *A contrario*, à l'échelle micro-locale, dans les parties urbaines de la Ceinture verte, notamment les anciens centres-bourgs, la rue ou le quartier, les SDF peuvent ainsi être visibles et connus du voisinage, et leur présence susciter la mise en place d'un système d'entraide. Se construit alors une sorte de légitimité des personnes à occuper une place à l'échelle du lieu. Lorsque l'on desserre la focale, leur mobilité et l'empreinte faible de leur installation, dès lors qu'ils vivent masqués derrière l'écran de la végétation, qu'ils deviennent invisibles, autorisent une présence connue et acceptée. Le jeu entre le visible et l'invisible est alors subtil.

¹⁵⁵ On peut penser ici à la figure du clochard dans le film « Boudu sauvé des eaux » de Jean Renoir (1932).

Encadré : Rencontre avec un jeune Malien installé dans une friche de Deuil-la-Barre

Lors du parcours le long du transect entre Villeteuse et Auvers-sur-Oise, nous avons rencontré une personne en situation de grande précarité vivant dans une friche sur le territoire communal de Deuil-la-Barre et nous avons pu nous entretenir avec elle. À proximité immédiate de jardins collectifs et de boisements plus ou moins entretenus, cet homme jeune de nationalité malienne s'est construit un lieu de vie. Il a ainsi construit un chapiteau fait de matériaux plastiques de récupération et d'assemblages de terre et de branchages. Autour de son habitat, il cultive des légumes, élève des poules et s'est creusé un puits.



Photographie XI.2. Le chapiteau construit avec des matériaux de récupération. Au premier plan, on distingue des cultures de pomme de terre

La cabane de fortune est visible depuis le chemin reliant deux parties de la ville et remarqué par les habitants qui empruntent ce chemin. Pour le moment, la présence de ce jeune Malien est tolérée par la mairie. Il dit voir régulièrement patrouiller des forces de police mais ne pas en être inquiet. Il s'exprime aussi sur son parcours accidenté et aléatoire depuis son arrivée en France. Après quelques mois passés dans le nord de Paris, il a trouvé refuge dans cet espace et y survit en activant des réseaux de solidarité avec les voisins, qui l'approvisionnent en nourriture ainsi qu'avec les membres de l'association de jardins partagés toute proche. Ces derniers lui fournissent graines et semences pour son « champ ». Il est intéressant de noter que cette personne a recréé les conditions qu'il avait lorsqu'il vivait dans une zone rurale du Mali, en s'aménageant un potager. Il a notamment planté du maïs et n'identifie pas toutes les graines et plantes que lui fournissent les occupants des jardins partagés.

Invisible car protégé par la végétation, cet homme possède une certaine forme de visibilité sociale, car il a établi des relations avec ses voisins pour se nourrir et pour se fournir de graines de divers légumes et fruits. La situation de solitude de cet homme fait que pour sa survie il doit déployer une véritable stratégie et compter sur son voisinage.

Les prostitué(e)s, même s'ils/elles sont toléré(e)s font davantage l'objet d'un évitement par les promeneurs. Au-delà des personnes, c'est leur activité, associée à la visite des clients, qui dérange. La prostitution en certains points de passages de la forêt de Ferrières entraîne notamment des changements dans les pratiques de promenade des habitants. Dans un des entretiens conduits à Ferrière, une personne confie ne pas aimer fréquenter la forêt qui borde la ville, en partie à cause de cette activité¹⁵⁶. Selon lui, il faudrait mettre en place des mesures pour ne pas laisser se développer ce type d'activité en forêt. Le responsable d'une association de marche estime, quant à lui, que la place de la prostitution en forêt est marginale :

« Alors oui y'a des prostituées mais c'est marginal hein. Alors y'en a juste à Pontcarré là [...] y'a un endroit, mais elles sont en camionnette, et puis bon ben visuellement y'a rien. [...] Donc c'est pas dramatique. » (Entretien parc de Rentilly, Bussy-Saint-Georges, juin 2016)

Il décrit dans l'extrait suivant la manière dont il concilie ses activités de promenade avec la présence d'une activité de prostitution :

« Non ça ne nous a jamais perturbés, on s'est toujours promené avec nos enfants, bon évidemment il faut pas aller se garer à côté de leur camionnette hein, on se met un peu plus loin. Il faut qu'il y ait de l'intelligence des deux côtés. Ces femmes, enfin ces pauvres femmes, sont assez intelligentes pour ne pas s'exhiber et donc voilà. » (Entretien parc de Rentilly, Bussy-Saint-Georges, juin 2016)

Le discours contemporain sur la prostitution s'illustre dans cet extrait. La réprobation porte beaucoup plus sur la société qui entretient la prostitution, que sur les femmes ou les hommes, qui l'exercent encore dans l'espace public, parfois de façon indépendante, sur lesquelles l'opprobre a le plus souvent pesé, considéré(e) désormais comme victimes. Cet enquêté estime que leur présence n'est pas gênante pour les marches qu'il organise avec les membres de son association. Il reconnaît seulement prévoir des tracés de randonnée ne passant pas par les lieux de prostitution afin de partager l'espace en bonne intelligence. Toutefois, son jugement est nuancé en ce qu'il souligne la pratique de l'activité dans un camion. La perception de la prostitué(e) « à pied » ne serait sûrement pas la même, dans la mesure où son activité serait alors visible. Ce qu'il interprète comme de l'intelligence de la part des prostitué(e)s peut correspondre simplement à une possibilité de travailler dans de meilleures conditions. Il souligne au détour d'une phrase l'existence d'une autre activité se déroulant dans la forêt : les rencontres entre hommes. La presse locale fait également référence à ces pratiques¹⁵⁷. Les forêts périurbaines sont ainsi considérées comme des espaces favorables à la prostitution et aux pratiques sexuelles entre adultes consentants, jugées cependant déviantes. Dans plusieurs entretiens, à Pierrelaye par exemple, qui évoquent les raisons de la fréquentation des forêts par les citadins, la question de la prostitution dans les grandes forêts apparaît également :

¹⁵⁶ Entretien Ferrières – hors entretiens enregistrés.

¹⁵⁷ Voir par exemple: <http://www.leparisien.fr/acheres-la-foret-77760/drague-nocturne-dans-les-forets-de-seine-et-marne-28-08-2015-5043329.php>.

« *Mais bon Saint Germain c'est pareil, enfin certains quartiers, faut pas y aller avec les enfants mais bon... ! On préfère aller à l'Isle Adam quoi, c'est mieux* ». (Entretien Pierrelaye, juin 2015)

Une des personnes interrogées évoque le rôle des gens du voyage dans le déroulement d'une activité de prostitution en plaine de Pierrelaye. Qu'il soit fondé ou non, ce soupçon montre l'assimilation faite entre les gens du voyage et une organisation aux activités illicites et/ou amORALES, voire une mafia, ce qui peut être débattu. En tout état de cause, en raison de leur faible visibilité ou bien de la volonté d'évitement des habitants légitimes, ces deux catégories d'indésirables, que sont les prostitué(e)s et les SDF, demeurent tolérées et leur présence n'induit pas de conflits. La coexistence semble être réelle. Ces résultats nous amènent à réfléchir aux catégories de la visibilité ou de l'invisibilité des populations marginalisées.

1.3.2. Les gens du voyage et Roms : stéréotypes et conflits à l'échelle locale

Il ressort de nos entretiens que la perception des gens du voyage par les habitants des communes qui se partagent la plaine de Pierrelaye est largement négative. La gêne ressentie par les enquêtés à évoquer leur présence laisse vite place à un discours décomplexé et attendu. Les interrogés sont pour la plupart en mesure de localiser les lieux d'installation des gens du voyage et des Roms, qui sont donc visibles, notamment le long des routes et des chemins de la plaine. Une partie des enquêtés évoque avoir été incommodée par la présence des gens du voyage lors de promenades dans la plaine :

« *Tu peux pas passer là-bas, y'a un moment où... y'a une espèce de cabane, c'est impossible de passer, il faut descendre du vélo, escalader toutes les saloperies qu'ils ont mis et c'est impossible.* » (Entretien Frépillon, juin 2015)

Dans cet extrait, sont exprimées les représentations que les enquêtés se font des pratiques et du mode de vie des gens du voyage et des Roms. Lorsque les discours se libèrent, les gens du voyage sont considérés comme des individus sales, associés à la présence de déchets le long des chemins.

« *[...] Surtout avec les gens du voyage qui mettent un peu de détritus partout, c'est un peu... ça se dégrade, franchement ça se dégrade mais bon.* » (Entretien Pierrelaye, juin 2015)

L'essentiel des enquêtés associe la présence des familles de gens du voyage et de Roms à la présence des déchets. Pourtant, l'essentiel des dépôts sauvages de déchets apparaissent être le fait de particuliers ou de petits entrepreneurs peu scrupuleux, voire des habitants de la plaine qui sont aussi, lors des entretiens, tenus pour responsables de la présence des ordures. Salissant les espaces qu'ils occupent, les gens du voyage sont aussi accusés de ne pas respecter les espaces sur lesquels ils sont autorisés à s'installer.

« *[...] Une année on a eu des gens du voyage qui se sont installés par-là, juste après là. Ils avaient eu l'accord pour un mois. Ils sont restés deux mois [...]. On se disait qu'ils allaient*

nettoyer [...] Mais rien, ils cassent tout. Au bout là-bas, dans la descente, y'avait un point d'eau, qui était municipal. [...] Ils ont réussi à casser le truc donc on a payé l'eau qui a été déversée dans les champs et puis ils ont fini par supprimer le point d'eau. » (Entretien Méry-sur-Oise, juin 2015)

Un riverain des bordures de la plaine estime avoir été victime d'un vol d'échelle commis par des « manouches ». Cet homme raconte, s'en amusant, les conflits que la situation a pu entraîner. D'autres font état du déroulement d'activités illicites, comme le proxénétisme. Violence, vols et prostitution sont ainsi reprochés aux Roms, et dans une moindre mesure aux gens du voyage. Ces représentations se retrouvent chez beaucoup d'enquêtés. On perçoit notamment la gêne à évoquer ce qui leur est reproché. On peut y voir une forme de contrôle d'une parole parfois raciste.

Les gens du voyage sont donc accusés de nombreux maux par les habitants. De manière générale, ils sont le sujet de construction de stéréotypes très semblables à ce qui a été décrit par de nombreux auteurs. David SIBLEY (1995) avait montré que l'association des gens du voyage à la saleté agit comme un signifiant de l'imperfection et de l'infériorité. Selon l'auteur, le pauvre est souvent associé au cours de l'histoire à la saleté et à un comportement déviant. Le parallèle peut être effectué ici avec les mouvements hygiénistes de la deuxième moitié du XIX^e siècle, décrits au chapitre I. Les stéréotypes sur les populations sont donc associés à l'état des lieux.

Mais il existe aussi des activités illégales et un contournement de la légalité pratiqués par certaines familles de gens du voyage. Une de ces activités, parce que largement délaissée, repose sur la récupération des matériaux, des déchets ou des produits usagés dont la société de consommation est largement pourvoyeuse. Le brûlage de câbles peut être alors perçue à l'œil ou olfactivement. Le vol et l'arrachage de câbles électriques pour en récupérer les métaux comme le cuivre, dont la revente constitue une source de revenu, est une question sensible. En Île-de-France, les principales victimes de ces vols sont la SNCF et ERDF, via les matériaux nécessaires à la réfection des réseaux. En 2016, 30 mètres de câbles en cuivre ont été volés à Brétigny-sur-Orge sur une ligne appartenant à la SNCF¹⁵⁸. Ces vols causent des retards sur la circulation des transports en commun et ils cristallisent l'animosité envers les gens du voyage et surtout les Roms. La provenance, plus ou moins licite, de ces matériaux implique la nécessité pour ces populations d'occuper des espaces délaissés et de rendre difficilement accessibles les lieux de récupération, avec le paysage bien connu des parcelles grillagées avec de nombreux chiens de garde. Jusqu'en 2014, les Roms, comme les Bulgares et les Roumains, n'avaient pas les mêmes droits au travail que les autres ressortissants de l'Union Européenne, se voyant donc

¹⁵⁸ Voir par exemple : <http://www.leparisien.fr/bretigny-sur-orge-91220/bretigny-sur-orge-30-m-de-cables-en-cuivre-voles-a-la-sncf-23-08-2016-6063877.php>

exclus de la majorité des emplois légaux. S'est ainsi développée une économie de la débrouille aux marges de la légalité et tout un ensemble d'activités informelles.

Dans le cas de la plaine de Pierrelaye, l'occupation de terrains par les gens du voyage participe de l'image fortement dévalorisée de la plaine. On l'a vu, malgré leur diversité, les situations d'occupation sont perçues souvent comme un tout. A la Butte Pinson, où, tel que nous l'avons exposé ci-dessus, une importante communauté de gens du voyage est anciennement installée, les relations avec une partie du voisinage sont conflictuelles, en témoigne la création d'un collectif d'habitants en 2005. Le collectif des Riverains du Domaine Régional de la Butte Pinson (CRDRBP) s'est constitué en réaction à une situation qu'il juge comme un abandon et cause « *du sentiment de vivre à proximité d'une zone de non droit (décharges, squats, incendies, incivilités, agressions, vols, cambriolages, chiens dangereux, occupations illégales, ...)* ». A cet égard, notons que la figure du « riverain » fait son apparition en tant que catégorie politique dans les années 2000 et possède un caractère positif et synonyme de « vraies gens » (FASSIN *et al.*, 2014). Le collectif des Riverains du Domaine Régional de la Butte Pinson affiche trois objectifs principaux. Il demande en premier lieu l'accélération de la transformation de la friche en parc, afin de pouvoir profiter d'un espace récréatif de proximité. Est avancé ensuite l'argument de l'amélioration du cadre de vie pour les riverains et pour les usagers du site, et enfin l'intérêt même des populations indésirables : « *Le départ des personnes établies ou résidentes dans le périmètre du domaine régional vers d'autres sites plus adaptés, ainsi que les solutions de reclassement, de dédommagement ou de relogement des populations concernées* »¹⁵⁹. Finalement, au regard du discours tenu ensuite par le collectif, les deux premiers objectifs affichés semblent être une façon détournée d'arriver au troisième objectif, identifié comme la véritable solution. Les préoccupations sont comparables à celles exposées dans les entretiens menés en plaine de Pierrelaye, sous couvert du souci de son environnement. Le collectif s'est constitué en groupe de pression et affiche son efficacité auprès des élus et des services publics : « [...] *qui a déjà permis d'obtenir des avancées significatives notamment sur le sujet sensible des occupations illicites* ». L'extension du parc de la Butte Pinson vers le nord est ainsi très attendue par le collectif en ce qu'il conduira à l'éviction des gens du voyage.

La présence de populations indésirables débouche ainsi sur un conflit latent avec les riverains, qui s'estiment dans leur bon droit, dans les cas de la Plaine de Pierrelaye et à la Butte Pinson. Sans remettre frontalement en cause leur installation, la cohabitation est difficile. Les élus sont aussi dans des situations de conflits quand ils cherchent à valoriser terrains délaissés et friches. Ces conflits se retrouvent exacerbés dans le contexte périurbain, entre ces populations et les populations intégrées. La peur des voleurs et les difficultés induites parfois pour rejoindre leur

¹⁵⁹ Voir le site internet du collectif des Riverains du Domaine Régional de la Butte Pinson : www.crdrbp.org/.

lieu de résidence, créent des tensions. Les propriétaires se sentent alors plus vulnérables. Ainsi à Herblay, un nombre conséquent d'associations de riverains fait référence à ces situations dans les quartiers proches des établissements des gens du voyage, par exemple dans le quartier du Chêne. Le repli de certaines communes sur un paysage préservé et un entre-soi sociologique comme on l'a vu au chapitre X pour le cas de Marne-et-Gondoire ou de la vallée de Chevreuse se confrontent de manière d'autant plus violente à ces situations d'installation de gens du voyage et de Roms dans l'espace de Ceinture verte.

Les gens du voyage sont considérées comme des populations indésirables dans le sens où ce sont les habitants légitimes qui cultivent leur image négative en les stigmatisant. C'est le cas également des prostitué(e)s et des sans-abri. Ces derniers semblent être davantage acceptés du fait de leur occupation beaucoup moins visible que les gens du voyage et bien plus courte dans le temps.

II. Tentatives de dé-marginalisation par les politiques publiques de la nature

Les espaces végétalisés en Ceinture verte sont dans une situation de marge, avec toute la variété que cette notion comporte. Les politiques publiques locales ou régionales s'appuient sur la demande de nature formulée par la majorité intégrée des habitants, pour dé-marginaliser les parties les plus délaissées des territoires inclus dans la Ceinture verte. Ce faisant, d'autres habitants ou occupants de ces espaces délaissés, ceux à qui on renvoie l'image d'indésirables, sont délégitimés dans leur occupation de l'espace.

Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye ainsi que celui plus avancé de la Butte Pinson visent à se défaire d'usages considérés comme déviants de l'espace. Est-ce que la prise en compte des populations reléguées est uniforme ou bien est ce qu'il existe des différences en fonction des échelons ou de la couleur politique ? Ou de l'emplacement ? Nous constatons qu'il existe une multiplicité de manières d'aborder la situation des gens du voyage.

Après avoir discuté le terme d'indésirable au travers du prisme des habitants intégrés, nous mobilisons cette notion du point de vue des acteurs des politiques publiques locales. *In fine*, les acteurs institutionnels sont les seuls en capacité de disqualifier les populations reléguées. Il est également ici essentiel de s'attarder sur le terme d'informalité, lequel décrit les pratiques et les activités qui se déroulent hors des normes établies. Cette notion intéresse donc le rapport entre un pouvoir, producteur de normes, et leur transgression. La mobilisation de la catégorie de l'informel nous paraît dès lors être pertinente pour appréhender nos cas d'étude. La manière dont est traitée l'informalité en Ceinture verte, est un révélateur du politique.

II.1. L'attitude des politiques publiques vis-à-vis des populations indésirables : une question spatiale

Les comportements des acteurs publics locaux et régionaux sont très divers face aux différentes catégories de populations marginalisées. Les pouvoirs publics font aussi preuve, selon les circonstances, d'une certaine tolérance vis-à-vis de situations plus ou moins légales. Il semble donc qu'il existe une marge de manœuvre vis-à-vis de l'acteur public, selon la mobilité et l'invisibilité des populations marginalisées.

II.1.1. Les indésirables mobiles : entre tolérance et rejet

La présence sporadique peu visible et mobile des SDF rend difficile une éventuelle prise en charge de la part des pouvoirs publics. La question est très peu évoquée en entretien, mais on note dans les cas observés une relative tolérance des pouvoirs publics lorsque les terrains occupés ne sont pas directement concernés par des projets d'aménagement.

Dans les espaces où l'activité de prostitution est présente et visible, la gêne des acteurs publics, notamment locaux, est patente. Évoquée en entretien, cette présence et son caractère éventuellement incommode, sont vite éludés par les acteurs. Un chargé de mission, en charge du secteur de la forêt de Ferrières à l'AEV, constate un problème de prostitution dans la forêt mais rappelle que son organisme n'a pas compétence pour le régler¹⁶⁰. Ce chargé de mission reconnaît cependant qu'il s'agit d'une question récurrente dans les négociations avec les élus locaux, qui possèdent eux un pouvoir de police sur leur territoire communal.

La directrice de l'office du tourisme de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire pointe ce problème concernant la mise en valeur touristique de la forêt. Elle évoque la fréquentation d'une clientèle « peu familiale »¹⁶¹, doux euphémisme en raison duquel l'office du tourisme a pris le parti de ne plus proposer aux promeneurs les cheminements en forêt passant par des zones de prostitution. Dans le document d'aménagement de la forêt de Ferrières, forêt régionale gérée par l'ONF, la prostitution est une fois mentionnée au sujet d'éventuels conflits d'usages au sein des parkings et aires de stationnement de la forêt mais, aucune mesure ne sont pas proposées¹⁶².

Qu'il s'agisse de SDF ou de prostitué(e)s, une certaine tolérance des politiques et des acteurs publics face aux pratiques informelles est observée, voire une forme d'adaptation dans le cas de l'activité de prostitution. Selon Marie MORELLE et Sébastien JACQUOT (2018), ces situations sont tolérées parce que transitoires, allant de pair avec la mobilité et donc l'occupation

¹⁶⁰ Entretien avec Jean Vallée, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

¹⁶¹ Entretien avec Anne Godin, directrice de l'Office du tourisme de Marne-et-Gondoire, 4 septembre 2015.

¹⁶² Document d'aménagement de la forêt régionale de Ferrières 2013-2032, ONF, 2017.

temporaire d'un espace. S'agissant des SDF, leur invisibilité participe également à la tolérance de leur présence.

Les Roms, qui ne sont pas citoyens français, - même s'ils sont européens -, sont également à inclure dans cette catégorie des indésirables mobiles. Éric FASSIN *et al.* (2014) ont montré comment s'était construite la « question rom », notamment avec le discours de Nicolas Sarkozy qualifiant de « *zones de non-droit* » les « *implantations sauvages de campements de Roms* »¹⁶³. Ces propos peuvent être mis en perspective avec le traitement de « nos SDF », ceux intégrés et « bien de chez nous », en opposition au sort réservé aux Roms.

En plaine de Pierrelaye, l'occupation de l'espace par les Roms est perçue comme illégitime, peut-être encore plus fortement que celle des gens du voyage. Ils sont généralement installés dans des conditions plus précaires, Et pourtant, la présence des Roms est peu évoquée par les acteurs locaux lors de nos entretiens, qui semblent se dessaisir de cette question, alors même que, considérés comme mobiles et moins implantés dans le territoire, ils paraissent plus faciles à déloger.

II.1.2. La « question » de l'occupation des gens du voyage et la diversité des traitements politiques à l'échelle locale

En plaine de Pierrelaye, comme ailleurs en Île-de-France, les gens du voyage sont sédentaires et parfois installés depuis plusieurs décennies. Une partie de ces occupations est illégale, notamment sur des terrains classés en zone naturelle ou agricole dans les PLU des municipalités de la plaine, soulevant des difficultés à l'échelle locale. La répartition spatiale de ces populations marginalisées est très disparate dans le secteur de la plaine, et elle est liée à la présence d'espaces en friche sur le territoire de chaque commune. Du fait de leurs caractéristiques morphologiques, certaines communes ne connaissent pas ou peu cette problématique alors que d'autres sont confrontées de manière importante à l'arrivée de populations Roms, d'autres constituent historiquement des zones d'installation des gens du voyage, telles qu'Herblay et Pierrelaye. Sur son seul territoire, la commune de Pierrelaye accueille 700 à 800 caravanes¹⁶⁴.

L'inégale répartition spatiale des voyageurs est dénoncée par certains élus comme une injustice. Le maire de Pierrelaye, communiste, en appelle à une intervention de l'État pour prendre en main cette « question ». Il revendique une prise en compte véritable par sa commune vis-à-vis de la situation des populations du voyage. Mais il estime cependant être dépourvu de moyens et de soutiens face à une tâche trop lourde. A Méry-sur-Oise, municipalité républicaine,

¹⁶³ Discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble, le 30 juillet 2010.

¹⁶⁴ Le chiffre cité est issu de comptages effectués par les services municipaux. Il est plus aisé pour les pouvoirs publics de comptabiliser le nombre de caravanes plutôt que le nombre de personnes car les véhicules sont visibles sur les photographies satellites.

où des familles Roms se sont installées en zone inondable¹⁶⁵, le discours est beaucoup plus apaisé en raison de l'absence de projets sur ces terrains.

Cette diversité dans la répartition spatiale et l'ancienneté d'implantation sur le territoire entraîne des relations ambiguës entre les communes et les gens du voyage installés dans la plaine. D'un côté, les élus locaux et services d'urbanisme revendiquent la bonne intégration des familles de gens du voyage. A titre d'exemple, les enfants sont scolarisés dans les écoles et participent aux associations sportives et les familles feraient aussi vivre le commerce local. De l'autre, les gens du voyage sont considérés comme souhaitant rester à l'écart et peu désireux de coopérer à la vie de la commune. Le directeur de l'urbanisme de Pierrelaye raconte qu'il a été plusieurs fois menacé avec une arme lors de ses visites aux gens du voyage¹⁶⁶. Le caractère mobile de l'occupation de certaines familles rend également difficile leur prise en compte par les services municipaux. Certains élus se plaignent par ailleurs du manque de revenus fiscaux, les gens du voyage ne payant pas d'impôts locaux. La majorité des acteurs interrogés estime que la présence des gens du voyage en plaine de Pierrelaye contribue à la mauvaise image du site et à l'absence de sa fréquentation par les autres habitants du territoire. Leur présence est associée aux usages illégaux ou informels qui se déroulent dans la plaine. Selon certains acteurs, une économie parallèle s'est développée en lien avec cette occupation et certains évoquent une mafia organisée sur le territoire, une « zone de non-droit » dans la plaine. Les représentations associées aux ces populations recourent donc celles exprimées par les habitants. Toutefois les rapports entre municipalités et gens du voyage sont constants et révèlent un horizon de négociation, d'autant que les associations représentant les intérêts des gens du voyage sont en contact régulier avec un certain nombre d'élus locaux. L'ancienneté de l'installation et de la sédentarisation de certaines familles de gens du voyage, notamment de celles employées comme travailleurs agricoles à l'époque de la prospérité du maraîchage, les rend indissociables de l'histoire et des fonctions de ce territoire.

Le critère d'illégitimité, à la base de la catégorisation d'indésirabilité, est, dans le cas présent, celui de l'illégitimité à occuper des terrains qui n'appartiennent pas aux gens du voyage ou à construire des bâtiments sur des espaces qui ont vocation à ne pas être bâtis. Les modalités juridiques de prise en compte de l'occupation de la plaine par des gens du voyage et des Roms sont diverses. Deux types de solutions sont proposées localement pour tenter de contrôler le phénomène d'installations illégales. La première solution est celle du recours à une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS). Cet outil d'aménagement poursuit l'objectif d'être adapté aux situations de grande précarité, en associant les habitants dans le projet de logement

¹⁶⁵ Zones identifiées par le Plan de Présentation des Risques d'Inondation de la Vallée de l'Oise comme à risque de crue.

¹⁶⁶ Entretien avec Jérôme Rousseau, directeur de l'urbanisme de la commune de Pierrelaye, 4 juin 2015.

et en les accompagnant ensuite dans son appropriation¹⁶⁷. Il doit permettre d'améliorer les conditions de vie des populations installées dans des situations insalubres en les relogant dans des logements sociaux « adaptés ». Cette solution spécifique a été adoptée par la commune d'Herblay, en 2000. Mais, pour l'essentiel, les municipalités s'adaptent à l'installation des gens du voyage en tentant de les intégrer tant bien que mal aux règles d'urbanisme locales.

L'étude des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes de la plaine montre un ajustement des règlements en fonction de la présence de ces populations. Des sous-secteurs où est tolérée l'installation de caravanes, en zones agricoles (A) et naturelles (N), ont été inscrits dans les règlements. Une commune étudiée a fait preuve de créativité en recourant dans son PLU à un classement en « zone naturelle habitée » (Nh), afin de prendre en compte ces situations particulières. Si elle reconnaît que ce classement est illégal, elle avance la validation de ce classement par les services de l'État, au vu de la complexité et de la spécificité de la situation. Les municipalités élaborent ainsi différentes stratégies d'adaptation de la réglementation face à des situations manifestement illégales. Dans le contexte de décentralisation et d'autonomie des communes (ESTEBE, 2008), la gestion de l'occupation des populations du voyage dépend des sensibilités politiques.

Demeure néanmoins le problème d'image que possède la plaine de Pierrelaye. Les élus craignent que les terrains fassent l'objet de nouvelles installations illégales. Pour tenter de redorer leur image, mais aussi pour réguler le problème foncier, les acteurs locaux formulent un projet de plantation de forêt. L'urgence est pour ces derniers d'éviter que la plaine de Pierrelaye ne continue à être considérée comme « l'arrière-cour de l'agglomération ».

II.2 Les projets d'aménagement de requalification et l'occupation foncière illégale

La réalisation de projets d'aménagement, en accentuant la pression sur les espaces végétaux où vivent ces populations, cristallise les enjeux. La question de leur installation et la régulation de l'occupation illégale deviennent alors un problème majeur pour les acteurs des politiques publiques. A la Butte Pinson et en plaine de Pierrelaye, il apparaît que la question est véritablement prise à bras le corps lorsque des projets d'aménagement sont proposés. Les politiques publiques cherchant à transformer les usages de l'espace impliquent une remise en question de la place des indésirables, en l'occurrence essentiellement de celles des gens du voyage et des Roms.

¹⁶⁷ Circulaire du 2 août 1995 relative aux MOUS pour l'accès au logement des personnes défavorisées.

II.2.1. Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye : se défaire des occupations illégales

Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye correspond à la volonté des acteurs locaux de se débarrasser des usages présents pour les remplacer par des nouveaux. Pour pouvoir mettre en place ces nouveaux usages, il faut procéder à l'éviction des gens du voyage et des Roms qui occupent des terrains dans la plaine. La sédentarisation des gens du voyage sur ces terres, en même temps qu'elle est jugée être la cause de la dégradation de la plaine, apparaît comme l'un des principaux freins au lancement du projet.

Plusieurs maires énoncent clairement ce blocage en entretien, notamment les maires de Frépillon et de Pierrelaye. La surface occupée par les gens du voyage au sein du périmètre du projet de forêt serait de 60 à 70 hectares et de 15 hectares sur le périmètre forestier, situé au cœur du projet¹⁶⁸. L'acquisition des terrains par le système de donations, l'aménagement des terrains non constructibles ou plus simplement l'occupation illégale de propriétés privées compliquent largement la tâche des élus locaux. Ces difficultés sont également mises en exergue par le SMAPP, chargé d'élaborer la procédure de DUP, en ce qu'elles compliquent la maîtrise foncière, jugée déjà particulièrement complexe. Le SMAPP réunissant l'ensemble des échelons de décision ne s'est pourtant pas véritablement saisi de la question. Si, il a été envisagé en 2015 des expropriations et des relocalisations des populations installées sur le périmètre du projet de forêt, l'ensemble des acteurs locaux et la structure du SMAPP restent dans une posture attentiste, en estimant que la responsabilité relève d'une autre échelle de gouvernement. Ils estiment en effet que la question doit être réglée par l'État ou au niveau de la préfecture, justifiant pour certains de l'attente de la révision du SDAGV du Val-d'Oise.

Le CIN des franges de la plaine de Pierrelaye, signé en mars 2017, marque un tournant dans la prise en compte de la question des gens du voyage. Il identifie clairement leur relogement comme l'un des trois principaux objectifs stratégiques du projet des franges de la plaine de Pierrelaye. Le comité de pilotage, en amont de la rédaction du contrat, a souligné la question des gens du voyage comme point de blocage. Pour autant, les associations de représentants des gens du voyage n'ont pas été conviées à sa définition. Et pour cause, ce comité ayant pour objectif d'apporter une « [...] *réponse durable aux implantations anarchiques* »¹⁶⁹. Une fois ses statuts modifiés pour endosser la compétence aménageur, le SMAPP devra procéder à la déclaration d'utilité publique (DUP) sur les terrains concernés par le projet de forêt. Dans un premier temps, est envisagée la mise en place de procédures contentieuses et de moyens coercitifs pour régler la question des installations et constructions illégales. Dans un second temps, une cellule d'action, présidée par le préfet de département, doit être chargée de proposer

¹⁶⁸ Entretien avec Luc Daudet, chargé de mission au SMAPP, 8 juillet 2015

¹⁶⁹ Document de signature du CIN « aux franges de la forêt de Pierrelaye », mars 2017.

des solutions de relogement aux gens du voyage. C'est donc avec le CIN que la réponse à la question qui préoccupe les élus locaux depuis deux décennies, se formalise.

Dans ce processus, les associations représentant les gens du voyage n'ont été ni associées ni informées de ces travaux. L'Association Départementale des Voyageurs Gadjé (ADVOG), qui défend leurs intérêts dans le département du Val-d'Oise estime que c'est lorsque le projet était entre les mains des élus locaux que les attentes de ces populations étaient le mieux prises en compte. L'association a été conviée à s'exprimer en 2014, dans le cadre du groupe de travail sur la sédentarisation des gens du voyage piloté par la Direction départementale des Territoires (DDT) du Val-d'Oise. Elle a également rencontré le sociologue du groupement d'intérêt économique (GIE) chargé de l'étude de définition des principes opérationnels d'aménagement en février 2013.

Toutefois, si au stade de sa définition, les gens du voyage sont exclus du processus, la recherche de solutions alternatives est analysée par les associations comme une chance. En plaine de Pierrelaye, l'ADVOG argue que la mise en œuvre du projet de forêt peut être un moyen pour les gens du voyage d'être relogés dans de meilleures conditions. L'association organise son discours autour de l'étape ultérieure de relogement et espère l'utilisation d'une MOUS. D'après l'association, cet outil pourra être utilisé comme espace de dialogue et comme levier pour des relocalisations légales des familles concernées. Pour l'heure, les modalités financières et celles de relogement émanant de ces solutions ne sont pas encore dessinées.

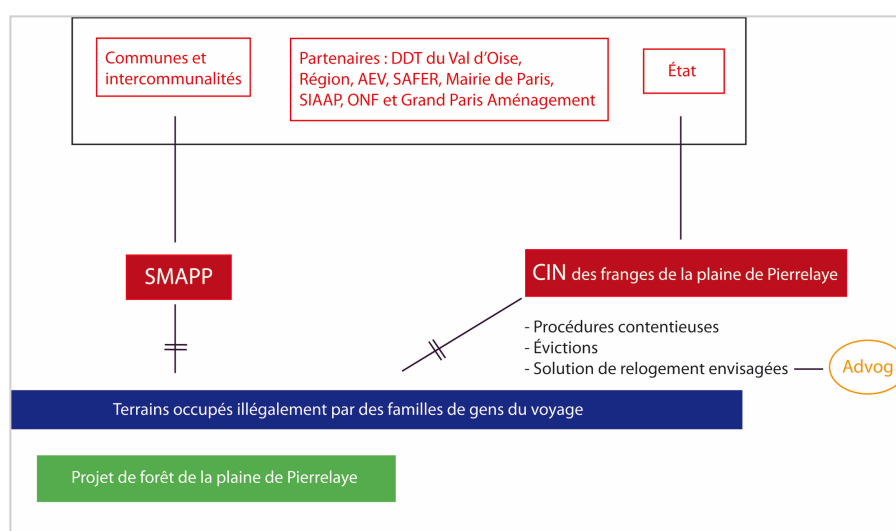


Figure XI.3. Schéma du système d'acteurs et prise en compte des gens du voyage dans le projet de forêt en Plaine de Pierrelaye en 2017

Les pouvoirs publics tendent ainsi à résorber les usages informels de l'espace qui gênent leur projet. En ce sens, le CIN incarne une tentative d'unification de la réponse au problème foncier de l'installation des gens du voyage, alors que le traitement était auparavant largement local et dispersé. La régulation foncière est donc faite, non pas au nom de la loi, mais plutôt au nom de la réalisation d'un projet de reterritorialisation.

II.2.2. Le projet régional d'aménagement de la Butte Pinson : concordance des objectifs locaux et régionaux

Le projet de transformation d'une friche en un parc départemental à la Butte Pinson a également été initié, face au déclin perçu de ce site. Et de la même manière, dans le cas de la Butte Pinson, le lien entre le projet de parc et l'éviction des gens du voyage est également fort, en ce qu'il est un moyen de se défaire des occupations informelles de l'espace.

En revanche, les temporalités sont différentes de celles de la plaine de Pierrelaye. En effet, la Butte Pinson a déjà été réaménagée dans sa partie sud par l'AEV. Les abords de la redoute, où sont présents les gens du voyage sont aujourd'hui concernés par une deuxième phase du projet, voulue à plus long terme. Or, la présence des gens du voyage constitue là aussi un frein à la réalisation du projet. Nous pouvons lire sur le site internet de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée que : « *La présence des gens du voyage sédentarisés, depuis 30 ans en moyenne, et de population en grande précarité rend difficile la mise en œuvre du projet d'aménagement régional dans le nord du PRIF* »¹⁷⁰.

Les terrains occupés par les familles n'ont pas été achetés à des particuliers, il s'agit de squats dans la plupart des cas. Les gens du voyage sont donc en situation d'occupation illégale de terrains privés non constructibles¹⁷¹. A l'instar de la plaine de Pierrelaye, la question est jugée sensible par les élus locaux. Lors de notre entretien, un chargé de mission de Plaine Vallée a introduit son propos en annonçant que certaines informations ne seront pas transmises, du fait de leur caractère estimé sensible par la collectivité.

Dès 2005, face à une présence jugée particulièrement forte sur ce territoire, l'État, l'AEV, la CAVAM, actuelle Plaine Vallée, et ses deux communes, Groslay et Montmagny ont mis en place une MOUS. La communauté d'agglomération, suivant une logique d'urgence sur son territoire, a voulu prendre en charge la question en proposant différentes solutions de relogement aux familles installées sur le site de la Butte Pinson, allant du terrain familial à l'aire d'accueil. 400 à 500 personnes, majoritairement sédentarisées, devraient être relogées dans le cadre de ce projet. La livraison des premiers logements proposés par Plaine Vallée est prévue pour 2018. Trois terrains, comprenant 93 logements, sont proposés pour l'implantation de

¹⁷⁰ <http://www.agglo-cavam.fr/Habitat-adapte.html>.

¹⁷¹ Ces terrains sont classés N dans les PLU des communes de Montmagny et de Groslay.

logements adaptés¹⁷². Les logements prévus doivent accueillir les occupants de l'aire d'accueil, elle-même ouverte en 2014.

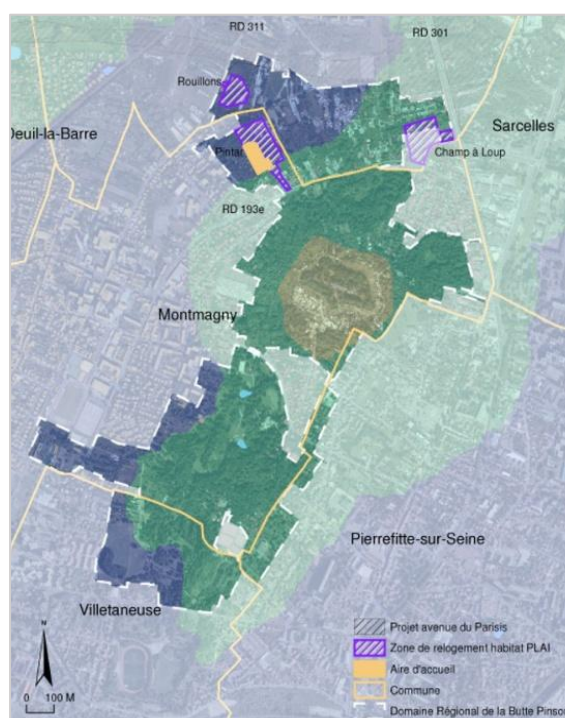


Figure XI.4. Localisation du projet de relogement des familles sédentarisées dans le cadre du parc de la Butte Pinson. Source : document fourni par Plaine Vallée

La collectivité locale argue de la nécessité de réalisation d'un parc en lieu et place de la friche. Ce serait pour elle un atout pour le territoire et cela permettrait d'améliorer significativement la qualité des lieux pour les riverains. Lors de notre entretien avec le chargé de mission de Plaine Vallée, a été mentionnée l'existence du collectif de la Butte Pinson et des demandes répétées pour que des changements interviennent en la matière. Le mécontentement exprimé par les riverains justifie ici l'utilité publique du projet. Le chargé de mission avance ainsi que le parc va « *assainir la situation et le coin* »¹⁷³, en utilisant le registre de l'hygiène. Il reconnaît toutefois que les incivilités dont se plaint ce collectif ne sont pas forcément le fait des gens du voyage.

La Région poursuit son travail d'acquisition de terrains et de réaménagement dans le nord du site. L'AEV prévoit en conséquence d'expulser les gens du voyage autour de la Redoute de la Butte Pinson. L'AEV est ici beaucoup plus active dans le processus d'acquisition qu'elle ne l'est en plaine de Pierrelaye puisqu'il s'agit de l'espace qu'elle entend aménager pour le compte de la Région. Le propos est clair : « *Nous avons voulu quelque chose de plus ambitieux qu'un*

¹⁷² Le logement adapté correspond à des habitats mixtes, mêlant des constructions en dur et des espaces pour permettre aux gens du voyage d'installer des résidences mobiles.

¹⁷³ Entretien avec Florian Ferreira, chargé de mission à l'intercommunalité de Plaine Vallée, 1^{er} juillet 2016.

simple parc pour les riverains. Un parc d'ampleur régionale, faisant revivre le lieu sur la base de son histoire et visant à rendre la Terre aux habitants »¹⁷⁴ estime Éric Goulouzel, directeur général adjoint de l'AEV.

Les gens du voyage sont quant à eux disqualifiés en tant qu'habitants du site. Si la collectivité locale est initialement intervenue, la Région a *in fine* obtenu la maîtrise foncière du site, jugée particulièrement complexe du fait de la morphologie des parcelles. La collectivité, avec d'autres objectifs, a tout de même permis la réalisation du projet. Dans le processus d'acquisition des terrains, l'AEV a choisi de concentrer sa stratégie d'achat sur les terrains situés à proximité de ceux acquis par Plaine Vallée. La collectivité locale voit aussi l'acteur régional comme un partenaire pour le relogement des gens du voyage. Si elle n'est pas compétente en matière sociale, l'AEV pourra, selon la collectivité, prévenir de nouvelles installations, qui inquiètent les acteurs locaux, en empêchant l'accès aux lieux, par exemple par le biais d'encrochements.

II.3. Des enjeux fonciers et de gouvernance

Ces projets à teinte environnementale ont nécessairement comme conséquence l'éviction des occupants de délaissés urbains, à plus ou moins court terme, dont on veut redorer l'image. Deux enjeux, essentiellement fonciers, apparaissent clairement dans la formulation des projets autour des espaces accueillants des populations indésirables.

En plaine de Pierrelaye, comme à la Butte Pinson, la présence des gens du voyage apparaît comme un grain de sable venant enrayer la mécanique du projet.

Ces exemples révèlent également des incohérences des politiques d'aménagement dans l'articulation des échelles de gouvernance. Des désaccords, des conflits, comme des arrangements confirment aussi la fragmentation territoriale associée aux espaces de la Ceinture verte. Dans cet espace incertain, le problème des gens du voyage est traité de manière différenciée selon les acteurs et selon leur marge de manœuvre. Dans le cas de la plaine de Pierrelaye, c'est seulement avec la mise en place du CIN qu'une solution est proposée pour résoudre la question des occupations illégales permettant enfin que tous les acteurs marchent dans la même direction. Il faut donc attendre l'arrivée d'un dispositif faisant intervenir l'État pour lire une réponse unifiée. A l'inverse, dans le cas de la Butte Pinson, on voit que les acteurs se coordonnent pour arriver à leurs fins, avec des objectifs concordants.

Par ailleurs, l'enjeu foncier constitue un élément majeur de la problématique associée aux gens du voyage. Souvent installés depuis longtemps, ils possèdent une certaine légitimité à occuper ces espaces, en particulier lorsqu'ils sont propriétaires des terrains, et ce même dans

¹⁷⁴ <http://www.aev-iledefrance.fr/les-missions/ouvrir-les-espaces-naturels-au-public/les-grands-projets/projet-la-butte-pinson-renaissance-d-une-friche>.

des conditions illégales. Cela explique les positions d'attente des acteurs locaux : c'est bien la question dont aucun des acteurs ne souhaite se saisir à l'échelle locale. Il faut attendre le déploiement d'un outil proposé par l'État que se délie la situation. Thomas AGUILERA (2012) a mis en avant, dans le cas des squats à Paris et à Madrid, un conflit entre le droit au logement et le droit de propriété. De la même manière, il existe dans les situations que nous avons observées, un conflit entre un droit à occuper un espace dans le temps et un droit de propriété.

Conclusion du chapitre XI

La mise en nature constitue un moyen de contrôle de l'espace et d'intégration dans la norme des occupations de l'espace par des indésirables. L'implantation d'une forêt en plaine de Pierrelaye apparaît comme une solution à son manque d'attractivité sur le plan territorial. Mais, il s'agit – aussi et surtout – pour les acteurs du projet de traiter le problème des dépôts de déchets, et d'expulser les gens du voyage et les Roms qui occupent une partie des terrains sans se conformer au droit de propriété ou au droit de l'urbanisme. La volonté de contrôle des installations est ainsi fondée sur l'argument paysager. Dans le cas de la Butte Pinson, acteurs locaux et régionaux coordonnent leurs actions pour expulser les gens du voyage afin d'aménager le parc, régler ainsi les problèmes d'image du site et répondre aux plaintes du voisinage.

Des exemples d'appropriation et d'exclusion de populations disqualifiées sont bien connus dans la construction des parcs nationaux en situation coloniale au début du XX^e siècle. Dans le parc Kruger créé dans les années 1920 en Afrique du Sud, les populations indigènes sont évincées de leur territoire afin de délimiter un périmètre de protection pour une espèce emblématique (GIRAUT *et al.*, 2005). Même si l'exemple est lointain - dans le temps mais aussi dans l'espace - il témoigne du même ressort, celui de l'éviction des populations installées dans un espace pour le mettre en valeur sur le plan paysager. La mise en valeur d'espaces végétalisés, dont l'accès répond à des besoins d'une majorité de la population intégrée, a donc objectif implicite, et parfois explicite de réguler l'installation des populations les plus reléguées et d'offrir ainsi un paysage contrôlé.

CHAPITRE XII : LE GRAND PARIS : FIN OU RENOUVEAU POUR LA CEINTURE VERTE ?

En voulant donner un nouveau souffle à la métropolisation du territoire français autour de sa capitale, le Grand Paris semble *a priori* d'autant moins favorable au maintien de la Ceinture verte que celle-ci est, en 2008, faible et mal identifiée. Pourtant, on la voit ressurgir régulièrement dans les différentes versions du projet du Grand Paris. Par ailleurs, la Ceinture verte est un produit de la décentralisation puisqu'elle a été conçue par le Conseil régional, issu de des premières lois de décentralisation. Un autre niveau territorial est invité à investir « l'outil - Ceinture verte » : le niveau communal – et depuis les étapes suivantes de décentralisation, les intercommunalités. Or, lorsque Nicolas Sarkozy prononce son premier discours – en 2007 à Roissy, appelant de ses vœux le Grand Paris, il marque une rupture avec la décentralisation et même avec 60 ans d'une politique d'aménagement du territoire défavorable à l'agglomération parisienne. L'État se retrouve sur le devant de la scène avec le Grand Paris. Le projet, traduit sous forme de loi en 2010, présente trois facettes. D'abord, il correspond au Grand Paris des transports, avec l'emblématique Grand Paris Express, dont le tracé a fait l'objet de nombreux débats entre la Région et le gouvernement. Le projet métropolitain est également le Grand Paris des institutions, puisque l'État a souhaité créer une structure de gouvernance reliant Paris et son agglomération. Entrée en vigueur avec la loi MAPTAM, le 1er janvier 2016, la métropole du Grand Paris (MGP) tente de répondre à cette demande. Elle regroupe en son sein la Ville de Paris et l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. La MGP, encore en cours de constitution aujourd'hui, est conçue comme une importante recomposition institutionnelle au centre de l'agglomération francilienne. Pourtant, son périmètre exclut une grande partie de l'espace de la Ceinture verte¹⁷⁵. Enfin le Grand Paris est aussi celui des projets, formulé avec un ensemble de dispositifs (les Contrats de développement territorial (CDT), les Contrats d'intérêt national (CIN) et les Opérations d'intérêt national (OIN)) de contractualisation entre l'État et les collectivités locales qui constituent les déclinaisons territoriales du Grand Paris en Île-de-France. La loi sur le Grand Paris a mis en place les CDT comme les CIN, en mettant autour de la table État et collectivités territoriales. Ces dispositifs doivent permettre d'atteindre les ambitions de la puissance publique et, notamment -mais pas seulement - en matière de logement.

Le Grand Paris poursuit l'ambition d'une métropole polycentrique, mettant en avant des centres secondaires dynamiques, situés en périphérie proche ou parfois lointaine, jusqu'en

¹⁷⁵ Les raisons en sont essentiellement politiques, puisque la Région avait lutté pour que la MGP s'étende sur un territoire plus restreint, de peur de n'avoir à gérer qu'un espace à dominante plus rurale, sans enjeux économiques forts.

Ceinture verte. Ce polycentrisme avait déjà été mis en avant par les premiers documents de planification, notamment le Schéma de 1965 qui instaure de nouveaux centres dans les villes nouvelles. Le Plan Vert Régional énonçait en 1995 la volonté – plus classique - de la Ceinture verte, tracée dans le cadre d'une organisation radioconcentrique : celle d'éviter une expansion urbaine de l'agglomération parisienne en tâche d'huile. Avec le Grand Paris, cet objectif semble être remis en question.

Nous avons montré la justification sociale que revêt aujourd'hui la pérennisation des espaces libres d'urbanisation. En regard, comment se justifient les projets de construction de logement à l'échelle de l'aire urbaine métropolitaine ? La production de logements doit trouver une justification sociale qu'elle ne possédait pas auparavant. Peut-on mettre en œuvre le projet d'aménagement du Grand Paris, un projet technocratique, dans cet espace de Ceinture verte marqué par la multiplication des projets autour du paysage et de l'environnement ? A l'échelle locale, l'intervention de l'État dans l'aménagement génère toute une gamme de réactions, parfois contradictoires. Elle peut être considérée comme une menace pour des territoires qui se sont ou qui souhaitent se préserver de l'urbanisation. Dans d'autres cas, les collectivités locales la recherchent comme un tremplin pour accélérer l'aboutissement de leurs projets.

Nous en venons donc dans ce dernier chapitre à questionner plusieurs éléments : d'abord comment est situé l'espace de la Ceinture verte dans ce nouveau projet ? Quel rôle prend l'État dans l'aménagement en Ceinture verte au travers du projet métropolitain ? Y-a-t-il alors une remise en ordre de l'aménagement en Ceinture verte avec le projet du Grand Paris ? L'État reprend-il la main sur l'aménagement régional ou contribue-t-il au contraire à l'éclatement des projets dans cet espace ? La question de la prise en compte des habitants refait surface ici. Le Grand Paris implique la confrontation des enjeux de logement avec la justification du paysage. Enfin, quelle est la place des projets d'aménagements en Île-de-France, notamment avec ceux du Grand Paris, dans les dynamiques métropolitaines largement liées dans la ville libérale au fonctionnement du marché ?

I. La Ceinture verte, un espace au cœur des contradictions de l'aménagement francilien

I.1. Le Grand Paris : Du polycentrisme au rééquilibrage spatial

Alors que la Ceinture verte a classiquement été pensée selon un modèle radioconcentrique, le Grand Paris réaffirme l'idée d'un développement polycentrique de la métropole parisienne. On trouve des échos à cette conception d'une ville comprenant des pôles secondaires, avant-guerre, avec le plan Prost. Mais c'est dans la période de l'après-guerre, dans un contexte de forte croissance urbaine, que l'État affirme la nécessité de la forme polycentrique que doit prendre l'agglomération parisienne. Ainsi, le PADOG en 1960, se concentrant sur la restructuration de la banlieue parisienne, établissait une limite au-delà de laquelle l'urbanisation devait être strictement contenue. Avec la création des villes nouvelles, le SDAURIF, en 1965, y ajoute l'idée d'une urbanisation en deuxième couronne. La croissance démographique de la Région parisienne devait se fixer sur ces pôles secondaires. L'installation des nouvelles préfectures dans les départements de grande couronne fut un exemple de concrétisation de cette politique et la marque d'une volonté forte de l'État. Il y eut pourtant une exception, puisque Versailles resta la préfecture des Yvelines, ce qui n'empêcha pas Saint-Quentin-en-Yvelines d'être l'une des plus dynamiques des villes nouvelles. Le SDAU de 1975 a validé cette organisation. Par la suite, les SDRIF continueront à mettre en avant le polycentrisme comme modèle de développement parisien. Toutefois avec la décentralisation et le transfert de la compétence aménagement vers la Région, le jeu de pouvoir change et l'État s'éloigne de la planification francilienne. Les « grandes heures » de la planification se retrouvent ainsi derrière (BEHAR et ESTEBE, 2006).

La conception polycentrique du développement de l'agglomération parisienne est reprise avec le Grand Paris. Lors de son discours à Roissy le 26 juin 2007, le chef de l'État Nicolas Sarkozy se fait pressant sur la nécessité du renforcement du rôle de Paris dans la compétition des villes à l'échelle internationale¹⁷⁶. Il pointe également l'obligation d'une gouvernance plus partagée dans son discours sur l'architecture et la politique du patrimoine, à Paris le 17 septembre 2007¹⁷⁷. Par ailleurs, l'objectif issu de la réflexion préparatoire au Grand Paris est réaffirmé lors de l'inauguration de l'exposition des projets des architectes à la Cité de l'architecture ; le chef de l'État parle d'un « [...] *Grand Paris polycentrique, dense et poreux à la fois, perméable* »¹⁷⁸. Ces trois discours montrent les priorités affichées par le gouvernement et la volonté de reprise en main de la part de l'État au sujet de l'aménagement de l'aire urbaine

¹⁷⁶ Déclaration sur ses projets en matière de politique d'aménagement durable, à Roissy le 26 juin 2007.

¹⁷⁷ Discours sur l'architecture et la politique du patrimoine, à Paris le 17 septembre 2007.

¹⁷⁸ Discours lors de l'ouverture de l'exposition « Le grand pari(s) de l'agglomération parisienne » à la Cité de l'architecture le 29 avril 2009.

parisienne. Elle s'inscrit en opposition à plusieurs décennies de décentralisation (DURAN et THOENIG, 1996) et à trente années d'un modèle libéral de production de l'urbain (BRENNER et THEODORE, 2002).

La réflexion demandée par le gouvernement, en 2008, à huit groupements d'architectes a abouti à des propositions similaires en matière de forme urbaine. L'analyse de l'ensemble des propositions montre que toutes les équipes postulent pour un modèle urbain souple, mettant en cause l'existence du modèle radioconcentrique et s'accordant sur la notion de ville compacte. Les équipes d'architectes affirment ainsi plus ou moins clairement un modèle polycentrique ou multipolaire pour le développement de l'agglomération. L'équipe LIN propose par exemple de développer un modèle polycentrique régional avec la densification des pôles secondaires. Antoine Grumbach envisage, lui, un modèle d'urbanisation discontinue et multipolaire. Le cabinet Rogers est celui qui possède une vision claire de ce modèle, en proposant un polycentrisme compact qui concentre la croissance sur des pôles, appelés « nœuds », existant déjà au sein de la petite couronne. Toutefois, si les idées sont présentes, l'expertise des architectes dans la réflexion sur le Grand Paris a été convoquée non à des fins opérationnelles mais à des fins de communication. Il n'est finalement rien resté de ces travaux dans le projet final de Christian BLANC (2010). Ce dernier articule trois dimensions majeures : la construction de nouvelles voies de transport, de logements et la volonté d'accroître le rayonnement économique de la métropole. Dans cette première version du Grand Paris, la gouvernance est laissée de côté par peur de perdre les élections.

Avec l'élection de François Hollande en 2012, les priorités avancées dans le cadre du Grand Paris évoluent, sans que le projet soit abandonné. Le nouveau gouvernement modifie l'échelle de réflexion du projet, insistant sur la nécessité de penser le développement de la métropole à l'échelle de la région. Le Grand Paris se veut alors plus solidaire et l'État place le désenclavement de certains territoires, notamment au nord et au nord-est¹⁷⁹ comme prioritaire. Ce désenclavement doit se faire par le biais de l'accès au nouveau réseau de transport, le Grand Paris Express. Le cadre de vie des franciliens, tout comme la préservation des espaces naturels, pendant de la ville dense, sont également mis en avant par le Premier Ministre dans son discours du 6 mars 2013. La préservation des « arcs verts et [des] forêts » doit permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants. Dans ce discours la Ceinture verte régionale est absente. Enfin, de même que l'avait avancé le gouvernement Sarkozy, le dynamisme de la Région capitale est vu comme la locomotive permettant à l'ensemble du pays de se développer. La nomination de Manuel Valls, ancien maire d'Évry, en tant que premier ministre, va avoir des conséquences sur l'orientation du projet¹⁸⁰. Les grands axes de la politique nationale restent ceux qui avaient

¹⁷⁹ Discours de Jean-Marc Ayraud sur le nouveau Grand Paris, le 6 mars 2013.

¹⁸⁰ Manuel Valls annonce en 2015 le renforcement ou la création de nouveaux outils pour mettre en place le Grand Paris

été listés par Christian BLANC dans son ouvrage (2010), à savoir la création d'un réseau de métro reliant les banlieues entre elle. Suivant l'impératif de la ville compacte, la construction de logement doit se concentrer autant que possible autour des futures gares du grand Paris, sur un périmètre de 800 mètres aux alentours. Des territoires bénéficiant de projets sont définis en associant les collectivités territoriales.

I.2. Les projets du Grand Paris

Une partie des grands projets développés par le gouvernement français génère des implications concrètes sur l'espace de Ceinture verte, en périphérie de la partie centrale de l'agglomération. Nous développerons ces différents aspects, en insistant d'abord sur le projet du métro du Grand Paris, qui doit permettre de répondre à l'impératif de peuplement partout en Île-de-France en construisant des logements autour des gares. Ensuite seront évoquées les déclinaisons territoriales du Grand Paris : les CDT, les CIN ainsi que les OIN.

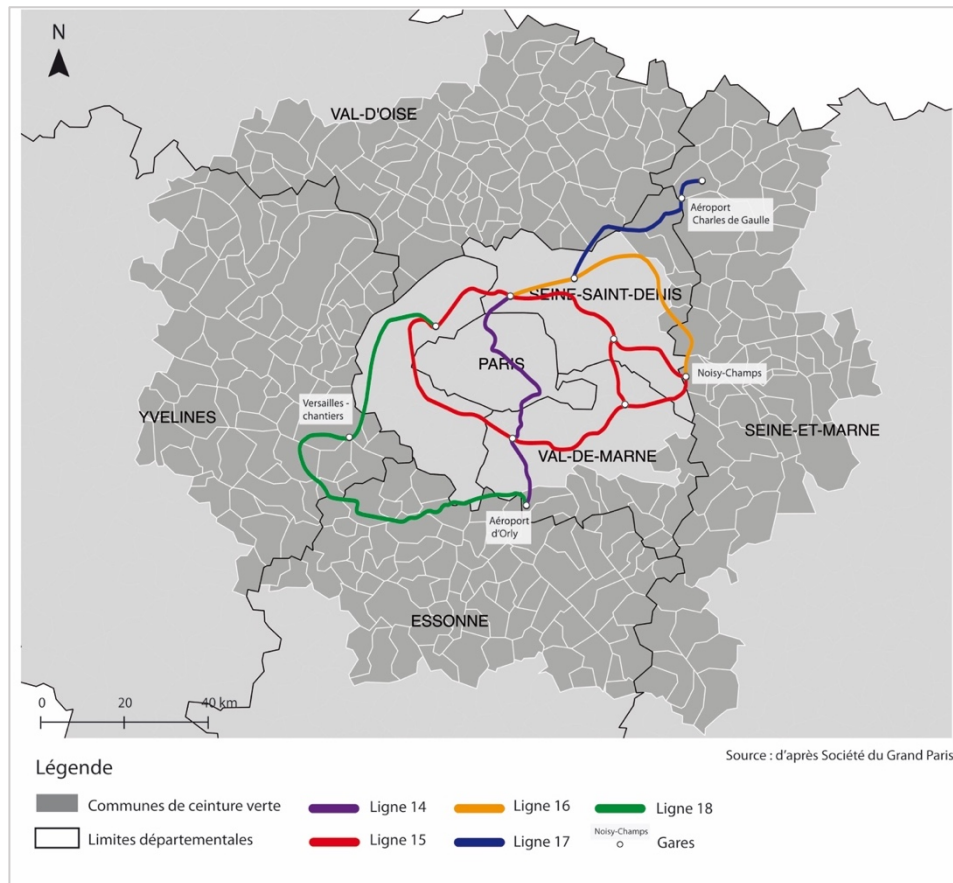
I.2.1. Le Grand Paris Express : transports, logement et construction institutionnelle

La construction d'un nouveau métro est le projet le plus médiatisé dans le cadre du Grand Paris, et finalement le seul à avoir bénéficié d'une véritable mise en œuvre¹⁸¹. En dépit de sa prétention à être un projet global, le Grand Paris se résume avant tout aujourd'hui à un projet de transport. Le nouveau réseau s'installe principalement en Petite Couronne, mais deux de ses lignes viennent s'étendre en Ceinture verte, notamment jusqu'aux villes nouvelles, à Marne-la-Vallée et à Saint-Quentin-en-Yvelines, et au niveau de l'aéroport de Roissy. L'arbitrage autour du tracé des lignes de métro du Grand Paris a été complexe. Il a fait l'objet d'oppositions fortes en particulier entre le gouvernement Sarkozy et la Région Île-de-France. Le gouvernement Sarkozy souhaitait relier les pôles économiques les plus dynamiques entre eux avec le « Grand Huit », proposé par Christian Blanc, alors secrétaire au Grand Paris. Au contraire, la Région Île-de-France portait un projet d'équité en termes de mobilité des populations de banlieue, avec le projet appelé « Arc Express ». Le gouvernement Ayrault, cherchant à concilier les deux priorités, a simplement confirmé le tracé du métro de Christian Blanc en y ajoutant une ligne desservant l'est de la Seine-Saint-Denis. Le financement en différant de quelques années la fin du chantier et en réorganisant les gares. Il présente comme objectif premier du Grand Paris Express le rôle de favoriser les déplacements de banlieue à banlieue, en permettant aux habitants d'éviter de passer par le centre de la capitale.

¹⁸¹ La société du Grand Paris prévoit la mise en service de la première ligne du nouveau métro, la ligne 15 sud, à la fin de l'année 2022.

Le tracé du métro est aussi envisagé par les autorités publiques comme un outil de densification autour des nouvelles gares. Ces infrastructures de transport ont un impact direct sur les territoires sur lesquels elles s'implantent (BEAUCIRE et DREVELLE, 2013). La Société du Grand Paris (SGP), établissement issu de la loi sur le Grand Paris datant de 2010, est chargée de la construction du métro du Grand Paris mais aussi de l'urbanisation autour des gares, dans un périmètre de 800 mètres autour de celles-ci. Cette volonté de densifier répond à l'impératif de la ville compacte. En parallèle, le SDRIF prévoit à l'horizon 2030, 10 000 logements par an pour accompagner le développement du métro du Grand Paris¹⁸². Le nouveau réseau de transport doit comporter plus de 200 kilomètres de linéaire de voies et 68 gares. Il se concentre principalement sur le territoire des départements de petite couronne. Les deux seules extensions envisagées en Ceinture verte sont celle desservant l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle (ligne 17) et celle allant vers Saclay (ligne 18). Il est à prévoir un développement urbain et une densification autour de ces gares. Dans le périmètre défini par la loi, c'est la SGP qui possède la compétence pour l'aménagement autour des futures gares du réseau. Ces aménagements pourront être réalisés au travers d'un PIG (Projet d'Intérêt Général). La procédure des PIG a pour objectif d'éviter que les communes ou les EPCI, lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme, n'aillent à l'encontre de la réalisation des projets de l'État. En Ceinture verte, la ligne 18 au sud-ouest, reliant Versailles à l'aéroport d'Orly, comprend neuf de ses gares dans le périmètre de Ceinture verte. Elle marque un arrêt au niveau du plateau de Saclay. Elle est prévue sous forme de ligne aérienne sur la portion entre Palaiseau et Saint Quentin. La ligne 17 comprend, elle, trois gares reliant le Triangle de Gonesse, où doit être réalisé le projet EuropaCity à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaule. Enfin la ligne 16 à l'est connecte les villes de Chelles et de Noisy-Champs. Des projets d'aménagement sont reliés à ces nouvelles gares.

¹⁸² SDRIF, 2013.



Carte XII.1. Tracé du métro du Grand Paris Express en Ceinture verte

Un autre aspect de la construction du métro du Grand Paris, moins visible, pourrait avoir des retombées bien plus importantes sur l'espace de la Ceinture verte. Il s'agit de l'excavation des déblais liés aux travaux de construction. La construction du métro du Grand Paris s'accompagne d'une création importante de déchets inertes. Des solutions demandent à être trouvées pour s'en débarrasser. Une partie de ces déchets doivent ainsi être accueillis par des installations de stockage de déchets inertes (ISDI), zones utilisées pour l'élimination des déchets par dépôt ou par enfouissement. Les deux tiers des capacités des ISDI sont actuellement situés en Seine-et-Marne. On se trouve ici dans la logique de territoire-servant, dans laquelle les fonctions les moins désirables sont rejetées en périphérie de la ville dense (BARLES, 2002). Les conflits d'usage entre maintien des terres non urbanisées et les ISDI sont aussi identifiés dans le PREDEC. Un chantier de l'ampleur de celui du Grand Paris Express nécessitera l'ouverture de nouvelles installations de ce type. Se pose alors la question des espaces qui vont accueillir les ISDI. C'est sur les terres agricoles que peuvent être installés les remblais issus des déchets du métro du Grand Paris. Ces remblais peuvent être une manne financière pour les agriculteurs. Les terrains ne pourront cependant pas être rehaussés de plus de deux mètres de

hauteur¹⁸³. Dans leur analyse des conflits en Île-de-France, liés aux espaces agricoles, Ségolène DARLY et André TORRE (2008) identifient sur la période 2003-2005, cinq conflits concernant la gestion des déchets, et de projets de nouvelles installations sur les 23 conflits liés à l'agriculture en Île-de-France. En Ceinture verte ou les terres sont plus rares que dans la couronne rurale, les pressions sont plus fortes, notamment sur les agriculteurs, les propriétaires des terres et sur les élus locaux.

1.2.2. La Ceinture verte : réserve foncière pour le développement métropolitain ?

La construction d'une nouvelle infrastructure de transport n'éclipse pas totalement l'un des premiers objectifs fixés par le projet du Grand Paris, celui de la construction de logements. Dès les premiers temps du projet, le constat d'une carence en logements préoccupe les autorités publiques qui déploient un certain nombre de mesures pour pallier ce déficit. Ce dernier s'élève à pratiquement 1,5 millions d'unités de logements en 2015 (Cour des comptes, 2015). Ainsi la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris préconise-t-elle la construction de 70 000 logements par an pendant 25 ans pour combler cette carence. Le SDRIF est explicite sur la nécessité de limiter l'urbanisation au-delà de l'unité urbaine, les « pastilles d'urbanisation » illustrées dans la carte de destination générale restent pour l'essentiel en continuité de l'agglomération. Il est prévu dans le document que l'accroissement du parc de logement francilien se fasse au maximum dans le tissu urbain existant. Les orientations du SDRIF sont de préserver les espaces végétaux : « *La nature sera considérée, notamment dans le tissu urbain, comme un élément incontournable du développement et non comme une variable d'ajustement de l'extension urbaine* »¹⁸⁴. Cependant, aucune mesure spécifique et concrète n'est avancée pour protéger ces espaces.

De même, l'injonction de préservation des terres non bâties laisse de côté la question des espaces interstitiels, qui abritent des usages informels ou non reconnus par les politiques publiques. Ces espaces délaissés doivent-ils au même titre que la première couronne supporter l'effort de densification ou préserver leur caractère « ouvert » ? A l'heure où sont vantés les mérites de la ville compacte et les avantages de reconstruire la ville sur elle-même, il existe une forte contradiction entre les discours politiques, médiatiques et ceux des grands opérateurs du foncier et de l'aménagement avec les faits eux-mêmes. A ce propos, la Cour des Comptes expose dans son document de 2015 le fait que la mise en avant de la densité et du renouvellement urbain ne sera pas suffisante pour prendre en charge l'effort de construction de logements prévus. La production de logement nécessitera donc de se programmer aussi en extension urbaine. Le constat de départ établi par les autorités publiques est le manque de

¹⁸³ PREDEC, 2015.

¹⁸⁴ SDRIF, 2013.

logement en Île-de-France, mais aussi l'augmentation constante des prix de l'immobilier et du foncier. Si les territoires prioritaires identifiés par l'État sont les espaces localisés aux abords des futures gares du Grand Paris, la construction en zone dense est plus complexe qu'ailleurs : la mobilisation du foncier y est plus longue et plus coûteuse et la question du droit à la propriété du sol plus complexe. Dans cette optique, il sera donc nécessaire de construire là où il y a de la place, et en particulier sur des terres classées comme parcelles agricoles. Cela risque de rendre inéluctable la construction sur les franges de l'agglomération. La Cour des comptes (2015) préconise ainsi la construction sur ces franges : « *La contrainte économique plaide donc aussi pour une extension raisonnée aux marges de l'agglomération, sous peine de favoriser un développement résidentiel encore plus éloigné et émietté dans la couronne rurale* ». L'espace de la Ceinture verte est ici directement concerné et le choix semble fait pour l'institution. Ce rapport recommande aussi de continuer la construction dans les réserves foncières des villes nouvelles, à Marne-la-Vallée et à Sénart en particulier. L'avenir des espaces en végétation en Ceinture verte, principalement les espaces agricoles, est dépendant de l'urgence définie en matière de logement. La Ceinture verte fait donc office de réserve foncière pour accueillir les logements du Grand Paris, malgré un objectif affiché de reconstruction de la ville sur la ville.

I.3. Les outils du Grand Paris et leur application en Ceinture verte

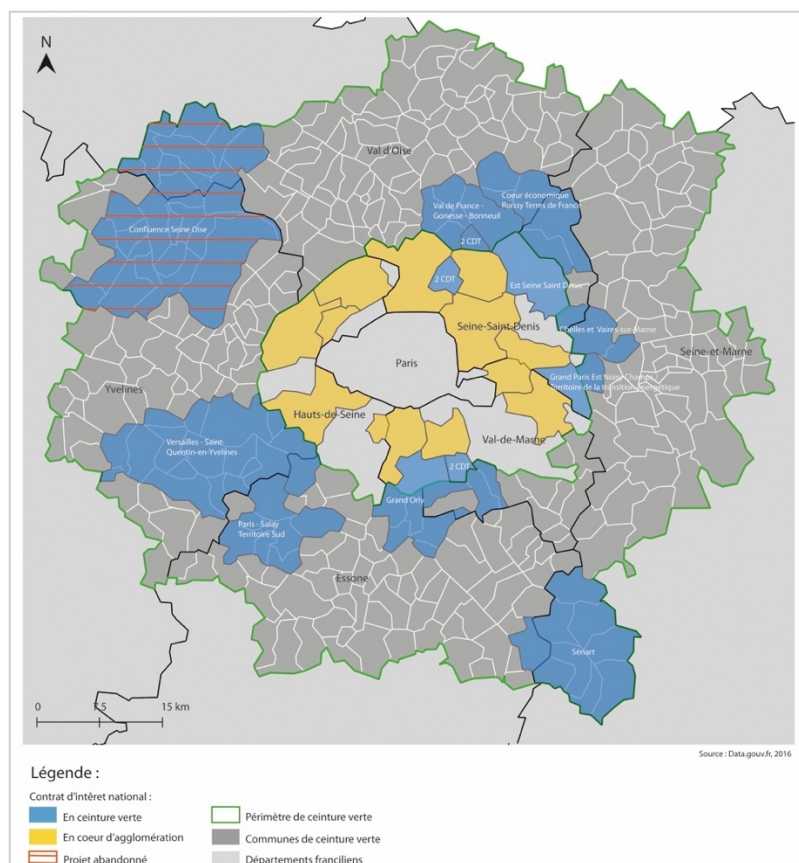
Le Grand Paris déploie une panoplie d'outils pour mener à bien les différentes ambitions de l'État sur le territoire francilien. Nous nous appuyons sur ceux qui concernent l'espace de Ceinture verte.

I.3.1. Les Contrats de Développement territorial : des territoires de projet ?

Le Grand Paris, certes concentré sur l'aire métropolitaine centrale, instaure également des territoires de projet avec les CDT, qui, eux, s'étendent notamment en Ceinture verte. Déclinaisons territoriales du Grand Paris, les contrats, initiés avec la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, constituent une première étape de l'inscription territoriale du projet du Grand Paris en Île-de-France. Pensés comme des territoires de projets, ils ont pour ambition d'assurer le développement urbain. Ce sont des documents contractuels, réunissant l'ensemble des acteurs de l'aménagement sur le territoire concerné. En 2017, sur les 21 projets initialement identifiés, 16 CDT ont été validés, dont 14 CDT déjà signés. Les CDT validés couvrent ainsi 72 communes et près de 30% de la population francilienne¹⁸⁵. Paradoxalement, ces territoires qui ne font pas partie de la Métropole du Grand Paris sont largement concernés par les aménagements du Grand Paris. Presque la moitié des CDT, neuf au total, s'étendent sur

¹⁸⁵ Voir le site internet de la préfecture d'Île-de-France : <http://www.driea.Île-de-France.developpement-durable.gouv.fr/etat-d-avancement-et-bilan-r2351.html>

l'espace de la Ceinture verte. Ils sont ciblés sur les territoires à la dynamique économique importante, en comprenant les deux aéroports, Versailles, Marne-la-Vallée, Saclay et Cergy-Pontoise.



Carte XII.2. Les contrats de développement territorial (CDT) et le périmètre de la Ceinture verte

Les objectifs des CDT sont surtout établis en matière de production de logement et d'infrastructures. L'analyse montre que les contrats mobilisent essentiellement l'ensemble des projets qui sont déjà formulés sur le territoire.

Il peut être intéressant de se pencher sur la manière dont les CDT prennent en considération des enjeux environnementaux. A partir des documents de la littérature grise associée à la validation des CDT, nous avons ainsi recensé les occurrences des éléments liés à la prise en compte des espaces végétalisés. La plupart des documents mettent en avant un « environnement – cadre de vie ». Les espaces ouverts – il s'agit du terme le plus largement utilisé pour parler des espaces non bâtis dans ces documents - doivent être le support d'un cadre de vie de qualité pour les habitants du territoire. Ils sont pensés comme des outils d'attractivité pour les résidents du territoire, mais aussi pour les entreprises installées ou qui pourraient venir s'y installer. C'est le cas par exemple des contrats de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et de Confluence Seine Oise. Le registre de vocabulaire utilisé dans l'ensemble des contrats, pour qualifier ces espaces et leurs fonctions, est significatif : les

contrats cherchent à « valoriser », « mettre en valeur », « améliorer le potentiel paysager », « reconnecter » ou encore « créer un environnement de qualité ». On se situe bien dans le registre de la mise en valeur au sens de l'aménagement des espaces végétaux. Les contrats proposent de requalifier les espaces par le biais d'opérations d'aménagement, de projets de création de parcs, ou bien de mise en valeur d'espaces boisés.

A ces fonctions auxquelles doivent répondre ces espaces en matière d'attractivité et de cadre de vie, s'ajoute la prise en compte des trames vertes et bleues dans une visée environnementale, elles sont évoquées dans les documents concernant la protection des espaces non urbanisés. Une grande partie des CDT propose ainsi la création ou le confortement de continuités vertes. La phase d'élaboration du SRCE en Île-de-France, paru en 2013, et les retombées du Grenelle de l'environnement, peuvent avoir participé à l'inscription des TVB dans ces documents, élaborés, eux, à partir de 2011-2012.

Par ailleurs, la loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris cite la lutte contre l'étalement urbain comme l'un des objectifs prioritaires des CDT. L'article 21 rappelle que : « *Les contrats définissent [...] les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logement, de transports, de déplacements et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles* ». Mais qu'en est-il dans les objectifs et les moyens d'actions exposés dans les CDT compris dans la couronne intermédiaire parisienne ? Dans les contrats de la Ceinture verte, le foncier « libre » sera mobilisé pour supporter l'effort de construction. Le développement urbain est centré sur des terres non urbanisées, pour partie en extension, comme dans le cas du CDT de Sénart, dont le périmètre correspond à celui du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart. Les réserves foncières de la ville nouvelle donnent l'opportunité de construire en extension urbaine et sur des surfaces importantes. Dans une partie des CDT sont pourtant évoqués les principes de construire une ville compacte, d'économiser les ressources foncières et de préserver les ressources naturelles. Dans le cas de Sénart « Innovation logistique et écodéveloppement », il est prévu le « maintien d'une viabilité des exploitations agricoles » et propose de « Créer une ville compacte, économe en espace »¹⁸⁶, tout comme le contrat de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Toutefois les objectifs annoncés en termes de construction de logements laissent penser que les CDT devront bâtir en extension et pas seulement en renouvellement. Dans d'autres territoires de projet, la construction est davantage conçue en remplissage des dents creuses. C'est le cas pour le CDT Val de France-Gonesse ou, du fait du (PEB) de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, les possibilités d'extension urbaine pour la construction de logement sont plus contraintes qu'ailleurs. Pour

¹⁸⁶ Contrat de développement territorial de Sénart, 19 décembre 2013.

une bonne part, la construction de logements est projetée par le biais d'opération en ZAC ou en éco-quartier dans les interstices de la ville.

Au total, nous avons recensé en Ceinture verte une prévision de construction allant de 16 360 à 18 360 logements dans le cadre des neuf CDT. Cela correspond à une moyenne de construction de logements prévus oscillant entre 1 820 et 2 040 logements par an et par CDT pendant toute la durée du contrat¹⁸⁷. Ces chiffres sont à mettre en rapport avec les 70 000 logements par an prévus dans le cadre du Grand Paris pour l'ensemble du territoire francilien. C'est donc près d'un quart de la construction de logements qui devrait être supporté par l'espace de la Ceinture verte au travers des CDT, pour partie en extension.

Les contrats mettent en avant une couture fine avec les espaces ouverts à grande échelle. C'est là où les trames vertes et bleues, réseaux d'espaces connectés, peuvent se révéler être un outil intéressant et pratique pour les aménageurs. Cette forme de « remplissage » de l'espace invite à revenir sur le propos développé par Michel LUSSAULT dans l'ouvrage « *Continu et discontinu dans l'espace géographique* » (2008). Le géographe expose la volonté des aménageurs de construire à tout prix dans l'optique de continuité, avec pour ambition de recoudre un tissu urbain déchiré, de créer des « continuités de contact ». On retrouve cette idée dans beaucoup des contrats étudiés. Cette sensibilité aux espaces agricoles va de pair avec la nécessité d'économiser le foncier dans les territoires possédant encore des surfaces agricoles importantes.

Certains CDT proposent des actions pour lier cette activité avec la ville et ses habitants. Dans le contrat « Paris-Saclay territoire sud », il est clairement avancé que l'intégration des espaces agricoles et forestiers doit passer par la prise en compte des attentes des habitants. La campagne doit ainsi devenir perméable à la ville afin d'être viable. Ce constat est fait également à l'échelle de l'ensemble des CDT validés. Une évaluation environnementale est produite avant la validation du contrat par le comité de pilotage composé des collectivités locales et des représentants des services déconcentrés de l'État. Pourtant, la DRIEA Île-de-France constate dans un bilan d'étape sur l'avancement des CDT en 2014, que ces éléments sont assez peu pris en considération dans les projets, et quand ils le sont, cela est principalement fait de manière isolée (DRIEA ÎLE-DE-FRANCE, 2014). Il n'y a donc pas de vision transversale des aspects environnementaux au sein des dispositifs évoqués. De plus, les questions liées à l'environnement, au paysage et à la richesse biologique n'apparaissent que peu reliées aux autres aspects mis en avant dans les documents. L'impératif de peuplement et l'impératif économique restent prioritaires sur la prise en compte des espaces végétalisés dans le cadre des CDT. Les logiques d'intervention sur le territoire sont donc différentes de celles que l'on a pu exposer dans les études de cas

¹⁸⁷ Les CDT sont signés en moyenne pour 15 ans.

précédentes. L'État cherche ainsi à garantir les objectifs listés dans la loi de 2010 avec une urgence affichée de la question du logement. On peut toutefois s'interroger sur l'effectivité des contrats, quelques années après leur signature et leur adoption.

1.3.2. Les CIN : la sélection de territoires franciliens pour l'accélération des projets

Les contrats d'intérêt national, déclinaison plus opérationnelle des contrats relevant de l'État, sont proposés par le gouvernement lors du comité interministériel du Grand Paris, le 15 octobre 2015. A travers ce nouvel outil, on cherche à identifier des secteurs à fort potentiel de développement et à faire émerger des projets d'envergure, en particulier en matière de logements. C'est sur l'ancienne AFTRP¹⁸⁸, Grand Paris Aménagement, que l'État s'appuie pour conduire ces contrats. La puissance publique et les acteurs de l'aménagement francilien présentent les CIN sont présentés comme des outils plus opérationnels que ne le sont les CDT¹⁸⁹. L'État a ainsi identifié des « *sites localisés à proximité des transports en commun et comportant d'importantes emprises foncières susceptibles d'accueillir des projets d'aménagement globaux comprenant des logements, des équipements et des activités* »¹⁹⁰, dont une partie a été classée en CIN. Ces derniers se déploient sur des territoires plus restreints et ne constituent pas des projets de territoires comme le sont présentés les CDT. Ces deux périmètres se superposent parfois. Les CIN ont vocation à regrouper tous les acteurs de l'aménagement : État, collectivités et acteurs économiques, publics et privés, sur des territoires considérés comme à enjeux. Ils doivent permettre de réunir l'ensemble des acteurs autour de la définition de procédure et de moyens à mobiliser pour y aboutir concrètement. Pour les instances de l'aménagement régional, c'est une opportunité de faire sortir les communes de leurs logiques locales et ainsi de faire émerger des territoires cohérents.

¹⁸⁸ Agence foncière et technique de la région parisienne.

¹⁸⁹ Entretien avec Maxime Iragnes, Directeur Ingénierie Territoires Études urbaines, Grand Paris Aménagement, 23 juin 2015.

¹⁹⁰ Dossier de presse « Grand Paris, capitale du 21^e siècle » - Comité interministériel, 15 octobre 2015.

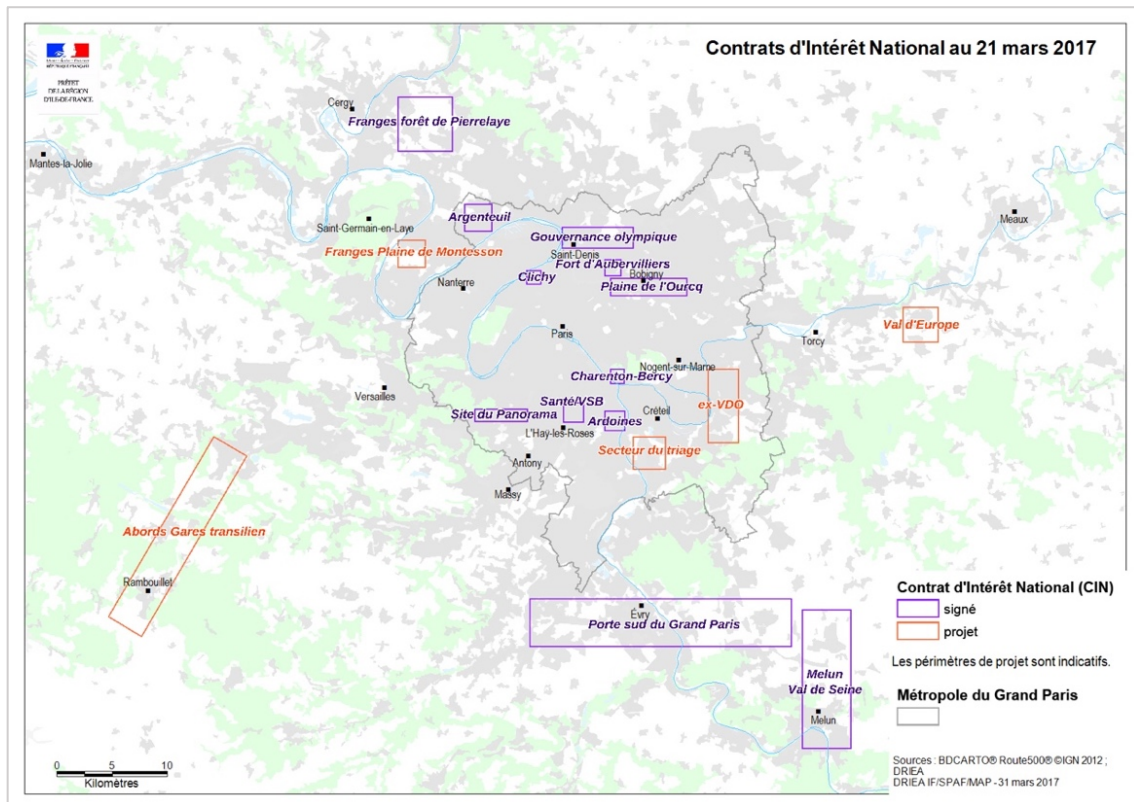


Figure XII.1. Contrats d'Intérêt National en Île-de-France. Source : DREA Île-de-France

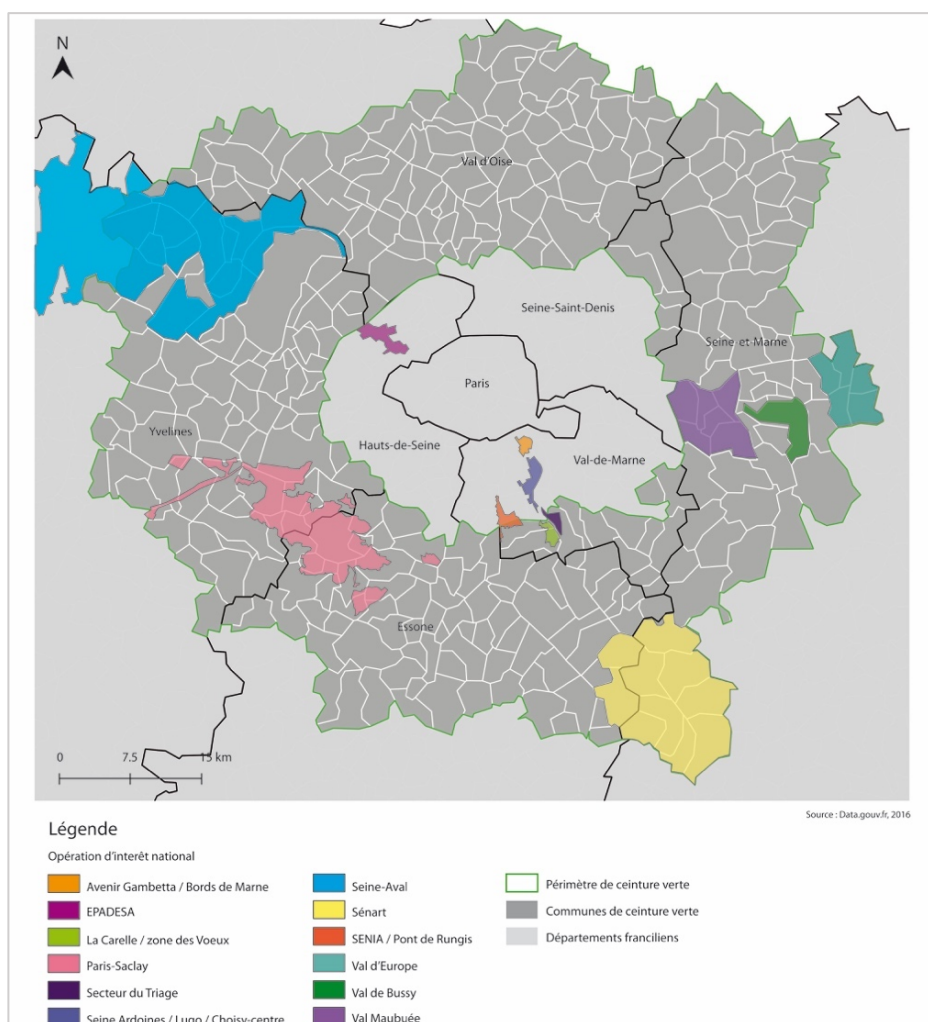
Le nombre de territoires recouverts par des CIN en Ceinture verte est plus réduit que la surface couverte par les CDT. Deux des projets concernent l'urbanisation des franges de plaines agricoles, celles de Pierrelaye et celle de Montesson. Dans le cas de Montesson comme dans celui de Pierrelaye, la pérennisation des terres agricoles sur une partie du périmètre du CIN se fait en contrepartie de la construction de logements¹⁹¹. Une partie de ces dispositifs est aussi localisée dans le périmètre, élargi ou non, des villes nouvelles. Les CIN sont considérés par la puissance publique comme des moyens d'accélérer les projets. L'analyse des projets montre qu'à l'origine, l'impulsion vient essentiellement de l'échelon local. Ils consistent en fait en une labellisation « Grand Paris » issues de projets locaux sélectionnés par le gouvernement.

1.3.3. Les OIN : des outils réinvestis dans le cadre du Grand Paris

C'est au travers des Opérations d'Intérêt National (OIN), outil préexistant au Grand Paris, que l'État a la possibilité d'intervenir de la manière la plus forte sur les territoires de l'agglomération parisienne. Dans ces périmètres, la puissance publique se substitue aux collectivités pour accélérer les procédures d'urbanisme et elle dispose surtout d'un droit dérogatoire en matière de fixation des règles d'urbanisme. Hervé BREDIF (2009) parle à ce sujet

¹⁹¹ Dossier de presse « Grand Paris, capitale du 21^e siècle » - Comité interministériel, 15 octobre 2015.

d'un mode d'intervention « *digne de l'époque des villes nouvelles* ». L'espace de Ceinture verte apparaît comme le support d'une large partie de ces OIN. C'est le cas du territoire de Saclay, également inclus dans un CDT, tout comme celui de la ville nouvelle de Sénart. Ces périmètres sont en général des projets de construction et d'aménagement de grande envergure, cherchant à renforcer le poids de la métropole parisienne dans la compétition des villes internationales. Au travers des OIN, l'État réaffirme le rôle qu'il avait avant la décentralisation, dans certains territoires de la Ceinture verte. L'ensemble des projets et des outils d'aménagement exposés ci-dessus doivent permettre au Grand Paris d'être mené à bien. Ils laissent penser à une ferme reprise en main de l'aménagement francilien. La recomposition de la gouvernance avec la métropole laisse pourtant de côté l'espace de la Ceinture verte. Comment se fait le rapport de force en Ceinture verte ? L'État s'y heurte pour l'heure à une gouvernance largement éclatée.



Carte XII.3. Localisation des OIN en Île-de-France

II. Un retour réussi de l'État dans l'aménagement francilien ?

Le projet du Grand Paris déploie ses outils et ses périmètres d'opérations d'aménagement bien au-delà du périmètre finalement assigné à la Métropole du Grand Paris (MGP) en 2016. Les marges de l'agglomération dense sont donc largement concernées par les transformations associées aux différentes déclinaisons du projet du Grand Paris, résultats d'une série de compromis entre les gouvernements successifs et les collectivités territoriales. Ces collectivités, non seulement, ne forment pas un front commun, mais se montrent le plus souvent antagonistes.

Les CDT sont présentés comme un nouveau niveau territorial – un territoire de projet – qui clarifie « la gouvernance territoriale » par le biais d'un contrat État-territoire, ne correspondant pas toujours à ceux des communautés d'agglomération existants. Les CIN sont, eux, ciblés sur des territoires beaucoup plus restreints, mais ils ne correspondent pas non plus aux territoires des communautés d'agglomération. Dans un contexte de gouvernance largement éclatée, on peut s'interroger sur les rapports entre État et collectivités, notamment locales, en matière d'aménagement en Ceinture verte. Le Grand Paris peut-il constituer une opportunité pour les territoires locaux au travers des projets qu'il déploie ? On note que pour une partie, ces projets suscitent des réactions d'opposition. En suivant l'approche empruntée par Ségolène DARLY dans son travail de thèse (2009), on peut mettre l'accent sur la question de la gouvernance au sujet de ces conflits territoriaux. En Ceinture verte, les oppositions locales ou régionales aux projets du Grand Paris sont nombreuses. Différents types de luttes se cristallisent sur l'espace : de l'urbanisme commercial spéculatif, dans le cas du Triangle de Gonesse, au développement de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, en passant par le renforcement du statut international du pôle Orsay-Saclay, qui met ici sous tension le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Le projet Europa City, porté par le groupe Auchan suscite en particulier une très vive opposition locale, mais aussi et surtout régionale. Dans les deux espaces étudiés, les oppositions aux projets du Grand Paris sont héritées d'une réaction plus ancienne à l'urbanisation des villes nouvelles. Elles ont abouti à – l'ont plutôt précipitée - la formation de projets de territoire autour des espaces non-bâties. Le Grand Paris ranime des réactions bien ancrées. A l'inverse, il peut être pris comme un levier de développement territorial.

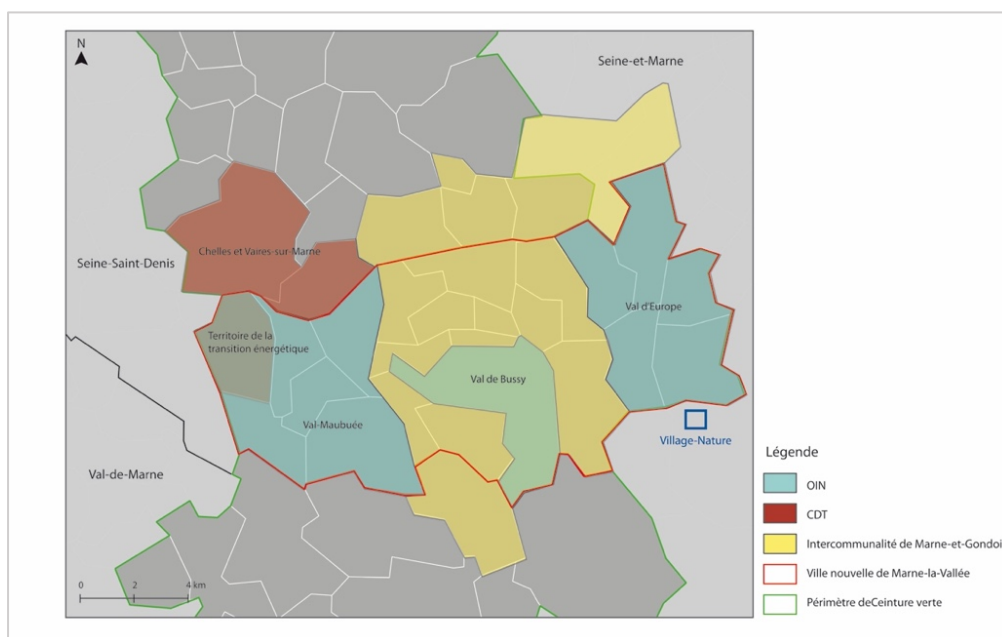
II.1. Oppositions et résistances face au projet du Grand Paris : quel rôle pour les espaces non-bâties ?

Les espaces végétalisés considérés ici ne sont pas des espaces délaissés comme vus au chapitre précédent, mais des terres agricoles, des prairies ou des milieux semi-naturels que la forme d'urbanisation choisie localement va tenter de préserver contre la construction de bâtiments

d'habitation, de zones industrielles ou commerciales, ou d'infrastructures routières plus ou moins liées au développement des transports collectifs.

II.1.1. Marne-et-Gondoire : protéger les terres agricoles face à l'urbanisation

Les actions entreprises par les politiques publiques locales sur la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire illustrent une des contradictions de l'aménagement francilien, celles des documents d'urbanisme locaux et des projets du Grand Paris. L'intercommunalité, située en secteur III de Marne-la-Vallée, a centré son projet de territoire sur la préservation des terres agricoles (chapitre IX). De ce fait, une partie de ses terres est destinée à une urbanisation classique. Le processus d'expansion de la ville nouvelle se poursuit à Marne-la-Vallée, comme à Sénart. La menace de l'urbanisation, décriée par les élus de Marne-et-Gondoire depuis les années 1980, est, selon eux, réaffirmée par le projet du Grand Paris. Cette menace était d'abord le fait de la ville nouvelle elle-même. Pourtant, une large part de la population est venue s'installer au sein de ce territoire avec la ville nouvelle.



Carte XII.4. Situation de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée

Le Grand Paris évoqué par les élus n'est pourtant pas dans la même logique que celle proposée par l'EPA Marne. Les CDT sont concentrés sur la frange interne de la ville nouvelle au travers du Territoire de la transition énergétique, comprenant les communes de Champs-sur-Marne et de Chelles-Vaires-sur-Marne. Renouant d'une certaine façon avec la logique initiale de la Ceinture verte, les acteurs locaux voient leur territoire comme la limite du Grand Paris, qu'ils

associent au secteur II de Marne-la-Vallée¹⁹². L'intercommunalité a également échappé au regroupement avec une plus grande structure, lors de la réforme des EPC issue de la Loi NOTRe¹⁹³ de 2015, car elle possédait un projet de territoire abouti. Les élus redoutent la poursuite de l'urbanisation en continuité de la ville nouvelle, surtout en secteur IV. Le maire de Jossigny exprime cette inquiétude, en estimant que l'urbanisation grignote des terres depuis plus de vingt ans. Il se plaint de la volonté de l'État de créer une continuité urbaine entre Noisy-le-Grand et EuroDisney¹⁹⁴. Le périmètre de Val d'Europe, comprenant le site d'Eurodisney, positionné à la limite est de l'intercommunalité, est classé en OIN. Dans ce périmètre l'État, par le biais de l'Epamarne/Epafrance, conduit un certain nombre d'opérations d'aménagement, notamment celle du centre urbain du Val d'Europe. Un CIN était encore à l'état de projet au 21 mai 2017. La continuité urbaine se fait progressivement par les terrains situés sur la commune de Bussy-Saint-Georges. La commune est classée en OIN, sous le nom de Val de Bussy, le développement urbain est en partie géré par l'Epamarne/Epafrance. Plusieurs ZAC sont ainsi prévues dans le périmètre de la municipalité. Cela participe d'un sentiment d'assiègement décrit par les élus. Il est primordial pour le maire de Jossigny que Marne-et-Gondoire ne soit pas raccrochée dans une continuité urbaine, ni au Val Maubuée ni à Chelles. L'Epamarne/Epafrance exprimait de son côté la volonté de continuer à urbaniser autour de Bussy-Saint-Georges. L'argument avancé est celui de la résolution de la crise du logement, des familles étant encore logées en bidonville dans la municipalité¹⁹⁵. Il est intéressant de rappeler ici que les espaces non bâtis ont fait l'objet d'un traitement conséquent dans la construction des villes nouvelles. L'aménagement, à quelques exceptions notables au début (Noisy le Grand ou Évry), a toujours fait la part belle aux espaces verts comme à Lognes, Noisiel, ou encore à Champs-sur-Marne. D'après Viviane CLAUDE (2007), le « soin apporté à l'aménagement des espaces publics », et à travers eux aux espaces en végétation, est lié au savoir-faire des paysagistes qui ont participé à la conception des villes nouvelles. La proportion des parcs de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée est à ce titre particulièrement illustrative de cette prise en compte, particulièrement dans les secteurs II et III. On peut tout de même reconnaître dans le discours des élus de Marne-et-Gondoire la marque de l'urbain sur ces espaces verts, en contradiction avec leur idéal de campagne, projeté sur le territoire de l'intercommunalité.

D'autres menaces sont perçues aujourd'hui par les élus de la communauté d'agglomération avec la construction de Villages-Natures à Villeneuve-le-Comte, projet porté par les groupes privés Eurodisney et Pierre et Vacances. Le site a été inauguré en 2017, avec

¹⁹² Entretien avec Anne Godin, directrice de l'Office du tourisme de Marne-et-Gondoire, 4 septembre 2015.

¹⁹³ Loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

¹⁹⁴ Entretien avec Patrick Maillard, maire de Jossigny, 30 juin 2016.

¹⁹⁵ Intervention de Nicolas Ferrand, directeur de l'EPA Marne aux Journées du Grand Paris, 21 janvier 2016, École d'Urbanisme de Paris.

une ligne de bus publique ouverte immédiatement¹⁹⁶. « *On va vraiment faire figure de Gaulois assiégés* »¹⁹⁷ estime le maire de Jossigny. La collectivité se voit encerclée par l'urbain, et c'est la figure popularisée par la célèbre bande dessinée Astérix qui est convoquée. La même image est mobilisée par des enquêtés de la commune de Gressy dans une étude conduite par Éric CHARMES (2005).

A Marne-et-Gondoire, la logique de développement vient de l'ouest, et se dirige vers l'est, en fonction de la planification qui avait été au départ celle de la ville nouvelle. Un développement urbain à l'est provoque un sentiment de déstructuration territoriale chez les élus. Enfin, le département craint également que soient mises en place des zones de stockage de déchets alors que la Seine-et-Marne supporte une partie importante de l'effort en la matière. L'installation d'ISDI est par ailleurs visible dans le paysage, ce qui inquiète également les élus de l'intercommunalité. Comme le signale l'AEV, la forêt de Ferrières est en effet menacée par le biais du projet d'ISDI sur les déchets inertes, comme par le projet Village Nature. Jean Vallée précise que les élus du Nord de la Seine-et-Marne ont déjà l'impression d'être « la poubelle de l'Île-de-France »¹⁹⁸.

Finalement, la menace et la réaction au processus d'urbanisation sont davantage liées à la ville nouvelle et aux OIN qui sont incluses dans ce périmètre qu'au Grand Paris. Il n'apparaît pas anormal que l'État fasse (re)jouer ses anciens dispositifs alors même qu'il reste du foncier valorisable en ville nouvelle. Le Grand Paris ne poursuit pas forcément la même logique.

II.1.2. Le Grand Paris : une menace pour la vallée de Chevreuse ?

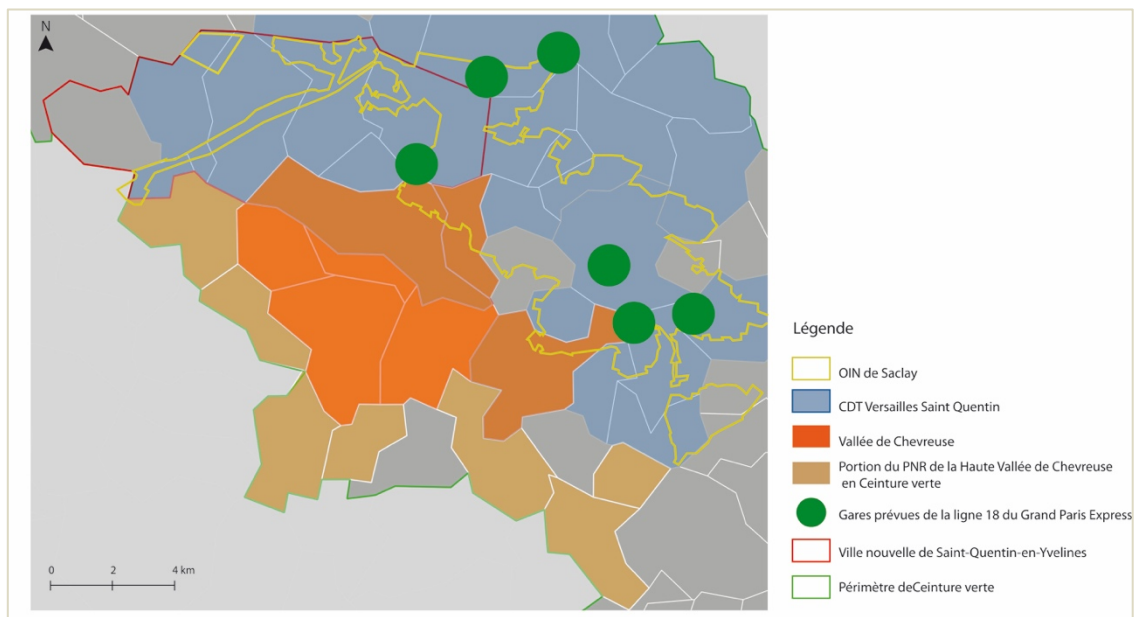
En vallée de Chevreuse, l'arrivée des projets liés au Grand Paris a réactivé une opposition locale, celle du mouvement associatif, particulièrement actif, et celui des élus locaux. La ville nouvelle de Saint-Quentin n'étant plus en extension et la pression foncière étant relativement faible sur cette bordure, et sont aujourd'hui relocalisées sur la frange nord et nord-est, essentiellement avec les projets métropolitains. Plusieurs problèmes sont ainsi pointés par les acteurs locaux : le développement de Saclay au nord, et le projet du métro de la ligne 18 traversant le nord de la vallée de Chevreuse. Des craintes sont enfin émises vis-à-vis des projets associés au CDT Versailles-Saint-Quentin¹⁹⁹.

¹⁹⁶ La ligne 47 mise en service par Île-de-France Mobilité (nouveau nom du STIF) relie ainsi Villages-Nature à la gare de Marne-la-Vallée-Chessy.

¹⁹⁷ Entretien avec Patrick Maillard, maire de Jossigny, 30 juin 2016.

¹⁹⁸ Entretien avec Jean Vallée, chargé de mission à l'AEV, 17 juin 2015.

¹⁹⁹ L'appellation complète de ce CDT est : « Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay ».



Carte XII.5. Situation de la vallée de Chevreuse, entre le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, l’OIN Paris-Saclay et le CDT Versailles-Saint-Quentin

L’OIN du plateau de Saclay est aujourd’hui identifiée par les associations de protection de l’environnement comme la plus importante menace pour le PNR. L’État a ainsi lancé en 2008 le projet de constituer un grand pôle de recherche de rang mondial sur le site de Saclay. La création de l’OIN Paris-Saclay a suscité une mobilisation associative et politique des deux côtés de la limite du parc. L’Union des Amis du Parc (UAP) a ainsi choisi de concentrer une partie de son action sur les franges nord du parc²⁰⁰ et elle s’est rattachée au collectif COLOS. Ce dernier est composé de l’Union des Associations de Sauvegarde du Plateau de Saclay (UASPS), de l’Union des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (UAPNR), de l’association (AGPV), de l’Union des associations pour la Renaissance de la Bièvre (URB) et de l’union Essonne Nature Environnement (ENE). Il fédère donc des associations sur une importante aire géographique. Le site internet présente l’objectif de ce collectif de manière claire : « *Son unique raison d’être est de concourir à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et du cadre de vie du territoire de l’OIN* ». Le collectif est toujours actif en 2016 au moment de l’entretien avec l’UAP. Pour contrer le projet, les associations locales s’appuient principalement sur l’argument de la fertilité des sols agricoles sur le plateau de Saclay. En filigrane, se lit aussi la justification d’une volonté de lutter contre une urbanisation jugée massive dans cet espace. Pour Catherine Giobellina, les personnes qui auront un emploi sur le plateau de Saclay préféreront résider dans les vallées proches plutôt que dans le centre de l’agglomération. Les zones d’emploi nouvellement créées pourraient être selon elle un levier pour une urbanisation et une pression foncière et immobilière en direction du parc. Ainsi, la

²⁰⁰ Entretien avec Catherine Giobellina, présidente de l’association les Amis du Parc, 24 juin 2016.

pression immobilière, déjà forte aujourd’hui, se trouverait dans ce contexte renouvelée et amplifiée. La présidente de l’UAP craint que les agences immobilières ne fassent davantage pression sur le Parc pour demander l’ouverture d’autres zones à l’urbanisation.

Le projet de construction de la ligne 18 du métro du Grand Paris suscite également une opposition en vallée de Chevreuse. Les élus locaux et les associations locales reprochent l’absence d’arrêt dans le parc, alors que le réseau pourrait traverser le parc dans sa partie nord. Entre autres, est évoquée la construction d’un viaduc qui « *défigurera le paysage, génèrera des nuisances sonores et impactera l’activité agricole [...]* »²⁰¹. Les frictions sont principalement dues au fait que le métro doit se réaliser sur 13 kilomètres en aérien et se concentrer sur les communes concernées, Chateaufort, Magny-les-Hameaux et Villiers-le-Bâcle. Marion Doubre note à ce propos que les arguments d’ordre paysager, qu’elle juge habituellement peu mobilisés dans le discours des élus dans les dernières années – sûrement du fait que la préservation des paysages est déjà bien acquise dans le Parc -, refont surface dans le contexte d’implantation de la nouvelle ligne²⁰². Le nouveau métro apparaîtrait aussi pour le tissu associatif local un vecteur d’urbanisation, du fait des constructions qui pourraient être associées aux nouvelles gares²⁰³. Les associations communiquent sur le projet par le biais de leurs sites internet, dans la presse locale, à la télévision, par la distribution de tracts. Des manifestations ont été aussi organisées pour montrer l’opposition locale. Dans cette zone faiblement dense, le tracé du métro ne se justifie que si la cité scientifique, les zones d’activité et les logements prévus au travers des CDT voient le jour. En attendant la réalisation de ces projets, les faibles densités sur le plateau ne permettent pas, pour des raisons financières, d’enterrer le réseau.

En 2017, un recours en Conseil d’État est déposé contre la déclaration d’utilité publique de la ligne de métro par les maires des communes de Villiers-le-Bâcle, Magny-les Hameaux, Châteaufort et Saclay ainsi que huit associations, dont l’UAP. La construction d’un métro aérien, jugé comme portant atteinte à un paysage préservé, suscite, localement de bien vives oppositions. Cet exemple illustre les contradictions du projet de métro du Grand Paris. On est ici face à un point discutable du Grand Paris, dont l’un des aspects le plus démiurgique provoque des oppositions à l’échelle locale.

²⁰¹ Tract distribué par le collectif d’associations.

²⁰² Entretien avec Marion Doubre, chargée de mission au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, 7 juin 2016.

²⁰³ La présidente de l’Union des Amis du Parc fait ici référence au SDRIF de 2013 et à l’incitation à construire des logements autour de ces équipements.

II.1.3. Europacity : un projet privé, objet d'une opposition régionale

Le projet immobilier Europa City, qui devrait prendre place sur le Triangle de Gonesse montre l'exemple d'un aménagement d'envergure métropolitaine mené par un maître d'ouvrage privé, Alliages & Territoires, filiale d'Immochan, elle-même appartenant au groupe Auchan. Il est particulièrement illustratif des processus d'opposition locale, des responsables politiques, des associations environnementales, de la profession agricole ainsi que de la population à un projet qui revendique une légitimité dans un contexte de métropolisation. Le Groupe Auchan souhaite ainsi construire un très grand centre commercial non loin de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. L'ambition métropolitaine est affichée sur le site internet consacré au projet : « *EuropaCity a naturellement vocation à devenir une composante incontournable du Grand Paris, en s'inscrivant dans les politiques d'attractivité nationale et régionale, avec une offre innovante pour remettre Paris aux premiers rangs des villes-monde* »²⁰⁴.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération publique d'aménagement du Triangle de Gonesse conduite par Grand Paris Aménagement, bras armé de l'État à l'échelle locale. Le territoire concerné par cette opération doit être desservi par une gare de la ligne 17 du métro du Grand Paris Express en reliant le site à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle à Paris.

Le groupe Auchan vante ainsi la création de 10 000 emplois, mais aussi d'une filière de formation « *dédiée à EuropaCity pour les habitants du territoire* »²⁰⁵. La Commission Nationale du Débat Public saisie décide de la mise en place d'un débat public en 2013, au vu de l'importance du projet en termes économiques d'un côté et de préservation de terres agricoles de l'autre. La mobilisation associative contre le projet est forte dans le Triangle de Gonesse. Elle accuse notamment le groupe privé de proposer un projet « démesuré », « hors sol » et ne répondant pas à une demande locale (CNDP, 2016). Le projet EuropaCity est vu comme un projet de « bétonnage » de terres agricoles pourtant fertiles, proches de Paris, argument également mobilisé par la profession agricole²⁰⁶. Le principal collectif de lutte contre le projet le « Collectif Pour le Triangle de Gonesse » (CPTG) a certes son siège social à Arnouville, commune voisine, mais il regroupe davantage d'organisations départementales voire régionales.

La position des élus locaux est relativement floue puisque les emplois potentiellement créés pourraient satisfaire leur électeurat. Ce dernier apparaît comme la « majorité silencieuse » face aux associations, accusées d'« intégrisme écologique »²⁰⁷ par certains élus. Les associations opposées au projet, même lorsqu'elles sont locales, d'être l'expression des habitants du centre

²⁰⁴ Voir le site internet du projet EuropaCity : <http://www.europacity.com/fr/un-projet-pour-demain>.

²⁰⁵ *Ibid*

²⁰⁶ Communiqué de presse du 5 septembre 2018 du Collectif pour le Triangle de Gonesse.

²⁰⁷ Ces propos sont attribués à Jean-Pierre Blazy, maire socialiste de Gonesse dans cet article du Moniteur : <https://www.lemoniteur.fr/article/europacity-des-elus-locaux-reaffirment-leur-soutien-au-projet.1968979>.

de Paris²⁰⁸. Le SDRIF avait lui ouvert la possibilité d'une urbanisation du Triangle de Gonesse, en plaçant le front d'urbanisation au-delà de la limite actuelle de l'urbain. Après un débat prolongé à plusieurs reprises au cours de l'année 2016, un avis favorable a été rendu le 13 juillet 2018, suite à l'enquête publique, quant à la déclaration d'utilité publique (DUP) portant sur l'aménagement du Triangle de Gonesse. Cette décision montre que les enjeux portés par le groupe privé ont pris le pas sur les enjeux de limitation de l'étalement urbain.

II.2. Le Grand Paris comme opportunité pour la forêt de la Plaine de Pierrelaye

Certains des territoires en Ceinture verte sont le lieu de réactions de conflits et de résistance face au projet métropolitain, mais ce n'est pas le cas de tous. Certains saisissent l'opportunité que peut représenter le Grand Paris comme levier de développement territorial. Dans le cas de la plaine de Pierrelaye, le projet de forêt antérieur au Grand Paris, a bénéficié de son appui permettant sa formalisation. L'annonce de Nicolas Sarkozy, en avril 2009, de créer une forêt à Roissy²⁰⁹ a été saisie comme une opportunité par les élus locaux qui ont fait correspondre leur idée avec la proposition du gouvernement de l'époque. Ne souhaitant pas financer le projet, le gouvernement a fourni à ce projet un label Grand Paris. Dans les discours des représentants locaux, ce label a servi de catalyseur à la réunion de l'ensemble des acteurs autour du projet d'une forêt, et aurait également permis de relancer une gouvernance autour de cette idée. D'après Luc Daudet, le projet avait marqué un ralentissement avant l'annonce du président de la République²¹⁰. Le caractère métropolitain du projet, « forêt périurbaine du Grand Paris » est tout de même avancé. Pour le SMAPP, l'État est un partenaire, un appui technique pour la procédure à respecter en matière d'acquisition foncière.

Le projet prend véritablement une envergure métropolitaine en 2017, avec la mise en place du Contrat d'Intérêt National (CIN) « des franges de la plaine de Pierrelaye », décidé deux ans plus tôt au moment du Comité interministériel d'octobre 2015, sur proposition du gouvernement. Lors de l'annonce de la création des nouveaux outils du Grand Paris, le premier ministre Manuel Valls rappelle encore la volonté de l'État de protéger les espaces forestiers d'Île-de-France. Il insiste sur le fait que « *La nouvelle forêt de Pierrelaye, projet de reconquête d'espaces pollués, est en ce sens emblématique* »²¹¹. Le CIN a pour premier objectif de construire 8 000 à 10 000 logements sur les franges de la plaine. Cependant, ces projets de construction ne sont pas nouveaux et il s'agit d'opérations déjà enregistrées dans les PLU des

²⁰⁸ <https://monaulnay.com/2017/09/europacity-conseil-municipal-tres-mouvemente-a-gonesse.html>.

²⁰⁹ Dans son discours du 29 avril 2009, Nicolas Sarkozy propose de planter une nouvelle forêt d'un million d'arbres sur les 2500 hectares du cône de bruit de Roissy. A ce moment-là, cette dernière est vue comme un moyen de réduire l'empreinte carbone de l'agglomération parisienne.

²¹⁰ Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 8 juillet 2015.

²¹¹ Allocution du Premier Ministre, *Le Grand Paris, capitale du 21ème siècle*, 15 octobre 2015.

communes limitrophes de la plaine. Le CIN apparaît ici davantage comme un moyen de gonfler artificiellement les chiffres de production de logements issus du Grand Paris que porteur de véritables nouveaux projets. L'analyse des autres contrats signés montre que les projets présentés sont repris d'initiales des collectivités locales. Le lien envisagé par les acteurs locaux avec le CIN est que la forêt pourrait être un élément de valorisation du territoire. Le projet d'aménagement de la forêt est donc intégré dans les réflexions du CIN. Les employés du SMAPP cherchent à voir dans ce dernier la possibilité de la mise en œuvre d'une cohérence d'ensemble dans une logique territoriale : « [...] moi c'est un peu comme ça que j'ai envie de le voir, c'est à dire qui décide, qui préfigure peut-être un projet de territoire autour d'un projet de forêt »²¹². Comme le syndicat d'étude avait permis de porter la réflexion à une échelle plus large, le CIN serait aussi un moyen d'amener une réflexion à une échelle différente et avec des acteurs métropolitains, aux compétences différentes. Le CIN est aussi vu comme un moyen de réaliser un projet de territoire autour d'un objet fédérateur, la forêt. Deux autres thèmes importants ont été identifiés, celui du traitement des lisières de la forêt et enfin la question du relogement des gens du voyage qui réapparaît dans ce cadre.

Le Grand Paris s'invite aussi sur ce territoire au travers un projet d'ISDI. Il intervient dans les rapports de pouvoir entre la ville de Paris et les collectivités locales. La capitale souhaiterait installer des déchets inertes sur ce territoire puis les céder aux acteurs locaux. Toutefois, une phase de négociation a été engagée afin de « [...] voir dans quelle mesure le projet de la ville de Paris pourrait contribuer de façon acceptable à la mise en œuvre du projet de la création de la forêt²¹³. » Ce projet pose cependant des questions du point de vue paysager pour les acteurs du projet de forêt. Pourrait-il être intéressant de transformer la topologie de la plaine ? Les réticences sont surtout historiques. Certains des élus, notamment le maire de Pierrelaye, s'inquiètent de la réaction des populations locales. Avec ce projet, le rôle de territoire-servant de la plaine, pensée comme le « dépotoir » de Paris, rejaillit.

Le CIN, s'il doit permettre d'accélérer la construction de logements sur les franges de la plaine ne permet pas d'être à la hauteur de la « forêt du Grand Paris » qui avait été annoncée en 2011 par le gouvernement Sarkozy. On aurait pu croire à une reprise en main musclée de l'État pour l'aménagement de la plaine de Pierrelaye avec le projet du Grand Paris. Mais la construction de logements prévue par le CIN n'excèdera que de peu ce qui avait été envisagé par les municipalités dans les zones à urbaniser dans leur PLU. S'il bénéficie d'une « sympathie »²¹⁴ de la part de l'État et que sont mises à disposition certaines compétences de ses services, notamment pour la question de l'acquisition foncière, le projet de forêt stagne au même stade et le label Grand Paris n'y change pas fondamentalement les choses. On constate

²¹² Entretien avec Luc Daudet et Morgane Briond, chargés de mission au SMAPP, 17 mai 2016

²¹³ *Ibid*

²¹⁴ Entretien avec Alain Richard, Maire de Saint-Ouen-l'Aumône et sénateur du Val-d'Oise, 15 juillet 2015.

que l'émiettement des pouvoirs en Île-de-France, mis en lumière par Éric CHARMES (2011) est toujours de mise, et que chacun des acteurs joue sa partition. En témoigne la posture de la ville de Paris, le SIAAP. Si les collectivités locales se sont entendues autour d'un projet du fait d'un but commun, elles n'ont pas les moyens de leurs ambitions. L'État n'arrive pas à arbitrer les jeux entre les acteurs et il n'accélère pas le rythme du projet par des financements qui auraient pu être les bienvenus pour les communes.

Conclusion du chapitre XII

Le Grand Paris, créé il y a maintenant dix ans, n'a pas transformé en profondeur l'organisation socio-spatiale des marges de la métropole. Le contexte politique de la Ceinture verte, marqué par la fragmentation et une volonté d'individualisation, rend difficile la mise en œuvre d'un projet d'aménagement technocratique tel que le Grand Paris. La menace vécue par des territoires cherchant à protéger un patrimoine culturel et paysager est finalement une opposition à l'urbanisation de manière plus générale puisqu'elle a présenté la même nature au moment de la construction des villes nouvelles. Dans le cas de la plaine de Pierrelaye, le Grand Paris a été une opportunité pour accélérer le projet. Les obligations formulées en termes de logement dans le cadre du CIN reprennent des ambitions déjà portées par les communes. Ce grand projet d'État ne fait que reprendre des initiatives formulées à l'échelle locale, pour lui donner une visibilité plus importante. Il agit davantage en facilitateur qu'en élément moteur de l'aménagement en Ceinture verte.

Il semble que l'État ne soit plus en mesure d'imposer ses vues, comme il l'a fait au travers des villes nouvelles il y a une quarantaine d'années. Le rapport de force a largement évolué. Le projet du Grand Paris propose-t-il une nouvelle forme hybride d'action publique ? Les exemples que l'on trouve en Ceinture verte éclairent le débat sur la décentralisation des pouvoirs. Il y aurait là une forme de re-centralisation impossible. La logique du Grand Paris passe finalement après les projets des élus locaux qui privilégient la réponse aux attentes de leurs administrés, en particulier dans les territoires préservés. La remise en cause du tracé du métro du Grand Paris Express, à la limite du territoire de la vallée de Chevreuse, constitue un bon exemple de la possibilité des habitants et des élus de se faire entendre. A l'inverse dans le Triangle de Gonesse, l'opposition pourtant forte au projet Europacity ne semble pas aboutir. Finalement, on peut constater que les relations qu'entretiennent les marges métropolitaines sont complexes. Ces marges sont prises entre intégration et autonomisation vis-à-vis de la métropole et les situations sont variées.

Enfin, le Grand Paris a porté l'idée d'une métropole polycentrique, synonyme de déstructuration de la Ceinture verte. Cette conception est en dissonance par rapport à l'ambition de créer un espace-ressource préservé aux portes de Paris qu'il a pu par ailleurs mettre en avant. Un rapport remis au ministère en charge de l'Environnement et de l'Agriculture par un collectif d'experts et de scientifiques, en décembre 2017, a recommandé la remobilisation du concept de Ceinture verte pour empêcher la consommation effrénée de terres agricoles situées à proximité de Paris. Cette remise au goût du jour de l'idée d'une Ceinture verte montre une nouvelle fois les contradictions de l'aménagement francilien.

Conclusion de la troisième partie

La constitution d'un aménagement cohérent et d'un projet global de Ceinture verte a été freinée par une gouvernance morcelée issue de la multiplicité des niveaux d'intervention, et effet non voulu de la décentralisation. Seuls des projets d'échelle locale, émanant de communes, d'intercommunalités ou d'acteurs privés, répondent pour le moment, chacun à leur manière, parfois en les instrumentalisant, aux enjeux urbains et environnementaux soulevés par la Ceinture verte. Les pouvoirs locaux affichent ainsi de nouvelles ambitions en matière de cadre de vie et de durabilité écologique. Dans certains cas, ces initiatives sont partagées avec les départements ou des agences d'État (SAFER, ONF etc.). Le foisonnement de ces initiatives complète par petites touches le dispositif, lui-même sporadique, mis en place par la Région. Il suggère une atomisation des politiques environnementales, mais là encore l'addition d'initiatives éparses ne génère pas une politique cohérente et pertinente de gestion de l'environnement. La volonté de nombre de territoires placés en Ceinture verte de mettre en avant leur spécificité, à mi-chemin entre l'urbain dense et le périurbain plus rural, au travers de l'argumentaire environnemental et paysager, est l'un des principaux résultats de cette thèse. La reprise en main de l'aménagement par l'État – recentralisation contenue dans la loi sur le Grand Paris - laisse une place importante aux intérêts locaux dans ces marges du Grand Paris. Celui-ci doit pourtant prendre en compte cette deuxième couronne, totalement urbaine, mais avec beaucoup d'enjeux communs avec les espaces ruraux, où le risque de relégation de populations et de territoires est accru. À l'échelle régionale, la volonté de relancer le polycentrisme, l'intervention dans cet espace aux franges de l'agglomération centrale est nécessaire.

Certains territoires s'autonomisent et s'inscrivent en opposition face à la métropole. Ces espaces se tiennent aussi à l'écart de l'effort de construction en sanctuarisant leur vocation verte, comme c'est le cas en vallée de Chevreuse. Doit-on, de ce fait, concentrer l'effort sur la zone dense de l'agglomération où doit-on conserver ce caractère vert sur ces territoires ? Doivent-ils aussi être intégrés au développement métropolitain ? Il faut ici dissocier les logiques de l'aménagement métropolitain des intérêts des populations locales. La somme des intérêts particuliers crée rarement l'intérêt général. L'avenir de ces espaces convoités reste incertain.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche sur la Ceinture verte francilienne avait identifié, à son origine, un double contexte, à travers lequel on se proposait de repenser les marges spatiales de l'agglomération parisienne. Les espaces ouverts, libres d'urbanisation, de la Ceinture verte sont, en effet, d'abord l'objet d'une valorisation de plus en plus forte dans le contexte de prise en compte des besoins de nature et d'injonctions environnementales. Dans le même temps, le Grand Paris réactive l'idée de ceinture verte, alors même que le processus métropolitain remet sous pression ces espaces. En explorant les dynamiques territoriales sous un angle socio-spatial, cette thèse a permis de préciser l'organisation spatiale de la Ceinture verte, et d'éclairer les différents projets d'aménagement de l'espace qui en est le support. Ces conclusions sont issues de choix méthodologiques fondés sur une démarche multiscalaire et s'appuyant sur une pluralité d'outils de recherche (mobilisation des statistiques, de l'analyse d'images, des techniques d'enquête, ...). Si elle présente certaines limites, la méthode mise en œuvre permet de répondre à nos principales interrogations de départ et ouvre des perspectives nouvelles pour faire suite à ce travail.

- **Les apports de la démarche méthodologique multiscalaire**

La démarche méthodologique adoptée cherchait à qualifier l'espace de Ceinture verte dans sa diversité locale et les dynamiques territoriales qui le traversent qui s'inscrivent le plus souvent à l'échelle de l'ensemble de l'aire urbaine parisienne, elle-même prise dans des processus aux échelles nationale, européenne, voire mondiale : la méthode devait donc nécessairement être multiscalaire.

La diversité des outils mobilisés pour appréhender les facettes de cet espace complexe se justifie, par ailleurs, par la volonté de déconstruire certains regards ou discours, parfois simplistes portés sur les marges de l'agglomération. L'histoire de la planification verte présentée dans la première partie de la thèse, et les idéologies qui la sous-tendent dans différents contextes géographiques, nous renseigne sur la pensée de la ville, mais aussi sur les rapports qu'elle entretient avec ce qui l'entoure.

Nous avons ensuite mobilisé un raisonnement en fonction des échelles, central pour explorer l'organisation spatiale de Ceinture verte. Partant de l'échelle du grand paysage et allant à l'échelle plus fine ensuite, nous avons voulu approcher les arrangements paysagers qui structurent cet espace. La méthode des transects paysagers, au travers de l'outil photographique, avait pour objectif à la fois de créer un outil spécifique à l'étude de l'espace de Ceinture verte, mais pouvant être généralisé à d'autres recherches sur d'autres terrains. Le prisme du paysage

a permis de pointer aux échelles fines l'hétérogénéité et la fragmentation de cet espace, utile pour nourrir notre réflexion sur l'habiter dans un espace d'entre-deux. Ce questionnement a été croisé avec la qualification socio-économique de la Ceinture verte.

La mise en place d'un protocole d'enquête qualitative utilisant l'entretien semi-directif et l'entretien libre a été plus classique. Ces enquêtes ont néanmoins été fondamentales pour comprendre les attentes des habitants et des acteurs et les logiques de l'aménagement des espaces végétalisés. Ainsi, le travail mené dans cette thèse nous amène à nuancer fortement, voire à infirmer, les interprétations sur le gradient centre-périphérie et le gradient d'urbanité mis en avant par certains auteurs.

- **La Ceinture verte sur un mode discontinu : les espaces ouverts végétalisés dans un espace marqué par la fragmentation et la discontinuité**

La première partie de la thèse nous a amenée au constat que, en raison de la faiblesse des mesures qui auraient pu accompagner sa mise en place, l'espace de Ceinture verte a largement échappé à une planification d'ensemble, s'inscrivant fortement dans les schémas directeurs de l'espace francilien. En lien avec des changements de majorité politique, le projet, sans être jamais renié, est alors tombé en désuétude. Pourtant, au départ, le Conseil régional Région avait proposé une vision cohérente de ces marges, tentant de leur donner une consistance et une identité propre au travers d'un concept qui aurait pu être unificateur.

Dès lors, les politiques d'aménagement menées à différents niveaux administratifs, non concordantes, parfois même contradictoires, ont souvent laissé la part belle aux aménageurs privés – choix individuels de résidence, actions des promoteurs, jeu des acteurs du secteur du bâtiment, etc. Se combinant bien entendu avec les politiques de développement local, d'amélioration du cadre de vie et de mise en valeur des espaces de nature, mené par les collectivités territoriales, en lien plus ou moins fort avec le secteur associatif. Ces tentatives, dispersées, n'ont guère concouru à la cohérence, et s'inscrivent dans le cadre de la « ville libérale », ou les dynamiques impulsées par le marché et les initiatives privées prennent le pas sur une planification d'ensemble. Ce qui se joue dans cet espace tient alors dans le rapport subtil entre l'habiter et l'aménagement.

C'est donc la question de ce qui fait la ville dans ces marges spatiales qui est posée : entre la ville libérale, celle des acteurs privés, des habitants et de leurs moyens financiers ou celle de l'aménagement par les pouvoirs publics, eux-mêmes concurrents entre eux. La très grande hétérogénéité paysagère et spatiale de la Ceinture verte, dont les caractéristiques sont analysées dans la deuxième partie de ce travail, en est une résultante. L'espace de Ceinture Verte est fragmenté et discontinu, que ce soit d'un point de vue morphologique, socio-économique ou bien paysager. Se dégagent tout de même des grandes entités paysagères et des

logiques socio-spatiales. A grande échelle, ce sont les discontinuités qui prévalent. Ces dernières sont essentielles pour comprendre l'espace de Ceinture verte et sont à penser de façon multiscalaire, comme l'écrivait Roger Brunet en 1965 : « [...] *la discontinuité est générale. Elle est aussi relative. Tout dépend de l'échelle d'observation* ».

- **La « nature urbaine », composante de l'habiter en Ceinture verte**

Les spécificités de cet espace sont à lier avec la question de l'habiter. Nous avons voulu développer une réflexion sur l'habiter dans un entre-deux, tout entier urbain, mais où le bâti s'entoure de végétal et où les paysages ruraux, agricoles, forestiers, les espaces interstitiels ouverts prédominent spatialement. Notre entrée a été celle par les pratiques dans ces espaces identifiés comme naturels par la société urbaine, par leur perception et par les représentations qu'ils suscitent, mais aussi par leur rôle dans le cadre de vie et du paysage pour les habitants qu'ils soient résidents dans l'espace considéré ou dans l'ensemble de l'aire urbaine. De ce point de vue, nos résultats montrent tout d'abord que les ruptures décrites dans la deuxième partie de la thèse se manifestent dans la multiplicité des espaces vécus par les habitants interrogés. Nous avons repris l'image de l'archipel pour décrire l'idée d'un ensemble de petits territoires discontinus, séparés par des barrières d'une plus ou moins grande épaisseur, cet archipel correspondant au fonctionnement de l'habiter en Ceinture verte.

D'autre part, si leurs territoires de vie sont particulièrement morcelés, les habitants valorisent la présence des espaces végétalisés dans leur quotidien, quand ils ne portent pas les stigmates du délaissement. L'appropriation de ces espaces par les habitants ne correspondent pas toujours à ce qu'attendent les aménageurs, ni avec ce qu'attendent les visiteurs venus plus épisodiquement du cœur dense de l'agglomération. On a pu noter une certaine déconnexion entre les usages attendus de l'espace et les usages réels. De manière générale, on constate un attachement aux paysages de Ceinture verte de la part des résidents, même si ces derniers ressentent la pression de l'urbanisation, et l'influence qu'elle exerce sur les espaces de Ceinture verte. La situation d'entre-deux de leur lieu de résidence est aussi vécue comme un atout, avec les avantages de l'intégration à une métropole, combinés à un cadre de vie permettant de garder un contact avec la « nature » telle que la société la construit. De ce point de vue, la Ceinture verte est une certaine réussite.

Toutefois, domine plutôt une territorialité vécue à l'échelle locale, souvent sans sentiment d'appartenance fort. Par ailleurs, la spécificité de cet espace moins dense, avec ces nombreux lieux au statut flou ou d'occupation temporaire autorise, plus que les espaces centraux de la métropole, des appropriations différenciées, selon que la situation de marge est choisie ou subie. Ces marges spatiales sont aussi le lieu d'habitat de populations indésirables, Roms, gens du voyage, personnes sans domicile fixe mais aussi prostitué(e)s qui y trouvent leur

lieu de travail. L'espace délaissé joue comme un refuge pour ces groupes de populations et les occupations informelles parfois tolérées par les pouvoirs publics. Toutefois, la mise en valeur par les politiques publiques d'aménagement des espaces non bâtis a pour conséquence, - et est parfois instrumentalisée dans l'objectif de - l'éviction de ces populations, qui n'ont pas voix au chapitre dans ces processus. Or, celles-ci participent entièrement de la question de l'habiter en Ceinture verte. Plus largement, les projets de réhabilitation des espaces végétalisés peuvent ainsi être vus comme imposés par la vision impulsée depuis le cœur de l'agglomération centrale, exerçant son contrôle sur ses périphéries immédiates, et dont les fonctions récréatives seraient destinées aux habitants de l'aire métropolitaine dense.

Un autre enseignement tiré de ce travail est l'imbrication complète de la « nature » avec la ville dans l'espace étudié. Que l'on soit dans des espaces préservés comme la vallée de Chevreuse ou dans les franges plus ou moins délaissées, comme la plaine de Pierrelaye, la nature est entièrement imbriquée dans l'urbain et le compose au même titre que les espaces de nature de la ville dense. Là où on la met le plus en valeur c'est finalement là où elle est le plus jardinée et donc urbanisée. Même s'il existe des dynamiques végétales spontanées, ces espaces sont tous dépendants des logiques métropolitaines, des projets des acteurs publics et privés ou investis par les usages plus ou moins formels des habitants. Les fonctions auxquelles doivent répondre ces espaces sont bien de plus en plus importantes. Elles sont paysagères, récréatives, ou, plus récemment, alimentaires. Les espaces agricoles prennent ainsi une place, certes spécifique parmi les espaces végétalisés, mais néanmoins ils sont intégrés de la même manière à la ville et chargés de fonctions de plus en plus diverses. Nous pensons ici à l'exemple du dispositif d'urbanisme mis en œuvre à Marne-et-Gondoire. La fonction écologique, largement mise en avant dans les discours institutionnels, fait, elle, écho de façon variable et contradictoire chez les habitants.

- **La Ceinture verte à l'heure de la ville durable, nouveau paradigme de l'aménagement**

La Ceinture verte ne constitue non pas un territoire, mais une constellation de territoires ou d'espaces en cours de territorialisation ou, au contraire, de déterritorialisation. Ces dynamiques se nouent autour des espaces ouverts végétalisés au travers de multiples projets à l'échelle locale. Les politiques publiques d'aménagement qui cherchent à les mettre en valeur, se mettent au service d'un besoin de nature, réel ou supposé, exprimé par les habitants. L'homogénéisation des discours et du contenu des projets autour des espaces de « nature » pris en exemple dans ce travail montrent que l'impératif écologique auquel doivent se référer les politiques d'aménagement – et encouragé par le contexte législatif - est bien présent. Toutefois, derrière l'unanimité des discours, tous les acteurs de l'aménagement ne mettent pas le même contenu derrière leur action.

Différentes logiques se déclinent, par ailleurs, en fonction des échelles. A l'échelle régionale, une cohérence des espaces non bâtis est toujours envisagée dans un espace vu comme une zone de transition. A l'échelon intermédiaire, des territoires se constituent autour du « vert » des espaces non bâtis. A l'échelle locale, on constate une volonté de mettre en avant les aménités d'un territoire pour attirer un certain type de population, et parfois un repli vis-à-vis de la métropole. Plus qu'environnemental, c'est en fait un registre paysager qui est utilisé par les acteurs des échelons intermédiaires et surtout locaux. Ce paysage est voulu comme rural, alors que l'on est en plein dans la métropole et que les personnes habitent cette même métropole. Le paysage est ordination, il répond lui aussi à des normes des aménageurs. Application de ce qui est conçu par les décideurs, au sens qu'avait proposé Henri Lefebvre, il est aussi exclusion et domination. Le cas du projet de forêt en Plaine de Pierrelaye et celui de la Butte Pinson l'ont illustré. Ce sont les logiques d'aménagement urbain ou de mise en valeur à titre paysager et environnemental qui impriment leur marque sur les processus physiques et biologiques. Étudier les espaces de nature en Ceinture verte nous a aussi conduit à mettre en lumière les contradictions de la gouvernance francilienne et la concurrence qui s'introduit entre les échelons pour mettre en avant les atouts de son territoire.

- **En retrait du Grand Paris**

Quelques années après le lancement du grand projet métropolitain, le Grand Paris s'il fait sentir son ombre portée sur la Ceinture verte n'a pas, pour l'instant, modifié radicalement les logiques déjà en place. Le projet métropolitain a surtout pour conséquence d'accentuer les mouvements de repli et de réaction face à l'urbanisation au sein de territoires préservés ou en voie de l'être. Aujourd'hui se pose la question de la place de ces espaces de nature dans le fonctionnement métropolitain, voulu polycentrique. Doit-on sanctuariser leur vocation « verte », à la fois écologique et paysagère ? Doit-on concentrer l'effort de construction dans l'agglomération dense et préserver une Ceinture verte à proximité de Paris qui bénéficierait à l'ensemble des citoyens ? Le hiatus est particulièrement fort dans cet espace entre les logiques de l'aménagement développé à l'échelle métropolitaine et les demandes des populations locales, représentées par les collectivités locales. Dans sa complexité et les multiples réalités qu'il recouvre, le Grand Paris a peu pris en compte les habitants du territoire sur lequel il se met en place, moins encore lorsqu'il s'agit de l'auréole péri-urbaine. Pourtant, nous avons vu que certains de ces habitants, résidant dans le cadre préservé des marges choisies, possèdent des leviers pour se faire entendre, notamment en vallée de Chevreuse.

Les enjeux attachés aux espaces ouverts végétalisés tendent ainsi à se consolider autour des préoccupations environnementales qui ont pénétré l'ensemble des discours politiques, médiatiques et scientifiques. Le renforcement de ces préoccupations aurait pu donner un second

souffle à une préservation cohérente des espaces libres d'urbanisation à proximité de l'agglomération dense. Ceinture verte, trame verte et réseaux verts pourraient se combiner, en envisageant la première comme un écheveau de trames, conservant ou restituant le principe de réticularité. Les dynamiques actuelles de valorisation de l'agriculture de proximité et plus largement des espaces ouverts qui expriment un besoin de nature de la part des habitants, laissent penser qu'il est entièrement d'actualité de chercher à les préserver. Toutefois, leur conservation et leur mise en valeur nécessite une cohérence d'ensemble, pensée par les instances régionales ou nationales, au risque de voir des territoires locaux se refermer autour d'une nature fantasmée, marqueurs d'une identité forte, mais excluant ceux qui n'ont pas les moyens d'y accéder.

- **Perspectives de recherche**

De façon générale, étudier les marges péri-urbaines, l'habiter et le rapport au territoire aux franges de la métropole parisienne à travers le prisme de la Ceinture verte a permis de répondre aux questions que nous envisagions, et en a amené d'autres. Notre approche a en effet laissé de nombreux aspects à explorer, certains ayant pour partie été imaginés au départ, mais qui sont surtout apparus au cours du travail. On conclura ainsi sur la proposition de quelques pistes. D'abord, d'un point de vue méthodologique, il pourrait être instructif de prolonger l'étude statistique de la base de données photographiques pour décrire les arrangements paysagers. Cette méthode, associant géographie et sciences mathématiques, n'a été ici que testée et pourrait être une piste pour systématiser le traitement analytique paysager.

Nous avons aussi fait le choix dans ce travail d'aborder la question de l'habiter en Ceinture verte par le prisme des espaces ouverts végétalisés, désignés comme espaces de « nature ». Ces derniers et leurs arrangements avec les autres parties de l'espace urbain et péri-urbain donnent sa spécificité à la Ceinture verte. Plusieurs axes pourraient venir compléter cette étude. Il s'agirait d'abord de mieux observer et intégrer les mobilités, les lieux de travail, de consommation des habitants de la Ceinture verte ou de ceux qui la fréquentent pour avoir une vision complète de ce que signifie habiter dans un espace intermédiaire partie prenante des dynamiques métropolitaines. Y ajouter l'analyse des prix du foncier, qui structurent pour partie les logiques d'installation des habitants et de mise en valeur des espaces en végétation serait aussi à réaliser.

Il conviendrait également de prolonger la réflexion entamée ici sur la relation entre populations marginalisées et espaces de Ceinture verte. Nous avons fait le choix dans ce travail de nous concentrer sur la manière dont les indésirables sont pris en compte par les politiques publiques en matière d'environnement. Il serait nécessaire selon nous de se pencher sur le regard que ceux-ci portent sur ces espaces végétalisés refuges, les possibilités et les ressources

qu'ils offrent. Explorer, dans une perspective d'ethnographie spatiale, le rapport des « indésirables » aux espaces de friche, aux vacants, aux délaissés, permettrait d'interroger la norme sociale qui se dessine autour des espaces végétalisés.

Enfin, en complément et en articulation avec une étude des politiques publiques d'aménagement, les logiques et les actions des acteurs économiques privés, qui jouent eux-aussi un rôle majeur dans l'aménagement de ces territoires et des espaces en végétation, seraient à explorer. Ainsi le projet Europa City en Plaine de France, dans sa démesure, montre de façon exacerbée les caractéristiques et les contradictions de la fabrique territoriale des marges de la ville.

Bibliographie

ALEXANDRE, F., (1994), *Entre midis méditerranéen et atlantique, une transition phytoclimatique du Languedoc à l'Aquitaine*, Thèse de doctorat en Géographie, Paris 7 - Denis Diderot.

ALEXANDRE, F., (2013), The role of vegetation in the urban policies of european cities on the age of the sustainable city, *European spatial research and policy*, vol. 20, n°2, p. 11-26.

ALEXANDRE, F. & GENIN, A. (éd.), (2008), *Continu et discontinu dans l'espace géographique: [actes du colloque tenu à la Maison des sciences de la ville de Tours en novembre 2002]*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.

ALEXANDRE, F. & GENIN, A., (2011), *Géographie de la végétation terrestre Modèles hérités, perspectives, concepts et méthodes*, Armand Colin, Paris, 302 p.

ALEXANDRE, F. & GENIN, A., (2012), Chapitre 9 - Les forêts, entre idéal de nature et déforestation, In : *Géographie de la végétation terrestre*, Armand Colin, Paris, p. 147-160.

ALEXANDRE, F. & GENIN, A., (2014), Ceintures vertes autour des grandes métropoles européennes, In : *Formes et Échelles des compositions urbaines*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Tours.

AMATI, M., (2007), From a blanket to a patchwork : The practicalities of reforming the London green belt, *Journal of Environmental Planning and Management*, vol. 50, n°5, p. 579-594.

AMATI, M. (éd.), (2008), *Urban green belts in the twenty-first century*, Ashgate, Aldershot, Hampshire, England ; Burlington, VT, 248 p.

AMATI, M. & YOKOHARI, M., (2006), Temporal changes and local variations in the functions of London's green belt, *Landscape and Urban Planning*, vol. 75, n°1-2, p. 125-142.

ANDERSEN, H. T., HANSEN, F. & JØRGENSEN, J., (2002), The fall and rise of metropolitan government in Copenhagen, *Geojournal*, n°58, p. 43-52.

ANDRIEU, D. & LEVY, J., (2007), L'archipel français. Les votes de 2007, indicateurs d'une nouvelle configuration de l'espace français, *EspacesTemps.net*.

APPLEYARD, D., (1981), *Livable Streets*, University of California Press, 364 p.

ARAGAU, C., BERGER, M. & ROUGE, L., (2011), Du périurbain aux périurbains. Diversification sociale et générationnelle dans l'ouest francilien., *Pouvoirs locaux: les cahiers de la décentralisation*, vol. III, n°94, p. 58-64.

ASCHER, F., (1995), *Métapolis, ou, L'avenir des villes*, Editions Odile Jacob, Paris, 345 p.

AUBRY, C., KEBIR, L. & PASQUIER, C., (2012), Chapitre 3. Le raccourcissement des circuits alimentaires : une nouvelle ruralité en périphérie des villes ? (étude de cas en Île-de-France), In : *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Editions Quæ, Versailles, p. 55-69.

BAIROCH, P. & GOERTZ, G., (1986), Factors of urbanisation in the nineteenth century developed countries : a descriptive and econometric analysis, *Urban studies*, vol. 23, p. 285-305.

- BANOS, V. & SABATIER, B., (2011), Les espaces périurbains non bâtis en France : entre publicisation « urbaine » et privatisation « rurale » ?, *Articulo*, n°Special issue 3, .
- BANZO, M., (2009), *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*, Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3.
- BANZO, M., (2015), L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain, *Articulo*, n°Special issue 6.
- BARKER, T. & ROBBINS, M., (1975), *A history of London transport, vol. 1, The nineteenth century*, Allen and Unwin, London, 414 p.
- BARLES, S., (2002), Le métabolisme urbain et la question écologique, *Annales de la Recherche urbaine*, n°92, p. 143-150.
- BASTIE, J., (1964), *La croissance de la banlieue parisienne*, Presses universitaires de France, Paris, 548 p.
- BAUBEROT, A. & BOURILLON, F., (2009), *Urbaphobie : Ou la détestation de la ville aux XIXe et XXe siècles*, Editions Bière, Pompignac, 352 p.
- BAUELLE, G. & PEYRONY, J., (2005), Le polycentrisme en France : cheminement d'un concept, *Territoires 2030*, n°1, p. 89-100.
- BAUER, G. & ROUX, J.-M., (1976), *La Rurbanisation ou la ville éparpillée*, Éditions du Seuil, Paris, 192 p.
- BEAU, R. & LARRERE, C., (2017), *Éthique de la nature ordinaire: recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Publications de la Sorbonne, Paris, 342 p.
- BEAUCIRE, F. & DREVELLE, M., (2013), « Grand Paris Express » : un projet au service de la réduction des inégalités d'accessibilité entre l'Ouest et l'Est de la région urbaine de Paris ?, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. août, n°3, p. 437-460.
- BELLANGER, E. & FOURCAUT, A., (2007), *Paris/Banlieues. Conflits et solidarités, Historiographie, anthologie, chronologie, 1788-2006*, Créaphis, 480 p.
- BERGER, M., (2004), *Les périurbains de Paris : de la ville dense à la métropole éclatée ?*, CNRS éditions, Paris, 317 p.
- BERGER, M., (2006), Les dynamiques périurbaines en Île-de-France, quelles évolutions récentes ?, In : *Paris et ses franges : étalement urbain et polycentrisme*, Editions de l'Université de Dijon, Dijon, 270 p.
- BERLAN-DARQUE, M., LUGINBÜHL, Y. & TERRASSON, D., (2007), *Paysages : de la connaissance à l'action*, Editions Quæ, Versailles, 316 p.
- BERQUE, A., (1995), *Les raisons du paysage : De la Chine antique aux environnements de synthèse*, Fernand Hazan, Paris, 192 p.
- BERTRAND, G. & BERTRAND, C., (2002), *Une géographie traversière. : L'environnement à travers territoires et temporalités*, 330 p.
- BIELING, C. & PLIENINGER, T., (2013), Recording Manifestations of Cultural Ecosystem Services in the Landscape, *Landscape Research*, vol. 38, n°5, p. 649-667.

- BIGANDO, E., (2006), *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la Basse Vallée de l'Isle)*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Bordeaux 3.
- BIGANDO, E., (2013), De l'usage de la photo elicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante, *Cybergeog.*
- BIGOT, R., HATCHUEL, G. & BERARD, I., (2001), *Les Français et l'espace rural*, CREDOC, 139 p.
- BLANC, C., (2010), *Le grand Paris du XXI^e siècle*, Le Cherche midi, Paris, 262 p.
- BLANC, J., (2012), Construire l'alternative agro-alimentaire : Ressorts sociaux et politiques du déploiement des AMAP en Île-de-France, *Noréis*, n°224, p. 21-34.
- BLANC, N., (1995), *La nature dans la cité*, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- BLANC, N., (2010), De l'habitabilité urbaine, In : *Ecologies urbaines*, Paris, 371 p.
- BLANC, N., COHEN, M. & GLATRON, S., (2007), Chapitre 1 - Quelle place pour le paysage végétal dans les politiques urbaines ?, In : *Paysages : de la connaissance à l'action*, Éditions Quæ, Versailles, p. 84-101.
- BLANCHET, A. & GOTMAN, A., (2007), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Armand Colin, 126 p.
- BOCQUET, D., (2008), Berlin : histoire de l'urbanisme et enjeux contemporains des politiques urbaines, In : *Berlin, un urbanisme participatif*, Editions Profession Banlieue, 160 p.
- BOITEUX-ORAIN, C. & HURIOT, J.-M., (2002), Modéliser la suburbanisation. Succès et limites de la microéconomie urbaine, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. février, n°1, p. 73-104.
- BONIN, S., (2007), Fleuves en ville : enjeux écologiques et projets urbains, *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n°13.
- BOUDREAU, J.-A., DIDIER, S. & HANCOCK, C., (2004), Homogénéisation résidentielle et indépendance politique : de la sécession urbaine et autres incorporations à Los Angeles, *L'Espace géographique*, vol. 33, n°2, p. 131-148.
- BOUISSET, C. & POTTIER, A., (2009), Les Landes de Gascogne : de la forêt cultivée au patrimoine naturel ? Présenté à Colloque international "Forêts et Paysages", Groupe d'histoire des forêts françaises, Besançon, France.
- BOUTEFEU, E., (2005), *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, CERTU, 88 p.
- BREDIF, H., (2009), Quel projet d'intérêt national pour le plateau de Saclay ?, *L'Espace géographique*, vol. 38, n°3, p. 251-266.
- BREDIF, H. & PUPIN, V., (2012), Réévaluer la place de l'agriculture à l'heure du Grand Paris, *Annales de Géographie*, n°n°683, p. 43-65.

BRENNER, N. & THEODORE, N., (2002), Cities and the Geographies of « Actually Existing Neoliberalism », *Antipode*, vol. 34, n°3, p. 349-379.

BRET, B., (2005), Les notions d'intégration et de fragmentation, approche géographique (Integration and fragmentation, a geographical approach), *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 82, n°4, p. 387-392.

BRUNET, R., (1965), *Les phénomènes de discontinuité en Géographie*, Editions du CNRS, Paris, 117 p.

BRUNET, R., (1980), La composition des modèles dans l'analyse spatiale, *Espace géographique*, vol. 9, n°4, p. 253-265.

BRUNET, R. (éd.), (2006), *Les mots de la géographie : dictionnaire critique*, La Documentation Française, Paris, 518 p.

BRUNET, R., FRANÇOIS, J.-C. & GRASLAND, C., (1997), La discontinuité en géographie : origines et problèmes de recherche [Entretien de Claude Graslan et Jean-Christophe François], *Espace géographique*, vol. 26, n°4, p. 297-308.

BRUTEL, C. & LEVY, D., (2011), Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, *INSEE Première*, n°1374.

BUNKAKYOKU, S. & INTANASHONARU, S., (1994), *A Hundred Years of Tokyo City Planning*, Tokyo Metropolitan Government, 101 p.

CAILLY, L. & POURTAU, B., (2018), « Faire métropole » : une analyse par les représentations et les pratiques de mobilité périurbaines des habitants de l'aire urbaine de Tours (France), *Géocarrefour*, vol. 92, n°92/4.

CALENGE, C., (2003), Idéologie verte et rhétorique paysagère, *Communications*, vol. 74, n°1, p. 33-47.

CARO, P., DARD, O. & DAUMAS, J.-C., (2002), *La politique d'aménagement du territoire. Racines, logiques et résultats*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 360 p.

CASPERSEN, O. H., KONIJNENDIJK, C. C. & OLAFSSON, A. S., (2006), Green space planning and land use: An assessment of urban regional and green structure planning in Greater Copenhagen, *Geografisk Tidsskrift-Danish Journal of Geography*, vol. 106, n°2, p. 7-20.

CASTRO, M. & ARNAULD DE SARTRE, X., (2014), Chapitre 2 - De la biodiversité aux services écosystémiques : Approche quantitative de la généalogie d'un dispositif., In : « *Political ecology* » des services écosystémiques, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles ; New York.

CAVAILHES, J., (2009), Analyse économique de la périurbanisation des villes, *Innovations Agronomiques*, vol. 5, p. 1-12.

CAZALS, C., DEUFFIC, P., SERGENT, A. & GINELLI, L., (2013), La forêt, un patrimoine au prisme de l'écologisation : le cas des Landes de Gascogne, *VertigO*, Hors-série 16.

CHARMES, É., (2005), *La vie périurbaine face à la menace des gated communities*, Harmattan, Paris, 219 p.

CHARMES, É., (2007), Le Malthusianisme foncier., *Études foncières*, p. 12-16.

- CHARMES, É., (2011), *La ville émiettée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF, Paris, 288 p.
- CHARMES, É., LAUNAY, L. & VERMEERSCH, S., (2013), Le périurbain, France du repli ?, *La Vie des idées*.
- CHARTIER, D. & RODARY, E., (2016), *Manifeste pour une géographie environnementale*, Presses de Sciences po, Paris, 440 p.
- CHARVET, J. P. & POULOT, M., (2006), Conserver des espaces ouverts dans la métropole éclatée : le cas de l'Île-de-France, In : *Ville et environnement*, Paris, Sedes, p. 332-369.
- CHARVET, M., (2005), *Les fortifications de Paris : de l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 314 p.
- CHOAY, F., (1994), Le règne de l'urbain et la mort de la ville, In : *La Ville. Art et architecture en Europe. 1870-1993*, Éditions du Centre Pompidou, Paris, p. 26-35.
- CHOAY, F., (2014), *L'Urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, Seuil, Paris, 464 p.
- CLARK, P. (ÉD.), (2006), *The European city and green space: London, Stockholm, Helsinki and St. Petersburg, 1850-2000*, Ashgate, Aldershot, England ; Burlington, VT, 318 p.
- CLAUDE, V., (2007), Les villes nouvelles françaises : lieux de formation aux pratiques de l'aménagement, *Strates*, n°13.
- CLAUDE, V. & SAUNIER, P.-Y., (1999), L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique, *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, vol. 64, n°1, p. 25-40.
- CLAVEL, P., HUART, F., LORAIN, J., MADRID, N., PIOGER, J.-P. & RODRIGUEZ, N., (2010), Les espaces agricoles : des territoires stratégiques pour la région Île-de-France, *Pour*, vol. 205-206, n°2, p. 117.
- CLEMENT, C. & SOULARD, C., (2016), La publicisation des espaces agricoles périurbains dans le Lunellois, Languedoc. Un cadre d'analyse en géographie, *Annales de géographie*, vol. 712, n°6, p. 590.
- CLEMENT, G., (2004), *Manifeste du Tiers Paysage*, Éditions Sujet/Objet, Paris, 25 p.
- CLERGEAU, P. & BLANC, N., (2013), *Trames vertes urbaines: de la recherche scientifique au projet urbain*, Éditions Le Moniteur, Paris, 339 p.
- CLERVAL, A. & DELAGE, M., (2014), La métropole parisienne : une mosaïque sociale de plus en plus différenciée, *Métropolitiques*.
- COHEN, J.-L., LORTIE, A. & PAVILLON DE L'ARSENAL (PARIS), (1994), *Des fortifs au perif: Paris, les seuils de la ville ; à l'occasion de l'exposition « Les seuils de la ville, Paris, des fortifs au périf » inaugurée le 23 janvier 1992 au Pavillon de l'Arsenal*, Picard Éd., Paris.
- COLLERETTE, P. (1997). L'étude de cas au service de la recherche. *Recherche en soins infirmiers*, 50, p. 81-88.

COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC, (2016), *Bilan du débat public sur le projet EuropaCity sur la commune de Gonesse dans le Val-d'Oise*, 21 p.

CORBIN, A., (1990), *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage (1750 - 1840)*, Flammarion, Paris, 407 p.

CORBIN, A., (2008), *Le miasme et la jonquille: l'odorat et l'imaginaire social XVIII^e - XIX^e siècles*, Flammarion, Paris, 429 p.

CORBIN, A. & CSERGO, J., (1995), *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Aubier, Paris, 471 p.

CORMIER, L., (2011), *Les trames vertes : entre discours et matérialités, quelles réalités ?* Thèse de doctorat en Géographie et Aménagement de l'espace, Université d'Angers.

COUEDIC, D. L., (1998), *La nature et la ville : entre pacification et résistance*, Septentrion, Sillery, 253 p.

COUR DES COMPTES, (2015), *Le logement en Île-de-France : donner de la cohérence à l'action publique*, Cour des comptes.

DA CUNHA, A., (2009), Introduction : urbanisme végétal et agriurbanisme. La ville entre artifice et nature, In : *Urbanisme végétal et agriurbanisme*, Urbia : Les Cahiers du développement urbain durable vol. n°8, 142 p.

DALLIER, P., (2008), *Les perspectives d'évolution institutionnelle du Grand Paris* (Rapport d'information du Sénat n° n°262), Rapport d'information du Sénat.

DARLY, S., (2009), *Faire coexister ville et agriculture au sein des territoires périurbains. Antagonismes localisés et dynamiques régionales de la conflictualité. Analyse du cas de l'Île-de-France*, Thèse de doctorat en Géographie, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

DARLY, S., DOYON, M. & LOUDIYI, S., (2015), Le rôle des acteurs privés dans la fabrique des espaces ouverts. Capital social et action publique dans les agglomérations urbaines, *Articulo*, n°Special issue 6.

DARLY, S. & TORRE, A., (2008), Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Île-de-France : (résultats à partir d'analyses de la presse quotidienne régionale et d'enquêtes de terrain), *Géocarrefour*, vol. 83, n°4, p. 307-319.

DAUNTON, M. (éd.), (2001), *The Cambridge Urban History of Britain*, Cambridge University Press, Cambridge, 944 p.

DE BOISMENU, A., (2004), *La fin des paysages. Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux*, 49 p.

DE RUFFRAY, S., (2000), De la marginalité territoriale à la recomposition territoriale « marginale », *Revue géographique de l'Est*, vol. 40, n°4.

DELABARRE, M. & MARRY, S., (2012), Habitabilité et nature urbaines : vers un outil d'évaluation des projets urbains : Exemple de la métropole lyonnaise, *VertigO*, Volume 12 Numéro 2.

DEMAILLY, K.-E., (2014a), *Jardiner les vacants. Fabrique, gouvernance et dynamiques sociales des vacants urbains jardinés du nord-est de l'Île-de-France*, Paris, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

DEMAILLY, K.-E., (2014b), Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ?, *EchoGéo*, n°27.

DESCOLA, P., (2005), *Par-delà nature et culture*, Gallimard, Paris, 623 p.

DESJARDINS, X., DOUAY, N. & GAGNIERE, V., (2012), Évolution des schémas, permanence des tracés : la planification de la région parisienne au prisme des réseaux ferroviaires, *Géocarrefour*, n°2, p. 209-224.

DESPONDS, D., (2007), Les impacts d'un parc naturel régional (PNR) sur les évolutions socio-démographiques de son espace rural : le cas du Vexin français, *Norois*, n°202, p. 47-60.

DI MEO, G., (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Paris, 320 p.

DI MEO, G., (2013), Territoires, États, nations et aménagement, In : *Les fondamentaux de la géographie*, Armand Colin, 320 p.

DONADIEU, P., (1998), *Campagnes urbaines*, Actes Sud, Arles, 224 p.

DONADIEU, P., (2003a), La construction actuelle des villes-campagnes. De l'utopie aux réalités, *Histoire urbaine*, vol. 8, n°2, p. 157-170.

DONADIEU, P., (2003b), La construction actuelle des villes-campagnes: De l'utopie aux réalités, *Histoire urbaine*, vol. 8, n°2, 157 p.

DORIER-APPRILL, E. (ED.), (2001), *Vocabulaire de la ville: notions et références*, Éditions du Temps, Paris, 191 p.

DRIEA ÎLE-DE-FRANCE, (2014), *Bilan d'étape des contrats de développement territorial (CDT)*, Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

DUBOST, F., (2005), Des jardins partagés dans Paris, *Polia, revue de l'art des jardins*, n°4, p. 109-118.

DUPRE, L., (2005), Des friches : le désordre social de la nature, *Terrain*, n°44, p. 125-136.

DURAN, P. & THOENIG, J.-C., (1996), L'État et la gestion publique territoriale, *Revue française de science politique*, vol. 46, n°4, p. 580-623.

ELISSALDE, B., (2002), Une géographie des territoires, *L'information géographique*, vol. 66, n°3, p. 193-205.

EMELIANOFF, C., (2007), La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe, *L'Information géographique*, vol. 71, n°3, p. 48-65.

ESCAFFRE, F., MICHON, P. & LOUDIER-MALGOUYRES, C., (2014), *Les espaces publics périurbains. Les politiques publiques de planification face à la réalité des usages*, PUCA, 77 p.

FABUREL, G., (2007), La vulnérabilité de la ville aux bruits des transports Présenté à 17èmes Journées scientifiques de l'Environnement : le citoyen, la ville et l'environnement, Créteil, France.

- FABUREL, G. & GEYMARD, S., (2008), *Vécu environnemental et qualité de vie en Région Île-de-France. Une approche exploratoire des inégalités environnementales* (Programme Politiques territoriales et développement durable), Programme Politiques territoriales et développement durable, PUCA-MEDD APR 2005, 194 p.
- FASSIN, É., FOUTEAU, C., GUICHARD, S., WINDELS, A., (2014), *Roms & riverains: une politique municipale de la race*, La Fabrique éditions, 227 p.
- FLEGEAU, M. & ROUSSEL, F., (2018), La ceinture verte de la Région Île-de-France : discontinuités, mises en valeur et représentations, In : *Nature des villes, nature des champs*, Presses universitaires de Valenciennes, 382 p.
- FLEURY, A., (2016), Quels espaces publics pour repenser le périurbain ?, In : *Territoires du périurbain : quelles nouvelles formes d'appropriation ?*, L'Harmattan, p. 99-114.
- FOURCAUT, A., (2000), *La banlieue en morceaux. La crise des lotissements défectueux en France dans l'entre-deux-guerres*, Créaphis, Grane, 339 p.
- FOURCAUT, A., (2006), Les grands ensembles ont-ils été conçus comme des villes nouvelles ?, *Histoire urbaine*, vol. 17, n°3, p. 7-25.
- FRANCHOMME, M., BONNIN, M. & HINNEWINKEL, C., (2013), La biodiversité « aménagée » les territoires ? Vers une écologisation des territoires., *Développement durable et territoires*, vol. 4, n°1.
- FRANÇOIS, J.-C., (1998), Discontinuités territoriales et mise en évidence de systèmes spatiaux dans l'espace des collèges de l'agglomération parisienne, *Espace géographique*, vol. 27, n°1, p. 63-75.
- FRANÇOIS, J.-C. & RIBARDIERE, A., (2011), *Les disparités de revenus des ménages franciliens Analyse de l'évolution 1990-1999-2007*, UMR Géographie Cités, CNRS/Paris I/ Paris VII, Paris, 98 p.
- FREY, H. W., (2000), Not green belts but green wedges: the precarious relationship between city and country, *URBAN DESIGN International*, vol. 5, n°1, p. 13-25.
- FRILEUX, P., (2008), *La haie et le bocage pavillonnaires. Diversités d'un territoire périurbain, entre nature et artificiel*, Thèse de doctorat d'ethnoécologie, Muséum national d'histoire naturelle.
- FRILEUX, P., (2010), À l'abri de la haie dans le bocage pavillonnaire, *Ethnologie française*, vol. 4, n°4, p. 639.
- GALOCHET, M. (ED.), (2006), *La forêt: ressource et patrimoine*, Ellipses, Paris, 271 p.
- GANT, R. L., ROBINSON, G. M. & FAZAL, S., (2011), Land-use change in the 'edgelands': Policies and pressures in London's rural-urban fringe, *Land Use Policy*, vol. 28, n°1, p. 266-279.
- GEORGE, P. & VERGER, F., (2006), *Dictionnaire de la géographie*, Presses universitaires de France, Paris.
- GERMAINE, M.-A. & BARRAUD, R., (2013), Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France, *VertigO*, n°Hors-série 16.

GERMAINE, M.-A., TEMPLE-BOYER, É., MILIAN, J., FOURAULT-CAUËT, V. & RAYMOND, R., (2017), La diversité des paysages des franges périurbaines : proposition d'indicateurs pour caractériser les espaces entre ville et campagne – deux cas de terrains franciliens, *L'Espace géographique*, vol. 46, n°1, p. 19-40.

GHORRA-GOBIN, C., (2015), *La métropolisation en question*, PUF, Paris, 116 p.

GILLI, F., (2002), Déplacements domicile-travail et organisation du Bassin parisien, *L'Espace géographique*, vol. 31, n°4, p. 289-305.

GRESILLON, E., ALEXANDRE, F. & SAJALOLI, B., (2016), *La France des marges*, Armand Colin, Paris, 448 p.

GRISON, J.-B., (2012), Le développement périurbain du Pays de France : des influences urbaines différenciées, *Projets de paysage*.

GROSJEAN, B., (2010), *Urbanisation sans urbanisme. Une histoire de la « ville diffuse »*, Editions Mardaga, 352 p.

GUILLUY, C., (2010), *Fractures françaises*, François Bourin Editeur, 206 p.

GUITTET, C. & LE DU-BLAYO, L., (2013), Les photographies du paysage : quelles analyses des dynamiques paysagères ?, *Projets de paysage*.

GUYOT, S., DELLIER, J. & CERBELAUD, F., (2014), L'environnement au profit des plus riches ? Construction et hybridation d'un front écologique métropolitain dans la Péninsule du Cap (Afrique du Sud), *VertigO*, Volume 14, numéro 1.

HAMEL, J., (1997), *Étude de cas et sciences sociales*, L'Harmattan, 124 p.

HAUMONT, N., LEVY, J.-P. & BACQUE, M.-H. (ED.), (1998), *La ville éclatée: quartiers et peuplement*, Harmattan, Paris, 261 p.

HERRMANN, L., (2017), *Fabriquer la ville avec les lotissements. Une qualification possible de la production ordinaire des espaces urbains contemporains ?*, Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement et Urbanisme, Université de Lausanne / Université Lumière Lyon 2.

HERVIEU, B. & VIARD, J., (1996), *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Éditions de L'Aube, La Tour d'Aigues, 160 p.

IAURIF, (2012), Les pressions foncières en milieux agricoles et naturels. Exploitation des données SAFER 2000-2011.

IMBERT, C., BRUNE, A. & ROZENHOLC, C., (2011), Les villes nouvelles franciliennes: Un exemple de périphéries urbaines en cours de maturation, *Espace populations sociétés*, n°2011/3, p. 591-602.

INDOVINA, F., (1990), *La Città diffusa*, DAEST-IUAV, Venise.

INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, ÎLE-DE-FRANCE, CONSEIL REGIONAL & AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, (1994), *Projet de Plan vert régional d'Île-de-France*, IAURIF, Paris.

- JACOBS, J., (1992), *The death and life of great American cities*, Vintage Books, New York, 458 p.
- JACQUOT, S. & MORELLE, M., (2018), Comment penser l'informalité dans les villes « du Nord », à partir des théories urbaines « du Sud » ?, *Métropoles*, n°22.
- JANIN, C. & ANDRES, L., (2008), Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ?, *Annales de géographie*, vol. 663, n°5, p. 62-81.
- KALAORA, B., (1981), Naissance et développement d'un loisir urbain : la forêt de Fontainebleau, *Études rurales*, vol. 83, n°1, p. 97-115.
- KALAORA, B., (2001), À la conquête de la pleine nature, *Ethnologie française*, vol. 31, n°4, p. 591-597.
- KALIFA, D., (2004), Les lieux du crime. Topographie criminelle et imaginaire social à Paris au XIX^e siècle, *Sociétés & Représentations*, vol. 17, n°1, p. 131-150.
- KNOEPFEL, P. & DA CUNHA, A., (2005), *Enjeux du développement urbain durable : Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 471 p.
- KÜHN, M. & GAILING, L., (2008), From Green Belts to Regional Parks : History and Challenges of Suburban Landscape Planning in Berlin, In : *Urban green belts in the twenty-first century*, Ashgate, 248 p.
- LACHMUND, J., (2013), *Greening Berlin: the co-production of science, politics, and urban nature*, MIT Press, Cambridge, Mass, 320 p.
- LAMBERT, A., (2013), La gauche et le périurbain: Les ambiguïtés de la politique de « mixité sociale » dans une petite commune pavillonnaire et ses effets sur le peuplement, *Politix*, vol. 101, n°1, p. 105.
- LARCENEUX, A., (2006), Franges de métropole : l'extension périffrancilienne de Paris, In : *Paris et ses franges : étalement urbain et polycentrisme*, Editions de l'Université de Dijon, Dijon, 270 p.
- LARUELLE, N. & LEGENNE, C., (2004), La Ceinture verte d'Île de France, un espace de vie à réinventer, *Les Cahiers de l'IAU Île-de-France* (161) p. 97-100.
- LASCOUMES, P., (2012), *Action publique et environnement*, PUF, Paris, 127 p.
- LAZZAROTTI, O., (2006), *Habiter. La condition géographique*, Belin, Paris, 288 p.
- LE CARO, Y., (2007), *Les loisirs en espace agricole. L'expérience d'un espace partagé*, Presses universitaires de Rennes, 432 p.
- LE CARO, Y., JOUSSEAUME, V., POULOT, M. & ROUGET, N., (2016), Agricultures et villes : des articulations renouvelées, *Annales de géographie*, vol. 712, n°6, 553 p.
- LE DANTEC, J.-P., (1996), *Jardins Et Paysages - textes critiques de l'antiquité à nos jours*, Larousse, Paris, 634 p.

- LE FLOCH, S. & DEVANNE, A.-S., (2007), Chapitre 3 - La « fermeture du paysage » : au-delà de l'esthétique, les enjeux d'un espace rural ouvert, In : *Paysages : de la connaissance à l'action*, Editions Quæ, Versailles, p. 41-53.
- LE GALES, P., (2011), *Le retour des villes européennes : Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Presses de Sciences po, Paris, 486 p.
- LE GALL, J. & ROUGE, L., (2014), Les espaces de l'entre-deux, *Carnets de géographes*, n°7.
- LE GOIX, R., (2001), Les « communautés fermées » dans les villes des États-Unis. Aspects géographiques d'une sécession urbaine, *L'Espace géographique*, vol. 30, n°1, p. 81-93.
- LE GOIX, R. & BERROIR, S., (2016), Gouverner les marges métropolitaines, In : *La France des marges*, Armand Colin, Paris, 448 p.
- LE NECHET, F., NESSI, H. & AGUILERA, A., (2016), La mobilité des ménages périurbains au risque des crises économiques et environnementales., *Géographie Économie Société*, vol. 18, n°1, p. 113-139.
- LEBART, L. & SALEM, A., (1988), *Analyse statistique des données textuelles*, Dunod, 216 p.
- LEBEAU, B., (2012), Paris XIII-Villetaneuse : une enclave universitaire dans la banlieue nord de Paris, In : *Paris XIII. Histoire d'une université de banlieue (1970-2010)*, Berg international, 303 p.
- LEFEVRE, H., (1974), *La production de l'espace*, Economica, 512 p.
- LEFEVRE, C., (2013), Gouverner les métropoles : l'improbable gouvernement métropolitain, *Sociologie et sociétés*, n°452, p. 223-242.
- LEGENNE, C., (2011), Paysage métropolisé, In : *Le paysage, du projet à la réalité*, IAU Île-de-France, 92 p.
- LEJEUNE, C., (2017), Analyser les contenus, les discours ou les vécus ? À chaque méthode ses logiciels !, In : *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé*, Dunod, Malakoff, p. 203-224.
- LEPART, J. & MARTY, P., (2006), Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité, *Annales de Géographie*, vol. 115, n°651, p. 485-507.
- LEVY, J., (2003), Vote et gradient d'urbanité, *EspacesTemps.net*.
- LEVY, J., (2013), *Réinventer la France: trente cartes pour une nouvelle géographie*, Fayard, Paris, 245 p.
- LEVY, J. & LUSSAULT, M., (2013), *Dictionnaire de la géographie*, Belin, Paris, 1127 p.
- LIZET, B., (2010), Du terrain vague à la friche paysagée: Le square Juliette-Dodu, Paris, Xe, *Ethnologie française*, vol. 40, n°4, 597 p.
- LIZET, B. & DE RAVIGNAN, F., (1994), *Comprendre un paysage Guide pratique de recherche*, INRA, 148 p.
- LIZET, B., JOVET, P., WOLF, A.-E., CELECIA, J. & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (FRANCE) (ED.), (1999), *Sauvages dans la ville: de l'inventaire naturaliste à l'écologie*

urbaine: hommage à Paul Jovet, 1896-1991, Publications scientifiques du Muséum, Paris, 607 p.

LUGINBÜHL, Y., (1989), Au-delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse, *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, vol. 4.

LUGINBÜHL, Y., (2001), *La demande sociale de paysage*, Conseil national du paysage.

LUGINBÜHL, Y., (2012), *La mise en scène du monde : La construction du paysage européen*, CNRS Éditions, Paris, 432 p.

LUSSAULT, M., (2007), 2. Habiter, du lieu au monde. Réflexions géographiques sur l'habitat humain, In : *Habiter, le propre de l'humain*, La Découverte, Paris, p. 35-52.

LUSSAULT, M., (2008), L'harmonie des contraires: pour relativiser le dualisme continu/discontinu, In : *Continu et discontinu dans l'espace géographique*, Presses universitaires François-Rabelais, Tours, p. 361-371.

LUSSAULT, M., (2013), L'urbain s'étale!, *Esprit*. vol. mars/avril, no. 3, 2013, p. 131-143.

MANDINAUD, V., (2005), La pollution des sols des champs d'épandage d'eaux usées, contrainte et/ou ressource pour le développement durable en plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye, *Développement durable et territoires*, Dossier 4.

MARCHAND, P. & RATINAUD, P., (2012), L'analyse de similitude appliquée aux corpus textuels: les primaires socialistes pour l'élection présidentielle française (septembre-octobre 2011)., In : *Actes des 11ème Journées Internationales d'Analyse Statistique des Données Textuelles*.

MARCO, A., MENOZZI, M.-J., LEONARD, S., PROVENDIER, D. & BERTAUDIÈRE-MONTES, V., (2014), Nature sauvage pour une nouvelle qualité de vie. Perception citadine de la flore spontanée dans les espaces publics, *Méditerranée*, vol. 123, n°2, p. 133-143.

MARESCA, B., (2000), *La fréquentation des forêts publiques en Île-de-France. Caractéristiques des sorties et flux de visites des franciliens*, CREDOC.

MARTIN, S., BERTRAND, N. & ROUSIER, N., (2006), Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain ?, *Géographie, économie, société*, vol. 8, n°3, p. 329-350.

MARTIN-PLACE, V., (2002), La participation associative dans la politique publique d'environnement française, *Pyramides*, vol. 6, p. 223-238.

MATHIEU, N. & GUERMOND, Y., (2011), *La ville durable, du politique au scientifique*, Quæ, 285 p.

MATLESS, D., (1998), *Landscape and Englishness*, London, Reaktion Books, 367 p.

MERLIN, P., (2010), *Les grands ensembles, des discours utopiques aux « quartiers sensibles »*, La Documentation Française, 216 p.

MERLIN, P. & CHOAY, F., (2000), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presses universitaires de France, Paris, 1156 p.

- MOGRIDGE, M. & PARR, J. B., (1997), Metropolis or Region: On the Development and Structure of London, *Regional Studies*, vol. 31, n°2, p. 97-115.
- MOIGNEU, T., (2005), *Gérer les forêts périurbaines*, Office Nationale des Forêts, 414 p.
- MOINDROT, C., (1961a), Un essai de planification du paysage. Les zones vertes des villes britanniques, *Annales de Géographie*, vol. 70, n°382, p. 585-596.
- MOINDROT, C., (1961b), Un essai de planification du paysage. Les zones vertes des villes britanniques, *Annales de Géographie*, vol. 70, n°382, p. 585-596.
- MONTILLET, P., (2018), Les PNR franciliens, la planification et l'aménagement du territoire. The Nature regional parks around Paris and the planning territory, *Revue juridique de l'environnement*, vol. 43, n°2, p. 275-287.
- MORANGE, M., SCHMOLL, C. & TOUREILLE, É., (2016), *Les outils qualitatifs en géographie: méthodes et applications*, Armand Colin, Malakoff, 224 p.
- MOREL-BROCHET, A. & ORTAR, N., (2012), *La fabrique des modes d'habiter: homme, lieux et milieux de vie*, Harmattan, Paris, 313 p.
- MORRIS, R. J. & RODGER, R. (ÉD.), (1993), *The Victorian city: a reader in British urban history, 1820-1914*, Longman, London ; New York, 382 p.
- MULLER, R., (1983), *Habitants et anciens habitants de la zone à Paris*, Département de sociologie, Paris 8.
- MUNTON, R., (2007), *London's green belt : containment in practice*, Routledge; (Première édition : 1983), 190 p.
- MURATET, A., MACHON, N., JIGUET, F., MORET, J. & PORCHER, E., (2007), The Role of Urban Structures in the Distribution of Wasteland Flora in the Greater Paris Area, France, *Ecosystems*, vol. 10, n°4, p. 661-671.
- MURATET, A., MURATET, M. & PELLATON, M., (2017), *Flore des friches urbaines du nord de la France et des régions voisines*, Éditions Xavier Barral, Paris, 464 p.
- OFFNER, J.-M., (2006), Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart, *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, p. 27-47.
- PAILLE, P. & MUCCHIELLI, A., (2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Armand Colin, 424 p.
- PAQUOT, T., (2010), *Les faiseurs de villes 1850-1950*, Infolio, Gollion (Suisse), 512 p.
- PERNET, A., (2011), *Le grand paysage en projet, Entre trajectoires institutionnelles et territoires vécus. L'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris I Panthéon Sorbonne.
- PERRIER-CORNET, P. (éd.), (2002), *A qui appartient l'espace rural ? Enjeux publics et politiques*, Aube ; DATAR, La Tour d'Aigues : Paris, 141 p.
- PEYRACHE-GADEAU, V. & PERRON, L., (2010), Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial, *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2.

- PHILIPPONNEAU, M., (1956), *La vie rurale de la banlieue parisienne, étude de géographie humaine*, Armand Colin, Paris, 597 p.
- PINOL, J.-L., WALTER, F. & PINOL, J.-L., (2012), *La ville contemporaine jusqu'à la Seconde Guerre mondiale*, Éd. du Seuil, Paris, 442 p.
- PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (ED.), (2013), *Jardins en ville, villes en jardin. Amsterdam, Berlin, Bruxelles, Lyon, Nantes, Paris, Toulouse, Strasbourg = Gardens in the city*, Parenthèses, Marseille.
- POULOT, M., (2006), Les programmes agri-urbains en Île-de-France : de la « fabrique » des territoires périurbains, communication au colloque « Les dynamiques des territoires en milieu périurbain », Montréal, avril 2006, [vrm.ca/périurbain.asp], octobre 2006, 14 p.
- POULOT, M., (2008), Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ?, *Géocarrefour*, vol. 83, n°4.
- POULOT, M., (2011), Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire: Exemples franciliens, *VertigO*, Volume 11, numéro 2.
- POULOT, M., (2012), Résurgences paysagères et nouvelles économies agricoles dans le périurbain francilien, *Projets de paysage*.
- POULOT, M., (2013), Du vert dans le périurbain, *EspacesTemps.net*.
- POULOT, M., ARAGAU, C. & ROUGE, L., (2016), Les espaces ouverts dans le périurbain ouest francilien : entre appropriations habitantes et constructions territoriales, *Géographie, économie, société*, vol. 18, n°1, p. 89-112.
- POULOT, M. & ROUYRES, T., (2007), Refaire campagne en Île-de-France, *Norois*, n°202, p. 61-71.
- POUVREAU, B. (éd.), (2007), *Les cités-jardins de la banlieue du nord-est parisien*, Éditions du Moniteur, Paris, 141 p.
- PRETECEILLE, E., (2006), La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité, *Sociétés contemporaines*, vol. 62, n°2, p. 69-93.
- PRIMDAHL, J., VEJRE, H., BUSCK, A. & KRISTENSEN, L., (2009), Planning and development of the fringe landscapes on the outer side of the Copenhagen « fingers », In : *Regional planning for open space*, Routledge, 336 p.
- PROST, B., (2004), Marge et dynamique territoriale, *Géocarrefour*, vol. 79, n°2, p. 175-182.
- PUMAIN, D., GODARD, F., MATTEI, M.-F. & CHENU, A., (2007), *Données urbaines. 5/*, Anthropos, Paris, 381 p.
- PUMAIN, D. & SAINT-JULIEN, T., (2010), *Analyse spatiale : les localisations*, Armand Colin, 192 p.
- QUELLIER, F., (2003), *Des fruits et des hommes : l'arboriculture fruitière en Île-de-France vers 1600-vers 1800*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 464 p.
- RAFFESTIN, C., (1997), Une société de la friche ou une société en friche, *Collage*, n°4, p. 12-15.

- RAYMOND, R., (2003), La concertation sur l'espace cultivé et la nature dans le Vexin français, *Économie rurale*, vol. 273, n°1, p. 169-183.
- RAYMOND, R., (2004), *La nature à la campagne : identification sociale et argument pour la gestion d'un territoire rural partagé : l'exemple du Vexin français*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- RAYNAUD, A., (1981), *Société, Espace et Justice*, PUF, Paris, 263 p.
- REINERT, M., (1983), Une méthode de classification descendante hiérarchique : application à l'analyse lexicale par contexte., *Les cahiers de l'analyse des données*, vol. VIII, n°2, p. 187-198
- RENARD, V., (2011), Quelques interrogations sur les politiques publiques de développement durable, *Regards croisés sur l'économie*, vol. 9, n°1, p. 175-181.
- REYBURN, S., (2002), Le cadre de vie et les jardins potagers communautaires à Montréal, *VertigO*, Volume 3, Numéro 2.
- RIBOULOT-CHETRIT, M., (2015), Les jardins privés : de nouveaux espaces clés pour la gestion de la biodiversité dans les agglomérations ?, *Articulo*, n° Special issue 6.
- RIBOULOT-CHETRIT, M., (2016), *Les habitants et leur jardin : relations au vivant, pratiques de jardinage et biodiversité au coeur de l'agglomération parisienne*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- RICAN, S., VAILLANT, Z., CHEVILLARD, G., MOUSQUES, J. & LUCAS-GABRIELLI, V., (2016), Les marges sanitaires, recompositions et gestions locales, In : *La France des marges*, Armand Colin, Paris, 448 p.
- RIEUTORT, L., (2009), Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture, *L'Information géographique*, vol. 73, n°1, p. 30-48.
- RIPOLL, F., (2009), Le concept « AMAP », *Géographie et Cultures*, n°72, p. 99-116.
- RIPOLL, F. & VESCHAMBRE, V., (2005), Introduction, *Noroi*, n°195, p. 7-15.
- RIVIERE, J., (2017), L'espace électoral des grandes villes françaises. Votes et structures sociales intra-urbaines lors du scrutin présidentiel de 2017, *Revue française de science politique*, vol. 67, n°6, p. 1041-1065.
- ROGER, A., (2009), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Champ Vallon, 463 p.
- ROUDAUT, E., (2003), *Villes et campagnes britanniques. Confrontation ou (con)fusion*, Presses universitaires de Valenciennes, Valenciennes, 263 p.
- ROUGE, L., (2005), *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les « captifs » du périurbain*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Toulouse-Le Mirail.
- ROUGE, L., (2011), Retour dans les espaces de la « captivité périurbaine » : diversification des parcours de vie et affirmation de logiques d'autonomisation, *Sud-Ouest Européen Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°31, p. 43-53.

- ROUSSEL, F., (2017), *Géographie de la végétation aux environs de Paris : le cas de la Ceinture verte d'Île-de-France. Fragmentation paysagère, enjeux socio- environnementaux, (dé)constructions territoriales*, Thèse de doctorat en Géographie, Paris 13 - Sorbonne-Paris-Cité.
- SADOUX, S., (2015), Ni ville, ni suburb, *Socio-anthropologie*, n°32, p. 123-138.
- SAINT-JULIEN, T. & LE GOIX, R. (ED.), (2007), *La métropole parisienne: centralités, inégalités, proximités*, Belin, Paris, 333 p.
- SARDAIN, M.-F., (2014), Les servitudes militaires autour des fortifications au XIX^e siècle, *Revue historique des armées*, n°274, p. 3-14.
- SCHEROMM, P., (2015), L'expérience agricole des citadins dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier, *Développement durable et territoires*, Vol.6, n°1.
- SCHUBERT, D., (1985), Theodor Fritsch ou la version nationaliste allemande de la cité-jardin, *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°15/16/17, p.154-161.
- SEIGNAN, G., (2010), L'hygiène sociale au XIX^e siècle : une physiologie morale, *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°40, p. 113-130.
- SGARD, A., (2008), Entre l'eau, l'arbre et le ciel: Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale, *Géographie et cultures*, n°66, p. 121-138.
- SIBLEY, D., (1995), *Geographies of Exclusion: Society and Difference in the West*, Routledge, London, 224 p.
- SIEDENTOP, S., FINA, S. & KREHL, A., (2016), Greenbelts in Germany's regional plans—An effective growth management policy?, *Landscape and Urban Planning*, vol. 145, p. 71-82.
- SIEVERTS, T., (2004), *Entre-ville: une lecture de la Zwischenstadt*, Parenthèses Éditions, 188 p.
- SIMON, L. & GOELDNER-GIANELLA, L., (2012), Quelle biodiversité pour quels habitants dans la trame verte urbaine ? L'exemple du Val Maubuée (Seine-et-Marne, France), *Développement durable et territoires*, Vol. 3, n° 2.
- SORENSEN, A., (2002), *The making of urban Japan: cities and planning from Edo to the twenty-first century*, Routledge, London ; New York, 386 p.
- STEPHAN, J.-M., (2001), *La consommation des espaces agricoles et naturels en Île-de-France : plusieurs approches pour un suivi de précision* (Agreste Cahiers n°1), Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
- STEPHAN, J.-M., (2010), Espaces remarquables, espaces ordinaires : de la sanctuarisation des sites à la fonctionnalité des territoires, *Pour*, vol. 205-206, n°2, p. 48.
- STOCK, M., (2007), Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines, In : *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, p. 213-230.
- STURZAKER, J. & MELL, I., (2017), *Green Belts. Past; present; future ?*, Routledge, 198 p.

SUKOPP, H., (2003), Flora and Vegetation Reflecting the Urban History of Berlin, *Die Erdre*, vol. 3, n°134, p. 295-316.

TUFFERY, L., (2015), *Valeur de l'environnement forestier périurbain et hétérogénéité spatiale des services récréatifs par l'approche hédonique*, Thèse de doctorat en Économie, Université d'Évry-Val-d'Essonne, Paris-Saclay.

VADELORGE, L., (2014), *Retour sur les villes nouvelles*, Créaphis Editions, Grane, 464 p.

VAN WAERBEKE, J., (2006), Le motif végétal dans les regards portés par les artistes sur les périphéries parisiennes, In : *La ville insoutenable*, Belin, Paris, p. 66-77.

VANIER, M., (2000), Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique, *Revue de géographie alpine*, vol. 88, n°1, p. 105-113.

VANIER, M., (2003), Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace, *Revue de Géographie Alpine*, vol. 4, n°91, p. 79-89.

VEJRE, H., PRIMDAHL, J. & BRANDT, J., (2007), The Copenhagen Finger Plan. Keeping a green space structure by a simple planning metaphor, In : *Europe's living landscapes. Essays on exploring our identity in the countryside*, KNNV, p. 311-328.

VILMIN, T., (2001), Croissance périurbaine et finances communales, *Études foncières*, vol. mai/juin, n°91, p. 6-9.

WAKEMAN, R., (2009), *The heroic city: Paris, 1945-1958*, The University of Chicago Press, Chicago, 401 p.

WAKEMAN, R., (2016), *Practicing utopia: an intellectual history of the new town movement*, The University of Chicago Press, Chicago ; London, 376 p.

WATANABE, T., AMATI, M., ENDO, K. & YOKOHARI, M., (2008), The abandonment of Tokyo's green belt and the search for a new, In : *Urban green belts in the twenty-first century*, Ashgate, Burlington, p. 248.

WOODS, M., (2010), *Rural*, Routledge, New York, 336 p.

YOKOHARI, M., TAKEUCHI, K., WATANABE, T. & YOKOTA, S., (2000), Beyond greenbelts and zoning: A new planning concept for the environment of Asian mega-cities, *Landscape and Urban Planning*, n°47, p. 159-171.

Table des figures

Figure I.1. Évolution de la population de Londres, Berlin et Paris au cours du XIX ^e siècle.....	23
Figure I.2. Évolution démographique des agglomérations de Berlin, Londres et Paris au XX ^e siècle et début du XXI ^e siècle.....	24
Figure I.3. Camille Pissarro, <i>Paysage près de Pontoise</i> , 1874.....	29
Figure I.4. Le plan Jansen en 1908.....	35
Figure I.5. Système de parcs de l'agglomération de Berlin.....	36
Figure I.6. La ceinture verte tokyoïte conçue en 1946 et l'emplacement du parc Mizumoto.....	38
Figure I.7. La mise en place de la Green Belt à Londres et en Angleterre.....	41
Figure I.8. Page de couverture du <i>Fingerplanen</i> , 1947.....	44
Figure II.1. Photographie des fortifications et de jardins ouvriers dans la zone non aedificandi en 1919.....	53
Figure II.2. Projet d'ensemble des parcs et jardins à établir dans Paris proposé par Eugène Hénart, 1904, étude sur les transformations de Paris.....	54
Figure II.3. Fronts d'urbanisation imaginés dans le PADOG de 1960 et urbanisation constatée en 1965.....	57
Figure II.4. Schéma comparatif des modèles urbains de Londres et Paris.....	59
Figure II.5. Schéma d'implantation des villes nouvelles dans le SDAURP en 1965.....	59
Figure II.6. Schéma des zones naturelles d'équilibre proposées dans le SDAURIF de 1976.....	61
Figure II.7. Schéma de la Ceinture verte proposé en 1986 par l'IAURIF.....	63
Figure II.8. Les cinq secteurs d'étude de la Ceinture verte et les espaces ouverts identifiés dans le Plan vert.....	64
Figure II.9. Schéma d'ensemble du Plan vert.....	64
Figure II.10. Carte du fonctionnement régional des espaces agricoles et forestiers.....	65
Figure II.11. Chronologie de la prise en compte de la préservation des espaces végétalisés en Île-de-France.....	66
Figure II.12. Carte des territoires agri-urbains en Île-de-France.....	77
Figure IV.1. Typologie de l'occupation du sol en Ceinture verte.....	119
Figure IV.2. Typologie de l'occupation du sol en Ceinture verte d'après le MOS.....	120
Figure IV.3. Recension des marques visibles des fonctions culturelles et paysagères dans les photographies.....	122
Figure IV.4. Exemples de traitements de la base de données photographiques en fonction du modèle en RGB.....	125
Figure IV.5. L'espace végétalisé au centre de l'enquête qualitative.....	131
Figure V.1. Répartition de l'occupation du sol en Ceinture verte en 1978, 1995 et 2011.....	146

Figure V.2. Évolution de la population en Ceinture verte et progression des espaces urbanisés entre 1978 et 2013.....	160
Figure V.3. Progression de l'urbain par recyclage et par extension entre 1982 et 2012 en Île-de-France.....	161
Figure V.4. Variation annuelle moyenne de la population municipale entre 1968 et 2013.....	165
Figure VI.1. Répartition des types de logements en 2013.....	182
Figure VI.2. Part des propriétaires et des locataires dont en HLM en 2013.....	183
Figure VI.3. Moyenne de la part des ménages fiscaux imposés en 2013.....	187
Figure VI.4. Moyenne des indicateurs retenus pour l'ensemble des IRIS et communes de Ceinture verte.....	194
Figure VII.1. Schéma de l'occupation du sol le long de chacun des huit transects photographiques.....	218
Figure VII.2. Schéma de l'occupation du sol selon la classification du MOS sur chacun des huit transects.....	220
Figure VII.3. Schéma de l'occupation du sol et des fonctions visibles dans le paysage le long des transects.....	231
Figure VIII.1. Graphe des similitudes obtenu à partir de notre corpus.....	237
Figure VIII.2. Dendrogramme des classes obtenues par la classification de Reinert.....	240
Figure VIII.3. Test du Khi ² pour deux formes utilisées dans le corpus et leur corrélation avec chacune des classes.....	243
Figure IX.1. Localisation du transect en Ceinture verte.....	269
Figure IX.2. Évolution de chaque type d'orientation technico-économique des communes de Ceinture verte.....	277
Figure IX.3. Occupation du sol et types d'espaces en végétation le long du transect.....	287
Figure IX.4. Carte du périmètre de l'opération d'aménagement de la Butte Pinson.....	293
Figure IX.5. Carte de l'axe 1 du SCoT de l'intercommunalité de Marne-et-Gondoire.....	298
Figure X.1. Représentation du système de l'assainissement parisien au début du XX ^e siècle.....	306
Figure X.2. Principes opérationnels d'aménagement pour la plaine de Pierrelaye.....	311
Figure X.3. Périmètre d'aménagement forestier proposé par le SMAPP en juin 2015.....	313
Figure X.4. Le plan du parc adossé à la charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.....	319
Figure XI.1. Groupe d'ouvriers agricoles vers 1940.....	344
Figure XI.2. Occupation des terrains au sud de la redoute de la Butte Pinson en 2014 et en 2017.....	346
Figure XI.3. Schéma du système d'acteurs et prise en compte des gens du voyage dans le projet de forêt en Plaine de Pierrelaye en 2017.....	361
Figure XI.4. Localisation du projet de relogement des familles sédentarisées dans le cadre du parc de la Butte Pinson.....	363
Figure XII.1. Contrats d'Intérêt National en Île-de-France.....	380

Table des cartes

<i>Carte I.</i> Localisation de la Ceinture verte dans l'espace francilien.....	12
<i>Carte I.1.</i> Organisation spatiale du Fingerplanen de Copenhague en 2015	45
<i>Carte II.1.</i> Localisation des PRIF en Île-de-France en 2014.....	68
<i>Carte II.2.</i> Les espaces sanctuarisés en Ceinture verte.....	72
<i>Carte II.3.</i> Fronts d'urbanisation définis par la Région Île-de-France.....	75
<i>Carte III.1.</i> La Ceinture verte : une position d'entre-deux.....	87
<i>Carte IV.1.</i> Localisation des terrains d'étude en Ceinture verte.....	127
<i>Carte V.1.</i> Occupation du sol en Ceinture verte.....	148
<i>Carte V.2.</i> Évolution de la couverture agricole entre 1978 et 2011 en Île-de-France.....	149
<i>Carte V.3.</i> Diminution de l'espace agricole et nouvelles créations d'espaces de culture entre 1995 et 2011.....	151
<i>Carte V.4.</i> Évolution du couvert forestier entre 1978 et 2011 en Île-de-France.....	152
<i>Carte V.5.</i> Évolution des espaces boisés autour de Sénart et le secteur de Montgé-en-Goële.....	153
<i>Carte V.6.</i> Évolution de l'urbanisation en Île-de-France et parc naturels régionaux.....	154
<i>Carte V.7.</i> Évolution de la tâche urbaine parisienne entre 1978 et 2011.....	155
<i>Carte V.8.</i> Différents types d'urbanisation par extension en Ceinture verte.....	157
<i>Carte V.9.</i> Émiettement de l'urbain à l'ouest.....	159
<i>Carte V.10.</i> Évolution de l'unité urbaine de Paris depuis 1968.....	162
<i>Carte V.11.</i> Taux de variation moyenne annuelle de la population de Ceinture verte entre 1968 et 2013.....	166
<i>Carte V.12.</i> Taux de variation annuel de la population entre 1968 et 1975, 1990 et 1999 et 2008 et 2013.....	167
<i>Carte V.13.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur de Marne-la-Vallée.....	169
<i>Carte V.14.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur nord-est de la Ceinture verte.....	170
<i>Carte V.15.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population à Grigny.....	172
<i>Carte V.16.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population en plaine de France.....	173
<i>Carte V.17.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur de Versailles.....	174
<i>Carte V.18.</i> Évolution du bâti et des variations annuelles moyennes de la population dans le secteur sud-est de la Ceinture verte.....	175
<i>Carte VI.1.</i> Localisation des communes de plus de 10 000 habitants en Ceinture verte.....	180
<i>Carte VI.2.</i> Densités en Ceinture verte en 2013 (habitant/km ²).....	181
<i>Carte VI.3.</i> Part des maisons en Ceinture verte en 2013.....	182

Carte VI.4. Part des propriétaires et des locataires de HLM par commune en Ceinture verte en 2013.....	184
Carte VI.5. Médiane des revenus disponibles en Ceinture verte en 2013.....	186
Carte VI.6. Discontinuités relatives à la médiane des revenus en 2013.....	188
Carte VI.7. Part des ménages fiscaux imposés par communes en Ceinture verte en 2013....	189
Carte VI.8. Discontinuités relatives à la part des cadres et des ouvriers en 2013.....	190
Carte VI.9. Part des chômeurs en Ceinture verte en 2013.....	191
Carte VI.10. Discontinuités relatives au taux de chômage en 2013.....	192
Carte VI.11. Classification multivariée des entités spatiales (IRIS et communes) en Ceinture verte.....	195
Carte VI.12. Type 1, au sud vers Marcoussis, sortie de l'agglomération à l'ouest de la vallée de l'Orge et au nord de la plaine de France.....	196
Carte VI.13. Type 2, au nord-est de l'agglomération, en frange interne de Ceinture verte et au sud-est dans la ville nouvelle d'Évry et à proximité.....	197
Carte VI.14. Type 3, dans le couloir d'urbanisation de la vallée de Montmorency et à l'ouest de la Ceinture verte.....	198
Carte VI.15. Type 4, au sud de l'agglomération dans la ville nouvelle de Sénart et aux alentours et dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée et aux alentours.....	199
Carte VI.16. Typologie et unité urbaine de Paris.....	200
Carte VI.17. Types représentés dans les villes nouvelles de Cergy-Pontoise, de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Marne-la-Vallée.....	201
Carte VI.18. Candidat arrivé en tête à l'élection présidentielle de 2017 par commune.....	202
Carte VII.1. Localisation des huit transects photographiques réalisés.....	210
Carte VIII.1. Appartenance aux classes en fonction des lieux d'entretien.....	242
Carte IX.1. Orientation technico-économique des communes de la Ceinture verte en 2000 et 2010.....	277
Carte IX.2. Localisation de la Butte Pinson dans l'agglomération parisienne.....	290
Carte IX.3. Localisation de Marne-et-Gondoire.....	296
Carte X.1. Localisation de la plaine de Pierrelaye dans l'agglomération parisienne.....	305
Carte X.2. Localisation de la vallée de Chevreuse en Ceinture verte.....	317
Carte XI.1. Aires d'accueil du Val-d'Oise au 1er janvier 2018.....	343
Carte XII.1. Tracé du métro du Grand Paris Express en Ceinture verte.....	373
Carte XII.2. Les contrats de développement territorial (CDT) et le périmètre de la Ceinture verte.....	381
Carte XII.3. Localisation des OIN en Île-de-France.....	283
Carte XII.4. Situation de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.....	383
Carte XII.5. Situation de la vallée de Chevreuse, entre le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, l'OIN Paris-Saclay et le CDT Versailles-Saint-Quentin.....	386

Table des photographies

<i>Photographie I.1.</i> Vue sur la forêt de Vestkoven depuis Hersted høje, colline artificielle aménagée dans le but de créer un belvédère.....	46
<i>Planche photographique VII.1.</i> Types de paysages rencontrés en Ceinture verte (1).....	213
<i>Planche photographique VII.1.</i> Types de paysages rencontrés en Ceinture verte (2)	215
<i>Planche photographique VII.2.</i> Barrières et mode d'occupation du sol.....	224
<i>Planche photographique VII.3.</i> Marquer l'appropriation, légitime ou non, empêcher l'appropriation informelle.....	226
<i>Planche photographique VII.4.</i> Coupures paysagères.....	227
<i>Planche photographique VII.5.</i> Les zones de contact en Ceinture verte.....	229
<i>Photographies IX.1.</i> Jardins partagés à Saint-Germain-Lès-Arpajon et à Deuil-la-Barre.....	270
<i>Photographies IX.2.</i> Deux images des friches : les Petits Noyers à Deuil-la-Barre et les anciens vergers de Saint-Prix.....	272
<i>Photographies IX.3.</i> Forêt du Rougeau, carrefour du Grand Veneur et forêt de l'Isle-Adam.....	274
<i>Photographies IX.4.</i> Vue depuis les Haras de St Jacques à Frépillon et sur la Plaine de Pierrelaye.....	275
<i>Photographies IX.5.</i> Parc de Versailles et parc du château de Méry-sur-Oise.....	279
<i>Photographies IX.6.</i> L'Oise à Méry-sur-Oise. Cycliste se reposant sur un banc face à la Seine à Croissy-sur-Seine.....	279
<i>Photographie IX.7.</i> Aux portes de l'Université Paris 13, des animaux de la « ferme universitaire » paissent près d'un terrain de sport installé par la municipalité de Villetaneuse.....	283
<i>Photographie IX.8.</i> Le ruban vert qui serpente le long de la Butte Pinson et les lignes à haute tension qui impriment leur marque sur le paysage.....	292
<i>Photographie IX.9.</i> La plaine agricole de Boissy et les aménagements réalisés par l'AEV.....	295
<i>Photographie IX.10.</i> La ferme de Saint Thibault, exploitation agricole en agriculture biologique.....	299
<i>Planche photographique X.1.</i> Les paysages de la plaine de Pierrelaye, mêlant cultures et marques de l'urbain, notamment de l'ancien réseau d'épandage des eaux usées.....	307
<i>Photographies X.2.</i> Magny-les-Hameaux et à Milon-la-Chapelle. Ces photographies illustrent le caractère préservé de ce territoire.....	318
<i>Photographie X.3.</i> Vue sur le village de Bussy-Saint-Georges.....	322
<i>Planche photographique XI.1.</i> Les différents types de situations observés en plaine de Pierrelaye lors de nos visites de terrain.....	342
<i>Photographie XI.2.</i> Le chapiteau construit avec des matériaux de récupération. Au premier plan, on distingue des cultures de pomme de terre.....	350

Table des tableaux

<i>Tableau II.1.</i> Acteurs et modalités d'intervention dans la politique de constitution de la Ceinture verte.....	69
<i>Tableau IV.1.</i> Types d'arrangement et dynamiques d'aménagement des espaces non bâtis dans les quatre terrains d'étude.....	128
<i>Tableau IV.2.</i> Thèmes évoqués dans la grille d'entretien avec les acteurs publics.....	132
<i>Tableau IV.3.</i> Thèmes évoqués dans la grille d'entretien avec les habitants.....	134
<i>Tableau V.1.</i> Variation annuelle moyenne de la population municipale entre 1968 et 2013.....	165
<i>Tableau V.2.</i> Indicateurs de la variation annuelle moyenne de la population en Ceinture verte sur l'ensemble de la période 1968-2013.....	167
<i>Tableau VI.1.</i> Variables retenues pour la classification multivariée.....	193
<i>Tableau VII.1.</i> Description des huit transects réalisés.....	193
<i>Tableau VII.2.</i> Part de chacun des types d'occupation du sol rencontrés le long des huit transects.....	221
<i>Tableau VII.3.</i> Nombre et pourcentage des occurrences des fonctions rencontrées.....	232
<i>Tableau X.1.</i> Nombre d'associations de défense de l'environnement et du cadre de vie dans trois secteurs de Ceinture verte.....	331

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
LISTE DES ABREVIATIONS	6
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	9
PARTIE 1 : LA CEINTURE VERTE FRANCILIENNE, UNE TRANSITION ENTRE L'AGGLOMERATION PARISIENNE ET LES ESPACES RURAUX DU BASSIN PARISIEN	17
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	18
CHAPITRE I : LES CEINTURES VERTES : DE LA LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN A LA PLANIFICATION VERTE	21
I. Comment les premières ceintures vertes sont-elles advenues ?	22
I.1. Des transformations radicales des grandes agglomérations européennes.....	22
I.1.1. L'explosion urbaine : XIX ^e – début XX ^e siècles	23
I.1.2. Le ralentissement de la croissance des villes la seconde moitié du XX ^e siècle	25
I.2. Des spécificités du « modèle français »	26
I.3. Le bouleversement des représentations de la ville et la place de la végétation à partir du XIX ^e siècle.....	27
I.3.1. Idéalisation de la campagne et sentiments anti-urbains	27
I.3.2. Une évolution de la place de la végétation en ville : pratiques et théories urbanistiques	29
II. Les ceintures vertes en Europe et dans le monde : une géopolitique	31
I.1. Le cas berlinois : un exemple précoce de ville durable	33
I.2. Tokyo : une ceinture verte envisagée dans le Japon militariste	36
I.3. La <i>Green Belt</i> de Londres : l'archétype des ceintures vertes.....	38
I.3.1. Le tournant de l'entre-deux-guerres et l'héritage du socialisme utopique du XIX ^e siècle	38
I.3.2. Les principes	40
I.3.3. Un outil remis en cause	41
I.3.4. Un modèle qui a essaimé dans le monde entier	41
I. 4. Copenhague : un modèle radial de planification verte.....	42
CONCLUSION DU CHAPITRE I	49
CHAPITRE II : LA CEINTURE VERTE FRANCILIENNE : UNE MISE EN PLACE TARDIVE ET EN DEMI-TEINTE	51
I. La Ceinture verte d'Île-de-France : histoire d'un projet inabouti.....	52
I.1. Autour de Paris : une première tentative inaboutie.....	52
I.1.1 Les « fortifs » et la « zone » : la possibilité d'une ceinture d'espaces verts autour de Paris abandonnée	52
I.1.2. Le plan Prost : les prémices d'une planification d'ensemble de l'agglomération parisienne.....	55
I.2. Les étapes de la mise en place du projet de Ceinture verte	55
I.2.1. Du District à l'Île-de-France : qui a la main sur la planification régionale ?.....	55
I.2.2. Le PADOG, le SDAURP : une politique d'aménagement forte de l'État	56
I.2.3. Le SDAURIF de 1976 : Les zones naturelles d'équilibre (ZNE)	59
I.2.4. Les années 1980 : premières réflexions autour d'une Ceinture verte d'échelle régionale	62
I.2.5. Le « Plan Vert » de 1995 : version la plus aboutie de la Ceinture verte	63

I.2.6. Le SDRIF de 2013, une Ceinture verte « vidée de son sens » ?	65
II. Sur quels éléments concrets la Ceinture verte s'appuie-t-elle ?	66
II.1. Les outils de la Région : l'Agence des espaces verts et le PRIF	66
II.2. La complexité du jeu d'acteurs en Ceinture verte	68
II.3. Des espaces sanctuarisés en Ceinture verte	69
III. Des formes alternatives de planification des espaces non-bâties.....	72
III.1 Les trames vertes : un objectif de protection de la biodiversité, une logique spatiale différente ?.....	73
III.2. D'autres notions : fronts urbains, faisceaux et programmes agri-urbains	74
III.2.1. Les fronts urbains et les faisceaux : deux outils proposés dans les documents de planification régionaux	74
III.2.2. Les programmes agri-urbains : des territoires de projet et d' « hybridation »	76
III.3. Une Ceinture verte dans le Grand Paris ?	77
III.4. Du côté de la Région	78
CONCLUSION DU CHAPITRE II	80
CHAPITRE III : LES MARGES DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE. ATTENTES URBAINES ET PERIURBAINES	81
I. Les transformations des paysages aux marges de l'urbain.....	81
I.1. La périurbanisation, une forme nouvelle d'urbanisation	82
I.2. Paris à l'heure de la métropolisation	83
II. L'entre-deux et l'espace végétalisé	85
II.1. Qualifier les bordures de la ville.....	85
II.1.1. La fin de la relation ville-campagne ?	85
II.1.2. La Ceinture verte : à cheval entre l'urbain dense et la partie périurbaine de l'agglomération parisienne	85
II.1.3. Désigner l'espace intermédiaire.....	88
II.2. L'espace végétal à la croisée des enjeux dans la ville	91
III. Habiter l'espace intermédiaire	93
III.1. L'habiter : une entrée par l'espace végétalisé	93
III.1.1 Habiter l'espace ou des espaces habitables	93
III.1.2. Les pratiques : vecteurs d'appropriation	94
III.1.3. Cadre de vie, qualité de vie	96
III.2. La nature et le paysage : une dimension essentielle pour la société urbaine ?.....	96
III.2.1. Le désir de nature et de paysage : deux demandes confondues ?.....	97
III.2.2. Vers une homogénéisation des modes de vie urbains	100
IV. Le territoire, l'habiter et l'aménagé	102
IV.1. Le territoire et l'habiter	102
IV.2. Territoire, mise en valeur et aménagement	103
IV.2.1. Mise en valeur et aménagement	103
IV.2.2. La valeur des espaces	104
V. La traduction des injonctions environnementales dans les politiques publiques de l'aménagement	105
V.1. L'impératif du développement durable	105
V.2. L'écologisation des politiques publiques	106
CONCLUSION DU CHAPITRE III	108
CHAPITRE IV : UNE DEMARCHE METHODOLOGIQUE MULTISCALEAIRE	109
I. L'échelle régionale : décrypter l'organisation socio-spatiale de l'espace de Ceinture verte.....	110
I.1. Caractériser l'objet d'étude et ses limites	110
I.2. Décrypter le processus d'urbanisation de la Ceinture verte.....	111
I.2.1. L'analyse de l'occupation du sol à l'échelle régionale : une étape cartographique ..	111
I.2.2. Statistiques et peuplement	113
I.3. Appréhender l'organisation socio-spatiale de la Ceinture verte, comparaisons et mise en typologie	113
II. Des transects pour appréhender les arrangements paysagers en Ceinture verte	115
II.1. Le paysage et les arrangements paysagers : des échelles d'analyse	115

II.2. La méthode des coupes paysagères : un mode d'analyse original de l'agencement spatial des paysages en Ceinture verte.....	115
II.2.1. Qualifier les paysages de la Ceinture verte par un échantillonnage photographique aléatoire systématique	116
II.2.2. Un traitement double des données photographiques	118
III. L'approche qualitative de quatre études de cas.....	126
III.1. Le choix de quatre terrains d'étude	127
III.2. Les enquêtes par entretiens : analyser les attentes des acteurs et des habitants en Ceinture verte	129
III.2.1. Appréhender la question de l'habiter : techniques d'entretien	129
III.2.2. Deux types d'enquêtes et deux catégories d'analyses	130
III.2.3. Le traitement des entretiens : l'analyse lexicométrique et l'analyse qualitative	134
CONCLUSION DU CHAPITRE IV	138
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	139
PARTIE 2 : LA OU LA VILLE DEVIENT DISCONTINUE : MOSAÏQUE DE PAYSAGES ET ARCHIPEL D'ESPACES DE VIE.....	141
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	142
CHAPITRE V : LA TRANSFORMATION DES PERIPHERIES DE L'AGGLOMERATION DE PARIS DEPUIS LA NAISSANCE DE LA CEINTURE VERTE	145
I. Les espaces végétalisés face à l'expansion de l'aire urbaine parisienne (1978-2011)	145
I.1. L'évolution de l'occupation du sol en Ceinture verte de 1978 à 2011	146
I.2. Un espace encore largement « végétalisé »	147
I.2.1. Les espaces agricoles, vulnérables à la pression urbaine	148
I.2.2. Les forêts : môles de résistance à l'extension du bâti ?	151
I.3. Les parcs naturels régionaux : véritables freins à l'urbanisation au-delà de l'espace de Ceinture verte	153
II. L'évolution de l'enveloppe urbaine de Paris.....	154
II.1. La progression de l'urbanisation entre 1978 et 2011 : différentes formes et différentes logiques	154
II.1.1. L'étalement urbain.....	155
II.1.2. Le basculement vers une urbanisation diffuse	157
II.1.3. Le comblement : des incitations à reconstruire la ville sur elle-même	160
II.2. La progression de l'unité urbaine de Paris	162
II.3. La lisière : qualifier l'interface entre urbain et rural.....	163
III. Des logiques de peuplement superposées	164
III.1. Croissance et déclin en Ceinture verte entre 1968 et 2013	164
III.2. Des dynamiques urbaines différenciées en Ceinture verte.....	168
III.2.1. Les secteurs de villes nouvelles : croissances planifiées	168
III.2.2. Les fronts urbains « spontanés »	169
III.2.3. Les premiers grands ensembles : croissances planifiées et déclin	170
III.2.4. Les communes en déclin démographique.....	172
III.2. . Le périurbain : croissance et stabilisation	174
CONCLUSION DU CHAPITRE V	176
CHAPITRE VI : QUALIFIER LA CEINTURE VERTE SUR LE PLAN HUMAIN : HETEROGENEITE SOCIO-SPATIALE DANS LES MARGES DE LA METROPOLE	177
I. Une géographie socio-spatiale de la Ceinture verte.....	178
I.1. Deux outils pour approcher la Ceinture verte en tant qu'entité spatiale	178
I.2. La Ceinture verte : des spécificités socio-spatiales à l'échelle de l'Île-de-France ?.....	179
I.2.1. Population et densité	179
I.2.2. Le logement.....	181
I.2.3. Les revenus.....	185
I.2.4. Les Catégories Socio-Professionnelles (CSP)	189

I.2.5. L'activité	190
II. Diversité des profils socio-spatiaux en Ceinture verte	192
II.1. Éléments de méthode de la classification multivariée	192
II.2. Une typologie des IRIS de la Ceinture verte	194
II.2.1. La classe 1 : le périurbain moyen	195
II.2.2. La classe 2 : les espaces populaires	196
II.2.3. La classe 3 : les espaces aisés	197
II.2.4. La classe 4 : L'urbain hétérogène	198
II.3. Des enseignements à tirer à l'échelle régionale.....	199
III. Le vote aux élections présidentielles de 2017 en Ceinture verte : un éclairage sur les profils socio-spatiaux.....	202
CONCLUSION DU CHAPITRE VI	206
CHAPITRE VII : LES TRANSECTS PHOTOGRAPHIQUES : A LA RECHERCHE DES DISCONTINUITES DANS LE PAYSAGE	207
I. Appréhender les paysages de la Ceinture verte par la photographie	208
I.1. Une lecture des paysages de la Ceinture verte par la photographie.....	208
I.2. Présentation des transects	209
I.3. La diversité des paysages.....	212
I.4. Les arrangements paysagers	216
II. Les transects photographiques : un moyen de réflexion sur les discontinuités et sur l'appropriation.....	221
II.1. Effets de ruptures et coupures dans les paysages de Ceinture verte.....	222
II.1.1. Impossibilité d'accès et propriété privée : un parcours heurté le long des transects	222
II.1.2. Barrières et modes d'occupation du sol	222
II.1.3. Marquer symboliquement sa propriété, manifester ou empêcher l'appropriation illégale de l'espace	224
II.1.4. Les coupures paysagères.....	226
II.1.5. Zones de transition, effets de lisières.....	228
II.2. Des fonctions culturelles et paysagères visibles dans les photographies	229
CONCLUSION DU CHAPITRE VII.....	233
CHAPITRE VIII : HABITER L'ENTRE-DEUX. LE ROLE DES ESPACES DE NATURE EN CEINTURE VERTE	235
I. Pratiques et représentations paysagères des habitants de Ceinture verte.....	236
I.1. De l'importance des espaces de nature.....	236
I.2. Des représentations différenciées des espaces en végétation	239
I.3. Une typologie des représentations spatiales et paysagères en Ceinture verte	242
I.3.1. Le paysage cadre de vie	242
I.3.2. Le paysage aménagé	243
I.3.3. Le paysage, support de loisirs	244
I.3.4. Le paysage, source d'insécurité	245
II. La valorisation de l'entre-deux.....	245
II.1. Trajectoires et attentes des habitants	245
II.2. Le rapport ville-campagne vu par les habitants de la Ceinture verte	246
II.1.1. Une campagne aux contours flous	247
II.1.2. Une vision toujours négative de la ville.....	249
II.3. Quelle conception de la nature en Ceinture verte ?	250
II.3.1. Une nature qui est partout ?	250
II.3.2. Quand « la nature reprend ses droits »	251
II.3.3. La saisonnalité, marqueur de la naturalité	252
II.3.4. La référence à un ailleurs	253
II.4. L'habiter en Ceinture verte : une qualité de vie plébiscitée ?	254
II.4.1. La valorisation d'un cadre de vie dans l'entre-deux	254
II.4.2. Un archipel de territoires de vie.....	256
III. Regards habitants sur les projets des politiques publiques d'aménagement.....	256

III.1. La Ceinture verte : un objet méconnu	256
III.2. Le Grand Paris : un projet lointain pour les habitants de Ceinture verte	258
III.3. Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye	258
CONCLUSION DU CHAPITRE VIII	260
 CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	261
 PARTIE 3 : LA QUESTION DES TERRITOIRE(S) EN CEINTURE VERTE : RECOMPOSITION ET CONTRASTES D'UN ENTRE-DEUX	263
 INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	264
 CHAPITRE IX : LES ESPACES VEGETALISES EN CEINTURE VERTE : ENTRE DELAISSEMENT ET REGAIN D'INTERET	267
I. De la mise en valeur de la nature.....	268
I.1. Un transect pour appréhender l'intégration des espaces végétalisés	268
I.2. Une typologie des espaces végétalisés en Ceinture verte	270
I.2.1. Les jardins collectifs	270
I.2.2. Les friches	270
I.2.3. Les bois et forêts	273
I.2.4. Les espaces agricoles	275
I.2.5. Les espaces verts aménagés et les parcs urbains.....	278
I.2.6. Les bords de cours d'eau aménagés	279
II. La variété des degrés d'intervention : des trajectoires différenciées des espaces végétalisés.....	280
II. 1. Du délaissement à l'aménagement : les trajectoires différenciées des friches en ville ..	281
II. 2. Une intégration forte mise au service des habitants : les espaces récréatifs.....	284
II.3. Les espaces agricoles : un cas particulier ?	285
II.4. Un aménagement de la nature	286
III. Vers un développement territorial durable : le primat d'une logique de conciliation dans la mise en valeur des espaces végétalisés	288
III.1. Le PRIF : concilier les usages	289
III.1.1. Le PRIF de la Butte Pinson : « la renaissance d'une friche »	289
III.1.2. La plaine de Boissy, un PRIF à vocation agricole, des fonctions diverses	294
III.2. Le PPEANP de Marne-et-Gondoire : créer une identité territoriale autour de la préservation des espaces agricoles	295
CONCLUSION DU CHAPITRE IX	301
 CHAPITRE X : LE PAYSAGE, OUTIL DES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AMENAGEMENT	303
I. Accéder à un paysage, sortir d'une situation de marge : le projet de forêt en plaine de Pierrelaye	304
I.1. Un espace de marge à l'histoire singulière	304
I.2. Le consensus autour du projet de forêt	308
I.3. La définition d'un projet paysager	309
I.4. Les vertus d'une forêt en plaine de Pierrelaye.....	313
II. Préserver ou recréer un cadre de vie « rural » : les cas de la vallée de Chevreuse et de Marne- et-Gondoire	316
II.1. La vallée de Chevreuse, une « campagne jardinée » aux portes de l'agglomération	316
II.2. Marne-et-Gondoire : l'identité « rurale » comme levier d'un projet de territoire	320
II.3. Des logiques malthusiennes renforcées par l'impératif de Développement Durable ? ...	322
III. Quelle prise en compte des habitants pour quel paysage à l'échelle locale ?	324
III.1. Les responsables des politiques publiques locales	324
III.1.1. Répondre à la demande des habitants en matière de nature et de consommation alimentaire locale.....	325
III.1.2. Des rapports ambigus avec les habitants	326
III.1.3. Favoriser le tourisme : répondre à la demande de l'agglomération centrale ?	328
III.2. Le rôle des associations pour la défense d'un cadre de vie.....	329

CONCLUSION DU CHAPITRE X.....	333
CHAPITRE XI : DES MARGES SOCIALES ET SPATIALES DANS UN ESPACE INTERMEDIAIRE	335
I. Populations reléguées en Ceinture verte et espaces en végétation	337
I.1. Populations reléguées et rapports aux espaces « libres » dans la métropole	337
I.1.1. SDF et espaces incertains	337
I.1.2. Les prostitué(e)s : singularité parmi les indésirables ?	338
I.1.3. Gens du voyage et Roms : une présence importante, mais localisée en Île-de-France	340
I.2. Des espaces investis pour leurs spécificités	346
I.3. Des populations reléguées perçues par les habitants : des indésirables ?	349
I.3.1. SDF et prostitué(e)s : entre visibilité et invisibilité	349
I.3.2. Les gens du voyage et Roms : stéréotypes et conflits à l'échelle locale	352
II. Tentatives de dé-marginalisation par les politiques publiques de la nature	355
II.1. L'attitude des politiques publiques vis-à-vis des populations indésirables : une question spatiale	356
II.1.1. Les indésirables mobiles : entre tolérance et rejet	356
II.1.2. La « question » de l'occupation des gens du voyage et la diversité des traitements politiques à l'échelle locale	357
II.2 Les projets d'aménagement de requalification et l'occupation foncière illégale	359
II.2.1. Le projet de forêt en plaine de Pierrelaye : se défaire des occupations illégales	360
II.2.2. Le projet régional d'aménagement de la Butte Pinson : concordance des objectifs locaux et régionaux	362
II.3. Des enjeux fonciers et de gouvernance	364
CONCLUSION DU CHAPITRE XI	366
CHAPITRE XII : LE GRAND PARIS : FIN OU RENOUVEAU POUR LA CEINTURE VERTE ?	367
I. La Ceinture verte, un espace au cœur des contradictions de l'aménagement francilien	369
I.1. Le Grand Paris : Du polycentrisme au rééquilibrage spatial	369
I.2. Les projets du Grand Paris	371
I.2.1. Le Grand Paris Express : transports, logement et construction institutionnelle	371
I.2.2. La Ceinture verte : réserve foncière pour le développement métropolitain ?	374
I.3. Les outils du Grand Paris et leur application en Ceinture verte	375
I.3.1. Les Contrats de Développement territorial : des territoires de projet ?	375
I.3.2. Les CIN : la sélection de territoires franciliens pour l'accélération des projets	379
I.3.3. Les OIN : des outils réinvestis dans le cadre du Grand Paris	380
II. Un retour réussi de l'État dans l'aménagement francilien ?	382
II.1. Oppositions et résistances face au projet du Grand Paris : quel rôle pour les espaces non- bâti ?	382
II.1.1. Marne-et-Gondoire : protéger les terres agricoles face à l'urbanisation	383
II.1.2. Le Grand Paris : une menace pour la vallée de Chevreuse ?	385
II.1.3. Europacity : un projet privé, objet d'une opposition régionale	388
II.2. Le Grand Paris comme opportunité pour la forêt de la Plaine de Pierrelaye	389
CONCLUSION DU CHAPITRE XII.....	392
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	393
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	395
BIBLIOGRAPHIE.....	403
TABLE DES FIGURES.....	420

TABLE DES CARTES	422
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	424
TABLE DES TABLEAUX	425
TABLE DES MATIÈRES	426
ANNEXES	433

Annexes

- Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs et des habitants**
- Annexe 2 : Guides d'entretiens auprès des acteurs locaux et des habitants**
- Annexe 3 : Planche photographique présentée lors des entretiens**
- Annexe 4 : Lettre distribuée dans les boîtes aux lettres en plaine de Pierrelaye**
- Annexe 5 : Principaux résultats de l'analyse lexicométrique**
- Annexe 6 : Résultats de la classification en quatre groupes issus de la classification multivariée des IRIS et communes de Ceinture verte**
- Annexe 7 : Tableau des associations présentes en vallée de Chevreuse, en plaine de Pierrelaye et à Marne-et-Gondoire**

Annexe 1 : Liste des entretiens réalisés auprès des acteurs et des habitants

Entretiens réalisés auprès des acteurs

Espace	Île-de-France	Total terrains franciliens	Copenhague	TOTAL
Nombre	11	19	9	39

Échelon	Organisme / Collectivité représenté(e)	Statut	Nom	Fonction occupée	Date
ÎLE-DE-FRANCE					
Régional (7)					
	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France(x2)	Institutionnel public	Corinne Legenne Nicolas Laruelle	Chargée d'étude environnement	7 janvier et 8 janvier 2015
	Conseil Régional d'Île-de-France	Institutionnel public	Violaine Allais	Chargé d'étude	7 février 2014
	Agence des Espaces Verts	Institutionnel public	François Huart	Chargé de mission	30 janvier 2014
			Nicolas Rodriguez	Chargé de mission secteur Val-d'Oise	17 juin 2015
			Jean Vallée	Chargé de mission secteur Seine et Marne	17 juin 2015
			Jean Pierre Pioger	Chargé de mission secteur Yvelines	6 juillet 2015
Métropolitain (3)					
	Atelier International du Grand Paris	(Agnew, 1987) (GIP)	Bertrand Lemoine	Ancien directeur général	5 février 2014
	Grand Paris Aménagement	Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)	Christine Netter	Directrice adjointe - Direction foncier et Patrimoine	23 juin 2015
			Maxime Iragnes	Directeur Ingénierie Territoires Études urbaines	23 juin 2015
Départemental (1)					
	Conseil départemental de Seine-et-Marne	Institutionnel public	Soizic Jean Baptiste	Chargée de mission Agriculture, aménagement foncier et Forêt	24 juin 2015

Local (19)					
Plaine de Pierrelaye (9)					
	SMAPP (x2)	Institutionnel public	Luc Daudet et Morgane Briond	Chargés de mission	8 juillet 2015 et 17 mai 2016
	Commune de Pierrelaye	Institutionnel public	Michel Vallade	Maire	1 ^{er} juillet 2015
	Commune de Pierrelaye	Institutionnel public	Jérôme Rousseau	Directeur de l'urbanisme	4 juin 2015
	Commune de Bessancourt	Institutionnel public	Thierry Aristhène	Directeur de l'urbanisme	23 juin 2015
	Commune de Méry-sur-Oise	Institutionnel public	Aurélie Stoffel	Directrice de l'urbanisme	29 juin 2015
	Commune de Frépillon	Institutionnel public	Bernard Tailly	Maire	10 juillet 2015
	Commune de Saint-Ouen-l'Aumône	Institutionnel public	Alain Richard	Maire de Saint-Ouen-l'Aumône et sénateur du Val-d'Oise	15 juillet 2015
	Association départementale des Voyageurs Gadje (ADVOG)	Association	Valérie Vasseur	Chargée de projets	18 mai 2016
	Atelier Marion Talagrand (AMT)	Agence de paysagisme	Marion Talagrand	Gérante	27 juin 2017
Marne-et-Gondoire (3)					
	Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire	Institutionnel public	Magali Berton	Chargée de mission service agriculture	1 ^{er} juin 2016
	Mairie de Jossigny	Institutionnel public	Patrick Maillard	Maire	30 juin 2016
	Office du tourisme de Marne-et-Gondoire	Établissement public local à caractère industriel ou commercial	Anne Godin	Directrice	4 septembre 2015
Vallée de Chevreuse (4)					
	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Institutionnel public	Marion Doubre	Chargée de mission paysage	7 juin 2016
	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Institutionnel public	Mariannick Dumazeau	Chargée de mission tourisme	14 juin 2017
	Union des Amis du Parc	Association	Catherine Giabollina	Présidente	24 juin 2016
	Syndicat d'initiative de Chevreuse	Association	Jean Beau	Directeur	7 juin 2016
Butte Pinson (3)					
	Plaine Vallée	Institutionnel public	Florian Ferreira	Chargé de mission	1 ^{er} juillet 2016
	Agence des Espaces Verts	Institutionnel public	Angélique Lucas	Chargée de mission Agenda 21	20 mars 2014
	Ferme de la Butte Pinson	Association	Julien Boucher	Président	16 mars 2015

COPENHAGUE (9)					
	Université de Copenhague (x2)	Universitaire	Lone Søderkvist Kristensen	Professeur associé	10 novembre 2015 et 25 novembre 2015
	Université de Copenhague	Universitaire	Ole Caspersen	Professeur	16 décembre 2015
	Université de Copenhague (x2)	Universitaire	Søren Præstholm	Chercheur associé	9 novembre 2015 et 14 décembre 2015
	Université de Copenhague	Universitaire	Jørgen Primdahl	Professeur	2 décembre 2015
	Université de Copenhague	Universitaire	Anton Olafsson	Professeur associé	11 décembre 2015
	Université de Melbourne	Universitaire	Marco Amati	Professeur	19 octobre 2015
	Université de Tokyo	Universitaire	Makuto Yokohari	Professeur	5 octobre 2015

Entretiens réalisés auprès des habitants

	Plaine de Pierrelaye	Marne-et-Gondoire	Transect Villetaneuse - Auvers-sur-Oise	Total
Enregistrés	9	3	11	23
Non enregistrés	0	2	2	4
Total	9	5	13	27

Annexe 2 : Guides d'entretiens auprès des acteurs locaux et des habitants

1) Acteurs locaux – Plaine de Pierrelaye

Thématiques abordées - acteurs locaux – Plaine de Pierrelaye	
État des lieux	Aspects historiques de la plaine de Pierrelaye
	Situation actuelle : agriculteurs encore sur place, type de culture, propriété foncière
Fréquentation de la plaine ? Perception des attentes des habitants de la commune / intercommunalité	
Projet de forêt	Projets local – acteurs Impulsion du projet
	Articulation avec les projets métropolitains – relation avec les différents échelons Grand Paris
	Avenir du projet – financement, outils réglementaires
	Enjeux / Valeurs attachées au projet
Cadre de vie / paysage de la commune	
<i>Si non évoqué spontanément</i> : Populations marginalisées	
Situation dans l'agglomération parisienne Urbain / rural	
Regard porté sur la Ceinture verte d'Île-de-France	
Prise en compte des questions de biodiversité : Inscription dans le SRCE ? Regard sur les TVB ?	
Autres acteurs à contacter	

2) Acteurs locaux – Marne-et-Gondoire

Thématiques abordées - acteurs locaux – Marne-et-Gondoire	
État des lieux	Aspects historiques du territoire de l'intercommunalité
	Situation actuelle : acteurs locaux
Fréquentation des espaces végétalisés Perception des attentes des habitants de l'intercommunalité	
PPEANP	Impulsion du projet
	Fonctionnement
	Partenariat avec le département de Seine-et-Marne
	Articulation avec les projets métropolitains – relation avec les différents échelons Grand Paris / ville nouvelle
	Avenir du projet de la collectivité – actions à mener
Enjeux / Valeurs attachées au projet	
Cadre de vie / paysage de la commune	
<i>Si non évoqué spontanément</i> : Populations marginalisées	
Situation dans l'agglomération parisienne Urbain / rural	
Regard porté sur la Ceinture verte d'Île-de-France	
Prise en compte des questions de biodiversité : Inscription dans le SRCE ? Regard sur les TVB ?	
Autres acteurs à contacter	

3) Acteurs locaux – Vallée de Chevreuse

Thématiques abordées - acteurs locaux – Vallée de Chevreuse	
État des lieux	Aspects historiques du territoire
	Situation actuelle : acteurs locaux
Fréquentation des espaces végétalisés Perception des attentes des habitants de l'intercommunalité	
Parc	Impulsion du projet
	Fonctionnement de la structure du Parc
	Relations avec les municipalités
	Articulation avec les projets métropolitains – relation avec les différents échelons Grand Paris / ville nouvelle et Saclay
	Enjeux / Valeurs attachées aux espaces végétalisés
	Relation avec les associations
Cadre de vie / paysage de la commune	
<i>Si non évoqué spontanément</i> : Populations marginalisées	
Situation dans l'agglomération parisienne Urbain / rural	
Regard porté sur la Ceinture verte d'Île-de-France	
Prise en compte des questions de biodiversité : Inscription dans le SRCE ? Regard sur les TVB ?	
Autres acteurs à contacter	

4) Entretien Habitants

I) Pratiques et usages

- Qu'est-ce que vous venez chercher ici ? vous venez souvent ?
- Le lien vous paraît-il facile d'accès ? Comment y accédez-vous (voiture, vélo, transports en commun, à pieds) ?
- Autres espaces que vous fréquentez dans les environs ?

II) Paysage et nature

- À quoi vous fait penser cet espace végétalisé (forêt/jardin/espace agricole/friche/parc, etc.) ? En quelques mots ?
- Vous avez l'impression d'être en contact avec la nature ici ?
- Comment décririez-vous le paysage de cet endroit ?
- Est-ce que vous savez quels acteurs gèrent le site ?
- Pensez-vous que sa gestion est bien faite ? Avez-vous noté des évolutions ? Y-aurait-il des choses à améliorer selon vous ?
- Correspond à un beau paysage ? Si non qu'est ce qui correspond à un beau paysage ?
- Qu'est-ce que le paysage pour vous ?
- Vous trouvez que vous bénéficiez d'un cadre de vie agréable ? Qu'est ce qui pourrait l'améliorer ?
- Vous avez vu des animaux ? Les plantes vous semblent-elles variées ?

Présentation de la planche photographique :

Qu'est-ce que qui représente le plus la nature sur ces photos ? Quelle photo présente un paysage agréable ? Quelle photographie présente le paysage le moins naturel ? Le plus naturel ?

III) Limite de la ville et urbain/rural

- Vous vous sentez plutôt à la ville ou à la campagne ici ? Quelle est la différence, la limite pour vous ?
- Où se situe la limite de l'agglomération parisienne selon vous ? géographiquement
- Qu'est ce qui marque dans le paysage que l'on sort de l'agglomération ?

IV) Grand Paris et projets des collectivités

- Avez-vous entendu parler du Grand Paris (si non, expliquer) ? Cela vous paraît être un projet intéressant pour la Région parisienne ? Quels aspects vous semblent les plus importants à mettre en avant ?
- Savez-vous si votre territoire (commune ou alentours) est concerné par le projet du Grand Paris ?
- Périmètre de protection / projet de forêt

V) Informations personnelles

Sexe

Age

Résident ou non de la commune

Profession

Engagement associatif

Origine sociale

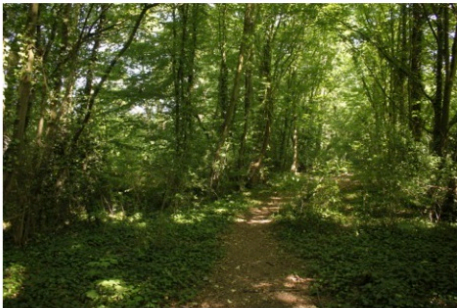
Annexe 3 : Planche photographique présentée lors des entretiens



A



B



C



D



E



F

Annexe 4 : Lettre distribuée dans les boîtes aux lettres en plaine de Pierrelaye



Madame, Monsieur,

Le département de géographie de l'université Paris 13 a lancé en 2013 un projet doctoral consacré aux espaces boisés et agricoles d'Ile de France. Il s'agit dans le cadre de mon travail de thèse, d'étudier le rôle de ces espaces non urbanisés pour les Franciliens.

J'ai choisi d'étudier le territoire de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt car il concentre de nombreux enjeux et fait l'objet de la part des collectivités locales de projets, notamment la création d'une forêt périurbaine. Il m'a semblé primordial de consulter les habitants des communes du pourtour de la plaine et de leur demander quel est leur avis sur cet espace.

J'ai ainsi besoin de réaliser des entretiens avec les habitants de la commune de Pierrelaye. Cet entretien durera entre une demi-heure et trois quarts d'heure et abordera des questions sur vos usages et vos perceptions de la plaine de Pierrelaye.

Je passerai dans la journée du 22 juin dans votre quartier afin de rencontrer les personnes qui seraient disponibles pour un entretien ou qui souhaiteraient convenir d'une date ultérieure.

Vous pouvez également trouver mes coordonnées ci-dessous si vous souhaitez convenir d'un rendez-vous dès maintenant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués,

Morgane Flégeau
Doctorante à l'université Paris 13
Sorbonne Paris Cité
morgane.flegeau@univ-paris13.fr
06.67.62.75.25

Annexe 5 : Principaux résultats de l'analyse lexicométrique

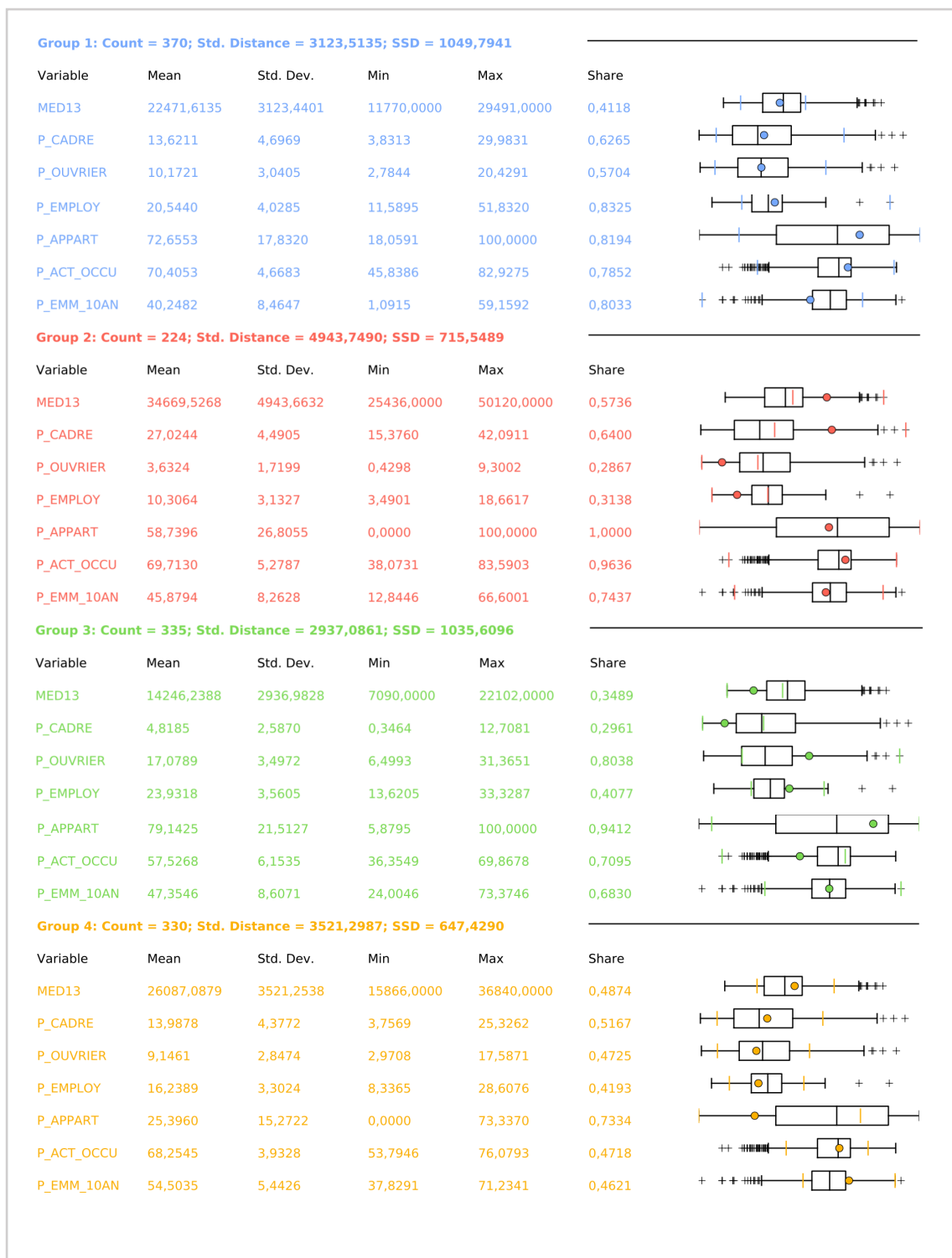
1) Test du Khi2 des 40 formes principales associées au corpus pour chaque classe obtenue

Forme / Chi2	classe 1	classe 2	classe 3	classe 4
aller	26,865	-15,748	0,249	-4,078
voir	-0,25	0,412	1,289	-1,871
petit	11,143	-1,655	4,597	-22,859
forêt	48,998	-14,272	-0,004	-15,254
penser	14,732	2,268	-9,139	-11,668
venir	-19,743	-37,018	172,327	-0,643
vraiment	51,662	-9,377	-1,813	-13,473
gens	-4,752	-24,708	49,435	2,063
côté	47,956	-3,518	-8,007	-10,581
ville	79,664	-17,022	-9,434	-7,231
chose	-12,905	24,959	-0,862	-0,577
campagne	17,312	0,069	-3,759	-11,681
passer	0,017	-5,255	7,569	-0,05
grand	-0,104	13,753	-3,682	-4,681
bas	13,412	-1,883	-1,277	-2,675
paris	7,779	0,216	-1,256	-8,039
temps	0,062	-4,179	15,355	-3,616
promener	1,092	-8,499	28,462	-10,857
fois	-12,896	-17,284	75,932	0,164
prendre	7,16	-1,818	-0,707	-0,567
connaître	5,843	-13,966	-0,489	5,595
truc	-10,115	5,22	4,393	-1,208
train	-10,255	4,501	-0,869	5,337
zone	-5,207	39,421	-4,661	-7,108
plutôt	1,285	11,935	-8,351	-6,891
trouver	10,153	-0,008	-6,726	-1,203
vrai	-0,678	24,731	-5,112	-7,542
partir	6,772	-1,251	-1,592	-0,254
mettre	-2,158	5,721	-0,134	-0,571
habiter	11,417	-0,228	-2,185	-4,1
jour	-1,114	-9,135	0,729	17,088
arriver	0,613	-15,398	9,653	0,376
voiture	11,417	-8,546	0,33	-1,351
problème	-8,653	-8,707	-1,917	76,087
parler	-18,155	0	-0,372	34,522
enfant	-2,299	-4,949	0,97	12,819
endroit	3,109	-0,138	-0,342	-1,215
vélo	-0,002	-15,235	50,743	-6,801
rester	28,803	-3,209	-5,109	-4,134
entendre	-2,543	4,115	-6,591	4,666

2) Appartenance aux classes de chaque enquêté et résumé de la représentation et des pratiques des espaces végétaux

Entretien	classe 1	classe 2	classe 3	classe 4	Commentaire
Bessancourt 1					Lié à la variable femme – très fort sentiment d'insécurité
Bessancourt 2					Cadre de vie en milieu urbain mais pas de perception de la plaine de Pierrelaye
Bessancourt 3					Intérêt pour la question de la pollution – son projet de vie – il apprécie son cadre de vie
Pierrelaye 4					Appréciation du cadre de vie même si problèmes dans la plaine
Frépillon 5					Problèmes dans la plaine – cadre de vie qui a changé
Herblay 6					Appréciation des bords de Seine – effort de conceptualisation du sujet
Herblay 7					Appréciation du cadre de vie urbain
Herblay 8					Concerné par les pollutions environnementales – membre d'une asso
Montmorency 1					La forêt fait partie du cadre de vie de qualité de la personne
Montmorency 2					Forêt et sociabilité - balade
Montmorency 3					Forêt et sports
Bessancourt 4					Problèmes liés à la plaine – ne la fréquente pas
Méry 5					Parc loisirs avec les enfants
Deuil 6					Le jardin partagé permet un retour à la terre
Deuil 7					Le jardin partagé permet le loisir en famille
Saint Prix 8					Sauvage, pépite dans la ville
Sognolles 9					Appropriation du bout de chemin pour les loisirs
Bords de l'Oise 10					Loisir – pêche
Bords de l'Oise 11					Appréciation du cadre de vie mais reproches à la municipalité l'expropriation

Annexe 6 : Résultats de la classification en quatre groupes issus de la classification multivariée des IRIS et communes de Ceinture verte



Annexe 7 : Tableau des associations présentes en vallée de Chevreuse, en plaine de Pierrelaye et à Marne-et-Gondoire

	Population municipale en 2013	Associations de défense de l'environnement et du cadre de vie	Ensemble des associations référencées en mairie	% du total des associations
Vallée de Chevreuse				
Chevreuse	5 750	5	79	6,3
Saint Remy lès Chevreuse	7 725	4	97	4,1
Saint Lambert	444	1	4	25,0
Magny-les-Hameaux	9 063	3	126	4,0
Châteaufort	1 388	1	17	5,9
Le Mesnil-Saint-Denis	6 605	4	66	6,1
Milon-la-Chapelle	272	1	4	25,0
Moyenne			10,9	
Plaine de Pierrelaye				
Pierrelaye	8 186	2	55	3,6
Bessancourt	6 591	0	52	0,0
Taverny	25 998	2	154	1,3
Méry-sur-Oise	9 237	2	25	8,0
Frépillon	3 016	0	31	0,0
Saint-Ouen-l'Aumône	23 702	4	142	2,8
Herblay	27 378	7	133	5,3
Moyenne			3	
Marne-et-Gondoire				
Bussy-Saint-Georges	25 419	5	133	3,8
Lagny-sur-Marne	20 718	4	104	3,8
Saint-Thibault-des-Vignes	6 296	0	42	0
Montévrain	9 625	2	39	5,1
Gouvernes	1 118	2	13	15,4
Conches-sur-Gondoire	1 724	0	7	0
Guermantes	1 165	0	4	0
Chanteloup-en-Brie	2 956	2	13	15,4
Bussy-Saint-Martin	719	2	7	28,6
Jossigny	652	0	5	0
Collégien	3 239	1	26	3,8
Ferrières-en-Brie	2 793	1	22	4,5
Pontcarré	2 067	1	26	3,8
Moyenne			6,5	

La Ceinture verte d'Île-de-France à l'épreuve du Grand Paris : effacement ou renouveau ?

Reconfigurations spatiales, territoriales et paysagères dans les marges de l'aire urbaine métropolitaine

Résumé

Cette thèse se propose de porter un regard géographique sur les espaces végétalisés – boisés, agricoles ou délaissés – situés aux marges de l'aire urbaine métropolitaine de Paris, au travers de la notion de ceinture verte. Ce dispositif d'aménagement, élaboré au début du XX^e siècle, a été utilisé par le Conseil régional d'Île-de-France à partir du début des années 1980. Placée à cheval entre l'urbain et le rural, la Ceinture verte francilienne devait permettre de proposer une vision cohérente de ces marges, en leur donnant une consistance et une identité. Faute notamment de moyens réglementaires au Conseil régional, le projet de Ceinture verte n'a finalement jamais eu de véritable existence. Pourtant, les espaces végétalisés de l'agglomération font aujourd'hui l'objet d'attentes renouvelées de la part des acteurs de l'aménagement et des habitants, en particulier en termes récréatifs, paysagers, de qualité de vie, et désormais environnementaux. En outre, dans le projet du Grand Paris est évoquée l'idée d'une ceinture verte, alors même que ses projets d'aménagement remettent sous pression les espaces végétalisés des franges de la métropole.

Nous avons d'abord cherché à qualifier cet espace sous un angle socio-spatial en adoptant une démarche multiscalaire. Il ressort de ce travail la grande hétérogénéité et l'importante fragmentation de la Ceinture verte sur les plans de son organisation spatiale, socio-spatiale ainsi que du paysage. Par ailleurs, l'étude des dynamiques territoriales en Ceinture verte fait ressortir les contradictions de l'aménagement francilien. Cette thèse souligne la multiplicité des initiatives locales de projets de territoire, formulées autour des espaces végétalisés. Leur mise en valeur est surtout centrée sur les critères paysagers, comme en vallée de Chevreuse comme à Marne-et-Gondoire, où l'on souhaite maintenir un cadre de vie préservé, ou comme en plaine de Pierrelaye, où un projet de forêt doit permettre d'accéder à un paysage, inversant ainsi la trajectoire de déclin du site. Dans le même temps, ces projets paysagers excluent les populations marginalisées ayant trouvé refuge dans certaines parties de la Ceinture verte, comme dans le cas de la Butte Pinson. Enfin, cette thèse met en lumière les jeux de résistance et d'opposition locale au projet du Grand Paris, ce dernier pouvant être à l'inverse un levier pour des projets de territoire, dans un contexte décentralisé. Cet espace apparaît donc en tension entre une vue métropolitaine d'ensemble des marges parisiennes et des visées locales pour un paysage préservé ou en voie de l'être.

Mots-clés : ceinture verte, Île-de-France, espaces végétalisés, paysage, territoire, Grand Paris

The Green Belt of Île-de-France within the scope of the Grand Paris project: disappearance or renewal ? Spatial, territorial and landscapes reconfigurations in the margins of the metropolitan urban area

Abstract

The concept of green belt is a manner of thinking the margins of the surroundings of Paris. This urban planning tool has been used by the Île-de-France regional Council in the early 1980's. The implementation of a green belt aimed to give a global vision of the woodland, cropland and wasteland in that area. Due to a lack of law support and political changes, the Green belt policy never really came to an existence. However, the area of the Green belt is filled with several expectations in terms of recreation, landscapes, quality of life and environment from the city dwellers and public players. Meanwhile, the Grand Paris project tends, in the same time, to put under pressure these spaces by its urban planning projects, and to consider the idea of a green belt for the Paris region.

We have chosen in this thesis to highlight the features of the Green belt by a social and spatial approach of the dynamics through a multiscalar approach. It reveals the fragmentation and the heterogeneity of this space on several levels: spatial organization, landscapes and social distribution. The study of the dynamics concerning the territories shows the discrepancy of the urban planning logics in the Île-de-France region. In the Green belt space, a large number of territory projects occurs around open spaces. It aims, in most of the case, to preserve the qualities of the landscapes (in the vallée de Chevreuse for example) or to attain a certain type of landscape (the forest project in Plaine de Pierrelaye shows that). But this type of territorialities leaves out marginalized population, living in the Green belt space. Finally, this study enlightens the mixed relationship and the tensions between local and metropolitan authorities in a decentralized context.

Key words : green belt, Île-de-France, green spaces, landscape, territory, Grand Paris project
